

HANDBOUND
AT THE



UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

112
7482

CONGRÈS PROVINCIAL
DES
ORIENTALISTES

SESSION DE LYON-1878

TOME PREMIER

Nous devons à la bienveillance du savant égyptologue M. CHABAS d'avoir pu disposer pour l'impression de cet ouvrage des types hiéroglyphiques qui lui appartiennent, et à l'obligeance de M. DEJUSSEUX d'en avoir fait la mise à part: tous les autres types chinois, sanscrits, etc., nous ont été confiés par notre excellent confrère et ami, M. GOURY, imprimeur à Paris, qui a bien voulu mettre à notre disposition sa précieuse collection de caractères orientaux.

Nous leur exprimons toute notre gratitude.

L'IMPRIMEUR

CONGRÈS PROVINCIAL

DES

ORIENTALISTES

COMPTE RENDU DE LA TROISIÈME SESSION

LYON -- 1878

TOME PREMIER



LYON

IMPRIMERIE PITRAT AÎNÉ

4, RUE GENTIL, 4

—
1880

613819

4.7.55

PJ

21

C'1

18178

CONGRÈS
DES
ORIENTALISTES
SESSION DE LYON

MEMBRES FONDATEURS-DONATEURS

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.	2,000 fr.
LE CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE.	2,000
LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.	1,000
L'ACADÉMIE DE LYON.	100
MM. D'AUBARÈDE.	400
DESGEORGE (ALPHONSE).	100
DESGRAND (LOUIS).	100
GUIMET (ÉMILE).	100
PILA (ULYSSE).	100
ROBIN FILS.	100
THIVEL (ANTONIN).	100
Baron TEXTOR DE RAVISY.	100

MEMBRES D'HONNEUR

MM.

BARBIER DE MEYNARD, professeur de turc à l'École spéciale des langues orientales vivantes de Paris.

BIRCH (Dr SAMUEL), conservateur au British Museum.

BURGESS (JAMES), archéologue de la Présidence de Bombay.

BURNOUF (E.), ancien directeur de l'École française d'Athènes.

DULAURIER, membre de l'Institut.

EGGER, membre de l'Institut.

FOUCAUX, professeur au Collège de France.

GARCIN DE TASSY, membre de l'Institut.

KUKI-RIUICHI, conseiller d'État, secrétaire général du ministère de l'instruction publique au Japon.

KOO-TA-GEN, ambassadeur de Chine en France.

MARIETTE BEY, conservateur du musée de Boulaq.

MASPERO, professeur à l'École des hautes études (Collège de France).

OPPERT, professeur au Collège de France.

PIERRET, conservateur au musée égyptien du Louvre.

Le Révérend LONG, membre de la Société asiatique de Calcutta.

RENAN (E.), membre de l'Institut.

ROSNY (L. DE), professeur à l'École des langues orientales de Paris.

WADE (Sir THOMAS), ministre plénipotentiaire d'Angleterre en Chine.

COMITÉ D'ORGANISATION

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM.

BERGER, préfet du département du Rhône.

TEXTOR DE RAVISI (le baron), ancien gouverneur de Karikal, président de la première session du Congrès des Orientalistes (Saint-Étienne), 9, rue d'Annonay.

DE LESSEPS (le vicomte FERDINAND), président de la Compagnie du canal de Suez, président de la deuxième session du Congrès des Orientalistes (Marseille).

PRÉSIDENT

GUIMET (ÉMILE), chargé par le gouvernement d'une mission dans l'extrême Orient, membre de l'Académie de Lyon.

VICE-PRÉSIDENTS

HIGNARD, professeur à la Faculté des Lettres, président de l'Académie de Lyon.

GUINAND (l'abbé), professeur d'hébreu, doyen de la Faculté de théologie, membre de l'Académie de Lyon.

DESGRAND (LOUIS), président de la Société de Géographie de Lyon.

BELLIN (GASPARD), juge-suppléant, sanscritiste.

SECRÉTAIRES

PIQUET, ancien négociant au Japon.

CHANTRE (ERNEST), sous-directeur du Muséum de Lyon.

TRÉSORIER

ROBIN (de la maison Droche-Robin), banquier, consul de Turquie.

COMITÉ

ARLÈS-DUFOUR (G.), marchand de soies, 19, place Tolozan.

AYNARD (ÉD.), banquier, membre du Conseil municipal de Lyon, 19, rue de Lyon

BACOT, avocat, 1, place Saint-Jean.

BELOT, professeur à la Faculté des lettres, 3, place des Pénitents de la Croix.

- BROSSARD, conservateur du Musée industriel.
- BUISSON, président du Consistoire, 1, place Saint-Clair.
- CAILLEMER, doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut, membre de l'Académie de Lyon, 31, rue Bourbon.
- CHABAS, égyptologue, correspondant de l'Institut, membre de l'Académie de Lyon, Chalon-sur-Saône.
- CHABRIÈRES (MAURICE), 12, place Morand.
- COIGNET, japoniste, ingénieur des mines du Mikado, 1 bis, rue Saint-Maurice, Montplaisir.
- FAIVRE, doyen de la Faculté des sciences, secrétaire de l'Académie de Lyon (sciences).
- FERRAZ, professeur de Philosophie à la Faculté des lettres, membre de l'Académie de Lyon, 1, cours de Brosses.
- FLOTARD, ancien député, président de la Société d'économie politique du Rhône, 52, rue de Lyon.
- HEDDE (ISIDORE), ancien délégué du ministère de l'agriculture et du commerce en Chine pour l'étude de la soie, sinologue, 10, rue de Coudé.
- HEINRICH, doyen de la Faculté des lettres, secrétaire de l'Académie de Lyon (lettres), 92, avenue de Noailles.
- HÉNON (Dr AUGUSTE), japoniste, Cornière, par Annemasse (Haute-Savoie).
- LACROIX (JOSEPH), marchand de soies (Shanghai), 5, rue Désiré.
- LILIENTHAL, banquier (Yokohama), 24, rue du Garet.
- LORTET (Dr), doyen de la Faculté de médecine, directeur du Muséum de Lyon, membre de l'Académie de Lyon.
- MAGNIN (Dr ANT.), sanscritiste, 6, quai de l'Est.
- MEYER, capitaine en retraite.
- MILSOM (ÉD.), marchand de soies, sinologue, 22, place Tolozan.
- NAVILLE (ED.), égyptologue, Genève.
- NOYER (GUSTAVE), japoniste, 12, rue Pizay.
- PANDITILEKE, prêtre bouddhique, 10, avenue de Noailles.
- PAYEN (LOUIS), marchand de soies (Calcutta), 9, rue de l'Arbre-Sec.
- PIATON, président de la Commission des hospices, vice-président de la Commission administrative de la Martinière, 40, rue du Plat.
- PILA (ULYSSE), marchand de soies (Shanghai), 13, rue de l'Arbre-Sec.
- ROCHES (LÉON), ancien ministre plénipotentiaire de Turquie et du Japon, place du Taurobole, Tain (Drôme).
- SCHENE, japoniste, 22, place Tolozan.
- THIERS (Henri), gérant du *Salut Public*, égyptologue.
- VERNY, ingénieur de l'arsenal de Yokoska, japoniste, Firminy (Loire).
- VIEILLARD, capitaine du génie, japoniste, au fort de Feysin (Isère).
- WEINBERG, grand rabbin, 13, quai Tilsitt.
- YÉMÉNIZ, consul de Grèce, membre de l'Académie de Lyon, 33, rue de Bourbon.
- YMAIZOUMI, lettré japonais, 10, avenue de Noailles.

DÉLÉGUÉS DU COMITÉ

FRANCE

MM.

- AIX EN PROVENCE. . . Le chanoine J.-P. BOYER, doyen de la Faculté de théologie, boulevard Notre-Dame, 17.
- ALGER. O. HOUDAS, professeur d'arabe, rue d'Isly, 2.
- ANNECY. REVON (LOUIS), directeur du Musée.
- AUXERRE. G. COTTAU, juge honoraire.
- BORDEAUX. GASSIÈS (J.-B.), conservateur du Musée préhistorique et ethnographique au Jardin public.
- CHAMBÉRY. Le Président de l'Académie de Savoie.
- PERRIN, éditeur.
- CLERMONT-FERRAND. CHOTARD, doyen de la Faculté des lettres.
- COMPIÈGNE. MARSY (le comte DE).
- GRENOBLE. MAISONVILLE ET FILS, libraires, Grande-Rue, 23.
- MARSEILLE. BREITMAYER, place de la Préfecture.
- MONTPELLIER. . . . CAZALIS DE FONDOUCE (P.), rue des Étuves, 18.
- NANCY. ADAM (LUCIEN), conseiller à la Cour, rue des Tiercelins, 31.
- NANTES. BUREAU (LÉON), armateur, membre de la Société asiatique de Paris et de la Société d'anthropologie, rue Gresset, 15.
- ROUEN. GRAVIER (GABRIEL), président de la Société normande de géographie, rue du Champ-des-Oiseaux, 80.
- SAINT-ÉTIENNE. . . CHAPELLE (F.), avocat, cours Saint-Paul, 5.
- VARINARD (A.), secrétaire archiviste de la Chambre syndicale des tissus, place de l'Hôtel-de-Ville, 15.
- TOULOUSE. CARTAILHAC (E.), directeur de la Revue : *Matériaux pour l'Histoire de l'Homme*, rue de la Chaîne, 5.

ÉTRANGER

- ANCÔNE. VENTURINI (CHARLES), membre de l'Athénée orientale de Paris.
- BOLOGNE. TURRINI (GIUSEPPE), professeur de sanscrit à l'Université.
- BRÈME. MONCLAR (le marquis de), consul de France.
- LE CAIRE. HÉLIOS WOLF, photographe.

- COPENHAGUE. STENHAMER (CARL), inspecteur du Musée d'ethnographie, palais du Prince.
- GENÈVE. GOSSE (de Dr H. J.), conservateur du Musée archéologique.
— NAVILLE (E.), égyptologue.
- LEYDE. SLIBRURIER (de Dr), conservateur au Musée d'ethnographie.
- LONDRES. BURCH (de Dr SAMUEL), conservateur au British Museum.
— TRUBNER (N.), American, European and Oriental, literary Agency, 57 et 59, Ludgate Hill.
- LEZENSBERG. MULLENDORFF (Prosper), sténographe.
- MADRID. TURINO (F. M.), de l'Académie royale des beaux arts, Mayor, 85, Pral.
- SAINTE-PÉTERSBOURG. MEYER (Théodore), chancelier du consul général de France.

MEMBRES DU CONSEIL

BUREAU

PRÉSIDENT.	M. E. GUIMET.
VICE-PRÉSIDENTS.	MM. OPPERT. CORDIER.
SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX.	MM. E. PIQUET. E. CHANTRE.
SECRÉTAIRES ASSESSEURS	MM. LE COMTE DE MARSY. E. CARTAILLAC.

ANNETT, négociant.

AUBARÈDE (PAUL d'), trésorier de la ville de Lyon.

BIRON, chef de comptabilité de la Loire.

BREITMAYER, secrétaire du Congrès des Orientalistes de Marseille.

BOGDANOW, professeur à l'Université de Moscou.

BONNEL, secrétaire de l'Académie de Lyon.

BURTY (PHILIPPE), orientaliste.

CHAPELLE, ancien secrétaire du Congrès des Orientalistes de Saint-Étienne.

CHOTARD, doyen de la Faculté de Clermont-Ferrand.

DELONCLE, orientaliste, à Paris.

DESGEORGE, négociant, membre fondateur.

DESJARDIN, président de l'Académie de Lyon.

GALLINE (OSCAR), président de la Chambre de commerce de Lyon.

GÉRENTET, président de la Chambre de commerce de Saint-Étienne.

GIRARD DE RIALLE, directeur de la *Revue de linguistique*.

GIFFON, négociant.

GOZZADINI (le comte), sénateur du royaume d'Italie.

GUIESSE, égyptologue.

- HOVELACQUE, professeur d'anthropologie linguistique à Paris.
JOURDAN, commandant du génie, ancien attaché militaire au Japon.
JUBIN (E.), négociant à Yokohama.
KUKI-RIUICHI, secrétaire général au ministère de l'instruction publique du Japon.
MARIETTE BEY, conservateur du Musée de Boulaq.
MONTCLAR (le marquis de), consul de France à Brême.
MA-KIEN-CHONG, attaché à la Légation chinoise à Paris.
MASPERO, professeur au Collège de France.
MASANA MAÉDA, commissaire du gouvernement japonais.
METCHNIKOFF (L.), rédacteur de l'*Extrême-Orient*, à Genève.
RÉVILLOUT, conservateur-adjoint au Louvre.
SCHMIDT (WALDMAR), professeur à l'Université de Copenhague.
SIMPSON (le Rév.), missionnaire aux Indes-Orientales.
VARINARD, secrétaire-archiviste de la Chambre syndicale de Saint-Étienne.
VERNY (L.), ingénieur de la marine, fondateur de l' Arsenal de Iokoska (Japon)

MEMBRES SOUSCRIPTEURS

FRANCE

- ACADÉMIE des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
 ADAM (LUCIEN), conseiller à la Cour, 34, rue des Tiercelins, Nancy.
 AGUTTON, ingénieur civil, 72, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.
 ANNETT (T.-A.), sinologue, 17, rue du Griffon, Lyon.
 ARBEL (ANTOINE), sénateur, à Rive-de-Gier (Loire).
 ARDOUIN DU MAZET, rédacteur au *Courrier de Lyon*.
 ARLÈS-DUFOUR (GUSTAVE), marchand de soies, 19, place Tolozan, Lyon.
 ARMANDY (A.), rue Rougemont, 8, Paris.
 ASSOCIATION des anciens élèves des Frères, 16, rue Pouteau, Lyon.
 AUBARÈDE (PAUL D'), trésorier de la ville de Lyon, 4, rue des Deux-Maisons, Lyon.
 AUBERT (ALFRED), membre du Comité du Congrès de Marseille, 47, rue Senac, Marseille.
 AUBRY, capitaine en retraite à Saint-Dié (Vosges).
 AVERLY, ingénieur civil, 7, cours Morand, Lyon.
 AYNARD (ÉDOUARD), banquier, 19, rue de la République, Lyon.
 BACOT (CÉSAR), maire du 5^e arrondissement, 1, place Saint-Jean, Lyon.
 BAILLY (M^{me}), 60, avenue de Noailles, Lyon.
 BAILLY (M^{me} SOPHIE), 8, place Henri-Quatre, Lyon.
 BARQUI, fabricant de soieries, 8, rue du Griffon, Lyon.
 BAUDRICOURT (GAUTHIER DE), inspecteur divisionnaire au ministère de l'agriculture et du commerce.
 BAUDRY (abbé F.), curé du Bernard, par Avrillé (Vendée).
 BEAUMERS (MARCELLIN), sous-directeur de la Compagnie du *Phénix*, 23, rue de Sèze, Lyon.
 BEAUVOIS (E.), Corberon (Côte-d'Or).
 BÉGULE, architecte, quai de l'Hôpital, 5, Lyon.
 BELLIN (GASPARD), magistrat, 4, rue des Marronniers, Lyon.
 BELLEVAL (A.), 2, place de la Bourse, Lyon.
 BELOT, professeur à la Faculté des lettres, 3, place des Pénitents de la Croix, Lyon.
 BERGER (JOSEPH), 1, rue Puits-Gaillot, Lyon.
 BERLAND (JULES), rédacteur du *Mémorial de la Loire*, Saint-Étienne.
 BERNARD, président du Conseil de prud'hommes du bâtiment, 32, rue de Condé, Lyon.
 BESSON (CHARLES-AUGUSTE), négociant, 13, cours de Brosses, Lyon.
 BING (S.), 19, rue Chauchat, Paris.
 BLANGARD, président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, rue Syl-
 vabelle.

- BLANCHET (A.), manufacturier à Rives (Isère).
 BLANCHET (PAUL), — — — — —
 BIRON (JOSEPH), chef de comptabilité à la préfecture de la Loire, 31, place du Peuple, Saint-Étienne.
 BOBAN (EUGÈNE), antiquaire, 35, rue du Sommerard, Paris.
 BON (PAUL), conseiller à la Cour d'appel, 15, rue Sala, Lyon.
 BONNETTY, Directeur des *Annales de la Philosophie*, 47, rue de Babylone, Paris.
 BONY (J.), 22, place Tolozan, Lyon.
 BOUDET (CLAUDE), négociant, 21, quai Saint-Antoine, Lyon.
 BOUCHE (AUGUSTE), 9, rue du Plat, Lyon.
 BOUCHE (M^{me}), — — — — —
 BOUCHE (AUGUSTE), négociant, 29, quai Saint-Antoine, Lyon.
 BOUCHER-HALLÉ (JULES), directeur du Théâtre-Bellecour, Lyon.
 BOURGEOIS (LÉON), 4, rue Vaubecour, Lyon.
 BOUSQUET (GEORGES), 23, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.
 BOUTEILLIER (DE), maire de Grigny (Rhône).
 BOYENVAL, ingénieur des manufactures de l'État, quai de la Charité, Lyon.
 BOYER (J.-P.), évêque coadjuteur de Clermont-Ferrand.
 BRESSON, président de la Société d'architecture, place de la Bourse, Lyon.
 BREITMAYER (ALBERT), 2, place de la Préfecture, Marseille.
 BREITMAYER (V^{ve} JACQUES), — — — — —
 BRIX (DE), substitut du procureur de la République, 39, quai de la Charité, Lyon.
 BROSSARD (PIERRE), conservateur du musée industriel, palais du Commerce, Lyon.
 BRUCKER (le R. P.), 8, place de Fourvière, Lyon.
 BRUSSEL, négociant, 3, quai Saint-Clair, Lyon.
 BRUYAS (ÉMILE), 46, rue de Bourbon, Lyon.
 BRUYAS (JOSEPH), professeur, 10, rue Childebert, Lyon.
 BUISSON (le pasteur), 1, place Saint-Clair, Lyon.
 BUGNOT (l'abbé), aumônier militaire, Demigny (Saône-et-Loire).
 BUREAU (LÉON), armateur, membre de la Société asiatique de Paris et de la Société d'anthropologie, 13, rue Gresset.
 BUREL, côte des Carmélites, 28, Lyon.
 BURTIN (C.-H.), bibliothécaire adjoint de la ville de Metz, 27, rue de la Chèvre, Metz.
 BURTY (PHILIPPE), 11 bis, boulevard des Batignolles, Paris.
- CAILLEMER, doyen de la Faculté de droit, 31, rue de Bourbon, Lyon.
 CAMBEFORT (JULES), rue de la République, 13, Lyon.
 CAMPOU (RAYMOND DE), chargé du consulat du Japon, 27, rue Vacon, Marseille.
 CARTAILHAC (E.), directeur de la revue : *Matériaux pour l'histoire de l'Homme*, 5, rue de la Chaîne, Toulouse.
 CASTILLON (le comte de), japoniste, au château de Castelnaud-Sicampau, par le Fousseret (Haute-Garonne).
 CARNÉ (le vicomte de), 8, rue Lafont, Marseille.
 CAYRON, 22, rue Lizay, Lyon.
 CAZAJIS DE FONDOUCE, 18, rue des Étaves, Montpellier.
 CERESOLE (LUIGI), négociant, 3, rue de l'Arbre-Sec, Lyon.
 CHABANNES (E.), 27, place Tolozan, Lyon.

- CHABRIÈRES (M.), 19, place Tolozan, Lyon.
 CHAFFANJON, 8, rue Vaubecour, Lyon.
 CHAMBARD (ÉCOUARD), docteur-médecin, 58, cours Morand, Lyon.
 CHAMBRE DE COMMERCE de Lyon.
 CHAMBRE SYNDICALE de la fabrique lyonnaise, 7, rue de la République, Lyon.
 CHANLUAUX (PHILIBERT), publiciste, 28, Grande-Rue de la Guillotière, Lyon.
 CHANTRE (ERNEST), sous-directeur du Muséum, 37, cours Morand, Lyon.
 CHANTRE (AUGUSTE), 37, cours Morand, Lyon.
 CHAPELLE (F.), avocat, 10, cours Saint-Paul, Saint-Étienne.
 CHAPPET (le Dr), 35, rue Malesherbes (Lyon).
 CHASSIGNOL (A.), marchand de soies, rue Puits-Gaillot, Lyon.
 CHATRON (JULES), architecte, place de la République, 44, Lyon.
 CHAPON, vice-consul de l'Uruguay, château de Bel-Air, Saint-Étienne.
 CHAPON fils, fabricant de soies, — — —
 CHAPUISAT (CHARLES), 7, place de l'Helvétie, Lyon.
 CHAVANON (abbé), professeur au collège d'Annonay.
 CHAVOT (FRANÇOIS), 4, quai de la Pêcherie, Lyon.
 CHEVRET (LOUIS), pharmacien, 29, rue de la Ville, Saint-Étienne.
 CHEVRILLON (A.), 40, avenue d'Eylau, Paris.
 GHOPINET, directeur de l'École normale de Clermont-Ferrand.
 CHOTARD, doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, cité Chabrol (Puy-de-Dôme).
 CLUGNET (LÉON), conservateur de la Bibliothèque académique de Lyon, 12, quai de l'Est, Lyon.
 COIGNET (F.), 55, rue Saint-Joseph, Lyon.
 COLIN (Mlle), 18, rue d'Algérie (Lyon).
 COLLON (GABRIEL), négociant, 58, cours Morand, Lyon.
 CONSEIL MUNICIPAL de Lyon.
 CONSEIL GÉNÉRAL du Rhône.
 CORDIER, 72, Faubourg Saint-Honoré, Paris.
 COSTE (Mme), 11, avenue de Noailles, Lyon.
 COSTE (Mlle), — — —
 COTE (ALFRED), consul de la république Argentine, 28, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.
 COTE (MARCEL), 71, rue de la République, Lyon.
 COTTEAU (JEAN), ancien président de la Société géologique de France, à Auxerre (Yonne).
 COURRIER DE LYON (le), 14, rue Belle-Cordière.
 COUTAGNE (le Dr HENRI), 79, rue de la République, Lyon.
 CRAPONNE, ingénieur de l'usine à gaz de Perrache, cours Bayard, Lyon.

 DAMIÈS (PIERRE), 54, rue Saint-Jean, Lyon.
 DAMOUR (ISAAC), courtier pour la soie, 4, rue Désirée, Lyon.
 DAVID (F.), 14, rue de la Bourse, Saint-Étienne.
 DAVID-SIMPSON (le Rév.), 45, rue Malesherbes, Lyon.
 DEBIZE (le Colonel), vice-président de la Société de Géographie de Lyon, 12, quai de la Charité.
 DEJEY (J.), chef d'institution, 10, avenue de Noailles.
 DELOGRE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 38, rue de la Reine, Lyon.
 DESGEORGES (AL.), marchand de soies, rue Puits-Gaillot, Lyon.
 DESGRAND (LOUIS), marchand de soies, 24, rue Lafont, Lyon.
 DESGRANGES, (le Dr), 55, place de la République, Lyon.

- DEVÈZE (N.), maison JAUBERT, AUDRAS ET C^{ie}, de Lyon.
 DEYME (LUCIEN), 1, quai de l'Est, Lyon.
 DOMECK (CLAUDE), chef d'institution, 3, quai de Retz, Lyon.
 DOMER (JOANNV), artiste peintre, 14, rue Robert, Lyon.
 DOR (le Dr), professeur, 10, rue du Plat, Lyon.
 DORÉ (AUGUSTE), 16, rue Centrale, Lyon.
 DUBOST (M^{me} V^{ve}), propriétaire, 9, rue de la Préfecture, Lyon.
 DUCHEMIN (le pasteur), 10, rue des Missionnaires, Lyon.
 DUMAST (le baron DE), ancien officier supérieur, correspondant de l'Institut, président d'honneur à vie de l'Académie Stanislas, Nancy.
 DUMONT, directeur de la Caisse d'épargne de Lyon.
 DUNOYER DE LEGONZAC (L.), 36, rue de Penthièvre, Paris.
 DUPASQUIER, 32, quai Saint-Antoine, Lyon.
 DUPLAY-BALAYÉ, marchand de soies, rue Puits-Gaillot, Lyon.
 DUPOND (ALBERT), docteur ès lettres, professeur au lycée de Montpellier.
 DUPRÉ, pharmacien, 45, rue de Marseille, Lyon.
 DURAND DE FONTMAGNE (baron FRANÇOIS), 1, place de la Miséricorde, Lyon.
 DURAND DE FONTMAGNE (LOUIS), — — —
 DUSSEIGNEUR (GÉORGES), 35, rue Malesherbes, Lyon.
 DUVAL (ANTONIN), cours Morand, Lyon.

- ÉCOLE DE COMMERCE de Lyon, 34, rue de la Charité.
 ENDERS (JULES), au Crédit Lyonnais, Lyon.
 ÉPITALON (JACQUES-JULES), avocat, 26, rue d'Arcole, Saint-Étienne.
 ESCHER (H.), 49, rue de la République, Lyon.
 ÉTIENNE, 11, avenue du Parc, Lyon.
 EYMARD (RENÉ), 16, rue Désiré, Lyon.

- FAGARD, propriétaire à Bohain, rue de Cambrai (Aisne).
 FAIVRE, doyen de la Faculté des Sciences, 27, rue Gentil, Lyon.
 FAJON, chef de trafic des Messageries maritimes, 9, quai de la Joliette, Marseille.
 FAVRE (l'abbé), professeur à l'École spéciale des langues orientales, 50, avenue de Wagram, Paris.
 FERRAZ, professeur à la Faculté des lettres, 1, cours de Brosses, Lyon.
 FINES (C.-G.), 61, avenue de Noailles, Lyon.
 FINOT, ingénieur de la marine, à Cherbourg.
 FOILLARD (René), 3, rue Terme, Lyon.
 FONTAINE (AUGUSTE), fabricant de fleurs, 39, rue Saint-Pierre, Lyon.
 FONTANNES (F.), 4, rue de la République, Lyon.
 FONTENILLES (PAUL DE), inspecteur de la Société française d'archéologie, à Cahors.
 FORISSIER (J.-B.), ingénieur civil, 39, rue de la Loire, Saint-Étienne.
 FRENET, propriétaire à Charly (Rhône).
 GABET (le baron), agent de change, 32, rue Neuve, Lyon.
 GAISMANN (HENRI), commissionnaire en soieries, 3, quai de Retz, Lyon.
 GARCIN (ALBIN), 13, rue de l'Arbre-Sec, Lyon.
 GARCIN (JULES), 27, quai Tilsitt, Lyon.

- GASSIES (J.-B.), directeur du Musée préhistorique et ethnographique, au Jardin public, Bordeaux.
- GEORGES (CLÉMENT), employé à l'Union générale, 6, place Saint-Jean, Lyon.
- GEORGES (PAUL), 2, rue Saint-Louis, Saint-Étienne.
- GENZET (PAUL), — — — — —
- GÉRARD (le Dr), membre de la Société des Amis des sciences naturelles, 12, rue des Missionnaires, Lyon.
- GÉRENTET (CLAUDIUS), président de la Chambre de commerce, 1, rue de la Bourse, Saint-Étienne.
- GIRARD, fabricant de soieries, place Tolozan, Lyon.
- GIRAUD (J.-B.), conservateur du Musée archéologique de Lyon, 4, place des Hospices, Lyon.
- GIRIN (le Dr), 24, rue de la République, Lyon.
- GIRON (MARCELLIN), rue de la Richelaudière, à Saint-Étienne.
- GOIRAN (PHILIPPE), à Couzon (Rhône).
- GOLDSTEIN (ÉDOUARD), 60, rue de Vaugirard, Paris.
- GRAVIER (GABRIEL), 80, rue du Champs-des-Oiseaux, Nantes.
- GRISARD (JACQUES-JULES), conducteur du service municipal de Lyon, 17, rue Philippeville, Lyon.
- GRISY (DE), professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
- GROSJEAN (FÉLIX), ingénieur, secrétaire du Conseil d'administration des mines de Montrambert, 4, place Perrache, Lyon.
- GROSJEAN (JULES), 4, place Perrache, Lyon.
- GUÉRIN (FERDINAND), banquier, 36, rue Puits-Gaillot, Lyon.
- GUIGOUD (JEAN), propriétaire, 17, place Marengo, Saint-Étienne.
- GULLIET (JOSEPH) père, commissionnaire en soieries, rue Désirée, 2, Lyon.
- GULLIET (JOSEPH) fils, — — — — —
- GUILLOT, 66, rue de la Charité, Lyon.
- GUIMET (ÉMILE), 1, place de la Miséricorde, Lyon.
- GUIMET (M^{me}) — — — — —
- GUIMET (J.-B.), peintre, 24, place Bellecour, Lyon.
- GUINAN (l'abbé), doyen de la Faculté de théologie, 2, place Grolier, Lyon.
- GURIT (ANTONIN), employé, 6, quai de l'Est, Lyon.
- GURIT (M^{me}), — — — — —
- GUY-DELORME, 13, rue de l'Arbre-Sec, Lyon.
- GONTHARET (MICHEL), maison GERVAIS ET COUMERT, 18, rue Pizay, Lyon.
- HARCOURT-WILLIAMS, 15, cours d'Herbouville, Lyon.
- HEDDE (ISIDORE), sinologue, 16, rue de Condé, Lyon.
- HEINRICH, doyen de la Faculté des lettres, 29, avenue de Noailles, Lyon.
- HÉNON (Dr AUGUSTE), japoniste, Cornière, par Annemasse (Haute-Savoie)
- HÉRON (GUILLAUME), 11, rue Sainte-Ursule, Toulouse.
- HERZOG (Ph.), 2, place des Hospices, Paris.
- HIGNARD, président de l'Académie de Lyon, professeur à la Faculté des lettres, 9, rue Sala, Lyon.
- HILAIRE (BARTHÉLEMY), propriétaire, 85, rue des Martyrs, Lyon.
- HIPPISLEY (ALFRED), attaché à la Commission de Chine, 26, rue Pasquier, Paris.
- HOFFMANN (ÉMILE), négociant, 24, place Tolozan, Lyon.

HOVELAQUE, professeur à l'École d'anthropologie de Paris, rue de l'Université, 35, Paris.
 HUGENTOBLE, 7, montée des Génovéfains, Lyon.

JACQUEMET, 50, rue de Bourbon, Lyon.
 JINOT aîné, négociant, 5, rue Désirée, Saint-Étienne.
 JOUFFROY (CHARLES), 30 b-s, place Bellecour, Lyon.
 JOUFFROY (ABEL), négociant, — — —
 JOURDAN, commandant du génie, 44, quai de la Charité, Lyon.
 JUBIN (ÉMILE), 69, rue de Chabrol, Paris.
 JULIEN (JOSEPH), 17, place Bellecour, Lyon.
 JULIEN (GABRIEL), — — —
 JULLIEN, rue des Trois-Enfants, Lyon.
 JUTEAU (l'abbé), vice-président de la Société archéologique de Touraine, à Tours.

KESZLER, 12, quai Saint-Vincent, Lyon.
 KESZLER (M^{me}), — — —
 KLÉBER (ÉMILE), à Rives (Isère).
 KOCH (M^{me}), 16, place Morand, Lyon.

LACHOMETTE (PROSPER DE), 4, quai de la Pêcherie, Lyon.
 LACROIX (JOSEPH), 15, rue Désirée, Lyon.
 LAIR (comte CHARLES), 18, rue Las-Cases, Paris.
 LAMBERT (LOUIS), étudiant, 31, rue Romarin, Lyon.
 LANDOWSKI (le Dr), 31, rue Chaptal, Paris.
 LANG, négociant, 6, Grande rue des Feuillants, Lyon.
 LAURIÈRE (JULES DE), secrétaire général de la Société française d'archéologie, 15, rue des Saints-Pères, Paris.
 LEBRUN (CHARLES), secrétaire de la Chambre de commerce de Saint-Étienne.
 LECLERC (Ch.), 25, quai Voltaire, Paris.
 LEGRAND (le Dr), membre de la Société d'ethnographie, 136, avenue de Neuilly, Neuilly (Seine).
 LEGUILLOUX (MARCEL), 44, rue Centrale, Lyon.
 LEROUX (ERNEST), éditeur, 28, rue Bonaparte, Paris.
 LESPINASSE (RENÉ DE), château de Luanges, par Nevers (Nièvre).
 LILIENTHAL, marchand de soies, 24, rue du Garet, Lyon.
 LOCARD (ARNOULD), ingénieur civil, 38, quai de la Charité, Lyon.
 LORIOL (DE), ingénieur civil, 30, Saint-Antoine, Lyon.
 LORTET (le Dr), doyen de la Faculté de Médecine, 1, quai de la Guillotière, Lyon.
 LOUVIER (A.), licencié en droit, 32, quai Saint-Antoine, Lyon.

MAGNIN (Dr A.), 6, quai de l'Est, Lyon.
 MAISONVILLE et fils, libraires, Grande-Rue, 23, Grenoble.
 MALMAZET (F.), 22, rue de la République, Lyon.
 MARCHEGAY, ingénieur civil, 11, quai des Célestins, Lyon.
 MARIX (M^{me}), rue Gasparin, Lyon.
 MARMORAT (GABRIEL), 10, quai de Retz, Lyon.
 MARMORAT (M^{me}), — — —

- MARQUIÉ (le pasteur), 22, rue de la Moutat, Saint-Étienne.
 MARSY (le comte DE), Compiègne (Oise).
 MARTIN, 36, quai Saint-Vincent, Lyon.
 MARTIN (Mme), — —
 MARTINEAU, Montplaisir.
 MARTINEAU (Mme). —
 MARTINET (SÉBASTIEN), négociant, 9, place Saint-Charles, Saint-Étienne
 MASPERO, professeur au Collège de France, 68, boulevard Saint-Germain, Paris.
 MATHEVON (A.), fabricant, 26, place Tolozan, Lyon.
 MAURICE (ÉTIENNE-FRANÇOIS), secrétaire général de la Société académique de la Loire, docteur-médecin, 9, rue de la Croix, Saint-Étienne.
 MEISSAS (l'abbé DE), docteur en théologie, 76, rue de Villiers, Levallois, près Paris.
 MESSAGERIES Maritimes, Marseille.
 MEYER (THÉODORE), officier d'administration, comptable à Bordeaux, anciennement à Saïgon.
 MEYER (EGÈNE), officier d'administration, comptable, 101, rue Moucey, Lyon.
 MEYRAN (OCTAVE), 39, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.
 MICHEAUX (FLAVIEN DE), juge au tribunal de commerce, 16, rue Pizay, Lyon.
 MILESCAMPS, 19, boulevard Malesherbes, Paris.
 MILSON (EDWARD), 22, place Tolozan, Lyon.
 MOINIER, avocat, maire de Clermont-Ferrand, 4 et 6, place Saint-Hérem.
 MOLLIÈRE, 3, rue Puits-Gaillot, Lyon.
 MOLLARD, étudiant, 42, cours Lafayette, Lyon.
 MONCAUT, capitaine de recrutement, rue de la Quarantaine, Lyon.
 MONITEUR (le) *DES SOIES*, 14, rue de la Bourse, Lyon.
 MONIER (ANDRÉ), agent de change, 6, rue de la République, Lyon.
 MONNOT, 12, rue Sainte-Hélène, Lyon.
 MONTET, 61, avenue de Noailles, Lyon.
 MORAND (MARIUS), bibliothécaire de la Chambre de commerce de Lyon, palais du Commerce.
 MORIN-PONS (HENRI), banquier, 12, rue de la République, Lyon.
 MOUTON, 67, quai Pierre-Scize, Lyon.
 MUGUET (JULES), notaire, 1, rue Puits-Gaillot, Lyon.
 NOYER (GUSTAVE), marchand de soies, 12, rue Pizay, Lyon.
 NUTTALL, 61, avenue de Noailles, Lyon.
 ODIN (le Dr JOSEPH), 6, quai de la Pêcherie, Lyon.
 OLLIER DE MARICHARD, archéologue, à Vallon (Ardèche).
 OSIO (STEPHANO), 3, place des Hospices, Lyon.
 PALIARD (LÉON), 4, place des Jacobins, Lyon.
 PALLIAS (HONORÉ), membre de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, 25, rue Centrale, Lyon.
 PASCALON (CAMILLE), 37, cours Morand, Lyon.
 PAYEN (LOUIS), marchand de soies, 9, rue de l'Arbre-Sec, Lyon.
 PÉALAT (LOUIS), négociant, quai de la Guillotière, 11, Lyon.
 PÉCOUL (AUGUSTE), secrétaire d'ambassade, 58, rue de Ponthieu, Paris.
 PÉGILLOUX, 44, rue Centrale, Lyon.

- PÉLAGAUD (FERNAND), avocat, 11, quai de l'Archevêché, Lyon.
 PÉLAGAUD (ÉLISÉE), publiciste, — — —
 PERRIN, éditeur, Chambéry.
 PETIT (J.-A.), de la Société asiatique de Paris, le Hamel, par Grandvilliers (Oise).
PETIT LYONNAIS (le), 55, place de la République, Lyon.
 PHILIBERT (M^{me}), négociant, 44, rue Centrale, Lyon.
 PIATON, président de la Commission des Hospices, 40, rue du Plat, Lyon.
 PICARD (M^{me}) rue Gasparin, Lyon.
 PICHOT (BARTHÉLEMY), juge de paix suppléant, à Pont-de-Beauvoisin (Isère).
 PIGAUD, 33, rue de la Reine, Lyon
 PIÉGAY (ÉLISÉE), conseiller honoraire, 17, cours du Midi, Lyon.
 PILA (ULYSSE), 13, rue de l'Arbre-Sec, Lyon.
 PIQUET (E.), grand hôtel des Terreaux, rue Lanterne, Lyon.
 PIRJANTZ, négociant, 29, rue Puits-Gaillot, Lyon.
 PITRAT, imprimeur typographe, 4, rue Gentil, Lyon.
 PORTE (EDMOND), 1, rue de Paris, Saint-Étienne.
 PRAS (DOMINIQUE), peintre décorateur, 1, cours de Brosses.
 PRÉSIDENT (le) de l'Académie de Savoie.
PROGRÈS (le), 10, place de la Charité, Lyon.
 PROVISEUR (le), du lycée de Lyon.
- QUINET, rue Basse du Port-au-Bois, Lyon.
 QUIVOGNE (F.), président de la Société de médecine vétérinaire de Lyon et du Sud-Est,
 16, place Perrache, Lyon.
- RABAUD (ALFRED), président de la Société de géographie, 62, rue Montgrand, Marseille.
 RALLET, 1, rue de la Liberté, Grenoble.
 RAVIER-MILLON, 31, cours Morand, Lyon.
 REBOUX, 3, rue Montenotte, Paris.
 RÉCAMIER (E.), rue du Regard, 1, Paris
 RENARD (ÉD.), 66, rue de Bondy, Paris.
 REYON (LOUIS), conservateur du musée d'Annecy (Haute-Savoie).
 RHENIS (ERNEST), attaché au ministère des affaires étrangères, 29, avenue Wagram, Paris.
 RIBIOLLET, notaire à Neuville-sur-Saône (Rhône).
 RICHARD (ANTOINE), négociant, 3, rue de la République, Lyon.
 RICHARD-ROYER, à Écully (Rhône).
 ROBIN fils, consul de Turquie, 41, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.
 ROBIOU, à Nantes.
 RODET neveu (le Dr), 36, cours Morand, Lyon.
 ROUSSELOT (PAUL), inspecteur d'Académie à Clermont-Ferrand, 27, rue Ballainvilliers,
 Clermont.
 ROUSTAN (BAPTISTE), courtier, 19, place Tolozan, Lyon.
 ROUX, imprimeur lithographe, 21, rue Centrale, Lyon.
 ROYANE (AIMÉ), 37, quai Saint-Vincent, Lyon.
- SAINT-SULPICE (JEAN DE), Lyon.
SALUT PUBLIC (le), 33, rue de la République, Lyon.

- SCHRAMECK, 5, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Étienne.
 SCHLUMBERGER, ingénieur de la marine, 30, rue du Plat, Lyon.
 SCHULZ (le pasteur ÉMILE), au Bouquet, Saint-Rambert (Ile Barbe).
 SERVAUT (ALEXANDRE), négociant, 6, rue de Brac, Saint-Étienne.
 SERVIER (JOSEPH), 6, quai Saint-Clair, Lyon.
 SEUX (PIERRE), marchand de soies, 11, rue Pizay, Lyon.
 SISLEY (LÉON), ingénieur à Montplaisir, Lyon.
 SISMONDE (FRANÇOIS), ingénieur civil, 21, rue Beaubrun, Saint-Étienne.
 SOCIÉTÉ archéologique du Midi de la France, place Saint-Sernin, Toulouse.
 SOCIÉTÉ de géographie de Paris, 3, rue Christine, Paris.
 SOCIÉTÉ d'histoire naturelle de Toulouse, 28, rue Saint-Rome.
 SOCIÉTÉ des sciences industrielles de Lyon.
 SOCIÉTÉ académique de la Loire (agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres, Saint-Étienne).
 SOCIÉTÉ d'économie politique, Lyon.
 SOCUQUET (le Dr), 12, rue des Remparts, Lyon.
 SOULTRET (DE), receveur général à Besançon.
 SPAZIN, 41, rue Centrale, Lyon.

- TAVERNIER (JEAN), avocat, 34, rue Sainte-Hélène, Lyon.
 TENOUGI (le chanoine), vice-président du Congrès des Orientalistes de Marseille, 10, rue Perrier, Marseille.
 TEXTOR DE RAVISI (le baron), ancien gouverneur de Karikal, vice-président de la Société d'ethnographie, président de la première session provinciale du Congrès des Orientalistes (Saint-Étienne), 9, rue d'Annonay.
 TEXTOR DE RAVISI (M^{me} la baronne), 7, rue d'Annonay, à Saint-Étienne.
 TEXTOR DE RAVISI (ÉDOUARD), professeur au Conservatoire national, succursale de Nantes.
 THERRY (JOSEPH), négociant, 50, rue Mercière, Lyon.
 THIERS (HENRI), gérant du *Salut Public*, 33, rue de la République, Lyon.
 THIVEL (ANTONIN), Tarare (Rhône).
 TIMESS (C.-G.), 64, avenue de Noailles, Lyon.
 TISSERAND, percepteur, cours Sablon, à Clermont-Ferrand.
 TOPINARD (le Dr), professeur à l'École d'anthropologie de Paris, 97, rue de Rennes, Paris.
 TOUACHE, directeur de la Compagnie de navigation mixte, 54, rue Cannobière, Marseille.
 TOUACHE (AUGUSTE), armateur, 54, rue Cannobière, Marseille.
 TRUILHIER (EUGÈNE), 49, Grande-Rue de Marengo, Marseille.

UNION des Marchands de soies de Lyon, 26, rue de l'Arbre-Sec, Lyon.

- VACHEZ, notaire, 17, quai de Bondy, Lyon.
 VARINARD (PIERRE), 15, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Étienne.
 VARINARD (ADRIEN), avocat, secrétaire-archiviste de la Chambre syndicale des tissus, 15, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Étienne.
 VAUTHIER (TH.), ingénieur civil, 30, quai Saint-Antoine, Lyon.
 VAUTIER (ÉMILE), 46, rue Centrale, Lyon.
 VERNY (ARTHUR), 10, rue des Beaux-Arts, Marseille.
 VERNY (LÉONCE), ingénieur à Firminy (Loire).

- VEYRIN (PAUL), marchand de soie, 22, place Tolozan, Lyon.
 VIAL (JEAN-MARIE), distillateur, 6, rue des Arts, Saint-Étienne.
 VIGNE (J.-C.), 22, place Tolozan, Lyon.
 VILLE de Saint-Étienne (Loire).
 VOGÜÉ (le marquis DE), membre de l'Institut, ambassadeur de France à Vienne (Autriche).
 WATTEVILLE (G. DE), 2, place des Hospices, Lyon.
 WEINBERG, grand rabbin, 13, quai Til-sitt, Lyon.
 WIEGERT, 2, place Croix-Paquet, Lyon.
 WILLIAM-BERMAN, représentant des États-Unis, 31, rue Pasquier, Paris.
 YÉMÉNIZ, consul de Grèce, 33, rue de Bourbon, Lyon.

COLONIES FRANÇAISES

- AYMONIER, administrateur des affaires indigènes de Cochinchine, Saïgon.
 BEL KACEM BEN SEDIRA, professeur à l'École normale d'Alger.
 CAHEN, grand rabbin, Alger.
 CAMOIN, capitaine au 4^e régiment de zouaves, Alger.
 DEMOLAN, rentier à Alger.
 HECQUET (ÉMILE), négociant, président de la Chambre de commerce, membre du Conseil colonial à Pondichéry.
 HOUDAS, professeur d'arabe à Alger.
 LANDEZ (ANTONY), administrateur des affaires indigènes de Cochinchine.
 MEYER (EUGÈNE), sergent-major au 4^e régiment de zouaves, à El Laghout (Afrique).
 MEYER (CHARLES), sergent au 4^e régiment d'infanterie de marine (Cochinchine).
 PAJOT (ÉLIE), propriétaire à l'île de la Réunion, 21, rue du Conseil, à Saint-Denis.
 RAMPONT, conseiller municipal, Alger.
 SAMARY, architecte en chef de la ville d'Alger.
 SAVARAYALOU NAIKER, poète lauréat, Pondichéry.

ÉTRANGER

- ACRI (FRANCESCO), professeur d'histoire et de philosophie à l'Université de Bologne.
 ALBICINI (le comte CESARE), professeur à l'Université de Bologne.
 ARCHMANN (D-), député, président du Collège médical, Luxembourg (duché de Luxembourg).
 ASP (GEORGES), Helsingfors (Finlande).
 BELLUCCI, professeur à l'Université de Pérouse (Italie).
 BIBLIOTHÉCAIRE de la ville de Brême, représentée par le Dr KOHL, bibliothécaire en chef.
 BIRCH (Dr SAMUEL), conservateur au British Museum de Londres.

- BLUM (ARTHUR), secrétaire du Cercle archéologique de Termonde (Belgique).
 BOGDANOW, professeur de l'Université de Moscou.
 BUCH (LÉON), libraire à Luxembourg.
 BURTNEY (le R. P.), missionnaire apostolique de Maduré, à Trichinopoly (Indes Orientales).
 BURTIN (C.-H.), bibliothécaire adjoint de la ville de Metz, 27, rue de la Chèvre (Metz).
 CANOZ (Mgr), évêque de Maduré à Trichinopoly (Indes Orientales).
 CASTENADA (JULIO-CESAR DE), Gembloux, province de Namur (Belgique).
 CLARKE (HYDE), vice-président de l'Institut anthropologique à Londres.
 CIGALLA (J. DE), Santorin (Grèce).
 CONIL (A.), agent principal de la Compagnie des Messageries nationales (Yokohama).
 CUST (ROBERT), bibliothécaire honoraire de la Société royale asiatique, 64, Saint-Georges square, Londres.
 DERBSHIRE, à Londres.
 DUCERTI (ANGELO), chevalier, professeur à l'Université de Bologne.
 DZIEDUSZYCKI (le comte V.) conseiller intime de S. M. le roi, propriétaire à Lemberg (Autriche).
 ELVIUS (SOPHUS), membre de la Société royale des antiquaires du Nord, 30, rue de Førdenskjöld, Copenhague.
 FERRANTI (don VINCENZO), chevalier, professeur de philosophie à l'Université de Bologne.
 FRANKS (A.), conservateur au British Museum, 103, Victoria street, Londres.
 GOSSE (H.-J.), conservateur du Musée archéologique, professeur, 1, rue des Grauges, Genève.
 GOZZADINI (le comte J.), commandeur, sénateur du royaume, Bologne.
 HARKAVY (A.), Bibliothèque publique impériale, Saint-Petersbourg.
 HÉLIOS-WOLF, photographe au Caire, Égypte.
 HOCHSTETTER (le Dr de), directeur des musées impériaux, à Vienne (Autriche).
 JUPPA (S.), ingénieur, au Caire (Égypte).
 LANCIA DI BROLO (le duc FRÉDÉRIC), membre de l'Académie de Constantinople, membre de l'Institut des Sciences de Palerme, 236, rue Macqueda, Palerme.
 LONG (le Rév.), Bombay.
 LUSCHAN (Dr FÉLIX DE), professeur, 43, Stoss am Himmel, à Vica (Autriche).
 KUKI-RICCHI, secrétaire général du ministère de l'instruction publique au Japon.
 MAGNI (FRANCESCO), professeur, recteur de l'Université royale, Bologne.
 MA-KIEN-CHONG, attaché à la légation chinoise à Paris.
 MARIETTE-BEY, conservateur du Musée de Boulaq.
 MASANA-MAEDA, commissaire du gouvernement japonais.
 MELCHERS (CARLE-TH.), consul d'Espagne, Contrescarpe, Brème.
 METCHNIKOFF (LÉON), rédacteur de l'*Extrême-Orient*, 92, quai des Eaux-Vives, château de la Rive, Genève.
 MEYER (THÉODORE), chancelier du consul général de France, Saint-Petersbourg.

MONCLAR (le marquis DE), consul de France, à Brême (Allemagne).
MULLENDORFF (PROSPER), sténographe, à Luxembourg.

NAVILLE (Éd.), égyptologue, à Malagny, près Genève.
NGER (le comte, prince de Schleswig-Holstein), à Nœr (près Kiel), Allemagne du Nord.

PETERKEN (Éd.), agent général de la république Argentine, chaussée de Louvain, Bruxelles.

RANCKEN (J.-OSCAR-F.), ancien recteur du lycée de Wasa (Finlande).
REINICHI (Dr LÉON), professeur d'égyptologie à l'Université III, Strogasse, 2, Vienne

SAMARITANI (G.-B.), à Naples.

SASSOLI (le chevalier ENRICO), Directeur du Collège philologique et philosophique de l'Université de Bologne.

SCHMIDT (WALDMAR), professeur à l'Université, palais du Prince, Copenhague.

SCHNETTER (l'abbé), professeur et bibliothécaire, à Luxembourg.

SERRURIER (le Dr), conservateur au Musée d'ethnographie de Leyde.

STEINHAUER (CARLE), inspecteur du Musée ethnographique, palais du Prince, Copenhague.

SYMPSON (le Rév.), missionnaire des Indes-Orientales.

TRUBNER (N.), American, European and Oriental, literary agency, 57 et 59, Ludgate Hill, Londres.

TUBINO (F.-M.), de l'Académie royale des Beaux-Arts, Mayor, 85, Pral, Madrid.

TURRINI (CARLO), chirurgien, directeur de l'hôpital de Treute.

TURRINI (GIUSEPPE), professeur de sanscrit à l'Université de Bologne.

VASSALI, conservateur au Musée de Boulaq.

VENTURA (la comtesse R. DE), Bucharest (Roumanie).

VENTURINI (CHARLES), membre de l'Athénée oriental de Paris, Ancône (Italie).

VENUSOFF (le colonel MICHEL), à Genève (Suisse).

WILLIAM WARD, consul d'Angleterre, 28a Dobben, Brême.

ZAMBRINI (FRANCESCO), président de la Commission royale italienne pour la publication de textes de langues orientales (Bologne).

STATUTS

ARTICLE PREMIER

Le Congrès provincial des Orientalistes a pour but de contribuer au progrès des études ethnographiques, linguistiques et historiques relatives à l'Asie, à l'Océanie et à l'Afrique, de les encourager et de les vulgariser en France et dans les colonies. Il a aussi spécialement pour objet l'étude de la géographie de ces pays dans ses rapports avec leur commerce, leur industrie, leurs forces productives, leurs poids et mesures ainsi que leurs monnaies. Il s'occupe également de la législation commerciale, industrielle et maritime de ces contrées.

ART. II

Conformément à la décision de la session de Marseille, la troisième session provinciale du Congrès des Orientalistes aura lieu à Lyon et durera sept jours, du 31 août 1878 au 7 septembre.

ART. III

Le Comité local d'organisation, constitué à Lyon, prépare la session en toute liberté d'initiative et d'action.

Il est chargé de centraliser les adhésions, les recettes et les dépenses, de délivrer des cartes de membres, de rédiger, publier et distribuer à l'avance le programme des séances et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'organisation matérielle du Congrès. Il est chargé de la publication du compte rendu des travaux de la session.

ART. IV

Feront partie du Congrès et auront droit au compte rendu imprimé de ses travaux les personnes et les Sociétés savantes qui feront la demande d'une carte de membre en versant la somme de dix francs, montant de la cotisation.

ART. V

Sont nommés *membres fondateurs* du Congrès de Lyon les personnes qui souscriront, à son profit, une somme de *cent francs* au moins. — Leurs noms seront inscrits sur la première page du volume du compte rendu des travaux du Congrès.

ART. VI

Les avantages faits aux membres souscripteurs de la session de Lyon sont les suivants :

- 1^o Droit de présentation de leurs travaux et de ceux d'un tiers;
- 2^o Droit de discussion des travaux lus ou produits en séance;
- 3^o Droit gratuit au volume de la publication des travaux de la session de Lyon;
- 4^o Droit de vote sur toute question qui sera soumise à l'Assemblée.

ART. VII

Le Comité local d'organisation nomme des délégués régionaux et étrangers chargés de le seconder, tant pour recueillir des souscriptions que pour réunir des travaux destinés au Congrès.

ART. VIII

Le Comité local d'organisation peut nommer des membres correspondants et des membres d'honneur parmi les savants étrangers.

ART. IX

Dans la première assemblée générale, qui aura lieu le 31 août 1878, les membres fondateurs et souscripteurs procéderont à l'élection des membres du Conseil du Congrès. Ce Conseil se composera des membres du Comité local d'organisation qui ne seront pas soumis à l'élection, et d'un nombre égal de membres élus par l'Assemblée du Congrès à la majorité relative des suffrages des membres présents. Deux des membres élus devront être pris parmi les membres fondateurs.

ART. X

A la même séance, l'assemblée générale élira, à la majorité relative des suffrages des membres présents, le président du Conseil, qui sera alors président de la session du Congrès de Lyon. Il devra être choisi parmi les membres du Conseil du Congrès.

Le préfet du département du Rhône est président d'honneur du Congrès.

L'assemblée élira ensuite deux vice-présidents ou assesseurs, également choisis parmi les membres du Conseil.

Les secrétaires du Comité local d'organisation deviendront les secrétaires du Congrès.

Deux secrétaires assesseurs sont nommés, sur la présentation du président et des secrétaires, par le Conseil, et devront être pris parmi les membres du Congrès.

ART. XI

Le Conseil pourra organiser des commissions spéciales qui nommeront leurs présidents.

ART. XII

Le Conseil statue sur toutes les questions administratives et sur tous les incidents relatifs aux travaux et aux séances. Il pourra organiser des séances publiques.

ART. XIII

A la première séance du Congrès, le bureau sera officiellement installé, et les travaux de la session commenceront immédiatement.

ART. XIV

La session du Congrès de Lyon comprendra six séances générales :

1° Une séance consacrée au commerce et à l'industrie. Cette séance sera offerte à la Chambre de commerce, et présidée par le bureau de cette institution ;

2° Une séance consacrée aux sciences, à l'histoire, à la philologie et aux beaux-arts. Cette séance sera offerte à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon et sera présidée par le bureau de cette compagnie ;

3° Une séance où l'on traitera des religions anciennes de l'Égypte, de la Perse et de l'Assyrie ;

4° Une séance où l'on traitera des religions de l'Inde ;

5° Une séance où l'on traitera des religions de la Chine ;

6° Une séance où l'on traitera des religions du Japon.

Ces quatre dernières séances seront présidées par le président du Congrès, qui pourra disposer de sa présidence avec l'autorisation du Conseil.

Il y aura trois sections :

1° Commerce et industrie ;

2° Sciences, histoire, etc. ;

3° Religions.

Les sections se réuniront tous les matins des jours de séance.

ART. XV

Aucune question ne pourra être discutée avant d'être soumise au bureau du Conseil.

ART. XVI

Le bureau des quatre dernières séances sera constitué le matin de chacune d'elles par le Conseil.

ART. XVII

La presse sera invitée à toutes les séances de la session. — MM. les rédacteurs auront des places réservées.

ART. XVIII

Dans l'une des dernières séances, l'assemblée entendra, s'il y a lieu, la lecture d'un rapport sur les comptes financiers de la session, lesquels néanmoins ne pourront être clos qu'après la publication du compte rendu des travaux.

A cette même séance, le président du Congrès, si le vœu en a été émis, fera désigner par l'assemblée, à la majorité relative des voix des membres présents, la ville où se tiendra la session suivante.

ART. XIX

La publication du compte rendu de la session est confiée au bureau du Comité local d'organisation, qui a pleins pouvoirs pour désigner les travaux qui pourront être insérés, en tout ou en partie, dans le compte rendu.

ART. XX

Une fois toutes les dépenses de la session et de ses publications soldées, le reliquat en caisse.

s'il y en a un, sera distribué aux pauvres ou employé à l'encouragement des sciences, selon la décision du Comité local, décision qui sera rendue publique par la voie de la presse.

ART. XXI

Les livres et manuscrits ou autres objets offerts au Congrès durant la session, sans destination spécifiée, sont acquis de droit à une des bibliothèques ou à l'un des musées de la ville de Lyon, en souvenir du troisième Congrès provincial des Orientalistes.

En conséquence, les personnes qui enverront des mémoires et des travaux sont prévenues que leurs manuscrits ne leur seront pas rendus, sauf décision contraire du Comité.

PROGRAMME GÉNÉRAL

SÉANCES, CONFÉRENCES ET FÊTES

SAMEDI 31 AOUT

- 9 h. du matin. — Séance d'ouverture. Nomination du Conseil et du Bureau.
2 h. du soir. — Séance générale : commerce et industrie.

DIMANCHE 1^{er} SEPTEMBRE

- 2 h. du soir. — Visite des Musées au palais Saint-Pierre.
4 h. du soir. — Excursion à Neuville.

LUNDI 2 SEPTEMBRE

- 9 h. du matin. — Séance des sections.
2 h. du soir. — Séance générale : Sciences, philologie, histoire et beaux-arts.

MARDI 3 SEPTEMBRE

- 9 h. du matin. — Séance des sections.
2 h. du soir. — Séance générale : Religions anciennes de l'Égypte.
8 h. du soir. — Conférence au Grand-Théâtre, avec projections photographiques, sur un voyage religieux en Égypte, dans l'Inde et au Japon.

MERCREDI 4 SEPTEMBRE

- 9 h. du matin. — Séance générale : Religions anciennes de la Perse et de l'Assyrie.
2 h. du soir. — Séance générale : Religions de l'Inde.
8 h. du soir. — Conférence en dessin, au théâtre du Gymnase, 30, quai Saint-Antoine, sur un voyage dans l'extrême Orient, par M. Félix Ragamey.

JEUDI 5 SEPTEMBRE

- 9 h. du matin. — Séance des sections.
2 h. du soir. — Séance générale : Religions de la Chine.
8 h. du soir. — Concert au Grand-Théâtre.

 VENDREDI 6 SEPTEMBRE

- 9 h. du matin. — Séance des sections.
2 h. du soir. — Séance générale : Religions du Japon.

SAMEDI 7 SEPTEMBRE

- 9 h. du matin. — Séance générale : Religions du Japon.
2 h. du soir. — Clôture du Congrès.
3 h. 1/2 du soir. — Inauguration du Musée Oriental, boulevard du Nord.
-

QUESTIONS SOUMISES AU CONGRÈS

I

COMMERCE ET INDUSTRIE

1. Quelles sont les *maladies* des vers à soie et des mûriers qui ont été signalées aux Indes, en Chine et au Japon et quels en sont les remèdes préconisés ?
2. Est-il possible de déterminer approximativement les quantités de soies annuellement produites aux Indes, en Chine et au Japon par *chacune* des diverses espèces de vers à soie : 1° Vers à soie de mûrier; 2° Vers à soie dits sauvages (avec nomenclature et détail). Quel est le nombre des filatures dites à l'européenne établies aux Indes, en Chine et au Japon ?
3. Quels sont les frais autres que les frais de transport qu'un ballot de soie expédié des différentes provinces de l'intérieur de la Chine supporte entre le lieu de production et son arrivée à Canton ou à Shanghai (les frais de Nanking à Shanghai ont-ils changé depuis le rapport présenté au Congrès de Saint-Étienne) ?
4. Les gouverneurs provinciaux ont-ils encore augmenté le nombre des douanes intérieures, en dépit des traités, ou existe-t-il une tendance à rentrer dans la légalité à cet égard ?
5. Est-il possible de déterminer approximativement le nombre des métiers à tisser aux Indes, en Chine et au Japon, ainsi que la quantité de soieries fabriquées, soit en soie du mûrier, soit en soie dite sauvage ?
6. Quels sont les ouvrages indiens, chinois et japonais, traitant de l'éducation des vers à soie, du tissage des étoffes, des procédés de teinture, de la construction des métiers, etc., etc., qui ont été traduits ?
7. Pourquoi la fabrique européenne a-t-elle négligé jusqu'ici de tirer un plus large

parti des soies dites sauvages (Tussah ou Tussore, Ailanthe, Yama Maï, Mylitta, Peruyi, etc., etc.). Quels sont les avantages et les désavantages de ces soies ?

8. Quels sont les articles français que nous expédions et que nous pourrions expédier aux Indes, en Chine et au Japon, en échange des soies que nous tirons de ces pays ?
9. Les Européens ont-ils intérêt à demander que les traités leur donnent droit de résider dans l'intérieur de la Chine pour acheter eux-mêmes directement des producteurs les graines, les cocons et les soies ; pour y établir des filatures, et pour faire le commerce en général ?
Quels seraient les avantages et les désavantages de ce droit ?
10. Quelle est l'importance de l'émigration des Chinois en Europe ?
Quels sont les avantages et les dangers de cette émigration ?
11. Quelles réformes peut-on proposer au point de vue du système financier et du système judiciaire pour faciliter le développement des relations entre les pays d'Orient et l'Europe ?
12. A quelle époque trouve-t-on pour la première fois, dans l'histoire de la Chine, le papier-monnaie ayant cours forcé ?
13. Quel a été, à différentes époques, et quel est actuellement le régime de la propriété en Chine et au Japon ?
14. Quelles sont les causes véritables de la suppression du chemin de fer de Shanghai ?
15. Quels sont les avantages et les inconvénients de la venue dans un pays étranger des coolies chinois ?
16. Dans quelle mesure les ports nouvellement ouverts en Chine ont-ils développé le commerce extérieur ?
17. Le régime douanier en Chine et au Japon est-il un obstacle considérable au commerce international ?

II

SCIENCES, PHILOGIE, HISTOIRE ET BEAUX-ARTS

1. Quelles relations ont pu exister, dans l'antiquité, entre l'Europe et l'extrême Orient ?
2. Quelles relations ont pu exister, au moyen âge, avant Marco Polo, entre l'Europe et l'extrême Orient ?

3. Quelle est la date que l'on peut attribuer au Zend-Avesta ?
4. Quelle époque peut-on assigner à la civilisation klmer ?
5. Quels éléments sont actuellement au service des savants pour établir la chronologie hindoue ?
6. Est-il possible de déterminer l'origine et la date de l'apparition de l'écriture sanscrite ?
7. A quelle époque peut-on faire remonter les hymnes védiques ?
8. A quelle époque ont été rédigées les lois de Manou ? (Manava-Dharma-Çastra.)
9. Indiquer les similitudes les plus frappantes entre les lois hindoues et les lois d'Athènes. Rechercher si ces similitudes sont dues seulement à la communauté d'origine de deux peuples aryens, ou si l'une des législations a influé sur le développement de l'autre.
10. Faire connaître sommairement les principales dispositions du livre de Yajnavalkya. (Yajnavalkya-Dharma-Çastra.)
11. Y a-t-il en Birmanie des restes archéologiques analogues à ceux qu'on trouve dans le haut Cambodge ?
12. Quelles espèces de lotus ont été considérées comme sacrées par les Égyptiens les Indiens, les Chinois et les Japonais ?
13. Connait-on exactement toutes les races de vers à soie utilisées en Chine et au Japon ?
14. Les Aïnos sont-ils les ancêtres des Japonais ? Sont-ils des autochtones refoulés au nord ? Sont-ils des nouveaux venus, moins civilisés, arrivés après la prise de possession du Nippon par les Japonais actuels ?

III

RELIGIONS

1. Quels points d'analogie existent entre les lois de Moïse et celles de Manou ?
2. Quels points d'analogie existent entre les lois de Moïse et les idées morales des Égyptiens avant la dix-septième dynastie ?
3. Quel est exactement, d'après les idées bouddhiques, l'état de l'âme des Bouddhas dans le paradis (Nirvana) ?
4. Quelles étaient la forme et l'influence des idées bouddhiques avant le Bouddha Çakia-Mouni ?

5. Les Djaïnas sont-ils d'anciens bouddhistes antérieurs à Çakia-Mouni, ou des bouddhistes modifiés depuis les persécutions brahmaniques?
6. Quels renseignements a-t-on sur les croyances et les superstitions des Chinois avant Confucius?
7. Comment peut-on expliquer la fusion des idées philosophiques de Lao-Tseu et des superstitions actuelles des Tao-Sée?
8. Quels rapports existent entre le Shin-To des Japonais et le Sen-Tao des Chinois?

Seance du Samedi 31 Août

— MATIN —

SÉANCE D'OUVERTURE

ORDRE DU JOUR

1. Allocution de M. le Préfet, président d'honneur du Congrès.
 2. Allocution de M. le Président du Conseil municipal.
 3. Allocution de M. le Président de la dernière session du Congrès des Orientalistes à Marseille.
 4. Discours d'ouverture par M. CAILLEMER, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit.
 5. Election du Conseil.
-

Samedi 31 Août

SÉANCE D'OUVERTURE

PRÉSIDENCE DE M. JOUBERT

L'UN DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE LA PRÉFECTURE DU RHÔNE

La séance est ouverte à 9 heures.

DISCOURS DE M. JOUBERT

Messieurs,

Je dois l'honneur de vous présider à une triste circonstance, à la maladie de M. le Préfet.

Je le regrette d'autant plus qu'il eût été à désirer que dans une assemblée d'hommes d'élite, comme celle-ci, qui renferme dans son sein les savants les plus éminents, une voix plus autorisée que la mienne pût se faire entendre.

Mon premier devoir, en prenant la parole, est de rendre un légitime et public hommage à celui à qui appartient l'idée du troisième congrès et sa réalisation.

L'honorable M. Guimet est allé s'instruire aux sources elles-mêmes, dans les pays les plus éloignés de l'extrême Orient; à son retour, il a patriotiquement voulu faire profiter ses concitoyens des résultats de ses études, et, dans le but de donner un corps à ses enseignements, il a généreusement doté la ville de Lyon d'un établissement où ceux qui l'auront entendu pourront

admirer les richesses qu'il a rapportées de ses voyages. On ne saurait faire un meilleur et plus noble emploi de sa fortune.

Il a fait appel à vos lumières et à votre dévouement, Messieurs, et vous lui avez apporté votre précieux concours. C'est donc grâce à son initiative et à votre coopération empressée que notre ville a la bonne fortune d'être le siège de ces grandes assises de la science.

Vous allez, Messieurs, nous initier aux coutumes, aux mœurs, aux croyances de ces peuples de l'Orient, que l'on ne connaît encore généralement en France que par les récits fantastiques et exagérés de quelques voyageurs.

Que d'enseignements à tirer, pour la philosophie de l'histoire, de la comparaison entre nos mystères et ceux de ces nations, que, dans notre orgueil, nous traitons de barbares ! Dans les temps préhistoriques de la vieille Europe, que l'on considère comme le berceau de toute civilisation, elles comptaient déjà des milliers d'années de tradition et d'histoire et, si elles sont restées stationnaires, si aujourd'hui elles nous sont inférieures, c'est qu'elles n'ont pas mis en pratique cette grande loi de la solidarité humaine, qui consiste, pour un peuple, à profiter des progrès et des découvertes des autres.

Elles se sont obstinément fermées chez elles, refusant l'entrée de leur territoire aussi bien aux personnes qu'aux idées des étrangers, et ce n'est que par la force et grâce aux grandes découvertes de ce siècle, la vapeur et les chemins de fer, qui nous ont rapprochés d'elles, que nous avons pu vaincre leurs résistances et les obliger à nous ouvrir les portes de leurs pays.

L'administration de la ville de Lyon vous a donné la preuve du prix qu'elle attache à vous voir réunis dans ses murs, en vous allouant une subvention et en mettant à votre disposition les salons de l'hôtel de ville.

Elle ne pouvait, en effet, rester indifférente à vos travaux ; il y a pour elle plus qu'un intérêt scientifique ; vous vous proposez de traiter les questions les plus importantes pour la fabrique lyonnaise, celle de nos rapports avec les Indes, la Chine et le Japon au point de vue de la production et de la fabrication de la soie. Il y a là, pour notre grande cité, un intérêt pratique de premier ordre.

Soyez donc les bienvenus, Messieurs. Sous le Gouvernement éclairé de la République, auquel la France a confié ses destinées, les sciences, les lettres et les arts, aussi bien que le commerce et l'industrie, seront toujours assurés de trouver aide et protection.

Je m'arrête, Messieurs, je comprends votre impatience ; vous avez hâte d'entendre ces hommes qui, par leur savoir, sont l'honneur de leur pays : je ne veux pas vous faire attendre davantage : je déclare le Congrès ouvert.

Ce discours est vivement applaudi.

DISCOURS DE M. LANGLADE

PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Messieurs,

Le Conseil municipal, au nom du peuple lyonnais, vous souhaite la bienvenue.

L'antique Lugdunum est fière de vous recevoir dans ses murs.

Je vous salue, hommes de science, vous qui vous êtes donné la noble mission de propager les connaissances humaines, l'art d'approfondir et de rechercher les secrets de l'origine de l'homme.

Faire revivre en quelque sorte les splendeurs du berceau de la civilisation, demander au passé un enseignement pour l'avenir, c'est une grande et noble entreprise, et cette entreprise, vous l'avez tentée.

Votre œuvre est grande et belle, elle se place parmi les plus utiles et les plus fructueuses à notre époque de luttes ardentes.

La somme d'activité humaine dépensée de nos jours est vraiment prodigieuse ; et c'est un phénomène aussi remarquable qu'encourageant, car il montre l'ardent désir de l'humanité d'arriver au vrai, c'est-à-dire au juste.

Ceux-ci, dans leur laboratoire poursuivent les problèmes les plus ardu, font les découvertes les plus surprenantes et mettent à la disposition de l'homme des moyens nouveaux de vie et d'action, élargissent le champ de ses investigations et aussi ses moyens de production.

Porter dans quelques secondes au bout du monde la parole et la pensée, faire jaillir d'un corps inerte l'étincelle aussi brillante que le soleil, voilà quelques-uns de leurs résultats.

D'autres, portés par l'hydrogène, s'élèvent dans les airs pour y étudier les phénomènes atmosphériques de l'océan aérien.

D'autres interrogent le globe jusque dans ses profondeurs les plus reculées pour lui demander le secret de sa formation et de ses transformations.

D'autres demandent aux espèces inertes ou animées qui habitent la terre, l'explication du mystère de leur origine et de leur filiation, et tous nous montrent par le résultat qu'ils obtiennent la puissance de l'intelligence humaine.

Votre rôle est aussi beau et aussi grand, le but est le même, le sujet seul est différent.

L'Orient, j'ose à peine en parler devant vous, car nous ne serions peut-être pas d'accord si je lui donne les limites que les géographes lui assignent ordinairement.

Mais, sans entrer dans des détails inutiles, il est permis d'admirer la vieille et splendide Asie, ainsi que son héritière l'Égypte.

Dans l'Asie, c'est l'Indoustan et l'Indo-Chine qui attirent notre attention.

C'est là, en effet, que fut le berceau de la civilisation, partie des bords de l'Océan Indien. Cette civilisation envahit successivement l'Asie centrale, l'Égypte, la Grèce, puis l'Europe entière, et finit par régner sur le monde.

C'était alors par des invasions armées, par ces formidables migrations de peuples, que la civilisation était répandue.

Maintenant le même phénomène se produit, mais en sens inverse; c'est par d'autres moyens que le reflux civilisateur, augmenté, amplifié, retourne aux régions primitives.

Car le foyer de la civilisation s'est éteint, mais après avoir embrasé le monde, et c'est l'Europe maintenant qui rend à l'Asie la force et la vie.

Nous ne pouvons guère nous faire une idée de l'art oriental; mais l'admiration est mêlée de stupeur quand on pense à ces prodigieux obélisques, à ces formidables pyramides, à ces temples immenses, que le temps qui détruit tout, n'a pu encore détruire.

Ces monuments semblent se rapporter par leurs incroyables dimensions, aux immenses contrées qui les ont vu élever.

Je me hâte de terminer, car j'ai été trop long déjà. Mais, en terminant, permettez-moi de jeter un dernier regard sur cette magnifique île de Ceylan, paradis terrestre des Indous, et de remarquer par quelle suite de décadence on est arrivé à reproduire, dans la Genèse biblique cette conception si belle, si poétique, si fautive de la création, dont il appartient à la science et à la raison seule de nous dévoiler le mystère.

Travaillez en paix, instruisez, répandez la lumière, car vous êtes ici au mi-

lieu d'une population intelligente et laborieuse qui vous comprend, qui aime la paix, l'ordre et la liberté et qui gardera longtemps le souvenir de votre passage et de vos travaux.

M. le vicomte Ferdinand de Lesseps, président du deuxième Congrès provincial des Orientalistes (Marseille), n'ayant pu se rendre à la séance, M. le baron Textor de Ravisy, président de la première session (Saint-Étienne), est invité par M. Émile Guimet à prendre la parole :

DISCOURS DE M. LE BARON TEXTOR DE RAVISY

Monsieur le Président, Messieurs,

En arrivant dans cette salle, j'ai trouvé à l'ordre du jour « *Allocation du Président de la dernière session du Congrès des Orientalistes, à Marseille.* » — C'était donc M. le vicomte Ferdinand de Lesseps qui devait prendre sa parole ou, à son défaut, M. Breitmayer, secrétaire général du Congrès de Marseille. M. de Lesseps se trouvant empêché par des exigences de famille, et M. Breitmayer ne pouvant arriver que demain, l'honneur de prendre la parole dans cette solennité m'est dévolu en ma qualité de Président du premier Congrès des Orientalistes (session de Saint-Étienne). Je regrette fort, *pour moi*, de ne l'avoir pas connu plus tôt, parce que j'aurais volontiers fait une allocution étudiée sur l'*objet du Congrès provincial des Orientalistes français*, œuvre qui, fondée à Saint-Étienne, a été acceptée par Marseille et continuée par Lyon.

Veuillez donc, Messieurs, vous contenter d'une simple improvisation et m'écouter avec bienveillance.

La France, au lendemain de ses revers, a repris tout aussitôt avec l'étranger la lutte du travail et de l'intelligence. C'est en 1873, à Paris, qu'a eu lieu le premier Congrès international des Orientalistes. L'Europe savante a répondu à l'appel. L'idée a grandi. Les Anglais nous ont imités, et le deuxième Congrès a eu lieu à Londres. Les Russes et les Italiens ont suivi l'exemple : le troisième Congrès a eu lieu à Saint-Petersbourg et dans quelques jours le quatrième Congrès se tiendra à Florence.

Mais il faut retenir qu'avant d'être *internationale* la science doit être *nationale*, patriotique ; n'oubliez pas, Messieurs, que c'est à la France que le monde savant doit l'*égyptologie*, création de Champollion. Les sciences orien-

tales ont fait chez nous les plus grands progrès. C'est par exemple, à la France qu'on doit réellement la découverte des écritures cunéiformes et de plusieurs inventions, puissantes auxiliaires de la science, telle que la latinoplastique. Il fallait donc que la France eût aussi ses congrès nationaux des Orientalistes.

On nous a dit que nous avions, en cela, imité les Allemands. Nullement. Les Allemands ont des congrès provinciaux, mais qui se bornent à la circonscription académique de la province, tandis que notre œuvre est complètement nationale, ouverte à tous, même aux étrangers, qui y sont conviés, et elle est issue de l'idée qu'il fallait créer en France des *congrès provinciaux des Orientalistes à l'instar des congrès internationaux*, œuvre d'origine française.

Mais, depuis longtemps, on reprochait à l'orientalisme de trop se renfermer dans la philologie et de trop se tenir dans les hautes régions inabordable au public, c'est-à-dire de ne pas se vulgariser. Il y avait donc intérêt à satisfaire, à cet égard, l'opinion publique. C'est là la tâche que nous avons entreprise. Le Congrès des Orientalistes a proclamé hautement la *vulgarisation* et la *décentralisation* de la science, et il a pour troisième objectif de faire valoir l'opportunité de la *science pratique* de l'Orient, utile à notre commerce et à notre industrie.

On a été étonné à Paris de ce que la première session de nos Congrès ait pu réussir à Saint-Étienne, ville essentiellement industrielle, mais peu scientifique, et la seconde à Marseille, ville commerciale par excellence, mais peu scientifique. Aussi appartenait-il à Lyon, ville industrielle, commerciale et scientifique, d'être le siège de la troisième session.

Cet assentiment *effectif* donné par nos trois grandes cités du Centre et du Midi, témoigne hautement que cette œuvre provinciale est définitivement comprise et acceptée par la province... — en attendant qu'elle le soit par Paris. Ce sera difficile.

C'est que le but de l'œuvre est le suivant :

Vulgarisation, décentralisation et application de l'orientalisme, telle est l'œuvre du *Congrès provincial des Orientalistes* : c'est la tentative de l'alliance de l'orientalisme *scientifique* (prisé seulement de quelques-uns) avec l'orientalisme *pratique* utile à la majorité.

Réunir les Orientalistes en un même lieu, c'est le moyen infaillible de développer le goût des études relatives à l'Orient; c'est offrir aux savants

qui s'occupent des langues, de l'histoire, de la géographie de ces vastes régions, une publicité indispensable à leurs travaux; c'est leur permettre de se concerter et de s'encourager, c'est ouvrir au commerce, à l'industrie et à toutes les branches de nos connaissances une voie nouvelle, féconde en enseignements et en applications utiles.

Que dirai-je de la première session du Congrès?

C'est qu'en outre de l'importance, de la variété et du nombre de ses travaux, la session de Saint-Étienne marquera dans les annales de l'orientalisme par les quatre faits suivants d'*initiative* :

1° D'avoir été la *première session du Congrès des Orientalistes*, et d'en avoir posé et appliqué les bases et les principes;

2° D'avoir été l'heureuse promotrice de deux nouvelles branches d'études orientales : *l'art khmer et l'ethnographie du Cambodge*;

3° D'avoir été le premier Congrès académique ayant fait *appel au commerce et à l'industrie* pour chercher à utiliser à leur profit les connaissances de l'orientalisme;

4° D'avoir été le premier Congrès académique ayant nettement formulé, par des *vœux motivés*, ce qui devait être fait plus particulièrement pour répondre aux besoins et aux aspirations de l'orientalisme français.

Je dois dire également quelques mots au sujet du Congrès de Marseille. Ses assises étaient présidées par M. Ferdinand de Lesseps, de l'Institut, l'homme pratique par excellence, l'éminent créateur du canal de l'isthme de Suez. De plus le fait qu'une de ses séances a été présidée par le très regretté et vénérable premier Président de la République, M. Adolphe Thiers, et qu'une immense ovation populaire qui lui a été décernée à son entrée et à sa sortie du Congrès, ont fait de cette deuxième session un véritable événement local¹.

Quand une œuvre scientifique et littéraire compte pour présidents des Lesseps et des Thiers, qu'actuellement elle a pour Président un jeune savant de haut mérite, M. Émile Guimet, elle est appelée à réussir inévitablement : *l'avenir lui appartient!*

¹ « Plus de vingt à vingt-cinq mille personnes s'étaient entassées dans les rues, environnant la salle du Congrès, afin de saluer à son entrée et à sa sortie, l'illustre vieillard, l'ENFANT DE MARSEILLE. M. A. Thiers a écrit à M. Textor de Ravisy que le Congrès provincial des Orientalistes resterait l'un de ses meilleurs souvenirs. (Extrait du compte rendu de la session de Saint-Étienne.)

Oui, cette troisième session faite à LYON, sous la présidence de M. Émile Guimet, va réaliser pour l'œuvre tout ce qui lui était permis d'espérer. Sa science et son érudition, sa magnificence et sa générosité, et les précieux et nombreux trésors scientifiques qu'il a rapportés de sa grande mission dans l'extrême Orient feront de la *session lyonnaise* le couronnement de l'œuvre du Congrès provincial des Orientalistes. Avec cette session l'ŒUVRE SERA BELLEMENT FONDÉE, car elle aura définitivement obtenu le double assentiment du haut public et du monde savant à Paris et en province.

Honneur au Congrès de la grande ville manufacturière, commerciale et scientifique!... HONNEUR AU CONGRÈS DE LYON!

Pourquoi le Congrès a-t-il eu autant de succès à Marseille, au point de vue *pratique*? Parce que les armateurs et les capitaines au long cours qui étaient présents aux séances des sections, ont pu répondre aux questions posées et donner sur les épisodes de leurs voyages des détails scientifiques intéressants et d'une haute valeur pratique. Aussi serait-il désirable que les journaux de bord fussent déposés dans des bibliothèques publiques, où les savants pourraient utilement y puiser des renseignements variés et utiles.

Messieurs, je viens, au nom de M. Ferdinand de Lesseps, céder la présidence du Congrès à M. Émile Guimet, déclarer close la deuxième session, et je déclare ouverte la troisième session du Congrès provincial des Orientalistes français.

Messieurs, je remets entre les mains de mon ami Guimet le soin de l'avenir de l'œuvre.

Guimet est un orientaliste pratique. Avant d'être Orientaliste, il a commencé par faire deux grands voyages en Orient en 1860 et en 1876, et c'est après avoir vu, entendu, étudié qu'il vient vous convier à l'étude des riches et nombreux matériaux qu'il a rapportés.

Maintenant puisque j'ai parlé de M. Émile Guimet, qu'il me soit permis de glisser, finalement, un mot sur ma personne. Plusieurs se sont étonnés, en effet, de ce que M. Textor de Ravisy, ancien chef d'état major d'infanterie de la marine, fût à l'heure présente le vice-président de la Société d'ethnographie (*Institution ethnographique de France*), et qu'il ait été président du premier Congrès des Orientalistes.

Eh bien! c'est que pendant dix ans, en qualité de commandant-administrateur

d'une nos de colonies de l'Inde (Karikal), j'ai fait de l'orientalisme pratique avant de faire de l'orientalisme *scientifique*, et avant d'avoir travaillé avec les doctes ouvrages des Chabas, Foucaux, Eichhoff, Garcin de Tassy, le R. P. Burtley, Léon de Rosny, Lothin de Laval, Oppert, Vinson, et les autres illustrations de l'orientalisme français dont les noms figurent parmi les membres de nos Congrès.

J'ai parlé de succès, car l'expérience nous a déjà montré tout le profit que ces jeunes Orientaux peuvent retirer de leur contact journalier avec des condisciples français. Non seulement ils sont d'excellents élèves, mais encore ils méritent, comme M. Tomii, de figurer sur la liste des lauréats de nos Facultés.

Pour faciliter les études orientales, M. Émile Guimet ne se borne pas à réunir un groupe de lettrés orientaux. Il veut aussi que les monuments de l'Orient puissent être facilement étudiés dans notre ville. Les visiteurs du palais du Trocadéro admirent de véritables trésors que notre zélé Président a rapportés de son voyage en Orient et qui ne sont pourtant qu'une très faible partie des merveilles destinées au Musée que vous devez inaugurer.

Voilà, Messieurs, des œuvres qui se recommandent à votre sollicitude et qui justifient votre présence dans notre ville.

Si j'insistais plus longtemps sur les mérites de cette grande cité, je vous rappellerais peut-être le rhéteur dont parle le satirique latin : « *Lugdunensem rhetor dicturus ad aram* ». J'ai hâte d'arriver à l'objet de vos travaux.

Le programme que le Comité d'organisation a préparé avec le bienveillant concours de l'Académie et de la Chambre de commerce, se ressent de sa triple origine. Il renferme des questions relatives au commerce et à l'industrie, à l'histoire, à la science des religions.

La première place a été naturellement donnée au sujet qui plus que tout autre intéresse les Lyonnais la production de la soie et des tissus dans l'extrême Orient.

Vous aurez ensuite à rechercher les améliorations que comportent les relations commerciales entre l'Orient et notre pays.

Si nous ne consultions que nos aspirations et nos intérêts, nous demanderions à tous les peuples de l'Orient la liberté pour nous de voyager à notre

guise, l'autorisation de naviger à vapeur sur les cours d'eau et sur les lacs accessibles, de créer des chemins de fer et des télégraphes, d'exploiter les riches-minérales. Nous proposerions de supprimer toutes les mesures, fiscales ou douanières, qui entravent notre commerce et nuisent au développement de nos industries. En un mot, nous voudrions, comme on l'a dit, européeniser l'Orient.

Mais il faut savoir tenir compte des habitudes invétérées et des préjugés d'une nation. Heurter de front les traditions de la Chine, ne serait-ce pas s'exposer à provoquer des révolutions qui ne profiteraient à personne et qui retarderaient la marche du progrès? Vous savez que de résistances il a fallu vaincre, que de négociations il a fallu subir pour trancher de misérables questions d'étiquette, pour savoir, par exemple, si nos ambassadeurs seraient admis en présence du chef du gouvernement chinois.

Il y a des concessions que l'on peut obtenir d'un peuple sans qu'il se dépouille de son originalité, concessions dont les vrais amis du progrès doivent savoir se contenter. Le temps est un grand maître, et pour peu que l'on facilite son œuvre, il résout sans secousse bien des difficultés qui paraissaient d'abord insolubles.

Quelles sont les concessions que l'on peut demander et espérer à bref délai? Vous aurez, Messieurs, à les déterminer.

Les questions historiques qui vous ont été posées sont, pour la plupart, pleines d'obscurités. Par un phénomène bizarre, dans l'Inde, qui a été le théâtre de tant d'événements et de tant de révolutions, que les Aryens, les Perses, les Grecs, les Seythes, les Parthes, les musulmans, les Mongols, ont successivement occupée, il ne s'est trouvé personne pour écrire l'histoire telle que nous la voudrions. Il y a eu des auteurs d'épopées; il n'y a pas eu d'historiens.

Mais il y a des monuments qui peuvent suppléer à l'absence de chroniques; les érudits qui ont osé écrire l'histoire des temps préhistoriques l'ont admirablement démontré. La numismatique et les inscriptions permettront de ressusciter le passé de l'Inde; l'archéologie jettera ses lumières sur des ténèbres que nos pères jugeaient impénétrables.

Nous voudrions aussi que de ce Congrès sortissent des éclaircissements sur une législation qui a plusieurs milliers d'années d'existence, qui a gouverné

une société intelligente à sa manière, et qui, à divers titres, s'impose à notre attention.

Il est toujours utile de savoir comment les grands problèmes de la science du droit ont été résolus par des esprits attentifs et profonds, subtils jusqu'à la minutie, mais obéissant à d'ardentes convictions et à des principes inébranlables, parce qu'ils reposaient sur des dogmes religieux.

M. GUMET répond :

C'est une touchante coutume du Congrès provincial que le Bureau du Congrès qui a cessé vienne installer le Bureau du Congrès naissant. C'est l'étincelle électrique qui se propage de proche en proche et donne force et lumière. La tâche du comité d'organisation de Lyon était facile : il n'avait qu'à marcher sur les traces de ceux qui l'ont précédé et à chercher à les imiter. C'est ce que nous avons fait de notre mieux, et si le Congrès de Lyon, comme tout l'annonce, est appelé à avoir un certain succès, c'est à nos prédécesseurs que nous le devons. Par conséquent, je propose, au nom du Comité d'organisation, de remercier les fondateurs des Congrès de Marseille et de Saint-Étienne (Applaudissements).

DISCOURS DE M. CAILLEMER

DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT

Messieurs,

Au nom du Comité d'organisation, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à tous les membres du Congrès.

D'abord, à ces savants éminents, qui veulent bien dérober quelques jours à leurs laborieuses investigations, pour nous communiquer leurs récentes découvertes ;

À ces érudits, qui, sans avoir l'ambition de faire progresser par eux-mêmes les études orientales, suivent attentivement la marche de la science et notent avec soin chacune de ses conquêtes ;

À tous ceux enfin qui, étrangers à l'orientalisme, viennent, par leur présence, donner un témoignage d'intérêt à l'œuvre que nous avons entreprise :

En un mot, à tous ceux qui ont répondu à notre appel, je dis : au nom du Comité, soyez les bienvenus.

Messieurs les Orientalistes,

En vous réunissant périodiquement dans nos grandes cités, vous vous proposez un double but.

Vous voulez d'abord vulgariser les études orientales et montrer que ces études, en apparence très arides, sont pleines de charmes et de séductions. Vous tenez à établir qu'elles n'ont pas seulement un caractère spéculatif et qu'elles aboutissent dans la pratique à des résultats d'une utilité incontestable.

Vous voulez aussi faire de la décentralisation dans le meilleur sens du mot. Vous ne songez pas, sans doute, à dépouiller Paris du prestige qu'une longue concentration des hautes études lui a depuis longtemps assuré, prestige dont l'influence s'exerce sur ceux mêmes qui essayent de réagir contre lui. Mais vous espérez créer, à côté des grandes sociétés parisiennes, des sociétés provinciales auxquelles ne manqueront ni les hommes de bonne volonté ni même les hommes de talent. Vous savez que plusieurs d'entre elles pourront inscrire, sur la liste de leurs fondateurs, des noms déjà illustrés par une bonne notoriété scientifique et qu'honorent les savants étrangers.

Il y a deux ans, vos assises se tenaient à Marseille et nous ne sommes pas jaloux de la préférence que vous avez accordée à la cité phocéenne. Marseille, avec sa population si curieusement mélangée, est presque une ville orientale; c'est depuis des siècles, le trait d'union entre la France et le Levant, et, depuis l'ouverture du canal des deux mers, c'est en Europe le lieu d'abordage de tous ceux qui viennent de l'extrême Orient.

Mais, après Marseille, nulle ville ne pouvait disputer à Lyon l'honneur de vous recevoir, non pas parce que l'agglomération lyonnaise vient au second rang dans les statistiques françaises, mais pour des raisons d'ordre plus élevé.

Lyon est le centre de cette merveilleuse industrie qui, pendant certaines périodes, est allée chaque année chercher en Orient pour plus de trois cents millions de matières premières, et qui, après avoir suffi aux besoins de la consommation intérieure, a pu exporter dans le monde entier pour quatre cents millions de tissus. Les relations de cette ville avec la Chine et le Japon, véri-

tables pays de la soie, sont incessantes, et rien de ce qui touche l'extrême Orient ne lui est étranger. Les révolutions orientales ne l'intéressent guère moins que nos propres révolutions; elle suit les cours des grands marchés orientaux avec plus d'attention que beaucoup de villes n'en mettent à observer leur propre marché. La connaissance de la législation de l'Orient, surtout de la législation commerciale et de la législation douanière, lui est presque aussi indispensable que l'étude des lois françaises.

Ne soyez donc pas étonnés, Messieurs, si jamais nous ne perdons de vue vos travaux. En 1875 à Saint-Étienne et 1876 à Marseille, vous émettiez, à l'unanimité, par acclamation, le vœu que la législation commerciale comparée des diverses nations fût enseignée. Ce vœu a été entendu et c'est ici qu'il va trouver sa réalisation. La jeune Faculté que j'ai l'honneur de diriger paye ainsi sa dette de reconnaissance pour l'accueil qu'elle a reçu de la population lyonnaise. Je mets sous votre patronage le nouvel enseignement. Je vous demande de le soutenir par tous les moyens qui sont en votre pouvoir, et d'encourager par vos sympathies le jeune maître qui, sur ma demande, a assumé cette lourde tâche.

Lyon n'est pas seulement une grande ville industrielle et commerciale, renommée dans le monde entier pour la valeur et pour l'éclat de ses produits; c'est aussi un grand foyer d'études scientifiques et littéraires.

Réunis pendant les mois que les maîtres de la jeunesse consacrent au repos, vous ne pourrez pas juger par vous-mêmes de l'activité de notre vie intellectuelle, que cinq facultés, une académie, d'innombrables sociétés savantes suffisent à peine à alimenter. Quel est l'ordre d'études qui n'ait pas ici d'interprètes autorisés et d'adeptes fervents?

Et le mouvement, loin de se ralentir, va toujours s'accéléral. Aux grandes écoles dont notre ville était déjà dotée, d'autres s'adjoignent, une surtout qui a pour vous, Messieurs les Orientalistes, un attrait tout particulier. M. Émile Guimet vient de jeter à Lyon les bases d'une École orientale, dont les membres, recrutés avec soin dans l'Inde, dans la Chine, dans le Japon, joueront tout à la fois le rôle d'initiateurs et celui d'initiés.

Ils nous renseigneront sur les institutions, sur les mœurs, sur les besoins de leurs pays d'origine; ils nous rendront accessibles les monuments de leur littérature et de leur histoire; ils traduiront pour nous ces codes singuliers, qui

ressemblent à des poèmes, non pas seulement parce qu'ils sont en vers, mais aussi parce que, comme ces vieilles épopées, ils remontent jusqu'à l'origine et à la création des choses.

En échange de leurs services, nous leur ouvrirons libéralement l'accès de notre civilisation. L'accueil que les premiers venus ont trouvé parmi leurs maîtres ou leurs condisciples a dû presque leur faire oublier qu'ils sont à des milliers de lieues de leur pays natal. Ce sont des enfants, ce sont des frères de prédilection, et l'on applaudit à leurs succès plus chaleureusement encore qu'on ne le fait pour des compatriotes.

Les prétendus législateurs de l'Inde, Manou, Yajnuvalky, et tant d'autres, ne sont pas des dépositaires de la puissance publique; ce sont de simples particuliers, qui, de leur autorité privée, se chargent de rédiger la loi et de la promulguer. Mais c'est au nom de Brahma qu'ils parlent, et cela suffit pour qu'on les croie sur parole. Les populations s'inclinent encore aujourd'hui, sans examen et sans murmure, devant ces codes individuels et leur accordent une obéissance comme nos lois, œuvre de nos délégués, n'en ont jamais obtenu.

Les historiens du droit trouveraient grand profit, je le sais par expérience, dans des publications qui mettraient à leur portée les œuvres des auteurs juridiques les plus estimés, qui les dégageraient des exagérations des commentateurs, qui préciseraient leur date et détermineraient l'influence qu'elles ont pu exercer.

Vous allez enfin étudier ces grandes religions qui ont occupé dans l'histoire du passé une place si considérable et dont quelques-unes figurent encore dans notre histoire contemporaine : le brahmanisme, le bouddhisme, la religion de Confucius, le mazdéisme, la religion égyptienne... les unes disparues pour toujours et que nous avons peine à reconstituer, parce qu'elles sont entourées de bien des ombres; — d'autres, toujours vivaces, comptant leurs adeptes par centaines de millions; — tandis que d'autres, et ce ne sont pas les moins dignes d'estime, le mazdéisme par exemple, voient de siècle en siècle diminuer leur domaine, submergées par celles qui les entourent et réduites à ambitionner comme avenir le sort du judaïsme dispersé, mais toujours existant.

Toutes ces religions méritent de fixer l'attention des érudits, parce qu'elles

ont exercé une action puissante et qu'elles ont eu une influence durable sur le développement du genre humain. Toutes sont, à des degrés divers, dignes de nos respects parce que, malgré les divergences de leurs principes, elles ont essayé de résoudre le problème de notre destinée, d'éclairer l'homme sur la conduite de sa vie, de lui apprendre à réaliser le bien et à éviter le mal.

Si quelques-unes ont des superstitions d'une extravagance et d'une absurdité qui peuvent défier toute comparaison, d'autres se recommandent par une morale d'une pureté parfaite. Leurs préceptes sont quelquefois exprimés sous une forme qui nous paraît bizarre, à nous qui ne sommes pas leurs destinataires directs. Mais ces préceptes sont inspirés par l'amour constant et passionné du bien. Notre conscience les approuve et admire souvent leur exquise délicatesse.

C'est cette branche de la philosophie de l'histoire que l'on appelle la science des religions, qui occupera la majeure partie des séances de ce Congrès.

Pouvons-nous vous offrir, Messieurs, un plus beau sujet d'études ?

Les légendes indiennes affirment que, par la science et par la vertu, l'homme peut acquérir un pouvoir surnaturel qui lui permet de dominer sans bornes sur le monde entier et sur tous les êtres qu'il renferme. — Vous n'avez pas, Messieurs, une si haute ambition et ce n'est pas le don de faire des miracles que vous poursuivez dans vos laborieuses recherches. Vous espérez seulement que vos travaux désintéressés contribueront à améliorer le sort de l'humanité; vous essayez de faire disparaître les obstacles qui séparent les hommes, les races et les nations; vous préparez la venue de ce jour idéal où les peuples renonceront à leurs inimitiés et se prêteront un mutuel appui... Jour bien éloigné, dont les poètes seuls, hélas! entrevoient l'aurore. Mais il suffit que nos arrière-neveux puissent profiter de vos travaux pour que votre œuvre ne soit pas stérile et pour qu'elle rene entre autour d'elle d'unanimes sympathies.

M. GUINET répond :

Avant de vous proposer l'élection du conseil du Congrès, permettez-moi, Messieurs, d'adresser à M. Caillemet mes remerciements personnels. Il a, à mon avis, trop bien parlé du président du Comité d'organisation; je n'en dois pas moins lui être reconnaissant du brillant début qu'il a donné à notre réu-

nion. A mesure que nous écoutions son remarquable discours, c'était comme un éblouissement scientifique et littéraire. Dès ses premières paroles, M. Gaillemier nous a fait voir à quelle hauteur nous devons monter. Tâchons de l'imiter, et, pour le moment, contentons-nous de le remercier de nous avoir tracé la route.

On procède en suite à l'élection du bureau du Conseil du Congrès.

Sont élus :

Président. M. E. GUIMET.

Vice-Présidents. . . . MM. OPPERT, professeur au Collège de France,

CORDIER, délégué par le ministre de
Chine à Paris.

Secrétaires généraux. . MM. E. PIQUET,

E. CHANTRE.

Secrétaires assesseurs : MM. LE COMTE DE MARSY, directeur du Musée
de Compiègne,

E. CARTAILHAG, directeur du journal les
Matériaux pour l'histoire de l'homme.

Séance du Samedi 31 Août

— SOIR —

ORDRE DU JOUR

COMMERCE ET INDUSTRIE

1. Éphémérides comparées de l'industrie séricigène.
 2. Mémoire sur les maladies des vers à soie au Japon.
 3. Réponse de S. Ex. M. le Ministre de Chine aux questions commerciales du Congrès.
 4. Réponse à la question n° 12.
 5. Des produits de l'île d'Yézo.
-

Samedi 31 Août

COMMERCE ET INDUSTRIE

PRÉSIDENT M. SÉVÈNE, Secrétaire de la Chambre de Commerce.

VICE PRÉSIDENT. M. LOUIS DESGRAND, président de la Société de géographie de Lyon.

SECRETARE M. MARIUS MORAND, bibliothécaire de la Chambre de commerce.

ASSESSEURS MM. CORDIER, délégué de S. Exc. le Ministre de Chine à Paris.

MILSOM, marchand de soie.

La séance a attiré une grande affluence.

Un grand nombre de commerçants sont venus y assister, car les sujets à traiter touchent au vif les intérêts lyonnais.

DISCOURS DE M. SÉVÈNE

Mesdames et Messieurs, j'ai d'abord à remercier le Bureau du Congrès d'avoir fait à la Chambre de commerce l'honneur de l'appeler à la présidence de cette première séance générale de la troisième session du Congrès des Orientalistes. Je regrette pour vous, Messieurs, que la maladie du président et l'absence du vice-président de la Chambre les ait empêchés de répondre à votre invitation et que l'honneur de vous présider soit échu au trésorier-secrétaire de cette Chambre. Quant à l'intérêt que la Chambre de commerce de Lyon, que le commerce et l'industrie en général portent à vos études, il ne saurait être mis en question. En effet la solidarité qui existe entre l'Orient et le commerce de Lyon est trop étroite, elle résulte trop directement de l'enseignement du passé et des faits contemporains, pour pouvoir

être révoquée en doute. Vous savez, Messieurs, que l'Orient a été, non seulement le berceau de la civilisation et de la religion, mais encore celui de la sériciculture, qui est une industrie, une science si éminemment française. Et, à une époque plus récente, quand les récoltes européennes ont manqué, quand nos ouvriers étaient menacés du chômage, c'est, en somme, à ses ressources inépuisables et alors presque intactes que l'industrie lyonnaise a dû de voir continuer le travail de ses métiers sans interruption, et d'échapper à une ruine presque complète.

Ces vérités sont presque banales, Messieurs, et communes de vous tous ; je me bornerai donc à les indiquer sommairement et à laisser aux orateurs inscrits le soin de développer dans les rapports dont nous allons entendre lecture, toutes les questions qui peuvent intéresser notre séance d'aujourd'hui. En conséquence, j'ai l'honneur de déclarer, Messieurs, que la première séance générale de la troisième session du Congrès des Orientalistes est ouverte.

Après ce discours de M. Sévène, M. Brossard, conservateur du Musée industriel, donne lecture d'une analyse d'un très intéressant travail de M. ISIDORE HEDDE : *Ephémérides comparées de l'industrie séricicole*.

Voici ce travail, dont il n'a pas été donné lecture en entier à cause de son étendue :

**ÉPHÉMÉRIDES COMPARÉES DE L'INDUSTRIE SÉRICOLE
TANT DE LA CHINE ET DU JAPON QUE DES AUTRES PAYS SÉRICIFÈRES
DE LYON SURTOUT**

PAR M. ISIDORE HEDDE

Le but de cette notice est de présenter, dans un espace très restreint, les principales dates de la production et du commerce de la soie, ce qui peut fournir les premiers jalons de son histoire générale.

Avant notre ère (en abrégé A. E.)

2,852, sous *Fo-hi*, 1^{er} empereur de la 1^{re} dynastie chinoise qui suivit les temps dits *mythologiques*, et qui fait partie des temps, dits *crypto-historiques*. On employait alors du fil de vers à soie (probablement sauvages), d'après le *Chinese Repository* (en abrégé *Chin. Rep.*)

2,698 A. E., sous l'empereur *Hoang-ti*, le Numa Pompilius des Chinois, inventeur du calcul décimal, du calendrier, etc.; l'impératrice *Si-ling-tchi*,

honorée depuis, comme la sainte mère des vers à soie, s'occupait à élever ces insectes sérières, à en filer les cocons et à opérer le tissage de la soie, d'après les *Lettres édifiantes* publiées par les Jésuites.

2,230 A. E. Dynastie des *Hia*, origine de *Nan-hio*, capitale du midi, actuellement *Kwang-tcheou* (Canton), le Marseille de la Chine. l'ancien et moderne foyer des industries sérières et sérigènes de la Chine méridionale. (*Chin. Rep.*)

1,150 A. E., dynastie des *Tcheou*, publications sur la moriculture et la bombyrophie, intitulée *Sang-shou* (culture du mûrier) et *Tsan-k'ing* (élève des vers à soie). Dans son *Sang-tsan-tsi-tsao*, résumé des principaux traités chinois sur cette matière, M. Stanislas Julien, professeur de langue et de littérature chinoises au Collège de France, a mentionné tout ce qui s'est présenté de plus saillant à cet égard, dans les temps antiques. Son digne successeur, à la même chaire, M. d'Hervey de Saint-Denys, enseigne avec zèle ces connaissances si utiles.

1,122 A. E. On lit, dans les *Tcheou-li* (rites de la dynastie des *Tcheou*), que la voiture de l'impératrice était garnie d'étoffe de soie, couleur des plumes de canard sauvage (bleu verdâtre), et que le char de l'empereur était peint en couleur de la plante *tsao* (vert clair). C'est une des dates les plus anciennes de la sériaphie, ou art de la teinture de la soie. L'auteur du *Shou-wen* (livre des arbres) a prouvé que tous les caractères d'écriture, dans lesquels entre l'image (la clef) du fil de soie, ne remontent pas avant la dynastie des *Tcheou* (*Chin. Rep.*).

A cette ancienne date de l'empire chinois, la métropole était fixée sous le nom de *Si-k'ing* (cour occidentale) à *Si-ngan-fou*, capitale de la province du *Shen-si*; elle fut transférée plus tard à *Kai-fong-fou*, capitale du *Ho-nan*, sous le nom de *Tong-K'ing* (cour orientale), par les dynasties *Leang* et *Souy* qui l'abandonnèrent en 562 D. E. Puis cette grande métropole fut établie vers le milieu du x^e siècle par la dynastie des *Heou-Han*, une des cinq dynasties postérieures, à *Kiang-nan-fou*, capitale du *Kiang-nan*, sous le nom de *Nan-k'ing* (cour du Sud). C'était la patrie renommée du fameux mûrier *king*, émule du mûrier *lou* du *Shan-tong*, deux variétés du *morus alba*, Lin., toutes deux célèbres dans les annales de la production de la soie. Enfin la métropole de la Chine a été définitivement établie, sous le nom de *Pé-k'ing* (cour

du Nord), à *Shun-tien-fou*, capitale de la province du *Tchi-li*, siège des dernières grandes dynasties jusqu'aux *Ta-tsing* actuels.

900 A. E. À l'époque du *Tchun-tsieou*, les Sères du Rathai, en Tartarie, connaissaient la soie qui fut appelée par les Latins *serica*, dérivatif du nom de ces peuples. Le terme qui, dans toutes les langues européennes, désigne la matière appelée *soie*, dérive du chinois *se*, *sseu* ou *sz* (*Chin. Rep.*).

612 A. E. Interrègne de *Kwang-wang*, après la dynastie des *Tchéou*. Alors, dit l'Écriture sainte, la terre de Sinim (vraisemblablement la Chine) fournissait aux Égyptiens et aux Phéniciens les plus riches tissus de coton, de soie et de lin, *et byssum et sericum et shod-shod proposuerunt*. (Ez., ch. xxvii.)

400 A. E. Les lieutenants d'Alexandre, à l'époque de la retraite des Dix-Mille, apportèrent en Europe les premières étoffes de soie chinoises ou indiennes. *Salmazius*.

156 A. E., l'empereur *King-ti*, de la dynastie des *Han*, rend deux décrets, l'un enjoignant à l'impératrice de cueillir les feuilles du mûrier, de ses propres mains, afin de donner au peuple un exemple solennel; l'autre proscrivant la broderie, comme nuisible aux soins domestiques, qui sont plus particulièrement du ressort des femmes. C'est la date la plus ancienne de l'art de broder en Chine, qui devait exister bien antérieurement, puisqu'on reconnaît dès lors que ce travail devient dangereux et nuisible (*Chin. Rep.*).

60 A. E. Les premières étoffes de soie sont apportées à Rome, sous Jules César (*Justus Lipsus*). Vers cette époque (48 A. E.), sous le règne de *Ywen-ti*, l'empire chinois s'étendait, jusque sur les bords de la mer Caspienne. (*Description méthodique*, en abrégé *Descrip. méth.*).

40 A. E. Varron appelle la robe de gaze *toja vitrea*. C'était vraisemblablement un tissu diaphane de la Chine qui, par sa texture offrait des points à jour, et qui par conséquent était très transparent. Ne serait-ce pas le tissu délicat dont l'armure a reçu, on ne sait pourquoi, le nom moderne de *tour anglais*? (*Études sérotechniques*, en abrégé *Étud. Séril.*) Ce tissu, plus proprement désigné par gaze à fils de tour ou à perles, est exprimé en chinois par *Hing-sha*, c'est-à-dire sable diaphane (*Descrip. méth.*).

30 A. E. Publius Syrus appelait ce même tissu *ventus textilis*, *nebula lintea*, c'est-à-dire tissu vent, toile nuage, à cause de sa délicatesse et de sa

légèreté. Peut-être s'agit-il simplement du crêpe gaze, article le plus léger en soieries, et qui n'a été connu que bien longtemps après, en Europe. Ne pourrait-on pas y trouver aussi l'origine de la dentelle qui, jusqu'ici, a échappé aux recherches historiques ?

Depuis notre ère, en abrégé D. E.

100. La Sérique ou la Sérinde était alors considérée, chez les Latins, comme la patrie de la soie, et le nom de Sères était à la fois celui des insectes séri-fères et des habitants producteurs de soie (*Chin. Rep.*). Il y a beaucoup d'incertitude sur l'origine du mot Chine. Les uns le font dériver du caractère *Tsin*, donné à une dynastie qui commença à régner 249 A. E. ; les autres du caractère différent *Tsin*, donné à une autre dynastie qui a régné de 265 à 419 D. E. Dans les livres bouddhistes, le nom de la Chine est orthographié *Tsi-na*, dont probablement nous avons fait *Sina* ; c'est le nom ordinaire donné à la Chine par les Indiens, et on l'écrit *Tsin-tan* (*Chin. Rep.*).

135 D. E. Sous le règne de *Shun-ti* de la dynastie des *Han* occidentaux, le commerce étranger avait une grande activité en Chine. Plusieurs écrivains latins mentionnent les différentes routes suivies par les marchands de soieries. Marinus cite le grand port de Catigara (probablement *Kwang-tcheou* (Canton), qui se trouvait assez loin de la Zabée (Cochinchine). Cette dernière station était éloignée de vingt jours de la Chersonèse d'or (Péninsule Malaise). D'après Ptolémée, il fallait sept mois pour se rendre par terre, à travers l'Inde, dans l'intérieur du pays des Sères. Arianus est plus explicite : après avoir exactement indiqué les positions géographiques du pays des Sères et de Sinées, il parle de *Thinée*, grande ville, foyer à la fois séri-fère et séri-gène. On a pensé que cette dernière station pouvait être *Hang-tcheou* du *Tché-kiang*, ou plutôt *Sou-tcheou* du *Kiang-sou*, entrepôt bien plus important et plus célèbre, d'où les soies grèges et manufacturées étaient transportées à Barygaza, à travers la Bactrie et par le Gange (*Descrip. méth.*).

147 D. E. Dynastie des *Han* orientaux. L'empereur *Hoan-ti* envoie une ambassade au César Antonin. Ce point a été controversé, attendu que le gouvernement chinois n'était pas dans l'usage d'envoyer des représentants chez les peuples étrangers. — Développement du commerce de la soie à Canton (*Chin. Rep.*).

250 D. E. Les fabricants de Kwang-tcheou (Canton) envoient à l'empereur *Ou-ti*, de la dynastie des *Tsin*, un tissu (de soie) si fin qu'il est regardé comme une merveille. Ne serait-ce pas quelque article des genres crêpe, gaze à fil de tour, damassée ou marabout, peut-être même dentelle, en chinois *k'ing-sha*, *ho* et *lo-sha*, que certains écrivains latins comparaient au verre, à cause de leur transparence, aux vents et aux nuages, à cause de leur délicatesse et de leur légèreté? (*Chin. Repos*).

270 D. E. Sous Aurélien, la soie se vendait à Rome, au poids de l'or (*Vopiscus*). L'art de tisser et de teindre la soie existait alors en Phénicie, il avait été introduit de la Chine. Les principales villes de cette contrée étaient Tyr et Sidon, dont les colonies étaient Carthage, Hippone, etc. (*Salmasius*). Le commerce des étoffes de soie avait lieu, depuis un temps immémorial, de la côte de Chine à celle de Syrie (*Procopus*).

310 D. E. D'après le *Nippon-ki*, annale la plus ancienne du Japon, ce fut l'époque de l'introduction, de la culture du mûrier et du tissage de la soie de Chine au Japon.

325 D. E. Publication de deux ouvrages chinois sur la moriculture et la bombytrophie, intitulés : *Pe-fang-sang-shou* et *Nan-fang-sang-shou*, le premier indiquant la méthode pratiquée dans le Nord, c'est-à-dire dans le *Shan-tong*, le *Hou-kwang*, le *Kiang-nan*, le *Tche-kiang*, etc., et le second celle du Midi, c'est-à-dire dans les deux *Kwang*, le *Sse-tchwen*, le *Yun-nan*, le *Kiang-si*, etc. Des planches accompagnent presque toujours ces ouvrages.

363 D. E. Les empereurs Valentinien, Valens et Gratien édictent une loi somptuaire faisant défense de porter des vêtements de soie, afin d'arrêter le développement du luxe.

462 D. E. Introduction du mûrier de la Chine dans la province de Sourouga au Japon. Le mikado recommande l'élève des vers à soie, et son épouse en personne, à l'instar de la pratique chinoise, se livre à leur éducation.

479 D. E. Sous les dynasties des *Tsi* et des *Leang*, les vêtements de soie commencent à devenir, en Chine, à l'usage des personnes de toutes conditions.

540 D. E. *Wou-ti*, le monarque guerrier, de la dynastie des *Song* septentrionaux, reçoit en tribut des fabricants de Canton, une pièce de soieries si

fine et si belle, qu'il la refusa et fit défense à l'avenir de confectionner des étoffes aussi luxueuses, de crainte d'amollir le caractère national. (*Chin. Repos.*)

552 D. E. Introduction, sous Justinien, du mûrier blanc, du ver à soie et du tissage de la soie en Europe (*Procopus*).

615 D. E. Les fabricants de soieries du *Hou-hwang* avaient l'habitude d'offrir en tribu à l'empereur un genre de satin particulier (espèce de damas), à cinq lisses, appelé *hou-ling*, c'est-à-dire satin léger, de l'espèce damas, fabriqué dans le pays de *Hou*. Le satin, en chinois *sse-twan*, étoffe de soie par excellence, le plus riche des trois principaux genres de la grande famille des tissus, se distingue par une croisure irrégulière, presque invisible, qui lui donne l'aspect d'une glace; il se divise en espèces dont la plus belle est le satin huit lisses, c'est-à-dire dont la croisure revient une fois sur huit, et en variétés dont la plus splendide est le satin à double face, c'est-à-dire sans envers. Nankin est le principal foyer de cette fabrication spéciale.

620 D. E. Fondation de *Hou-tcheou*, sous la célèbre dynastie des *Tang*, grand foyer sérifère et sérigène, où se fabriquent particulièrement des crêpes à double tour, appelés *sha*, dont le tissage est resté longtemps un mystère pour l'Europe, et des taffetas décreusés (*foulards*, vulgairement *pongis*), appelés *tcheou*, comprenant une échelle graduée de tissus, depuis les plus moelleux ou corsés jusqu'aux plus fins ou minces. Ce fut l'époque de l'apogée de la littérature, des arts et de la sérigénie de la Chine. C'est près de *Hou-tcheou* que se trouve *Nantsin*, le grand marché des graines de vers à soie, de plants de mûriers, de grèges blanches et de soies ouvrées, trames et organsins.

730 D. E. Introduction à Aubusson, par des ouvriers arabes, du point sarasinois ou tapis ras. (*Château-Favier*.) Ces tissus rappellent les tapis chinois, appelés *mao-tan*, c'est-à-dire tapis en poil, et fabriqués à la manière des Gobelins, à Ning-po. (*Descrip. méth.*)

870 D. E. Extension de la fabrication des étoffes de soie dans l'Asie mineure. Apogée de l'art de la soierie dans l'Asie Mineure, à Damas, Bagdad, etc. Exposition de six cent pièces en pourpre de Tyr, brodées en or et argent, semées de pierreries précieuses. (*Constant*.)

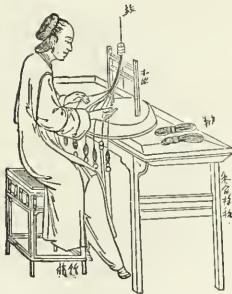
877 D. E. Massacre à Canton de 120,000 étrangers, mahométans, juifs, par-

sis, et chrétiens qui s'y livraient aux entreprises commerciales. (*Chin. Repos.*)

900 D. E. La fabrication des étoffes de soie prospère en Grèce, à Thèbes, à Corinthe et à Argos (*Benjamin de Tudèle.*)

960 D. E. Invention, sous la dynastie des *Song*, à *Tsing-tcheou* de la province du *Tchi-li*, d'un tissu en taffetas léger, espèce de florence, broché, appelé *ké-sse*, c'est-à-dire soie gravée, qui imite le travail des Gobelins, mais où l'on voit mariés avec art l'espoulinage, la peinture, la broderie et la couture. Le musée de Saint-Étienne possède un magnifique spécimen de cette singulière espèce de tissu. Il a été rapporté de *Sou-tcheou* (*Kiang-sou*), par M. Isidore Hedde, délégué de la mission de M. de Lagrenée, en Chine, de 1843 à 1846.

1096 D. E. Introduction de la dentelle, point à l'aiguille et au crochet, par les Sarrasins, en Europe, puis plus tard par les croisés. Les articles de ce genre, constatés jusqu'ici en Chine et appelés *tong-ti*, ne sont que de simples passements. *Etude sérigraphique*, page 91. Voici un appareil encore en usage à Canton pour la fabrication de ces articles.



TCHI-TONG-TI

Fabrication de la dentelle en Chine.

1130 D. E. Etablissement de fabriques d'étoffes de soie en Sicile, en Italie, en Espagne, au Portugal, à Palerme et Messine ; Séville, Grenade, Almería et Lisbonne deviennent célèbres par leurs manufactures. Dans le seul royaume (province) de Jaen, plus de six cents localités possèdent des filatures de soie. (*D. O. Revue du Lyonnais.*)

C'est particulièrement de Séville que proviennent les serges, de l'espagnol *sarga*, ou levantines, dont l'origine manufacturière est du Levant, et qui sont des tissus à texture diagonale, dont la trame est liée régulièrement une fois sur deux, sur trois, sur quatre, sur cinq, sur six, etc. C'est un des trois principaux genres de la grande famille des tissus ; les deux autres sont le satin et le taffetas.

1200 D. E. Apparition d'étoffes de soie sur le marché de Marseille. (*D. O. Rev. Lyon.*)

1260 D. E. Fabrication d'étoffes de soie à Paris, signalée par Étienne Boileau, prévôt des marchands, (*Étud. sérit.*, p. 91.)

1268 D. E. Importation à Avignon de l'industrie de la soie, par le pape Grégoire X, Français d'origine. On y fabrique des taffetas légers, du genre chinois *tcheou*, et appelés *florences*, du nom de la ville où cette fabrication était spéciale.

1277 D. E. Importation de la fabrication des soieries à Lyon, par des réfugiés italiens, à la suite des guerres civiles, entre les Guelfes et les Gibelins. (*D. O. Rev. Lyon.*)

1290 D. E. Voyages de Marco Polo en Chine. Il visite successivement *Kwang-tcheou*, *Hang-tcheou*, *Sou-tcheou*, *Nan-king*, et *Pe-king*, ainsi que les principaux foyers producteurs de la soie, du thé, de la porcelaine et des autres produits spéciaux à la Chine. Ses merveilleux récits lui firent donner le surnom de *signor Millionne*.

1314 D. E. Fabrication exclusive de la soie à Lucques, puis dispersion à Venise, Florence, Bologne, Gènes, Pise, Milan, etc. (*D. O. Rev. Lyon.*)

1327 D. E. Ordonnance pour la plantation obligatoire des mûriers à Modène. Loi somptuaire en France.

1331 D. E. Importation par John Kemps de Venise en Angleterre, à Spitafield, d'un métier à tisser la soie. (*Anderson.*)

1345 D. E. Vente de soie teinte en différentes couleurs, à Montpellier, à raison de 6 sous tournois (86 francs) la petite livre. (*Murator*).

1450 D. E. Introduction de la teinture de la laine, à Lyon, par des ouvriers génois qui y apportèrent, plus tard, le procédé du décreusage de la soie avec le savon blanc, qu'ils tiraient de Savone, près de Gènes.

1461 D. E. Introduction à Tours du premier métier à tisser, sous Louis XI.

1465 D. E. Ordonnance de Louis XI pour les manufactures de soie, en France. Lettres patentes royales concernant les fabriques de Lyon. (*D. O. Rev. Lyon*). Les origines du tissage en France laissent beaucoup d'incertitudes : on peut les suivre depuis 1260 jusqu'à ce jour.

1466 D. E. Apparition à Tours du métier pour le tissage du façonné, par Jean le Calabrais. Les ouvriers en soie sont exemptés d'impôts. Le premier métier était monté, dit Marin aîné, à pointe et retour, 5 fils au maillon,

satin 5 lisses de levée, 5 lisses de rabat, 5 fils en dents et 5 coups sur le lat. Le tisseur attachait, tour à tour, et par ordre, les boutons qui soulevaient les maillons, et passait 5 coups de navette, sous chaque levée, ce qui complétait un cours. C'est la figure exacte de l'armure du tissu chinois, appelé *hou-ling*. Voir plus haut à la date 615, D. E.

1494 D. E. Prescription de marque des étoffes de soie du sceau de la ville de Lyon.

1495 D. E. Colonies d'ouvriers en soie, établis à Lyon et à Tours, par Charles VIII, à son retour de Naples. (*D. O. Rev. de Lyon.*)

1510 D. E. Introduction à Lyon de Damas, de Messine et de Séville, de la fabrication des tissus, appelés *levantines*, *serges* et *sergés*. Le nom de *levantine*, indique sa provenance du Levant et ceux de *serge* et du *sergé* dérivent, tant de l'espagnol *sarga* que de l'italien *sargia*, deux termes conservés, en basse latinité. Le sergé diffère du taffetas, en ce qu'il est croisé 1 par 2, par 3, par 4, etc. Il se distingue du satin, en ce que sa croisure diagonale est régulière, tandis que celle du satin est 1 par 5, par 6, par 7, par 8, etc., paraissant irrégulière, quoique procédant, par séries de zig zags, réguliers. Il rappelle la marche chevauchée de la pièce du jeu d'échec le *ca-valier*, sur son échiquier. Voir plus haut aux dates 615 et 1130, D. E.

1501 D. E. Teinturiers en soie de Lyon érigés en communauté, sous François 1^{er}. (*D. O. Rev. Lyon.*)

1520 D. E. Premier navire français, dans le Bogue, se livre à tant d'excentricités, que les Chinois lui refusent l'entrée de la rivière et le séjour devant Canton. (*Chin. Repos.*)

1536 D. E. Étienne Turquet et Paul Nariz, notables fabricants de Gênes, importent à Lyon l'art de fabriquer les damas et les velours. Palerme était à cette époque renommée pour les tissus façonnés, mélangés d'or. C'est la première date pour la fabrication des velours en Europe, dont les procédés paraissent avoir été connus, depuis un temps immémorial, en uni et en façonné, en Chine, surtout à *Tchang-tcheou*, de la province du *Fo-kien*, principalement en genre sans pareil. *Description méthodique.*

1540 D. E. Lyon, entrepôt unique de toutes les soies étrangères entrant en France.

1542 D. E. Ouvriers rubaniers érigés en communauté à Lyon, par let-

tres patentes du roi. On ne connaît pas de date aussi ancienne pour la fabrication des rubans à Saint-Étienne, foyer récent de l'industrie rubanière. Toutefois M. Philippe Hedde a mentionné à Izieux, près de Saint-Chamond, l'existence d'un métier (?), portant la date de 1515. (*Indicateur Stéphanois.*)

1548 D. E. Entrée solennelle de Henri II à Lyon. On vit dans le cortège, 446 teinturiers (chefs et ouvriers) vêtus en velours gris et noir, à filets d'or. (*D. O. Rev. Lyon.*)

1556 D. E. Trancart, jardinier de Nîmes, plante des mûriers dans le Languedoc, la Provence et les Cévennes.

1557 D. E. Premiers temps de la fabrication du point à jours, dentelle à fuseaux, en Italie. Publication d'un ouvrage illustré, concernant cette industrie, intitulé la *Pompe*. D'après le grand ouvrage sur la *dentelle* de Joseph Seguin, du Puy en Velay, la première manufacture de Saxe n'avait eu lieu que vers le milieu du xvi^e siècle. (*Étude séritechnique.*)

1580 D. E. Métier à bas, inventé par le Révérend William Lee, qui confectionna, pour la reine d'Angleterre Elisabeth, des bas de soie merveilleux. N'ayant pu obtenir un patronage avantageux, il quitta son ingrate patrie et s'établit à Rouen, où il mourut misérable, vers 1605. (*Times*). On remarque dans la singulière texture de ce tissu, une espèce de représentation de la chaîne sans fin de Vaucanson.

1598 D. E. Édît de Nantes concernant le libre exercice des religions, en France, sous Henri IV. Accroissement considérable de l'industrie sérigène.

1599 D. E. Publication d'un traité sur la cueillette des feuilles de mûriers et la production de la soie, par Olivier de Serres.

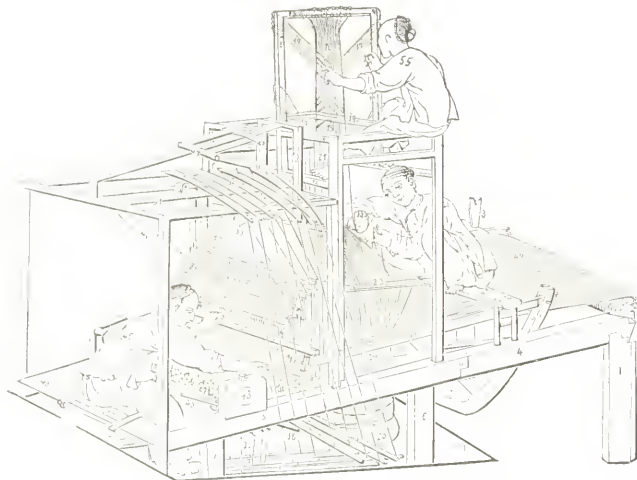
1600 D. E. Efforts de Jeanne d'Albret, mère de Henri IV, pour encourager la culture des mûriers et la fabrication des soieries.

1601 D. E. Plantation de mûriers par les soins de Sully, à Tours, à Orléans, à Paris, à Lyon. Contrat fait, à cet égard, avec Nicolas Chevalier, bourgeois de Paris.

1603 D. E. Publication d'un ouvrage sur les avantages offerts par les mûriers, du Dauphinois Laffemas, de la maison du roi.

1605 D. E. Fondation d'une fabrique d'étoffes de soie et de brocart, à Paris, place Royale, sous le nom de *Bâtiments des manufactures*.

1600 D. E. Invention par Dagon ou Daignon, tisseur à Lyon, du métier, dit à la *grande tire*, imitation des Chinois, pour les grands façonnés, à trame lancée et brochée, ainsi que pour les velours qui, auparavant, ne s'étaient faits en Europe qu'en uni. La différence de l'appareil chinois consiste en ce que le semple ou assemblage de lats, pour le tirage, se trouve manœuvré par un ouvrier perché sur un cassin au haut du métier, au lieu d'être à côté et en bas, exemple représenté par le dessin suivant.



LA-BIGAY-III

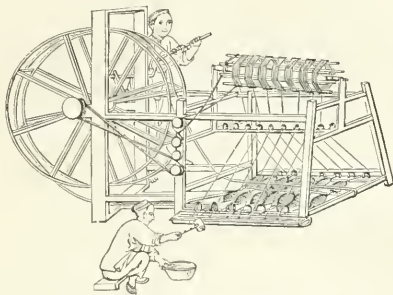
Grande Tire, chinois.

1608 D. E. Fabrication des *lampus*, étoffe de soie trame laine ou fil, mélangée d'or et d'argent, imitant le damas façonné. En 1623, Claude Daignon obtint un privilège exclusif pour cette fabrication. On appelle généralement *lampus* un damas éclatant, dont la couleur de la trame est différente de celle de la chaîne, et dont le façonné est un satin, sur fond taffetas. Par exemple, trame jonquille sur fond cramoisi; tandis que le damas ordinaire est un fort taffetas façonné couleur sur couleur.

1610 D. E. Un teinturier italien, appelé César Laure, établit un mouli

nage pour la soie à Neuville-sur-Saône (*D. O. Rev. Lyon*). L'appareil chinois pour cette opération est des plus simples : il comprend, en outre, la chaîne sans fin, plus tard introduite par Vaucanson.

1630 D. E. Invention de certaines étoffes appelées *doucettes*, *canebasselles* et *ferrandines*, par un fabricant de Lyon appelé *Ferrand*, d'où est venu probablement le nom de *ferrandiniers*, pris par les ouvriers de Lyon et de Saint-Étienne, à l'époque des émeutes de 1832 et de 1834. (*D. O. Rev. Lyon*).



TCHI-TSIN

Moulinage chinois.

1650. — Publication d'un manuel populaire illustré, soit pour la culture de la terre, principalement pour la récolte du riz, soit pour la production et la manutention de la soie, intitulé *Kang-tchi-tou* et tiré au nombre de dix millions d'exemplaires, distribués gratuitement dans tout l'empire chinois.

Cet ouvrage est fondé sur la quatrième maxime de l'édit sacré de l'empereur *Kang-hi*, ainsi conçu :

« L'occupation principale de la nation doit être le travail de la terre et la culture du mûrier, afin d'obtenir, en même temps, et la nourriture et le vêtement. »

La première partie comprend vingt-trois planches concernant tous les travaux d'agriculture ; elle a été publiée, en 1846, dans les mémoires de la Société centrale d'agriculture de France, sur le rapport de M. le comte de Gasparin. Elle a été accompagnée d'un texte descriptif, avec une série de vignettes, représentant les instruments agricoles employés actuellement dans le Midi de la Chine.

La seconde partie, exclusivement consacrée à la description de la production et du travail de la soie, n'avait pas encore été publiée. Elle contient également vingt-trois tableaux, planches I-IV, et dont voici le détail succinct :

1° *Tsan-ngo*. Accouplement des papillons. Les papillons sont sortis de leurs coques, ils s'attachent aux tiges de riz que l'on a suspendues dans la magnanerie. Les sexes s'approchent, et lorsque les femelles sont fécondées, on les places sur des plateaux, couverts de toile mince pour obtenir de la graine.

2° *You-tsan*. Lavage de la graine. Pour cette opération, on choisit un temps clair, et l'on a soin d'employer l'eau pure du ruisseau voisin. Au-dessus, planent des oiseaux qui guettent les débris de la graine. Les deux caractères chinois *You-tsan* indiquent le but de l'opération.

3° *Tsaï-sang*. Cueillette des feuilles de mûriers. La planche représente des arbres, à haute tige, taillés en quenouilles. On emploie, pour le transport des feuilles, des paniers en bambou, haut de forme et plus commodes que nos sacs, où la feuille est comprimée et à la suite flétrie.

4° *Tchi-po*. Chauffage des claies. Les vers à soie, surtout dans leur premier âge, craignent le froid, l'humidité et le bruit. On doit éviter tout ce qui peut leur être nuisible, soit pendant le jour, soit pendant la nuit. On leur distribue de la feuille, hachée menue, en attendant leur premier sommeil.

5° *Eul-mien*. Second sommeil. Quand les vers à soie ont passé la première mue, on leur distribue des feuilles de mûrier plus fortes et en plus grande abondance. Ils opèrent alors leur second sommeil.

6° *San-mien*. Troisième sommeil. Après avoir satisfait leur appétit, les vers à soie entrent dans leur troisième mue et se livrent au sommeil. Celle qui a eu soin d'eux en fait autant. Deux autres femmes, dont une porte un flambeau, viennent visiter les corbeilles, qui sont au nombre de cinq, sur une étagère.

7° *Fan-po*. Délitement, dédoublement. Quand les vers sont trop serrés, on les sépare en plusieurs claies, afin qu'ils soient plus à l'aise. Trois femmes sont occupées à ce travail, tandis que d'autres s'empressent d'apporter des feuilles, afin d'être en mesure, au moment du grand appétit.

8° *Ta-i*. Grand appétit. Sous la magnanerie, en plein vent, sont disposées un grand nombre de claies, où l'on répand de la feuille en masse, pour les vers affamés. Au dehors, toutes les personnes disponibles se hâtent de cueillir et d'apporter de la feuille de mûrier.

9° *Tcho-tchi*, maturité. Sous la magnanerie, sont placés des claies, où les vers à soie sont arrivés à complète maturité. Pour plus de sûreté, on a soin

de tenir un brasier allumé, dont la chaleur activera la maturité des retardataires.

10° *Shang-tso*, montée des vers à soie. On a placé des bruyères sur les claies, et on voit les vers se hâter de chercher la place pour établir leurs cocons.

11° *Hia-tso*, décoconnage. Les vers à soie ayant filé leurs cocons, on les enlève pour les destiner à l'étouffement et au triage.

12° *Tchi-kien*. Triage des cocons. On fait un choix des différentes grosseurs et qualités de cocons, afin d'en rendre le tirage plus facile.

13° *Kou-hien*, étouffement des chrysalides. On place les claies sous le hangar, que l'on a soin de fermer hermétiquement, et, au-dessous, on place des brasiers pour asphyxier les chrysalides.

14° *Lien-sse*. Tirage ou filage de la soie. Sous un hangar, une jeune fille, assise sur un tabouret de bambou, bat ses cocons avec de petits bâtonnets, tandis qu'avec le pied, elle met en mouvement l'aspe où s'enroule la soie filée; à côté un petit garçon attise le feu et une jeune fille ajoute des cocons dans la bassine.

15° *Yen-sse*. Teinture. La planche représente un atelier, composé d'un intérieur, garni de cuves, auprès desquelles sont plusieurs ouvriers. L'un manœuvre au lissoir des soies plongées dans leur bain; un autre tord à l'espart portatif. A l'extérieur, un ouvrier porte des soies, tandis qu'un autre les place sur la barre d'étendage; auprès, est une meule pour broyer les couleurs.

16° *Lo-sse*. Dévidage de la soie. Ici est un atelier, où une jeune fille enroule sur un asple de la grège, placée à terre sur quatre roquetins. A côté est un tabouret où se trouvent d'autres roquetins qui attendent leur tour. Sur le devant, à l'ombre d'un bananier, deux personnages devisent de choses et d'autres.

17° *King*. Ourdissage de la soie. Au milieu d'un enclos, trois jeunes filles s'occupent à ourdir une pièce destinée au tissage. L'une surveille les fils qui se déroulent d'un grand nombre de roquetins placés à l'arrière, tandis, que sur le devant, une autre examine les fils avant l'enroulement, et la troisième tourne la manivelle.

18° *Wey*, enroulement et cannetage de la soie. Deux jeunes filles accroupies enroulent sur des roquetins de la grège qui doit servir, soit pour le dévidage, soit pour l'ourdissage, soit pour le tissage.

19° *Tchi*. Tissage des étoffes unies, avec lisses de levée et lisses de rabat. Une jeune fille assise sur la banquette, fait mouvoir les marches avec son pied, lance la navette d'une main et attire le battant avec l'autre main.

20° *Fan-hoa*. Tissage des étoffes façonnées au moyen du semple. Une ouvrière est sur le devant, tandis qu'une autre est perchée au haut du métier pour tirer les lats.

21° *Tsien-pou*. Découpage des tissus pour faire des vêtements. Trois femmes sont occupées à examiner des étoffes et à les préparer pour la couture; deux autres, au dehors, apportent des pièces dans le même but.

22° *Tching-i*, atelier d'un tailleur d'habits. Dans l'intérieur sont trois ouvriers, l'un enfilant une aiguille, l'autre cousant, et le troisième armé de ciseaux et d'une mesure pour tailler un vêtement. Au près est le fer à repasser, ainsi que la théière et d'autres ustensiles. A l'extérieur, des femmes viennent apporter des pièces d'étoffes.

23° *Tchi-sie*. Hommage à la déesse des vers à soie. Cette dernière planche représente un hangard, converti en chaume de paille de riz, en face des magnaneries, et sous lequel a été placé un autel, où figure l'idole de la protectrice de la production sérigène. Tout autour sont étendues des flottes de soie grège, ouvrée et des cocous. Sur le devant se tiennent religieusement des hommes, des femmes, des enfants, qui ont pris part aux différentes évolutions de cette intéressante manutention; ils viennent remercier la divinité qui a protégé leurs efforts, la sainte mère des vers à soie, qui a couronné leurs travaux et leur succès.

1655 D. E. Amélioration des taffetas. Application du lustrage sur ces tissus par un pauvre tisseur italien, appelé *Ottavio Mey* qui, à la suite, fit une grande fortune. C'est un procédé pratiqué par les Chinois, depuis un temps immémorial, et par deux moyens différents, le polissoir et l'encollage. Le terme *taffetas* dérive du persan *taftah*, participe passé du verbe *taften*, qui signifie croiser, enlacer. C'est le plus simple des trois principaux genres de la grande famille des tissus. L'armure consiste dans le jeu d'une chaîne traversée régulièrement par une trame, c'est-à-dire qui représente des fils longitudinaux enlacés par d'autres fils transversaux régulièrement, 4 par 4. C'est la forme primitive de la simple toile du tisserand, en matières de différentes natures, fil, laine, soie, etc. Dans l'Inde orientale, on appelle *baffetas*,

une toile mêlée de soie et de coton, en différentes couleurs. Le lustrage chinois a été décrit dans la *Description méthodique*. Voir plus haut, aux dates 615, 1130 et 1510 D. E.

1664 D. E. Tissage des premiers draps de soie par des fabricants de Lyon, appelés *Parent frères*. (*D. O. Rev. Lyon.*)

1665 D. E. Établissement des Gobelins fondé sous le ministère Colbert. Cette pratique est empruntée à la Chine, tant par le procédé vertical que par celui horizontal. Fondation de fabriques royales de dentelles à Paris, à Lille, à Tulle, à Aurillac, etc. (*Étud. sérif.*)

1665 D. E. Perfectionnement des manipulations de la soie par un fileur et moulinier de Bologne, appelé *Pierre Benay*. Moulins établis à Virieux, près de Pélussin. (*D. O. Rev. Lyon.*)

1666 D. E. Invention de la navette volante, par John Kay, horloger anglais. C'est le premier pas dans l'application du battant brocheur. (*Étud. sérif.*)

1677 D. E. Premier métier mécanique ou automoteur, *self acting*, pour le tissage de la toile. Emploi des cames par de Gennes, officier de marine, illustre précurseur de Vaucanson. (*Étud. sérif. techn.*)

1687 D. E. Révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV. Émigration de plus de 600,000 ouvriers d'états divers à l'étranger. Amsterdam, Crèvelt, Berlin, Elberfeld, Vienne, Dresde, Zurich les accueillent avec empressement. (*D. O. Rev. Lyon*). De 10,000 métiers battants on n'en compte plus à Lyon que 2,000.

1688 D. E. Invention à Lyon du métier à bouton, dit *petite tire*, par Galantier et Blache, d'Avignon. Cet appareil n'offre pas de semple à remonter, à chaque tour de dessin, mais il ne permet pas l'usage de plus de 400 lats, ou coups de hauteur, vu la petite dimension de la planche à bouton. (*Marin aîné.*) Ce métier était principalement employé pour la fabrication des petits dessins.

1690. D. E. Dispositions ingénieuses de Tallandier frères, pour le tissage des étoffes de soie. (*Général Piobert.*)

1692 D. E. Permission de fabriquer à Lyon de petites étoffes, dites *filutrices*, *popelines*, *ras de maur*, qui se faisaient seulement dans le comtat venaisien. (*D. O. Rev. Lyon.*)

1704 D. E. Introduction à Saint-Chamond d'un moulinage des soies, en premier tors ou premier apprêt, par un Suisse appelé *Palerne*. Cette manu-

tention existait déjà à Lyon, depuis 1610, et avait même été perfectionnée en 1665.

1712 D. E. Procès intenté par la Compagnie des Indes à la fabrique de Lyon.

1717 D. E. Invention, par Garon, d'une machine pour faciliter le *tireur de lacs*, et qui rendit de grands services par son application aux métiers *grande tire*. On accorda à l'auteur un privilège de cinq ans, avec une prime de vingt écus pour chaque machine vendue. (*Marin aîné.*)

1723 D. E. Établissement de la communauté des fabricants de guimperies, en gazes, crêpes et toiles d'or. *D. O. (Rev. Lyon.)*

1725 D. E. Nouveau métier par Basile Bouchon, tisseur lyonnais, pour petit façonné. Cet appareil, appelé la *tireuse de lacs*, présente le perfectionnement le plus notable de l'époque, avec une lanterne carrée et du papier troué sans fin, afin d'opérer la lecture du dessin. Alors, apparut la première aiguille horizontale, dont une extrémité s'applique sur le papier et l'autre extrémité est pourvue d'un anneau ou boucle, propre à recevoir la tige du crochet vertical correspondant à l'arcade.

1728 D. E. Métier par Falcon, tisseur lyonnais, appelé *Falcone*, pour grand façonné. Cet appareil présente la lanterne, les aiguilles et les crochets inventés par Basile Bouchon, ainsi qu'une griffe, enlevant les crochets par leur bec supérieur recourbé. Le dessin est lu sur des bandes de cartons, percés et enlacés, comme aujourd'hui. La difficulté et la lenteur du lisage du dessin dura six ans, après lesquels il paraîtrait que Falcon trouva la transmission d'emporte-pièces, d'après un dessin lu sur le semple ordinaire; mais ce procédé est resté inconnu jusqu'à l'époque (1812), où Breton fit à peu près la même découverte. (*Essai sur l'origine de la fabrique.*)

1730 D. E. Privilège des sieurs Roch, Quinson et Charbonnel, de Lyon, pour la fabrication du velours à ramage, ras et façonné, à l'imitation de celui de Venise, en soie pure et mélangée d'or et d'argent, et aussi pour celle des damas 5/8 (75 centimètres de large) en soie pure ou tramée en dorure, et enfin pour celle des brocatelles et des satinades. *D. O. (Rev. Lyon.)*

1733 D. E. Privilège et lettres patentes du sieur Chauchat de Lyon, pour la fabrication des velours brochés en or, en argent et en couleurs diverses, Perfectionnements apportés par J.-B. Garon à sa première machine, créée en 1717, pour faciliter la tire des lacs. v

1736. D. E. Prohibition de la sortie des soies teintes à l'étranger. (*D. O. Rev. Lyon.*)

1738 D. E. Invention par Robert, fils de John Kay, de la cage à écreuil, ou battant à plusieurs navettes, appelé *caribari*. C'est le second pas du procédé tenté en 1666 ; mais l'application n'en a été faite qu'en 1780, par un fabricant de Lyon appelé *Jaillet*.

1739 D. E. Le nombre des métiers battant à Lyon est de 7,500, occupant 48.550 ouvriers.

1748, 1751, 1753, 1754, 1757 D. E. Laminage des étoffes d'or et d'argent introduit à Lyon par Vaucanson, après plusieurs tentatives, enfin fructueuses. (*Étud. sérít.*)

1746 D. E. Lettres patentes pour la fabrication, à Lyon, des étoffes de soie moirée, or et argent, à l'instar de celles d'Angleterre et de Hollande, par suite des recherches et des travaux de Vaucanson. (*Étud. sérít.*)

1750 D. E. Défense d'envoyer à l'étranger des échantillons d'étoffes de soie de Lyon, de crainte d'imitation et par suite, de concurrence déloyale. On apprend que le nommé *Boucharlat*, expatrié de Lyon, et devenu directeur d'une manufacture des soieries à Naples, se livrait à l'imitation des produits lyonnais. Cette défense, protectrice de notre industrie sérigène, n'avait pas été abrogée, et cependant, de nos jours, d'audacieux exportateurs n'ont pas craint de violer les lois de 1736 et de 1750, en se livrant au même commerce illicite.

1748, 1750, 1772. Tirage ou filature des soies par Vaucanson. La première filature ouvraison établie dans l'Ardèche, eut lieu au pont d'Aubenas, chez Deydier. On voit encore dans une fabrique, dite *royale*, du village de Sône, près de Saint-Marcellin

(Isère), les traces des premiers travaux de Vaucanson. On y reconnaît que le travail du filage de la soie a été emprunté aux Chinois.



TSU-SSE-JO

Filature de la Soie en Chine.

1750, 1752, 1756 D. E. Tentatives par les sieurs Dugas, Lacour et Flachat pour l'introduction, à Saint-Chamond et à Saint-Étienne, des métiers à la barre, dits à *la zurichoise*. (*Philippe Hedde*.) Le nombre des fabricants de soieries de Lyon s'est élevé, de 1750 à 1752, de 24 à 51.

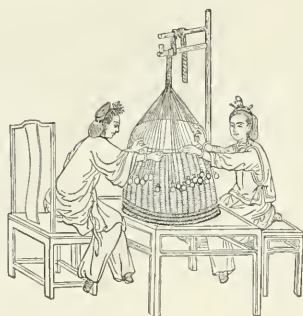
1751 D. E. Introduction à Lyon, par le nommé *Genève*, du lustrage du satin. Cet ingénieur mécanicien est aussi le premier qui, au moyen d'une machine, réduisit le dessin des taffetas chinés. (*D. O. Rev. Lyon.*)

1753 D. E. Le nombre des métiers de soieries de Lyon s'élève à 10,000, occupant environ 60,000 ouvriers.

1754. D. E. Importation en France de la moire antique ou anglaise par John Badger. (*Étud. écrit.*)

1755 D. E. Le sieur Lacour, fabricant de rubans, attire Frédéric Hauser, d'Aiche, près de Bâle, monte à Saint-Étienne un atelier de trois métiers à la barre, pour la fabrication des rubans unis, qu'auparavant on exécutait tous à la main. (*Ph. Hedde*). Invention d'un nouveau métier propre aux tissus façonnés par Regnier aîné de Lyon, appareil vivement préconisé, puis entièrement abandonné.

1737. D. E. Autre invention de Maugis pour le tissage du façonné, qui n'est pas adopté.



TA-TONG-SIN-SHING

Fabrication des lacets en Chine.

1758 D. E. Métier propre à la fabrication des tapisseries basse lisse, c'est-à-dire à chaîne horizontale, aux Gobelins, par Vaucanson; imitation probable des appareils chinois. (*Étud. sérítechn.*)

1759 D. E. Machine à faire les lacets, les cordonnets, etc., propre à occuper les enfants, dans les maisons de Charité, à Paris; imitation probable des appareils chinois, par Vaucanson. (*Étud. sérítech.*)

1760 D. E. Plantation par le sieur Thome de mûriers autour de Lyon. (*D. O. Rev. Lyon.*)

1761 D. E. Chariot appliqué par Vaucanson à la fiature du coton. Ce n'est qu'en 1770 qu'Arkwright présente un système à peu près semblable.

(*Étud. Sèrit*). Il est à remarquer que dès 1750, Vaucanson avait appliqué un pareil chariot à son métier automoteur pour le tissage du façonné.

1766 D. E. Métier pour faire plusieurs armures, dites *accrochages*, inventé à Lyon par Ponson, tisseur, qui rendit bien des services, pour les petits façonnés. Avec une mécanique de 8 rangs et de 8 marches, il obtenait 128 lacs, que l'on pouvait diviser en autant de parties que l'on voulait, ce qui permettait de fabriquer plus ou moins d'étoffe, le tout sans que l'ouvrier se dérangeât de dessus la banquette. Ce métier a été en usage, ainsi que celui de Verzier (1798), jusqu'aux environs de l'année 1820. (*Essai sur l'origine de la fabrique.*)

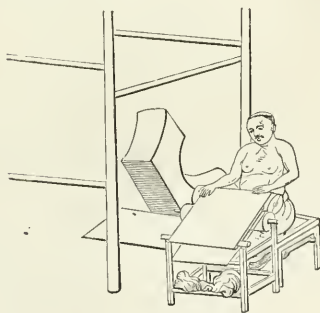
1767 D. E. Le P. Péronier ou Peyronnier, religieux minime de Lyon, invente une machine propre à tirer (filer) et à monter (tordre) la soie par une seule opération, à *tours comptés*. Il voulait que l'on vendît la soie, aussi bien à l'aune qu'à la livre. (*Gonon.*) Cette découverte a été renouvelée de nos jours (1825) par Juliny, de Nyons.

1768. Revel imagina l'art de la mise en carte sur du papier réglé, ainsi que le transport du dessin, au moyen d'un équipage de cordelettes qui soulèvent les fils de la chaîne selon les dispositions faites pour la lecture du dessin. On a prétendu que cette opération avait été pratiquée, antérieurement à Revel par un dessinateur, appelé Dagaillet. Toujours est-il, que c'est une invention empruntée aux chinois. (*Description méthodique*, pag. 209). Revel, une des figures les plus remarquables de la fabrique lyonnaise, était fils d'artiste, compagnon des travaux de Le Brun, et peintre lui-même. Il vint à Lyon en 1710, où il peignit d'abord le portrait et l'histoire, sans succès bien notables. Le hasard détermina sa nouvelle vocation. La fenêtre de son atelier s'ouvrait sur un jardin. Un jour il remarqua le jet élégant d'une tige chargée de fleurs. Frappé d'une soudaine inspiration, il esquaissa cette plante sur la toile, l'entoura d'accessoires convenables, et, plein de son idée, il présenta cet ouvrage à un de ses amis, habile manufacturier. Celui-ci pressentant la conséquence d'une pareille tentative, plaça un papier réglé sous la main du peintre, et dirigea lui-même sur cette carte la traduction du modèle qu'il fallait convertir en patron. Un plein succès couronna l'entreprise, l'enthousiasme que produisit cette nouveauté fut extrême. L'imperfection des dessins qui se fabriquaient à cette époque était telle, que, pour marquer la

dégradation des teintes, on ne savait les placer que les unes au-dessus des autres, et d'une façon absolument tranchante. La distribution des lumières et des ombres que Revel avait observée avec quelque discernement dans cet échantillon, fut admise comme un trait de génie; elle ne supposait pourtant que l'intelligence très commune des premiers principes de l'effet. Après ce premier pas, on imagina le procédé des *points rentrés*, par lequel on parvint à fonder les nuances les unes dans les autres, et à donner aux objets une rondeur apparente. (*De Chazelles.*)

1768. Description de la production de la soie dans la province de K'wng-tong, principalement sur le district de *Shun-ti*, où l'on file les meilleures grèges de la contrée, les *long-kong*, les *laclao*, les *ta leang*, etc., ainsi que certaines soies particulières, obtenues de vers sauvages, vivant sur des poivriers, des fagariers, des chênes, des ailanthes, etc.

1769. Application de la moire ronde par Vaucanson. La moire anglaise avait déjà été importée en 1754; l'une et l'autre sont des emprunts aux fabriques chinoises.



KO-SHEN-SHI
Calendrage.

1770. Prime de 72 livres accordée pour l'importation, à Saint-Étienne et à Saint-Chamond, de chaque métier à la barre, propre à la fabrication des rubans à plusieurs pièces. (*P. Hedde.*)

1772. Le missionnaire Jean Mathon de Fogères, frère du procureur du roi au bailliage de Bourg-Argental, apporte une boîte de plomb, hermétiquement fermée, contenant 4 onces de vers à soie *sina*; ce fut sa belle-sœur qui prit le soin de les faire éclore et de les élever. Ils furent répandus par les soins

du ministère de l'intérieur. On en obtint des grèges d'un blanc éclatant qui perdent moins au décreusage que les soies jaunes.

1775. Philippe de la Salle surpasse son maître Revel, par le talent de représenter sur les étoffes les dessins les plus variés, les couleurs les plus éclatantes et les nuances les plus délicates. On lui doit l'exécution d'animaux,

d'oiseaux, de fleurs, de fruits, de paysages les plus splendides. Il est l'auteur de la tenture appelée la *Renommée* ou *Couronnement d'Henri IV*, du *Jardinier*, de la *Bouquetière*, du *Paon*, du *Faisan de la Chine*, des *portraits de Louis XV* et de *Marie-Thérèse*. Dans les musées étrangers, on admire de nombreux spécimens enlevés pendant la Révolution, et dont nous n'avons pas même de copies. Dans celui d'art et d'industrie, de Lyon, on remarque la tenture, en satin broché, appelée la *Gloire*, sujet allégorique, un médaillon représentant Catherine II, des écussons en satin broché, *Fillette et perruche*, *Garçon et son chien*, des vues, des paysages, en canetillé broché, des tentures en gros de Tours chiné, à la branche et en broché, des lampas 2 lats et des satins 4 lats, ainsi que des feuilles de papier réglé, où le metteur en carte a rivalisé de talent avec le dessinateur. Philippe de la Salle, la plus grande figure de la fabrique lyonnaise, a ouvert une brillante carrière aux Chuard, aux Gantillon, aux Grand frères, aux Mathevon-Bouvard et autres qui ont porté, de nos jours, la fabrication des meubles et tentures aux dernières limites de la perfection du dessin et du fini de l'exécution.

1775-1776. Moulin pour l'organsinage de la soie, méthode de la chaîne sans fin empruntée par Vaucanson aux Chinois. (*Étud sér.* p. 26). La filature et le moulinage représentaient alors, environ 1,500,000 kilogrammes de soie, dont un tiers était le produit de l'agriculture française, et le reste fourni par l'étranger.

1776. Imitation par Richard sur taffetas chinés par impression, ce qui permit de reproduire des dessins réguliers et même des portraits, sur le velours. (*D. O. Rev. Lyon.*)

1777. Paulet de Nîmes, auteur d'un ouvrage intitulé *Art du fabricant d'étoffes de soie*, n'a pas été seulement un écrivain distingué, mais s'est révélé comme un mécanicien très habile, en inventant un métier remarquable pour le tissage du façonné. M. Ph. Hedde a signalé son double mérite, dans son *Parallèle entre Vaucanson, Paulet et Jacquard*, en 1845.

1778. Chinés sur chaîne. Délicieuses compositions en velours compé, par Grégoire, élève de Richard.

1779. Invention d'une nouvelle mécanique pour simplifier le tissage des étoffes de soie par Perrin. Autre métier par Claude Rivet, réunissant deux objets principaux et six accessoires, d'abord, la suppression des cordes et la réduction

tion de 36 pédales et plus, en une seule marche ; amélioration qui aurait eu un grand succès, si cette pédale unique eût fait disparaître tout le concours des autres accessoires ; puis : 1° décrochement des cordes, au lieu de leur dénouement ; 2° le débouclage des semples et des rames ; 3° cassin pour les varier à l'infini ; 4° rouleau de verre pour éviter aux cordes de tomber entre les portions du cassin ; 5° guide, afin d'indiquer au tisseur les nuances qu'il doit employer pour brocher ; 6° solidité des métiers, sans pontaux ni étais, ce qui évite la dégradation des ateliers. Le même Claude Rivet invente vers la même époque un appareil propre à la fabrication du tricot.

1780. Importation à Lyon, du moirage sur gros de Tours, par les frères Bagger. Application par Jaillet de la navette volante, attribuée à l'Anglais John Kay, en 1666, et de la cage à écureuil ou *caribary* de Robert Kay, en 1738 ; ce qui permet de fabriquer des étoffes de soie, en 6/4 (1^m. 80 centimètres) de large. Bezon attribue cette heureuse application à Philippe de la Salle, qui en aurait fait l'essai aux Tuileries, devant Louis XVI et sa cour, témoignage d'intérêt que ce monarque portait à l'industrie du tissage et aux progrès de la fabrique lyonnaise. Invention à Lyon par les frères Parrat d'un métier propre à fabriquer les damas, les satins et les étoffes à dessins, avec un seul ouvrier et sans tireuse. (*D. O. Rev. Lyon*). Fleury Dardois inventa une mécanique pour se passer de la *tireuse des lacs*, dans l'emploi du simple. Il monta des dessins beaucoup plus grands, et trouva le moyen d'en opérer le *contre-emplage*, c'est-à-dire la répétition, en sens inverse, des rosaces, des couronnes, des losanges, etc.

Améliorations apportées à la teinture : beau noir de Gènes par Palleron, écarlate par Anglès, bleu par Capelin. Ce fut ce dernier qui, avec Richard, trouva le moyen de teindre les chaînes de soie par parties, dans la préparation du chinage, le terme de *chiné* annonce bien l'emprunt de ce genre d'étoffe fait à la fabrique chinoise.

1782. Invention par Hugues Binguet d'une étoffe de soie, sur laquelle à l'imitation des Chinois, il employait à la fois la broderie et la peinture. Ce fut alors que, pour cet objet, il fit usage de lisses devant le peigne, pour remplacer l'espouillage.

1783. Vandermonde et Molard sont désignés pour succéder à Vaucanson, dans la direction du magasin (*Conservatoire*) des machines à l'hôtel Mor-

tagne, rue de Charonne, 12, faubourg Saint-Antoine à Paris. Cette collection fut depuis transportée au Conservatoire des Arts et Métiers, rue Saint-Martin. Vaucanson avait légué, par testament, à la reine Marie-Antoinette son cabinet particulier renfermant de spécimens particuliers de machines de tous genres. Malheureusement, par suite de conflits, cette collection précieuse a été dispersée et perdue pour la France. (*Étud. sérétech.*)

1784. Camille Pernon, fabricant distingué de Lyon, pour meubles et tentures, fait fabriquer avec de la soie blanche, provenant de vers dit *sina*, importée en 1772 à Bourg-Argental, des velours de toute beauté, façonnés sur fond blanc et jusqu'à quinze couleurs différentes.

1787. Le nombre des métiers battant à Lyon était alors de 18,000, occupant environ 80,000 ouvriers et employant un million à douze cent mille kilogrammes de soie, dont le tiers, produit de l'agriculture du pays.

1790 à 1797. On ne signale, dans cet intervalle de temps, aucune invention particulière à Lyon, pour supprimer le *tireur* ou la *tireuse des lacs* dans le tissage des étoffes de soie façonnées. Les seuls métiers employés alors, à cet effet, étaient : 1° la *grande tire* de Dagon (1606); 2° la *petite tire* de Galantier et Blache (1688), 3° les *Falcones*, avec lanterne, aiguilles, griffe et carton (1728); 4° les *acerochages* de Ponson (1766).

1793. Ruine de la fabrication des étoffes de soie après le siège de Lyon. Dispersion des meilleurs ouvriers et fabricants de cette ville. On ne compte plus que 2,500 métiers, et, d'après M. Peyot, auteur d'un traité remarquable sur la fabrication, 250 métiers de façonnés. Origine des fabriques de soie mélangée d'or et d'argent à Genève.

1795. Retour des principaux émigrés de la fabrique lyonnaise, après le 9 thermidor. Les Saint-Olive, Germain, Pernon, Gaillard, Rey, Richard, Grand, Margaron, Philippe de la Salle et autres, reprennent leurs travaux interrompus.

1796. Importation à Lyon de la méthode à fabriquer les tulles et crêpes de soie qui se faisaient à Bologne. La maison Bagnon emploie une machine au moyen de laquelle on peut crêper 120 pièces par jour. Application, à la même époque, du régulateur des métiers emprunté par Dutillen à Vaucanson. La teinture noire est portée à sa dernière perfection par Gonin père et fils. Importation par eux, d'Angleterre, de l'art d'extraire le carmin du safranum. Ils

parviennent, à la même époque, à donner à la soie un blanc argenté qui a reçu le nom de *blanc Gonin*.

1798. Invention, à Lyon, par Verzier, ouvrier tourneur sur bois, d'un métier pour petit façonné, dit *ligature*, qui eut beaucoup de succès et qu'on a employé, ainsi qu'un autre mécanisme de Ponson (1766) dit *accrochage*, jusqu'aux environs de l'année 1820. L'appareil Verzier permettait de monter jusqu'à 120 ligatures ou lisses; sa mécanique portait 16 rangs et 16 marches; On obtenait ainsi 236 lacs et 120 découpures sans que le tisseur se dérangeât. Les dessins étaient continus; on ne pouvait diviser les lacs, pour en répéter une partie. *Marin aîné*.

1801. Brevet d'invention pris par Jacquard pour une machine proposée pour supprimer le *tireur des lacs*.

1802. Notes sur *Hou-tcheou*, siège principal de la production des meilleures soies du *Tche-Kiang*, sur Nantsin, grand marché des grèges, *tsatt taysaan* et *yunfa*. Planches et dessins nombreux. Spécimen emprunté au *Kang-tchi-tou*.

1803-1804. Imitation par Bonhomme et Futinet, mécaniciens dauphinois, du système Vaucanson.

1804. Pierre de Chazelle, dessinateur fabricant, membre de la Chambre de commerce et du conservatoire de Lyon, publie à Paris, un ouvrage justement estimé, intitulé *Influence de la peinture sur les arts d'industrie*, concernant le perfectionnement du dessin de fabrique à Lyon. Le nombre des métiers de soieries s'élevait alors à 12,000 pour la fabrication de l'uni et du façonné.

1805. Brevet d'invention par Jacquard pour un métier destiné à faire le filet pour la pêche maritime.

1810. Le professeur Raymond remplace l'indigo par le prussiate de potasse pour la teinture en bleu du coton et de la soie. Telle est l'origine du *bleu Raymond*, principalement employé dans la teinture des taffetas pour parapluies. (*D. O. Rev. Lyon.*)

1814-1817. Pierre Villard, ancien commis principal de la maison Suchet, dont le fils devint le célèbre duc d'Albuféra et dont la statue décore la place des Feuillants, était un professeur distingué de théorie pratique. Son école a produit une pléiade d'élèves qui, plus tard, ont marqué leur place dans les arts, le commerce, les lettres et les sciences. la suite de la Révolution et

de l'Empire, l'art de la mise en carte s'était en quelque sorte perdu. On peut s'en faire une idée par les portraits, sur velours frisé, de Louis XVI et de Marie-Antoinette exécutés par Dutilleu, et déposés, avec d'autres spécimens de la même époque, au musée des arts et de l'industrie de Lyon. On avait oublié les saines traditions des Revel et des Philippe de la Salle, les premiers principes de l'*effet*, le procédé des *points rentrés*. Villard les rappela, en enseignant la décomposition de leurs tissus, et les ombrés du dessin, en fondant les nuances, par les combinaisons d'armures sur la mise en carte, ce qui permet de donner aux objets une rondeur apparente. C'est à la suite de ses savantes leçons que la fabrique lyonnaise prit un essor qui se manifesta si brillamment à l'exposition de 1819. *Études sérítechniques.*

1815. Le teinturier lyonnais Pons trouve la méthode d'assouplir la soie, sans la décreuser ou la cuire. Cette découverte est regrettable à beaucoup de points de vue, économiques, industriels et commerciaux. Nous l'avois malheureusement apprise aux Chinois, qui ne manquent jamais de nous imiter. La connaissance du décreusage de la soie, signalée en Chine depuis un temps immémorial, date à Lyon du milieu ou de la fin du xv^e siècle (1450-1495).

1816-1818. Berly, neveu de Breton, inventa la première machine à lire, à piquer et à percer les cartons. Cette époque vit l'amélioration de la *machine lyonnaise*, par l'élargissement des crochets pour faciliter le jeu des lames. Skola, Tranchard et autres mécaniciens marchent avec ardeur sur les traces de Breton. A Saint-Étienne on s'occupait beaucoup alors de l'application de cette machine, sur les métiers à la barre pour la fabrication des rubans façonnés. Thiolière-Peyret et Hippolyte Royer prirent une grand part à cette évolution. (*Études sérítechniques.*)

1817. Établissement d'une fabrique modèle de soieries à la Sauvagère, près de l'île Barbe. La maison Depouilly et Schirmer produit les œuvres les plus remarquables, par l'emploi de la *machine Jacquard*.

1818. Découverte du mode de fabrication du singulier tissu appelé le *crêpe de Chine*, produit par deux coups tors à droite et deux coups tors à gauche, puis décreusé ou cuit, après le tissage. Cette découverte est attribuée à Camille Beauvais, ou à Charles Depouilly, ou encore à Couchonuat. Il est probable qu'elle eut lieu simultanément dans des fabriques différentes.

1819. Exposition universelle à Paris, où Jacquard est décoré, à cause de

sa machine qui avait servi à la confection des tissus admirables qui furent produits dans cette solennité.

1820. Invention d'un nouveau crépage à gaufrage, en dessins et fleurs, par Bause, ancien associé de Depouilly frères; c'est encore une imitation chinoise. Voir *Description méthodique*.

1825. Découverte, par Revillot frères, du taffetas diaphane pour rideaux et stores. (*D. O. Rev. Lyon.*)

1826. Découverte par J.-B. Guimet de l'outremer artificiel, combinaison de silice, d'alumine, de soude, de soufre et d'oxygène, dont on peut obtenir six couleurs différentes, brun, vert, bleu, violet, rose, blanc. Son fils, Émile Guimet, admirablement organisé pour l'application des connaissances artistiques, industrielles et commerciales, a poursuivi avantageusement cette fabrication, principalement pour le bleu, à Fleurieu-sur-Saône, dont il répand les produits estimés dans le monde entier.

1828. Substitution des tringles, ou légères broches de fer, aux lisses, par Maisiat père, dans la fabrication du magnifique tableau, le *Testament de Louis XVI*; séparation du tissage en plusieurs laizes (lés) et emploi de plusieurs cartons et coups de navette, sur la largeur du tissu, afin d'obtenir un plus grand nombre de découpures au dessin. Ce tableau est le chef-d'œuvre de la fabrique lyonnaise. D'autres tableaux remarquables, exécutés par des moyens différents, sont dus à la maison Chuard, d'après les jolies aquarelles de Duclaux. Telles sont aussi les vues de Gantillon, images vraies de la nature, l'adresse de Philippe Hedde; tels sont les portraits par Didier-Petit, par Carquillat, l'intérieur d'un atelier chinois, d'après Nouveaux, etc.

1829. Invention du moirage à réserve par Margaron, apprêteur de Lyon, ce qui donne au moiré l'apparence du façonné.

1830. Thimonnier, tailleur d'habits et mécanicien, est recueilli par Philippe Hedde, fondateur et conservateur du musée industriel de Saint-Étienne, qui lui fait construire un petit métier modèle à la barre, déposé actuellement au musée de l'école de La Martinière. Il établit aussi, sous la même direction, un mécanisme à aiguilles plongeantes, dans le genre des *lappets* de Paisly, espèce de battant brocheur pour la fabrication des rubans, qui deviennent les premiers essais de la machine à coudre. (*Études sèritechniques*, page 82.)

1834. Kunge, célèbre chimiste prussien, étudie le goudron de houille et

jette les premiers jalons pour le développement des matières colorantes artificielles; vers la même époque, Jules Renaux, l'intelligent et honnête constructeur des florissantes usines à gaz de Lyon, de Saint-Étienne et de Montpellier, mort pauvre à Oullins, avait entrevu l'important parti que la teinture française pouvait tirer du goudron houiller.

1835. Historique des établissements portugais en Chine, depuis 1517, à Ning-po, Tchín-teheou, Macao, etc. Description de Canton avec plans, dessins, cartes, etc. Origine de la production de la soie dans la province de Kwang-tong.

1836. Fabrication, par Grand frères, de tentures admirables en satin cramoisi, avec les armes de la ville de Lyon blasonnées, et de riches bordures arabesques, ombrées et couleur d'or. Étoffes façonnées de 2 mètres 40 cent. de large et velours de 1 mètre 80 cent. de large, pour lesquels on employait des cartons portant jusqu'à 10,000 roquetins de poil. On compte à Lyon et dans les environs 50,000 métiers, occupant plus de 200,000 ouvriers pour le travail de la soie.

1837. A cette époque la teinture a fait des progrès remarquables. Michel frères ont trouvé le moyen de remplacer, dans toutes les nuances du noir, la noix de galle et la gomme arabique par l'extrait du bois de châtaignier et la gomme de Mogador, deux agents plus économiques. Renard neveu, Vidalin, Guinon, font emploi de procédés dus à la parfaite connaissance de la chimie, pour la teinture de la soie en couleurs diverses, ombrés et nuances graduées.

1837-1838. Traduction, par Philippe Hedde, de la Bible de Théodulfe, évêque d'Orléans en 784, dans laquelle sont insérés des tissus de soie, de coton, de chanvre, de fabrication chinoise, qui été ont reconnus similaires à des étoffes retirées de sarcophages égyptiens, datant de plus de 4000 ans, échantillons déposés au Musée d'art et d'industrie de Lyon. Cette publication a donné lieu à de nombreuses mentions de la part d'hommes spéciaux, notamment de Saint-Michel de Saintange, de Paul Eymard, de Léopold Delisle, ce dernier dans la *Revue de l'École des Chartes*, etc. M. Philippe Hedde est un des premiers qui aient exécuté des tableaux tissés en soie. Son adresse de professeur de théorie-pratique est un spécimen curieux, devenu entièrement rare. (*Étud. sérítech.*)

1843-1846. Mission du plénipotentiaire français de Lagrenée en Chine.

Adjonction de quatre délégués commerciaux, pour l'étude de l'importation et de l'exportation chinoises. Traité dit de *Wampou*. Exploration des foyers intérieurs, principalement de la production de la soie. Avant 1844, l'exportation de toutes les matières soyeuses n'atteignait pas le chiffre de 1,000 kilogrammes, en 1844-1848, elle atteignait 10,767 balles; quelques années après (1861), la soie seule a compté 84,000 balles, représentant plus de 4,000,000 de kilogrammes. Exposition des produits chinois à Paris en 1846, et à Tours, puis successivement à Lyon, à Saint-Étienne, à Nîmes, au Puy-en-Velay.

1845. *Tsan-sang-ho-pien*, description de la production de la soie, par les commissaires des revenus de la province du Kiang-nan. Méthode de culture des mûriers *king* de la province du *Hou-pe*, et du mûrier *lou* de celle du *Shan-tong*; nombreux dessins et figures explicatives des différents procédés employés dans la manutention sérigène.

1846-1847. *Journal d'un voyage en Chine*, par Jules Itier, inspecteur des douanes, attaché à la mission de M. de Lagrenée. — *Manuel du négociant français en Chine*, par M. C. de Montigny, attaché à la mission de M. de Lagrenée. — *Voyage en Chine, en Cèhinchine et dans l'Inde*, par A. Haussmann, délégué du ministère de l'agriculture et du commerce, attaché à la mission de M. de Lagrenée. — *Étude pratique* des articles de l'exportation et de l'importation de la Chine, œuvre collective entre les quatre délégués commerciaux attaché à la mission de M. de Lagrenée, MM. A. Haussmann, Isidore Hedde, Édouard Renard et Natalis Rondot. — *Documents sur le commerce extérieur* concernant les rapports des délégués commerciaux, sur la Chine et l'Indo-Chine, publiée par le ministère de l'agriculture et du commerce, sous le titre d'*Arvis divers* et les n^{os} 183, 225, 237, 288, 309, 319, 326, 341 et 385.

1848. Publication d'une *description méthodique* de produits recueillis en Chine, concernant particulièrement les industries sérifères et sérigènes. Cet ouvrage, intitulé *Wan-roc-kiui*, renferme la description de plus de 1,500 dessins de métiers, d'appareils relatifs à la production et au travail de la soie. Il est accompagné d'un plan authentique de la ville intérieure de *Sou-tchcou* (*Kiang-sou*), la ville ancienne, la plus célèbre de la Chine, dans les annales de la littérature, des arts et de l'industrie, principalement

de la soie. On y a joint une planche tissée en soie représentant les métiers les plus singuliers des ateliers chinois.



Atelier chinois.

Description de l'agriculture et du tissage en Chine, d'après le *Kang tchi-tou* (1650) publié par la Société centrale d'agriculture. L'ouvrage est accompagné de nombreuses vignettes représentant les instruments agricoles de la Chine méridionale, ainsi que de vingt-trois planches, gravées sur bois. Description de la culture de la terre, au point de vue de la production de la soie. Un nombre égal de planches représentant le travail et le tissage de la soie a été inséré plus haut, à la date de 1650.

Publications par Mathieu Bonafons, de Lyon, d'un ouvrage japonais, intitulé *Yo-san-fi-rok*, ou l'art d'élever les vers à soie, traduit par le docteur Hoffmann. Il est accompagné de nombreuses planches et d'une carte du Japon par M. de Siebold.

1849. Premières relations directes de Lyon avec la Chine, pour le commerce de la soie. La maison Desgrand obtient, par l'intermédiaire du consul général à Shang-haï, M. de Montigny, une consignation de grèges d'un négociant chinois.

1850. Aperçu sur l'intérieur de la Chine, principalement sur les pays de la soie, de la porcelaine et des thés verts, avec plans, cartes et dessins originaux, par W.-H. Medburet, auteur de dictionnaires chinois-anglais et anglais-chinois.

1850. Le nombre des métiers de soieries répandus dans la région lyonnaise s'élève à environ 50,000.

1854. La Chambre de commerce de Lyon fait publier un ouvrage sur un nouveau produit tinctorial végétal, importé de la Chine, pour la teinture d'un vert riche, intitulé *Lo-kaou*, par les soins de M. Natalis Rondot, ancien délégué de la mission de Lagrenée. Malgré la beauté de ce colorant, les sieurs Renard et Verguin ont trouvé, dans la houille (1854), d'autres agents minéraux, notamment la *fuchsine*, bien plus puissants pour la teinture des couleurs riches, et qui laissent bien loin derrière eux les produits végétaux, de la Chine. Toutefois, la question de durée et de solidité reste toujours incisée.

1851. Exposition universelle de Londres. Rapport sur les machines et outils appropriés aux arts textiles par le général de génie Poncelet, membre de l'Institut, etc. Son opinion sur les produits chinois, sur Vaucanson, sur Jacquard, etc.

1855. Exposition universelle de Paris. Rapport sur le tissage. Description des appareils chinois.

1858. Publication d'un Annuaire ou Almanach historique et industriel des manufactures de Lyon, par Bezon, où se trouve une biographie de Vaucanson, avec la description du flûteur automate, présenté à l'Académie française, en 1738, ainsi que les descriptions du canard, du joueur de tambourin et de gaubet, flageolet provençal. Cet intéressant opuscule contient aussi la biographie de Philippe de la Salle, la plus grande figure historique de la fabrique lyonnaise. Bezon est auteur du *Dictionnaire général des tissus*, où la fabrication chinoise tient une large part. Cet ouvrage justement estimé, n'a pas été terminé, faute de ressources suffisantes. — Traité commercial entre la France et le Japon.

1861. Exposition au Palais des Arts et du Commerce (Saint-Pierre) de Lyon, de petits métiers modèles, exécutés par Jean Marin aîné, tisseur et fabricant de soieries, professeur de théorie pratique, inventeur de plusieurs procédés relatifs au tissage. Cette exposition est la représentation de l'histoire du tissage, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Les pays les plus sauvages, les Indes et la Chine, ont fourni des spécimens avec tous leurs agrès et leurs accessoires. Une notice spéciale de Paul Eymard, ancien fabricant distingué de soieries, a été insérée à cet égard, dans les *Annales de la Société d'Agriculture de Lyon*, en 1862. Jean Marin, artiste tisseur mécanicien du plus grand mérite, est mort à Lyon en 1876, ne laissant au-

eue fortune. C'est la respectable maison Mathevon et Bouvard, connue par ses œuvres magnifiques et par sa générosité, qui a fait les frais de ses funérailles. Voir le *Moniteur des soies* et la *Revue du Lyonnais* de 1862.

1862-1865. Ruine par les *Tai-ping* des contrées sérifères de la Chine, principalement du pays de *Hou*, dans lequel se produisent les fameuses grèges dites tsatlée (*tsi-li*), taïsaan (*ta-tsan*) et yunfa (*ywen-hoa*), c'est-à-dire les soies à sept cocons, de gros vers et des fleurs de jardin. Destruction de *Sou-tcheou*, capitale du Kiang-sou, la ville aux plusieurs millions d'habitants, centre manufacturier de l'industrie sérigène, foyer artistique, littéraire, commercial et manufacturier le plus remarquable, entrepôt le plus considérable de la Chine intérieure. Dispersion de la production de la fabrication et du commerce de la soie. Dévastation de *Nankin*, capitale du *Kiang-nan*, grand centre manufacturier de soieries, principalement de crêpes, de taffetas, de sergés, de satin et de velours. Les plantations de mûriers, les magnaneries, les filatures, les ateliers de tissage, les populations agricoles et manufacturières, disparaissent ou sont anéanties. Mais le sol et le climat exceptionnels restent. Après l'orage et la tempête viennent des jours plus sereins et plus tranquilles. Une nouvelle population renaît et, avec elle, la culture des mûriers, l'élevé des vers à soie, le tissage des matières soyeuse. *Hou-tcheou* se relève, le département de *Kia-hing* redonne ses excellentes grèges, le district de *Hai-ning* alimente de nouveau les marchés de ses soies supérieures. *Hang-tcheou* redevient le grand entrepôt et le foyer manufacturier des soieries du Nord; *Sou-tcheou* seul a perdu jusqu'ici son ancien prestige.

Actuellement, *Macao*, la ville portugaise, n'est plus que la station solitaire des souvenirs commerciaux de l'Occident avec la Chine; sa voisine *Victoria* l'a dépossédée et est devenue, sur l'île de Hong-Kong, la capitale des possessions britanniques des mers de la Chine.

Canton, chef-lieu de la grande province du *Kwang-tong*, est resté le grand entrepôt, le foyer producteur des soies blanches du Midi, principalement des *long-kong*, des *lac-lao*, des *ta-liang*, etc. Cette ville n'a pas cessé d'être un grand centre manufacturier de soieries.

Amy, simple district, un des cinq premiers *traty ports*, ouverts au commerce étranger, dès 1842, est un entrepôt particulier pour les thés noirs du Fo-kieu, principalement les *anki*, si estimés pour la consommation anglaise.

Tchang-tcheou, chef-lieu départemental, est renommé pour ses manufactures de soieries, principalement de velours façonnés, pour sa production de grèges blanches, dues au mûrier multicaule, et dites *Tchîn-tcheou*.

Fou-tcheou, capitale du Fo-kien, sur la rivière *Min*, est le grand entrepôt des thés de cette contrée et des provinces voisines, le *Hou-nan*, le *Kiang-si*, etc.

Tai-wan est un port ouvert sur Formose, offrant des relations au commerce étranger, auquel se joignent les Japonais. *Ning-po*, chef-lieu départemental, au confluent de deux rivières navigables, dont la principale est la *Tai-hia*, est un entrepôt, un foyer considérable des manufactures de soieries du Nord; on y fabrique certains tapis, en poils divers, appelés *mao-tan* et *kao-tchen*, sur des métiers dans le genre de ceux des Gobelins, et de certains tissus de soie façonnés, appelés *ke-sse*, dont l'invention date de 960 D. E. Le pays fournit aussi des tissus, d'espèce de chanvre, d'un beau blanc, dus à la plante filamenteuse l'*Urtica nivea*, appelée *ma* en chinois.

Shang-hai, simple district sur le Wampou, rivière navigable, près de son embouchure, dans le fleuve bleu, à peu de distance de la mer, est le grand *settlement* (établissement) du commerce étranger, le grand *emporium* (entrepôt) du nord de la Chine, pour les soies blanches, pour les thés verts du *Kiangnan* et du *Hou-kwang*, pour les porcelaines, les laques et pour tous les articles de l'importation et de l'exportation. C'est également un grand foyer manufacturier de soieries, la plus grande station des comptes du commerce étranger, entre l'occident et la Chine, dont *Hong-kong* a été presque déshérité.

Han-keou, grande agglomération commerçante formant un triangle avec deux autres grandes cités, *Han-yang* et *Ou-tchang*, sur le fleuve Bleu, est l'entrepôt des soies jaunes de Ssé-tchuen et des soies fauves du *Kwey-tcheou* et du *Yun-nan*, des porcelaines des provinces centrales et de toutes les marchandises, provenant des contrées situées à l'occident et au midi de la Chine. C'est une station intermédiaire qui doit être le point de mire des explorateurs qui voudront suivre les traces des Margary, des de Lagrenée des Francis Garnier et autres, pour les voies fluviales, entre la Chine, le Thibet, le Birman et la Cochinchine.

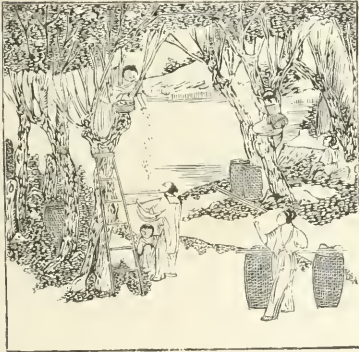
Tien-tsin, station de transit, sur le fleuve Blanc, entre Pékin, le nord,



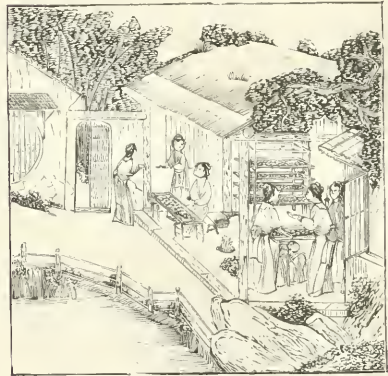
1. Tsan-ngo. - Accouplement des papillons.



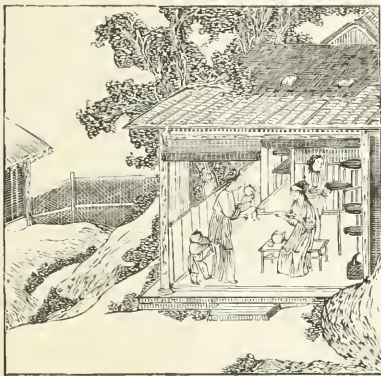
2. You-tsan. - Lavage de la graine.



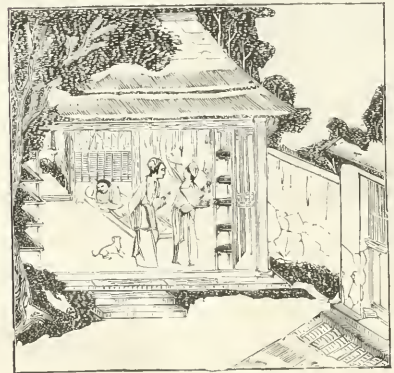
3. Tsai-sang. - Cueillette des mûriers.



4. Tchi-po. - Chauffage des claies.



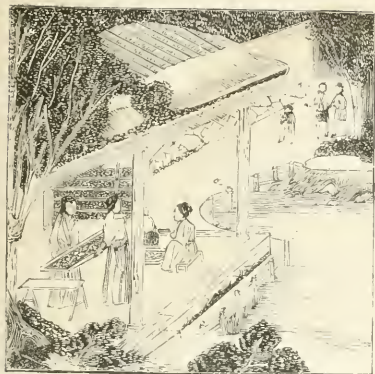
5. Eull-mien. - Second sommeil.



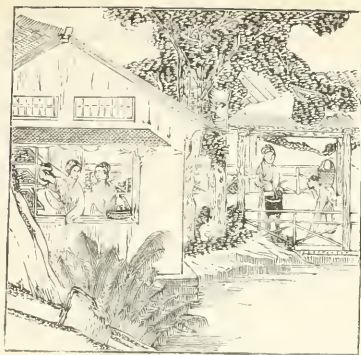
6. San-mien. - Troisième sommeil.

PRODUCTION DE LA SOIE EN CHINE

KANG-TCHI-TOU. - MANUEL POPULAIRE CHINOIS



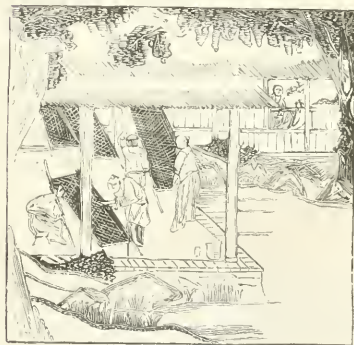
7. Fan-po. — Délitement des vers.



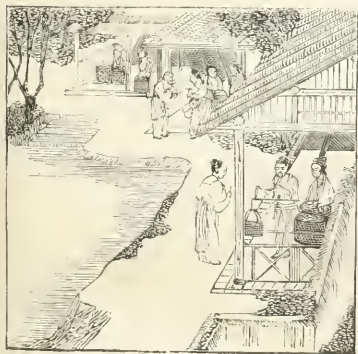
8. Ta-i — Grand appétit des vers.



9. Tcho-tchi. — Maturité des vers.



10. Shang-tso. — Montée des vers.



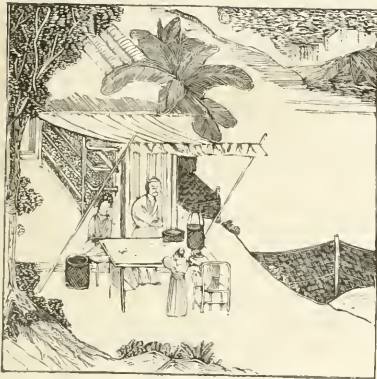
11. Hia-tso. — Découpage.



12. Tchi-hien. — Triage des cocons.

PRODUCTION DE LA SOIE EN CHINE

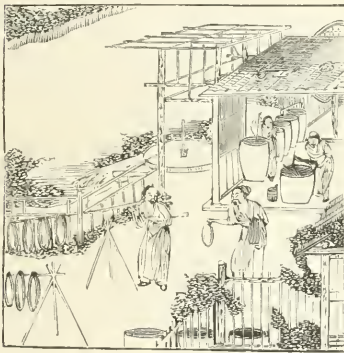
KANG-TCHI-TOU. — MANUEL POPULAIRE CHINOIS



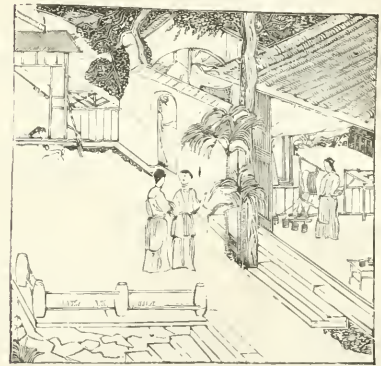
13. Ko-tien. — Etouffement des chrysalides.



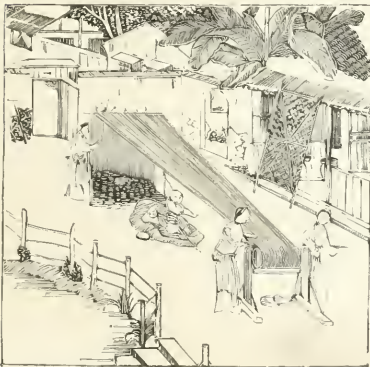
14. Lien-ssé. — Tirage ou filage de la soie.



15. Yen-ssé. — Teinture de la soie.



16. Lo-ssé. — Devidage de la soie.

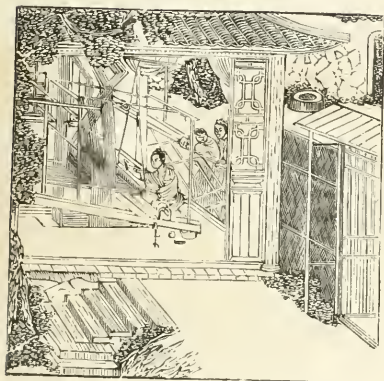


17. King. — Ourdisage de la soie.

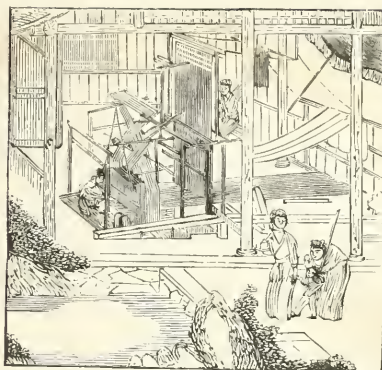


18. Wey. — Enroulement de la soie.

PRODUCTION DE LA SOIE EN CHINE



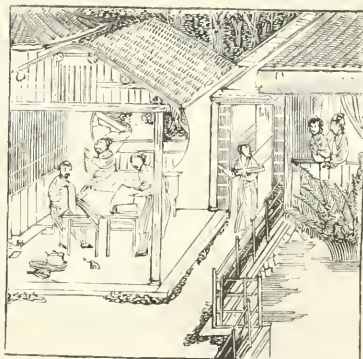
19. Tchi. — Tissage des étoffes unies.



20. Fan-hou. — Tissage des étoffes façonnées.



21. Tsica-pou. — Coupage des tissus.



22. Tching-t. — Atelier de tailleur.



23. Tchi-sie. — Hommage à la déesse des vers à soie.

PRODUCTION DE LA SOIE EN CHINE

Pest et le midi de la Chine, naissance du grand canal impérial qui relie toutes les provinces les plus riches de l'empire.

Tché-foü, petit port ouvert, dans le golfe du Tchili, pour les marchandises en transit entre la Tartarie et la Chine, entrepôt des soies brunes sauvages du *Leao-tong*, dues aux vers du chène.

1875. Publication par la Chambre de commerce de Lyon, d'un ouvrage sur la soie, par M. Natalis Rondot, ancien délégué du Gouvernement français en Chine, où ont été mentionnées les principales productions de la soie de la Chine, du Japon et des autres parties du monde séricole, d'après des documents authentiques.

1876. Il est exporté de Chine et du Japon en Europe, 80,920 balles de 60 kilogrammes chacune, ce qui représente près de 5,000,000 de kilogrammes et de 200,000,000 de francs.

1877. Le ministère de l'agriculture et du commerce fait imprimer à Paris un dictionnaire géographique chinois-français intitulé *Hoa-fu-ti-li-tchi*, où sont signalées les principales stations de la production, de la manutention et du commerce de la soie de la Chine et du Japon, sous la dynastie de *Ta-sing*, ce qui avait fait donner primitivement à cet ouvrage le nom de *Ta-tsing-ti-li-tchi*. Le travail est dû à M. Isidore Hedde, qui y a consacré près de trente ans

大清地理志

TA-TSING-TI-LI-TCHI. Caractères chinois.

de sa vie. Le premier volume, comprenant jusqu'aux caractères des sons commençant par la lettre K, a seul paru jusqu'ici. Le reste est encore en manuscrit, depuis la lettre L jusqu'à Y, formant plus de 2,000 cartes ou articles. C'est le premier essai géographique de ce genre entrepris jusqu'alors. Il a été édité par Paul Dupont, imprimé chez Victor Goupy, d'après les caractères mobiles de Marcellin Legrand. Ce premier volume contient environ 500 pages; le surplus pourrait former deux autres volumes, d'environ 500 pages chacun.

1878. Un congrès orientaliste s'est formé à Lyon par les soins de M. Émile Guimet, le grand producteur du blen d'outremer qui porte son nom, et qui naguère a visité l'Amérique et l'extrême Orient. Il a ramené trois jeunes lettrés,

appelés *Ymaïzoumi*, *Tomii* et *Harada*, et venus pour étudier le droit français à l'École lyonnaise; ils apportent au congrès le fruit de leurs lumières. Grâce à ces intelligents et sympathiques pionniers, au concours zélé et généreux de M. Émile Guimet, des cours de chinois, de japonais, de sanscrit et d'autres langues orientales ne tarderont pas à être établis, qui ne pourront manquer de combler les lacunes qui existent encore dans l'histoire ancienne de la soie, et fournir des éléments nouveaux au commerce général, et à l'industrie particulière de cette matière, qui intéresse la cité lyonnaise à un si haut degré.

Au fur et à mesure que la Chine a ouvert ses ports, *treaty ports*, au commerce étranger, et offert ses marchés pour l'importation et l'exportation, le Japon s'est jeté avec ardeur dans la voie de l'*intercourse* (relations internationales).

Yokohama est le grand établissement, le *settlement* du commerce occidental, l'entrepôt, l'*emporium* le plus considérable des produits indigènes et exotiques. C'est une station, déjà reliée par une voie ferrée avec l'ancienne métropole des *Taïcouns*, avec Yédo, aujourd'hui *To-Kiô*, nom de la nouvelle capitale du Japon. C'est de Yokohama que viennent les belles grèges blanches, dites *oshiu*, *maïbash*, *kakeda*, *sodā*, *hamaski*, et des contrées sérières de l'intérieur; c'est de là que s'expédient les soieries, principalement en crêpes imprimés, en taftetas uni et rayés, des différentes villes manufacturières, les porcelaines, les laques, les thés et autres produits de l'Empire.

Haïkodadi est un petit port au nord, sur Yédo, à l'entrée du détroit de Matsmaï, qui sert d'intermédiaire entre les Kourilles, cette grande île et les autres plus méridionales du Japon.

Kobe est un autre petit port, de la province de Setsu, au centre du pays, sur la mer intérieure, à proximité d'Osaka et d'Hiogo, autres stations, *trale ports*, ouvertes au commerce étranger, non loin de la magnifique cité de *Miako* ou *Kioto*, nom de l'ancienne capitale, reliée avec Yédo par la magnifique route appelée *Tokuïdo*.

Nangasaki s'offre au midi, comme un port considérable sur la grande île de *Kiu-siu*, comme l'entrepôt de tous les produits méridionaux, des articles de *Licou-Kizou*, des soieries de *Fatsisio*, des soies, des thés, des porcelaines, des laques et autres objet provenant des milliers d'îles du grand archipel japonais.

M. PIQUET, un des secrétaires généraux, traite la question n° 1 de la 1^{re} section. Il donne à ce sujet de très intéressants renseignements, fruits de ses observations, sur une maladie du ver à soie encore inconnue en Europe l'*oudji*.

MÉMOIRE SUR L'OUJJI

PAR M. E. PIQUET

Parmi les Européens qui ont habité le Japon aucun observateur compétent n'a pu jusqu'à présent, je crois, réunir toutes les conditions requises pour décrire les diverses maladies qui, là-bas comme chez nous, compromettent l'existence du ver à soie. J'ai lu la traduction d'un livre japonais très répandu qui sert de manuel à l'éducateur. Dans la description fort incomplète qu'il donne des maladies du ver à soie, je n'ai reconnu ni la pébrine ni la flacherie, qui sont, vous le savez, les fléaux de notre sériculture. Cependant, la pébrine existe au Japon, car depuis plus de dix ans on a trouvé dans des graines directement importées de ce pays les corpuscules qui sont le caractère essentielle de cette maladie. En France, les travaux de M. Pasteur, en Italie les recherches de bacologues éminents ne laissent aucun doute à cet égard. Mais il faut considérer que, suivant M. Pasteur, le corpuscule est un parasite dont le ver à soie ne serait nulle part absolument exempt, et que la santé du ver à soie, sa faculté de reproduction ne seraient atteintes qu'au degré où les corpuscules auraient envahi son organisme. Il est généralement admis qu'en Europe ce sont les grandes éducations industrielles qui ont amené à un degré mortel l'infection corpusculaire et qu'après l'emploi de semences saines il n'est pas de meilleur remède que le fractionnement des éducations. Or, au Japon, je puis vous en donner le témoignage, la pratique universelle est celle des petites éducations conduites avec plus de soin, plus de propreté, plus de méthode, dans des locaux mieux disposés que chez la plupart des paysans de France, d'Italie ou d'Espagne. D'ailleurs n'est-il pas notoire que, malgré les causes multiples qui chaque année en menacent la réussite, les graines du Japon n'ont pas cessé depuis 1864 de rendre les plus grands services à la sériculture européenne? J'ai donc hâte de le dire, si la pébrine existe au Japon, c'est en quelque sorte à l'état latent, et pendant longtemps encore ce

pays pourra, s'il le faut, fournir à nos éducateurs d'utiles approvisionnements.

La seule maladie que j'entreprendrai de vous décrire est celle que j'ai pu observer moi-même.

Inconnue en Europe, elle existe, m'a-t-on dit, dans le nord de la Chine. Au Japon elle est généralement désignée sous le nom d'oudji. L'oudji est un parasite qui pénètre dans l'intestin du ver à soie, lui permet d'accomplir sans trouble apparent toutes ses mues et tue la chrysalide au moment où elle va se métamorphoser en papillon. C'est quelques jours seulement après le complet achèvement du cocon que le mal se révèle par l'apparition d'un ver qui s'en échappe par un trou rond nettement découpé dans la coque soyeuse. Désormais ce cocon n'est propre ni à la reproduction ni à la filature. En effet, si on l'ouvre, on n'y trouve plus que le cadavre de la chrysalide. Essaye-t-on de le filer, l'eau y pénètre par l'ouverture pratiquée par l'oudji et son poids le précipite au fond de la bassine. Il n'est plus bon qu'à être cardé¹.

Cette singulière maladie a été, je crois, décrite pour la première fois dans un rapport sur la sériculture japonaise par M. F.-O. Adams, alors premier secrétaire de la légation anglaise à Yédo. M. Adams accompagné de trois spécialistes parcourut les provinces qui produisent les soies connues sous le nom de Maibash, Shinshiu et Koshu, à l'époque où la récolte arrivait à son terme, et il visita une multitude de chambrées. Il constata que parmi les cocons destinés au grainage les ravages causés par l'oudji étaient très variables, mais dans certains cas atteignaient la proportion de 75 et même 90 pour cent. On peut juger par là du prix de revient de la graine chez l'éducateur victime de ce fléau. Dans les chambrées réservées pour la filature, le déchet serait nul si les cocons étaient promptement étouffés ; malheureusement les procédés en usage chez les Japonais sont lents et imparfaits, de sorte que beaucoup de cocons sont percés par l'oudji pendant l'étouffage. M. Adams ne se lassait pas de questionner les paysans sur les causes de la maladie et sur les moyens employés pour en arrêter le développement. Les réponses étaient fort contradictoires et trahissaient un manque d'observation, une incurie tout à fait surprenants. Quoi qu'il en soit, M. Adams fut amené à conjecturer que l'oudji

¹ Les Japonais en font du « mawata », c'est-à-dire de la ouate de soie.

devait à un moment donné se transformer en mouche, et que cette mouche devait déposer ses œufs sur l'épiderme du ver à soie ou sur la feuille du mûrier qui lui sert de nourriture.

Le problème étant ainsi posé, je cherchai à le résoudre. Dans ce but, j'élevai des vers à soie dans une chambre dont toutes les ouvertures avaient été préalablement fermées par des châssis garnis de toile métallique. J'avais disposé dans cette chambre des cages dont les parois étaient formées de tulle à mailles très serrées. C'est dans ces cages que se fit l'éclosion de la graine ; c'est là que les vers accomplirent leurs quatre mues et montèrent à la bruyère. Cette éducation marcha à souhait ; je ne perdis pas un seul ver et j'obtins quelques centaines de beaux cocons ; mais au moment de la dernière métamorphose, ils furent pour la plupart détruits par l'oudji.

Je pus ainsi recueillir un grand nombre d'oudjis et les conserver jusqu'au printemps de l'année suivante dans un vase rempli d'un mélange de terre et de sable. L'oudji, au moment où il se dégage du cocon, est un ver jaunâtre mesurant environ 20 millimètres de longueur et 7 à 8 de diamètre. S'il tombe sur une surface dure, on le voit ramper çà et là à la recherche d'un abri. Rencontre-t-il du sable ou de la terre suffisamment divisée, il s'y enfouit aussitôt et se dérobe ainsi à ses ennemis naturels, les oiseaux et les rats. Dans l'espace de quinze jours sa couleur a graduellement passé du jaune à un rouge plus ou moins foncé. Au bout d'un mois, son volume a diminué de près d'un tiers, son enveloppe est devenue cornée et noirâtre. Il paraît complètement inerte ; mais si on ouvre son enveloppe on découvre l'embryon d'une mouche d'autant mieux formée que l'époque de son éclosion est plus proche. Dès le commencement du printemps, j'eus soin de placer mes oudjis sous un voile de gaze, et vers la fin d'avril, au moment où la température commençait à favoriser l'éclosion des vers à soie, mes larves donnèrent naissance à un grand nombre de mouches. La mouche de l'oudji ressemble, par sa taille et sa conformation, à la mouche de viande. Elle n'en diffère que par la couleur de son corselet, qui est brunâtre.

Je crois, Messieurs, que l'expérience que je viens de vous raconter est décisive. En effet, j'avais pris les précautions les plus efficaces pour garantir mes vers à soie de l'attaque d'insectes beaucoup moins volumineux que la mouche de l'oudji. Puisque malgré ces précautions ma chambrée a été envahie

par ce parasite, il faut en conclure que sa mouche ne dépose pas ses œufs directement sur le corps du ver à soie. Il paraît donc évident qu'elle les pond sur la feuille du mûrier. Est-ce bien par ce moyen que l'oudji pénètre dans l'intestin du ver à soie? je n'ai pas poussé mes recherches assez loin pour en acquérir la certitude.

Je regrette de ne pouvoir mettre sous vos yeux la chrysalide et le cocon du ver à soie percés par l'oudji ainsi que des spécimens de ce parasite sous ses divers aspects. J'en avais fait une collection très complète que je destinais à l'un des Musées de Lyon. Je l'ai malheureusement perdue. Elle a péri l'année passée dans le naufrage du *Meikong* sur la côte d'Afrique.

Une des questions que M. Adams adressait partout sur son passage était celle-ci : Que devient l'oudji après avoir percé le cocon? Pleinement convaincu par les réponses des paysans qu'ils n'en avaient aucune idée et négligeaient de le détruire, il rédigea et fit répandre par les soins du Gouvernement japonais une monographie de l'oudji qui se terminait par une exhortation à tuer cet insecte dès qu'il sort du cocon.

Ce remède est à la fois si simple et si efficace que ni l'ignorance ni l'indifférence ne suffisent à expliquer pourquoi le paysan japonais n'a pas coutume de l'appliquer. Il y faut une autre raison; peut-être la voici : vous savez Messieurs, qu'à l'exception des lettrés, le peuple japonais est bouddhiste. Or la religion de Bouddha enjoint de respecter la vie de toute créature, même la plus humble, et quiconque a vécu au Japon a pu observer à quel point ce précepte a pénétré les mœurs de ses habitants. Regardez un paysan labourant son champ, une troupe de femmes et d'enfants cherchant à marée basse des coquillages sur le bord de la mer, vous verrez les corbeaux à la recherche d'une proie s'attacher familièrement à leurs pas. Si le soir à la veillée un insecte attiré par la lumière s'introduit dans la maison, on ne le tuera pas; saisi par les ailes l'importun sera doucement éconduit. Dans la basse-cour, le coq et les poules n'ont pas d'amis plus intimes que les enfants de la maison. Un de mes amis m'a assuré avoir vu dans le Nord les faisans sauvages venir sans crainte partager le repas des oiseaux domestiques. La grue, l'ibis, le renard sont particulièrement inviolables. Tout récemment une ordonnance de police qui prescrivait d'abattre les chiens errants fut accueillie par des murmures de pitié. Autrefois la chasse était le privilège exclusif de la noblesse; si aujourd'hui le

paysan se met, aux environs de Yokohama, à détruire le gibier, c'est pour approvisionner le marché des étrangers; c'est pour satisfaire à leurs exigences que le bœuf est conduit à l'abattoir : l'antique scrupule interdit aux Japonais de se nourrir de sa chair.

Les faits que je viens d'énumérer révèlent sans doute quelques préjugés regrettables, mais en même temps ils mettent en lumière un côté admirable des mœurs du Japon. Sur ce point, le témoignage des voyageurs est unanime. Il n'y a pas de pays au monde où les animaux soient mieux traités, où les coutumes du peuple soient empreintes d'une plus grande urbanité, où les scènes de violence, de brutalité grossière soient plus rares. Ces faits invitent à rechercher les causes qui ont à ce point transformé les mauvais instincts de la nature humaine. Mais je m'arrête ici; car il ne m'appartient pas de devancer le jour de vos doctes études sur les religions de l'Orient. Permettez-moi seulement, puisque mon sujet m'y a conduit, de vous apporter ce témoignage des vertus civilisatrices de la doctrine de Bouddha.

RÉPONSES DE S. E. M. LE MINISTRE DE CHINE

— PREMIER FRAGMENT —

M. CORDIER, délégué de l'ambassade de Chine à Paris, qui assiste à la séance accompagné de trois officiers chinois de l'arsenal de Fou-Teheou, MM. Ouang-Kié-Pon, Ou-Hio-Schang et Yen-Tchion, répond et donne lecture d'une lettre de M. le ministre de Chine, Kouo-Ta-Jen, relative aux questions n^{os} 14, 6 et 12 de la 1^{re} section :

SECTION 1^{re}, QUESTION 14

Je suis très honoré d'être interrogé sur les questions qui regardent les pays orientaux, et surtout la Chine. Il serait superflu de traiter les questions, qui sont connues de tout le monde; et quant à ce qui regarde la destruction de la petite ligne du chemin de fer de Wou-Sung, les opinions étaient très divisées. S. Exc. le Vice-Roi de Tehe-Ty et moi, nous avons fait de vains efforts pour le conserver. Quant aux autres questions qui demandent quelques indications, j'ai l'honneur de vous les soumettre ci-après.

SECTION 1^{re}, QUESTION 6

1^o Le traité sur la soie a eu pour auteurs Shum-Kuan-Sié et Tchieng-Queu, au dixième siècle environ après Jésus-Christ.

Mais dans les annales des dynasties de Thsin, on trouve divers rapports sur la soie, cultivée dans les provinces de Ho-Nan et Chan-Tung.

Le plus ancien livre, où il en est mention pour la première fois, c'est le mémoire que le géomètre Yü, le premier empereur de la dynastie de Hia, avait écrit pour rendre compte de ses travaux exécutés pour combattre l'inondation qui avait ravagé toute la Chine. Mais il n'y a fait que mentionner quelques espèces de soie, qui étaient fabriquées dans la province de Chan-Tung. Sous la dynastie de Sung, la culture de la soie dans les provinces de Chan-Tung et de Ho-Nan a atteint le plus haut degré; actuellement c'est à Hou-Tchéou que la culture est la plus abondante, et que le tissage surpasse celui de tous les autres pays.

Le satin et l'étoffe de Nan-King, le crêpe de Sou-Tchéou sont faits aussi avec la soie de Hou-Tchéou. Cependant dans les autres provinces on ne néglige pas la culture de la soie. Le satin de Yun-Nan et de Se-Tchang est très estimé.

L'étoffe de Tchiang, celle du Mont-Lou dans la province de Ho-Nan, celle de Shung-Té dans la province de Canton et le satin tissé en broderie de King-Tchéou, en Hou-Pé, sont aussi répandus partout. Le crêpe de Chan-Tung et celui de Tsoung-Gui, en Hou-Tchéou, sont faits avec les cocons de vers à soie sauvages.

Il est vrai que la qualité de soie varie suivant la province, mais aussi les espèces de vers à soie et leur culture diffèrent beaucoup dans chaque pays; par exemple: à Hou-Tchéou on excelle dans la fabrication de la soie, mais surtout on apporte plus de soins pour la culture des mûriers, qui n'ont qu'une hauteur de quelques pieds et dont les feuilles sont tendres et pleines de sève. Il y a quelques provinces où on nourrit les vers à soie avec les feuilles de mûriers sauvages; aux vers à soie sauvages on ne donne que des feuilles de chêne.

Je crois qu'il n'y a que l'espèce de soie de Hou-Tchéou qui convient à l'Europe.

La soie de Canton, qui est souvent exportée, n'est pas aussi bonne que celle de Hou-Tchéou.

SECTION 1^{re}, QUESTION 12

2^o Le système monétaire a commencé pour la première fois, dans l'histoire de la Chine, sous la dynastie de Taë-Hao (2852 ans avant J.C.) Avant cette

époque nous ne pouvons pas savoir si la monnaie n'avait pas existé déjà avant les dynasties de Yas et Sung. Cinq cents ans après Taé-Hao, les dates ne sont pas précises, mais on peut toujours constater que la monnaie existe en Chine depuis à peu près cinq mille ans.

Nous avons vu dernièrement un article d'un journal, disant qu'en Chine la monnaie n'a existé que depuis le régime de Tchéou (1122 ans avant J.-C.) C'est une erreur.

Sous le règne de Yuang-Ho de la dynastie de Tang, en 806, on a créé en Chine la lettre de change, appelée monnaie volante; sous la dynastie de Sung, en 960, la lettre de change est adoptée; on pouvait verser la monnaie en nature à la capitale pour avoir les lettres à vue, touchées en province. Ce système appelé Kiao-Tzé était destiné à remplir le trésor de la capitale; plus tard le peuple fut autorisé à créer dans le commerce les papiers-monnaie sous la surveillance d'un fonctionnaire du gouvernement afin d'empêcher la création des billets de banque particuliers.

Peu de temps après, on a transformé ce système Kiao-Tzé en Tsieu-Yung, c'était une espèce de papier-monnaie que l'on ne pouvait se faire payer qu'à un endroit indiqué, comme les billets pour le sel, le thé, etc.

Depuis la dynastie de Nan-Sung, en 1127, furent créés les billets de banque que l'on pouvait faire circuler dans le commerce comme la monnaie réelle. A vrai dire le papier-monnaie ne date que depuis cette époque. Sous les dynasties de Yang et de Ming, de 1280 à 1628, le papier-monnaie fut créé par le Gouvernement, il avait pour but de faire face aux nécessités du moment et d'avoir cours comme la monnaie réelle. Seulement la valeur du papier était souvent au-dessous de la valeur réelle, ce qui rendit le peuple mécontent.

Sous la dynastie actuelle, créée en 1627, c'est seulement depuis le règne de Hien-Fong que le papier-monnaie fut adopté; dans le commerce on pouvait créer les lettres de change et les billets de banque sans surveillance du Gouvernement.

4° Sous le règne de Hang-Ti (2737 ans av. J.-C.) les lettres furent créées en Chine en même temps que les institutions des rites, de la musique, des mesures et des lois. C'est pourquoi, avant les dynasties de Tang et de Yan (2357 ans avant J.-C.), on regardait Hang-Ti comme le créateur des lettres au même titre que Moïse en Occident. Jusqu'à l'époque de Tchéou, le ministre

Tchéou-Kuang (Prince de Tchéou) a complété une grande partie de la littérature. En conséquence sous la dynastie de Han, de Wei, de Tang, on place toujours le culte de Tchéou-Kuang à côté de celui de Confucius, dont le culte a été uniquement adopté depuis 756.

La question n° 12 : *Quelles réformes peut-on proposer au point de vue du système financier et du système judiciaire pour faciliter le développement des relations entre les pays d'Orient et l'Europe?* est traitée par M. DESGRAND qui donne, à ce propos, lecture de l'important travail qui suit :

DE QUELQUES RÉFORMES NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT DE NOTRE COMMERCE EN ORIENT

PAR M. LOUIS DESGRAND

HISTORIQUE DES RAPPORTS DE LYON AVEC L'EXTRÊME ORIENT

Les rapports commerciaux de Lyon avec l'Extrême-Orient sont un fait de date récente. C'est en 1848, au moment même où nos industries subissaient l'épreuve toujours si grave d'une révolution, que quelques-uns de nos concitoyens en conçurent la pensée.

Londres vend à Lyon les soies que ses négociants retirent de la Chine... Pourquoi notre ville resterait-elle tributaire d'un marché intermédiaire?

Ce qui est possible aux Anglais doit l'être pour des Français... Tel fut le point de départ, et on se mit à l'œuvre.

Les débuts furent pénibles. Jusqu'à la fin de 1855, le chiffre annuel des importations ne dépassa pas quelques centaines de balles. C'était insignifiant comparé aux 30,000 que nous envoyait alors le marché de Londres.

Tout changea en 1856-1857, à la suite de la maladie des vers à soie. La soie directe nous fournit 6,000 balles; alors elle n'a cessé de grandir. Nos importations dépassent aujourd'hui celles de la Grande-Bretagne. Lyon s'est ainsi substitué à Londres, comme marché régulateur du prix des soies.

DANGERS QUI POURRAIENT MENACER LA PRÉPONDERANCE DE LYON

Mais rien n'est mobile comme le sceptre de la puissance commerciale. Venise, Lisbonne, Amsterdam, l'ont successivement tenu dans leurs mains, et

ont fini par le perdre. Soyons donc attentifs et cherchons à nous prémunir contre les dangers qui pourraient nous menacer.

RAPPORTS DES ÉTATS-UNIS AVEC LA CHINE

Déjà les États-Unis, en créant le Transcontinental Railway, ont essayé de nous disputer le bénéfice du canal de Suez. L'inconvénient d'un double transbordement, paralyse, il est vrai, leurs efforts; mais les fabriques de Boston et de Philadelphie y ont trouvé un encouragement à se mettre en rapports directs avec les sources d'approvisionnement et de consommation de l'extrême Orient. C'est un avantage que ces hardis commerçants ne manqueront pas d'exploiter. Nos débouchés de tissus se restreignent de ce côté, nous avons de grands efforts à faire pour y reprendre le terrain perdu.

CANAL DE PANAMA

Le projet du canal à travers l'isthme de Panama continue à s'étudier. On annonçait dernièrement que la concession en avait été donnée. En tout cas elle le sera un jour. C'est un des besoins de l'époque.

L'Angleterre y trouverait un moyen plus rapide et plus économique de transport pour ses importations de thés et de soie de l'extrême Orient, aussi bien que pour ses exportations de tissus de coton. Nul doute aussi que ce nouveau mode de communication lui faciliterait, dans la riche branche des soies, le retour à une prépondérance dont elle regrette chaque jour la perte.

CHEMINS DE FER RUSSES EN DIRECTION DE LA CHINE

D'un autre côté, la Russie pousse de plus en plus ses chemins de fer vers la Sibérie et la frontière de Chine. Elle en retire, comme vous le savez, de grandes quantités de thé et y répand les produits de ses manufactures. Vienne une ère de paix et nous la verrons diriger dans ce sens son inépuisable besoin d'expansion. Un peu plus tôt, un peu plus tard, un chemin de fer nous reliera à l'empire du Milieu. L'ancienne route des caravanes par Samarkande, reprendrait alors toute son importance, les soies nous arriveraient par cette voie plus rapide et plus sûre; mais les fabriques de soieries de Moscou et de

Vienne, qui gagnent chaque jour d'importance, seraient plus rapprochées que les nôtres des sources asiatiques d'approvisionnement.

EXPORTATION DES SOIERIES CHINOISES

N'avons-nous pas d'un autre côté de plus graves dangers à redouter? Tout le monde sait aujourd'hui que le États-Unis se sont mis à filer et à tisser sur une très large échelle le coton qu'ils se bornaient à vendre autrefois à l'Europe. Les Parsis de l'Inde les suivent dans cette voie, et, chose remarquable, ce sont les capitaux anglais qui fournissent à ces fabriques indigènes la plus grande partie du capital nécessaire. Loin de lutter contre le courant, nos voisins cherchent à l'utiliser. Au dire de l'*India Times* du 27 avril dernier, cent cinquante millions de francs sont actuellement engagés dans ces usines. Les produits de Manchester ont ainsi à lutter contre une double concurrence.

En présence de ces faits, Lyon peut-il espérer que le Chinois va rester longtemps encore dans l'immobilité? Peuple imitateur et compteur par excellence, se limitera-t-il indéfiniment au bénéfice de son agriculture et de son industrie locale? Ne va-t-il pas chercher à y joindre les profits du commerce international? Les nombreux agents que le Céleste Empire a chargés d'étudier notre Exposition, ne chercheront-ils pas à utiliser les dispositions naturelles de leurs compatriotes, à copier ce qu'ils auront vu? Or, quel avantage ne leur assure pas à cet égard le prix infime de leur main-d'œuvre rapproché des exigences toujours croissantes des ouvriers européens?

Messieurs, ne vous paraît-il pas qu'il y a là un point noir à l'horizon? Cherchons à nous prémunir contre les surprises qu'il peut nous réserver; mais gardons-nous pour cela de nous placer derrière les barrières de la protection, elles ne feraient qu'augmenter le mal. Leur effet le plus certain serait de rétrécir le champ commercial et de rabaisser le niveau de notre force intellectuelle. Notre premier besoin, au contraire, est d'étendre l'un et de fortifier l'autre.

Suivons plutôt le drapeau du libre échange; s'il nous conduit à *la lutte internationale*, il nous ouvre le *marché international*. C'est le terrain sur lequel s'est toujours placée notre Chambre de commerce. Nous ne saurions trop l'en remercier, car dans cette arène, la victoire est au plus vaillant, au plus intelligent et au plus dévoué aux intérêts de son pays.

Marchons donc dans cette voie, et si pour nous y soutenir il faut entreprendre de sérieuses réformes, sachons nous y décider.

Dans ce but, j'ai cru pouvoir me permettre de vous en signaler quatre qui m'ont paru plus particulièrement dignes de fixer votre attention. La première compléterait notre enseignement commercial, la seconde simplifierait le système financier en usage dans l'extrême Orient. Les deux dernières tendent à obtenir des pouvoirs compétents la révision de quelques articles de nos lois. Peu de mots suffiront pour vous édifier sur les avantages que leur adoption procurerait à nos rapports avec les Indes, la Chine et le Japon.

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Messieurs, vous n'avez pas oublié qu'en 1875, à Saint-Étienne, et en 1876, à Marseille, vous vous êtes énergiquement prononcés en faveur d'un projet de fondation en France d'un INSTITUT DE HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES. Cette pensée paraît entrer dans une bonne voie d'exécution à la suite de l'enquête ouverte par la Société nationale d'éducation de notre ville.

La vulgarisation des langues asiatiques est indispensable à l'extension et à l'amélioration de nos relations commerciales avec l'extrême Orient.

Il faut au commerçant de notre époque plus de science que n'avait besoin d'en acquérir le magistrat du siècle dernier.

La création d'un institut qui serait pour les écoles supérieures de commerce ce que sont nos facultés aux autres branches de l'enseignement, rendrait d'incalculables services à toutes les classes de travailleurs.

Les questions économiques tiennent aujourd'hui une large place dans la vie des nations ; elles donnent lieu à de nombreux traités de commerce. Il faut aux hommes qui sont appelés à les préparer, à les discuter et à les conclure, des connaissances aussi élevées que spéciales. Un institut de hautes études commerciales pourra seul les leur procurer.

Tel a été le sens des principales dépositions fournies à l'enquête. Quelques objections ont été, il est vrai, présentées quant à l'opportunité. Mais la Société d'éducation n'a pas cru devoir s'y arrêter. Elle a pensé que notre pays ne saurait trop se hâter de porter au degré le plus élevé possible le niveau de son enseignement économique. S'adressant dès lors plus particulière-

ment aux Chambres de commerce de Paris, de Lyon et de Marseille, elle les a priées de se réunir pour doter la France de ce complément de notre éducation commerciale.

Cette heureuse entente n'a malheureusement pas pu s'effectuer; mais tout annonce que la Chambre de commerce de Paris entend se charger de l'exécution du projet. Il paraîtrait même qu'elle a déjà mis la main à l'œuvre. Voici en effet ce que son secrétaire, M. Cottenet, écrivait le 9 mai dernier à un des membres de la Société d'éducation de notre ville :

« La Chambre a donné suite à l'étude d'un projet d'école des hautes études
« commerciales, mais il n'y a encore rien d'arrêté, si ce n'est la forme de
« cet institut, qui serait un externat. La Chambre a fait toutefois conditionnel-
« lement l'achat d'un terrain, et elle s'est mise en devoir d'obtenir les autori-
« sations nécessaires. »

Messieurs, ne pensez-vous pas qu'avec l'institut, le niveau intellectuel de tous s'élèverait et tendrait à rendre le travail plus productif?

Les écoles supérieures de commerce y trouveraient un incessant stimulant au progrès.

Le commerçant, s'il possède les langues asiatiques, pourra s'adresser directement au producteur des matières premières s'il est acheteur, et au consommateur s'il est vendeur.

Le barreau et la magistrature trouveraient à s'y familiariser avec les lois commerciales des divers pays, connaissance indispensable aujourd'hui où tout revêt un caractère international.

Les aspirants aux consulats, aux postes diplomatiques ou administratifs pourront y compléter les études spéciales dont un de nos ambassadeurs, M. le comte de Saint-Vallier, constatait dernièrement au Sénat la regrettable insuffisance.

Réjouissons-nous donc, Messieurs, de l'initiative que prend la Chambre de Paris; applaudissons-y sans réserve. L'organe des intérêts économiques de la capitale ne peut oublier en effet que l'Institut qu'il s'agit de fonder est une œuvre d'intérêt général, que, en conséquence, ce n'est pas seulement par son principe, mais surtout par son plan d'ensemble, par ses programmes qu'il doit répondre aux besoins intellectuels si variés et si nombreux qu'il a pour mission de satisfaire.

RÉFORMES DES RAPPORTS FINANCIERS AVEC L'EXTRÊME ORIENT

La réforme de nos rapports financiers avec l'extrême Orient serait d'intérêt pratique et immédiat.

Partout ailleurs qu'aux Indes, en Chine et au Japon, le négociant sérieux pourvoit aisément à ses besoins pécuniaires en offrant aux banques soit les billets de ses débiteurs, soit ses traites sur ses clients d'Europe. Dans ce dernier cas même, ces établissements n'exigent pas l'acceptation préalable, elle est considérée comme assurée. Le prêt momentané sur une seule signature est donc, admis sinon en principe, du moins en fait, à titre momentané.

Le banquier de Smyrne, de Constantinople, d'Odessa, etc., etc., qui, dans ces conditions, a vidé sa caisse, la remplit de nouveau en cédant à d'autres les valeurs qu'il vient d'acheter. La facilité et la promptitude du renouvellement lui permettent de se contenter d'un bénéfice des plus modestes.

Ce système financier très simple, très léger, très économique, et qui fonctionne généralement partout sans exciter de plaintes, laisse, il est vrai, au banquier une part de risques; mais n'est-ce pas la conséquence naturelle de toute opération et n'est-ce pas pour cela qu'il perçoit un profit? Il peut du reste se renseigner sur la portée de ce risque, l'étendre ou le restreindre en donnant ou refusant son argent, suivant l'opinion qu'il se forme sur la solidité ou la légèreté des transactions proposées. Par ce fait même, les banques exercent dans les localités dont il s'agit, une action moralisatrice très précieuse pour les intérêts généraux du commerce.

Bien différentes sont les conditions des banques anglaises dans l'extrême Orient.

Elles y exigent : 1^o l'ouverture par une maison d'Europe d'un crédit préalable ; 2^o la signature du négociant local ainsi accrédité; 3^o la remise de la marchandise ou du connaissement qui la représente.

Dans ces conditions, les banques prêtent largement pour un terme de sept à huit mois pendant lesquels la marchandise reste à la disposition des tirés ou de leurs remplaçants. Si à l'échéance la traite n'est pas payée, la banque réalise le gage et exerce son recours contre le tireur et le tiré.

Ce système financier, connu sous le nom de crédit documentaire, suscite de nombreuses plaintes et présente de graves inconvénients.

C'est une opération en marchandise et rentrant ainsi dans la sphère d'activité d'un négociant ordinaire, bien plutôt qu'un contrat fiduciaire, domaine plus particulier du banquier.

Il coûte fort cher, et ce ne peut être autrement, puisqu'il immobilise le capital pour un laps de temps complètement inusité en banque et même en marchandise.

Il paralyse l'initiative des maisons de l'extrême Orient. En effet, il faut avant tout qu'elles s'assurent en Europe un correspondant qui veuille bien les garantir de ces crédits préalables sans lesquels toute opération leur est interdite.

Il favorise les opérations aléatoires, le jeu sur des différences, au préjudice du commerce régulier qui vise surtout l'approvisionnement économique des manufactures. On le comprend sans peine : les traites ayant six mois d'échéance, le tiré peut vendre son lieu et place à un tiers sans déplacer la marchandise. Ce dernier peut le céder à un autre... et ainsi s'organise toute une série de transactions dont le seul mobile est l'appât d'une prime avant l'heure du retrait obligé de la traite.

Enfin, Messieurs, et c'est là le côté le plus vicieux du système, les garanties multiples que les Banques exigent leur donnent une si grande somme de sécurité qu'elles les portent à négliger la valeur spéciale de chacune d'elles.

L'intérêt de l'Européen qui ouvre le crédit préalable en souffre outre mesure surtout.

Il est clair, en effet, qu'en accordant cette dangereuse marque de confiance, celui-ci compte en grande partie sur la valeur de la marchandise qu'il s'engage d'ores et déjà à retirer des mains de la Banque. La garantie qu'en cas d'insuffisance il pourra exercer sur un correspondant situé à cinq mille lieues ne lui paraît certainement pas de grande valeur.

Or, dans la réalité des faits, les banques se sentant protégées par un ensemble de trois garanties, n'ont aucun intérêt à se préoccuper du mérite particulier de chacune d'elles. Plus spécialement même elles négligent et la valeur du tireur et celle du gage : c'est la solidité de l'Européen surtout qui les préoccupe.

Il résulte de cette situation que le risque final reste presque toujours en entier à la charge de l'Européen. C'est à cette cause qu'il faut attribuer la

plus grande partie des pertes que le commerce lyonnais a dû supporter pendant la campagne de 1876-1877. Il en eût été bien différemment si, comme lorsqu'elles prêtent sur warrants, c'est-à-dire sur deux garanties seulement les Banques eussent eu à se préoccuper soit de la solidité du gage, soit de celle de l'emprunteur.

L'usage invétéré du crédit documentaire s'explique par l'extrême attachement de nos voisins à leurs anciens errements. Or, vers le milieu du siècle passé, lorsque s'ouvrirent les rapports commerciaux avec la Chine, quelques maisons anglaises d'une puissance exceptionnelle s'en partagèrent pour ainsi dire le monopole. Elles y fondèrent des succursales ou agences qui n'avaient en fait aucune responsabilité personnelle ; à ce point de vue elles se confondaient avec les maisons mères. Il était dès lors indispensable que les Banques exigeassent la lettre de crédit préalable. Sans cette précaution elles n'eussent eu qu'une seule garantie, la marchandise. De plus l'intercourse entre l'Europe et la Chine prenait alors plus d'un an.

Évidemment nous sommes aujourd'hui dans de tout autres conditions. Le nombre des maisons a plus que décuplé dans l'extrême Orient. Les nations d'Europe et d'Amérique y sont représentées. Les capitaux y sont arrivés. Les responsabilités particulières s'y sont constituées. Les voyages ne prennent plus que quarante jours. Le télégraphe électrique y fonctionne. Le moment de la réforme du système financier est donc venu, puisque le commerce s'y fait comme partout.

Rentrer pour cela dans la pratique générale du prêt sur deux signatures paraîtrait peut-être aux banques un changement trop radical, mais leurs idées et les besoins du commerce ne sauraient-ils se rencontrer sur un terrain de conciliation ?

Ne pourrait-on, par exemple, à réduire à *trois mois de vue l'échéance* des traites ? Renoncer au crédit préalable, continuer à exiger la remise du gage en marchandises, mais en délivrer le titre contre l'acceptation de la traite ?

Ce système maintiendrait aux banques dans toute son intégrité, le principe d'avances sur deux garanties. L'abréviation des échéances réduirait la durée et la portée de leurs risques. La conversion de la traite documentaire en traites libres leur permettrait un renouvellement rapide du capital. Le commerce,

de son côté, y gagnerait de voir disparaître les nombreux inconvénients que j'ai essayé de vous faire connaître.

LE PRÊT SUR GAGES

Le prêt sur gages joue, on le voit, un rôle des plus importants dans la marche de nos rapports commerciaux avec l'extrême Orient. Il fournit un emploi productif à des centaines de millions de francs, il est donc intéressant de rechercher la position que la loi française fait à l'emprunteur et au prêteur sur marchandises.

Quel que soit, en effet, l'esprit de paix qui anime en général le commerçant, il ne lui est cependant pas toujours possible d'éviter l'action judiciaire : le défaut d'entente entre intéressés, un décès, une faillite, des mineurs, la rendent souvent inévitable. La loi qui régit la matière est-elle dans ce cas en harmonie avec les besoins nouveaux qu'a fait surgir le prodigieux développement du commerce transcontinental? Fait-elle aussi une part égale aux intérêts qu'elle a pour mission de protéger?

Vous allez en juger :

Aux termes de l'article 93 du Code de commerce, le prêteur ne peut réaliser le gage sans l'autorisation amiable de l'emprunteur ou sans une décision judiciaire. Aux yeux de la loi, l'emprunteur est propriétaire de la marchandise. Il jouit de tous les droits attachés à ce titre. Seul, par conséquent, il peut décider de l'opportunité de réaliser.

Que le prêteur ait avancé partie, totalité ou même au delà de la valeur du gage; que le prêt ait précédé ou suivi sa remise; que le prêteur s'appuie sur une traite protestée ou sur une avance en compte courant à échéance indéterminée; que les conditions du marché pronostiquent, ou non, une dépréciation inévitable : peu importe. La loi ne distingue pas, le droit reste le même, le prêteur, à moins d'engager sa responsabilité, doit attendre la fin des délais et la sentence du magistrat.

Or, pour l'obtenir, il faut une sommation à l'emprunteur dans son domicile, c'est-à-dire pour l'extrême Orient, à quatre mille lieues. Puis viennent les délais de distance. L'article 73 du code de procédure civile, modifié par la loi du 3 mai 1867, le fixe, en temps de paix, à huit mois pour les pays situés

au delà du détroit de Malacca; au double en cas de guerre maritime... En pratique, la loi équivaut à un déni de justice.

Nous comprenions l'esprit de la loi lorsque nous en étions à ce temps heureusement loin de nous, où des fils de famille besogneux, libertins, formaient à peu près seuls la clientèle du prêteur sur gages. L'usure était alors l'abus contre lequel il importait de réagir. Il envahissait la ville et la campagne : en entravant le *mal*, la loi n'arrêtait pas le développement du *bien*.

Tout a changé de nos jours, et le prêt sur gages revêt maintenant un tout autre caractère. *En fait*, ce sont des millions de travailleurs asiatiques, africains... disant aux capitalistes européens : *l'argent, chez vous, vaut à peine 5 %; chez nous, il atteint souvent 15 à 20 %, rarement il tombe au-dessous de dix. Prêtez-nous sur bonnes garanties, nous pourrions ainsi nous outiller et par suite produire et vous livrer, à meilleur marché, les matières premières réclamées par vos manufactures. De ces relations en découleront d'autres qui augmenteront notre bien-être respectif par l'accroissement du travail de tous.*

Dans ces conditions, le prêt sur garanties est un service rendu à la société. Bien loin d'être un spoliateur, le bailleur de fonds nous apparaît comme un bienfaiteur; il fournit l'instrument de travail à l'aide duquel l'emprunteur peut faire fortune. Pourquoi donc la loi accorderait-elle toute sa faveur à l'emprunteur, tandis qu'elle réserverait toutes ses sévérités au prêteur?

En fait, la somme de perte que le commerce éprouve par les formalités judiciaires accumulées en faveur de l'emprunteur, est vraiment incalculable. Il n'y a qu'à consulter nos honorables juges consulaires ou syndics liquidateurs pour s'en convaincre.

Une révision de la loi serait donc une réforme des plus utiles, et c'est avec une conviction profonde de sa convenance que nous osons la solliciter.

A notre sens, tout prêteur sur gages dont les avances paraîtraient menacées, devrait pouvoir obtenir, sans délai de distance ou d'appel, la faculté de réaliser sous sa responsabilité; le tribunal du lieu prononcerait cette autorisation sur simple requête.

Bien loin de nuire au développement du prêt sur garanties, cette modification de la loi tendrait, au contraire, à l'accroître en facilitant les liquida-

tions : ce que le financier et le commerçant redoutent le plus, c'est l'immobilisation du capital.

LOIS TESTAMENTAIRES. — LIBERTÉ DE LOTIR

Nos lois d'hérédité n'ont-elles pas, elles aussi, l'inconvénient de contrarier l'emploi légitime et fécondant du capital en entravant la liberté du père de famille? Elles ont été conçues, on le sait, dans le but éminemment louable d'empêcher tout retour aux abus du droit d'aînesse et de protéger les mineurs. Rien de mieux, mais à la condition que le père de famille restera maître de diriger ses enfants dans la voie la plus conforme à leurs penchants naturels et la plus utile aux intérêts de la collectivité dont il est le chef.

En est-il bien ainsi? nous croyons qu'il est permis d'en douter. La question toutefois est trop grave; trop complexe pour que nous nous permettions de la traiter sous toutes ses faces; mais elle touche de trop près aussi au développement de nos rapports avec l'extrême Orient pour que nous n'essayions pas du moins de l'envisager à ce dernier point de vue.

On parle beaucoup, aujourd'hui du peu d'aptitude du Français à coloniser, et on attribue volontiers la cause de ce fait à une disposition spéciale de sa nature.

Mais nous colonisons le siècle passé; nous ne pouvons avoir oublié nos belles possessions du Canada, de la Louisiane, de la Floride, de Saint-Domingue. Sur un autre théâtre, dans les Indes, sous Dupleix, ne rivalisons-nous pas d'influence avec les Anglais?

Pourquoi en est-il autrement de nos jours? Pourquoi en Algérie, au Sénégal, en Cochinchine, le Français ne suit-il que de loin et avec une timidité qu'on essaierait en vain de dissimuler, l'initiative gouvernementale qui l'invite de toutes manières à venir exploiter des champs éminemment productifs ou à créer des établissements commerciaux et industriels dont le besoin se fait vivement sentir?

Pourquoi? c'est que nos lois civiles l'en détournent, en paralysant son initiative.

Ne l'oublions pas, en effet, le Français jeune encore apprend que la loi s'est occupée de lui, que son père n'est que l'usufruitier d'un bien dont il est, lui fils, le vrai propriétaire. Dès lors, il s'attache à cet intérêt, il veut le défendre,

le soigner. Si on lui parle de s'en séparer, de s'en éloigner pour longtemps surtout, il répugne à cette idée. Qu'irait-il faire à l'étranger, loin des siens, loin de ses jouissances? Créer ou exploiter des établissements qui augmenteraient sa richesse? Mais est-ce donc à son âge qu'il en sentira le besoin? N'est-il pas à peu près certain qu'il envisagera surtout et les efforts pénibles que lui imposerait cette nouvelle direction et le risque d'abandonner une position que les illusions de la jeunesse lui font envisager sous les aspects les plus séduisants, quoique parfois, trop souvent même, hélas! bien trompeurs.

Plus tard, il est vrai, lorsque le jeune Français sera devenu homme fait, père de famille, il sentira vivement le besoin d'assurer à ses enfants un avenir certain et basé sur le travail. La pensée d'entreprises lointaines ne manquera pas de se représenter à son esprit; mais pourra-t-il alors marcher dans cette voie? Sans parler des inconvénients de l'expatriation pour un chef de famille, ne devra-t-il pas, s'il est prudent, réfléchir aux liquidations ruineuses qui se produisent si souvent dans la marche ordinaire de la vie? Les divisions entre héritiers, les revendications dotales, les droits des mineurs, ne les imposent-elles pas à chaque instant? L'intervention judiciaire devient alors inévitable et avec elle le cortège des hommes d'affaires: avoués, avocats, des jugements en première instance, en appel, de licitation, etc., qui enlèvent le plus clair des successions. Dans ces conditions, la possession d'établissements coloniaux, qu'il s'agisse d'exploitations industrielles ou agricoles, serait une source inévitable de ruine, surtout si, comme dans l'hypothèse qui nous occupe, il s'agissait d'entreprises dont le siège serait aux Indes, en Chine ou au Japon.

Deux conditions sont nécessaires avant de penser à fonder quelque chose dans ces pays: la concentration de grands capitaux dans une même main et la perspective d'une longue unité de vues.

Or, l'effet le plus certain de nos lois d'hérédité est au contraire de diviser, de désagréger, de décomposer le capital, en lui donnant de nouveaux propriétaires, ce qui par le fait même en modifie l'esprit de direction.

Loin, bien loin de nous la pensée d'un retour quelconque à une législation qui imposerait le droit d'aînesse! mais on comprend aisément la force d'expansion qu'il donne à un pays qui se résout à en inscrire le principe dans sa loi civile.

D'une part, la concentration des capitaux est assurée et par conséquent l'unité de vues; de l'autre, se trouvent de nombreux cadets sans fortune, mais issus d'un sang généreux, ayant reçu une forte instruction et une saine éducation : ils se pénètrent immédiatement de la salutaire pensée qu'ils devront travailler et faire des sacrifices pour s'enrichir. Dès lors la perspective d'une expatriation, loin de leur répugner, leur plaît d'autant plus que d'ordinaire elle se lie aux convenances de l'aîné qui, sans le concours de ses frères, serait le plus souvent fort embarrassé de ses capitaux, de ses usines ou de ses exploitations agricoles.

Or, tel était en réalité, soit en France, soit en Angleterre, le fond des lois d'hérédité pendant le cours des siècles passés. On comprend dès lors pourquoi ces deux pays marchaient de pair sur le terrain de la colonisation ; tout comme la modification de cette partie de notre législation, alors que nos voisins conservaient religieusement la leur, explique la fâcheuse rupture de cet équilibre à notre détriment. Notre peu de dispositions au cosmopolitisme n'est donc pas, comme on le croit généralement, la conséquence d'une disposition naturelle, mais le résultat de lois temporaires qu'il dépend du pays de modifier.

Pourquoi les intéressés à la question ne profiteraient-ils pas de la disposition où se trouvent aujourd'hui les pouvoirs législatifs à réviser toutes nos lois pour solliciter un examen approfondi de cet important sujet ?

Nous venons de voir que les intérêts du commerce international, de l'industrie et de ses nombreux ouvriers, auraient tout à y gagner. Or les considérations de ce genre pèsent aujourd'hui d'un très grand poids dans les conseils gouvernementaux. Combinées avec le besoin que le pays commence à sentir de ressaisir son ancienne influence dans le monde, elles peuvent acquérir une force irrésistible.

Une décision favorable n'est donc pas impossible. Nous sommes même porté à croire à son succès si, comme nous l'avons déjà dit, la demande n'implique en aucune façon la pensée d'un retour quelconque au droit d'aînesse. L'équité et nos mœurs sociales le condamnent également sans retour.

Une plus grande somme d'autorité et de liberté testamentaire suffirait du reste à prévenir les imperfections de notre législation en matière de partage ; l'essentiel serait que le père de famille, possesseur d'un bien ayant une *valeur*

d'ensemble, ou maître d'un instrument, le travail, dont l'exploitation doit se continuer sous peines de *graves détériorations*, puisse le transmettre légalement à celui de ses enfants qu'il jugera le plus capable de l'exploiter. Dans ce cas, pour respecter le principe de l'égalité entre ses enfants, le testateur pourrait attribuer aux autres soit des parts de bénéfice dans l'entreprise, soit des capitaux, soit des revenus fixes dont l'immeuble répondrait.

Une révision de la loi dans ce sens n'aurait pas seulement pour effet certain d'éviter l'énorme déperdition de valeur pécuniaire qu'entraînent nécessairement les liquidations incessantes, les partages de choses souvent indivisibles, le changement de la direction, etc., mais elle tendrait à réunir, à concentrer, tandis qu'aujourd'hui, nous le répétons, la loi divise et désagrège.

Il est clair, en effet, que les enfants seraient forcément intéressés à faire prospérer leur valeur d'ensemble, à chercher l'amélioration de leurs revenus respectifs dans l'extension et l'amélioration de la chose commune au lieu de la prendre sur une part spéciale, individuelle, amoindrie par conséquent. Or, dans les conditions où se meuvent aujourd'hui le commerce et l'industrie, il est plus facile de réussir avec un principe qui réunit qu'avec une direction qui divise.

Mieux encore, il nous semble qu'imprégné de bonne heure de ces idées d'union que l'autorité paternelle aussi bien que la loi recommanderait à son attention, l'enfant, devenu homme, en ferait sa règle de conduite ; il comprendrait bien mieux alors qu'en réalité les intérêts du patron et ceux de l'ouvrier sont solidaires les uns des autres, qu'ils ont un lien commun obligé : la conservation de l'instrument de travail qui les nourrit. Assurer la vitalité, le bon fonctionnement et l'amélioration de l'exploitation commune, serait donc la première de leurs préoccupations ; viendraient ensuite naturellement l'attribution des produits soit sous forme de salaires fixes, certains, journaliers, pour l'ouvrier, soit à titre de bénéfices aléatoires pour les chefs ; mais tous seraient disposés à envisager cette question comme une conséquence sur laquelle l'accord doit être facile, puisqu'elle découle d'un principe sur lequel on est entendu.

Quel bien ne produirait pas une pareille disposition des esprits ! Mieux que tout autre moyen elle nous paraîtrait devoir mettre un terme à ces grèves violentes qui détruisent tout et ruinent patrons et ouvriers.

La révision de nos lois d'hérédité dans la limite des besoins de l'industrie et du commerce paraît d'autant plus opportune qu'on ne se préoccupait guère de l'échange international lors de la promulgation du Code civil.

Toutes les idées convergent vers l'isolement et la protection à outrance ; on rêvait de blocus continental. La marine, amoindrie, délaissée ; le commerce à l'état local ; l'industrie privée de débouchés extérieurs ; l'agriculture s'ingéniant à tirer de son sol seul toutes les choses nécessaires à la vie, en dehors de toute pensée commerciale, telles étaient les tendances économiques.

EFFET D'ENSEMBLE

Ce serait d'autant plus heureux que les réformes proposées fortifieraient dans une proportion considérable notre ensemble commercial et industriel.

Le négociant en soie y trouverait le moyen d'assurer à Lyon et pour un long avenir la part si satisfaisante qu'il a su lui créer sur le marché général du noble fil.

Le manufacturier, rassuré par ce fait même sur l'abondance, la variété et le bas prix de ses approvisionnements, pourrait consacrer tout son goût, toute son habileté, toute sa force industrielle, en un mot, à créer ses merveilleux tissus dans des conditions de prix qui lui permettraient de défier la concurrence.

Le commerce d'exportation, agrandi, élargi, fortifié par la facilité qu'il aurait de se procurer une connaissance plus complète, plus détaillée des marchés étrangers, assurerait au producteur des débouchés plus directs, plus variés, moins coûteux que par le passé.

LYON PREUVE DE LA CONVENANCE DU LIBRE ÉCHANGE

Dans ces conditions, Lyon offrirait au monde économique le fortifiant spectacle d'une industrie qui, après avoir su se créer et s'agrandir en dehors des barrières factices de la protection, cherche maintenant à maintenir sa prépondérance et assurer son avenir à l'aide des seules ressources d'un travail plus parfait et d'une intelligence mieux cultivée, sans demander le plus petit sacrifice à la masse des consommateurs.

N'y a-t-il pas là matière à de sérieuses et salutaires réflexions, soit pour les hommes appelés à se prononcer sur les demandes en relèvement de tarifs formulées par la plupart de nos industries, soit pour les chefs eux-mêmes de ces établissements ?

Aucun d'eux n'a sans doute oublié qu'à la fin de 1859, à cette époque de nos premiers pas dans la voie du libre échange, le commerce extérieur de la France, importations et exportations réunies, ne dépassait pas 3,907 millions, tandis qu'au 31 décembre 1876, il s'élevait à 7,564 millions : peut-on donc penser à modifier dans un sens restrictif une direction qui en seize ans a permis au commerce de doubler le chiffre du travail national ?

Dès que nous serions entrés dans la voie des exhaussements de tarifs, n'est-il pas certain que les autres pays nous y suivraient avec empressement ? qu'ils exagéreraient même leur mouvement dans ce sens ? Nos manufactures verraient donc se fermer pour elles ces marchés étrangers où elles ont trouvé cependant de si précieux moyens d'écoulement. La diminution du travail, telle serait donc la conséquence inévitable d'un retour à la protection. Est-ce là ce dont nous avons besoin ?

A un autre point de vue, la position de l'industrie privilégiée est-elle donc bien sûre et bien enviable à notre époque ? Ne l'oublions pas, c'est le nombre qui gouverne, et la mobilité est son essence : après avoir consenti des primes dans un intérêt de salaire qu'il croit ainsi relever, il se demandera bien vite ce qu'elles lui coûtent à lui, consommateur. De là à se persuader qu'il s'impose un sacrifice inutile, qu'il encourage l'immobilité au lieu d'un progrès incessant qu'il réclame, il n'y a qu'un pas. Il demandera dès lors la fin de ce régime d'exception avec autant d'ardeur qu'il en avait mis à solliciter son établissement.

Nous n'avons qu'à nous reporter aux efforts que font en ce moment et jusque chez nous les consommateurs américains dans le but de réformer leur système économique, pour comprendre combien est fausse la position des industries protégées, et combien nous devons nous féliciter de voir notre ville et ses nombreux travailleurs à l'abri de semblables préoccupations.

Aujourd'hui, au contraire, tout est à l'expansion du cosmopolitisme. Grâce aux principes du libre échange, grâce surtout à la vapeur et à l'électricité,

qui en ont rendu l'application possible, les peuples cherchent de plus en plus à se rapprocher les uns des autres et à échanger le trop-plein de leurs produits. L'habileté des gouvernements et de leurs hommes d'État se mesure sur la part plus ou moins considérable de cet irrésistible courant qu'ils réussissent à détourner du côté de leurs nationaux.

A un nouvel ordre de choses ne faut-il pas donner une législation nouvelle ?

ÉSUMÉ

En résumé, Messieurs, des quatre réformes sur lesquelles je me suis permis d'attirer votre bienveillante attention, la première paraît devoir se réaliser sous peu, grâce à l'accueil favorable qu'a bien voulu lui faire la Chambre de commerce de Paris.

La seconde doit s'accomplir avec le seul concours de l'initiative privée. C'est à cette force que nous devons les nombreux et puissants établissements financiers dont notre ville est dotée. C'est l'essentiel : que l'un d'eux se décide à délaisser les sentiers battus et les errements d'un autre âge ; que, s'inspirant des besoins de notre époque, il introduise sur ce riche terrain de l'extrême Orient de nouvelles formes de crédit soigneusement étudiées, mais imprégnées d'un sage libéralisme, et nous serions bien étonné s'il ne réussissait pas bientôt à y partager avec nos voisins le sceptre de la Banque internationale : n'est-ce pas de cette manière que notre place a réussi à leur enlever la prépondérance sur le marché général des soies ?

L'intervention du pouvoir législatif est indispensable pour améliorer les conditions du prêt sur gage, ainsi que les côtés vicieux de nos lois d'hérédité ; c'est vous dire qu'à cet égard nous devons attendre quelque temps. Ne nous en plaignons pas : les réformes prématurées sont rarement durables ; toutefois un mot de votre part pourrait abrégier les délais. Il suffirait sans doute à décider notre Chambre de commerce à se saisir de la question et à l'étudier sous toutes ses faces. Nul doute qu'on verrait sortir de ce travail quelques-unes de ces propositions que les pouvoirs compétents s'empressent de s'approprier et de convertir en lois, parce qu'elles sont marquées au coin de la sagesse et de l'expérience.

LE CHEMIN DE FER DE SHANGHAI ET LA QUESTION DES COOLIES

Quelles sont les causes véritables de la suppression du chemin de fer de Shanghai?

Quels sont les avantages et les inconvénients de la venue dans un pays étranger des coolies chinois?

Ces deux questions sont abordées en ces termes par M. ARDOUIN DU MAZET, rédacteur au *Courrier de Lyon* et directeur de la *Revue lyonnaise de Géographie* :

Venu ici comme journaliste, pour y suivre vos travaux, je ne m'étais point préparé à l'honneur de prendre la parole devant vous. Mais ce matin, en lisant votre ordre du jour, j'ai été frappé de voir oublier deux questions de votre programme, questions fort humbles peut-être, à première vue, mais qui méritent cependant une sérieuse attention. Je me suis permis à cause de cela de les traiter à la hâte et je vous prie d'excuser la brièveté de cette étude et la façon peut-être un peu superficielle dont j'ai examiné le sujet.

Il y a quelques mois, j'ai eu le plaisir de rencontrer en chemin de fer, en me rendant au Creusot, une mission chinoise allant visiter notre grand établissement métallurgique.

Cette mission était sous les ordres du directeur de l'arsenal de Tchei-Fou, un de nos compatriotes, M. Gicquel, auquel je dois sur ce pays de curieux détails. Ses compagnons étaient beaucoup plus instruits sur notre pays, rendons-leur cette justice, que nous ne le sommes sur le leur; un d'entre eux, qui ne savait pas un mot de français, me jetait en passant le nom de tous les petits cours d'eau que nous traversons, de toutes les montagnes qui se déroulaient devant nous.

A ce moment on s'occupait beaucoup en France de la destruction raisonnée du chemin de fer de Shanghai à Wooshung; l'occasion était trop belle pour la laisser échapper et je m'enquis auprès de M. Gicquel des causes probables de cet acte de vandalisme.

Cette destruction, me répondit-il, a été attribuée en Europe à des causes bien diverses, on a surtout voulu voir dans ce fait les résultats de la superstition populaire pesant sur l'autorité. Cela est faux. La destruction du chemin de fer a été causée par une pensée politique, qu'a inspirée au prince Koung la marche envahissante de l'Angleterre en Asie par cette sorte de capilla-

rité qui chaque jour amène plus avant dans ce grand continent, hier inaccessible, les avides conquérants de l'Inde. Toute la politique de la Chine consiste aujourd'hui à réagir sourdement contre cet envahissement graduel; la destruction du chemin de fer de Shanghai n'a pas eu d'autre raison d'être. Il fallait empêcher ce nouveau moyen de communication de venir en aide à cette tendance, trop vive déjà de la part de la population, à subir les Européens.

Ce n'est donc là, vous le voyez, Messieurs, qu'une mesure inspirée par une politique étroite et à laquelle la superstition locale n'a eu aucune part. Loin de voir dans la locomotive, comme on l'a dit, un dragon impur, les habitants de Shanghai ont vivement apprécié les facilités qu'elle leur offrait. Et, en vérité, en quoi ce même gouvernement chinois, qui emploie dans ses arsenaux nos machines à vapeur et construit déjà des cuirassés, verrait-il dans la locomotive autre chose qu'une menace contre sa domination?

Telles sont les explications que m'a données M. Gicquel. Je crois, Messieurs, qu'on peut s'y rallier. Il est évident que ce gouvernement vermoulu, qui préside aux destinées du céleste empire connaît sa faiblesse et les causes de celle-ci, comme il se reconnaît inhabile à y porter remède. Tout ce gigantesque pays s'écroulera, s'effritera le jour où l'influence de l'étranger aura grandi dans son sein. N'ayant pas les vertus viriles du Japonais, le peuple chinois ne saura se relever par lui-même; d'ailleurs où trouvera-t-il chez lui un homme assez courageux, assez libre d'esprit, assez souverainement organisé pour régénérer la nation? Les grands réformateurs, ceux qui peuvent d'un seul coup mener leur pays à la civilisation, comme l'empereur actuel du Japon ou le feu roi des îles Sandwich, ceux là sont rares. On ne les trouve d'ailleurs que chez les peuples assez bien doués pour suivre l'impulsion du maître loin des sentiers battus. Les Chinois sont-ils un de ces peuples? Sont-ils susceptibles d'être régénérés et de réagir par le travail contre la misère que la population surabondante de l'empire fait naître chez eux? D'autres que moi le diront. Mais personnellement j'espère en eux, Messieurs, car Dieu n'aurait pas voulu condamner toute une race jadis si progressive à l'immuabilité éternelle.

Tous ceux qui ont pu étudier dans une de nos colonies le système si complexe de l'émigration, ont dû être frappés de ce fait, fort explicable du reste, que l'émigration n'est profitable à un pays qu'autant que les émigrants

tendent à se fondre dans la population de la colonie et à y acquérir droit de cité.

Les coolies, qui aujourd'hui vont travailler sur presque tous les points du globe, au Cap, à Natal, aux îles Mascareignes, en Australie, dans les Antilles, dans les deux Amériques, sont une preuve de ce que j'avance ici.

Nulle part l'émigrant chinois ne va s'établir pour chercher une patrie nouvelle, il ne veut qu'une chose, acquérir une fortune rapide, par tous les moyens qu'il peut imaginer, et retourner ensuite au bord des grands fleuves de son pays, y vivre de la vie contemplative de l'Oriental repu — et fumer de l'opium.

On ne citerait peut être qu'un exemple contraire, celui de Tin-tun-lin, le Chinois de Paris si célèbre de la Bastille au boulevard Haussmann; dans un autre ordre d'idées nos hôtes d'aujourd'hui, ces studieux jeunes hommes, qui assistent à notre première séance générale.

Certes, il ne viendra à personne la pensée de blâmer ces gens de songer à leur pays et de viser à se reposer après de dures fatigues. A ce point de vue, le Chinois est parfaitement dans son droit et nul ne pourra le lui reprocher.

Mais, après nous être mis au point de vue des émigrants, plaçons-nous au point de vue des pays vers lesquels ils se dirigent. Quels sont les avantages qu'ils retirent de cet envahissement temporaire de leur sol par la race jaune?

A première vue et si l'on ne cherche pas à aller trop au fond de la question, ces avantages sont multiples. Les bras manquent ou sont hors de prix sur un sol naturellement fécond. Mais soudain un flot de coolies arrive. Ces gens vivent de peu, travaillent avec ardeur, se contentent d'un modique salaire. On les prend, les cultures s'étendent, se perfectionnent; c'est l'avantage immédiat, celui qui frappe l'esprit et cause aussitôt un engouement universel.

Mais le Chinois, si peu payé qu'il soit, trouve moyen d'économiser presque tout ce qu'il gagne à cause de sa sobriété proverbiale. Peu à peu les sacoches s'emplissent, chacun se trouve à la tête d'un petit trésor. Ces sommes, multipliées par le nombre d'émigrants, représentent un chiffre considérable qui manque à la circulation. De là, dans la colonie, une crise monétaire assez faible d'abord, mais qui grandit insensiblement et peut devenir un véritable désastre.

Ce n'est là qu'un des côtés de la question. Voici d'autres coolies qui, au lieu de travailler la terre, s'infiltrèrent toujours, grâce à la modicité des salaires qu'ils demandent, dans toutes les autres branches de l'activité humaine : ici portefaix, là blanchisseur, là garçon d'hôtel ou de café, etc. Hé ! dira-t-on, quel malheur ? ceux-ci ou d'autres, qu'importe !

Qu'importe ! Mais alors nous nous retrouvons en face du même problème d'un capital immobilisé, de sommes importantes qui, au fur et à mesure de repatriements, quittent le pays sans rien lui laisser en retour ; de là accaparement des emplois au profit d'êtres insociaux et au détriment d'hommes ne demandant qu'une place dans la société.

La question, vous le voyez, Messieurs, est placée sur un terrain qui permettrait de bien plus longs développements. Ce n'est pas seulement une théorie que je développe ici, c'est surtout l'exposé succinct d'une situation qui a causé bien des troubles en Californie et en fera naître beaucoup d'autres encore. Au milieu de cette jeune et puissante nation américaine où l'activité individuelle est arrivée à son paroxysme — mais pour contribuer à la prospérité générale, — on comprend que la présence d'une race refusant de s'assimiler, de se mêler seulement à la grande masse, a le droit d'exciter les passions. Pour le peuple, sagace quelquefois dans ses colères, la présence de gens qui ne font que prendre à la collectivité sans lui rendre rien en retour semble une injustice. En Californie, on considère l'émigration chinoise comme un abîme où l'on jetterait chaque jour, sans espoir de le retrouver, des richesses nécessaires à la vie commune.

En somme, les avantages de l'émigration chinoise sont des plus contestables. Elle est nuisible à la Chine dont les habitants s'accoutument à l'idée de faire fortune au dehors, pour revenir ensuite dans leur pays accroître le nombre toujours trop grand des oisifs. Elle est nuisible aux pays où elle a lieu, parce qu'elle leur prend chaque année une partie du capital en circulation, sans que le travail fait par les coolies accroisse suffisamment la richesse publique. Elle est nuisible aussi parce que cet écumage systématique de l'épargne n'est pas compensé par l'accroissement de la population coloniale provenant d'une émigration sérieuse, sans espoir de retour.

Elle est nuisible encore, parce que les habitants de la colonie s'accoutument à ces travailleurs au rabais, sur lesquels on table un peu trop et, qui se sentant

un jour indispensables, dicteront des conditions si dures que l'amélioration apparente apportée par leur concours deviendra une cause de ruine.

Voilà, Messieurs, ce que je voulais dire sur ce sujet. Nous avons des colonies riches, pleines d'avenir, peuplons-les au moyen de nos propres enfants, en apprenant à ceux qui végètent chez nous qu'une vie nouvelle s'offre à eux sur des terres françaises. Peuplons nos colonies de citoyens sachant les aimer, les défendre, les faire prospérer, mais empêchons-en l'accès à celui qui n'y vient qu'en passant et pour emporter une partie de la fortune publique, sans avoir jamais voulu vivre de la vie commune et devenir citoyen.

Une discussion s'engage à propos de ces communications de M. DU MAZET.

M. CORDIER, délégué de Son Excellence M. le ministre de Chine, prend le premier la parole :

Lorsqu'il a été question de construire la ligne de chemin de fer de Shanghai à Woosung, dit-il, les difficultés suscitées aux promoteurs de l'entreprise ont pris leur origine dans la crainte que le nouveau mode de locomotion inspirait aux habitants; et cette crainte a été habilement activée par les fonctionnaires grâce à la superstition des Chinois, à leur frayeur des *Soung-haï* : tout cela est hors de doute. Mais il faut chercher ailleurs la cause de la destruction du chemin de fer après son rachat de la Compagnie anglaise. Il est possible, il est probable même que la haine de l'étranger a contribué à décider de sa destruction; pour la cause déterminante, elle est tout autre : il la faut trouver non seulement dans la susceptibilité nationale facilement éveillée, mais aussi dans la rivalité de deux hauts fonctionnaires chinois, dans des motifs de politique intérieure sur lesquels il est inutile que je m'appesantisse et auxquels Son Excellence le ministre de Chine fait allusion dans sa lettre.

Quant à la question de l'émigration des coolies que M. du Mazet vient de traiter au point de vue européen, on me permettra de l'envisager à un point de vue chinois. Vous réclamez contre l'émigration chinoise en Californie, vous voulez la régler à l'aide de lois sévères; vous étudiez non pas quelle peut être l'influence utile de l'introduction des travailleurs asiatiques en Algérie et en Angleterre, mais bien quel mal il peut causer à l'Europe; et en même temps vous réclamez hardiment pour l'étranger libre admission dans le céleste empire, liberté de religion, liberté de commerce, liberté de voyage! Les Chinois

savent aussi bien que nous où est leur intérêt, et l'exode des peuples est réglé par les mêmes conditions qui régulent la sortie des marchandises : nous revenons inévitablement au libre échange que défendait tout à l'heure M. Louis Desgrand, dont je partage entièrement les vues.

M. GUIMET, prenant la parole, dit à son tour :

M. du Mazet a examiné d'une manière claire et nette la question de l'expatriation des Chinois considérée au point de vue européen. J'ai vu les Chinois à San-Francisco, et je dois dire, en parlant au point de vue américain, que s'ils n'y étaient pas venus, la belle ville de San-Francisco n'existerait pas, le chemin de fer qui traverse l'Amérique ne serait pas construit et cette abondance incroyable qui caractérise le marché de San-Francisco n'aurait jamais fait le bonheur de cette contrée éloignée. Pour ne citer qu'un exemple, je dirai que je n'ai vu aucun pays du monde où les victuailles soient à aussi bon marché qu'à San-Francisco même, et je n'hésite pas à dire que les Américains en sont redevables aux Chinois. Avant leur arrivée, un poulet coûtait 20 francs, ou un coup de fusil au propriétaire; depuis qu'ils cultivent le pays, un poulet ne coûte plus qu'1 franc ou 2. Les fruits ne coûtent presque rien. Une pêche, par exemple, coûte 12 sous à New-York : arrivé à San-Francisco, je demande le prix des pêches, un Chinois me répond également 12 sous; je prends une pêche : « Mais non, dit mon homme, c'est douze sous le panier. » Je cite cet exemple minime, mais, Messieurs, d'après le petit, vous pouvez juger du grand.

Je trouve les Américains bien ingrats de vouloir chasser les Chinois. Mais cette velléité n'est après tout qu'une manœuvre électorale. Lorsque j'étais là, j'ai assisté à un mouvement politique dans ce sens. Les gens sensés de San-Francisco, ont reconnu toute l'utilité du travail des Chinois.

Si, comme M. du Mazet, nous examinons la question au point de vue de la colonisation, serait-il utile de faire venir des Chinois en Algérie ou à Saïgon? C'est une autre affaire, parce que, une fois qu'une porte a été ouverte aux Chinois, il n'est pas facile de se débarrasser d'eux. Vous avez besoin de manœuvres, mais le Chinois sert à tout faire, il se soumet à toute exigence et il réussit dans tout. Il travaille à meilleur marché que les ouvriers des autres nations, auxquelles il semble, à juste titre, un concurrent fort dangereux. Je suppose donc que nous fassions venir des Chinois dans nos colonies, ça bien.

il faudrait nous entourer des plus grandes précautions. Quand ils s'expatrient, ils se forment en compagnies, et dès lors, il serait peut-être facile de traiter avec les chefs de ces compagnies, auxquelles on imposerait tel travail pendant un espace de temps déterminé, à l'expiration duquel les Chinois quitteraient le pays. Ces conditions seraient d'autant plus faciles à imposer que les Chinois ne quitteraient jamais définitivement leur patrie; ils espèrent toujours y rentrer, vivants ou morts. Cette question a donc besoin d'être jugée contradictoirement, aux points de vue français, chinois et américain.

J'ai remarqué quelques réticences de M. le ministre de Chine au sujet des causes de la suppression du chemin de fer de Shanghai; mais comme nous sommes aujourd'hui réunis pour discuter les questions commerciales et industrielles, je ne parlerai pas de la destruction de cette voie ferrée, parce que, à mon avis, elle est la suite d'une idée religieuse, et que je ne veux pas empiéter aujourd'hui sur le terrain de nos séances ultérieures. Il paraîtra singulier que la religion soit mêlée à cette affaire; mais vous avez entendu tantôt que si l'on ne détruisait pas les animaux nuisibles, au Japon, c'était par un préjugé religieux. Et, comme M. du Mazet l'a dit aussi, ce qui fait que le Chinois ne se fixe jamais à l'étranger, c'est également pour obéir à des croyances spéciales. Vous voyez par là, Messieurs, que l'étude de la foi d'un peuple n'est pas aussi théorique qu'elle peut en avoir l'air au premier abord, et, en examinant bien les choses, on voit qu'il faut étudier les questions religieuses, ne fût-ce que pour faire le commerce.

La discussion à ce sujet étant close, M. le Président soumet à la discussion générale les questions du programme qui n'ont pas encore été abordées.

LES MALADIES DES VERS A SOIE

M. MILSOX répond à la question n° 1 dans le Mémoire que voici :

D'après ce que j'ai pu recueillir des marchands chinois, les maladies des vers à soie sont à peu près les mêmes en Chine qu'en Europe : voici la description des trois principales maladies :

Il y a d'abord les vers faibles et rachitiques qu'il faut jeter entre chaque mue.

Puis d'autres vers meurent, se durcissent, et deviennent comme de la

crée : ces vers sont conservés avec soin et donnent même lieu à un commerce d'exportation; on en fait une médecine pour les chevaux.

Enfin certains vers, après avoir passé la quatrième mue, montent à la bruyère, mais, au lieu de filer leur cocon, ils se suspendent par un fil, se ramollissent, deviennent noirs et tombent en putréfaction.

Le diagnostic qui a été donné, dit M. Milson, permet à peu près d'identifier ces trois maladies: la première répond assez bien à la maladie connue en Europe sous le nom de pébrine; la seconde est incontestablement la muscardine, et la troisième la flacherie; mais ces maladies, grâce à la multiplicité et à la petitesse des éducations, ne paraissent pas s'élever à l'état d'épidémies qui compromettent les récoltes pendant de longues années comme elles l'ont fait en Europe.

Le manuel de sériciculture chinois publié par Siu-kouang-ki (connu sous le nom de Paul Siou) ne donne presque pas de détails sur les maladies des vers à soie, mais il contient des instructions très nombreuses et très précises sur les soins à prendre pour maintenir les vers en bonne santé; cet ouvrage est digne d'être consulté par ceux qui s'occupent de sériciculture; il a été traduit en français et en anglais par Medhurst.

Une personne qui connaît à fond les pays soyeux situés dans les environs de Shanghai, assure que les recommandations d'hygiène et de propreté contenues dans les manuels chinois de sériciculture sont loin d'être mises en pratique par les paysans chinois, et qu'on a plutôt lieu de s'étonner du succès de leurs récoltes quand on voit de près le manque de soins et de propreté qui existe dans les éducations indigènes.

On m'a signalé une nouvelle maladie qui s'est développée en quelque sorte sous nos yeux: cette maladie était presque inconnue en 1871, 1872 et 1873, et a commencé à se montrer en 1874; l'année suivante (1875), elle faisait des ravages considérables. C'est la maladie si connue au Japon sous le nom de *oudji*.

Pendant le cours de l'éducation, une mouche dépose un œuf sur le ver à soie, ou sous l'épiderme de sa peau, comme le fait la mouche ichneumon; l'œuf éclôt et le petit ver qui en sort se nourrit de la substance du ver à soie; ce petit ver ne prend son complet développement que lorsque le ver à soie a fini son cocon; il devore alors la chrysalide et sort en perçant un petit trou qui rend le cocon impropre à la filature; qu'il quefois le ver de l'oudji, trop faible

pour percer la coque du cocon, pèrit à l'intérieur et tombe en putréfaction, ce qui gâte le tissu du cocon.

On a remarqué que cette maladie sévit surtout dans les villages où l'on élève du bétail ; il est à présumer que le voisinage des étables est favorable au développement de la mouche qui produit cette maladie.

L'éloignement des étables, la propreté et une exposition nord donnée aux magnaneries, voilà les remèdes qui paraissent être les plus efficaces pour éviter l'oudji.

Il faut se hâter de faire fournoyer les parties de cocons soupçonnées d'oudji afin d'étouffer le ver avant qu'il n'arrive à son entier développement et ne perce le cocon.

Cette maladie ne paraît pas être connue en Europe.

LES SOIES SAUVAGES EXOTIQUES

Pourquoi la fabrique européenne a-t-elle négligé jusqu'ici de tirer un plus large parti des soies dites sauvages (Tussah ou Tussore, Ailanthé, Yamamaï, Mylitta, Pernyi, etc.)?

Tel est le sujet dont s'occupe la 7^{me} question. M. PIQUET donne les renseignements suivants :

Le *Bombyx Yamamaï* est indigène au Japon. Après celui du *Bombyx mori* aucun cocon n'est plus intéressant que celui du Yamamaï, car il se dévide bien, et donne une soie qui est nerveuse, élastique, brillante et prend bien la teinture. Malgré toutes ces qualités, la production du Yamamaï est fort restreinte au Japon ; son exportation à l'état de graine, de cocon, de grège ou d'étoffe est nulle, et les nombreuses tentatives faites en Europe ou en Amérique pour y acclimater ce magnifique ver à soie et les variétés de chênes qui conviennent à sa nourriture n'ont abouti nulle part à une véritable culture industrielle. Dans un rapport de M. Adams, qui a été reproduit par le *Moniteur des soies* au mois de septembre 1871, on trouvera des détails aussi exacts qu'authentiques sur l'éducation du Yamamaï au Japon. Tout bacologue se convaincra par la lecture de ce mémoire que l'éducation du Yamamaï est beaucoup plus aléatoire et plus coûteuse que celle du *Bombyx mori*, et il comprendra pourquoi la soie du premier n'a pu jusqu'à présent lutter nulle part au point de vue commercial contre la soie du second.

DES PRODUITS DE L'ILE D'YÉZO ET DE LEUR EXPORTATION

PAR M. TOMII

Un des jeunes Japonais qui assistent à la séance, M. TOMII, élève à la faculté de droit de Lyon, lit ensuite un travail vivement applaudi sur les produits du Hokkaïdo (île d'Yézo) et le commerce de cette île :

MESSIEURS,

On a déjà étudié jusqu'ici la plupart des questions relatives à la production des trois grandes îles méridionales du Japon; mais on s'est moins occupé des productions du Hokkaïdo connue plutôt parmi les étrangers sous le nom d'île Yézo. Cette étude ne présente en effet que très peu d'intérêt au point de vue du commerce international.

Je voudrais pourtant en signaler quelques détails pour vous donner l'occasion de vous rendre compte de la position géographique de ces contrées longtemps abandonnées et de rechercher par suite si les produits pourraient faire un jour l'objet d'un commerce international, grâce aux efforts de l'administration et au travail des particuliers.

Le Hokkaïdo, dont le sol n'est pas partout le même, se trouve partagé au milieu par de hautes montagnes et arrosé par les deux grands fleuves Ishikari-gawa et Otsu-gawa. Cette grande île dépend du kaïtakoushi, ou ministère des colonies, spécialement chargé de développer les richesses du Hokkaïdo. L'administration continua dès le lendemain de la réforme à faire tous ses efforts pour y attirer les colons venant de différents autres points du Japon. Elle fait défricher les terrains, exploiter les forêts, y crée et encourage l'industrie; elle développe surtout les meilleurs produits et les plus utiles pour les exporter dans les pays étrangers. Mais le succès n'étant pas encore venu couronner les efforts de l'administration, on peut dire que les produits du Hokkaïdo sont toujours les produits naturels et non les meilleurs produits de l'industrie; on peut dire même que ce sont surtout les produits maritimes, les poissons salés, les coquillages des rochers et les algues comestibles dont la Chine et la Corée consomment une grande quantité.

De plus, on constate en ce moment à l'Exposition universelle de Paris que les blés provenant du Hokkaïdo, produits de grains expédiés d'Améri-

que, se vendent très bien, les farines obtenues avec ces blés étant d'excellente qualité. On dit encore que la commission japonaise vient de demander au Kaïtakoushi un envoi supplémentaire de viandes de conserve provenant de la même île; ces produits sont vendus également très bien et très vite à Paris, comme les conserves de saumon (toujours produits du Hokkaïdo) qui sont si recherchées en Angleterre.

D'ailleurs, il est de certains produits dont on peut se demander si le commerce ne serait pas possible entre l'Europe et le Japon. Sans parler des excellents bois de construction que fournissent abondamment les provinces d'Ishikari et de Shiribéshi, mais qui feraient difficilement l'objet du commerce européen, le Hokkaïdo donne comme richesses minérales le fer, le plomb, les sables aurifères, le soufre, l'huile de pétrole etc. On a même découvert à Horonai et à Kaya-no-tani sept mines de charbon de terre qui nous fourniront, dit-on, une richesse réellement inépuisable. Eh bien, tous ces produits ne pourraient-ils pas faire l'objet du commerce étranger? Et alors où les exporter et dans quels pays?

Le gouvernement japonais cherche à exporter désormais les produits du Hokkaïdo par les quatre ports les plus prospères de l'île Némourô, Mourosan Svanaï et Otaron. C'est là une mesure très avantageuse au commerce du Japon, parce que la ville de Hokodaté, ouverte depuis 1859 au commerce étranger, se trouvant précisément à l'extrémité de la péninsule d'Ogima, est trop séparée des provinces intérieures fournissant des produits, et demande beaucoup de temps et de frais pour les y envoyer soit par terre, soit par mer.

Les produits du Hokkaïdo consistant ainsi presque tous en des objets de grand volume et de petite valeur, il en résulte qu'on ne peut les exporter que par les bateaux d'une force déterminée et qu'il n'y a par conséquent pour le Japon aucun avantage à les expédier dans des pays lointains; d'autant plus que les produits de la mer ne sont nullement propres aux besoins des pays d'Europe et d'Amérique et qu'il n'y a pour les consommer que certaines contrées voisines telles que la Chine, l'Inde et Manille.

Seulement, comme de nos jours un certain nombre de ports étrangers comme Shang-haï, Hong-kong, Tien-sing, Wladi-vostok, etc., forment un marché de charbon de terre d'une importance considérable et qu'on y importe aussi les bois de construction, il paraît certain qu'en voulant exporter les produits du

Hokkaïdo par les quatre ports précités, l'attention du gouvernement japonais se porte uniquement pour le moment vers certaines contrées orientales.

Tel est, Messieurs, l'état actuel des produits du Hokkaïdo et de leur exportation à l'étranger. C'est aux personnes compétentes à rechercher quel effet pourra produire au point de vue du commerce international le développement successif des produits de ces provinces, et à déterminer ensuite si l'Europe aura un jour intérêt à faire commerce de ces produits avec le Japon.

M. COIGNET, ancien inspecteur des mines du mikado, répond :

Je voulais seulement dire que, dans Yézo, il y a des mûriers indigènes qui atteignent 30 à 60 centimètres de diamètre, malgré les températures très basses de l'hiver, qui descendent jusqu'à 5 degrés au-dessous du zéro Fahrenheit, soit environ 20 degrés centigrades au-dessous de notre zéro. Depuis l'année 1878, le ministère des colonies a commencé l'éducation des vers à soie. En 1876 la récolte a été de 1500 kilog. de cocons; les vers qui ont paru le mieux réussir étaient de race italienne. Sur les bords de la rivière Ishicari, les mûriers forment de véritables forêts avec les chênes, les noyers, etc.; j'en ai traversé une sur une longueur de 8 lieues.

M. TOMII a parlé des mines de Yézo. Je suis resté au Japon pendant dix ans comme ingénieur en chef des mines du gouvernement japonais et en 1876 je suis allé visiter les mines de houille les plus importantes de l'intérieur du Hokkaïdo. Je les ai trouvées fort riches; malheureusement elles sont loin d'un port; la température très basse de la côte maintient la mer gelée pendant plusieurs mois; enfin les nombreux mauvais temps empêchent pendant quatre mois l'exportation de la houille; quant à la consommation intérieure, elle sera pendant longtemps de peu d'importance.

Les mines de plomb, cuivre, etc., découvertes jusqu'ici, ne sont pas économiquement exploitables.

LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE AU JAPON

M. PIQUET répond en ces termes à la 9^e question :

Cette question, à laquelle je ne répondrai que pour ce qui concerne le Japon, doit être examinée à deux points de vue distincts, celui du commerce et celui de l'industrie.

Les ports qui ont été successivement ouverts aux étrangers depuis 1859 sont au nombre de sept. Cinq de ces ports, à savoir, Nagasaki, Hakodaté, Niigata, Osaka et Yézo, sont aujourd'hui presque entièrement abandonnés par le commerce étranger et les comptoirs établis à Kobé diminuent chaque année en nombre et en importance. C'est à Yokohama que se concentre de plus en plus l'activité du commerce extérieur pour l'exportation aussi bien que pour l'importation.

Les étrangers, bien qu'ils n'aient pas le droit de résider dans l'intérieur du pays, obtiennent aisément l'autorisation d'y voyager et ont pu s'assurer que le trafic des villes de l'intérieur avec les ports ouverts s'effectue sans entraves.

L'expérience a donc démontré qu'un ou deux ports suffisent aux échanges du Japon avec le reste du monde, et cette concentration est essentiellement favorable, pour l'achat comme pour la vente, aux intérêts des étrangers.

Il n'en est pas de même des industries, parce que chacune d'elles a des exigences spéciales qui déterminent le lieu où son exploitation est possible. Mais il faut considérer que l'industrie ne peut se développer au Japon qu'avec le concours de la science et du capital des étrangers et que ceux-ci ne consentiront à s'établir dans l'intérieur que s'ils y trouvent des garanties pour la protection de leurs personnes et de leurs propriétés. Or dans l'état actuel de la législation japonaise, ces garanties sont insuffisantes. Les étrangers n'auront donc intérêt à demander l'ouverture complète du Japon que lorsque ce pays possédera un code de lois suffisamment protectrices et une magistrature capable d'en faire une application équitable. Le gouvernement du mikado a offert aux étrangers d'ouvrir tout le pays à la condition qu'ils abandonneraient le principe en vertu duquel tout étranger ne relève que des lois de son pays et ne peut être jugé que par son consul. Le corps diplomatique a refusé, et son refus a été dicté par une juste appréciation des intérêts qui sont confiés à sa sauvegarde.

LES TARIFS DOUANIERS EN CHINE ET AU JAPON

Sur la question 17, M. PRIQUET donne les renseignements suivants :

Au Japon, le tarif actuel date de la convention commerciale de 1866. Les droits *ad valorem* sont de 5 0/0. Les droits spécifiques représentent 5 0/0 de

la valeur moyenne des marchandises qui ont été importées ou exportées de 1860 à 1865. Le principe sur lequel ce tarif a été basé est considéré comme fort équitable et n'a jusqu'à présent soulevé aucune objection de la part des étrangers.

M. MILSOM prend la parole à son tour sur les douanes intérieures en Chine :

J'ai reçu, dit-il, des détails à ce sujet. Il est vrai que les frais ont légèrement augmenté depuis le rapport présenté à Saint-Étienne. L'augmentation est minime pourtant, et son but est parfaitement légitime. Elle a été fixée à T 0,17 par pécül; son but est de venir en aide aux populations, qui meurent de faim dans le Nord de la Chine. Ce n'est donc, après tout, qu'une taxe de bienfaisance.

Sur le même sujet M. CORDIER prend la parole et dit :

Les douanes des ports ouverts sont administrées par un personnel européen, à la tête duquel il y a un instructeur général, M. Robert Hart, qui réside à Pékin. Outre ces douanes, il y a dans l'intérieur du pays une foule de barrières où sont prélevés par les autortés chinoises des impôts locaux; en sorte que si l'accès des ports ouverts est facile, très facile, aux marchandises de provenance étrangère, leur circulation dans l'intérieur est souvent gênée par les stations douanières locales.

M. MILSOM dit à son tour :

La question des douanes intérieures, par rapport à la soie, a été traitée spécialement au Congrès de Saint-Étienne où j'ai eu l'honneur de dire quelques mots à ce sujet. D'après les traités, le gouvernement chinois a établi des droits de frontière qui s'élèvent, comme au Japon, à 5 0/0 de la valeur; mais les gouverneurs de chaque province prélèvent eux-mêmes des droits de toute espèce. La chose s'est faite, du reste, depuis longtemps, et aujourd'hui les gouverneurs perçoivent plus de droits que jamais (ces taxes illégales s'élèvent à peu près à trois fois le montant des droits fixés par les traités), de sorte que, comme le disait M. Cordier, ces droits particuliers font bien plus de tort

au commerce que les droits de frontière, et s'ils pouvaient être abolis, le commerce en prendrait un grand développement, tant pour l'exportation des marchandises chinoises que pour l'importation des produits européens.

DISCOURS DE M. GUIMET

Après cette communication de M. Milson, M. GUIMET prononce le discours suivant :

Je voudrais, au nom du comité d'organisation, exprimer le regret de n'avoir pu consacrer qu'une séance aux questions commerciales et industrielles. Nous sommes tombés à un moment où d'autres congrès ont lieu, soit à Paris, soit à l'étranger, comme le congrès international des travailleurs à Florence, et par conséquent, nous nous sommes appliqués pour ne pas faire double emploi, principalement à l'étude des questions religieuses; nous n'avons pu faire qu'une petite part aux questions commerciales, ce qui est regrettable dans une ville comme Lyon. Néanmoins la première séance de notre session actuelle a été fort intéressante, au point de vue des commerçants et des industriels. Je n'ai pas besoin de rappeler les renseignements très pratiques qui nous ont été donnés aujourd'hui; car la plupart des questions, peut-être un peu trop nombreuses, du programme ont été, sinon résolues, du moins très éclairées.

Je tiens à relever un point capital, c'est de voir que pour traiter des questions orientales, des Orientaux sont venus eux-mêmes à nous. S. E. le ministre de Chine a rédigé un rapport sur la plupart des questions que nous avons posées; il a envoyé un délégué pour discuter avec nous les questions commerciales. Je crois que c'est la première fois qu'un gouvernement étranger, aussi lointain, ait pris tant de part aux travaux des intéressés. Tout le monde pensera comme moi, sans doute, qu'il convient de prier M. Cordier de remercier Son Excellence pour l'attention qu'elle a eue et la sympathie qu'elle nous a témoignée (Applaudissements).

Vous voyez à côté de ce grand exemple un jeune Japonais, M. Tomii, de jeunes Chinois qui viennent chez nous pour étudier les sciences et les arts. C'est le côté caractéristique de cette séance.

Je n'ai pas la prétention de résumer les travaux que nous avons entendus, mais je me permets d'appeler l'attention de l'honorable assemblée sur le tra-

vail de M. Desgrand, sur les réformes nécessaires au développement de nos rapports avec l'extrême Orient. Je demande le renvoi de ce mémoire à la Chambre de commerce de Lyon, afin qu'il soit examiné avec connaissance de cause par les princes de notre industrie; je prierai M. Sévène de le soumettre à cette assemblée et de lui porter nos remerciements pour l'intérêt qu'elle nous a témoigné en votant des fonds considérables à notre comité d'organisation, et en voulant bien déléguer son secrétaire pour présider notre séance d'aujourd'hui.

RÉPONSE DE M. SÉVÈNE

M. SÉVÈNE, président, dit :

Je me bornerai à remercier M. Guinet des paroles qu'il a prononcées à l'adresse de la Chambre de commerce dont vous connaissez le dévouement acquis à votre œuvre dès son commencement. Quant au travail de M. Desgrand, il touche à des questions très délicates, et si, comme vous avez bien voulu le décider, ce rapport est envoyé à la Chambre de commerce, soyez sûrs, Messieurs, qu'il sera accueilli avec toute l'attention qu'il mérite. Je m'efforcerai, suivant le désir de M. Guinet, d'en appuyer les conclusions auprès de la Chambre. Je propose donc, avec M. Guinet, de renvoyer le rapport de M. Desgrand à la Chambre de commerce (*appuyé*).

Nous avons épuisé notre ordre du jour. Personne ne prenant plus la parole, je vais lever la séance, en remerciant les organisateurs de ce qu'ils nous ont offert une aussi excellente occasion d'étudier des questions intéressantes et sérieuses. C'est une bonne fortune pour Lyon que de posséder une réunion d'hommes aussi éminents, et je vois que la semaine prochaine, nous aurons plus d'une occasion de leur rendre justice et d'applaudir leurs utiles communications.

La séance est levée.

Séance du Lundi 2 Septembre

— SOIR —

ORDRE DU JOUR

SCIENCE, PHILOGIE, HISTOIRE ET BEAUX-ARTS

1. Mémoire sur l'arbre fruitier japonais le Kaki.
 2. Carte ethnographique de la Sibérie.
 3. L'ambre préhistorique.
 4. Alphabet universel
 5. Fleurs de l'Inde, poésies hindoues.
 6. Chants arabes.
 7. Chants tamouls.
 8. Le jardin des racines sanscrites.
 9. Mémoires sur les noms propres et titres musulmans.
 10. Le jardin et le printemps, poème hindoustan, traduction.
 11. Dictionnaire français-hindoustan.
 12. Antiquité de la langue sanscrite.
 13. Particularités techniques des soieries du moyen âge.
 14. Rapport sur une lettre de M. Rebiou.
 15. De l'assimilation de la langue sémitique avec la langue accalienne.
 16. Réponse sur un curieux manuscrit venu de l'Inde.
-

Séance du 2 Septembre (soir)

SCIENCE, PHILOLOGIE, HISTOIRE & BEAUX-ARTS

PRÉSIDENT. M. FAIVRE, doyen de la Faculté des sciences.
VICE-PRÉSIDENTS. . M. l'abbé GUINAND, doyen de la Faculté de théologie.
— — M. HIGNARD, doyen de la Faculté des lettres.
SECRÉTAIRE. M. GAILLEMER, doyen de la Faculté de droit.

La séance est ouverte par la lecture d'un travail de M. le comte DE CASTILLON, membre de la Société des études japonaises, sur les Kakis (*Diospyros Kaki*).

C'est la première traduction qui ait été faite d'un ouvrage japonais sur les Kakis. Ce fruit a été présenté au Congrès au moyen d'un moulage en cire.

Voici la traduction de M. DE CASTILLON :

LES KAKIS

PAR M. LE COMTE DE CASTILLON

Le Kaki, l'arbre fruitier par excellence du Japon, tend à se répandre en France depuis quelques années. C'est pour aider à la diffusion de cet arbre si précieux à tous les points de vue que nous détachons de notre volumineux « cahier de versions » (car nous ne sommes encore qu'un écolier en fait de japonais) la notice que nous prenons la liberté de présenter au Congrès de Lyon. Nous espérons qu'on y trouvera quelques renseignements inédits et intéressants. Le Kaki a déjà donné de nombreuses preuves de sa rusticité sur

les points les plus opposés de notre territoire : il a bravé nos hivers les plus rigoureux tout aussi facilement que nos arbres les plus robustes ; il n'y a plus le moindre doute à concevoir à ce sujet. Sans parler de son incontestable valeur ornementale, il donne en abondance des fruits d'un grand mérite et qui peuvent devenir une ressource alimentaire importante. Comme arbre industriel il fournit un vernis des plus précieux et un bois d'ébénisterie d'une beauté incomparable. On ne saurait donc trop hâter le jour où il occupera dans nos vergers et dans nos plantations la place d'honneur qui lui est due. Puisse le Congrès de Lyon y contribuer pour une bonne part!

I

« Le Kaki possède sept qualités », dit un vieux proverbe¹. Sur cent espèces de fruits divers le Kaki est l'une des plus utiles. Les *Ama-gaki* (Kakis à fruits doux), par suite de leur bonne qualité native donnent des fruits de nature supérieure, à saveur sucrée et agréable². Les *Sibu-gaki* (Kakis à fruits âpres) convertis en *Tsurusi-gaki* peuvent se conserver longtemps. Le *Sibu* (suc) que l'on en extrait par pression est excellent pour en-

1

柿 = 七 絶 ヲ 〇

LE KAKI POSSÈDE SEPT QUALITÉS

酉陽雜俎俗謂柿樹有七絕
一壽二多陰三無鳥巢四無蟲五霜葉可習玩
六嘉實七落葉肥大

(Texte japonais communiqué par M. Ono-Moto Yosi, éditeur de la deuxième édition du *Sau-Moku Dza Setsu*, attaché au Muséum de Tô-Kei (Yédo).

En voici la traduction :

On lit dans le *Iu Yo Zasso* le proverbe qui énumère les sept qualités du *Kaki* : « 1° Cet arbre vit longtemps ; 2° il donne beaucoup d'ombre ; 3° aucun oiseau n'y fait son nid ; 4° il n'est point attaqué par les insectes ; 5° ses feuilles rougies sont d'un bel effet à l'automne ; 6° il donne quantité de fruits délicieux ; 7° ses feuilles tombent entières (sans se crispier ni se briser comme celles des autres arbres). »

Les auteurs japonais ne sont pas d'accord sur le sens à donner à la septième qualité du *Kaki*, car quelques-uns, et notamment *Miya saki an-tei*, auteur de l'encyclopédie agricole *Nô gijyo-zensyo*, traduisent ainsi : « Ses feuilles, après leur chute, servent d'engrais pour les champs et les rizières. »

² Les *Ama-gaki* se mangent sans avoir subi aucune préparation : on ne les fait généralement pas sécher, à l'exception toutefois du *Hatsi-ya-gaki*, l'un des meilleurs crus, et le meilleur de tous à l'état sec.

duire une foule d'objets auxquels il donne la solidité et la durée. Le bois des variétés de *Sibu-gaki*, d'une grande dureté, d'un grain fin et d'un noir foncé, sert à fabriquer des meubles¹. Et combien ce bois qui ressemble à celui de l'ébénier n'est-il pas préférable à celui du *Momo* (*Amygdalus Persica*), du *Su-momo* (*Prunus Japonica*), de l'*Anzu* (*Prunus Armeniaca*) et du *Natsume* (*Zizyphus vulgaris*) !

Quant à la forme des fruits, elle diffère suivant les variétés : il y en a de gros, de petits, de sphériques, d'ovales, etc., et comme le nombre de ces variétés s'élève à plusieurs centaines, leurs noms sont excessivement nombreux². Cependant elles n'appartiennent qu'à deux espèces principales : les *Ama-gaki* et les *Sibu-gaki*³; quoiqu'il y en ait, et particulièrement ceux qui

¹ Le bois des *Ama-gaki* est sans contredit un très joli bois, d'un grain très fin et dont la teinte blanche se rapproche assez de celle du *Sii* (*Quercus Cupidata*); mais il ne saurait, comme richesse de teinte, soutenir la moindre comparaison avec celui des *Sibu-gaki* qui est réellement magnifique. Le bois de ce dernier passe, suivant les variétés, du noir foncé veine de jaune ou de brun fauve au noir d'ébène le plus parfait. Le véritable ébénier n'est d'ailleurs qu'une variété de *Diospyros*, comme le *Kaki*, et l'on sait que c'est le cœur de l'arbre qui possède seul cette couleur incomparable. Les ébéniers du Japon, s'il est permis de les appeler ainsi, portent le nom de *Kuro-gaki* (*Kakis noirs*). A l'inverse de leur frère l'ébénier, ils sont très rustiques et prospèrent sous notre climat.

² Voici une liste de quelques-unes des nombreuses variétés de *Kakis* que possède le Japon, avec leur classification :

KAKI 柿

DIOSPYROS KAKI (*Ebenaceæ*).

Sinano-gaki.	} Diosp. Virginiana.	Tsyôbo-gaki.
Ko-gaki.		Hiyakû-me-gaki.
Mame-gaki.		Yedo-itsi.
Tokiwa-gaki. — Di. Morrisiana.		Gosyo-hira.
Gosyo-gaki ou Yamato-gaki.		Yo-raku.
Koneri-gaki.		Hako.
Hara-goneri.		Yemon.
Hatsi-ya ou Mino-gaki.		Tsuru-noko.
Saru-gaki ou Sen-nari-gaki.		Yagi-sawa-maru.
Ki-zarasi.		Simo-maru.
Omuro-gaki.		Yama-yemon.
Sibu-gaki	} Di. Glutinifera.	Sai-zyau-gaki.
ou Aoso.		Hira-goneri.
Hatsi-ô-zi-gaki. — Di. Japonica.		Ozi-gaki.
Fûde-gaki.		Yao-ya-gaki.
Yenza-gaki.		Inokimo, etc.
Budô-gaki.		

(Liste communiquée par M. Ono Mitsuyosi.)

³ Les *Sibu-gaki* ne peuvent se manger que lorsqu'ils sont entièrement blets (et l'on ne saurait mieux les comparer qu'aux fruits de nos sorbiers) ou bien lorsque certaines préparations leur ont fait perdre leur âpreté. C'est ce principe âpre qu'ils renferment si abondamment qui doit être cause de leur longue conservation à l'état sec et qui les fait préférer pour ce dernier objet aux *Ama-gaki*. L'un des plus employés pour cet usage est le *Tsurumoko*.

appartiennent au *Kaki* de *Sinano*, le *Mame-gaki*, le *Fuyu-gaki*, le *Fude-gaki*, qui forment une classe à part dans la tribu des *Sibu-gaki*¹.

Les *Ama-gaki* se mangent à l'état frais dès qu'ils montrent une teinte jaunâtre, car ils ont acquis à ce moment un goût sucré; parvenus à leur maturité complète, ils perdent au contraire leur saveur.

Les *Sibu-gaki*, quoique non comestibles à l'état frais, sont de longue garde une fois qu'on les a préparés en *Tsutsumi-gaki*² en *Fusube-gaki*³ en *Tsurusi-gaki*⁴ et peuvent en cet état s'exporter au loin. Ces *Kaki* rendent par le *Sibu* qu'on en retire des services précieux et extrêmement nombreux, ce à quoi ne peuvent prétendre les *Ama-gaki*.

Maintenant nous allons traiter ici d'une manière générale pour le profit des habitants de la campagne et endoquant des figures colorées, du meilleur d'entre tous les *Tsurusi-gaki*: le *Hatsi-ya-gaki* de la province de *Mino*; ainsi que de celui qui fournit la qualité supérieure du *Sibu*: celui d'*Udzi* dans la province d'*Yamasiro*, et l'on pourra se faire une idée des procédés usités dans les autres provinces pour la préparation des *Tsurusi-gaki* et l'extraction du *Sibu*.

II

Parmi les *Tsurusi-gaki* les plus renommés dans tout l'empire sont le *Hatsi-ya* de la province de *Mino*, le *Saijo-gaki* de celle d'*Iyo*, le *Koro-gaki* d'*Udzi* dans celle de *Yamasiro*, le *Tade-isi-gaki* de celle de *Sinano*. Partout les sujets provenant de semis sont transformés par la greffe après leur deuxième ou

¹ Ces trois variétés appartiennent à la classe des *Kuro-gaki* (kakis à bois noir) dont nous avons parlé plus haut. Si les renseignements donnés par des Japonais sont exacts, l'un d'eux, le *Fuyu-gaki* (kaki d'hiver), serait surtout remarquable, non pas tant par la maturité tardive de ses fruits, qui a lieu en hiver, que parce qu'il serait à *feuilles persistantes*, ce que d'ailleurs semblerait indiquer son nom. Les Japonais appellent en effet *Natsu-ki* (arbres d'été) les arbres à feuilles caduques et *Fuyu-ki* (arbres d'hiver) ceux que nous désignons communément sous le nom d'arbres verts.

Les feuilles de ces trois variétés sont petites et étroites comparativement à celles des autres *Kaki*; leurs fruits sont petits: les plus gros ont le volume des fruits du *Bica* (néflier du Japon) et leur forme est variable; ainsi le *Fude-gaki* est à fruits allongés, etc.

² On appelle *Tsutsumi-gaki* (kakis enveloppés) des kakis que l'on entoure de paille ou que l'on met en vases clos dans un endroit chaud où on les laisse parfaire leur maturité.

³ Les *Fusube-gaki* sont les *Tsutsumi-gaki* ci-dessus, pelés et séchés à la fumée. Ils portent dans cet état le nom de *U-si* (kakis de corbeaux) à cause de leur couleur noire, dit le *Nô-gijyo-zen-syo*.

⁴ Les *Tsurusi-gaki* sont ceux dont le mode de préparation va être décrit; on pourrait essayer un mode de dessiccation plus rapide, étuve ou four à pruneaux, etc., à cause de leur maturité tardive.

leur troisième année au moyen de greffons pris sur les meilleures variétés, et avec de bons soins, ils donnent de prime abord de bons fruits : le *Hatsi-ya* a, à l'état frais, une longueur de 3 *sun* (0^m, 09) sur 7 à 8 *sun* (0^m, 21; 0^m, 24) de circonférence, et son poids dépasse 100 *mom-me* (375 grammes) (fig. 1 : cette figure est aux 2/3 à peu près.)

Voici la manière de préparer les *Tsurusi-gaki* : après le *Do-yô* d'automne ¹, on cueille les fruits à demi mûrs et de belle grosseur ; on les laisse mûrir pendant cinq jours à peu près : c'est ce qu'on appelle *Sibu-hanare* (jeter le *Sibu*, l'âpreté). On les pèle avec soin au moyen d'un petit couteau dont la lame a la forme d'un croissant (littéralement, comme la lune à son troisième jour) ; on les attache deux à deux au moyen d'un lien végétal ; on construit sur un emplacement bien exposé au soleil un petit hangar fermé du côté du nord et que l'on appelle *Kaki-ya* (maison des Kakis). On y place un grand nombre de perches traversant d'un côté à l'autre, à chacune desquelles on suspend à califourchon et par centaines les Kakis attachés deux par deux dont nous venons de parler. On les laisse ainsi suspendus pendant vingt-quatre ou vingt-cinq jours ; alors on tourne en dehors le côté qui était en dedans ; et trois jours après ils sont propres à la consommation. Leur couleur est alors brun foncé, et leur saveur, riche, sucrée et délicate n'a plus la moindre astringence ; c'est ce que l'on nomme *Ama-bosi-gaki*. Après cela, on laisse s'écouler une période de vingt-quatre à vingt-cinq jours, et afin de les garantir de la pluie, et de la neige, du vent et de la gelée, on ferme le côté sud du hangar au moyen de nattes suspendues et on les prive d'air et de lumière pendant trois jours. Après quoi on les porte au soleil et la nuit on laisse retomber les nattes. Et ainsi pendant dix-neuf ou vingt jours environ ; pour cela on sort les Kakis de la *Kaki-ya* ; on établit dans un endroit où il y ait un bon courant d'air des tréteaux garnis de paille fraîche où on les expose au soleil pendant les belles journées, et la nuit on les enferme dans des boîtes.

Lorsque arrive la saison des froids, on voit se déposer sur les Kakis et par places une espèce d'efflorescence blanchâtre à laquelle on a donné le nom de *Nimo-furi* (gelée blanche) et qui finit par recouvrir progressivement la surface entière des fruits. On a alors ce qu'on nomme *Yedu*

¹ C'est-à-dire vers le 15 septembre.

*gaki*⁴. La quantité de ces *Yeda-gaki* que l'on récolte annuellement dans le village de *Haſi-ya* (village des ruches) doit s'élever au nombre de 20,000... Si l'on voulait essayer à conserver ces Kakis longtemps, il faudrait depuis le milieu de l'hiver jusqu'à l'équinoxe du printemps les mettre à sécher toutes les fois que l'on voit un temps serein, et l'ont dit qu'en les mettant alors dans des jarres bien fermées, après un an même ils n'ont rien perdu de leur saveur.

111

Sur plus de cent variétés de *Sibu-gaki*, il n'en est point dont on ne puisse extraire de *Sibu*. Ceux qui sont gros en fournissent en abondance, mais de qualité inférieure : les petits au contraire n'en donnent que peu, mais il est de premier choix. Bien que dans les provinces de *Yamasiro*, *Yamato*, *Aumi*, *Musasi* et *Kaï*, on prépare le *Sibu* avec les variétés de Kakis qui y viennent partout, la qualité supérieure est fournie par ceux du territoire de *Daï-go*, dans le district d'*Udzi*, province d'*Yamasiro*. Parmi les *Sibu-gaki* les deux variétés à préférer de beaucoup pour l'extraction du *Sibu* sont l'*Aoso* (Fig. 2) et le *Ko-gaki* (Fig. 3) : Dans la ville de *To-keï* (*Yedo*), on importe le *Sibu* en récipients d'une contenance de 3 *To* (56 lit. 70) et l'on dit qu'il y en entre 800 barils (45,360 lit.) par an.

En général, comme un point capital dans l'extraction du *Sibu* est de n'employer que des Kakis absolument verts, le véritable temps pour cette opération est dix jours avant l'équinoxe d'automne. Si l'on anticipait la cueillette, les fruits ne donneraient que peu de suc; et si on la retardait, les Kaki, parve-

³ *Yeda-gaki*. Les deux signes représentant ces mots, 枝柿, ne peuvent guère se lire autrement. Peut-être ce nom vient-il de ce que, d'après l'encyclopédie agricole japonaise déjà citée, on cueille les kakis destinés à être ainsi préparés en laissant attaché à leur pédoncule 1 ou 2 *sun* (0^m,03; 0^m,06) de la branche qui les porte : quant aux 20,000... suivis du numératif 枚 que produit le village de *Haſi-ya* (village des Ruches), des marchands de kaki résidant au Japon, n'ont pas su en donner une explication certaine : 20,000 fruits seraient évidemment trop peu. Peut-être, mais ceci n'est qu'une simple hypothèse, faut-il entendre 20,000 de ces perches auxquelles on les suspend dans la *Kaki-ya* pour les faire sécher. A *Saï-kyo* (*Kiyo-to*), on ne sait pas non plus ce que sont les *Yeda-gaki* dont il est ici question.

Disons, pour terminer, ce qui concerne les *Tsurusi-gaki*, que leur nom *Sinico-japonais* est *Haſi-si* kakis blancs). Cette dénomination leur vient de la « fleur » blanche dont ils sont recouverts : les mots *Tsurusi-gaki* sont représentés par les mêmes signes que *Haſi-si*, 白柿

Fig 1
aux $\frac{2}{3}$



大
柿

Fig 2



大
柿

Fig 3



小
柿

KAKI

Diospyros Kaki (Ebenace)

nus à leur point de maturité, n'en rendraient pas du tout. En extrayant le *Sibu* on risque de rencontrer des fruits mûrs mêlés avec les autres : il faut les rejeter avec le plus grand soin, car s'il en restait un seul, la masse entière du *Sibu* se corromprait et serait impropre à tout usage. Lorsqu'il n'y a plus que des Kaki verts, on les écrase dans le *Kara-usu* (mortier dont le pilon à levier est mû au moyen du pied), puis on les enferme dans un sac de toile de chanvre ou dans un store de bambou et on les soumet à la presse. On ajoute une petite quantité d'eau, ou bien on remplace celle-ci par du *Sibu* de seconde presse, ce qui vaut mieux; quand on a extrait ce *Sibu*, on ajoute une seconde fois de l'eau et l'on presse de nouveau, ce qui donne le *Sibu* de seconde presse. Un poids de 40 *Kuwam-me* (40,000 mom-me = 150 kilos) rend de 4 à 8 *Kuwam-me* (15 à 30 kilos) de *Sibu* de première qualité (c'est-à-dire de première presse) : Le *Sibu* ayant la propriété de fermer les pores des objets et de préserver ceux-ci de la pourriture, et quoique avec lui seul on ne puisse rien fabriquer, on l'a, par comparaison avec l'*Urusi* (laque) dont il a la propriété conservatrice pour toute espèce d'ustensiles auxquels il assure une longue durée, nommé *Kaki-urusi* (laque ou vernis de Kaki). Employé comme enduit pour le papier, il le rend complètement impénétrable à l'humidité, même lorsqu'on le plonge dans l'eau, et comme il empêche son duvet de se soulever, on ne peut se dispenser de l'employer pour les *Siki-gami*¹, les *Hari-ko*², le *Fuda-gami*³, les papiers peints pour tentures : le papier à envelopper l'*Urusi* (suc de l'arbre à laque)⁴. Il sert pour les *Ikkambari*⁵, et de plus en tapissant de papier

¹ *Siki-gami* (papier à étendre). C'est du papier enduit de *Sibu*, que l'on étend sur les nattes quand on se livre à quelque occupation qui pourrait les endommager ou les salir.

² On désigne sous le nom de *Hari-ko* ce que nous appelons « cartonnages. »

³ *Fuda-gami* (papier à étiquettes); on les enduit de *Sibu* pour les préserver de l'humidité et les conserver longtemps.

⁴ L'*Urusi* (suc de l'arbre à laque) est vendu dans de petits barils en bois de la contenance de quelques litres (6 à 8) ou dans de petites boîtes en bois refendu, qu'on garnit à l'intérieur de papier enduit de *Sibu*; on recouvre l'*Urusi* d'une feuille du même papier afin de le protéger contre l'action de l'air qui le ferait durcir.

⁵ L'*Ikkambari*, qui n'est pas tout à fait ce que nous appelons « papier mâché », est une espèce de carton obtenu par la superposition d'un grand nombre de feuilles de papier mince, ce qui lui donne une solidité très grande. Le papier est estampé tout humide sur des moules de bois dont il prend aisément la forme et on répète cette opération jusqu'à ce qu'on ait obtenu l'épaisseur désirée en collant les feuilles superposées au moyen d'une espèce d'enduit composé de racines de fougères et de *Sibu*. Les articles ainsi fabriqués réunissent la légèreté et la solidité : c'est par ce procédé qu'on fabriquait autrefois certaines parties des armures et des casques. On peut laquer et peindre les objets obtenus par ce procédé.

verni au *Sibu* les jarres à thé, il conserve celui-ci longtemps et l'empêche de se détériorer. Chez les marchands d'huile on n'emploie pas le *Nori*⁴ pour mastiquer les bidons; on ne se sert d'autre ingrédient que de *Sibu* nouveau. Le *Sibu* est encore indispensable pour donner une première couche aux objets que l'on doit laquer ensuite: on l'emploie encore pour enduire les *Sasi-gasa* (parapluies); les *Utsiwa* (éventails non pliants), les bordures de nattes, les cordages de pêche, les tomeaux et les sacs à filtrer le *Sake* (vin de riz), et lorsque ce dernier s'altère, une addition de *Sibu* le clarifie et le remet dans son état primitif. Si, pour dessaler le poisson conservé au sel, on le met à tremper dans un mélange de 1 *syô* (1 litre 89) d'eau et de 2 *go* et 5 *syaku* de *Sibu*, le goût salé disparaît immédiatement.

Nous n'avons pas le temps d'énumérer tous les autres services qu'il peut rendre: mais le *Sibu* est un article qui ne doit manquer dans aucun ménage, même un seul jour.

Mei-dzi, 5^e année, 1^{er} mois (février 1872).

La lecture de cet ouvrage donne lieu à la discussion suivante.

M. FAIVRE, *président*. — En ma qualité de directeur du jardin botanique, il y a bien des années que je cherche à élever le Kaki. Je me suis adressé à différents jardiniers de l'Asie, et j'ai reçu notamment de Java, sous le nom de Kaki, des graines que j'ai traitées avec tous les soins possibles, mais qui n'ont point donné le produit qui vient d'être très bien décrit et qui est signalé depuis longtemps déjà dans les traités de botanique.

J'ai donc dû renoncer momentanément à l'acclimatation du Kaki. Comme objet d'alimentation, ce fruit est d'une grande valeur, l'analyse chimique en a été faite et a démontré le développement, dans des proportions convenables, des différentes substances qui constituent de bons aliments. C'est à l'abricot qu'on peut le mieux comparer le fruit du Kaki. Mais celui-ci se conserve bien plus longtemps que l'abricot: il est, d'ailleurs, à divers points de vue, d'un usage précieux.

Je n'ai pas entendu parler du bois de Kaki, qui, dit-on, serait d'un emploi très utile dans l'ébénisterie. Le Kaki (*Diospyros Kaki*) appartient à la famille

⁴ Les Japonais appellent *Nori* toute espèce de colle végétale: colle de pâte, colle de *Fucus* (*Fu-mou*, etc.). Le mot *Nori* tout court désigne généralement la colle de riz, qui est très solide.

des Ébénacées, particulièrement remarquables par les bois d'ébène. Le cœur du bois d'ébène est vivement coloré de noir, de là son application à l'industrie. Le cœur du bois de Kaki se colore également et se durcit.

Cette plante ne fournit donc pas seulement un aliment, mais aussi un bois utile à l'ébénisterie; son acclimatation chez nous n'en est que plus recommandable, et il est désirable que des essais soient tentés dans ce sens. Toute la question se borne à avoir de bonnes graines; cela peut être possible, à cause des relations que beaucoup de personnes ici présentes doivent avoir avec le Japon, ou peut-être aussi par l'intermédiaire des horticulteurs du Midi, que leurs relations mettent à même d'avoir des graines de Kaki de bonne qualité. Nous pouvons donc, il faut l'espérer, être, au bout d'un petit nombre d'années, en possession de cette plante utile au point de vue alimentaire et au point de vue industriel. (*Applaudissements.*)

M. BELLIN. — Le Kaki est cultivé avec fruit par un propriétaire de l'arrondissement de Valence. Depuis une quinzaine d'années, cette personne a planté un arbre de cette espèce, qui depuis deux ans donne une récolte abondante. J'en ai reçu des fruits, qui supportent fort bien le transport; je les ai montrés à une personne qui revenait du Japon et qui les a trouvés peut-être meilleurs que ceux du Japon même. Si l'honorable orateur veut en goûter, j'espère que je serai à même de lui en offrir au mois d'octobre ou de novembre⁴.

UN MEMBRE. — Le fruit dont parle l'honorable préopinant n'est pas celui du Kaki. Une personne de ma connaissance m'a donné des graines de Kaki, que j'ai semées et que j'espère pouvoir greffer sous peu.

La discussion sur ce sujet étant close, on passe aux autres parties de l'ordre du jour.

CARTE ETHNOGRAPHIQUE DE M. WIENUKOFF

M. E. GUIMET présente en ces termes une carte ethnographique de la Sibérie:

Nous avons reçu de M. Michel Wienukoff une carte ethnographique de Sibérie, des plus intéressantes.

Nous tâcherons de la reproduire dans le compte rendu, afin de permettre à

⁴ *Le Bon Jardinier*, des 1839, mentionne le plaquenimier Kaki, *Diospyros Kaki*, se multipliant par greffe en approche ou en fente, sur celui d'Italie, en pleine terre, dans le Midi.

tous de l'étudier avec soin. Je ne veux donc pas m'y arrêter longtemps aujourd'hui ; mais je dois appeler l'attention de l'assemblée sur la grande place jaune qui représente, selon l'avis de l'auteur, la race des Aïnos. La question des Aïnos aurait donc trouvé le commencement d'une solution, puisque M. Wiennikoff a reconnu un grand nombre d'individus de cette race parmi les populations sibériennes.

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. GUIMET. Il nous est parvenu encore de la part de M. Rebox, un mémoire sur l'ambre préhistorique. A vrai dire, la question ne touche pas directement à l'orientalisme, mais dans la note de M. Rebox, elle est envisagée sous le point de vue oriental.

M. Hyacinthe Brunet nous a transmis un alphabet universel, ou système graphique universel.

Enfin, M. le baron Guerrier de Dumast, de Nancy, nous a envoyé un livre intitulé : *Fleurs de l'Inde*, poésies hindoues.

Cet honorable savant accompagne son livre de deux lettres fort gracieuses à notre égard, dont je demande la permission de donner lecture.

LETTRES DU BARON DE DUMAST

Nancy, le 17 août 1878.

« Je n'ai pas, Monsieur, l'avantage de vous être connu ; et, dans l'état d'âge et de santé où je suis, ce n'est plus le cas de former des relations nouvelles. L'indulgence dont on m'honore a beau persévérer et me laisser (presque fictivement) à la tête d'une foule de choses d'intérêt public, elle ne saurait prévaloir contre la réalité des faits. Quand j'ai pu diriger le Congrès primordial des Américanistes (1875), présider même encore depuis, de grandes solennités les unes littéraires et les autres artistiques (celle par exemple, d'inauguration de l'effigie monumentale dressée au roi des graveurs), je n'avais pas entièrement perdu, comme maintenant, l'usage de la vue.

« Si donc j'accompagne de quelques détails ma demande d'un bulletin de votre Congrès lyonnais, c'est que M. Lucien Adam, notre principal polyglotte nancéen actuel, s'est momentanément retiré de la vie active par suite de douloureux événements de famille, et que l'on s'étonnerait de voir

Nancy, ce centre si notoire d'Orientalisme (et surtout d'orientalisme gangétique), n'appuyer d'aucune marque de sympathie le branle qu'à Lyon vous donnez avec tant d'énergie au genre de connaissances dont il s'agit.

« Ces études, en effet, au point de vue, du moins, non de leur haute technicité (qui doit rester le partage naturel de l'Institut de France), mais au contraire de leur vulgarisation, quoique d'une vulgarisation qui les laisse régulières et belles, sont devenues le domaine propre du groupe de travailleurs qu'on a pris l'habitude de nommer l'École de Nancy.

Depuis une vingtaine d'années, ce groupe a fait de l'Orientalisme rendu classique, son idéal, sa formule même, et il y a consacré, avec suite et méthode, des labeurs infatigables. Créant *ad hoc* une série d'instruments que vous connaissez déjà peut-être ¹, il est parvenu à constituer l'outillage complet qui mettrait la France, si elle le voulait, en état d'organiser, dès demain, dans ses établissements (universitaires ou libres), l'enseignement classique du *sanscrit*².

En tant que l'un des témoins de ce mouvement, — national dans son caractère et presque européen dans son but, quoique simplement *austrasien* dans son point de départ. — je me crois donc obligé, Monsieur, de vous dire très formellement à quel point nous applaudissons aux efforts que vous vous imposez pour l'avantage intellectuel supérieur, dans une autre des métropoles gauloises de la pensée.

« Par malheur, la plupart des livres ou écrits dont il est ici question, je ne les ai plus sous la main, et le moyen me manque de les rassembler assez tôt. Au moins ai-je l'honneur de vous adresser, comme échantillons, ceux dont quelques exemplaires se trouvent à ma disposition : j'en joins ici la note, liste trop courte pour mériter le nom de bordereau.

La série des ouvrages grammaticaux y fait malheureusement défaut, mais vous y verrez le livre qui les précéda tous, et qui fut le point de départ d'une

¹ Et dont la liste presque entière se trouve sur la page de couverture du *Jardin des racines sanscrites*, ci-joint.

² D'entre ces instruments, il n'y en a qu'un qui ne soit pas encore parvenu à pouvoir entrer en état usuel : — c'est le *Dictionnaire français-sanscrit*, lequel permettrait au professeur de donner aux élèves des lycées et collèges, pour compléter leurs exercices scolaires sur la langue brahmanique, non seulement des versions, mais jusqu'à des thèmes à faire. Encore ce dernier tour de force est-il virtuellement exécuté, puisque le manuscrit en question est complet et que l'impression seule reste arrêtée, faute d'allocations supérieures suffisantes.

immense entreprise philologique : *Les fleurs de l'Inde*, spécimen frappant de la manière dont une ville, même en dehors de Paris, peut réaliser, moralement et matériellement, l'une des plus grandes évolutions de l'esprit humain.

« Vous y remarquerez aussi le dernier article, celui qui est intitulé : *Les trois langues classiques*, expression résumée d'une pensée dont l'intérêt majeur est tout français, et qui n'a rien de spécial à aucune des formes successives qu'a revêtues ou revêtira le gouvernement de notre patrie.

« Après l'Orientalisme, l'Américanisme. Quoique le second de ces deux objets paraisse étranger à la docte assemblée qui va se tenir à Lyon, il ne l'est pas à vous, Monsieur, puisque vous étiez l'un des membres du Congrès de Luxembourg, première des sessions bisannuelles dont le principe avait été posé, comme loi, par l'immense panégyrie fondamentale, par celle qui rapprocha pour la première fois les uns des autres les savants des deux hémisphères, venus, des deux côtés de l'Atlantique, signer le pacte de leur colossale alliance, dans les murs de ce palais ducal de Lorraine où s'était faite, il y a trois siècles, l'inauguration de la pensée géographique universelle.

« Aussi regardé-je comme une bonne fortune de pouvoir vous offrir encore, non seulement les discours présidentiels qu'il m'a fallu prononcer alors, mais un exemplaire des deux volumes de *Mémoires de cette Assemblée de 1875*, imposante par un aspect digne de ses majestueuses initiatives.

« Agréez, Monsieur, l'assurance des sentiments qu'inspire votre rôle, et dont je serais heureux de trouver des occasions de vous réitérer l'expression. »

Signé : BARON DE DUMAST.

Nancy, le 21 août 1878.

« Je m'aperçois, Monsieur, que dans mon rapide entretien épistolaire avec vous, l'autre jour, une importante lacune serait à signaler. Naturellement frappé en première ligne par l'idée du sanscrit — objet principal — et par celle des nombreux et systématiques travaux exécutés à Nancy pour rendre possible le CLASSICISME de cette belle langue ; — pressé d'ailleurs par le besoin de terminer une lettre déjà longue, — j'ai trop abrégé mes conclusions et n'ai guère présenté que des aspects de la science *aryaque*, abstraction faite, en quelque sorte, du savoir *sémitique*.

« Il ne serait pourtant pas juste d'en rester là du tableau, et la moderne Lorraine a droit à une mention, — courte si l'on veut, mais non pas nulle, pour ses labours dans une autre branche de l'Orientalisme, car elle n'a guère moins attaché d'importance aux grands idiomes sémitiques qu'aux grands idiomes aryens.

« D'abord, en effet, elle a payé largement son tribut à l'hébreu, — par une œuvre énorme, — par cette traduction, *réelle* enfin, des PSAUMES, — que nulle part on n'avait encore entreprise tout de bon ; œuvre de dix-sept années de travaux, — œuvre à la fois *linguistique* et *littéraire*.

« Laquelle, sous le premier de ces rapports, — réunissant, par un procédé *sui generis* de liaison, tous les sens davidiques acceptables (d'après le texte hébraïque et tous les métaphrastes et commentateurs), — permet aux latinistes quelconques, fût-ce à de simples bacheliers, absolument comme s'ils eussent fait leurs études en *hébraïsant*, de se rendre un compte exact, pour la pensée aussi bien que pour les termes, des célèbres chants du Roi-Prophète,

« Et qui, sous l'autre rapport, permet, au premier venu d'entre les Français instruits, de placer dans sa bibliothèque un David, — à la façon dont il y mettait tout autre écrivain de siècles littéraires acceptés¹.

« D'autre part, tandis que la Lorraine réalisait cette pensée jusqu'alors réputée inexécutable, elle signalait les immenses services que pouvait rendre, à nos hautes études, l'autre idiome sémitique majeur, l'ARABE, mais l'arabe complet, régulier, celui qu'on appelle coranesque, parce que le Coran en est l'exemple le plus notoire.

« Cet arabe, en effet, n'est pas seulement dépositaire des archives de quatre ou cinq siècles du savoir humain (de l'astronomie au moyen âge, de l'algèbre, de la chimie, etc, etc., et de bien des phases de l'histoire du monde), — il est aussi, dans le nombre des idiomes sémitiques, le plus riche, le plus normal, et celui dont la grammaire donne le mieux la clef de tous les autres. C'est que, d'ailleurs, il offre l'avantage de pouvoir être enseigné sans luttes

¹ *Les Psaumes*, traduits en vers français et mis en regard d'un texte latin littéral, formant commentaire perpétuel, par P.-G. de Dumast, 3 gros volumes in-8°, Wagner, Nancy, 1858-59. — Je regrette de ne pouvoir vous adresser un exemplaire de cet ouvrage, totalement épuisé, qui ne se trouve plus en librairie. Une seconde édition (laquelle pourrait être publiée sur-le-champ) serait d'autant plus nécessaire que la première, trop rapidement imprimée, renferme des fautes typographiques nombreuses.

et sans ouvrir carrière à aucune des controverses religieuses, et qu'il ne compromet les professeurs laïques sur le terrain d'aucun débat théologique; — écartant ainsi tout froissement possible entre l'Église et l'État.

« Passant de la théorie à la pratique, et donnant des premiers l'exemple de ce que pourraient être d'utiles versions arabes, Nancy a fourni comme échantillons : *le Lai de vengeance de Kaïs ben El-Khatim* et *l'Éloge funèbre de Saïd*.

« Ceci, vous l'avez pu voir, Monsieur, dans le volume dont j'ai eu l'honneur de vous faire l'envoi.

« Mais de tels résultats du principe sont bien autrement développés, dans la seconde édition (toute préparée, et qui pourrait être mise dès demain sous presse) de l'ouvrage susdit, lequel, par une juste modification de son titre, s'appelle maintenant : « *Fleurs de l'Inde et de l'Arabie*. »

« Cette édition nouvelle, en effet — presque double de la première, — contient non seulement, pour la partie sanserite, de nouveaux morceaux précieux — (un extrait des lois de Manou, certaines pages, même bouddhiques, des poètes moralistes hindous, etc.) — mais aussi d'intéressantes pièces arabes, par exemple la magnifique élégie des populations mauresques andalouses expulsées en masse de Séville. — Il me suffit, Monsieur, de vous avoir indiqué ces points de vue dont l'omission, par oubli de ma part, aurait fait tort à la justesse du tableau des labours orientalistes de l'École de Nancy.

« Pour le détail de ces travaux, mon devoir est de vous rappeler que la riche liste s'en trouve, sur la page de couverture du « *Jardin des racines* » par M. Leupol, et c'est là que les gens studieux peuvent en prendre un relevé, pour leur gouverne.

« Recevez, Monsieur, les nouvelles assurances du parfait dévouement d'un homme qui, dans la faible limite de ce qui lui reste de pouvoir, se met entièrement à votre service. »

Après cette lecture, M. GUIMET ajoute :

Je demande à ajouter à cette lettre une observation. Nancy, centre d'études sanserites, semble être désigné pour recevoir la succession de notre ville. Cette lettre très sympathique du doyen des savants de Nancy me paraît contenir une invite à proposer, à la fin de nos travaux, que cette ville soit désignée

pour être le siège de notre prochaine session. Cette question sera soumise au vote du Congrès, et j'ai tout lieu de croire qu'elle sera résolue en faveur de Nancy.

LA LANGUE TAMOULE

La parole est ensuite donnée à M. le baron TEXTOR DE RAVISI pour parler des chants tamouls de M. Savaroyalounaiker de Pondichéry. M. DE RAVISI s'exprime ainsi :

Un jeune poète indien de Pondichéry a continué les traditions des anciens poètes hindous, qui, comme nos trouvères et troubadours, allaient, de ville en ville, récitant leurs chants et ceux des poètes célèbres. Les poètes hindous ne se contentaient pas de chanter les poésies, mais ils les commentaient encore, parce que les langues indiennes se divisent en haut langage et en langue vulgaire.

Pour le tamoul, la différence est plus profonde que, par exemple, celle qui existe entre le français du siècle de Louis XIV et le patois français le plus infime. Le savant Savaroyalounaiker a donc commenté les poèmes célèbres du Panthéon hindou et s'est fait, en ce genre, une grande réputation. Je dois faire remarquer ses œuvres, parce que la poésie la plus difficile qui existe est la poésie tamoule, en ce sens qu'elle est compliquée d'incommensurables difficultés prosodiques ; elle tourne souvent à la fantaisie ou plutôt à la fantasmagorie. Ainsi, le poète présente-t-il une feuille de lotus à une dame, il écrit sur chaque corolle de la fleur un mot ou un vers, mais il faut que, dans quelque sens qu'on tourne la feuille, à l'endroit ou à l'envers, et qu'on y lise de droite à gauche ou de gauche à droite, elle présente toujours un couplet à l'adresse de la dame. Il faut reconnaître que ce n'est plus de la poésie, mais presque de la prestidigitation.

J'ai connu Savaroyalounaiker, lorsqu'il était très jeune, et je suis heureux de voir que ses œuvres sont connues en Europe, grâce aux Congrès des Orientalistes.

Parmi les Européens, qui vont dans l'Inde, quelques-uns seulement y apprennent la langue tamoule. Les missionnaires l'étudient particulièrement et plusieurs même sont les auteurs de brillants travaux, qui ont contribué à fixer la littérature tamoule moderne.

Je citerai le P. Beschi de la Compagnie de Jésus, dont le poème le *Taiu-*

barani, est tellement célèbre dans l'Inde que, dans toutes les écoles, quelle que soit la religion, les principaux morceaux y sont appris.

Un autre ouvrage célèbre, en prose, d'un missionnaire, l'*Erzoum vedas*, a été introduit en France, du temps de Voltaire, et, pendant bien longtemps, il a fait le désespoir des savants. On croyait qu'il était l'œuvre d'un ancien brahme, or il est du R. P. Calmelle, curé de Karikal. C'est un dialogue entre un brahme de l'Orient et un brahme de l'Occident, discourant sur les théories religieuses, au point de vue de la vérité, de là le nom de *Erzoum vedas*, la véritable vérité.

Je tenais à dire devant le Congrès que, parmi les plus grands orateurs et parmi les plus grands poètes indiens du sud de l'Inde, on comptait des Européens.

J'ai entrepris de prôner en France la littérature dravidiennne. Il y a des écoles pour le sanscrit et l'indoustani, mais il n'en existe pas, pour les langues dravidiennes. Le sanscrit est représenté en France par M. Foucault, professeur au collège de France, et l'indoustani par M. Garcin de Tassy; mais le tamoul n'est pas encore admis dans l'orientalisme officiel et budgétaire. Je l'ai dit à Paris, je l'ai dit à Londres, je l'ai répété à Saint-Étienne : c'est un grand malheur que de voir les dominateurs faire si peu d'efforts pour se faire comprendre par les anciens habitants, auxquels ils imposent leurs lois et leur langue, qui n'est pas comprise par les sujets indiens de la couronne anglaise, pourtant au nombre de 40 millions. Moi-même, à Karikal, j'ai commandé à 70,000 Indiens dont sept sur cent savaient le français, et je suis arrivé dans le pays, comme tous mes prédécesseurs, ne sachant pas un mot de tamoul.

J'ai donc dû apprendre la langue de ce peuple, qui s'est soumis librement à la France, en vertu de traités, et qui nous est resté fidèle à travers toutes les vicissitudes de la mère patrie.

Au point de vue scientifique, il y a une grande question à résoudre. Le sanscrit n'est plus parlé aujourd'hui; il est, dans ces contrées, comme le latin chez nous : ce n'est plus que le langage des savants. Le sanscrit a disparu, mais le tamoul est resté; le premier se compose de 7,000 mots, tandis que le second en a 30 à 40,000. Si vous voulez mieux apprendre le sanscrit, commencez par apprendre le tamoul, qui vous donnera la clef des variations des mots sanscrits.

Monsieur le Président, je vous demanderai de prendre en considération le vœu, qui a déjà été émis à Saint-Étienne, qu'une chaire de tamoul soit créée en France. Les Anglais, quoique n'ayant pas cette chaire, ne négligent pas l'étude de cette langue au même point que nous, puisqu'ils envoient des cadets dans l'Inde rien que pour étudier la langue tamoule, sur les lieux et pour se familiariser avec les habitudes du pays. Ce n'est qu'après s'être mis au courant de la langue indigène que ces jeunes gens sont admis à passer les examens pour les fonctions officielles. Les meilleurs tamoulistes sont d'anciens présidents de cour, des gouverneurs, des généraux. Le tamoul est en honneur en Angleterre, mais il ne l'est pas en France. Si l'on veut avoir, chez nous, des professeurs de tamoul, il suffit de s'adresser aux missionnaires français, comme le P. R. Burtley et M. Julien Voisin que j'ai connus à Karikal : excellents tamoulistes tous deux, ils sont acceptés par les indigènes comme des autorités.

Je tenais, à propos de ce poème, à appeler l'attention sur l'étude de la langue tamoule.

M. E. GUIMET répond :

M. le baron de Ravisi vient d'émettre le vœu qu'une chaire de tamoul soit créée à Paris. Eh bien, à Lyon, nous n'avons pas attendu. Je ne sais ce qui adviendra du vœu de l'honorable orateur, en ce qui concerne la capitale, mais je puis dire dès aujourd'hui à l'Assemblée que, grâce aux soins de M. Hecquet, maire de Pondichéry, dans quelques mois Lyon aura sa chaire de tamoul. (*Applaudissements.*)

Après ces paroles de M. E. Guimet, on reprend les questions de l'ordre du jour.

M. GASPARD BELLIN donne lecture du travail suivant :

ANTIQUITÉ DE LA LANGUE SANSCRITE

A la dernière session du Congrès des Orientalistes, tenue à Marseille, les questions de linguistique ont occupé une certaine place. C'était justice : la littérature d'un peuple est étroitement liée à son langage, comme la pensée l'est à la parole. L'une est le fond et l'autre la forme, et ce n'est qu'en passant par la forme qu'il est donné de pénétrer jusqu'au fond. L'étude des langues est

donc le préliminaire obligé de toute étude sur l'histoire, sur les institutions, en un mot, sur tout le matériel d'une civilisation quelconque, préface d'autant plus indispensable que l'éloignement sera plus grand, soit dans la durée, soit dans l'espace. C'est pourquoi, aussi longtemps que tous les monuments de la pensée humaine qui peuvent subsister encore, pour tout siècle et pour tout pays, n'auront pas été découverts, déchiffrés et expliqués, les travaux philologiques devront être la base et la garantie de toute investigation, comme l'anatomie en médecine. Et cette obligation devra être encore plus étroitement observée quand il s'agira des peuples de l'Asie ancienne et même contemporaine, dont les idées et le langage sont si différents des nôtres aujourd'hui, bien qu'ils aient exercé, à des époques primitives, une influence énorme sur l'état actuel de notre civilisation occidentale. Chaque jour, en effet, vient jeter quelque nouvelle clarté sur cette communauté d'origine. Dès lors rien n'est plus naturel que de faire une large place, dans les études orientalistes, à la langue qui nous a conservé les documents ethnographiques les plus anciens et les plus importants.

Vous avez tous compris déjà qu'il s'agit de la langue sanscrite, antique et vénérable dépositaire des dogmes, des traditions et des institutions des peuples de l'Inde, intermédiaire obligé entre les générations primitives de l'Asie centrale et les générations actuelles de l'Europe, langue aussi riche que la flore des tropiques et que les gisements précieux de Golconde ou de Visapour.

Nous avions essayé, à la session de Marseille, de produire quelques spécimens des affinités de cette langue avec les idiomes plus jeunes de l'Europe ancienne, affinités qui éclatent de toutes parts, proclamées déjà, depuis tantôt un demi-siècle, et reconnues même par les yeux les plus prévenus. Une contradiction s'est élevée cependant¹, non pas pour nier ces analogies, mais pour renverser l'hypothèse et soutenir que le sanscrit était dérivé du grec et du latin, loin d'avoir contribué pour quelque chose à les engendrer, qu'enfin l'Inde avait reçu sa civilisation de la Grèce, à la suite de l'expédition d'Alexandre.

Cette prétention avait dû grandement nous surprendre : elle nous a même paru si exorbitante que nous avons d'abord songé à la classer, sans discussion, dans la catégorie de ces paradoxes dont le P. Hardouin, de sceptique mémoire,

¹ Par l'organe de M. l'abbé Bargès, président de la première section, à la séance du 6 octobre 1876.

a effrayé les humanistes de son temps. lorsqu'il soutenait que l'*Énéide* et les poésies lyriques d'Horace étaient l'œuvre de moines vivant au moyen âge, et qu'il ne voyait que des allégories chrétiennes, dans ces immortelles productions de la muse latine. Nous n'étions pas cependant au bout de nos surprises : la publication des actes du Congrès de Marseille nous en réservait une bien plus grande. Nous devions y lire avec stupeur que le sanscrit était une langue factice¹ inventée, au neuvième siècle de notre ère, à la cour des rois de Bengale², quelques centaines d'années seulement avant les conquêtes de la Compagnie des Indes. Cette fois l'indifférence n'était plus permise, la guerre était déclarée à cette reine que l'on voudrait aujourd'hui faire descendre de son trône et réduire à l'état d'avilissement où est tombée, de nos jours, la descendance de Timour-leng.

Notre plan de campagne, pour résister à cette invasion, sur le terrain ethnographique, fut bientôt arrêté : il consistait à établir que, lors de la conquête bien précaire du jeune roi de Macédoine, les noms désignant les peuples, les contrées, les montagnes et les fleuves de l'Inde subhimalayenne, qui est l'Inde actuelle, étaient des noms sanscrits. Seulement ces noms ont été estropiés par les Grecs, qui nous les ont transmis sans en comprendre le plus souvent la signification, que le sanscrit nous donne. Placée sur ce terrain, la démonstration de notre thèse, grâce aux travaux des Barthélemy Saint-Hilaire, des Burnouf, des Bréal, des Lenormant, des Saint-Martin, se trouvait grandement simplifiée : il ne s'agissait plus que d'une sorte de compulsoire, d'une manipulation à faire, dans les bibliothèques.

Au-dessus de tous les sommets, qui découpent l'horizon de l'Asie occiden-

¹ Le P. Burthey veut voir, dans la complexité des mots sanscrits, un caractère de nouveauté. Mais cet argument disparaît, en présence des noms d'hommes, de pays ou de fleuves, que nous trouvons à l'état composé avant la conquête d'Alexandre. Cet accident ne signifie donc rien ; il prouve plutôt en faveur de la haute antiquité du sanscrit et de son tempérament perfectible, qui ont amené à réunir plusieurs monosyllabes en un seul mot, dont la signification gagnait en intensité, en augmentant de volume.

² *Essai sur le Bouddha*, par le P. Burthey, dans le compte rendu des travaux de ce Congrès, page 421.

Il est bon de rappeler, à ce sujet, que la Compagnie à laquelle appartient l'auteur de cet *Essai* ne s'est jamais fait scrupule d'enseigner des opinions hasardées, pour le besoin de sa cause. Nous n'en voulons pour preuve que le décret de la Congrégation de cardinaux *De propaganda fide* du 9 juillet 1646, signé par le cardinal Capponi, portant défense aux jésuites, sous peine d'excommunication, de cacher le mystère de la croix à ceux qu'ils instruisent de la religion, comme ils ont fait, dans les Indes et dans la Chine, supprimant le scandale de la croix et ne prêchant que Jésus-Christ glorieux et non pas Jésus-Christ souffrant (Pascal, *Provinciales*, lettre V). N'est-ce pas le cas d'appliquer la maxime juridique, *semel mendax, semper mendax*?

tale, se dresse l'Himalaya (palais de neige), Himatchala (montagne de neige), Himavât ou Hamavâta (riche en neiges), synonymie opulente, comme tout le vocabulaire sanscrit, et que les Grecs (Mégasthène, *Ind. Epitom.* 1, et liv. 1, 3, dans Diodore de Sicile, II, 35, et Strabon, XV, 1) ont traduite en Imaïsou Emodus. Pline l'Ancien, qui énumère (*Hist.*, liv. VI, ch. XXI) toutes les sources contemporaines d'Alexandre et de ses successeurs, où il a puisé tout ce qu'il nous rapporte sur l'Inde, applique à la cime des monts Émodes le mot Imaïsou et ajoute que ce mot signifie, dans la langue du pays, neigeux, *Incolarum lingua nicosum significante* (loc. cit.).

Cette grande chaîne de montagnes, qui sépare l'Asie en deux régions, celle du Nord et celle du Sud, court, du mont Caucase (Ératosthène, 2, dans Strabon, XV, 2) au Paropamisus (Ératosthène, dans Arrien, Ep. V, 3, 2, et Arrien, *Indic.* V, 10), ainsi nommé du plateau de Pamir (Pline, liv. VI, ch. XXI et XXIII), qui le termine et dont le nom iranien Paruparanisama nous a été conservé, dans les inscriptions cunéiformes assyriennes.

Des contreforts de l'Himalaya s'échappe le grand fleuve Sindhou (le fleuve par excellence), chez les Perses Hendhou, dont les Grecs ont fait Indus (Hérodote, liv. IV, ch. XLIV) et qui a donné son nom à la contrée. Ce fleuve, dont le nom se rapproche du Phison de la Genèse (ch. II, v. 11), s'appelle aujourd'hui Sind, en hindoustani, nom déjà connu de Pline (liv. VII, ch. 23).

Plus au sud-ouest, nous trouvons le Pantchanada, pays des cinq fleuves, appelé, de nos jours, par abréviation, Pendjah. Les noms sanscrits de ces cinq fleuves, Vitasta, Asikni, Iravati, Viraça et Çoutandri, ont passé dans le grec, où nous les reconnaissons dans l'Hydaspe (Néarque, fr. 5), l'Acésinès, l'Hydraotès (Mégasthène, liv. I, 18, dans Arrien, *Indic.* 4, 2-13), l'Hyphase (Ibid.) et l'Hésydrus (Pline, liv. VI, ch. XXI).

Au bord de la mer et limitrophe à la Perse (Pline, VIII, ch. 25), nous rencontrons l'Arakhvatischi, dont les Grecs ont hellénisé le nom en Arachosie (Mégasthène, I, 2, dans Arrien, *Expéd. d'Alexandre*, V, 6, 2). Dans la région du Gange, nous trouvons le fleuve Yamouna, le Iomanès des Grecs (Pline, liv. VI, ch. XXIII), l'Hiranyavahou, devenu, chez les Grecs, l'Éraannoabas (Arrien, *Indic.* IV, 3, et X, 5), dont leur langue ne peut nous fournir l'étymologie, bien que ses flots roulissent déjà de l'or (irani), ainsi que Mégasthène, dans Strabon (XV, 1), l'atteste, pour les fleuves de l'Inde comme pour ceux de l'Ibérie.

Mentionnons encore, dans cette même région, la rivière de Stishta, Sttoca-tis des Grecs (Arrien, *Indic.* IV, 3). Dans la plaine du Gange, sur le bord de la mer, nous rencontrons la tribu des Praçhti, les Prasiens (Arrien, *Indic.* X, 5, et Mégasthène, I, 10, dans Strabon, XV, 1). Nous ne dirons rien du Daçkhnipatha, devenu le Dekhan actuel, et nous passerons dans le Guzarate où nous retrouverons, dans le pays de Sauraschtra, la Syrastrène des Grecs (Ptolémée, liv. VII, 1).

Avant de quitter le littoral, à l'embouchure de la Narmada, sortie des hauts plateaux du Vindhya, nous signalerons le fameux port de Varikatchha, le Bari-gaza des Grecs (Ptolémée, VII, 1).

Parlerons-nous de Ceylan, la plus célèbre des îles de l'océan Indien, qui l'a détachée à peine du continent par des érosions préhistoriques, dont les Védas appellent la capitale Tamraparni, Tanabhapourmi en langue palie, et dont les Grecs ont fait Taprobane (Onésicrite, fr. 13, dans Strabon, XV, 1; Pline, liv. VI, ch. xxiv)? Remontons plutôt vers le Pendjah, pour retrouver, non loin du confluent de l'Indus, les Çoudras dont le nom, localisé dans une contrée, a été transformé par les Grecs en Sydres (Strabon, liv. XV, ch. 1). Ce mot nous fournit le nom d'une caste, et en même temps un argument sans réplique à l'adresse de ceux qui, s'inscrivant en faux contre le témoignage des lois de Manou ⁴, veulent nier l'antiquité de la distinction dogmatique des races et des castes, dans la société indienne (Mégasthène, liv. III, 36, dans Strabon, liv. XV, 1). Il est donc au contraire bien établi que les Çoudras existaient avant la conquête d'Alexandre et que les livres, tels que les lois de Manou et la Ramaïde, où ils sont nommés, existaient aussi avant cette époque, aussi bien que la langue dans laquelle ces livres sont écrits. Subjugués les premiers par les Àryas, leur nom devint, il faut le répéter, un nom de caste, comme chez nous le nom de savoyard a longtemps désigné, dans nos grandes villes, les individus exerçant la profession de porteur d'eau ou de ramoneur. Cette division en classes, du reste, ne peut s'expliquer autrement que par la diversité d'origine, ainsi que le mot *Varna*, qui sert à désigner les castes, l'indique lui-même. Ce mot signifie, en effet, couleur, et il suffit d'ouvrir les yeux, pour voir la différence qui existe, entre la physionomie européenne du brahmane et la

⁴ *Essai sur les Bouddhas*, dans le recueil cité plus haut, p. 433.

peau fortement bronzée ou même presque noire d'un Çoudra (Saint-Martin). La loi de Manou n'a donc fait que proclamer une diversité résultant de conditions ethniques bien tranchées.

D'autres catégories, moins radicalement accusées par l'extérieur, résultent d'autres circonstances, telles que les unions illicites, c'est-à-dire entre individus de classe diverse, comme, dans nos colonies, les mulâtres, les métis et les quarterons. Les lois de Manou comptent jusqu'à quarante-quatre de ces classes, entre autres les Koukkoutakas, dont le nom répond très bien aux Cécônagæ de Ptolémée (liv. VII, 1), de même que les Ambaschthas étaient connus des Grecs, sous le nom d'Ambastæ (ibidem). Et ce qui prouve bien, ainsi que le fait remarquer très judicieusement l'auteur du *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient* (t. III, p. 608)¹, qu'il ne s'agit pas, dans cette énumération, de catégories sociales abstraites, mais de populations qu'on a voulu rattacher, plus ou moins naturellement, au système des quatre castes primitives, c'est que presque tous les noms de la liste se retrouvent ailleurs, comme des noms de peuple.

Le régime des castes d'ailleurs (ibid.), étranger aux Sémites, était la base de l'organisation sociale du royaume sabéen, et les Aryas de l'Inde durent l'emprunter aux populations du sang de Kousch, qui les avaient précédés dans le bassin de l'Indus et du Gange, et qu'ils soumirent à leur autorité en leur conservant leur nom de Çoudras et Kaucikas. Ajoutons que la même division existait aussi à Babylone.

En tête de toutes les classes, le sacerdoce occupait la première place, également sous un nom de peuple. Brahmes, expressément attesté par Mégasthène, envoyé de Séleucus Nicator à la cour du roi indien Sandrocotus (liv. III, 40, dans Strabon, XV, 1, et dans Arrien, *Indic.* V, 3). Les lois de Manou en placent le berceau entre les deux rivières divines de Sarasvati et de Drischadvati. « Cette contrée, digne des dieux, poursuit le texte, a reçu le nom de Brahmāvartan »; et plus loin il ajoute : « Le Kouroukchêtra, le Pantchala et le Çourasêna forment la contrée nommée Brahmarchi (la terre des sages, des êtres divins), voisine de Brahmāvarta (Ibid., sl. 19). C'est de la bouche d'un Brahmane, né dans ce pays, que tous les hommes, sur la terre,

¹ François Lenormant.

doivent apprendre leurs règles de conduite spéciales (Ibid., sl. 20). » Ce territoire du Brahmāvarta est, d'après le Mahabharata, un lieu de sacrifice, saint entre tous, et, aujourd'hui encore, ce même territoire est, pour les Hindous, un objet de singulière vénération¹.

Encore une preuve de l'antiquité de cette loi de Manou : elle garde un silence complet sur l'usage qui obligeait et oblige trop souvent encore la veuve à se brûler sur le bûcher de son mari, usage attesté par Onésicrite, amiral d'Alexandre, dans un passage conservé par Strabon (liv. XV, ch. 1), et qui dès lors existait avant l'invasion macédonienne. Le sanscrit, langue du livre de la loi de Manou (Manava-dharma-sastra), existait donc avant la conquête de l'Inde, car si cette barbare pratique eût été en vigueur du temps de Manou, ce législateur n'eût pas manqué de l'inscrire dans les préceptes de son Code, au nombre des devoirs des veuves (liv. V, sl. 157-60), lui qui pose en principe que la coutume qui s'est perpétuée dans le pays des Brahmes, par la tradition immémoriale, parmi les castes mêlées, est déclarée bonne coutume (liv. II, sl. 18).

Si nous n'avions pas circonscrit notre discussion spécialement sur des textes formels et non sur de simples inductions, il nous serait facile de montrer les analogies frappantes existant entre le système de Pythagore, qui n'a eu qu'un règne éphémère en Europe, et l'un des systèmes indiens, aussi florissant aujourd'hui qu'il y a des siècles. Ces systèmes identiques n'ont pu être, à coup sûr, imposés simultanément par la logique, dans deux hémisphères opposés, comme des théorèmes astronomiques.

En présence de cette similitude et aussi des pérégrinations de Pythagore en Orient, nous aurions pu nous demander si ce philosophe n'a pas rapporté de l'Inde brahmanique en Grèce, où les brahmanes n'ont guère mis les pieds avant l'empire des Césars, les principaux éléments de son système, et si ce système n'a pas eu pour berceau l'Asie, où il sert encore de base aux croyances religieuses, plutôt que l'Europe, où il n'a jamais eu qu'un règne passager. Mais ce genre de preuve nous échappe vis-à-vis des dénégations d'une

¹ Il ne faut pas s'étonner si les Grecs, du temps d'Alexandre, n'ont pu avoir que des notions très incomplètes sur les institutions des peuples de l'Inde, puisque la lecture du Code de Manou, qui les consacre, n'était permise qu'aux fidèles (liv. II, sl. 18). A plus forte raison cette loi était cachée aux étrangers.

école qu'il faut combattre par des faits esthétiques non susceptibles de discussion.

Dans cet ordre d'idées, nous rencontrons encore sur notre chemin les Kchoudrakas, dont nous retrouvons aussi le nom, dans la compilation de Pline, qui les appelle Syndraci (liv. VI, ch. xxv), d'après la tradition des géographes grecs, et nous certifie ainsi l'antiquité du Mahabharata, qui les mentionne parmi les habitants du pays des cinq fleuves (V. légende d'Adipa). Ce n'est pas tout : les Grecs nous rendent encore témoignage, en faveur de l'antiquité du sanscrit, lorsqu'ils nous parlent de la ville de Taxila (Aristobule, fr. 29. Strabon, XV, 1, et Arrien, *Exp.*, liv. VII, 22, V, 3, 6 et 8, 2), dans laquelle les esprits les plus prévenus ne peuvent se refuser à reconnaître la grande et fameuse ville de Takçacila, dont le Mahabharata nous raconte la fondation miraculeuse par les serpents issus de la déesse Kadrou. Et si nous ouvrons les *Védas*, nous y verrons que cette déesse Kadrou y est appelée Kāpici, nom qui se rapporte au même radical que celui de Céphènes, donné par Hellanicus (fragment 60) et par Hérodote (liv. VII, ch. vi) aux Kouschites ou Éthiopiens asiatiques. Leur pays est désigné, dans les textes sanscrits, sous le nom de Campylus : le Chavila, Hevila, que la Genèse (X, xxix) place auprès de l'Éden, n'est pas sans analogie phonétique avec ce radical, Kapou, Kamp, pays des antiques Céphènes. Enfin, un hymne du Rig-Véda, qui résume les traditions nationales, en nous faisant suivre, pas à pas, la route de la migration des Âryas de l'Inde, au moyen de l'énumération des rivières qu'ils rencontrèrent successivement, nomme d'abord la rivière Kouba, qui est le Cophès de la géographie ancienne et aujourd'hui la rivière de Caboul (Béton dans Pline, liv. VI, 21, et Arrien, *Exp.*, liv. IV, 2, 5, V, 1, 11, *Indic.* I et IV, 11). Il y est aussi question de la Souchoma, Soanos des Grecs (Mégasthène, liv. I, 18, dans Arrien, *Indic.* IV, 12), qui prend sa source sur un plateau élevé, comme la Saône, dans un vallon des montagnes des Vosges, non loin de Mirecourt. Ptolémée nous a conservé d'ailleurs le nom de Cabura, capitale des Cabolitæ (liv. v, ch. xviii), aujourd'hui Caboul, ville qui, d'après le Ramayana, avait été fondée par un peuple de géants.

Mais ce n'est pas seulement au point de vue géographique, c'est au point de vue des documents astronomiques encore que le Rig-Véda fournit des arguments décisifs à l'appui de notre thèse. En effet, nous trouvons, dans les

deux Yotisch, calendriers rituels du Rig et du Yadjour, un passage où est donnée la position des solstices relativement à deux constellations, et cette position, d'après l'indianiste Colebrooke, qui était aussi un astronome éminent, ne peut avoir eu lieu que dans le xiv^e siècle avant notre ère. Et ce passage se trouve confirmé par une citation d'un auteur indien, nommé Paràçara, lequel rapporte une observation des colures des équinoxes, correspondant à l'année 1391 avant J.-C. William Jones en a conclu que la compilation des *Védas* avait dû être faite, pour la première fois, dans le xiv^e siècle, avant notre ère, car ces Yotisch ou calendriers étant destinés à fixer le moment de cérémonies diverses d'après la position de certains astres qu'ils désignent, il faut bien admettre que ces observations ont été faites dès avant l'époque où elles devaient être utilisées pour le culte. Peu nous importe d'ailleurs que l'écriture phonétique n'ait pas été connue alors des Brahmes, que l'alphabet sanscrit ne se soit constitué qu'après l'invention de l'alphabet phénicien, qui lui aurait ainsi servi de modèle¹. Quand la parole humaine est encadrée dans le rythmé, ses œuvres capitales peuvent se conserver, durant de longs siècles, sans altération dans la mémoire humaine, surtout quand l'idée religieuse l'a inspirée et l'a consacrée, quand le sacerdoce l'enseigne et la préserve. Ainsi Manou (liv. I, sl. 58-9) avait appris par cœur la loi et l'avait fait apprendre au moine Brighou. Ainsi des livres hébreux, après la captivité des Juifs, qui reconnurent leur loi à la lecture qu'en fit Esdras (*Rois*, liv. IV, ch. xxiii, v. 2), sans parler de la Massore, qui préside encore aujourd'hui à la lecture des textes bibliques, et qui seule la sauvegarde contre les fantaisies d'une interprétation arbitraire. Il suffit donc que nous trouvions, dans des livres écrits, des observations astronomiques, pour que nous en tirions une preuve historique indéniable en faveur de l'antiquité de la langue dans laquelle ces observations ont été consignées.

Revenons encore aux témoignages des géographes qu'il n'est pas possible de contester, et qui nous montrent, non loin du confluent de l'Indus et de l'Acésinès (Ptolémée, liv. VI, 12, et Hérodote, liv. III, ch. xcii, et VII, ch. lxxvi), le peuple des Goughdas, les Sogdi des Grecs, et, sur les bords de la

¹ Dans l'une et l'autre hypothèse, il est certain que l'écriture était connue des Indiens, à une époque antérieure à la composition du *Ramayana*, puisqu'il y est parlé, au sujet de la mort d'Yaznadate, d'*écouter la voix de celui qui lit le Livre Saint, punyam sastram adiyatas*.

Yamouna, Mathoura¹, dont les Grecs ont fait Méthora (Mégasthène, liv. II, 23, dans Arrien, *Indic.*, VIII), comme ils ont fait Clisobora (Ibidem) de Krischnopoura, la ville de Krischna, et Krischna lui-même devenait l'Hercule indien, sous la plume de Mégasthène (Ibid.), qui avait entendu raconter son histoire fabuleuse aux brahmanes.

Dans le récit de son ambassade à la cour de Palimbothra (Mégasthène, liv. II, 25, dans Strabon, liv. XV, ch. 1), aujourd'hui Palipoutra, où nous trouvons le mot sanscrit *poutra*, fils (Arrien liv. VIII, 1 et 2), Mégasthène nous parle de monarques, qui portent aussi des noms évidemment sanscrits : Spatemba, corruption de Swayambhouva, père de Budas, devém Bouddha², et grand-père de Cradevas. Il parle encore de Sandrococtas (Tchandragoupta). Ce dernier était le roi auprès duquel Mégasthène fut admis (Arrien, *Exp.*, V, ch. VI, II, et *Indic.*, ch. V, III). Il nous révèle encore l'existence du peuple des Pandavas, dont il désigne le pays sous le nom de Pandée, comme Ptolémée désigne sous celui de Barace (liv. VII, ch. 1) les Dvarakas du Gúzarate.

Dans l'énumération des classes mélangées et de leurs obligations, la loi de Manou parle des Tchandalas et des Crapakas. Il est dit que leur demeure (liv. X, sl. 51-2) doit être hors des villages, qu'ils ne doivent posséder, pour tout bien, que des chiens et des ânes. Elle ajoute : « Qu'ils aient pour vêtements les habits des morts, pour plats des pots brisés, pour parures du fer, qu'ils aillent sans cesse d'une place à une autre. » On croirait voir, dans ce texte, la description d'un tableau représentant une halte de bohémiens; mais c'est mieux qu'un tableau : Hérodote (liv. V, ch. IX) nous apprend que c'est une photographie, si on peut employer ce mot autrement que dans l'application actuelle, qu'il a prise sur une peuplade, au nord de la Thrace, non loin des rives du Danube. Leur nom était Sygynes, Tchandalas hellénisé et on les savait originaires de la Médie : c'étaient les ancêtres des Gitanos. L'étymologie s'accorde ici avec la tradition et avec les mœurs nomades des Tchandalas primitifs³.

La légende de Sémiramis et de son expédition dans l'Inde (Mégasthène, liv.

¹ Il est bien étrange que cette agression radicale contre l'authenticité de la langue sanscrite soit partie d'une province de l'Inde portant un nom sanscrit, qui existait déjà, lors de la conquête d'Alexandre, Méthora, Mathoura, Maduré, douce.

² Mégasthène, à l'encontre de l'assertion du P. Borthey (*Essai*, p. 423), a donc parlé de Bouilha.

³ Les Gitanos ont conservé, de leur origine asiatique, le mot sanscrit : Munsch, homme, dont ils s'appellent entre eux (Malte-Brun, *Précis de Géographie universelle*, édition 1836, t. VII, p. 827).

II, ch. xx, dans Strabon, liv. XV, ch. 1, et liv. II, ix, dans Arrien, *Indic.*, ch. V, 7), nous fournit encore un document sans réplique. De plus Ctésias (liv. II, ch. xv, dans Diodore, liv. II, ch. xvi), nous a conservé le nom sanscrit du roi, qui arrêta l'invasion chaldéenne et qu'il appelle Stratobatis, transcription de Çtaorapati, le seigneur des troupeaux. « titre qui qualifie parfaitement, conclut M. Lenormant, le chef d'une des tribus pastorales du Saptâ-Sindhou et doit être comparé à celui d'Açvapati, « le seigneur des chevaux. » porté dans la même région par le roi des Kékayas.

Cette expédition fut renouvelée plus tard, sous Téglatphalassar II, vers 736 avant notre ère. L'inscription qui la constate, citée par François Lenormant¹, énumère plusieurs districts, à l'est du pays d'Arakouttou, l'Arachosie, et mentionne une capitale dont le nom a une physionomie essentiellement sanscrite, *Zipoura*, car *poura* signifie ville, et le témoignage de l'inscription se trouve confirmé par Arrien, qui nous atteste que, pendant un temps, les Açvakas dépendirent de Ninive (*Indic.*, ch. 1, 1, 3).

Hérodote nous parle aussi d'une flotte, qui fut construite sur l'Indus, « pour le compte du roi de Perse, dont Scylax de Caryanda prit le commandement et qui partit de la ville de Caspatyre, en sanscrit Kacyapapoura (liv. IV, ch. XLIV), nom indigène, dont l'antériorité à la conquête d'Alexandre se trouve ainsi bien et duement établie et qui pourrait bien avoir enfanté celui de Kachemire.

Et lorsque les Perses tentèrent la conquête de la Grèce, au v^e siècle avant notre ère, au temps de Xerxès et de Léonidas, nous trouvons, dans cette foule innombrable d'Asiatiques venus à la suite du grand roi, le contingent fourni par la satrapie de l'Indus, et, c'est encore Hérodote qui nous l'atteste (liv. VII, ch. Lxv, Lxvi et Lxxxvi), ce contingent est composé de combattants de diverses sortes : les uns à pied, les autres à cheval, d'autres enfin sur des chars, comme les héros du Rig-Véda. Ceux-ci portent des vêtements de coton, des arcs en roseau, avec des flèches également en roseau, armées de pointes de fer. Leurs chariots de guerre sont traînés par des chevaux et par des onagres. Sur les bords du grand marais d'Irina, à l'est de l'embouchure de l'Indus, erraient en pasteurs les Abhiras; ils avaient habité tout le delta de ce fleuve et donné à ce pays leur nom, transformé, par les matelots d'Hiram et de Salo-

¹ *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, t. III, p. 738.

mon, en Ophir. La Bible (*Rois*, liv. III, ch. ix, v. 28) s'accorde ainsi avec le Mahabharata, pour constater l'existence de cette peuplade à une époque remontant à plus de trente siècles. Quant aux îles du marais d'Irina, Hérodote (liv. III, ch. xcvm) nous apprend qu'elles étaient habitées par des tribus de pêcheurs presque sauvages et qu'il nous représente, d'accord avec le Mahabharata, comme vivant de poissons crus, se fabriquant des canots avec la section d'un tronc de bambou, pris d'un noëd à l'autre, et vêtus de joncs entrelacés.

Dans la région du Gange enfin, Mégasthène (liv. II, 23, dans Strabon, XV, 1, et dans Arrien, *Indic.*, ch. X, 5 et 6) nous conduit dans la ville de Palibothra, déjà mentionnée plus haut, au confluent de ce fleuve et de l'Eramnoboas.

On le voit, il est impossible de compulsier les monuments de la littérature classique, surtout les historiens et les géographes, sans y trouver des vestiges de l'antique langue des Védas. Les Âryas dont la patrie est nommée par Eratosthène (dans Strabon, XV, 2), les Âryas pasteurs ont parlé et l'écho de leurs voix retentit encore, à travers les siècles, dans les récits d'Hérodote et de Mégasthène et, plus tard, dans les livres d'Arrien, de Strabon et de Ptolémée. Les noms de Porus et de Taxile, empruntés à la tradition grecque par Racine, lors de ses débuts sur notre scène tragique¹, nous rappellent deux mots sanscrits, l'un de peuple et l'autre de ville, Pauravas² et Taxila (Mégasthène, dans Arrien, *Indic.*, V, 3, 2, et Arrien, *Exp.*, V, 22. Plin., liv. VI, 24), personnifiés par les Hellènes en deux individualités royales. Le grec a fait l'office du phonographe, pour transmettre à l'Occident les noms des fleuves, des villes, des pays et des montagnes que les Hellènes ont visités et qu'ils ont entendu nommer par les indigènes.

Mais ce ne sont pas seulement les Grecs, qui nous ont conservé les antiques vocables dont avaient été frappées leurs oreilles sur place, en présence des objets dénommés. Nous pouvons citer un témoignage contemporain, plus antique encore que celui des Grecs et qui ne saurait être contesté par nos savants contradicteurs, parce que le livre où ces mots sont consignés est le livre de leur foi. Je veux parler de la Bible, qui dresse la liste de quelques

¹ Tragédie d'*Alexandre le Grand*.

² Il n'est pas sans exemple de trouver, dans nos campagnes, des noms communs à la fois à des familles et à des territoires. C'est ainsi que nous trouvons, au parcellaire de 1793, le terroir des Berliets, à Dessines en Dauphiné, dont le nom est aussi celui d'une famille, et à Cavalerie (Aveyron), celui des Caus, nom porté aussi par une famille de l'endroit.

objets précieux ou rares, rapportés par la flotte de Salomon, après une navigation de trois ans¹ : de l'ivoire, du bois de sandal, des paons et des singes (*Rois*, liv. III. ch. x, vv. 11 et 22, et *Paralipom.*, liv. II, ch. ix, v. 10). Le texte hébreu appelle l'ivoire, *habbi*, *schenabbin*, en sanscrit *libba*, l'un des noms de l'éléphant, absolument comme ivoire est venu du latin *ebur*, qui vient lui-même de *barrus*². Le bois de sandal est qualifié *algunnim*, en malabar *valganum*, en sanscrit *valgon*. Le paon, qui est originaire de la péninsule du Dekkan, s'appelle en malabar *topheï*, en sanscrit *cikhi*, en hébreu *toukhi*, en grec *ζῳόν*, et enfin le singe, *koph*, en hébreu, s'appelle *kapi*, en sanscrit.

Et l'on ne peut pas dire que ce soit l'hébreu qui ait désigné primitivement ces objets, parce que le récit biblique nous les représente comme importés d'un pays étranger, parce que ces mots paraissent, dans le texte biblique, pour la première fois, à l'occasion de ce récit, et enfin parce que la logique veut que leurs noms exotiques aient été conservés à ces objets, par le peuple qui les possédait alors pour la première fois et ne trouvait pas de mots pour les désigner dans sa langue nationale, nouvelle preuve, et plus éclatante encore par son caractère sacré, de l'antiquité du sanscrit.

Nous avons donc bien raison, au Congrès de Marseille, de proclamer cette haute antiquité du sanscrit et son existence dans l'Inde, bien des siècles avant l'expédition d'Alexandre, et nous aurions cru manquer aujourd'hui à tous nos devoirs scientifiques, si nous n'avions saisi l'occasion de cette solennité littéraire, pour protester contre une assertion dont l'accréditement serait désastreux pour les hautes études nouvelles. A quoi servirait, en effet, d'instituer dans notre ville une chaire spéciale pour l'enseignement du sanscrit, si cette langue n'a jamais eu d'existence nationale, si elle a été fabriquée au moyen d'éléments hétéroclites, tout à coup, comme on crée un mot nouveau, de nos jours, pour désigner une invention nouvelle, une découverte nouvelle, ou bien une espèce nouvelle en histoire naturelle, et que cette immense littérature, dont nous connaissons à peine depuis seulement un siècle les livres capitaux, nous révélant des événements multiples quant à la durée, que ces livres soient le produit d'imaginaires gratuites, écloses dans des esprits désœuvrés, comme les *Mille et une Nuits*, et qu'ils aient été inventés, pour

¹ Venait de Tarschir, nom de pays qui signifie en hébreu pierre précieuse, nom bien approprié aux richesses de l'Inde.

² Ebou, d'après Champollion, *Gramm.* 1, 84, signifie ivoire, en égyptien.

occuper les loisirs d'une cour blasée? En vérité, les paradoxes du P. Hardouin n'avaient pas accompli leur évolution sur une assez vaste échelle : ils ne s'étaient exercés que sur l'antiquité classique, car ils ne pouvaient déjà s'attaquer à des textes qui, au siècle dernier, étaient à peine connus de nous en Europe. Aujourd'hui ce travail de démolition et d'équivoque est repris et suivi sur la littérature asiatique; seulement aujourd'hui il ne s'agit plus d'attribuer à des moines vivant au moyen âge des œuvres étrangères au génie chrétien, comme l'*Énéide* et les odes d'Horace. Ce sont des mains plus mondaines qui auraient tenu le stylet, pour les livres sacrés de l'Inde. Le champ ouvert à l'hypothèse est moins connu, lorsqu'il s'étend sur un hémisphère plus lointain, partant moins exploré, où la révolte du sens commun contre le paradoxe est moins à craindre et où ses protestations trop rares et trop faibles ne pourraient encore attirer la censure des supérieurs; comme il est arrivé, de son temps, au P. Hardouin.

Après cette lecture, une discussion s'engage entre différents membres.

M. LE BARON TEXTOR DE RAVISI. — Je remercie l'honorable M. Bellin d'avoir soulevé la question très sérieuse du sanscrit littéraire. Il s'agit donc de savoir où s'arrête l'ancien sanscrit des Védas, puis celui de Manou, et où commence celui que j'appelle le sanscrit; c'est ce qu'il n'a pas dit. Il faut nous entendre. Pour moi, je crois que les Védas sont à placer 1250 ou 1700 ans, Manou à 650 ans et Çakia-Mouni à 250 ans avant Jésus-Christ. Une fois les dates posées, nous pourrions discuter avec fruit, et je prierai le Congrès de vouloir bien examiner où s'arrête l'ancien sanscrit et où commence le sanscrit. C'est la question que je tiens à poser et que je voudrais voir examiner, en même temps que celle des dates. Il s'agit d'établir la date de Valmiki. Il y a deux écoles; je n'ose donc préciser. Mingi donna dans une note l'une et l'autre opinion et le public pourra choisir entre les deux écoles, car la question est encore à l'état de controverse.

M. BELLIN. — C'est une prétention très légitime.

M. L'ABBÉ DE MEISSAS. — Je n'ai pas d'opinion personnelle à émettre sur la question soulevée par les savants orateurs qui m'ont précédé, mais je demande à faire mes réserves, au sujet d'une observation de M. Bellin sur la Bible.

Il est parfaitement question au second livre des Paralipomènes ou Chroniques (ix, 21) de singes et d'ivoire rapportés de Tarschisch par les flottes de Salomon. N'ayant pas le texte hébreu sous la main, je ne saurais me prononcer séance tenante sur la valeur du rapprochement qui a été fait à ce sujet. Mais dût-on admettre comme incontestable l'affinité que voit M. Bellin entre les noms hébreux et les noms sanscrits des objets rapportés en Palestine par les flottes juives, ce fait ne prouverait pas un emprunt fait par l'hébreu du sanscrit, plutôt qu'un emprunt fait par le sanscrit à l'hébreu, ou qu'une origine commune de certains radicaux retrouvés dans ces deux langues. En effet, il n'est dit nulle part dans la Bible que les singes et l'ivoire fussent au temps de Salomon choses nouvelles pour les Hébreux, et il serait bien étonnant qu'ils ne les eussent pas connues au moins dès le temps de leur séjour en Égypte. Il faudrait pourtant prouver qu'ils les connurent pour la première fois lorsque les flottes de Salomon les rapportèrent, pour admettre avec le savant M. Bellin que les noms vinrent de Tarschisch en même temps que les objets.

Le débat est clos.

DE L'ORIGINE ORIENTALE DE LA MÉTALLURGIE

PAR M. ERNEST CHANTRE
SOUS-DIRECTEUR DU MUSÉUM DE LYON

Les archéologues et les anthropologistes qui ont étudié les industries primitives de l'Europe s'accordent à reconnaître que la métallurgie a fait son apparition pendant la seconde partie de l'âge de la pierre, et que le bronze a été le premier métal employé. Après avoir été utilisé comme matière précieuse, le bronze est devenu d'un usage général, et son emploi a été exclusif pendant une longue période à laquelle on a donné le nom d'Age du bronze, comme on a appelé la période précédente Age de la pierre.

Mais si l'on est d'accord sur ce point capital, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de répondre à ces questions complexes : En quel lieu et comment le bronze a-t-il été inventé ? D'où provient-il et par qui a-t-il été répandu, en Europe principalement ?

Diverses opinions ont été émises et ont donné lieu à des théories contradictoires dont quelques-unes sont encore soutenues par des savants très distin-

gués. Suivant les uns, la découverte de la métallurgie serait indigène et l'emploi du cuivre isolé aurait d'abord succédé à l'âge de la pierre. Suivant les autres, les armes et les ustensiles en bronze primitif seraient dus à une importation étrangère attribuée tantôt aux Étrusques, tantôt aux Phéniciens et même aux armées romaines.

D'éminents archéologues enfin font venir cette nouvelle industrie de l'extrême Orient. Un peuple nouveau apportant avec lui le bronze aurait colonisé d'une manière absolue une grande partie de l'Europe et, par suite, imposé ses mœurs et ses coutumes complètement différentes de celles des habitants primitifs du sol.

Si on considère que la fabrication du bronze était une opération très compliquée, tandis que les hommes de cette époque avaient dû reconnaître rapidement les qualités du cuivre qu'ils durent trouver d'abord à l'état natif, on admettra que le cuivre seul a pu être employé pendant quelque temps; il se laisse, en effet, facilement marteler, plier, étirer, et se fond à une température assez modérée.

D'autre part, les gisements d'étain sont assez rares, et ce métal ne se trouve pas à l'état natif. On le rencontre sous la forme d'un minerai qui exige pour sa réduction un feu assez violent et une série de connaissances qu'il est difficile de supposer chez les hommes de l'âge de la pierre. Il est probable que ce n'est que plus tard que l'on dut ajouter par la fusion un peu d'étain au cuivre pour en augmenter la ténacité et la dureté. Il semble donc naturel d'admettre que l'emploi du cuivre pur a précédé celui du bronze et qu'il a caractérisé une époque de transition de la pierre au bronze que l'on a proposé d'appeler *âge du cuivre*.

Ceux qui ont soutenu cette thèse ont rappelé que les Américains du Nord dans le haut Mississipi se sont fabriqué autrefois des outils en cuivre pur, simplement par le martelage, sans le secours du feu. A l'appui de cette théorie, on a fait valoir les découvertes que l'on a faites, sur plusieurs points de l'Europe, de divers objets en cuivre pur, tels que des haches, des poignards affectant des formes assez rudimentaires et rappelant leurs analogues en pierre. Mais ces faits sont assez rares pour n'être considérés que comme des exceptions; ils se sont au reste présentés sur des points très limités, de sorte qu'ils ne prouvent en aucune façon l'existence d'un *âge du cuivre*.

La question enfin a été plusieurs fois tranchée par des analyses chimiques : récemment on a démontré par ce procédé que beaucoup d'objets présumés de cuivre, étaient en réalité faits de bronze, les proportions de l'étain entrant dans la composition de cet alliage variant toutefois assez généralement suivant les localités. La plupart des antiquités de métal découvertes à Troie par M. Schliemann sont dans ce cas ¹, ainsi que plusieurs de celles que l'on a rencontrées dans les îles de la Méditerranée.

On doit citer toutefois des exceptions bien authentiques citées par M. Franks au Congrès de Stockholm ². Le savant conservateur du *British Museum* a communiqué au Congrès les analyses de quatre instruments en métal trouvés dans l'île de Chypre. Les analyses du Dr Walter Hight, du Muséum britannique, prouvent que, sur quatre armes trouvées en Chypre, trois sont de cuivre plus ou moins pur et une de bronze. L'analyse, par le même chimiste, d'un objet trouvé dans la grande pyramide d'Égypte, nous donne du cuivre pur avec un peu de fer. M. Franks a présenté, dans cette même réunion, des spécimens d'une importante trouvaille de haches en cuivre pur faite à Gungeria, dans l'Inde centrale.

L'énumération pure et simple des objections qui se présentent contre l'idée d'une origine romaine suffit pour montrer le peu de valeur de cette théorie.

En premier lieu, aucun bronze ancien ne renferme du plomb en quantité notable, tandis qu'il entre comme élément dans la composition du bronze romain presque au même titre que l'étain. Ensuite les ornements de l'âge du bronze n'ont aucun rapport avec celles de l'époque romaine. Enfin les produits de l'industrie du bronze primitif ne se rencontrent jamais associés d'une manière régulière avec des poteries ou des monnaies romaines.

Quant à l'influence étrusque dans l'importation du bronze primitif, aucune découverte ne l'a justifiée jusqu'à présent dans aucun pays. Jamais on n'a trouvé d'objets étrusques dans un milieu de l'âge du bronze proprement dit ; les traces de cette influence ne se rencontrent que dans des monuments bien postérieurs.

D'après ce qui précède, on voit qu'il faut chercher ailleurs la solution du

¹ *Rapport sur les fouilles de Troie*, par M. le Dr Schliemann, traduit de l'allemand par A. Rangabe, Leipzig et Paris, 1874.

² Congrès paléo-ethnologique, session de Stockholm, en 1874; — *Matériaux*, 2^e série, t. V, p. 302.

problème. Examinons si la théorie d'après laquelle la civilisation de l'âge du bronze aurait été introduite par le commerce phénicien peut cadrer avec les observations des archéologues.

Cette théorie, énoncée depuis fort longtemps par le savant suédois Nilsson, a été adoptée dans le principe par beaucoup d'archéologues dans les autres parties de l'Europe. Suivant cette doctrine, tous les objets remarquables en bronze, si artistement ouvragés, que l'on observe en Scandinavie, auraient été le produit d'une industrie indigène qui se serait développée d'après les modèles apportés par les Phéniciens.

Les principaux arguments que présente M. Nilsson pour défendre sa théorie sont assez remarquables. Le premier porte sur la petitesse extraordinaire des poignées d'épées et des bracelets, dénotant des mains bien plus petites que celles des peuples actuels de l'Europe. Il attache ensuite une importance capitale à l'ensemble des dessins qui ornent les objets en bronze, il y voit des caractères plutôt sémitiques qu'indo-européens.

Les arguments de M. Nilsson, dont l'autorité est toutefois très grande, perdent de leur importance en face de certaines objections.

D'abord la petitesse de la poignée des épées n'indique pas plus une origine phénicienne qu'indoue, car il est bien connu que les peuples de l'Inde ont de fort petites mains. Ensuite, relativement à l'art phénicien dans l'ornementation du bronze, on objectera avec raison que les Phéniciens ayant toujours copié les peuples qu'ils visitaient, n'ont pas eu d'art propre.

Parmi les archéologues qui assignent une origine orientale à la métallurgie, les uns ont avancé qu'elle aurait pris naissance dans le Caucase, les autres la font venir de l'Asie Mineure ou de l'Égypte.

Ces opinions, de même que celles que j'ai énumérées plus haut, n'étant basées sur aucun fait positif, ne peuvent aider à la solution du problème. Plusieurs savants distingués ont alors jeté leurs regards sur l'Inde, berceau, dit-on, de toutes les civilisations et de toutes les religions ; et l'un d'eux, M. Gabriel de Mortillet, s'il n'a pas tout à fait élucidé la question, l'a du moins éclairée d'un jour nouveau qui mérite de fixer l'attention.

Guidé par la statistique des dépôts stannifères, il arrive à cette conclusion que c'est de la partie méridionale de l'Inde que nous est venu le bronze. On sait, en effet, que ce sont la presqu'île de Malacca et l'île de Banca qui fournis-

sent le plus d'étain. Le minerai s'y recueille très facilement dans des alluvions, qui sont les plus riches du monde. D'autre part, le cuivre se trouve en abondance dans les mêmes régions. Il est donc assez naturel de chercher sur ce point le foyer de l'invention du bronze.

L'étude anatomique des hommes de l'âge du bronze confirme cette manière de voir. Les épées et les poignards révèlent des mains très petites, et les bracelets, des poignets fort minces ; or, c'est dans l'Inde seulement que l'on rencontre ces caractères physiques.

Cette remarque, faite depuis longtemps, ne doit plus être citée seulement comme un argument banal. M. de Mortillet¹ a établi ce fait sur une série de 50 mensurations prises sur des armes du Musée d'artillerie de Paris. D'après les moyennes obtenues, c'est la poignée des armes de l'Inde qui est la plus courte. Elle n'atteint que 0^m,0789, tandis que la moyenne des armes de France, même en ne cherchant que les plus petites poignées, est de 0^m,1096. Toutes les autres poignées, à part quelques armes touaregs, s'éloignent au moins de 10 millimètres, mais ces armes touaregs portent des ornements qui paraissent leur assigner une origine indienne, de sorte que ce fait isolé n'affaiblit en aucune façon la valeur de l'ensemble des mensurations signalées.

Indépendamment de ces considérations tendant à attribuer aux armes de l'âge du bronze et par suite à l'industrie tout entière de cette époque, une origine indienne, il en est encore deux d'un ordre tout aussi important. Elles portent l'une sur la ressemblance que présentent certains instruments métalliques rencontrés en Occident, avec des sistres en usage, il y a peu de temps encore, dans l'Inde et au Japon. L'autre gît dans l'ornementation des objets de l'âge du bronze dont les analogues se retrouvent dans les mêmes pays orientaux.

Les instruments en question, recueillis en Occident, principalement dans les palafittes des lacs de Neuchâtel, du Bourget et ailleurs, avec de nombreux objets dénotant des milieux appartenant à la première période des métaux, se composent de tubes en bronze garnis de bélières auxquelles sont passés des anneaux mobiles dont le nombre et la disposition varient².

¹ *Revue d'anthropologie*, 1875.

² *Études paléo-ethnologiques, Âge du Bronze*, t. 1^{er}, p. 103. — Voir plus loin, séance du 6 septembre.

Lors de la découverte de ces singuliers instruments, la sagacité des archéologues fut naturellement excitée, et on chercha à expliquer leur emploi de diverses manières. Aucune explication satisfaisante n'avait été proposée lorsque M. de Mortillet et moi avons fait remarquer que l'on pouvait observer un grand nombre de personnages bouddhiques portant à la main une canne ornée d'un sistre fort analogue à celui de nos stations de l'âge du bronze. M. de Mortillet avait vu dans la collection de M. Cernuschi plusieurs statues bouddhiques portant ce sistre, et j'avais depuis longtemps observé dans le musée de M. Guimet une série d'objets de même nature qui m'avaient porté aux mêmes conclusions. M. Guimet avait été frappé aussi, en visitant le musée de Christiania, de la ressemblance qui existe entre certains instruments en bronze pourvus d'anneaux et ceux que portent plusieurs personnages bouddhiques de sa collection.

Cette similitude étant établie, il reste à parler de l'ornementation propre à notre âge du bronze occidental, dont le principe paraît encore procéder de l'Inde.

Les caractères de cette ornementation consistent dans des pyramides ou dents de loup avec hachures horizontales, verticales ou diagonales, puis dans la série des croix simples ou composées, et le swastika ou croix gammée si essentiellement bouddhique. Tous ces ornements se trouvent et sur les armes, ustensiles et parures de l'âge du bronze, et sur les armes de l'Inde.

De cet ensemble d'observations ethnographiques il résulte que c'est vers l'Inde qu'il faut jeter les yeux pour y chercher avec quelque probabilité de réussite le point de départ de l'invention du bronze, premier métal employé par nos ancêtres des temps préhistoriques. Mais comment, par qui et par où ce bronze, qui a précédé le fer, est-il arrivé jusqu'aux populations primitives du littoral de la mer Noire et de la Méditerranée d'abord, et ensuite de l'Ouest et du Nord de l'Europe? C'est à ces dernières questions que nous allons essayer de répondre en apportant quelques faits nouveaux pouvant contribuer à faire avancer leur solution.

Avant d'aborder ce sujet, jetons un coup d'œil sur cette longue période de plusieurs siècles peut-être pendant laquelle le bronze a régné en maître, jusqu'au moment où le fer est venu le supplanter à son tour.

Lorsque les populations qui ont élevé les dolmens et construit les premières

habitations lacustres requèrent la connaissance du bronze, leurs industries étaient encore bien rudimentaires. Le bois, l'os, la corne et le silex, seules matières employées pour la fabrication des outils et des armes pendant la période quaternaire, étaient aussi presque exclusivement utilisés pendant cette période moins reculée qui a vu apparaître les animaux domestiques. A cette époque, dite de la pierre polie, ou rohenhausienne, le silex est soigneusement retaillé en forme de lance et de pointe de flèche; les haches primitives simplement taillées à grands éclats, sont polies et travaillées de manière à devenir des ustensiles variés et parfois élégants. De son côté, l'art du potier surgit au milieu de cette civilisation encore barbare, en même temps que celui du tisserand.

Peu à peu le bronze apparaît dans les stations; bientôt les industries se multiplient et se transforment: ces peuplades qui ont laissé dans leurs tombeaux les quelques pointes de flèches et objets de parure en bronze acquises par un trafic probable avec des étrangers, se livrent à leur tour à la fabrication du bronze dès que le métal nouveau est en leur possession et que, recevant des modèles, ils sont initiés à ce nouveau genre de travail.

A cette période transitoire pendant laquelle les premiers objets en bronze sont arrivés chez les populations des dolmens à l'état de rareté, apportés probablement par des voyageurs venant de l'est de la Méditerranée, en succède une autre qui peut véritablement être appelé âge du bronze; c'est qu'en effet, dans la plus grande partie de l'Europe, le bronze est la seule matière qui sert à la fabrication des armes, des ustensiles et des ornements.

Les populations néolithiques qui ont choisi les lacs pour y construire leurs demeures, reçoivent aussi le bronze, mais alors non plus sous la forme d'armes ou de bijoux précieux et isolés, mais en pacotilles variées où ils trouveront les modèles pour en fabriquer eux-mêmes. D'importantes collections de moules en terre et en bronze, et des séries considérables d'ustensiles, d'armes et d'objets de parure, ainsi que des poteries et des débris de cuisine ont été retirées des lacs suisses et du lac du Bourget. Tout cela prouve que ces populations ont séjourné fort longtemps dans ces villages bâtis sur pilotis.

Tandis que l'on recueillait dans les lacs des vestiges nombreux du développement local de l'industrie, on trouvait sur certains cols des Alpes les preuves évidentes d'une importation commerciale dans la découverte de certains amas

d'objets en bronze neufs et par quantités comparables à de véritables pacotilles de marchands. Citons entre autres les dépôts ou trésors de Réalon, de Ribier et Baurière (Hautes-Alpes), composés de plusieurs centaines d'objets usuels fort variés de formes et de destinations.

Il en est de même d'un certain nombre de dépôts d'objets de bronze que l'on a trouvés fréquemment en France et dans d'autres pays. Ces découvertes ne renferment plus seulement, comme celles des Alpes, des objets neufs ; on n'y voit presque exclusivement que des pièces usées, brisées et destinées à être refondues, ou encore des pièces inachevées. On les a considérées généralement comme des cachettes ou des ateliers de fondeurs. Les fonderies de Larnaud (Jura), de la Poype (Isère) et de Vernaison (Rhône), sont des types de ce genre de dépôt, notamment dans le bassin du Rhône.

Des dépôts analogues à ceux dont il vient d'être question ont été découverts sur tous les points de l'Europe, et, indépendamment de l'intérêt que présente leur étude au point de vue de l'histoire générale des populations primitives de notre pays, ils doivent attirer notre attention d'une façon spéciale, parce qu'à cette question se rattache étroitement celle de l'importation du bronze en Occident.

Un fait capital ressort en effet de l'étude de ces découvertes, c'est la similitude frappante que l'on observe dans leur composition, qu'elles appartiennent au Nord, au Sud, à l'Est ou à l'Ouest. Partout on rencontre les mêmes caractères qui distinguent ces dépôts des autres gisements. Dans les fonderies de l'Angleterre comme dans celles de la Scandinavie, de l'Allemagne, de la Suisse et des autres contrées de l'Europe, on trouve en effet, aussi bien qu'en France, ces mêmes assemblages d'objets brisés et déformés contenus généralement dans des vases en terre. Ces dépôts appartiennent donc certainement à une même civilisation ; mais à quelles circonstances doit-on attribuer ces analogies remarquables qu'ils présentent dans tous les pays, et quelle est leur origine ?

On a prétendu que ces amas de bronze provenaient des colonisateurs romains qui échangeaient des instruments en fer contre des bronzes dont ils avaient démontré l'infériorité. La connaissance du fer étant bien antérieure aux Romains, on ne doit pas s'arrêter à cette idée, soutenue encore cependant par quelques archéologues attardés.

Plus avancés que ces derniers, d'autres ont supposé que ce sont les Gaulois eux-mêmes qui ont formé ces dépôts de vieux bronzes, lorsque l'emploi du fer s'est répandu.

Les nombreux inventaires de trouvailles que j'ai fait connaître répondent à ces deux théories, aussi inacceptables l'une que l'autre, et démontrent la nécessité de chercher une explication dans les faits eux-mêmes. En effet, si l'on étudie ces découvertes, on verra que la plupart renferment des lingots et des culots et qu'un grand nombre présentent des objets inachevés, des moules et autres ustensiles de fondeurs prouvant que le bronze était fabriqué en partie sur place et que toutes ces fonderies appartiennent bien à l'âge du bronze. La présence de moulures n'est pas, du reste, indispensable pour prouver l'existence d'une fonderie, car on sait que le plus grand nombre des moulages de bronze n'étaient pas exécutés d'après les procédés qui nécessitent l'emploi de moules en bronze, en pierre ou en terre cuite.

L'attribution de ces dépôts de bronze étant incontestablement établie, il s'agissait de chercher leur origine.

M. Gabriel de Mortillet a pensé que c'était à des industriels nomades, voués à la métallurgie, que l'on devait les fonderies ou cachettes de fondeurs. Les bohémiens actuels ou tziganes, qui s'en vont encore errant de pays en pays et faisant de la chaudronnerie, donneraient, suivant ce savant archéologue, une idée des fondeurs ambulants de l'âge du bronze qui auraient d'abord importé l'industrie métallurgique et l'auraient ensuite développée.

A l'appui de cette théorie fort vraisemblable, je rappellerai que, bien que la plupart des armés et des ustensiles de l'âge du bronze présentent des caractères généraux communs qui démontrent une provenance originelle de même source, on peut distinguer dans les divers pays des différences secondaires qui sont suffisantes pour prouver que les fabricants, nomades d'abord, étaient devenus ensuite à demi sédentaires, comme le sont encore de nos jours certaines bandes de bohémiens dans diverses contrées.

M. Paul Bataillard, qui fait une étude spéciale des bohémiens, et au sujet desquels il a publié d'importants travaux, est arrivé, en suivant une voie différente, à peu près aux mêmes conclusions que M. de Mortillet. Pour M. Bataillard, ce seraient aussi ces mêmes tziganes, fondeurs de bronze qu'il désigne sous le nom de *calderari* (nom roumain), qui auraient importé le bronze en

Occident. Ces nomades, originaires de l'Inde, qui viennent actuellement de la Hongrie et de la Transylvanie en bandes nombreuses exercer leur industrie dans toutes les parties de l'Europe, auraient très probablement apparu dans l'Occident dès les temps les plus reculés, peut-être même vers l'époque où le bronze s'est répandu dans nos contrées. On sait que leurs premiers voyages en dehors des régions danubiennes datent de la plus haute antiquité.

M. Bataillard, on le voit, est venu appuyer la théorie de M. de Mortillet ; mais les mêmes éléments de comparaison qu'il rencontre chez les calderari actuels et sur lesquels il s'appuie, ne lui permettent pas d'accepter certains détails présentés par M. de Mortillet et relatifs au genre de vie des calderari préhistoriques.

Ainsi, M. Bataillard n'admet pas qu'ils aient été demi-sédentaires ; il croit plus volontiers que les calderari de cette époque ont pu se partager la Gaule, par exemple, en plusieurs provinces où telles et telles bandes avaient pris l'habitude de se rendre afin d'éviter une concurrence fâcheuse. Il pense que la fréquentation réitérée d'un même pays par une même bande a suffi pour produire ces types, spéciaux à telle ou telle région, que l'on remarque dans les armes et les ustensiles, bien que leur forme générale démontre une provenance originelle commune.

Si quelques calderari se sont établis en Occident, ce ne sont que des exceptions individuelles. « Quant à des habitations fixes, dit-il, elles ne seraient admissibles que dans des cas particuliers, comme s'il s'agissait de stations lacustres, par exemple. » M. Bataillard ajoute que, « sauf quelques détails de costumes et quelques infiltrations, non pas certes de vraie religion chrétienne, mais de ce que l'on peut appeler la mythologie prétendue chrétienne, les calderari d'aujourd'hui sont vraiment identiques à ce qu'ils étaient du temps d'Hérodote et bien auparavant. » Il induit de ce fait que l'étude des tsiganes modernes doit guider efficacement dans les recherches sur les origines du bronze en Occident. Parmi ceux que M. Bataillard a rencontrés, depuis une dizaine d'années qu'ils ont recommencé à visiter nos régions, aucun, même ceux qui ont quitté leur pays depuis plusieurs années, ne lui a paru renoncer à y retourner, et il n'a pas appris qu'aucune bande ait essayé de s'établir définitivement quelque part à l'étranger.

M. Bataillard fait remarquer, toutefois, qu'il n'en fut pas de même proba-

blement dans la grande émigration du quinzième siècle ; on sait qu'à cette époque un grand nombre de calderari se sont fixés en Écosse, où ils ont conservé le nom de *tinker* (chaudronnier), synonyme de *gypsy*. Ce fait est, suivant lui, le résultat d'une grande émigration et reste en dehors des « données générales des tournées industrielles et commerciales accomplies par les nomades, qui durent conserver leur centre dans la région du Danube, quand même ils auraient eu, dans les Alpes ou de ce côté-ci des Alpes, des espèces de comptoirs ou d'ateliers plus ou moins permanents. »

A l'appui de ces opinions, M. Bataillard cite un fait important qu'il tient du chef d'une bande avec lequel il a pu s'entretenir : « C'est l'assurance, dit-il, que m'a donnée ce chef que tout le cuivre qu'ils emploient leur est fourni par le chef supérieur, qui est comme l'entrepreneur général de cette grande société de travailleurs nomades, et qui, bien qu'ayant sa résidence ordinaire dans les environs de Pesth, va prendre ce cuivre à Temeswar; c'est ce chef qui leur expédie le métal, même en France ou dans les autres pays de l'Occident, quand la provision qu'ils ont emportée est épuisée ou près de l'être. »

Déjà en 1861, Fournet¹ avait assimilé les fondeurs de l'âge du bronze aux métallurgistes ambulants, à ces chaudronniers nomades qu'il avait rencontrés et utilisés dans les montagnes de l'Auvergne, de la Forêt-Noire, des Alpes et des Cévennes, et que l'on désigne sous les noms de *peirerous* ou d'*estama brazaires*.

Pour ma part, cette idée m'avait frappé lorsque mon illustre maître m'en parlait pour la première fois, à l'époque de mes premières recherches sur l'âge du bronze.

De ce qui précède, doit-on dès à présent conclure que la plupart des dépôts de bronze que nous appelons fonderies ou cachettes de fondeurs ont été laissés par des industriels nomades originaires de l'Orient et qui auraient importé chez nous la connaissance du bronze? Cette théorie, émise isolément par plusieurs savants éminents, paraît fort vraisemblable en principe, bien que ses auteurs diffèrent sur certains détails; mais elle ne prouve pas d'une façon irrécusable que nos fonderies sont les seuls témoins de l'importation de l'industrie métallurgique en Occident.

¹ *De l'influence du mineur sur les progrès de la civilisation. Mémoires. Acad. Bel. Let. et A. de Lyon, 1860-64.*

Les gisements de transition et les trésors nous ont montré les traces d'un commerce qui s'est développé jusqu'au moment où l'industrie a pris racine dans le pays. On a vu, en effet, dans les dolmens et les autres gisements analogues se présenter des bronzes de formes primitives qui n'ont pu être fournis aux populations néolithiques que par des voyageurs isolés, à moins que l'on suppose que ces peuplades les aient rapportés de quelques excursions chez des voisins plus civilisés.

Dans les trésors des Alpes les pacotilles variées accusent, d'autre part, un commerce, qui aurait précédé l'arrivée des métallurgistes ambulants. Quant à ces nombreux dépôts de bronze hors d'usage qui se rencontrent si fréquemment dans toute l'Europe, ils ont été considérés jusqu'à ces derniers temps comme des vestiges de fonderies indigènes ; puis on a voulu y voir les restes de fondeurs absolument nomades, suivant les uns, et à demi sédentaires suivant les autres, mais dans tous les cas premiers importateurs du bronze.

Étant démontré que l'emploi exclusif de la pierre n'existait plus à l'époque où ces cachettes de bronze ont été formées, puisque l'on connaissait le métal par les marchands, il faut voir dans leurs auteurs plutôt des bandes d'ouvriers, suivant une voie ouverte par le commerce, que des colonisateurs. Les uns étaient absolument nomades, tandis que d'autres, fréquentant davantage les palafittes ou autres centres de populations qu'ils initiaient au travail du bronze, devenaient presque sédentaires ou s'y fixaient complètement.

Un résumé rapide des connaissances acquises sur les industries, l'habitation, le mobilier, la nourriture, le vêtement, la parure, les armes, la sépulture, le culte et le commerce des populations de l'âge du bronze, fera saisir plus facilement la physionomie de cette grande période de l'humanité. On obtiendra aussi une synthèse exacte des faits que j'ai accumulés sur les conditions d'existence de ces populations, sur l'origine de l'industrie métallurgique, sur la marche de son importation dans nos pays.

Fondeurs habiles, les hommes de l'âge du bronze ont laissé des vestiges aussi curieux que nombreux de leur outillage. Une grande partie de leurs produits ont été fondus sur place ; l'ornementation en était due, tantôt au moulage, tantôt au burin. L'érouissage constamment employé venait com-

¹ *Études paléo-ethnologiques, Âge du bronze, loc. cit.*

pléter le travail de la fonte : les haches, les faucilles et les couteaux sortaient inachevés du moule, le tranchant ne pouvait être obtenu que par le martelage. Le laminage et l'estampage ont été pratiqués également chez les populations de l'âge du bronze, mais seulement vers la fin de sa durée.

La céramique a pris, de son côté, dès l'arrivée du bronze, un développement surprenant ; cependant le tour à potier n'existe pas encore partout ; les formes des vases sont variées à l'infini : la plupart présentent un cachet d'élégance remarquable. Généralement ornements dans le même style que les objets métalliques, les produits céramiques se distinguent nettement de ceux de l'âge du fer et sont éminemment caractéristiques.

Le tissage prend aussi un très-grand essor. Née à l'époque néolithique, cette industrie se transforme peu à peu, et des tissus capables de fournir des vêtements cousus et de formes différentes commencent à se montrer. On a trouvé dans les palafittes une série de fragments de tissus de lin plus ou moins grossiers et des pelotes de fil de même nature. Ni le chanvre ni la laine n'ont encore été signalés.

On n'aurait pas de preuves certaines de la présence de ces tissus, que les fuseaux, les fusaioles et certains peignes d'os en démontreraient l'existence ; mais les peaux d'animaux avec leur fourrure ont continué à être utilisées, comme à l'époque précédente. Les aiguilles en bronze, qu'on retire en grande quantité de la vase des lacs, présentent des chas assez gros pour que l'on puisse supposer qu'elles ont été utilisées pour coudre des peaux ou des tissus fort grossiers. L'agrafe et la fibule viennent enfin affirmer l'existence, dans l'âge du bronze, de vêtements de nature résistante.

La vannerie prend une certaine importance, l'osier est tressé en corbeilles et en claies pour l'aménagement des habitations. La menuiserie devient une industrie véritable avec l'apparition du métal, si propice à ses besoins.

Les constructions sur pilotis, seules habitations de l'âge du bronze dont le temps nous ait conservé des vestiges, étaient singulièrement facilitées par l'introduction des haches et des eiseaux en bronze.

De nature en partie organique, le mobilier a généralement disparu dans la plupart des stations de l'âge du bronze : les palafittes seules nous en ont conservé quelques traces ; ce sont des débris de claies, de corbeilles en osier, quelques parties de sièges, des auges en bois, des fuseaux, etc., etc. Parmi les objets de

nature inorganique, il faut citer des fragments de fourneaux en terre, des chevets (croissants) en terre et en pierre, puis d'innombrables vases de toutes formes : pots, coupes, tasses, plats, lampes, fusaïoles, etc., etc.

Les ustensiles métalliques d'usage domestique sont fort nombreux : la hache, le ciseau, la gouge, le marteau, la faucille, le couteau et l'aiguille, constituaient la partie la plus importante du mobilier. Les haches et les faucilles sont partout les objets les plus nombreux dans tous les gisements. A la fin de l'âge du bronze, le rasoir est venu augmenter cette série d'ustensiles.

Parmi les objets de parure, ce sont incontestablement les bracelets et les épingles qui ont été le plus employés. Ces ornements, fort élégants, dénotent un certain degré de culture artistique. Les épingles, trouvées par milliers dans les palafittes, étaient employées dans la coiffure, à laquelle on apportait un grand soin. Les bagues, les pendants d'oreilles, les boutons, les pendeloques, plus tard les *torques*, les fibules et les ceintures, complétaient l'ornementation du vêtement. La parure paraît avoir été l'une des grandes préoccupations des peuplades de cette époque.

Les armes, si l'on excepte la fronde, le bâton et la flèche, étaient peu nombreuses. La lance, d'un type à peu près uniforme partout, est fort commune, surtout dans les gisements terrestres. Le poignard et l'épée, de formes plus variées, armaient souvent les hommes de cette époque, puisque tous les gisements en donnent quelques exemplaires.

Les armures dont la structure nécessitait un travail plus complexe, les casques, les cuirasses et les boucliers, ne deviennent d'un usage fréquent qu'à la fin de l'âge du bronze ; c'est seulement alors que le martelage et le laminage, indispensables à leur confection, ont été connus et pratiqués. Il est probable cependant que les cuirasses et les boucliers faits de cuir ou de bois ont été en usage de très bonne heure. On ne saurait rapporter à d'autres objets un certain nombre de petits clous uniformes dont on a trouvé une très grande quantité réunie sur un même point.

Les documents relatifs aux rites de la sépulture et du culte sont assez rares. On ne possède qu'un très petit nombre de tombeaux de l'âge du bronze ; on sait toutefois que l'inhumation et l'incinération étaient également pratiquées. On n'a rencontré jusqu'à ce jour aucune preuve absolue de l'existence d'un culte chez les populations de cette époque ; il est probable pourtant qu'elles ne

devaient pas en être complètement dépourvues. La présence dans les palafittes de petites roues en terre ou en bronze analogues à celles des chariots symboliques que l'on a découverts en Transylvanie, en Styrie, dans les régions baltiques, en Égypte, peut être rattachée à des traditions religieuses.

Les sistres, dont l'origine orientale et le caractère religieux sont incontestables, viennent à l'appui de cette opinion. Un motif d'ornementation, la croix gammée ou swastika, qui apparaît dans les gisements les plus importants vers la fin de la prépondérance du bronze, doit être aussi rangé parmi les documents capables d'éclairer cette question. On sait que ce motif ornemental appartient actuellement au bouddhisme ; mais son origine est beaucoup plus ancienne, elle doit être recherchée dans les temps *védiques*. La constatation du swastika et du sistre au milieu des vestiges de l'âge du bronze est donc d'un haut intérêt, puisque l'un et l'autre viennent de l'Inde. Avec l'origine d'un culte probable, ils tendent à indiquer celle de la métallurgie. L'étude de leur répartition dans les pays compris entre l'Inde et la Gaule pourra contribuer à retracer les routes suivies dans son importation. En attendant les résultats de cette enquête, on peut déjà affirmer que le swastika ne se montre en Italie que dans les tombeaux proto-étrusques ou dans les découvertes contemporaines, et qu'il n'apparaît en Gaule qu'à la fin du règne exclusif du bronze, c'est-à-dire à l'époque où une nouvelle influence civilisatrice a commencé à s'y faire sentir.

Le climat de l'âge du bronze ne devait pas être sensiblement différent de celui de nos jours ; la faune et la flore devaient, dès lors, être à peu de chose près les mêmes. Les palafittes ont donné des débris végétaux et animaux démontrant ce fait important. La présence du lin et de plusieurs céréales semble annoncer l'aurore de l'agriculture.

La domestication d'un grand nombre d'animaux, commencée pendant l'époque néolithique, s'est également complétée dans l'âge du bronze. Les ossements nombreux de chien, de bœuf, de mouton, de cochon et de cheval, que l'on a recueillis dans un certain nombre de stations, diffèrent peu de ceux des types actuels, quand ils ne sont pas identiques. La découverte de plusieurs mors de cheval démontre d'une façon décisive l'emploi régulier de cet animal.

Le laitage a dû entrer pour une part considérable dans l'alimentation, soit à l'état frais, soit à l'état de fromage. La plupart des palafittes ont donné des

vases à fonds tronés, semblables à ceux que l'on emploie actuellement pour faire égotter le lait caillé.

La chasse et la pêche, seules ressources des populations de l'âge de la pierre pour se procurer une nourriture animale, ont joué à peu près le même rôle après l'introduction du métal. Parmi les ossements retirés des palafittes on a reconnu ceux d'un certain nombre d'animaux sauvages vivant encore dans nos pays. La flèche et l'hameçon témoignent par leur nombre relativement considérable de leur emploi journalier; il en est de même des portions de filets retirées des palafittes.

Après avoir résumé ce qui a trait aux conditions d'existence des populations de l'âge de bronze, voyons quelles étaient leurs relations commerciales. A cette question se rattache le problème le plus important de l'étude que j'ai entreprise, celui du mode d'initiation de notre pays à la connaissance des métaux. Puisqu'il est admis par la majorité des archéologues que la plupart des découvertes d'ensemble se rapportant à l'âge du bronze, répondent dans toute l'Europe à un état social bien caractérisé, et que nulle part l'industrie métallurgique n'est le fait d'un développement indigène, il est permis de penser que la connaissance du bronze est due à des importations commerciales dont il faut chercher l'origine en Orient.

Ce mouvement civilisateur présente des caractères constants et à peu près uniformes dans tous les pays. Il dénote ainsi une origine commune, mais il est loin d'être synchronique d'un bout à l'autre de l'Europe. Il y a eu juxtaposition lente de la civilisation, et son ancienneté paraît être, pour chaque région, en raison inverse de son éloignement du point de départ probable. Opérée par voie de colonisation de proche en proche, l'initiation a pu gagner successivement par un commerce d'échange les contrées où l'ambre, l'étain, les fourrures et peut-être certains produits alimentaires, ont pu en fournir les éléments principaux.

Les nombreuses découvertes dont j'ai étudié la composition ont montré plusieurs séries d'importations traçant des réseaux distincts. Dans la première série, le bronze arrive à l'état de rareté chez les populations sauvages de l'époque des dolmens et des palafittes néolithiques.

Ce fait, fort appréciable en France et en Suisse, l'est également en Italie, en Allemagne, en Hongrie, en Russie, en Scandinavie et en Angleterre. Peu



FIG. 5. 1 4 grand. — Danemark.



FIG. 2. 1 2 grandeur. Suède.



FIG. 3. — 1 2 gr Danemark.



FIG. 1. 1/2 grandeur. — Danemark.



FIG. 7. 1/3 grandeur. Sibérie.



FIG. 9. — 1/3 gr. Sibérie.



FIG. 4. 1/2 grandeur. — Suède.

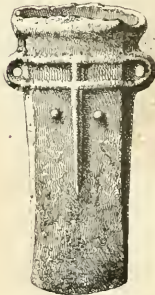


FIG. 6. 1,3 grand. — Russie.

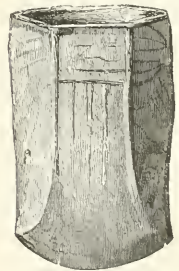


FIG. 8. 1,3 grandeur. — Russie.

TYPES DE L'AGE DU BRONZE

GRUPE DANUBIEN. — 1 A 4. PROVINCE SCANDINAVE. — GROUPE OURALIEN.

5 A 8. PROVINCE SIBERIENNE.



Après son début, l'âge du bronze y est caractérisé par des haches, des faucilles, des couteaux, des épées, des bracelets, etc. Mais peu à peu l'industrie du métal s'implante dans le pays avec l'aide d'ouvriers étrangers, et lorsque les indigènes y ont été complètement initiés, les formes primordiales se modifient, des types locaux sont créés, tout se spécialise de plus en plus dans un périmètre donné, et on arrive à se trouver en face de ces groupes distincts que M. Hildebrand a proposé d'appeler *des provinces*¹.

Pour les bien reconnaître, il importe de séparer dans chaque région les types qui paraissent importés de ceux qui sont certainement dus à l'industrie locale, ou, ce qui revient au même, les formes les plus anciennes de celles qui sont plus modernes. Cette séparation facilitera la délimitation des diverses provinces et aidera à retracer la marche suivie dans l'importation de la métal-

Tenter un pareil travail pour l'ensemble de l'Europe paraît une entreprise téméraire ; toutefois les types secondaires et régionaux des pays britanniques, scandinaves, russes, hongrois, italiens et français étant à peu près connus, il n'est pas impossible d'établir dès à présent de grandes divisions. Les rapports observés entre plusieurs de ces divisions seront autant de jalons indicateurs des différents réseaux permettant de remonter vers le point de départ. Si incomplet que soit cet essai, je le crois utile et capable de préparer la solution du problème.

L'étude des types spéciaux à chaque contrée permet de diviser l'Europe en trois grands groupes, dont les caractères sont parfaitement distincts et auxquels se rattachent des provinces reliées par des intérêts communs. Ce sont : 1° le groupe *ouralien* ; 2° le groupe *danubien* ; 3° le groupe *méditerranéen*. Quelques figures donnant les types de chacun de ces groupes montreront les caractères qui permettent de les distinguer. (Planches VII, VIII, IX et X.)

GRUPE OURALIEN. — Celui-ci, constitué par les provinces *russe*, *sibérienne* et *finlandaise*, présente un ensemble de caractères qui le sépare nettement des autres groupes. Les bronzes de ces provinces offrent, comme

¹ *Compte rendu du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie de Stockholm, en 1874*. T. I, p. 536. — Congrès de Budapesth.

Il a parfaitement expliqué M. Worsaae² dans son remarquable travail : *la Colonisation de la Russie et du Nord scandinave*, d'évidentes analogies avec ceux de l'Asie méridionale. Ce sont ces analogies qui avaient fait croire à quelques archéologues que c'était par ces régions que le bronze avait pénétré de l'Asie dans le Nord de l'Europe. On avait, en effet, trouvé en Finlande des formes propres à la Scandinavie et au Nord de l'Allemagne, mais M. Worsaae a montré que ces objets provenaient, non de l'Est, mais de la péninsule scandinave ou du Nord germanique.

A part ces exceptions, les vestiges d'un âge du bronze sont peu nombreux dans cette région et paraissent ne dater que d'une époque relativement récente.

Les pièces provenant de Sibérie ont une physionomie toute spéciale ; un poignard originaire de l'Oural est dans le même cas. La pioche et la hache faisant partie de la grande découverte de Jelabugy dans le gouvernement de Viatka (Russie) ont aussi un aspect particulier. Il en est de même des haches de Moscou et de Kiew. L'épée de Finlande seule a quelques rapports avec celles du Danube. Quant aux deux bracelets lithuaniens découverts, le premier dans le tumulus de Borizow, près de Minsk, peut tout d'abord se rapprocher de nos bracelets des palafittes ; mais un examen attentif démontre assez vite qu'il est d'un type à part. Il en est de même du second trouvé à Nie-Mouaycie.

GRUPE DANUBIEN. — La région du Danube, beaucoup plus étudiée, offre aussi un intérêt beaucoup plus grand ; elle doit attirer spécialement notre attention, car elle a été indiquée comme étant la route par laquelle le bronze est arrivé au pied des Alpes.

En étudiant successivement les caractères propres à chacune des provinces du groupe *danubien*, on verra dans quelles limites on peut admettre cette hypothèse.

Sans présenter des formes aussi étranges que le groupe *ouralien*, il se distingue par des types qui, sauf certaines exceptions, se rencontrent peu dans le Sud et l'Occident de l'Europe. Mais on en trouve des dérivés nombreux dans toutes les régions septentrionales, soit en Allemagne, soit en Scandinavie et même dans la Grande-Bretagne et en Irlande.

Un coup d'œil jeté sur quelques types provenant tous de Hongrie et con-

² *Memoires de la Société des antiquaires du Nord*, 1873-74.

servés en partie dans le musée de Budapesth, fera ressortir cet enchaînement et expliquera le rapprochement dans ce groupe des provinces *hongroise, scandinave et britannique*.

La province hongroise, qui s'étend dans toute la région du Danube moyen, en Autriche, en Styrie et jusqu'en Carniole, est incontestablement la plus importante. Je dois faire remarquer qu'elle présente des formes propres à la Grèce et à l'Asie Mineure et à tout le Sud de l'Europe : telles sont des haches plates assez nombreuses et des poignards à soies.

Quelques-unes de ces pièces paraissent plus anciennes que la majorité des autres objets métalliques de ce pays ; elles semblent attester que la Hongrie a reçu la connaissance de la métallurgie par des rapports avec la Grèce et l'Asie Mineure. De même que dans les autres contrées, des types nouveaux se créèrent dès que l'industrie eut pris un certain développement local. Les haches découvertes dans les environs de Pesth et descendant des prototypes rencontrés dans les autres provinces du groupe *danubien*, ne présentent que peu de rapport avec les formes françaises, suisses et italiennes.

Il en est de même des bracelets, du rasoir et de l'épée. Quant aux faucilles, à l'épée et au rasoir, ils pourraient, ainsi que les moules en terre et en pierre, être cités comme des exceptions. Ce sont, en effet, des pièces pouvant être rattachées à certains types qui ont pénétré en France et en Suisse vers la fin de l'âge du bronze.

Il paraît donc peu vraisemblable que le groupe danubien, dont la province *hongroise* arrive jusqu'aux Alpes suisses, puisse être considéré comme la voie par laquelle le bronze a pénétré en Gaule.

S'il n'est pas possible de saisir des rapports étroits entre les types hongrois et ceux de la France et de la Suisse, il n'en est pas de même pour ceux de la Scandinavie, de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

La province *scandinave*, qui descend jusqu'au milieu de l'Allemagne, à la rencontre de la précédente, possède des formes absolument locales, telles que le couteau et le rasoir danois, qui n'ont pour la plupart d'analogues dans aucune autre province ; mais si l'on examine certaines haches, on leur trouve un air de parenté indiscutable avec celles que nous avons vues en Hongrie. Le même fait apparaît en Suède ; le couteau et le rasoir rappellent ceux du Danemark, mais la hache, l'épée et le poignard, et surtout la fibule et la spirale,

affirment à leur tour une affinité réelle avec la province hongroise. Cette particularité, qui avait attiré l'attention des archéologues du Nord, a été mise en lumière avec beaucoup de sagacité par Hans Hildebrand¹.

De l'étude comparée des types les plus anciens de la Hongrie, de la Scandinavie et de celle du développement de ces types dans ces pays, M. Hildebrand conclut à une relation évidente entre ces deux provinces ; mais il ne pense pas que l'une dérive de l'autre. Il y a entre elles parallélisme et rien de plus. Pour expliquer le rapport observé entre les types hongrois et ceux de la Scandinavie, il faut nécessairement admettre une région intermédiaire ; on ne la précise pas encore, mais le goût des recherches paléo-ethnologiques pénétrant en Allemagne, on est en droit d'espérer que la question sera bientôt résolue.

La province *britannique*, comprenant l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, est des plus importantes. M. Evans, dans son ouvrage, *Petit Album de l'âge du bronze de la Grande-Bretagne*, donne quelques types d'armes et d'ustensiles montrant les formes anglaises les plus caractéristiques, ainsi que des types irlandais assez spéciaux.

La province *britannique*, comme les précédentes, offre de son côté des types locaux et possède des formes dont les prototypes semblent venir du Danube plutôt que de l'Italie, en passant, comme l'a dit M. Worsaae, par la France méridionale. Quelques analogies existent en effet entre certaines formes des côtes britanniques et celles des côtes Nord de la France, mais ces formes ne se retrouvent plus qu'accidentellement dans les autres parties de la France ou en Suisse, à mesure surtout que l'on s'avance vers la Méditerranée. Cette ressemblance, purement littorale, est particulièrement sensible sur les haches à douille carrée, et comme ce type y est cantonné, on peut se demander s'il a été créé sur le rivage est ou sur le rivage ouest de la Manche. La même observation peut être faite pour les haches à talon et pour les poignards à rivets avec lame aiguë.

Dans tous les cas, ces analogies n'indiquant qu'une industrie locale, n'assignent pas plus une origine danubienne qu'une origine méditerranéenne

¹ *Compte rendu de la septième session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Stockholm*, t. I, p. 237.



Fig. 1. 1/2 grandeur. Hongrie.

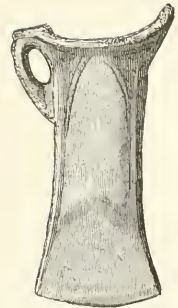


Fig. 3. 1/2 grandeur. — Hongrie.

Fig. 2. 1/2 gr. — Hongrie.

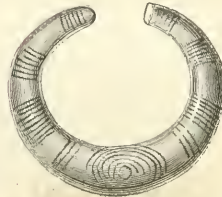


Fig. 4. 1/2 grandeur. — Hongrie.



Fig. 5. 1/2 gr. — Angleterre.

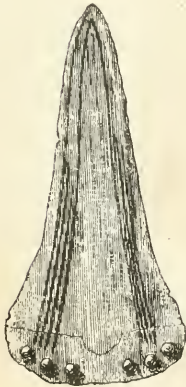


Fig. 6. 1/2 grandeur. Angleterre

Fig. 4. 1/2 grandeur. — Hongrie.

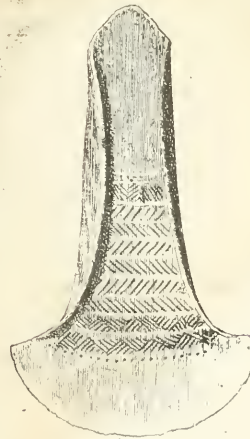


Fig. 7. 1/2 grandeur. — Angleterre.

TYPES DE L'AGE DU BRONZE

GRUPE DANUBIEN. — 1 A 5, PROVINCE HONGROISE; 6 A 8, PROVINCE BRITANNIQUE



aux bronzes britanniques. A cet égard, certaines haches à douille ronde avec ou sans anneau, ainsi que des ciseaux également à douille ronde, garnis quelquefois sur le dos de bourelets plus ou moins prononcés, doivent fixer notre attention. Ces types communs, en effet, à l'Angleterre et à l'Irlande, se trouvent aussi fréquemment en Scandinavie. Il en est de même des épées à soie plate avec rivets qui ont les lames élargies près de la pointe. Or, ces formes sont d'origine hongroise et on les rencontre avec quelques modifications peu importantes dans toute la région danubienne et jusqu'en Carniole.

Dans la France méridionale et en Italie, on connaît des épées d'un type fort voisin de celui des régions britanniques; mais ce n'est que sur le Danube que l'on observe des lames du genre de celles dont je parle.

Ne peut-on pas conclure de ces faits que les types britanniques qui ont des analogues en Scandinavie et dans le nord de la France, et qui présentent des rapports considérables avec ceux du Danube, n'ont pas une origine méditerranéenne? Il est vraisemblable que, partis d'un centre commun de fabrication, qui est probablement la Hongrie, ils ont fini par se transformer, mais en conservant un air de parenté; ils se sont par la suite séparés les uns des autres de façon à constituer un élément de distinction pour la délimitation des provinces. Sur ce point je diffère donc d'opinion avec M. Worsaae, pour qui les bronzes britanniques paraissent être le produit d'un courant de civilisation venu directement de l'Italie en passant par la France méridionale. Au surplus, en accordant à la province britannique une origine danubienne plutôt qu'une origine méditerranéenne, je ne prétends pas que les influences qui ont réagi sur l'Europe en allant du Midi au Nord ne se soient pas exercées sur cette même province et sur la Scandinavie. Je suis convaincu au contraire que certaines épées à antennes et à pommeau plat que l'on trouve dans ces contrées ont pu y arriver par la France, ainsi que quelques formes de haches plates ou à ailerons; mais ce sont là des exceptions.

GRUPE MÉDITERRANÉEN. — Les comparaisons qui précèdent paraissent démontrer que les types français et suisses n'ont pour la plupart que des rapports assez éloignés avec ceux que l'on observe dans les provinces du groupe danubien. Leurs formes, en effet, présentent des caractères assez tranchés pour autoriser la formation d'une province que l'on peut appeler

franco-suisse. Mais, ainsi qu'on a pu s'en assurer pour les autres contrées de l'Europe, à côté des types locaux se trouvent des types étrangers qui montrent l'importation et en font entrevoir le point de départ.

Cette distinction a été faite en partie dans la description des produits métallurgiques et dans celle des gisements d'ensemble que j'ai fait connaître autre part¹, et il a été prouvé que les formes les plus anciennes, c'est-à-dire celles qui se trouvent mélangées aux vestiges encore prédominants de l'âge de la pierre dans certains monuments qui datent de cette époque, devaient être comparées aux formes de l'Asie Mineure et des îles de la Méditerranée. L'Italie tenant en partie ses prototypes de la Grèce, il convenait de les réunir provisoirement en une seule division qui formera la province *italo-grecque*. Cette province et celle que j'ai séparée sous le nom de franco-suisse constitueront le groupe méditerranéen. Dès 1869 j'étais arrivé à ces conclusions et j'en ai donné un aperçu, en 1871, au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Bologne². Si l'on examine les haches et les poignards à soie de nos gisements les plus anciens du bassin du Rhône, avec ceux d'Issarlick (Troie) et de l'île de Chypre, par exemple, on verra qu'il y a identité de forme et qu'à cette époque de transition de l'âge de la pierre à l'âge du bronze, les populations néolithiques du Sud de la France étaient en relation avec les pays situés à l'est de la Méditerranée. Il en est de même pour les haches plates ou simples coins dont Issarlick et l'île de Termia ont fourni de nombreux spécimens. Il est à remarquer de plus que ces formes primitives ont été également trouvées dans l'Inde centrale, à Guugeria et à Balagath³ (3 à 400 objets.)

C'est encore à ces types que se rapportent la plupart des haches en bronze découvertes en Égypte, notamment trois haches recueillies dans des tombeaux égyptiens, encore munies de leur manche⁴. Les régions italiennes d'où sont venus en Gaule plus tard ces mêmes types modifiés, accompagnés de nouvelles formes, sont fort riches en spécimens remontant à cette première

¹ *Études paleo-ethnologiques, Age du bronze*. Loc. cit.

² *Compte rendu du Congrès*, p. 343.

³ La colonisation de la Russie et du Nord scandinave, etc. (*Mémoires de la Société des antiquaires du Nord*, 1873-74).

⁴ A. Arcehin : *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, t. V, p. 376.

importation. On les trouve en Sicile, en Sardaigne, dans l'île d'Elbe, dans tout le Sud de la Péninsule, en Ombrie, en Toscane et jusqu'au Piémont. La plupart des haches plates, des fonderies de Vauvert (Gard) et de Vieme (Isère), dont on a trouvé du reste des séries fort nombreuses dans la vallée du Rhône et de la Saône, sont identiques avec celles que l'on a recueillies en Sicile aux environs de Naples et dans les couches inférieures, des terramares, de la Lombardie.

A côté de ces types, qui sont incontestablement les plus anciens dans le bassin du Rhône, dans les autres parties de la France, en Suisse et en Italie, il s'en trouve d'autres dont les analogues doivent être cherchés aussi en Italie : ils se montrent sous forme de haches à ailerons et à douilles, d'épées à poignée avec pommeau à antennes, puis d'autres avec pommeau plat. Des épées de ce dernier type ont été fondues dans les palafittes du lac du Bourget, et on en a trouvé un moule en Italie¹.

Quant aux poignards à poignée recueillis en France, à Crussol, à Lyon, en Savoie, dans le Valais et jusqu'en Meklembourg, ils sont certainement italiens. M. Mariotti², qui a fait une étude spéciale de ces armes découvertes en très grand nombre en Italie, soit dans le Parmesan, soit dans le Modénaïs et le pays napolitain, leur suppose une origine égyptienne.

Pour les types que l'on observe dans le Tyrol sur la côte italienne de l'Adriatique jusque auprès de Rome, dans le Trentin, dans les terramares et surtout dans les palafittes du lac de Garde, à Peschiera, ils paraissent pour la plupart moins anciens que les précédents ; ils montrent de plus des affinités assez grandes avec ceux qui dominent dans le groupe danubien. Cette question mérite de fixer l'attention, et en attendant qu'elle ait été étudiée davantage, j'ai réuni provisoirement cette région au groupe danubien.

Ces relations établies entre la région des Alpes et celle du Danube ne devaient pas s'interrompre. A mesure qu'elle transforma ses industries sous l'influence de la civilisation de l'Orient et de la Méditerranée, l'Italie continua à envoyer des produits métallurgiques ; mais elle reçut et développa

¹ Lindenschmit, *Alterthumer*, heft. I, taf. 2.

² Sui pugnali di bronzo scoperti a Cartione dei Marcheri nel Parmigiano (*Bollettino di paleontologia italiana*, anno II, n° 3 et 4).

alors de nouvelles formes qui coïnciderent probablement avec l'arrivée du fer.

C'est ainsi que le rasoir et la spirale décorative, caractéristiques du premier âge du fer, apparaissent dans les palafittes de Peschiera et dans les terramares du Parmesan, du Modénais et du Reggionais, à côté des plus anciens types de haches, avec des couteaux et des poignards, dont les analogues sont fréquents dans le Tyrol et le Haut-Danube. Il n'est pas démontré cependant que ces types nouveaux n'aient pas été découverts à un niveau supérieur à celui qui a donné les types anciens.

Quant à la spirale qui, d'après les remarques de M. Wladimir de Maïnof, est d'origine serbe et qui se rencontre très communément en Hongrie, elle a pu pénétrer jusqu'au Tyrol par la vallée de la Save et la Vénétie, en même temps qu'elle remontait le Danube. Le musée de Belgrade possède des têtes d'épingles représentant le motif décoratif le plus fréquent encore actuellement dans toute cette partie de l'Europe.

C'est vers cette époque de transition que se développait la civilisation qui a laissé les nécropoles de Villanova, de Gollasecca et d'Hallstatt, et qui est venue réagir sur les usages et les industries des populations de l'âge du bronze du bassin du Rhône, d'où elle se rendit dans le reste de la France. Partie de l'Italie, elle pénétra dans nos palafittes par les Alpes italiennes d'abord, et gagna le Haut-Danube, d'où elle rayonna jusque dans le Nord.

C'est alors que parurent dans le bassin du Rhône l'épée à antennes découverte à Ronzano par M. Gozzadini, les fibules de Gollasecca, les représentations animales et la chaudronnerie de Hallstatt, ainsi que le rasoir de Villanova.

Ces types nouveaux ayant pris naissance en Italie et ayant été importés en Suisse alors que le bronze apparaissait dans la province scandinave, il est naturel de penser que ce nouveau courant, qui avait cheminé en quelque sorte parallèlement avec celui du bronze vers le Haut-Danube, a pu atteindre le Nord de l'Europe peu de temps après, et que, dans ces régions, ces deux courants ont dû se fondre; car, l'âge du bronze des contrées du Nord renferme des types qui, chez nous, n'appartiennent qu'à l'âge du fer.

¹ Note sur les torques ou ornements spiralés (*Matériaux pour l'histoire de l'homme*, 3^e série t. VIII, p. 6).

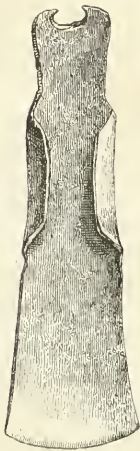


Fig. 1. 1/2 grandeur. — Terramare de Reggio d'Emilie.



Fig. 4. 1/2 grandeur — Palafitte de Peschiera



Fig. 5. 1/2 grandeur. Palafitte de Peschiera.



Fig. 3. 1/3 grandeur. Parmesan.

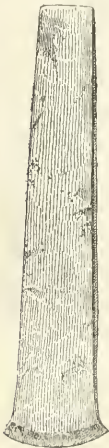


Fig. 8. 1/2 grandeur. Ile de Teruia (Grèce.)

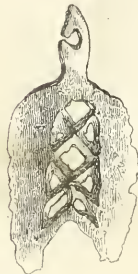


Fig. 6. 1/2 grandeur. Terramare de Reggio d'Emilie



Fig. 7. 1/2 grandeur Palafitte de Peschiera.

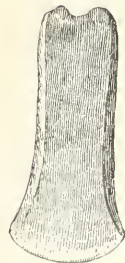


Fig. 2. 1/2 grandeur — Perugia.

TYPES DE L'AGE DU BRONZE

GRUPE MÉDITERRANÉEN. — 1 à 3, PROVINCE ITALO-GRECQUE

GRUPE DANUBIEN. — 4 à 7, PROVINCE HONGROISE



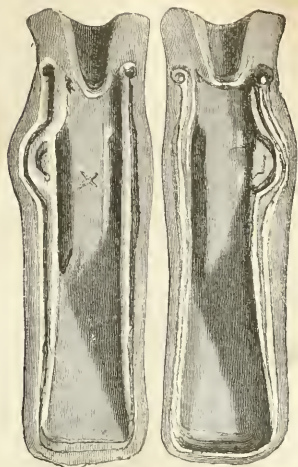


FIG. 1. 1/3 grandeur. — Paladins de Morge (Suisse.)



FIG. 2. 1/3 grandeur. — Paladin de Neuchâtel (Suisse.)



FIG. 3. 1/2 grandeur. — Paladin de Neuchâtel (Suisse.)

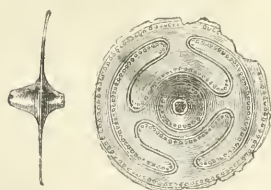


FIG. 6. 1/2 grandeur. — Fonderie de Geucelin (Isère.)



FIG. 5. 1/3 grandeur. — Paladin du Bourget.

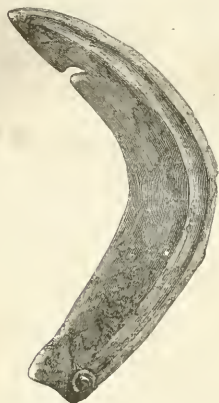


FIG. 4. 1/2 grandeur. — Fonderie de Larnaud (Jura.)



FIG. 6. 1/5 grandeur. — Le Doubs à Besançon.

TYPES DE L'AGE DU BRONZE

GRUPE MÉDITERRANÉEN. — PROVINCE FRANCO-SUISSE



Ces études comparatives des divers groupes ou provinces constituées d'après les formes propres à chaque région ont permis d'esquisser la marche de l'importation du bronze d'Orient en Occident. La plupart des formes se présentant avec une constance marquée dans chaque région, il a été possible de chercher à délimiter chacune d'elles.

Il paraît démontré que l'Asie Mineure, les contrées voisines, ont fourni les premiers bronzes venus chez les populations néolithiques du bassin du Rhône. L'expansion progressive qui s'était faite en Grèce, dans les îles de l'Archipel et en Italie, est remontée également vers le Nord jusqu'en Hongrie.

Suivant les côtes de la Méditerranée d'une part et la vallée du Rhône de l'autre, le courant méridional atteignit le bassin sous-pyrénéen, puis le Nord de la France et peut-être aussi l'Angleterre.

Après avoir prospéré en Italie, la métallurgie a dû se répandre au dehors, et, franchissant les Alpes, elle est entrée en Gaule, où elle s'est développée notamment dans les palafittes de la Savoie et de la Suisse, jusqu'au moment où une influence nouvelle apparaissait comme précurseur du fer appelé à remplacer le bronze.

J'ai tenté récemment de dresser un avant-projet de carte d'Europe montrant la répartition des groupes et des provinces qui en dépendent. Basée la plupart du temps sur des observations directement recueillies dans les diverses contrées de l'Europe, l'étude des formes d'après lesquelles sont établies les provinces est des plus intéressantes, mais, je dois le reconnaître, elle laisse encore beaucoup à désirer. Il est rare qu'en ouvrant une voie nouvelle on puisse se flatter de n'y rien omettre, de tout voir et d'échapper à toute erreur. Mon but a été seulement de montrer l'utilité des recherches conçues d'après ce plan ; d'autres en tireront pour la science un plus grand profit, lorsque des données plus nombreuses et plus décisives auront été réunies.

J'ai indiqué les principales découvertes dans chaque province, par les signes de la légende internationale, afin de montrer la proportion relative pour chaque pays. Il est à remarquer aussi qu'on manque complètement de documents pour certaines régions.

Dès à présent cette carte montre que le groupe *danubien*, le plus important à tous égards, a prospéré à peu près parallèlement au groupe méditerranéen,

qui est le plus ancien, et que ces deux groupes paraissent avoir une même provenance initiale.

Le groupe ouralien, absolument distinct et peut-être le plus moderne, occupe une plus grande surface et semble avoir une origine indépendante.

En résumé, après avoir considéré la découverte du bronze comme le produit du développement local de l'industrie dans chaque pays, on a voulu en voir le point de départ en Scandinavie ou en Angleterre. Quand il fut admis que la métallurgie est due à une importation étrangère, le vénérable et illustre Suédois Sven Nilsson, se basant sur certaines observations archéologiques, attribua cette importation à des marchands phéniciens. M. de Rougemont, s'appuyant de son côté sur des données historiques, arriva à peu près aux mêmes conclusions.

A ces théories succéda celle de la plupart des archéologues allemands, pour qui les Étrusques sont les importateurs du bronze jusque dans l'extrême Nord.

Puis enfin celle qui place dans la région du Caucase le premier centre connu de la métallurgie apparut à son tour.

Ces opinions fort différentes, comme on le voit, n'ont apporté ni les unes ni les autres la solution du problème, bien que les savants qui ont abordé cette question l'aient étudiée avec la plus grande sagacité.

Ce résultat est dû peut-être à plusieurs causes : la première, la plus regrettable, c'est que la plupart des archéologues qui ont entrepris ce genre de recherches étaient imbus d'idées préconçues. En second lieu, on a trop souvent rapporté aux époques classiques la plupart des armes et des ustensiles de l'âge du bronze, en ne tenant pas assez compte de leur antiquité relative dans chaque pays. De plus, on a généralement négligé de comparer entre elles les différentes formes propres aux diverses contrées de l'Europe. A ce point de vue, les congrès internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, ainsi que les expositions organisées à l'occasion de ces congrès, ont rendu d'immenses services.

Depuis que MM. Nilsson, Hildebrand et Worsaae ont montré tout le parti que l'on pouvait tirer de la méthode comparative internationale, on est arrivé à cette conclusion capitale, que toutes les armes et tous les ustensiles en bronze antérieurs à la connaissance du fer ont, en principe, un cachet évident

de communauté d'origine. Il y a importation incontestable, et importation effectuée de proche en proche dans chaque région. Lorsque l'industrie métallurgique a pu s'implanter, il s'est produit des types locaux qui, bien que dissemblables dans les détails, n'en montrent pas moins des liens de parenté très appréciables.

Toutefois, ces particularités m'ont permis de distinguer en Europe des provinces archéologiques constituant des groupes reliés eux-mêmes par certains rapports qui m'ont porté à chercher en Asie Mineure et encore plus à l'Est, le principal foyer de la civilisation initiatrice de l'âge du bronze.

De l'Orient, en effet, semblent être partis les types qui ont profité au réseau méditerranéen et ceux qui ont fécondé la région danubienne.

Cette manière de voir, résultat d'observations nombreuses et positives et déduite de l'enchaînement naturel des faits, est aussi celle de l'éminent archéologue danois M. Worsaae; mais, il faut le reconnaître, elle ne fournit pas encore de réponse à cette question : en quel lieu et comment le bronze a-t-il été inventé?

S'il y a, en effet, quelque probabilité pour que ce soit par l'Asie Mineure que la métallurgie s'est répandue en Europe, aucun document authentique ne prouve que l'invention des métaux est due aux populations célèbres qui, dans la haute antiquité, occupaient ces contrées.

Proposer une solution, même provisoire, à cette seconde partie du problème, serait assurément prématuré dans l'état actuel de la science. Pourtant les deux tentatives les plus sérieuses qui aient été faites en ce sens doivent être signalées. L'une, s'inspirant entièrement des notions scientifiques, est due à M. Gabriel de Mortillet, l'autre, essentiellement historique, est celle de M. de Rougemont.

M. de Mortillet est arrivé à considérer l'Inde orientale comme le foyer de l'invention du bronze, l'île de Malacca et l'île de Banca étant encore les points les plus riches du globe en minerai d'étain et de cuivre natif. Les musées de Copenhague renferment plusieurs ustensiles et armes en bronze provenant de Java, du Japon et de la Chine, qui peuvent être rapprochés de leurs analogues découverts en Europe.

Le savant paléo-ethnologue rappelle qu'on ne rencontre nulle part en dehors de l'Inde des épées et des bracelets dénotant des poignets aussi petits que

ceux qui caractérisent presque partout l'âge du bronze. Enfin, l'origine incontestablement indienne de la croix gammée ou swastika et de certains sistres que l'on retrouve dans les gisements de l'âge du bronze européen, fournit encore de nouvelles raisons à l'appui de sa théorie.

Suivant M. de Rougemont¹, le foyer de la métallurgie du bronze primitif serait la Terre-Sainte au temps des Hétiens et des Phéniciens. Du Ta-Neter, cet art se serait répandu chez les Phéniciens et chez les Assyriens, et il aurait été transporté par les Curètes et les Dactyles chez les Grecs qui, plus tard, ont encore été les élèves des Lydiens.

En supposant que l'une de ces régions ait vu naître l'industrie du bronze, ce qui ne peut être démontré que par des fouilles habilement dirigées, il importe de rattacher, s'il est possible, les premiers temps de la métallurgie dans les diverses contrées de l'Europe à l'histoire classique de l'Orient.

Les considérations qui viennent d'être exposées conduisent aux conclusions suivantes :

1° C'est pendant l'âge de la pierre que le premier métal, le bronze, a fait son apparition en Occident².

2° La connaissance de la métallurgie, qui a permis au bronze de supplanter la pierre, n'est pas le résultat de l'évolution locale des sentiments industriels, elle est due à des importations.

3° L'âge du bronze paraît jusqu'à maintenant, en Gaule, comme en Scandinavie et dans le Nord, antérieur à tout document historique.

4° L'âge du bronze a eu en France, en Suisse et dans les pays méridionaux un développement aussi considérable que dans les contrées septentrionales et particulièrement en Scandinavie.

5° L'âge du bronze a eu en France et en Suisse une très longue durée, comme le prouvent et les nombreux gisements d'ensemble, dont le chiffre s'élève jusqu'à ce jour à plus de 600, et le total des objets métalliques découverts soit isolément, soit dans ces gisements, total s'élevant à près de 35,000.

6° Le bassin du Rhône est une des parties de l'Europe les plus riches en antiquités de l'âge du bronze; à lui seul il a donné 30 0/0 de la totalité des objets catalogués, soit environ 11,000 objets.

¹ *L'Age du Bronze ou les Sémites en Occident*. Neuchâtel, 1866.

² *Genèse*, iv, 22.

7° L'importance de l'âge du bronze et la marche de la civilisation spéciale à cette période sont démontrées par les transformations qu'ont subies les produits métallurgiques dans chaque pays.

8° Ces transformations locales permettent dès à présent de diviser l'Europe en plusieurs provinces archéologiques avec des caractères assez distinctifs.

9° Sans pouvoir indiquer définitivement l'origine première de la métallurgie, nous avons reconnu que cette origine était certainement orientale, et que, partie probablement de l'Inde, elle paraissait être venue en Europe plutôt par l'Asie Mineure que par le Caucase.

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE SUR LA NATURE ET L'EMPLOI DES FILS D'OR DANS LES SOIERIES DU MOYEN ÂGE

PAR M. BROSSARD

CONSERVATEUR DU MUSÉE INDUSTRIEL DE LYON

Le coton, la laine, le lin, le poil de chèvre, le duvet de chameau ne sont pas les seules matières que l'on voit mariées, dans les étoffes du moyen âge, au fil précieux tiré du *bombyx mori*. L'or, l'argent, les perles, les gemmes y figurent, ainsi que les plumes d'oiseaux. Le crin y apparaît aussi, mais plus rarement. De vieilles chroniques françaises placent même la barbe et les cheveux parmi les matières textiles que mettaient en œuvre, au douzième siècle, de gracieuses mains.

Bien des hypothèses ont été émises sur la nature du fil d'or des *sericæ vestes*. Grâce aux encouragements bienveillants de la Chambre de commerce de Lyon, j'ai pu faire *de visu*, tant en France qu'à l'étranger, une étude sérieuse des tissus anciens, étude que les matériaux nombreux réunis dans le Musée spécial qu'elle a créé et dont elle a bien voulu me confier la direction, m'ont permis de compléter. Je résume ici, sous une forme succincte, mes observations personnelles sur la question des fils d'or. Elles serviront de réponse aux points d'interrogation posés par mes savants devanciers et qui subsistent encore.

L'or s'employait de différentes manières :

1° Sous la forme de plaques très minces appliquées sur l'étoffe même et fixées soit par la broderie, soit par le moyen d'un fer chaud ou d'un battage (or de *batteure*).

Les mosaïques et les ivoires, entre autres, montrent l'application de l'or sous cette forme de plaques fixées sur l'étoffe et serties, ordinairement, d'un ou plusieurs rangs de perles.

C'est le procédé le plus ancien. Les Byzantins et les Mérovingiens l'employèrent fréquemment. Il était encore en usage pendant l'ère ogivale.

D'après M. Rainé, on trouva dans la succession de Hugues Gudsey, évêque de Durham, mort en 1194, des chasubles de taffetas rouge, *brodées de feuilles d'or*, de besans, de grosses perles et de perles précieuses¹.....

Les comptes royaux, année 1389, renferment cette autre mention :

Pour iij marc, xvij esterlins et ob. d'or fin, à xxiiij quaras, baillé à Estienne d'Esperon, orbateur, pour aplatir et mettre en plate, pour mettre et tailler en forme de genestes pour *assoier* sur les deux pourpoincts de broderie pour le roy viij " v liv. xii s. ix de p. ².

2° En lames, mêlées à la trame du tissu :

Tels sont les restes de dorure des vêtements de soie recueillis sur les ossements de Charlemagne, à Aix-la-Chapelle. L'or employé à l'état pur, est découpé en lames très étroites retordues de manière à former un fil trait.

Spécimens au Musée d'art et d'industrie

3° En lames enveloppant un fil de soie, comme notre filet.

Ce montage qui prit le nom d'or retors au seizième siècle est fort ancien, Dans sa description de la maison de campagne de Pontius Léontius, située au confluent de la Dordogne et de la Garonne. Sidoine Apollinaire montre la femme de Léontius, dans son gynécée, filant de nombreuses quenouilles à la syrienne, enroulant des fils de soie sur des cannes légères et *entrelaçant l'or rendu ductile sur une trame fauve*³.

Nous citons ce passage pour bien marquer la réelle ancienneté de l'or battu découpé en lames et monté sur fil de soie. Toutefois nous n'avons pas pu

¹ Saint-Cuthbert : with an account of the state in which his remains were found upon the opening of his tomb in Durham cathedral, in the year MDC:CXXVII By James Rainé, etc., Durham, 1828, in-4, p. 31. Cité par M. François Michel, *Recherches sur le commerce, l'usage et la fabrication des étoffes de soie*.

² De Laborde, *Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du Louvre* documents et glossaire.

³ Sidonius Apollinaris, Burgus, Pontii Leontii, carmen XXII.

en constater la présence dans un document textile contemporain du poète Sidoine Apollinaire, qui vivait au vi^e siècle. Tous les spécimens de tissus de cette époque reculée décrits par les auteurs modernes, et ceux que nous avons eu l'occasion de voir (le Musée en possède un du v^e siècle) sont sans dorure. Postérieurement, à partir de l'époque carolingienne, les exemples sont fréquents de l'emploi du filet d'or pur.

Le Musée de la Chambre en renferme quelques-uns.

4^e En fil trait ou passé à la filière. Tel était l'or de Chypre, *aurum Cyprium*, si fréquemment nommé au moyen âge et célèbre au xiv^e siècle¹.

Les observations qui précèdent s'appliquent à l'emploi de l'argent pur ou doré, battu ou filé, aussi bien qu'à l'emploi de l'or. Cependant jusqu'au xiv^e siècle, les exemples sont rares où l'un et l'autre métal sont utilisés, ensemble ou séparément, surtout l'argent, qui avait l'inconvénient de noircir.

Mais le plus ordinairement, le fil d'or des étoffes du moyen âge se compose d'une lame très étroite de papier doré, retordue sur un fil de lin ou de chanvre à la *manière chinoise*, parce que le papier doré chinois est toujours monté sur fil de soie et non sur fil de lin ou de chanvre.

Cette dorure, d'un genre particulier, a échappé jusqu'à ce jour aux recherches des archéologues et des savants qui ont écrit sur les arts textiles. Dans leurs travaux remarquables et consciencieux sur les vêtements sacerdotaux et les soieries du moyen âge, M. le chanoine Bock et M. Charles de Linas, pour citer les plus éminents, se contentent de poser la question sans la résoudre. Trompé par l'aspect cotonneux du revers des dorures papyrifères qui paraissent être couvertes d'une sorte de duvet, M. Charles de Linas pensait que ces dorures étaient revêtues d'une enveloppe préservatrice de baudruche. Le savant chanoine Bock partageait encore cette opinion lorsque nous eûmes l'honneur, en 1875, de conférer avec lui, à Aix-la-Chapelle, de l'acquisition

¹ L'industrie de l'or et de l'argent filés fut également pratiquée à Lucques (dès la fin du xiii^e siècle) à Gènes (xv^e siècle), puis à Milan et Florence (xvi^e siècle). De Milan elle passa à Lyon, 1552, avec Benoît Montaudoyon. Vers le même temps le Milanais Turato installa à Paris une tréfilerie à la façon de Milan.

L'or de Milan eut, au xv^e siècle, un succès égal à l'or de Chypre ; c'était un fil trait d'argent doré (or fin). Les ateliers lombards avaient, paraît-il, trouvé le secret de dorer une partie du fil seulement.

Pendant la seconde moitié du xv^e siècle, l'or de Lyon, filé sur soie et battu à la *façon de Milan*, jouissait d'une certaine notoriété.

pour le Musée de la Chambre de commerce, des derniers vestiges de sa précieuse collection.

Les rédacteurs des anciens inventaires ne l'ont pas connue, du moins ils gardent sur sa nature et son origine un silence complet. Et cependant les mentions de dorures de provenances les plus diverses ne font pas défaut dans leurs écrits. Concurrément aux ors de Chypre, de Lucques, de Venise, ils citent l'or de Damas, l'or arabiant, l'or d'arrabe (*aurum Arabicum*) l'or obrizé. Connaissant la dorure papyrifère ils n'eussent pas manqué, croyons-nous, de spécifier sa nature par une expression plus caractéristique.

Venue de l'Extrême-Orient, la dorure papyrifère, sans parler des étoffes chinoises, existe dans quelques étoffes de soie de fabrication persane et surtout arabe, antérieures au x^e siècle; nous parlons de celles, bien entendu, dans la texture desquelles apparaît l'or. Aux siècles postérieurs, du onzième à la fin du treizième, son emploi est tellement généralisé qu'on en constate la présence dans presque toutes les soieries attribuées aux fabriques byzantines, arabes, siculo-arabes, lucquoises et espagnoles. Pendant deux cent ans et plus, le fil d'or papyrifère domine partout. L'or métallique n'apparaît plus qu'exceptionnellement. Les étoffes, quelles qu'elles soient, même les plus précieuses, celles destinées aux monarques, aux princes, aux dignitaires de l'Église, montrent l'application uniforme de ce système de dorure. Contentons-nous de citer pour exemple les vêtements du sacre des empereurs du Saint-Empire romain, conservés à Vienne et fabriqués à Palerme, l'an 528 de l'Hégire (1133 de Jésus-Christ), dans les ateliers célèbres *in felice urbe Panormi*. Les broderies d'or qui bordent la dalmatique de soie rouge sont exécutées en fil papyrifère et non en fil métallique. La magnifique chape dite de Saint-Rambert, conservée à l'église de Saint-Rambert-sur-Loire, brochée d'ornements, de lions et de colombes affrontés, est dans le même cas. Une étoffe de chasuble en soie verte appartenant au Musée d'art et d'industrie, précieux monument de l'industrie arabe du xxii^e siècle, vient encore témoigner d'une manière irrécusable à l'appui de notre dire. Elle est historiée alternativement de girafes et d'aigles affrontés dont les extrémités sont relevées par la dorure papyrifère.... *pedibus et capitibus aureis*, suivant l'expression des anciens écrivains. Par la perfection du dessin, la finesse des contours, la beauté de l'exécution, cet *holosericum* indiquerait selon nous une époque de fabrication

plus ancienne : on serait tenté d'y voir un de ces types primitifs d'origine orientale pure, persan ou arabe, qui servaient de modèle aux tisseurs occidentaux et qu'ils reproduisaient indéfiniment sur leurs métiers. Beaucoup d'autres étoffes contemporaines non moins curieuses, qui existent dans les trésors des églises de France ou dans quelques musée de l'étranger, notamment au South-Kensington, au Musée d'art et d'industrie de Vienne, au Musée de Nuremberg, au trésor de l'église de Dantzig, accusent la présence de la dorure sur papier. Nous les rappelons pour mémoire.

A partir du xiv^e siècle, époque où l'or et l'argent filés sont en vogue, le fil d'or papyrifère paraît s'être réfugié en Allemagne. La corporation des *Factrices capparum et clipcorum Colonienses*, entre autres, affecte pour lui une sorte de prédilection, et en fait une consommation considérable. Sans être taxé d'exagération, on peut avancer que les brodeurs et tisseurs rhénans n'ont pas employé d'autre dorure que le filet de papier. Tous les ouvrages sortis de leurs mains que nous avons pu examiner, et ils sont nombreux, sont autant de témoignages qui confirment cette opinion.

L'usage du fil d'or papyrifère que l'on constate aussi dans quelques tapisseries, cessa en Europe vers le commencement du xv^e siècle.

Appliqué de bonne heure par les Persans et les Arabes d'Orient, peut-être aussi par les Hindous, quoique nous n'ayons pas pu vérifier le fait d'une manière bien positive, ce système de dorure fut emprunté à la Chine, où il est pratiqué de temps immémorial. A quelle époque précise ? Voilà ce qu'il serait utile de connaître. La rareté insigne des tissus de soie tramés or, antérieurs au x^e siècle et ayant date certaine, ne permet pas, pour le moment, de répondre autrement que par des conjectures. Toutefois, d'après des documents connus, on peut dès à présent reporter au viii^e siècle de notre ère, époque où les musulmans pénétrèrent dans l'empire du Milieu et y établirent des relations commerciales régulières, l'importation en Occident du procédé de l'industriel chinois.

Quoi qu'il en soit, la connaissance de la particularité technique que nous venons de signaler à la bienveillante attention du Congrès, n'est pas sans importance pour l'archéologie textile. Elle apporte à cette science encore neuve des éléments sérieux d'appréciation, des bases presque certaines de classification. En effet, l'analyse des papiers employés, leur préparation, la subs-

tance qui les compose, la coloration et le titre de l'or qui les couvre, sont autant de détails à examiner : détails précieux qui méritent l'attention de l'archéologue et qui, par leur caractère technique positif, peuvent jeter une lumière inattendue sur l'époque ou la provenance des œuvres de la textrine ancienne. La nature même du fil, soie, coton, lin, ou chanvre, qui sert d'âme aux dorures, peut aider également à la recherche de la vérité. Nous n'avons pas, on le comprendra, à insister sur ce point. Aussi nous terminerons cette courte étude en rappelant le vieil axiome de nos pères : A bon entendeur, salut.

Le rapport de M. Brossard donne lieu aux observations suivantes de M. le duc LANCIA DI BROLO.

Le byssus était une matière textile animale, beaucoup employée par les Orientaux et dans l'Élide. Ils le tiraient de la coquille d'un mollusque ostracée, la *Sinna nobilis* de Linnée ; et ils le teignaient avec une couleur rouge produite par un autre mollusque, la *Purpura hemastoma*, et souvent ils y mêlaient aussi des fils d'or.

Les anciens empereurs romains avaient des vêtements tissés avec le byssus. Vous avez parlé, Monsieur, d'un tissu portant une inscription arabe et vous voulez attribuer cet ouvrage aux Arabes. Il est vrai que ceux-ci brodent dans leurs tissus des arabesques ; ordinairement c'est la date, une formule ou une *sura* du Coran. Mais je ne crois pas que l'ouvrage dont vous parlez soit dû à l'Orient. Il aura été fait plutôt à Palerme, par des ouvriers arabes. A Nuremberg, il y a un tissu dont on ne conteste pas la fabrication et la provenance sicilienne.

M. BROSSARD. — Je n'ai pas parlé du *byssus*, parce que ce textile appartient à l'archéologie romaine, tandis que je n'ai commencé mon étude qu'aux ouvrages datant du v^e au vi^e siècle, c'est-à-dire au moyen âge. Le byssus, d'ailleurs, avait presque disparu au vii^e siècle, nominalement du moins, pour faire place aux soieries.

Maintenant, pour ce qui regarde le manteau impérial conservé à Vienne (autrefois à Nuremberg), j'ai cité l'année de l'hégire (528) en laquelle il fut fabriqué.

Remarquons qu'il y a au trésor de Vienne deux vêtements, dont l'un porte

une inscription cufique avec le nom du sultan tissé dans la bordure. C'est celui qui est en cause ; son origine arabe ne me paraît pas contestable. L'inscription du second vêtement est en latin ; il sort également des ateliers du *Tiraz*. On trouve cependant des ouvrages arabes portant des inscriptions en langue latine. Mais, en ce qui concerne la fabrication des étoffes, la langue arabe, là où elle figure, est parfois singulièrement altérée dans la forme. Cette dégénérescence calligraphique trouve son explication dans le fait qu'on admettait au Tiraz des ouvriers de nations différentes. Aussi certaines inscriptions des tissus palermitains se rapprochent-elles beaucoup des caractères gothiques employés à cette époque.

M. le due LANCIA DI BROLO répond à une autre partie du rapport de M. Brossard.

Vous avez parlé, Monsieur, d'un drap portant une inscription arabe ; or à l'époque en question, il n'y avait plus de domination arabe en Sicile. C'est la race normande qui régnait alors sur l'île. En Sicile, les Normands ont été fort tolérants, au contraire de ce qu'ils ont fait ailleurs. Leur tolérance est allée jusqu'à permettre l'emploi de plusieurs langues dans les documents officiels ; c'est ce qui explique qu'il y ait des diplômes et des inscriptions. C'est ainsi que les Normands ont permis aux Arabes restés en Sicile de continuer à s'occuper dans leurs ateliers de tissage.

M. BROSSARD. — La question est vidée au point de vue textile. Nous nous trouvons en présence d'épigraphistes, c'est-à-dire devant la régularisation d'inscriptions.

DE L'ASSIMILATION DE LA VÉRITABLE LANGUE SÉMITIQUE AVEC LA LANGUE ACCADIENNE

PAR M. L'ABBÉ GUINAND
DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Depuis bien longtemps, la science biblique se trouve en présence d'un problème important de philologie et d'ethnologie qu'elle n'a jamais pu résoudre. Les deux races de Sem et de Cham, aussi haut que l'histoire peut les atteindre, nous apparaissent parlant une seule et même langue, que l'on a qualifiée du nom générique de *langue sémitique*.

Cette dénomination qui a universellement prévalu dans la science pour désigner l'hébreu et la grande famille des idiomes dont l'hébreu est le type, n'est nullement justifiée par les données de la linguistique ancienne, et l'est encore moins par les découvertes récentes de l'assyriologie. Tous les descendants de Cham, les Kouschites, les Cananéens, les Phéniciens, les Babylo-niens, ont manifestement parlé l'hébreu, lequel est la langue prétendue *sémitique* par excellence¹.

La *Genèse* nous montre *Abraham, l'Hébreu qui habitait la chénaie de Mamrè, l'Amorrhéen, frère d'Eschol et frère d'Aner*, conversant avec les habitants chamites du pays (*Genèse*, xiv, 13). Ces noms cananéens, que je viens de citer, d'Amorrhéc, de Mamrè, d'Eschol, d'Aner, sont du pur hébreu, ainsi que tous les autres noms propres de la contrée. Enfin, Isaïe, en propres termes, a appelé l'hébreu la langue de Canaan (xix, 18). Or on sait que Canaan était fils de Cham.

Ainsi le fait n'est pas douteux, les enfants de Cham ont dès l'origine parlé l'hébreu comme leur langue naturelle, maternelle, nationale. Or, à une langue que les Chamites ont toujours parlée, il faut donner le nom de langue de Cham et non celui de langue de Sem.

Sous l'empire des idées jusqu'ici régnantes, les Chamites n'avaient pas de langage à eux : on leur faisait parler le sémitique. Dans l'ordre de faits que je viens d'exposer, ce sont les Sémites qui au contraire n'ont plus de langage qui leur appartienne en propre et qui sont obligés de parler le chamitique. Ni l'une ni l'autre de ces deux hypothèses n'est recevable : est-il admissible que deux races bibliques aussi opposées l'une à l'autre, que la race de Cham le *maudit* et la race de Sem le *béni*, aient parlé le même langage, nourri les mêmes pensées, vécu des mêmes sentiments ? Au moins, quand l'unité primitive du langage se brisa et que les hommes à Babel se divisèrent en des parlars différents, le langage des Sémites et celui des Chamites durent se séparer profondément et se constituer sur des types aussi différents l'un de l'autre que le type des langues japhétiques ou aryennes est différent

¹ Il n'est même pas nécessaire de faire des réserves pour les deux fils de Cham, Phut, sur lequel planent encore les plus grandes obscurités, et Mitraïm (l'Égypte), dont le langage, comme ses croyances, son sang et ses mœurs, est mêlé d'éléments nombreux et divers à travers lesquels on aperçoit les origines hébraïques.

du type des langues connues jusqu'ici sous le nom de langues sémitiques et que je désignerai désormais sous le nom de langues *chamitiques*.

Certes cette assertion semble revêtir tous les caractères de la plus grande probabilité; et alors il se rencontre dans l'histoire de la parole humaine un fait inattendu, à savoir, qu'une langue de la plus haute importance a disparu de la scène, qu'une langue mère, qui servait à l'une des familles les plus fameuses de la terre, s'est éteinte dès la première antiquité, et qu'il n'en est resté trace ni sur les lèvres des hommes, ni dans les pages de l'histoire, ni dans les monuments de la littérature. C'est précisément ce problème désespéré de linguistique et d'ethnologie sur lequel je viens essayer de jeter un jour nouveau. C'est cette langue oubliée, perdue, morte depuis bientôt quatre mille ans, qu'il s'agirait de retrouver; et je propose de la retrouver dans un idiome jusqu'ici inconnu et presque encore sans nom, que les assyriologues ont heureusement déterré depuis quelques années sous les ruines quarante fois séculaires de la Babylonie et de la Chaldée.

De l'ensemble des vieux documents que l'assyriologie a rencontrés sur les bords du Tigre et de l'Euphrate, il ressort en effet qu'une race humaine qui s'appelait elle-même du nom d'*Accad* et de *Soumir*⁴, eut l'initiative de la civilisation. Elle apparaît comme la première population qui, sur la fin de l'époque glaciaire, vint occuper les contrées baignées par les fleuves mésopotamiens. Elle se fixa au-dessus de leur confluent, pendant que les peuplades mêlées, qui devinrent plus tard les Chaldéens, s'établissaient sur le cours du bas Euphrate et le long des rivages du golfe Persique, qui se nommait alors *la mer du Soleil levant*.

Les Aryas étaient encore relégués sur les hauts plateaux de l'Asie centrale, au sein des glaces et des hivers qui retardaient leur développement, que la race plus heureuse des Accads, campée dans les contrées les plus fertiles et les plus douces à habiter, remplissait précisément le rôle que la Bible assigne à la famille bénie de Sem.

Ce sont en effet les Accads qui ont gardé les antiques souvenirs de l'humanité, les véritables origines des choses, la généalogie des premières fa-

⁴ Les assyriologues ne sont pas d'accord sur le nom à lui donner. Celui d'*Accad* avait d'abord prévalu parmi les savants; celui de *Soumir* prend le dessus aujourd'hui. Il est ici sans intérêt de prendre parti entre ces deux opinions.

milles, les traditions primitives, la véritable histoire. Ils avaient une littérature, des épopées, des arts, des sciences. Ils ont inventé une écriture originale, l'écriture cunéiforme, et l'on sait ce qu'exige de force intellectuelle et de génie plastique l'invention d'une écriture. Ils avaient des écoles théologiques, des collèges sacerdotaux, des académies, des scribes et des érudits, des livres et des bibliothèques, tout ce qui constitue le corps et l'âme d'une civilisation; et c'est de là qu'ont commencé à se répandre sur le monde ces richesses morales et intellectuelles qui constituent le patrimoine de toutes les grandes nations.

Tel est le fait historique qui ressort des découvertes de la science assyriologique. Mais ces premiers développements de l'humanité furent bientôt soumis aux vicissitudes les plus terribles. En ce temps-là des mouvements humains, des déplacements continuels de tribus errantes s'accomplissaient par toute la terre habitée. Tous les peuples étaient en travail et allaient devant eux cherchant leurs destinées. Une invasion, entre autres de tribus chamites se jeta sur ces contrées favorisées qu'habitaient les Sémites et superposa une couche de hordes sauvages sur cette population des Accads et des Soumirs que je viens de rapporter à la descendance de Sem. La Genèse a raconté comment le Chamite Nemrod pénétra dans les possessions des Sémites et s'empara de tous les rivages baignés par les fleuves mésopotamiens. Ce violent conquérant, ainsi que la Genèse l'appelle, parti du bas Euphrate, s'avança vers le nord à travers la Babylonie, où il fonda le centre d'un grand empire, à travers la haute Mésopotamie, où il soumit des villes nombreuses et parvint jusqu'à Ninive, qu'il éleva au rang d'une cité puissante.

Il se produisit alors ce qui arrive toujours en pareilles circonstances, et ce qu'Horace a exprimé dans ce vers bien connu :

Græcia capta ferum victorem cepit.

Le vainqueur déposa sa rudesse et accepta les arts, les lettres, la civilisation du peuple conquis; mais il lui imposa ses lois et son langage. Il est à remarquer en effet que dans les inscriptions dont le texte est en langue accadienne, les noms des souverains qui y figurent appartiennent à la langue chamitique. Par exemple, le nom d'Ismi-Dagan, seigneur d'Erech, roi des Soumirs et des Accads (1800 ans avant J.-C.) répond au nom d'Ismaël, où l'élément *El*, Dieu souverain des Hébreux, remplace Dagon, dieu-poisson des

racés mythologiques. Le nom de Sansi-Bin, fils d'Ismi-Dagan, se compose également de deux racines hébraïques ou chamitiques.

Ainsi l'idiome chamitique du vainqueur effaça et éteignit lentement l'idiome sémitique des vaincus : celui-ci tomba à l'état de langue morte, c'est-à-dire de langue savante et sacrée, que continuèrent seulement à étudier les mages, les scribes, les prêtres.

Pendant de longs siècles les monarques assyriens, jaloux de conserver autour d'eux le feu sacré de la science et de la sagesse, se tournent vers l'antique civilisation des Accads et vers celle des Chaldéens, qui en dérive. Ils vont chercher dans leurs villes saintes et dans *leurs villes des livres*, comme ils appellent les deux Sippara, le *séphurvaïm* de la Bible¹, les annales, les traditions, les croyances des vieux temps. Ils envoient des scribes qui explorent les bibliothèques, déchiffrent cette écriture archaïque, transcrivent et traduisent les documents originaux ; et pour apprendre à lire les textes idéogrammatiques et enseigner la langue devenue inintelligible, ils font faire des grammaires, des dictionnaires, des syllabaires, comme nous faisons nous-mêmes pour l'intelligence d'une langue étrangère.

Tuklat-Pal-Azar (Téglatphalasar, près de 1200 ans avant J.-C.) raconte qu'il a retrouvé les ruines d'anciens temples, bâtis autrefois aux grands dieux. Il les a repris depuis les fondations jusqu'au faite. Il a recueilli les inscriptions, restauré les bas-reliefs, et les a replacés dans les temples d'Anou et de Dagan pour l'éternité.

Assour-Bani-Pal (Sardanapale) tira d'Uruk, l'Erech de la Genèse, les éléments de cette fameuse bibliothèque palatine, dont nous recueillons aujourd'hui avec tant d'avidité les débris. Uruk, envahie par Nemrod, fut le siège d'une école d'érudits chaldéens dont la renommée est arrivée jusqu'à Pline et jusqu'aux historiens grecs et latins. Les voyageurs modernes y ont trouvé une immense nécropole, où les débris humains se sont accumulés jusqu'à une épaisseur de 60 pieds, témoignage authentique des civilisations successives dont elle a été le théâtre.

Nabonid fit exécuter des fouilles dans les ruines de Ur, patrie d'Abraham. Il y retrouva les vestiges et les inscriptions du vieux roi Urkham.

¹ La racine hébraïque ספר *Sepher*, écriture, livre ; *Sépharvaïm*, au duel : les deux villes aux livres.

Ainsi les musées des rois ninivites se composèrent des monuments archéologiques des Accads, des Soumirs et des Chaldéens, comme les nôtres se composent des restes de toutes les civilisations qui nous ont précédés.

Abraham, issu de Sem, vivait à Ur en Chaldée quelque cent ans après Urkham, qui passe pour le fondateur de la ville. Il était instruit de toute cette sagesse propre à sa race. En outre de l'hébreu, la langue populaire et chamitique, il parlait la langue sémitique de ses pères les Accads et les Soumirs. Il lisait leurs livres et leurs inscriptions hiéroglyphiques, il écrivait le cunéiforme antique et accadien aussi bien que le cunéiforme moderne et chaldéen. Il passait souvent devant le temple pyramidal à trois étages où les Chamites idolâtres se prosternaient soir et matin devant le dieu *Sin*, la lune, divinité, ethnique de la cité; mais il adorait son Dieu paternel, Jehovah. Moïse recueillit plus tard toutes ces traditions vénérées des vrais Sémites et les consigna dans un monument inspiré, la Genèse. Il ne mentionne pas les Accads¹ et les Soumirs; il ne dit rien du changement opéré dans le langage sous la pression des enfants de Cham. Mais il fait suffisamment entendre que les annales, les traditions, les croyances, les souvenirs qu'il rapporte, le Dieu unique et tout-puissant qu'il adore, lui viennent par la voie sémitique. Abraham, Moïse, les Hébreux tenaient leur sang, leur foi, leurs traditions, l'âme de leur civilisation, de la race privilégiée de Sem; mais ils tenaient leur langue, leur industrie, leurs superstitions, de la descendance matérialiste de Cham.

Il semble, d'après cet exposé très succinct du problème, que l'assimilation des Accads des textes cunéiformes avec les Sémites de la Genèse ne doive pas rencontrer de sérieuses difficultés. Mais ce sont là des raisonnements, et les raisonnements, tout plausibles qu'ils soient, ont besoin d'être confirmés par l'étude analytique de la langue accadienne elle-même; là est le nœud et le vif intérêt de la question. La langue des Accads est-elle une langue primitive, originale, une langue mère, comme l'hébreu, comme le sanscrit, ou doit-on la rapporter à une famille d'idiomes déjà connus, dont elle ne serait qu'un rameau détaché et secondaire?

Parmi les assyriologues en renom qui ont soumis cette langue à leurs inves-

¹ Cependant parmi les villes occupées par Nemrod, Moïse signale *Accad*, אַכַּד (Genèse, x, 10); ce nom se rapporte sans aucun doute à la nation accadienne.

tigations, aucun n'a eu l'idée de faire l'assimilation que je viens de proposer. Presque tous sont allés chercher dans les régions ignorées de l'Asie septentrionale, chez les tribus barbares de la Tartarie et de l'Oural, un type de langues agglutinatives, pour y ramener cet idiome antique des Accads, qui avait le premier porté les destinées de la civilisation : telle est l'opinion de H. Rawlinson, J. Oppert, F. Lenormant, Sayce, Fr. Dèlitzsch.

Cette solution singulière et inattendue, loin d'éclairer la question, la complique étrangement et amasse encore des obscurités sur les obscurités qui la couvraient déjà.

D'abord cette multiple famille ouralo-altaïque, ou touranienne, comme on l'appelle aujourd'hui, et qui couvre les contrées hyperboréennes, n'a jamais présenté les moindres vestiges d'une culture intellectuelle; elle n'a jamais eu de littérature, jamais des monuments, des arts, jamais un système d'écriture, même emprunté, bien loin d'avoir le génie qu'il faut pour en inventer une. Quand elle s'est montrée au monde, ce n'a jamais été que pour l'épouvanter par son aspect inculte et par les ruines qu'elle semait sur ses pas. Comme le disait l'un de ses héros, qui s'appelait lui, le fléau de Dieu, l'herbe ne croissait pas sous les pieds de ses chevaux.

Et c'est vers cette race brutale et sauvage qu'il faudrait remonter pour trouver les origines de la civilisation des Accads, des Chaldéens et des Assyriens ! Il est contraire au sens historique de faire venir du bout du monde polaire des tribus sauvages pour peupler le bassin de l'Euphrate. Il est tout naturel que les enfants de l'un des premiers patriarches se soient répandus vers le septentrion asiatique, et en s'enfonçant dans ces steppes glacées, aient altéré de plus en plus leur langage et perdu les souvenirs des époques primitives.

Si donc il fallait absolument reconnaître une parenté quelconque entre l'accadien et les langues touraniennes, l'accadien, bien loin d'être obligé de se rattacher par voie de filiation aux idiomes du Turan, serait au contraire leur type originel et primordial.

Mais M. Joseph Halévy conteste résolument cette parenté de la langue accadienne avec les idiomes ouralo-altaïques et touraniens. Il affirme que non seulement il n'existe entre eux aucune affinité logique ou morphologique, mais qu'on n'y découvre que des divergences organiques des plus profondes.

M. François Lenormant lui-même, qui a beaucoup écrit sur ces matières, avoue que « l'accadien parmi les langues jusqu'à présent connues, doit être regardé comme le type d'un groupe particulier dans la famille touranienne. Il présente une originalité trop grande, des caractères trop spéciaux pour rentrer naturellement dans aucun des groupes de cette famille¹. »

M. Lenormant croit même voir « dans certains radicaux monosyllabiques de la langue accadienne des épaves d'un état réellement préhistorique et antérieur à la constitution de l'individualité des différents groupes des idiomes touraniens. »

Certes, de ces assertions de M. Lenormant au système que je soutiens il n'y a pas loin. Cette langue qui est antérieure à la constitution des différents groupes des idiomes touraniens, n'est-il pas naturel de la reconnaître pour une des langues mères du genre humain, pour l'idiome que parlait l'un des premiers chefs de l'humanité ?

M. Lenormant cependant maintient le caractère touranien de cet idiome d'Accad; tandis que M. Halévy de son côté prétend que cet accadien, ainsi que sa mystérieuse écriture, n'est qu'une forme particulière et mythologique de la langue hébraïque, qui s'est parlée à Babylone, à Ninive, à Jérusalem, chez tous les descendants de Cham.

Les deux opinions sont donc en présence. Il ne m'appartient pas de me mêler à ce débat, qui se passe fort au-dessus de ma science. Cependant je me permettrai de penser, au moins provisoirement, avec M. Halévy contre les assyriologues, que la langue accadienne n'appartient pas aux idiomes touraniens, et avec nos illustres assyriologues contre M. Halévy, qu'elle n'appartient pas non plus à l'hébreu ni aux idiomes chamitiques; et qu'ainsi la langue d'Accad possède une existence distincte et séparée; qu'elle est une langue orientale primordiale et typique. C'est la langue que nous cherchons, dont l'histoire a besoin, et dont Moïse dans ses généalogies humaines nous a fait pressentir l'importance. C'est enfin la véritable langue sémitique, qui s'était éteinte près de 1800 ans avant l'ère chrétienne, et dont le nom avait été usurpé par les idiomes de la famille de Cham.

¹ *Etudes accadiennes*, t. I, p. 197. — *Principes de comparaison de l'accadien et des langues touraniennes*, p. 16.

Certes, je regrette que la vérité soit ainsi faite. J'aurais préféré qu'elle le fût autrement. J'aurais préféré, je l'avoue, que cette langue perdue d'Accad fût la langue de Cham et non celle de Sem, et même j'avais d'abord exercé ma pensée dans ce sens. J'aurais aimé que l'hébreu fût la langue naturelle du patriarche béni de Dieu, d'Abraham, de Moïse, de David, de Jésus-Christ.

Mais la vérité passe avant nos goûts et nos préférences, et il faut s'incliner devant elle sous quelque nom qu'elle se présente à nous.

Quoi qu'il en soit, si l'hypothèse que je viens de soutenir se vérifie, s'il est un jour prouvé que le peuple des Soumirs et des Accads est bien un descendant de Sem, un problème difficile de la science biblique aura été résolu, la vérité de Moïse une fois de plus aura reçu une confirmation éclatante et inattendue, et une nouvelle page aura été écrite de l'histoire de l'humanité.

A la suite de cette lecture, la discussion suivante s'engage entre plusieurs membres :

M. WEINBERG, grand rabbin. — Le savant orientaliste dont vous venez d'entendre la parole magistrale et pleine de charmes, en même temps, a soutenu une thèse qu'il vaudra bien me permettre de combattre sur un point qui me paraît sujet à caution.

Je serai aussi bref que possible, pour ne point lasser votre bienveillante attention dans une matière aussi peu attrayante que celle d'une étude linguistique.

M. l'abbé Guinand m'a semblé contester aux langues sémitiques le titre d'originalité, d'existence propre, dont elles jouissaient depuis des temps immémoriaux. Il prétend que ce qu'on était convenu jusqu'ici d'appeler du nom de langues sémitiques est une dénomination erronée, défectueuse.

Si l'honorable orateur n'avait dit que cela, l'accord entre nous serait bien vite établi. Il est parfaitement entendu, au dire des linguistes distingués de notre temps, de M. Renan et de M. Lehon de Saint-Clavien entre autres, que l'appellation de langues sémitiques n'est pas rigoureusement exacte, puisqu'il y a des peuples qui, sans être issus de Sem, parlaient des langues sémitiques, tels que les Phéniciens, qui descendaient de Chanaan, le quatrième fils de Cham, tandis que d'autres peuples, les Élamites par exemple, parlaient

une autre langue que celle des Sémites, quoique appartenant à la race de Sem.

On peut donc et l'on doit conclure de là que l'appellation de langues sémitiques n'est pas d'une exactitude absolue. Mais affirmer que le nom de langues sémitiques est un nom usurpé et que c'est aux Accads qu'il faut attribuer la paternité de toutes ces langues connues jusqu'à présent sous le nom de langues sémitiques, c'est bien se hasarder, s'aventurer.

Je veux admettre pour un moment que le chaldéen et le syriaque, qui avec l'hébreu forment le principal groupe des langues sémitiques, aient eu pour berceau la race de Cham ; que Nemrod, petit-fils de Cham et surnommé le grand chasseur devant l'Éternel, chasseur d'hommes surtout, le fondateur de la monarchie babylonienne, ait fait prédominer l'idiome de sa race par sa volonté, à laquelle rien ne résistait ; son action ne s'étendait pourtant pas jusqu'à réduire sous son sceptre les vrais descendants de Sem, qui échappèrent à sa tyrannie et sauvèrent la langue hébraïque du naufrage.

Une légende nous apprend que Nemrod avait fait jeter Abraham dans une fournaise ardente, à cause de ses croyances monothéistes et que ce dernier en fut sauvé par miracle. Le fait est que suivant la tradition rapportée par Joseph Flavius dans ses Antiquités juives, les Chaldéens et les autres peuples de la Mésopotamie, ne pouvant souffrir les discours d'Abraham sur sa foi monothéiste, le forcèrent d'émigrer en Chanaan.

Voilà le patriarche, le père des croyants libre dans ses allures et dans l'expression de sa croyance. C'est lui qui va jeter les premiers fondements de la foi hébraïque et la transmettre à la postérité par Isaac et Jacob dans la langue pure de Sem et d'Héber, dont les langues arméniennes, c'est-à-dire le chaldéen et le syriaque, ne sont que des rameaux détachés et qu'on peut appeler des rameaux sauvages. Ces deux idiomes, de même que l'arabe, ont en effet avec l'hébreu des analogies frappantes, un air de parenté qui les fait regarder comme venant d'une même source, d'une langue primitive commune. On pourrait en dire autant des langues sémitiques et aryennes ou indo-européennes, entre lesquelles il y a des rapprochements, des affinités remarquables qui font supposer qu'à l'origine il y avait une seule et unique langue, ainsi que le constate la Genèse et qu'avec les émigrations des peuples, cette langue primitive et commune qui ne pouvait être encore qu'une langue rudimentaire, s'est

modifiée, transformée chez chaque peuple suivant ses besoins et le degré de sa civilisation.

Des philologues éminents, tels que Klaproth, Bapp, Norbert, Gésénius en particulier, ont rapproché avec un rare succès les racines sémitiques de celles du sanscrit, du persan, du grec, du latin, du gothique.

« Il est de fait qu'on peut signaler une foule d'idiotismes d'expression et de syntaxe communs aux deux langues, sémitiques et indo-européennes. » (*Dict. de linguistique* de la Collect. Migne, col. 1135 et suiv.)

M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans le *Journal des Savants* (1857, p. 175 et 1862, p. 603), dit : « Les traditions les plus reculées des deux races, sémitique et aryenne, les ramènent au même berceau, et elles se rencontrent au point de départ, bien que depuis lors elles n'aient pas suivi le même chemin... Les Aryens et les Sémites ont, à l'origine, habité les mêmes lieux à peu près, sur les confins de la Perse et de l'Inde, dans ces immenses contrées que les anciens appelaient l'Imaïus et que nous appelons l'Hindou-Kousch et le Belourlay. Bien plus, les Aryens et les Sémites, outre cette communauté de lieux, semblent avoir eu des croyances communes sur quelques points très importants, la création de l'humanité, par exemple, et le déluge, sans compter quelques mythes reçus par les uns et par les autres dans des temps antéhistoriques. Pour les Sémites et les Aryens, l'unité d'origine est réelle sous le rapport ethnologique; rien ne distingue les deux races physiquement, et l'on espère, à toute force, qu'un jour les différences philologiques disparaîtront devant les investigations plus sagaces et plus heureuses que font pressentir quelques succès de détail. »

Je crois avoir suffisamment démontré que l'appellation des langues sémitiques a bien sa raison d'être, alors même que des peuples non sémitiques ont parlé ces langues; cela prouve que ces peuples ont rendu hommage à ces langues en les adoptant comme étant les plus formées de celles qui étaient alors en usage.

Je dirai plus, et je veux élever ce débat à sa véritable hauteur : les langues ne sont que les organes de la pensée, et les plus belles langues, ce me semble, sont celles qui expriment le mieux les belles pensées, transmettent avec le plus de précision et de force les grandes vérités morales et religieuses qui sont la vie des peuples et la condition de leurs progrès et de leur prospérité.

Eh bien, quelles sont, dans la haute antiquité, au berceau du genre humain les langues qui ont servi à communiquer aux hommes ces principes de vie et de civilisation? Par quel canal l'idée pure et majestueuse du monothéisme est-elle parvenue à éclairer l'humanité? Ne sont-ce pas les langues sémitiques et en particulier la langue hébraïque, dans laquelle le Décalogue, cette charte morale et sociale par excellence, a trouvé son expression à la fois simple et grandiose, la langue hébraïque, la langue des psaumes, de ces poésies religieuses admirables qu'on a en vain essayé d'imiter, la langue divine des prophètes qui se sont élevés à une éloquence qu'on n'a pas encore surpassée, ni même égalée et qui a été inspirée par les sentiments religieux et patriotiques les plus sublimes?

Il faut laisser au peuple hébreu la gloire d'avoir légué à l'humanité tant de riches trésors : une religion pure de tout polythéisme, une morale spiritualiste parfaite, une poésie qui élève l'âme à Dieu, et cela dans une langue qui, à juste titre, s'appelle la langue sacrée, et qui, comme dit Herder, est la mère de notre civilisation primitive.

M. L'ABBÉ GUINAND. — Je me garde bien de dire du mal des Hébreux ; j'en dis du bien tous les jours de ma vie. J'applaudis à l'éloge que M. Weinberg vient de faire de la langue hébraïque. Je vis familièrement avec elle, et goûte intimement ses beautés.

Mais là n'est pas la question que j'ai envisagée. Le problème qu'il s'agit de résoudre est ce fait singulier de l'unité de langue chez deux races très différentes, les Sémites et les Chamites ; l'une qui est bénie et favorisée, l'autre qui est maudite et disgraciée : et toutes les deux parleraient la même langue, l'hébreu ! Tous les Chamites ont parlé hébreu. Les Chaldéens, les Cananéens, lorsque Abraham, né en Chaldée vint en Mésopotamie, puis en Palestine, il conversait avec les habitants dans leur langue naturelle, l'hébreu, les Phéniciens, chamites aussi dans leurs monuments et dans leurs inscriptions, se sont servis de l'hébreu : Chamites et Sémites n'auraient eu pour langue que celle d'Abraham et de Moïse, l'hébreu !

C'est ce fait qui m'a paru inadmissible, et pour deux races bibliques aussi opposées, il m'a semblé qu'il fallait deux idiomes différents.

Or précisément on vient de découvrir par les monuments cunéiformes un

peuple antique, les Accads et la langue que ce peuple parlait, la langue accadienne. Cet idiome est absolument différent de l'hébreu. Il est agglutinatif, au dire des assyriologues, et l'hébreu est une langue à flexion. L'on sait par quels caractères organiques et essentiels sont séparées ces deux classes d'idiomes. Les Accads ne se distinguent pas moins nettement. Ils sont le premier peuple cultivé sur la terre; ils ont eu l'initiative de la civilisation, ils ont conservé les traditions; enfin il nous apparaissent comme ayant rempli le rôle que Moïse assigne aux Sémites, et j'ai pris le parti d'identifier les Accads avec les Sémites, et cette langue accadienne que l'on vient de trouver, avec la vraie langue sémitique que l'on cherchait, l'hébreu restant définitivement l'idiome des races chamitiques.

Quant au fait de la disparition et de l'oubli complet de cette langue des fils de Sem, je l'ai expliqué par une invasion des Chamites dans le sémitisme, par l'invasion de Nemrod, laquelle est racontée dans la Genèse. Nemrod n'éteignit pas la civilisation qu'il trouva chez les Accads; il l'adopta au contraire; mais il imposa son langage.

Abraham sans aucun doute savait l'accadien, la langue sainte de ses pères, la langue savante des traditions; mais il parlait uniquement l'hébreu avec les populations chamitiques au milieu desquelles il passa sa vie; et ses fils n'apprirent naturellement que la langue de leurs mères, l'hébreu. Ainsi fut oublié et se perdit l'accadien sémitique, sans qu'il en restât parmi leurs descendants la moindre trace et le moindre souvenir.

Je ne crois pas que ce système d'explications ait été entamé par les brillantes et chaleureuses considérations que M. Weinberg vient de présenter. J'ai tenté une solution au problème, inattendue, prématurée, aventureuse peut-être; mais je la crois plausible. C'est aux savants à voir s'ils pourront lui donner place parmi les découvertes de l'assyriologie moderne.

M. WEINBERG. — Les Israélites ont conservé leur langue, et ce n'est que pendant la courte captivité de Babylone qu'ils commencèrent à parler le chaldéen et finirent par oublier l'hébreu, leur langue primitive. Aussi à leur retour à Jérusalem il a fallu leur traduire la loi de Moïse dans la langue chaldéenne devenue la langue vulgaire. Le *Thalmud*, sauf la *Mischnah*, est écrit en chaldéen; l'hébreu est resté la langue du culte et la langue savante.

Maintenant, pour répondre à l'honorable M. Guinand, j'avoue ne pas connaître la langue acadienne; je ne sais ce que cela peut être. Il est possible que ce soit un débris de la langue primitive; car il y a eu à l'origine un seul langage commun à tous les peuples, et il serait à souhaiter qu'on revint à cette unité, au moins les cœurs seraient aussi plus unis.

A mes yeux l'ancienne langue unique était la langue hébraïque. Seulement, par suite des émigrations et de la dispersion des hommes, différents idiomes sont venus se greffer sur l'antique tronc de l'hébreu. La question est encore fort ténébreuse. J'espère qu'à force de recherches et d'études les savants parviendront à la dégager et à la résoudre, mais, je persiste à dire que les Sémites, et en particulier les Hébreux, sont restés fidèles à leur langue et que, si le chaldéen s'y est mêlé, c'est à la suite des graves événements arrivés dans leur histoire.

M. LE DUC LANCIA DI BROLO. — M. l'abbé Guinand a parlé d'une race touranienne ayant un caractère et une civilisation spéciales. Mais on nie qu'elle soit une race distincte. Comme la question touche plutôt à l'ethnographie et à l'anthropologie qu'à l'objet de notre Congrès, je ne peux pas m'expliquer davantage sur ce point.

L'honorable abbé s'est servi du mot Mésopotamie pour désigner le pays situé entre l'Euphrate et le Tigre. C'était la Seleucia des Romains, et le Diarbékir des Arabes.

Mésopotamie est le nom grec de la contrée dont il s'agit; ce terme signifie littéralement : entre deux fleuves.

M. GUINAND. — Je ne fais aucune difficulté quant aux Touraniens. Je ne me suis servi de ce mot que parce qu'il est en usage aujourd'hui; je ne lui ai donné aucun sens nouveau. Quant à la Mésopotamie, je n'ai fait encore que me servir du terme usité en France pour désigner le pays situé sur les bords de l'Euphrate et du Tigre. J'aurais pu, il est vrai, me servir, du nom hébreu, *Sinear* ou du nom acadien *Ki-en-gi*, mais j'ai craint que l'auditoire ne fût pas très éclairé sur leur valeur. Tout le monde connaît le nom de Mésopotamie.

Cette discussion terminée, l'heure étant très avancée, le Congrès décide le renvoi du reste de l'ordre du jour à une séance qui se tiendra le 3 au matin.

Cette résolution est prise à la suite de l'allocution suivante de M. E. GUIMET :

M. GUIMET. — L'ordre du jour étant encore très chargé, et plusieurs orateurs devant répondre aux questions posées par le bureau du comité d'organisation, je vous propose de remettre à demain matin, 9 heures, la continuation de notre ordre du jour. S'il n'y a pas d'objection, il sera procédé de cette façon.

Je désire cependant dire quelques mots avant la clôture de cette séance. Je dois le faire, quoiqu'elle ait duré longtemps, parce que le comité d'organisation ne peut rester indifférent justement après une séance aussi longue et aussi fructueuse. Nous remercions les savants qui sont venus nous apporter le tribut de leurs travaux si complets et si utiles à la science.

Le succès de cette séance est dû au patronage de l'Académie de Lyon, dont le président a bien voulu prendre place au fauteuil. C'est encore l'Académie de Lyon qui a rédigé le programme de la séance d'aujourd'hui.

Nous avons entendu la brillante discussion entre M. l'abbé Guinand et M. Weinberg ; remercions M. Bellin et M. le baron Textor de Ravisi de leurs intéressantes communications, et M. Brossard de son travail si curieux et si instructif sur les fils de papier doré. M. Cordier nous apporte le premier fascicule d'un ouvrage de la plus haute valeur sur la philologie chinoise ; cet abondant travail est destiné à rendre les plus grands services aux philologues et à toutes les personnes qui s'occupent de l'extrême Orient. Permettez-moi à ce sujet de remercier M. l'ambassadeur de Chine d'avoir choisi un délégué de la valeur de M. Cordier.

Messieurs, vous avez entendu à plusieurs reprises les observations de M. le duc Lancia di Brolo qui représente ici le Congrès de Florence. J'ai salué en lui d'abord le citoyen d'un pays voisin et ami, et ensuite le délégué d'un Congrès avec lequel nous marchons côte à côte et avec lequel nous devons avoir plusieurs traits d'union dont l'honorable duc est l'un des plus importants. Je le prie de remercier le Congrès de Florence de l'honneur qu'il nous a fait de le déléguer auprès de nous.

J'ai parlé des savants qui ont bien voulu venir au Congrès. Les séances qui vont suivre feront dérouler devant vous tous les travaux qu'ils apportent ici, et vous serez étonnés, Messieurs, de la variété des connaissances qui nous

seront exposés. Dès lors, n'est-il pas du devoir des Lyonnais, telle est du moins la pensée du Comité, de remercier ces messieurs venus de loin? Je viens vous proposer d'organiser pour le dernier jour du Congrès un dîner que nous offrirons aux membres étrangers. Les personnes qui seront de cet avis n'auront qu'à se faire inscrire au secrétariat.

La séance est levée.

Séance du Mardi 3 Septembre

— MATIN —

ORDRE DU JOUR

SCIENCE, PHILOGOLOGIE, HISTOIRE ET BEAUX-ARTS

1. Réponses de S. Ex. M. le Ministre de la Chine à diverses questions du programme
Auteurs du Traité sur la soie.
Relations anciennes entre la Chine et les autres pays de l'Asie.
Lettre de change en Chine.
Doctrines de Confucius.
2. Relations entre l'Inde et Venise, et discussion à ce sujet.
3. Origine du Zend-Avesta, par M. le baron **TEXTOR DE RAVISI**.
4. Discussion sur ce sujet.
5. Date des lois de Manou.
6. Les Aïnos.
7. Notice sur un curieux manuscrit rapporté de l'Inde, par M. l'abbé **FABRE**.
8. Mort de M. **GARCIN DE TASSY**.



Mardi 3 Septembre

MATIN

SUITE DE LA SÉANCE

SCIENCE, PHILOLOGIE, HISTOIRE ET BEAUX-ARTS

PRÉSIDENT. . . . M. HIGNARD, doyen de la Faculté des sciences.

VICE-PRÉSIDENT. M. l'abbé GUINAND, doyen de la Faculté de théologie.

ASSESEUR. . . . M. CAILLEMER, doyen de la Faculté de droit.

RÉPONSE DE SON EXCELLENCE M. LE MINISTRE DE CHINE

A l'ouverture de cette séance destinée à épuiser l'ordre du jour de la veille, M. CORDIER, au nom de Son Excellence Kwo Ta Jen, répond à diverses questions du programme par la lecture de la lettre suivante :

SECTION 1^{re}, QUESTION 14

Je suis très honoré d'être interrogé sur les questions qui regardent les pays orientaux, et surtout la Chine. Il serait superflu de traiter les questions qui sont connues de tout le monde; et quant à ce qui regarde la destruction de la petite ligne du chemin de fer de Wou-sung, les opinions étaient très divi-

sées. Son Excellence le vice-roi de Tche-ly et moi, avons fait de vains efforts pour le conserver. Quant aux autres questions qui demandent quelques indications, j'ai l'honneur de vous les soumettre ci-après.

SECTION 1^{re}, QUESTION 6

1^{re} Le traité sur la soie a eu pour auteurs Shun-Kuan-Siè et Tchieng-Quen, au dixième siècle environ après Jésus-Christ. Mais dans les annales des dynasties de Tsin, on trouve divers rapports sur la soie, cultivée dans les provinces de Ho-nan et Chan-tong. Le plus ancien livre où il en est fait mention pour la première fois, c'est le mémoire que le géomètre Yù, le premier empereur de la dynastie de Hia, avait écrit pour rendre compte de ses travaux exécutés pour combattre l'inondation qui avait ravagé toute la Chine. Mais il n'y a fait que mentionner quelques espèces de soie qui étaient fabriquées dans la province de Chan-tong. Sous la dynastie de Sung, la culture de la soie dans les provinces de Chan-tong et de Ho-nan a atteint le plus haut degré. Actuellement, c'est à Hou-tchéou que la culture est la plus abondante, et que le tissage surpasse celui de tous les autres pays. Le satin et l'étoffe de Nan-king, le crêpe de Sou-tchéou sont faits aussi avec la soie de Hou-tchéou. Cependant dans les autres provinces, on ne néglige pas la culture de la soie. Le satin de Yun-nan et de Se-tchang est très estimé. L'étoffe de Tchiang, celle du mont Lou, dans la province de Ho-nan, celle de Shung-té, dans la province de Canton, et le satin tissé en broderie de King-tchéou, en Hou-pé, sont aussi répandus partout. Le crêpe de Chan-tong et celui de Tsung-gui, en Hué-tchéou, sont faits avec les cocons de vers à soie sauvages.

Il est vrai que la qualité de soie varie suivant la province, mais aussi les espèces de vers à soie et leur culture diffèrent beaucoup dans chaque pays; par exemple à Hou-tchéou, on excelle dans la fabrication de la soie, mais surtout on apporte plus de soin pour la culture des mûriers, qui n'ont qu'une hauteur de quelques pieds et dont les feuilles sont tendres et pleines de sève.

Il y a quelques provinces où on nourrit les vers à soie avec les feuilles de mûriers sauvages; aux vers à soie sauvages on ne donne que des feuilles de chêne.

Je crois qu'il n'y a que l'espèce de soie de Hou-tchéou, qui convient à

l'Europe. La soie de Canton, qui est souvent exportée, n'est pas aussi bonne que celle de Hou-tchéou.

SECTION 2^e, QUESTION 1

2^e Sous la dynastie de Han, il existait des relations entre la Chine et les pays qui étaient situés en Asie. C'est seulement sous le règne de Yuan-Hi, de la dynastie de Han, que l'empereur romain, appelé par les Chinois Ta-tsing ou Hai-Si, a envoyé quelques députés en Chine. Ces délégués ont navigué jusqu'à Han-nan et ils sont arrivés à la capitale par Kuang-si et Kuang-tung. Tel est le commencement des relations que l'Europe a eues avec la Chine. Ils n'ont indiqué que le nom de leur empereur An-Tan, Antoine peut-être; quant à leurs noms, ils n'ont pas été donnés. Sous le règne de Ta-Kan, de la dynastie de Tsin, on reçut encore des envoyés de l'Europe. Ces deux délégations précèdent l'expédition de Marco Polo de dix siècles environ. Dès ce temps-là, on connaît déjà la division et la composition des jours en semaines et les sacrifices religieux. C'est sous la dynastie de Han que la Perse a commencé à nouer des relations commerciales avec la Chine. Quant aux autres questions, je ne les connais pas.

SECTION 1^{re}, QUESTION 12

Le système monétaire a commencé pour la première fois, dans l'histoire de la Chine, sous la dynastie de Taé-Hao (2852 av. J. C.). Avant cette époque, nous ne pouvons pas savoir si la monnaie n'avait pas existé déjà. Avant les dynasties de Yao et Sung, cinq cents ans après Taé-Hao, les dates ne sont pas précises, mais on peut toujours constater que la monnaie existe en Chine depuis à peu près cinq mille ans.

Nous avons vu dernièrement un article d'un journal, disant qu'en Chine la monnaie n'a existé que depuis le règne de Tchéou (1122 av. J.-C.). C'est une erreur.

Sous le règne de Yuang-Ho, de la dynastie de Tang, en 806, on a créé en Chine la lettre de change, appelée monnaie volante; sous la dynastie de Sung en 960, la lettre de change est adoptée; on pouvait verser la monnaie en nature à la capitale pour avoir les lettres à vue, touchées en province. Ce système, appelé kiao-tze, était destiné à remplir le trésor de la capitale; plus

tard le peuple fut autorisé à créer dans le commerce le papier-monnaie sous la surveillance d'un fonctionnaire du gouvernement, afin d'empêcher la création des billets de banque particuliers. Peu de temps après, on a transformé ce système kiao-tze en tsien-yung, c'était une espèce de papier-monnaie que l'on ne pouvait se faire payer qu'à un endroit indiqué, comme les billets pour le sel, le thé, etc.

Depuis la dynastie de Nan-Sung, en 1127, furent créés les billets de banque que l'on pouvait faire circuler dans le commerce comme la monnaie réelle. A vrai dire, le papier-monnaie ne date que depuis cette époque. Sous les dynasties de Yang et de Ming, de 1280 à 1628, le papier-monnaie fut créé par le gouvernement; il avait pour but de faire face aux nécessités du moment et d'avoir cours comme la monnaie réelle. Seulement la valeur du papier était souvent au-dessous de la valeur réelle : ce qui rendit le peuple mécontent.

Sous la dynastie actuelle, créée en 1627, c'est seulement depuis le règne de Hien-Fong que le papier-monnaie fut adopté; dans le commerce on pouvait créer les lettres de change et les billets de banque, sans surveillance du gouvernement.

4° Sous le règne de Hang-ti (2737 av. J.-C.), les lettres furent créées en Chine en même temps que les institutions des rites, de la musique, des mesures et des lois. C'est pourquoi, avant les dynasties de Tang et de Yao (2357 av. J.-C.), on regardait Hang-Ti comme le créateur des lettres, au même titre que Moïse en Occident. Jusqu'à l'époque de Tchéou, le ministre Tchéou-Kuang (prince de Tchéou) a complété une grande partie de la littérature. En conséquence sous les dynasties de Han, de Wei, de Tang, on place toujours le culte de Tchéou-Kuang à côté de celui de Confucius, dont le culte a été uniquement adopté depuis 756.

SECTION 3^e, QUESTION 10

La doctrine de Confucius a été seulement instituée pour appliquer la morale contenue dans les six livres sacrés, et pour encourager l'éducation. Ce sont ces institutions qui sont en vigueur encore aujourd'hui. Leur principe est l'application de celui de San-Hang et de Wou-Ti (trois empereurs et cinq rois—2570 av. J.-C. et antérieurement). Sa littérature comprend les rites, la musique, l'histoire, la législation, etc. Les études traitent de la philosophie, c'est—

à-dire des principes de la morale humaine, de la justice, des rites et des lois de l'intelligence. Il explique aussi les relations réelles établies entre le souverain et ses sujets, les pères et leurs enfants, les frères et les sœurs, le mari et la femme, les amis, etc. En réalité la morale de Confucius n'est pas une religion.

Les rites à observer chez les bouddhistes et ceux dont il faut s'abstenir chez les Tao-Ssé n'existent pas dans la doctrine de Confucius.

Les lettrés et les gens distingués suivent ces principes pour se conduire et pour gouverner le peuple ; mais le peuple n'est pas contraint de les observer.

5^e Dans des traités des arts et de la littérature, qui se trouvent dans les annales de Han, on remarque divers rapports sur l'école de Tao et sur celle de Zeu-Sié (âme immortelle). L'origine de ces deux écoles est tout à fait différente. La doctrine de l'école de Tao consiste en ce que l'inaction est le seul moyen de tendre à la perfection, que la vie exempte de tous soucis est le seul moyen d'arriver à la vie des esprits. On a adopté quelquefois en vain cette doctrine pour les affaires politiques.

L'école de Zeu-Sié enseigne le moyen d'obtenir la longévité. Ce législateur vivait sous la dynastie de Han.

Les traités les plus renommés sur cette question sont : *Tse-tou-ki*, composés par Wei-Pé-San, et le livre sacré de Han-Ting. Mais depuis, cette doctrine a subi des modifications et a été employée pour une espèce de sorcellerie, dont Tsan-To et Ling-U-Ki étaient les auteurs. Mais ils n'écrivirent que ce qu'ils avaient entendu dire, sans admettre que Tao-Tse fût l'auteur de leur système. Ce n'est que sous la dynastie de Tsin que Ké-Hou a parlé du système de purifier l'air aspiré, et de prendre le médicament de longévité, et que Do-Hon-King enseignait le moyen de s'abstenir du riz et d'introduire l'air suffisant dans les poumons. Cette doctrine a été répandue depuis. Après que Wei-Sou-Sé, et Keu-Kié eurent raconté que le maître du ciel leur avait appris les voix qui se font entendre dans les nuages, les lois prohibitives et les diverses sorcelleries, l'école de Zeu-Sié se transforma en Tao-Ssé. Depuis les dynasties de Soui et de Ton jusqu'à présent, les tao-ssé prétendent que Lao-Tsé est leur fondateur. Ce sont les tao-ssé qui bâtissent les temples, qui adorent Lao-tsé, qui prêchent l'origine des origines, du grand être suprême, et de trois espèces de paix intérieure. C'est une grande erreur qu'ils font, en attri-

buant à Lao-tse les prières faites en l'honneur des morts, les diplômes exigés pour être fonctionnaires au paradis, etc. Maintenant les tao-ssé sont divisés en deux sectes, celle qui prétend obtenir la longévité en purifiant l'air aspiré, et celle qui emploie les sorcelleries pour dominer les esprits mauvais.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de ma considération la plus distinguée

Pour M. le Ministre

KUO-TA-JEN,

TCHING KILONG, Attaché à la Légation, Secrétaire de la mission
d'Instruction en Europe.

RELATIONS ENTRE L'INDE ET VENISE

Après cette lecture, la parole est donnée à M. le baron TEXTOR DE RAVISI qui s'exprime ainsi :

Il est reconnu que les Vénitiens ont eu d'importantes relations commerciales avec l'Inde. Un jour, un brahme me fit présent d'une pièce d'or, en me faisant remarquer la haute antiquité (caractères inconnus) et la signification des emblèmes qu'il portait. — Voyez, me dit-il, ce souraire monté sur un palmier : tout ce qu'il touche, tombe en bas et se change en or. — Comme les souraires sont une des castes industrielles de la côte, j'en conclus qu'il voulait faire allusion au résultat fructueux du travail, mais en regardant avec soin la pièce, je crus reconnaître des caractères latins. Poussé par la curiosité, je fis des recherches et je pus lire les mots : *Marino Faliero, dux Venetiae*. C'était une précieuse découverte. Mais plus tard, M. Forbès, collectionneur du Tanjour, me fit part qu'il y avait en dans le trésor des rois du Tanjour. l'armure d'un cheval faite en entier avec des pièces d'or, qui n'étaient autres que des sequins de Venise percés d'un trou. Lorsque cette armure échut à la couronne d'Angleterre, elle fut fondue. Nous avons vu dans le Décan beaucoup de pièces d'or qui étaient vénitiennes. Il est donc prouvé que les Vénitiens avaient dans l'Inde des comptoirs de commerce qu'ils cachèrent aux Européens pendant de longs siècles, et que leurs relations avec le Sud de l'Inde furent tellement importantes que la plus grande partie de l'or qui s'y trouvait était vénitien.

LE RÉV^d M. LONG s'exprimant en anglais attire à ce propos l'attention du

Congrès sur les documents portugais qui se trouvent dans l'Inde et fait remarquer l'avantage qu'auraient tous ceux qui se préoccupent de l'extrême Orient à obtenir copie de ces documents. Les Portugais s'étaient établis dans le Bengale, mais n'ayant pu obtenir l'appui de la métropole, ils se sont livrés au commerce des esclaves.

M. Long fait également remarquer qu'il a déjà paru trois volumes très remarquables sur la cartologie du moyen âge. Ceci est très intéressant, au point de vue portugais ; il y a au dépôt de la marine, à Paris, des documents très importants à ce sujet, et je crois, dit-il, qu'il serait très intéressant pour la géographie de l'extrême Orient d'examiner ces documents.

ORIGINE DU ZEND-AVESTA

La troisième question est ensuite abordée par M. le baron TEXTOR DE RAVISI :

Messieurs, dit-il, l'Académie de Lyon, en présentant cette question, a répondu à un des grands *desiderata* des Orientalistes.

La chronologie égyptienne a été fixée par Manéthon, et ce sont les fragments de son ouvrage qui ont permis aux égyptologues d'établir les trente-quatre dynasties égyptiennes, depuis 5004 avant Jésus-Christ jusqu'à 381 après Jésus-Christ.

Pour l'Inde, le chaos est à peu près complet. Un saint missionnaire, le R. P. Burthey, a essayé d'établir un tableau chronologique de l'Inde, qui a été discuté la première fois au Congrès de Londres. M. Max Müller a examiné ce savant travail pendant dix-huit mois, et il s'est finalement prononcé d'accord avec le P. Burthey pour certains points, tout en rejetant d'autres. Il est certain qu'on ne peut pas être d'accord sur tous les points, dans des questions aussi complexes et aussi ardues. Eh bien, sur quoi le R. P. Burthey a-t-il commencé son travail ? c'est sur le seul monument antique qui reste dans l'Inde et consistant en ces deux phrases recueillies par *Mégasthènes*, résidant macédonien à la cour d'*Andro Cottos*, et conservées par *Plin*e le naturaliste.

« 1° Depuis Dionysios, appelé par les païens *Ispava-Toubas*, dont le fils fut *Poudyas* et le petit-fils *Kradéras*, jusqu'au roi qui fut établi par *Hercule*, ou *Libéré*, pour régner sur toute l'Inde, on compte quinze générations.

« 2^o Depuis *Hercule* jusqu'au temps d'*Alexandre* on compte d'après un manuscrit : VI. M. CCCCCL, soit 6451 ans; d'après un autre manuscrit, V. M. CCCCLII, soit 5402 ans, pendant lesquels ont régné CLIII, soit 153 rois. »

Le P. Burthey a établi sur cette double base la chronologie des rois de l'Inde, et, ce qui est plus remarquable, il la détaille en tamoul et en sanscrit. Il a continué encore la chronologie du moyen âge et nous a donné le tableau des douze Çakavrti, etc. Maintenant les travaux du P. Burthey ne sont pas seulement établis sur des documents philologiques des brâhmanes, mais aussi sur des inscriptions de monuments.

C'est ainsi que j'ai traduit, d'après sa transcription en latin, et présenté à Londres la grande inscription de la pagode d'Oodeypore; j'ai fait ce travail en commun avec le R. P. Burthey. Cette traduction a donc donné lieu depuis 1874 à une discussion qui dure encore, dans laquelle nous représentons le point de vue tamouliste.

Le R. P. Burthey a traduit d'après le dravidien, et le brahme Kamala-Kauta d'après l'indoustani.

Toutes réserves faites quant au détail du texte, nous trouvons néanmoins dans cette fameuse inscription que le roi Cannong régnait 614 ans après Jésus-Christ, et, d'après les Chinois, 630 ans.

C'est sur cette base qu'on pourra établir deux nouvelles dates synchronistes, je ne puis en donner aujourd'hui de nouvelles parce que le courrier qui devait me les apporter a manqué, mais je prierai le Bureau de vouloir bien remarquer que le R. P. Burthey a déjà fourni de nouvelles preuves à l'appui de la chronologie indoue.

Puisque nous avons parmi nous un membre de l'Académie de Calcutta, je le prierai d'user de son influence pour que l'inscription d'Oodeypore soit produite devant cette Société, afin qu'elle en fasse une nouvelle traduction à son point de vue.

Nous avons produit la nôtre, celle du R. P. Burthey; mais quand une traduction passe par cinq langues en transcription, il est impossible que le sens de l'original ne soit pas altéré. Le texte photographié que j'ai réclamé au Congrès de Londres tranchera seul les différends.

La discussion sur ce sujet continué ainsi entre plusieurs membres.

M. GUIMET. — C'est une grande chance pour le Congrès de trouver, au moment même où la question est posée, quelqu'un qui vient de Calcutta pour la résoudre. Quels moyens faut-il employer pour établir la chronologie indienne ? En dehors des moyens littéraires et historiques, il me semble qu'il y en aurait qui feraient remonter plus haut. De même que nous avons l'archéologie préhistorique dans la science européenne, on pourrait l'utiliser au profit de l'histoire de l'Inde. Le Rév. Long propose de se servir des documents littéraires bouddhistes ; mais ceux-là ne font pas remonter très haut, tandis que l'archéologie fournirait des données précieuses.

M. LE BARON TEXTOR DE RAVISI. — Le vœu que vient d'émettre M. Guimet a été réalisé par M. Lafont, ancien magistrat, négociant à Pondichéry. Il a récemment découvert, aux environs de Pondichéry, les restes d'une ville indoue antéhistorique. On avait déjà trouvé quelques tombes en marbre, avec des caractères indéchiffrables, et quelques statues en bronze du plus bel âge. Ainsi, Monsieur Guimet, prenez note que l'archéologie répond à votre vœu.

LE RÉV. M. LONG. Le bouddhisme vient-il du brahmanisme, ou non ? N'est-il pas plus ancien que les Védas ? Je ne veux revenir sur ce sujet que pour parler des sources chinoises de l'histoire de l'Inde. Vous n'ignorez pas que les pèlerins bouddhistes chinois, tels que Schian, Hian-Tsang, ont rapporté des documents précieux à la suite de leurs voyages dans l'Inde. La relation de Schian, connue sous le nom de *Fo-konohi*, a été traduite en français par Abel Rémusat, en anglais par le Rév. S. Beal. Hian-Tsang a été l'objet de travaux et de traductions très complets de M. Stanislas Julien. Dans ces dernières années, M. Beal s'est presque exclusivement consacré à l'étude du bouddhisme chinois, et il a traduit une foule de livres bouddhistes dont la version indienne nous était seule connue. Sa dernière traduction, celle de la version chinoise du *Dhammepoda*, a montré des variantes fort utiles et un arrangement nouveau de ce livre.

M. CORDIER. — Le Rév. Long a parlé d'une chose fort importante, des antiqités bouddhistes. Il demande si le bouddhisme vient du brahmanisme, ou

non. N'est-il pas plus ancien que les Védas? Ce n'est pas sur ce sujet que je voulais revenir, c'est sur les sources chinoises de l'histoire de l'Inde. L'honorable M. Long a raison en disant qu'on ne saurait trop insister sur l'importance de ces documents, dont un grand nombre, du reste, a déjà été traduit en français. Vous avez la relation des *Trois Royaumes* et d'autres sujets que M. Stanislas Julien a traduits. Parmi les documents qui ont été transportés de l'Inde en Chine, vous avez les *Soubas* en quarante-deux sections, aujourd'hui traduites en allemand. Il en est de même d'autres ouvrages qui sont traduits en anglais, comme le *Dalma Padi* en trente-six chapitres.

M. CAILLEMER ayant demandé la parole, soulève la discussion qui suit :

J'ai demandé la parole pour exprimer un vœu et pour formuler un regret.

Nous aurions grand besoin, nous qui nous occupons de l'histoire du droit, de pouvoir assigner aux monuments de la législation de l'Orient des dates précises, notamment aux lois de Manou. Un mot suffira pour vous faire comprendre, Messieurs, l'importance de cette détermination.

Quelques savants ont prétendu que les lois de Manou étaient antérieures à celles de Moïse, et que l'influence du législateur indien s'était exercée sur le législateur hébreu. C'est une doctrine manifestement erronée.

Mais il y a une autre doctrine diamétralement opposée, d'après laquelle les lois de Manou seraient non seulement postérieures à celles de Moïse, mais même postérieures à celles de Solon; elle a été adoptée, après beaucoup de recherches, par un de mes plus savants collègues, M. Boissonade, qui occupe aujourd'hui au Japon une fonction très élevée.

M. Boissonade n'est arrivé à cette conclusion qu'après s'être entouré d'une masse de renseignements utiles; j'étais alors son collaborateur à la Faculté de Grenoble, et je sais les nombreuses démarches qu'a faites ce savant jurisconsulte pour résoudre la question qu'il s'était posée.

M. Boissonade pense donc que la rédaction des lois de Manou est infiniment plus récente qu'on ne le croyait jusqu'ici, et il estime qu'on ne doit pas la faire remonter au delà du deuxième siècle de notre ère. C'est ainsi qu'on expliquerait certaines analogies qui existent entre les lois hindoues et les lois grecques: il y aurait eu influence de la Grèce sur l'Inde et non pas influence de l'Inde sur la Grèce.

Vous voyez immédiatement l'importance de la question, les uns disant qu'il faut aller demander aux vieilles lois hindoues l'explication des obscurités du droit grec, les autres disant que ces prétendues vieilles lois n'ont été rédigées que deux siècles après Jésus-Christ. Nous aurions besoin d'être fixés.

Il me semble que cette tâche n'exécède pas les forces des savants qui ont fait de la littérature hindoue l'objet de leurs études spéciales. J'admets fort bien que la critique n'est pas encore assez avancée pour donner aux monuments de l'Inde des dates aussi précises que celles qu'assigne la philologie française; mais ne pourrait-on pas au moins fixer quelques dates approximatives? J'adresse cette demande aux membres du Congrès.

Hier, par exemple, M. le baron de Ravisi a placé Manou 650 ans avant Jésus-Christ; qu'il me permette de le prier de développer son opinion.

M. LE BARON DE RAVISI. — Pour la rédaction primitive orale; mais il y a eu deux rédactions, et celle que nous possédons, la rédaction scientifique, ne remonte qu'au deuxième siècle de notre ère.

M. WEINBERG. — Mon opinion est conforme à celle de M. le baron de Ravisi. Nos lois religieuses aussi n'étaient en partie d'abord qu'orales et ont été écrites bien plus tard.

M. LE COMTE DE MARSY. — Connait-on par d'autres documents, c'est-à-dire par la tradition, des fragments de la première relation de Manou?

M. LONG. — Aucun fragment de la première édition ne nous est connu. Comme il y a entre le bouddhisme et le brahmanisme une différence de sept cents ans, il y a lieu de faire remonter la première rédaction des lois de Manou à dix siècles avant Jésus-Christ.

M. CAILLEMER. — Ainsi nous n'aurions pas la première rédaction des lois de Manou; mais ne pourrait-on pas arriver, par l'étude attentive des textes, à reconstituer cette première rédaction? On rendrait ainsi un éminent service à l'histoire juridique. Ce serait un travail digne de la jeune école orientale formée par M. Guimet.

M. CORDIER. — M. Long me disait qu'il n'était pas impossible de décou-

vrir des fragments de la première rédaction. Par conséquent, nous n'avons pas encore découvert tous les manuscrits de l'Inde.

M. LONG. — Il y a quelque temps, on a trouvé d'importants manuscrits à Cashmèere¹, ce qui prouve qu'à un moment donné on pourrait reconstituer ce que nous cherchons aujourd'hui.

M. CAILLEMER. — J'ai demandé la parole tout à la fois sur la neuvième et sur la dixième question du programme, qui se rattachent l'une à l'autre.

Lors même que nous assignerions à la rédaction des lois de Manou la date du deuxième siècle après Jésus-Christ, il me paraît incontestable que cette rédaction atteste une civilisation bien antérieure. On ne serait donc pas fondé à dire que les similitudes entre les lois grecques et les lois hindoues proviennent d'une importation grecque dans l'Inde. On serait encore plutôt en droit de dire que les lois hindoues ont influé sur les lois grecques. Les Aryens, éloignés du milieu dans lequel ils avaient longtemps vécu, ont perdu quelques institutions qui n'avaient plus de raison d'être là où ils s'étaient établis; mais le souvenir n'en était pas complètement effacé.

D'autres institutions avaient persisté.

Je voudrais attirer l'attention du Congrès sur une similitude que j'ai rencontrée entre les deux législations et qui m'a paru digne d'être signalée. Elle m'a été révélée par la lecture d'un livre récemment publié à Vienne. Je ne connais pas la langue sanscrite. On peut être juriste et même historien du droit sans être indianisant. Mais une heureuse fortune m'a procuré un précieux ouvrage de M. Aurel Mayr, qui est docteur en droit et philologue distingué et qui connaît parfaitement le sanscrit. Il a publié en 1873 un volume intitulé *Das indische Erbrecht*, contenant la reproduction de tous les textes sanscrits relatifs aux hérédités.

Cet ouvrage est assez difficile à lire, parce que le texte allemand se trouve mêlé sans différence typographique avec les textes sanscrits. En parcourant ce volume, on voit combien la littérature juridique sanscrite était riche. — C'est à que j'ai relevé plusieurs affinités entre les lois grecques et les lois hindoues.

Une des institutions les plus curieuses de la Grèce est le droit de revendi-

¹ Cachemir.

cation des filles héritières. Lorsqu'un homme mourait en laissant une fille épicière, ou héritière, le plus proche parent avait le droit de la revendiquer en justice, non seulement lorsqu'elle était libre, mais même lorsqu'elle était liée par le mariage. Dans ce dernier cas, il y avait divorce forcé; le revendiquant prenait la place du mari. Devenu maître et époux de l'épicière, ce proche parent avait l'administration de la fortune de sa femme sans en avoir la propriété. Quand il naissait un fils de cette union, c'était à ce fils que la fortune de l'épicière était remise dès qu'il était majeur. Cet enfant était considéré dès lors comme le fils de son aïeul et devenait le continuateur du culte domestique. Cette coutume existait encore en Grèce au temps de Démosthène.

Eh bien ! nous la retrouvons littéralement dans les lois de Manou. Permettez-moi de citer les textes originaux : « Lorsqu'un Hindou mourra sans laisser d'AURASA (fils légitime), on appellera à la succession le PUTRIKA-PUTRA, c'est-à-dire le fils de la fille mariée, sous la condition expresse ou tacite que l'enfant qui naîtra d'elle sera l'enfant du père de la fille et que cet enfant accomplira les cérémonies funèbres en l'honneur de son aïeul maternel. « Que le fils de la putrika, dit Manou, prenne tout le bien de son grand-père maternel, mort sans enfant mâle, et qu'il offre deux gâteaux funèbres, l'un à son propre père, l'autre à son aïeul maternel. »

Il est évident que les Aryens ont apporté cette coutume dans la Grèce. Malgré les progrès de la civilisation, cette institution, qui est parfois contraire à l'idée de la sainteté du lien conjugal, avait persisté.

J'ai trouvé une autre similitude digne d'être signalée.

Vous devez penser, Messieurs, ce qu'était souvent le mariage ainsi contracté, sous forme de revendication en justice. Les discours des orateurs nous montrent plusieurs parents se disputant l'héritière comme on se dispute une succession. Le juge était obligé d'intervenir pour trancher le débat, et c'était lui qui décidait lequel des plaignants épouserait sa parente. Il avait fallu prendre des précautions pour assurer que la fille héritière ne serait pas maltraitée par son mari. De là un ensemble de dispositions dont le texte est tellement scabreux que je n'oserais pas le citer ici, même en latin; je pourrais tout au plus le citer en grec, mais vous me dispenserez de le faire. Je me bornerai à une analyse. Plutarque nous dit par exemple que lorsque le mari de l'épicière était impuissant, la femme pouvait avoir des relations avec celui des parents

de son mari qu'elle préférerait. Certains moralistes blâmaient la loi qui avait permis cet adultère ; ils jugeaient que Solon, en l'édicteant, avait été absurde et ridicule. Mais d'autres approuvaient le grand législateur qui, disaient-ils, avait sagement agi, d'une part en punissant l'avarice du mari et d'autre part en obligeant la femme à fixer son choix sur un parent du mari, afin que les enfants fussent encore du sang et de la race du mari.

Je pense qu'on a ici attribué à Solon une loi qu'il n'avait pas faite. Comment concilierait-on, en effet, la haute idée que les Grecs avaient du mariage, avec l'adultère légal, si je puis parler ainsi, dont je viens d'exposer le système ? Evidemment, Plutarque n'a fait que reproduire une très ancienne coutume aryenne dont le souvenir était vague et confus, et, comme on attribuait à Solon tout ce qui était très ancien, l'historien de Chéronée a mis au compte du législateur athénien une loi apportée en Grèce par les Aryens, mais tombée en désuétude longtemps avant le sixième siècle.

Voici ce que je trouve dans le livre de M. Aurel-Mayr :

« Lorsqu'un Hindou n'a pas de fils, soit par maladie, soit par impuissance, soit pour toute autre cause, il peut autoriser son jeune frère, ou un de ses sapindas, ou un homme de sa *gens*, mais jamais d'autre, à avoir des relations avec sa femme qu'il lui délègue jusqu'à ce qu'elle devienne enceinte d'un fils. L'enfant né de cette union s'appelle KSETRAJA, parce qu'il est né dans le champ du mari et qu'il est du même sang que le mari.

Il fallait qu'il y eût un continuateur du culte domestique, et, comme vous le voyez, Messieurs, tous les moyens étaient bons pour perpétuer ce culte.

La loi de Manou, dont j'ai trouvé l'analyse dans le livre de M. Aurel Mayr, multipliait les prescriptions morales et les recommandations, afin que le parent qui se chargeait de l'office du mari et la femme n'eussent pas d'idées sensuelles. Mais Manou le reconnaît lui-même, la loi était impuissante et peu à peu des abus se produisaient.

Lorsque les Aryens ont quitté l'Asie, ils ont apporté en Grèce le souvenir de cette coutume. Est-il, en effet, possible d'admettre que ce soient les Grecs qui l'aient importée dans l'Inde ?

A mon avis, il serait téméraire de refuser toute influence au droit hindou sur le droit grec.

Je vous demande pardon pour la longueur de ces développements.

J'aurais été plus court, si j'avais pris la peine d'écrire les observations que je viens de vous présenter. Mais, tout en m'excusant d'avoir abusé de votre attention, je crois avoir montré de quelle importance est pour l'histoire du droit l'étude attentive des lois indiennes.

Je me permets de la recommander aux jeunes gens qui peuvent le mieux nous éclairer à ce sujet, aux élèves de l'École orientale de M. Guimet.

M. WEINBERG. — Nous trouvons dans la loi de Moïse que les filles n'étaient héritières que s'il n'y avait pas de fils. Le livre des Nombres, en parlant des filles de *Selaphad* dont le père était mort sans laisser de descendants masculins, dit que les cinq filles réclamaient leur partage lors de l'entrée dans la terre promise. Ce droit qui d'abord n'était attribué qu'aux fils, fut déclaré réversible sur les filles. Il y a donc une énorme différence entre la loi de Moïse et celle de Manou, et vous voyez que celle de Moïse est beaucoup plus juste.

LES AÏNOS

La quatorzième question est abordée par M. GUIMET :

J'ai demandé la parole, dit-il, pour traiter cette question, mais je voudrais voir quelques membres du Congrès plus autorisés que moi nous éclairer au sujet des anciens Aïnos.

M. COIGNET. — Lors de mon voyage dans l'île de Yesso, j'ai vu un assez grand nombre d'Aïnos originaires de l'île ou de sa voisine du nord ; mais mon séjour dans le pays a été trop court pour que je puisse donner des renseignements exacts sur ce peuple. Tout ce que je puis dire, c'est que ces indigènes ressemblent physiquement aux Kalmouks, dont j'ai vu plusieurs photographies ; comme eux ils ont les cheveux roux, la face anguleuse.

M. GUIMET. — M. Coignet a parlé de photographie des Aïnos. J'ai eu l'occasion de voir de ces photographies et je suis de l'avis de M. Coignet. Dans le premier volume qui a été écrit sur le Japon par Humbert, on a dit que les Aïnos étaient les ancêtres des Japonais. Je crois pouvoir raconter une anecdote qui montrera d'où vient l'erreur. Lorsque les premiers Japonais sont arrivés à Paris, on s'est beaucoup occupé de les faire causer.

Il n'y avait pas encore d'interprètes japonais, et M. de Rosny, qui est très fort en japonais littéraire, était chargé de faire la traduction des questions qui étaient posées à ces étrangers. On leur demandait : « Vos ancêtres étaient-ils chevelus ? » A quoi les Japonais répondaient : « Oui », par la raison qu'ils portaient toute leur chevelure; vous n'avez qu'à regarder les anciennes peintures japonaises, vous verrez que les antiques Japonais portaient toute la chevelure. De là l'erreur. Ce n'était pas une raison, mais cela a suffi, et c'est M. de Quatrefages qui s'est fait l'organe de cette croyance. J'ai remarqué au Japon trois races caractéristiques, la race coréenne, la race chinoise et la race *sémitique*, — j'emploie le mot faute d'un meilleur; — les Aïnos sont des paysans russes. J'ai eu, à ce sujet, une discussion assez longue avec M. de Quatrefages, mais je ne suis pas parvenu à le convaincre. Tout récemment, ayant eu l'occasion de déjeuner avec lui à Paris, comme on parlait des Japonais, M. de Quatrefages m'apprit qu'il y a trois races au Japon et que les Aïnos sont des paysans russes. Je n'ai pas cru nécessaire de lui rappeler notre conversation antérieure, mais j'ai constaté avec plaisir que j'avais d'excellents élèves.

M. LÉON METCHNIKOFF. — Les questions de race ne m'ont préoccupé que fort peu, parce que, avec la théorie transformiste, elles ne sauraient plus avoir cette importance qu'on leur attribuait dans le temps au Japon.

Pour moi il s'agit cependant de déterminer le point de départ d'une histoire fort intéressante. J'ai donc d'abord cherché tout ce que les auteurs européens ont pu me fournir de données, et j'ai trouvé que beaucoup d'entre eux voulaient trancher la question avant d'avoir rassemblé les matériaux nécessaires. Je m'adressai à la traduction d'ouvrages japonais, notamment à celles de MM. Klaproth et Hoffmann, et je me suis aperçu que les originaux des ouvrages traduits ne datent que du dix-septième siècle après l'ère chrétienne. Les Japonais prétendent cependant que leur histoire commence 660 ans avant Jésus-Christ; par conséquent, ces auteurs sont trop récents pour pouvoir nous renseigner sur l'origine des Japonais. Force me fut donc de puiser *in ipso fonte*, et de consulter les recueils du sintoïsme, qui est la seule religion originaire du pays. (Le *Koziki*, le plus ancien recueil des traditions sintoïstes, ne date que du huitième siècle de l'ère chrétienne, mais les Japonais ne connaissaient pas l'écriture avant le quatrième siècle, et leurs

publications antérieures au livre d'Ohono Yaçou-Marô, l'auteur du Koziki, ne sont pas parvenues jusqu'à nous.

Dans l'histoire japonaise, on trouve dès le début beaucoup de noms chinois. Tous les empereurs n'y sont désignés que par des pseudonymes formés, à très peu d'exceptions près, de deux signes idéographiques.

Le titre même de tennô qu'ils portent encore de nos jours vient du chinois. On s'est empressé d'en conclure de suite que les Japonais descendaient d'immigrés chinois. Or, le Koziki, qui est écrit phonétiquement, nous apprend que tous les noms connus des empereurs japonais ne sont que des titres posthumes. Un petit recueil d'histoire officielle que j'ai chez moi, à Genève, m'apprend que l'usage chinois de ne désigner les empereurs que sous des surnoms posthumes bouddhiques fut introduit au Japon par l'empereur *Kan-Mou*, au onzième siècle après Jésus-Christ. En m'appuyant du Koziki, je puis affirmer que, avant l'impératrice Ghen-Sio (huitième siècle de notre ère), les empereurs ne portaient pas le titre de tennô, mais étaient appelés *souméra-mikoto*; ce titre est non seulement d'invention japonaise, mais par le son lui-même, il se distingue de la langue chinoise. J'ai trouvé, par suite d'autres études que j'ai faites sur le Koziki et sur d'autres ouvrages, que les hauts fonctionnaires, de leur vivant, ne portaient pas les titres sous lesquels ils sont désignés dans l'histoire. Mes études confirment ce que M. Guimet vient de dire, à savoir, que la nation japonaise est le produit d'un mélange de trois races. *Ten-sio-ko-dai-zin* est le nom sinico-japonais de la déesse du soleil que les empereurs du Japon se donnent pour chef de souche. Mais son nom authentique est *Ama-téras mikoto*. Tous les deux signifient « le génie qui brille au ciel », mais le dernier seul figure dans le Koziki, et le premier est d'origine postérieure.

Ces rois descendants du soleil, s'installent dans Yamato, et peu à peu, commencent à se répandre sur le reste de l'île principale, ou sur le continent (*naï-tsi*), comme disent les Japonais. Une autre race règne dans la province Idzoumo et se répand dans la partie occidentale de cette même île, ou de ce continent. Cette deuxième race se donne pour ancêtre Souzanno-mikoto, le turbulent génie du vent, qu'on a considéré comme frère de la déesse du soleil, mais, d'après la tradition authentique, cette parenté me paraît douteuse.

Un troisième élément apparaît d'abord dans la personne du dieu *Yébiss*, ce qui signifie : *barbare* en général, et puis par la postérité d'une divinité menaçante des *huit foudres*, que Souzано-ono mikoto repoussa vers le Nord, avant l'arrivée de la postérité de la déesse du soleil. Ce troisième élément semble se rapporter aux Aïnos que, encore de nos jours, on appelle Yébiss. Cette conformité de nom n'a pas cependant à nos yeux une valeur tout à fait décisive, parce que *yébiss* en japonais signifie barbare en général.

En admettant que ce soient les Aïnos, je ne saurais pas préciser le rôle qu'ils ont joué dans la formation de la nationalité japonaise; mais je sais que, vers l'ère chrétienne, la circonscription actuelle du *To-sando*, au nord-est de l'île principale, était peuplée par des hommes chevelus, *Mó-zin*, évidemment des Aïnos. Ma-touan-tin, l'ethnographe chinois, traduit par le marquis d'Hervey de Saint-Denys, confirme ce fait constaté par les historiens japonais.

Dans le petit recueil publié récemment par la Commission japonaise à l'Exposition de Paris, on trouve le renseignement suivant, qui a également été mentionné dans les Annales de Klaproth. Un certain Také-outsino-Soukonné ayant fait une excursion dans l'Est, rapporta qu'il y avait trouvé une race étrangère. L'empereur qui régnait alors envoya son fils Yamato-Dakéno mikoto dans cette partie de l'île avec mission de la conquérir. On pourrait en conclure que les Japonais actuels ne sont venus en contact avec les Aïnos qu'au troisième siècle de notre ère, si ce n'est plus tard encore. Nous n'avons pas cru entièrement les historiens japonais, qui n'ont pas de documents historiques antérieurs au huitième siècle, et qui cependant ont voulu raconter l'histoire de leur patrie comme n'ayant pas une lacune chronologique. Est-il vrai que l'empire japonais existe depuis 660 avant l'ère chrétienne? Je suis parvenu au bout de quatre ans d'étude, à remonter assez haut dans l'histoire du Japon, et j'ai trouvé que le pays avait probablement été habité dans la haute antiquité, par des Aïnos, que je ne puis pas, à l'égal de M. de Quatrefages, considérer comme des ~~paysans~~ paysans russes, que, du fait de mon origine russe, je connais assez intimement. Mais l'on ne saurait contester une certaine ressemblance entre les paysans russes d'au delà du Volga et les Aïnos, mais ces ressemblances sont extrêmement superficielles et me

paraissent trop vagues pour servir d'appui à un raisonnement. La langue des Aïnos ne se rattache phonétiquement à aucune autre langue, à l'exception de celle des îles Kourilles. Le commandant russe Golovine avait avec lui un interprète kourilien qui n'avait jamais appris à parler une autre langue que la sienne. Cet homme appelé Alexis, parvenait à se faire comprendre des Aïnos dans son dialecte naturel, et ces hommes ne sachant ni lire ni écrire, se comprenaient assez facilement. Les navigateurs russes appellent les Aïnos les Kourils chevelus, ce qui tient uniquement à l'habitude qu'ont les habitants des îles Kourilles de se raser quelquefois la barbe et de se couper les cheveux, tandis que les Aïnos japonais ne le font pas. L'usage de couper les cheveux semble cependant avoir été emprunté par les Kourils aux Chinois. En somme, on peut admettre que les îles japonaises ont été peuplées à une époque indéterminée par les Aïnos refoulés plus tard dans le Nord par des émigrés du continent asiatique. Je ne dirai pas si ceux-ci étaient des Chinois ou des Coréens ; mais je suis tenté de croire que c'était quelque tribu du Midi du Céleste-Empire qui n'était pas civilisée au même point que les Chinois. Cet élément est représenté par la postérité du dieu du vent, que nous retrouvons d'abord dans la partie occidentale de l'île principale du Japon formant aujourd'hui la circonscription de San-yo-doo. Après cela est venu par le sud-ouest un élément inconnu, mais venant évidemment de l'île de Formose (appelée la grande Sin-kin, par les Chinois). Ces nouveaux conquérants sont caractérisés par l'ovale allongé de leur visage, leur teint pâle et un prognathisme plus marqué que celui des Mongols, ce qui nous porte à lui assigner une origine malayo-polynésienne. Mais son indice le plus caractéristique est son nez pseudo-aquilin. Ces caractères physiques sont encore considérés comme marque de distinction dans l'empire du Soleil-Levant, et ses représentants ne s'y retrouvent plus que parmi les membres de quelques familles aristocratiques, telle que, par exemple, les Simadz, princes de Sadzouma. La masse des Japonais nous présente un mélange de ces deux types ; mais les habitants des îles Riu-kiu se rapprochent surtout du type des fondateurs du royaume Yamato. Pendant très longtemps, le Japon était constitué en fédération de petits royaumes, dont les uns étaient peuplés par les Mongols du continent et les autres par des insulaires venus du Sud-Ouest. Ces populations différentes, en se mélangeant, ont produit la nationalité japonaise

actuelle. L'influence des Aïnos n'est guère appréciable, ni dans le type physique ni dans la langue des Japonais. Nous savons d'ailleurs que les Japonais ont toujours professé pour eux un souverain mépris, et ils les considéraient comme des avortons produits par l'accouplement d'une princesse japonaise avec un chien.

Quant à la description scientifique du type japonais, je puis recommander l'ouvrage du Dr Otto von Mohlke, qui, en sa qualité de médecin attaché au gouvernement, a eu l'occasion de faire quelques études anthropométriques sur les individus des deux séries et de diverses conditions.

NOTICE SUR UN CURIEUX MANUSCRIT RAPPORTÉ DE L'INDE

M le PRÉSIDENT donne ensuite lecture de la lettre suivante de M. l'abbé Favre et d'une notice qui l'accompagnait :

« Je ne pensais pas avoir l'honneur de parler devant vous, me trouvant ici en passant, au retour d'un voyage : vous voudrez bien considérer ce que je vais vous dire comme une simple improvisation.

« Les deux petites communications que j'ai à vous faire ne sont pas des plus importantes de celles qui seront faites au Congrès. Toutefois il suffit qu'il s'agisse de linguistique, et surtout de linguistique orientale, pour que les communications ne soient pas tout à fait sans intérêt pour vous.

« Effectivement, on ne pourra avoir des relations véritablement utiles et fructueuses avec un peuple, sous les rapports politique, scientifique ou commercial, que quand on pourra communiquer avec lui par le moyen de la parole.

« Pendant un grand nombre d'années que j'ai résidé dans l'extrême Orient et surtout dans l'Indo-Chine, j'ai pu remarquer que la plupart des entreprises qui ont échoué, des malheurs qui sont arrivés, comme des équipages massacrés et autres, sont venus faute de pouvoir s'entendre.

« Je me propose de communiquer la réponse que j'ai faite à une notice sur un curieux manuscrit rapporté de l'Inde.

« Je viens présenter à l'étude des orientalistes un problème qui a jusqu'ici exercé inutilement la sagacité des personnes à qui j'ai pu le soumettre.



Imp A.Roux, rue Centrale, 21, Lyon.

« Il s'agit d'un très vieux manuscrit rapporté de l'Inde, il y a trente ans environ¹, et d'après lequel j'ai reproduit fidèlement les caractères et dessins (planche VI.)

« Il y a quelques années déjà, tourmenté par le désir de savoir à quel idiome appartenait ces signes et quelle pouvait en être la signification, j'eus l'idée d'en faire un *fac-simile* que j'adressai à divers savants, membres de Sociétés de linguistique et de sciences orientales. N'ayant pu par ce moyen obtenir les éclaircissements que je désirais, je me suis décidé aujourd'hui à faire autographier un *spécimen* accompagné d'une courte notice imprimée, afin de pouvoir l'adresser à un plus grand nombre de personnes, et peut-être arriver par ce moyen à la solution du problème vainement étudié jusqu'ici.

« Avant de raconter les démarches infructueuses que j'ai faites et de reproduire les réponses que j'ai reçues, je vais donner du volume une description aussi exacte que possible.

I

« Mon livre, si livre on peut le nommer, présente au premier aspect tous les caractères d'une assez haute antiquité. Il forme un volume (format grand in-8°) serré entre deux planchettes de bois noir, au moyen d'une corde en fil de coë, le tout, planches, corde et tranche du livre, bien noir, bien enfumé.

« Le *paquet* délié, le livre ouvert, on se trouve en présence d'une longue bande d'écorce d'arbre de *sept mètres de longueur* sur *vingt-quatre centimètres de hauteur*, qui, repliée plusieurs fois sur elle-même, forme 47 feuillets. Les deux derniers collés aux planchettes. Il reste ainsi 90 pages, dont 84

¹ Vers l'an 1815, le capitaine Ducom, faisant son dernier voyage dans l'Inde, se trouvait en rade à Calcutta, à la veille de lever l'ancre, lorsqu'on vint porter à bord un paquet avec ces seuls mots : « pour le capitaine » — Une fois en mer et débarrassé des mille soins d'un appareillage, mon oncle profita du premier moment de loisir pour ouvrir le paquet. Il y trouva notre vieux manuscrit sans un mot pour lui en indiquer la provenance, pour lui faire connaître le nom du donateur. Il supposa qu'une lettre arriverait plus tard en France et lui donnerait tous ces renseignements. Il n'en fut jamais rien ; et le volume, après avoir quelque temps vivement excité sa curiosité, tant par son curieux aspect que par l'espèce de mystère qui enveloppait son origine, avait fini par dormir, à peu près oublié, au milieu d'autres curiosités également rapportées de l'Inde.

sont entièrement recouvertes par le manuscrit, les 3 premières et les 3 dernières pages étant restées entièrement blanches.

« Les lignes sont perpendiculaires, et l'écrivain ou le copiste, après avoir commencé son œuvre, l'a continuée sans interruption, ne laissant aucune marge, ne s'inquiétant pas même des détériorations que le temps devait nécessairement amener sur les plis de la longue bande, ce qui fait qu'à chaque page une ou deux lignes sont devenues à peu près illisibles sur la *tranche* usée par le frottement ou noircie par le contact de l'air.

« La plus grande partie du manuscrit, surtout au commencement et à la fin, ne renferme que de longues lignes verticales écrites avec les caractères figurés en tête de cette brochure.

« Cependant, à travers ce texte, on voit des espèces d'étoiles, depuis une jusqu'à six par page, ayant les unes six, les autres huit branches ou rayons. Nous donnerons une idée assez exacte de la dimension de ces étoiles, en disant qu'elles occupent la place de six à huit caractères du texte.

« Un certain nombre d'autres pages, au contraire (une douzaine environ), sont divisées en compartiments irréguliers renfermant chacun un dessin naïf, grotesque ou bizarre, avec quelques lignes à côté, *probablement l'explication*. Les dessins tracés à l'encre noire sont grossièrement coloriés en rouge brun. La plupart d'entre eux représentent soit de petits bonshommes aux jambes croisées, soit des êtres fantastiques, des oiseaux ou des monstres prêts à dévorer des étoiles, etc., etc. C'est dans cette partie du manuscrit que j'ai fidèlement copié le spécimen que j'offre aujourd'hui au public.

« Enfin, vers le milieu de l'ouvrage, immédiatement à la suite des dessins dont nous venons de parler, se trouvent presque côte à côte deux grandes figures très compliquées; chacune d'elles couvre deux pages juxtaposées. Au centre, un bonhomme placé dans un carré et un losange entrelacés. Autour, un large cercle formé par le corps d'un dragon qui s'enroule sur lui-même. De la tête et du corps du monstre partent, en tous sens, sept rayons entre lesquels on voit une véritable fourmière d'êtres ou d'objets fort difficiles à définir; chacune de ces divisions est accompagnée de son petit texte explicatif.

II

« On comprendra sans peine que, du jour où mon attention fut attirée sur ce curieux volume, j'aie vivement désiré avoir l'explication d'un ouvrage qui pouvait être très intéressant au point de vue de l'histoire ou de la religion de quelque peuple de l'Asie.

« Les quelques personnes à qui je pus d'abord le montrer ne m'ayant apporté aucune lumière, j'eus l'idée de faire les *fac-simile* dont j'ai parlé et de les envoyer à tous ceux qu'on m'indiquait comme versés dans la connaissance des langues orientales. Je vais reproduire ici les réponses que j'ai obtenues, du moins celles qui méritent quelque attention, et l'on jugera par là combien je suis encore loin d'avoir trouvé la solution que je cherche.

« Voici la première en date (janvier 1869) :

« Votre manuscrit n'est écrit dans aucun des nombreux caractères auxquels « j'ai pu comparer le *fac-simile* dont vous m'avez fait l'envoi. Il n'est ni en « hindoustani, ni en persan, ni en pali, ni en malabar, ni en telougou, ni en « maleolou, ni en gudjrati, ni en sanscrit, ni en devanagari cursif, ni en ber-
« gali, ni en chinois, ni en mandchou, ni en thibétain, ni en aucun des trois
« caractères japonais. Je l'ai rapproché de tous les types de l'imprimerie
« impériale et de plusieurs autres. Les lettres sont cependant idéogra-
« phiques et sont disposées en lignes verticales comme le chinois. Peut-
« être sont-elles *coréennes*; je n'ai pu me procurer un alphabet de cet
« idiome.

« Je vais faire d'autres recherches et je m'empresserai de vous envoyer
« une réponse aussitôt que j'en aurai reçu moi-même. »

« J'attends encore.

« L'auteur de cette lettre, savant linguiste qui a longtemps habité l'Inde, m'a avoué depuis, qu'aucun des orientalistes auxquels il s'était adressé n'avait été plus heureux que lui.

« Un de mes amis, en relations avec un abbé romain, me proposa de faire parvenir par celui-ci un de mes spécimens à la *Propagande*, à Rome. Cette Société, qui envoie de nombreux missionnaires dans toutes les parties du

globe, devait, d'après lui, renfermer dans son sein quelque savant plus apte que tout autre à trouver la solution que je cherchais. J'écrivis et voici la première réponse que j'obtins :

« Le recteur de la Propagande m'a rendu votre lettre, me disant qu'il avait « fait voir votre spécimen et les caractères qui le rendent remarquable à des « personnes qu'il croyait entendues dans ces idiomes; mais personne n'a pu « répondre avec précision (*adequatamente*), faute d'une connaissance com- « plète de l'érudition chinoise. »

« Je m'empressai de faire écrire de nouveau pour prévenir qu'on faisait fausse route, que j'avais entre les mains des livres chinois et qu'aucun des caractères de cette langue ne ressemblait à ceux de mon manuscrit, d'origine hindoue.

« Voici la deuxième réponse que j'ai alors obtenue :

« Cet écrit, en effet, n'est pas chinois, mais bien en partie arabe et grec « avec chiffres. Le spécimen ne contient rien d'important. En grande partie « ce sont les neuf premiers chiffres arabes avec le zéro et puis les lettres ma- « juscules de l'alphabet grec; et à ces nombres et lettres se joignent quelques « signes que les Grecs emploient pour l'astronomie... La personne qui m'a « donné ces explications a ajouté : « Ne vous émerveillez pas de voir tout cela « représenté (*segnato*) peut-être par quelque Chinois; il s'en trouve parmi eux « qui sont instruits dans les langues orientales, et ils se sont toujours adonnés « aux études cabalistiques et à l'astronomie... »

« Mon correspondant romain a oublié de me dire ce que pouvait signifier ce mélange de grec, d'arabe et de signes astronomiques. Ce léger oubli ne paraît diminuer en rien la satisfaction qu'il éprouve à m'envoyer une réponse qu'il trouve concluante. Si je n'avais donné que mon spécimen, sa réponse à la rigueur pourrait se comprendre; on voit, en effet, des espèces d'amulettes, des écrits cabalistiques où sont groupés des caractères et des signes bizarres, sans relation entre eux et d'autant plus appréciés de pauvres esprits ignorants et superstitieux qu'ils sont plus incompréhensibles. Mais ici j'avais eu soin de joindre au court échantillon de texte une notice dans laquelle je décrivais le volume et expliquais qu'il y avait la valeur de 87 pages, grand in-8°, couvertes de caractères pareils à ceux du *fac-simile* envoyé. Comment pourrait-il venir à l'esprit d'une personne sensée qu'il n'y

avait là que des caractères réunis pour ainsi dire au hasard, et dont il est inutile de chercher la signification ?

« Mon abbé romain me permettra de lui dire que la solution de son savant n'en est pas une pour moi.

« Dernièrement encore, un autre savant, qui a consacré sa vie à l'étude comparée des langues, me disait :

« Une des plus curieuses choses que je connaisse, c'est l'oraison dominicale, le *Pater*, traduit en trois cent soixante et quelques idiomes différents. Quoique le même alphabet serve souvent à plusieurs langues, « il n'en reste pas moins une grande variété de caractères dans cette « lection, et cependant aucun de ceux-là ne ressemble à ceux de votre « manuscrit. »

« Quant aux quelques autres réponses que j'ai pu obtenir, comme elles offrent encore moins d'intérêt que celles-ci, je les passerai sous silence.

« Le *fac-simile* placé en tête de ces pages, la description de mon vieux manuscrit, quelque incomplète qu'elle soit, ont dû suffire cependant pour faire comprendre au lecteur combien vif doit être mon désir de connaître la valeur de ce volume. Est-ce une mine précieuse d'où sortiront des renseignements encore ignorés sur l'histoire, les mœurs ou la religion de quelque partie de l'Inde ? ou bien n'y a-t-il là qu'une réunion de contes sans valeur, de prédictions d'un mauvais astrologue ?

« C'est ce que je cherche avec ardeur, c'est ce que j'ai demandé à tous ceux qui paraissent capables de m'éclairer et de satisfaire ma juste curiosité ; mais on a pu voir combien je suis encore loin du but de mes recherches. Je ne désespère pas cependant d'arriver à connaître la vérité sur mon vieux manuscrit ; car il est impossible qu'un volume entier ait été écrit avec des signes qui n'avaient jamais été employés auparavant, qui n'ont jamais été reproduits depuis.

« Je fais donc un appel à tous les orientalistes entre les mains desquels tomberont ces lignes. Qu'ils étudient avec soin le *fac-simile* placé en tête de ces pages, et s'ils reconnaissent les caractères employés, je les supplie de communiquer leur découverte à mon éditeur M. Lefebvre à Bordeaux, qui veut bien, avec l'aimable complaisance qui le caractérise, me servir d'intermédiaire avec mes correspondants inconnus.

« De mon côté, je me mets entièrement à la disposition de tous ceux qui auront à me demander soit d'autres copies de ce manuscrit, soit des explications ou des renseignements quels qu'ils soient. Je ne désire qu'une chose, arriver à la vérité, et aucune peine, aucun soin ne me coûteront pour atteindre ce résultat. » — D. DUCOM.

Voici maintenant, dit M. l'abbé Favre après sa lecture, la réponse que j'ai faite au possesseur du manuscrit :

« Monsieur,

« Un exemplaire de la petite notice qui a pour titre : *Notice sur un vieux manuscrit rapporté de l'Inde* m'est tombé entre les mains avec le *fac-simile* qui l'accompagne. Je me fais le plaisir de vous donner quelques renseignements sur ce manuscrit.

« Il est écrit dans un des dialectes de la langue *ratak*, parlée par un peuple qui habite l'intérieur de l'île de Sumatra et écrit avec les caractères de cette langue.

« Le *ratak* appartient à la classe des langues agglutinantes. Son écriture n'est pas verticale, mais bien horizontale; elle se lit de gauche à droite, comme nos écritures européennes; ses règles sont basées sur le système de l'écriture sanscrite; elle pourrait être appelée écriture syllabique.

« Pour lire le *fac-simile* qui accompagne votre notice, il faut tenir la page de manière que l'oiseau qui y est représenté ait la queue en bas et le bec en haut.

« La première ligne au-dessus de l'oiseau commence par ces mots : *Jaka dumatong bur uny garuda*, et doit se traduire par *si l'oiseau garouda arrive, ou augure de l'arrivée de l'oiseau garouda* (espèce d'oiseau de proie).

« Le premier mot *jaka* paraît être le malais *jika*. Mais en *ratak*, il se place, comme premier mot des livres d'augures, d'où a été formé dans cette langue le verbe d'action *men-jaka*, lire les livres des augures, et *men-jaka-jaka*, consulter le livre des augures.

« Les caractères de cette écriture se trouvent dans une imprimerie en Hollande. Ils ont aussi été reproduits par l'imprimerie impériale de Vienne sur des modèles que j'ai procurés, et ont servi à imprimer un grand nombre de mots *rataks* dans les articles de philologie comparée qui se trouvent dans mon *Dic-*

tionnaire malais-français. Votre manuscrit sera peut-être un peu difficile à traduire, les caractères n'étant pas toujours bien formés ; plusieurs même paraissent s'éloigner de la forme usuelle. De plus, vous dites que les lignes qui sont sur le bord des pages sont quelquefois illisibles. Cependant, j'aurais, si non entrepris, au moins essayé de le traduire, si tout mon temps ne se trouvait pris, pour au moins deux ans encore, pour achever et imprimer la seconde partie de mon Dictionnaire, le *français-malais*. »

Puis j'indiquais au propriétaire du manuscrit un savant orientaliste hollandais auquel il pouvait s'adresser pour avoir des renseignements plus détaillés, lequel peut-être pourrait lui traduire son manuscrit.

Voici ce que M. Ducom, propriétaire du manuscrit, m'a écrit :

« Je ne saurais vous dire, Monsieur, tout le plaisir que j'ai éprouvé en lisant votre lettre. Grâce à vous, je puis maintenant espérer arriver à connaître la valeur de mon vieux manuscrit. Votre lettre est la première et la seule jusqu'à présent qui m'ait apporté une solution positive.

« J'ai été frappé surtout de ce que vous me dites du mot *jaka* : j'ai regardé avec soin mon manuscrit et j'ai trouvé une foule d'articles commençant par ce mot.

« Je regrette que vos travaux ne vous permettent pas d'entreprendre la traduction de mon ouvrage. Il m'eût été plus agréable de le confier à un savant français qu'à un orientaliste étranger. »

Quant à la seconde communication :

M. l'abbé FAVRE. — Quant à cette seconde communication, je regrette Messieurs, de n'avoir pas ici les pièces qui m'auraient permis de vous la présenter d'une manière satisfaisante ; cependant je vous prierai de me permettre de vous en dire quelques mots qui montreront l'importance de la philologie dans l'étude du peuple dont vous vous occupez.

Il y a quelques années la Société de géographie de Paris me remit une liste de deux à trois cents mots, formant un abrégé de vocabulaire d'une langue parlée par un peuple qui habite l'île Formose, en me demandant si je pourrais donner quelques renseignements sur cette langue.

la première inspection de cette liste de mots, il n'était pas difficile de re-

connaître que la langue dont ils faisaient partie appartenait à la grande famille des langues parlées dans l'archipel Indien. Certains de ces mots étaient malais, d'autres javanais, d'autres rataks, d'autres plus nombreux appartenant à la langue tagale, et enfin quelques-uns étaient chinois.

Je pus même par quelques mots dérivés, rétablir les principales règles de la grammaire de cette langue (car dans cette classe de langues la dérivation des mots ou la formation des mots composés constitue une partie notable des règles de la grammaire).

Enfin après quelques remarques sur cette espèce de petit vocabulaire, je fis observer à la Société de géographie que, malgré son état incomplet, on pouvait en tirer des conclusions ethnographiques d'une assez haute importance sur l'origine du peuple qui parle cette langue et sur les principaux points de son histoire, qu'il ignore peut-être lui-même.

D'abord ce peuple a dû venir de l'archipel Indien, des îles Philippines, et probablement ou presque certainement de Manille ou des environs, puisque celle des langues dont la leur se rapproche le plus est la langue tagale parlée dans la province de Manille (Luçon).

Secondement. Sa séparation des autres peuples de l'archipel Indien doit remonter au delà de dix-sept cents ans, car nous savons par l'histoire que vers le premier siècle de notre ère, les Hindous se répandirent dans l'archipel Indien et y introduisirent leur religion et leur législation. Ce fut à cette époque qu'un si grand nombre de mots sanscrits (langue sacrée des Hindous) passa en javanais, en malais et dans les autres langues de l'archipel. Or, dans le vocabulaire de l'île Formose, je ne trouve aucun mot arabe ni aucune trace du sanscrit. La séparation a donc dû avoir lieu avant cette époque, et par conséquent remonte à plus de dix-sept cents ans.

Troisièmement. Par la même raison nous devons dire que depuis cette époque jusqu'à présent ce peuple n'a dû avoir que peu ou point de relations avec les autres peuples de la même famille.

Quatrièmement. Le nombre des mots chinois qui se trouve dans cette langue indiquent (si la proximité de la Chine ne nous le faisait pas déjà supposer) que le peuple qui la parle a du moins de fréquentes relations avec les Chinois.

Toutefois les relations que les Chinois ont eues avec ces habitants de For-

mose n'ont dû être ni religieuses ni politiques, mais seulement commerciales, puisque de tous ces mots aucun n'a rapport à la religion ni à la législation, mais seulement au commerce.

Maintenant à l'occasion de ces deux petites communications, je vous ferai remarquer, Messieurs, combien les connaissances que nous avons en Europe des langues de l'extrême Orient laissent encore à désirer, puisque ce ne fut qu'après neuf années de recherches que l'auteur de la notice a pu avoir une réponse satisfaisante sur un manuscrit écrit dans une langue, qui à la vérité n'est pas une des plus importantes de l'extrême Orient, mais qui cependant n'est pas non plus une des moins usuelles. C'est même celle dont auront à se servir les membres de notre nouvelle Société française des *Colons explorateurs* qui vient de s'établir à Sumatra pour s'y livrer à l'agriculture et au commerce.

Ce fait justifie aussi pleinement les efforts que fait le gouvernement français, depuis quelques années surtout, pour étendre et encourager l'étude des langues ; le développement qu'il a donné à l'École nationale et spéciale des langues orientales vivantes, par la création de nouvelles chaires, notamment de japonaises et d'annamites, occupées par mes savants collègues, MM. Léon de Rosny et Abel des Michels, et les sacrifices qu'il fait en faveur des élèves qui fréquentent les cours de cette école, et en particulier pour ceux d'entre eux qui se destinent au service des ministères des affaires étrangères et du commerce.

Ce fait montre aussi combien votre Congrès, Messieurs, a eu raison de poser dans une de ses séances la question de philologie orientale. En cela il seconde les efforts du gouvernement de notre pays, auquel vous pouvez, par vos recherches et par vos travaux sur ce point comme sur beaucoup d'autres, rendre des services importants.

M. le PRÉSIDENT recevant une dépêche de Paris qui annonce la douloureuse nouvelle de la mort de M. Garcin de Tassy, lève la séance par l'allocution suivante :

Je reçois en ce moment un télégramme qui nous force, d'après les usages constants des réunions scientifiques, à clore la séance en signe de deuil. Car c'est un deuil que je viens vous annoncer, douloureux pour beaucoup d'entre

vous et pour tous les savants en général. M. le marquis de Croizier écrit à M. Guimet : « J'ai le profond regret d'annoncer au Congrès des orientalistes la mort de M. Garcin de Tassy, membre de l'Institut, président de la Société asiatique, professeur à l'École des langues orientales, membre du Conseil de la Société académique indo-chinoise. » M. Garcin de Tassy était le maître de beaucoup d'entre vous, et, je puis le dire, de tous ceux qui s'occupent de l'Orient. Il était, en outre, membre d'honneur de notre Congrès. Hier encore, M. Cordier déposait en son nom trois de ses ouvrages. Nous ne pouvons que nous associer à la douleur de tous les savants, en consignait nos regrets au procès-verbal, et remettant à une autre séance la question qui nous reste à traiter aujourd'hui.

Séance du Mardi 3 Septembre

— SOIR —

ORDRE DU JOUR

RELIGIONS ANCIENNES DE L'ÉGYPTE

1. Trois lettres de M. CHABAS accompagnant l'envoi de l'empreinte et de la traduction de l'inscription bilingue de la stèle de Florence.
2. Une formule des stèles funéraires de la douzième dynastie.
3. Rapport de M. HIGNARD sur le mémoire de M. ROBIOT sur l'économie politique, l'administration et la législation de l'Égypte.
4. Communication de M. le baron TEXTOR DE RAVISI sur l'immortalité de l'âme chez les Égyptiens.
5. Le papyrus funéraire de Soutimés.
6. Dangers du prosélytisme musulman dans l'Afrique centrale.

Mardi 3 Septembre

SOIR

RELIGIONS ANCIENNES DE L'ÉGYPTE

PRÉSIDENT M. ÉDOUARD NAVILLE.

VICE-PRÉSIDENT M. MASPERO.

SECRÉTAIRE M. WILLIAM BERMANN BEREND.

La séance est ouverte par l'allocution suivante de M. le président :

Messieurs, au moment de prendre place au fauteuil, je tiens à exprimer au Conseil du Congrès combien je me sens honoré, moi étranger, d'avoir été appelé à présider une assemblée aussi solennelle et une séance dans laquelle doivent se faire entendre des savants distingués, en particulier M. Maspero, professeur au Collège de France, le représentant le plus autorisé de l'égyptologie française. Permettez-moi de dire quelques mots sur la science qui nous occupe aujourd'hui. L'égyptologie est une science essentiellement française, et la découverte de Champollion est une des gloires les plus incontestables de la France. Si nous comparons l'égyptologie d'aujourd'hui à ce qu'elle était il y a vingt ans, nous pouvons dire certainement qu'elle est en progrès. d'abord en France, grâce à l'enseignement de M. Maspero et de plusieurs de ses collègues, puis en Allemagne, en Angleterre, en Italie, et surtout dans les pays où l'on a établi des chaires d'égyptien. Nous y voyons s'élever un nombre re-

lativement considérable de jeunes travailleurs zélés, ardents, qui continueront glorieusement les traditions de leurs prédécesseurs. Cela est d'autant plus heureux, que chaque année les rangs des égyptologues s'éclaircissent par la mort. Cette année, nous avons eu à regretter le décès d'un égyptologue anglais, M. Goodwin, qui, le premier, a fait d'importants travaux sur les papyrus hiéroglyphiques. Depuis plusieurs années M. Goodwin habitait la Chine : ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont été dans l'extrême Orient, ont connu peut-être le juge de Shang-haï, qui, dans ses moments de loisir, s'occupait d'égyptologie et envoyait aux journaux d'Europe des notes ordinairement très courtes, mais toujours empreintes de beaucoup de finesse et de sagacité.

M. Goodwin a été pendant plusieurs années le collaborateur du doyen actuel des égyptologues de France, du savant illustre qui est certainement l'un de nos maîtres à nous tous, et dont la place était marquée d'avance dans ce fauteuil. Je veux parler de M. Chabas, de Chalon-sur-Saône. Malheureusement, M. Chabas, retenu par la maladie, n'a pu se rendre au Congrès. Mais ses amis nombreux et dévoués, qui sont ici présents, lui porteront l'expression de nos regrets de ne pas le voir nous présider en ce jour. Je dois mentionner avec un regret égal l'absence d'un autre représentant illustre de l'égyptologie, M. Mariette-Bey. Vous savez que M. Mariette-Bey s'est occupé surtout de fouilles très-difficiles au début, mais couronnées dès lors par un succès remarquable et dont le résultat a été de renouveler entièrement certaines parties de l'histoire d'Égypte.

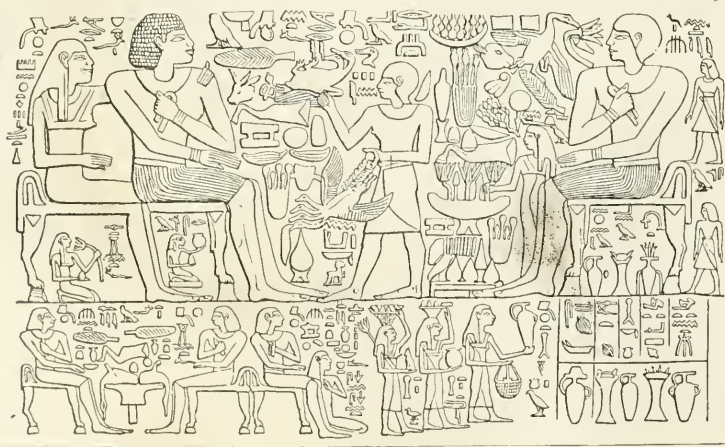
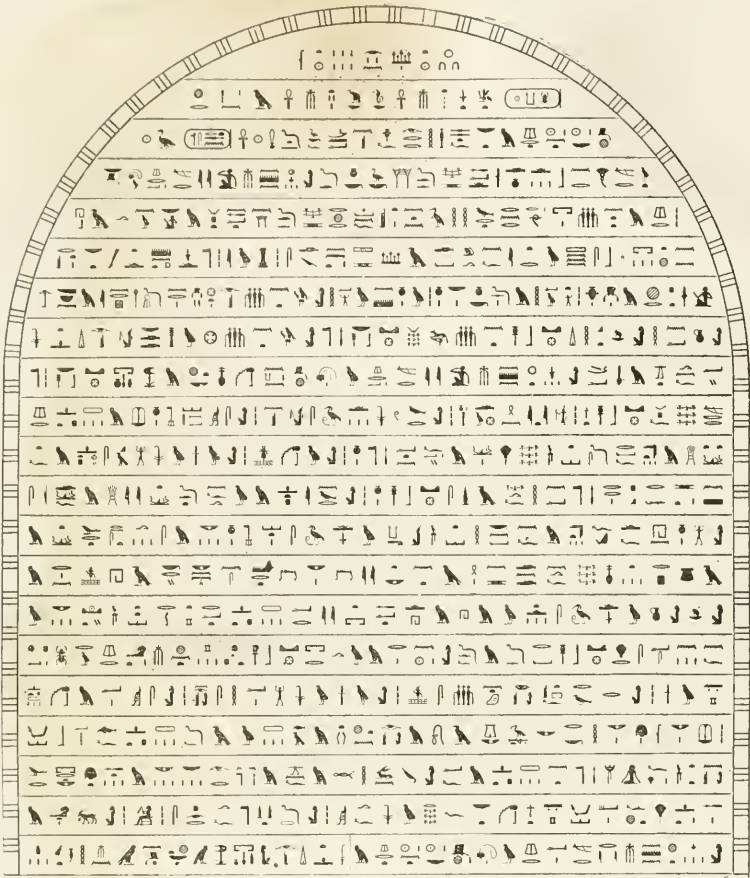
Avant de passer à l'ordre du jour, je donnerai la parole au R^{ev.} Long, qui a demandé à dire quelques mots au sujet de la nouvelle douloureuse qui nous est parvenue ce matin de la mort de M. Garcin de Tassy.

Le révérend M. Long prend la parole en anglais.

Sa courte allocution sur M. Garcin de Tassy est traduite en français par M. CORDIER :

Je désire parler du triste événement dont nous avons eu connaissance ce matin.

Pendant trente ans j'ai connu M. Garcin de Tassy. Bien souvent les indigènes de l'Inde m'ont demandé comment un orientaliste qui demeure aussi loin de l'Asie pouvait écrire des rapports annuels aussi complets sur les travaux d'Indoustani. J'étais son correspondant et son ancien ami, et ce matin, quand j'ai demandé qui le remplacerait, j'ai pensé avec saint Paul :



STÈLE C 3 DU LOUVRE

PORTANT LA DATE DE L'AN IX D'OUSIRTASEN I^{er} (2^{de} ROI DE LA XII^e DYNASTIE) XXVI^e SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE

« Lorsqu'un homme a été martyrisé, il trouve un successeur; de même, lorsqu'un homme tombe au champ de bataille, il se trouve un autre pour prendre le drapeau. »

Qui prendra la place de M. Garcin de Tassy? Il était Français, et il est à désirer qu'un Français puisse prendre sa place.

M. MASPERO donne ensuite lecture du travail suivant sur les stèles funéraires :

Il y a dans tous les travaux d'archéologie égyptienne une partie purement technique qu'il faut réserver pour les spécialistes. Je vous demande la permission de ne rien vous dire des procédés par lesquels je suis parvenu à découvrir le sens des textes dont je veux vous entretenir : il me suffira de vous exposer, sans appareil scientifique, les résultats de mon étude.

Les stèles funéraires — et par stèle on entend une plaque de pierre tantôt carrée, tantôt oblongue et arrondie par le haut — les stèles funéraires sont couvertes d'inscriptions qui parlent toujours d'offrandes faites ou à faire, en l'honneur de personnes mortes, par les vivants de la famille. On les trouve tantôt dans les tombes, tantôt dans les environs de certains sanctuaires, à Abydos, par exemple, où le culte d'Osiris, le dieu des morts, attirait chaque année un grand concours de dévots. On y venait prier pour soi-même et aussi pour les morts de la famille : une stèle déposée dans cette partie du territoire sacré où s'élevait l'escalier du « dieu grand », rappelait aux âges futurs le nom et la qualité des personnages qui avaient entrepris le voyage ou des membres décédés de la famille pour le salut desquels le pèlerinage avait été entrepris¹. Le monument reproduit sur cette planche² est de ceux qui

¹ Plutarque, ou plutôt l'auteur du traité *Sur Isis et Osiris*, raconte que les Égyptiens riches et de bonne maison se faisaient transporter à Abydos et enterrer au tombeau d'Osiris, «... ἐν τε Ἀβύδῳ τοῖς εὐδαίμονας τῶν Αἰγυπτίων καὶ δυνατοῖς μέγιστα θάπτεισθαι φιλοτιμουμένους ὁμοτέρους εἶναι τοῦ σώματος Ὀσίριδος... » (Ch. xx, édit. Parthey, p. 34.) Il est possible, en effet, que certains Égyptiens très dévots aient pris soin qu'on les enterrât dans Abydos; mais ce dut toujours être l'exception. Le « voyage vers Abydos », qu'on voit souvent représenté sur les tombeaux et quelquefois sur des stèles funéraires, ne montre pas le transport réel du corps du défunt : le corps reposait à Beni-Hassan, à Gizeh, à Saqqarah, dans le caveau que le défunt s'était préparé de son vivant, non pas dans Abydos, auprès du tombeau d'Osiris. Le voyage ainsi dépeint est un voyage idéal, commencement du voyage que le défunt faisait à la suite des dieux. L'entrée de l'autre monde était « à la bouche du *Pegâ*, à l'occident d'Abydos »; le défunt, pour passer dans l'autre monde, commençait par se rendre à Abydos. Peut-être le transport et la consécration d'une stèle sur l'escalier d'Osiris avaient-ils pour résultat de favoriser ce passage.

² Cette planche a figuré à l'Exposition universelle comme spécimen des caractères hiéroglyphiques dont se sert l'Imprimerie nationale. Elle représente la stèle C 3 du Louvre.

furent dressés dans Abydos pour le compte d'un mort étranger à la ville. Il remonte à la douzième dynastie, et fut gravé vers le trente et unième ou trente-deuxième siècle avant notre ère. Il se compose de trois parties : une formule commune à toutes les stèles funéraires, une prière qu'on trouve assez souvent sur les monuments de la même époque, un tableau dans lequel les parents et les serviteurs du défunt sont représentés lui faisant une offrande, à lui et à sa femme. L'ordre de ces trois parties n'est pas toujours constant sur les stèles funéraires : la scène finale est placée en tête et remplit le cintre, ou bien le défilé de la famille occupe plusieurs registres superposés. Souvent aussi la formule du début et la prière sont plus ou moins longues, selon la grandeur de la pierre. Quelquefois enfin la prière intermédiaire est entièrement supprimée pour faire place à l'énumération des noms de la famille.

La formule initiale, quelquefois précédée d'une date et d'un nom de roi¹, annonce toujours une offrande faite à un dieu, d'ordinaire Osiris, « afin qu'il donne des provisions funéraires en pain, en vin, en bière, des vêtements, des parfums, de l'encens », à une portion de l'âme humaine que je désignerai provisoirement par le terme égyptien de *ka*. Sur notre stèle, plusieurs dieux égyptiens sont mis en scène : « Proscynème à Osiris, maître de Mendès, à Khent-Ament², dieu grand, maître d'Abydos; à Ap-matennou³, résidant dans Abydos; à la déesse Hikit⁴ et au dieu Khnoum, à tous les dieux d'Abydos, pour qu'ils donnent des provisions en pains et en vin, en milliers de

¹ Voici la traduction du début de la stèle C 3 qui renferme, outre la date, une biographie de l'ingénieur MERRIT.

« L'an IX, le deuxième mois de la saison Shait, le 50, sous la Majesté du roi des deux Égyptes KNO-PERKERI, fils du Soleil, OUSIRTASEN, vivant comme le soleil à jamais; son serviteur véritable, qui est dans son cœur et accomplit ses ordres tout au long de chaque jour, le dévot maître de dévotion, le serviteur actif (?) MERRIT, né de la dame MONKHITOU, dit : « Je suis le serviteur, l'ingénieur des routes et canaux, « plein de qualités, une palme d'amour. Mon maître m'a envoyé en grande mission d'ingénieur pour lui « préparer un tombeau éternel. La chambre intérieure est en maçonnerie, supérieure à toute autre œuvre « et égale à l'ouvrage des dieux; les colonnes furent taillées pour la salle hypostyle et un canal creusé « qui atteignait jusqu'au fleuve; les portes, les obélisques et l'avant-corps sont en pierre blanche de « Troja. Osiris Khentamentu se réjouit de cette fondation de mon seigneur; moi, moi-même je me réjouis « et mon cœur se dilate [à la vue] de mon œuvre. » Cf. dans les *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne*, t. 1, p. 221, une traduction de cette même partie du texte qui renferme plusieurs erreurs.

² Litt.: *Celui qui est dans l'Occident, c'est-à-dire dans l'Enfer*. Une des formes d'Osiris.

³ Litt.: *Celui qui ouvre les voies du ciel*, un des noms d'Anubis.

⁴ La déesse Hikit, à tête de grenouille et le dieu Khnoum, représentent les dieux des éléments primordiaux, ceux qui ont formé et débrouillé le chaos. On verra plus loin, dans un passage de notre stèle, qu'ils passaient pour avoir présidé à la fondation d'Abydos.

toutes choses bonnes et pures au *ka* de l'ingénieur MERRIT, né de la dame ΜΟΝΗΙΤΟΥ »¹. Cette formule revient si fréquemment qu'elle a eu le sort de tout ce qui est banal : on ne se donne plus la peine de l'expliquer, ou plutôt on accepte, sans y songer, la première explication qui en a été donnée dans les premiers temps de l'égyptologie².

Il faut y considérer deux choses : la nature de l'offrande et la personne pour laquelle l'offrande est faite. L'offrande est toute matérielle : on souhaite au mort, non pas les jouissances abstraites et vagues d'un paradis chrétien, mais de la nourriture et des biens semblables à ceux qu'il possédait ici-bas, « tout ce que donne le ciel, que produit la terre, que le Nil apporte de ses sources mystérieuses »³. » La plupart des objets énoncés étaient mis réellement devant le dieu au moment de la consécration d'une stèle ou d'un tombeau ; mais ce dieu ne les gardait pas pour lui, il les repassait au *ka* sur le -champ. Osiris devenait une sorte d'intendant sans cesse employé à distribuer aux morts chaque jour un assortiment complet de provisions⁴. Il leur remettait à chacun, dans des conditions que nous essayerons de déterminer, « une cruche de bière, des gâteaux pris sur les gâteaux des maîtres de l'éternité ; et il reçoit sa viande de la masse de chairs qu'il y a sur l'autel du dieu grand »⁵. » Les pauvres ne pouvaient pas répéter souvent cette offrande : les riches s'efforçaient de la perpétuer au moyen de fondations pieuses. Ils instituaient un collège de prêtres spéciaux, chargés de leur rendre un culte après la mort et bien payés pour remplir leur office. Tout était réglé à l'avance, le nombre exact de pains et de cruches de bière, la mesure de blé et la qualité d'étoffes qu'il convient d'assurer à chaque prêtre, pour que chaque prêtre donne une quantité déterminée d'objets et de provisions diverses à la statue du défunt⁶. L'offrande complète devait être servie à de certains jours, « à la fête du commencement des

¹ L. 7 de la planche.

² Voir la description d'E. Hincks, *On the Egyptian Stele or Tablet*, 1842.

³ C'est une formule fréquente sur les stèles. Le mot à mot donne « que le Nil apporte de ses châtiments ». Les Égyptiens désignaient de la sorte les sources inconnues du Nil.

⁴ C'est ce que les monuments appellent le *parkhrou* ou *pakhrou*.

⁵ Louvre, C 55. Le texte est publié dans Prisse d'Avennes, *Choix de Monuments*, pl. XVII et dans Pierret, *Recueil d'inscriptions inédites du Musée égyptien du Louvre*, t. II, p. 90.

⁶ Mariette, *Monuments divers*, pl. 66 et suiv., a publié le contrat par lequel Hapit'oufi, prince de Siout au temps de la XIII^e dynastie, règle avec ses prêtres les conditions de son propre culte funéraire. [La traduction de ce texte est dans les *Transactions of the Society of Biblical Archaeology*, t. VII, p. 1-20.]

saisons, à la fête du commencement de l'année, à la fête de la grande année, à celle de la petite année, à celle de la fin de l'année, à la grande fête, à la fête de la grande flamme, à celle de la petite flamme, à la fête des cinq jours épagomènes, à la fête de la rentrée des grains (?), aux douze fêtes de mois, aux douze fêtes de quinzaine, à toutes les fêtes des vivants et des morts¹. » C'était un véritable repas qu'on servait au mort dans la chambre ouverte de son tombeau², et les listes d'offrandes gravées sur le mur nous font connaître en grand détail le menu de ce repas.

Le défunt tout entier n'en avait pas l'aubaine, mais une seule partie du défunt, le *ka*. Dans les théories des religions modernes, on admet que chaque homme possède une âme et un corps. Pour les Égyptiens, l'être humain était singulièrement plus compliqué qu'il ne l'est pour nous. Je n'ai pas la prétention de vous apprendre par le détail ce qu'ils pensaient à ce sujet. Il vous suffira de savoir que dans tous les textes où il est question de la personne humaine, elle nous apparaît comme un composé de nombreux éléments, le corps, l'âme (*baï*), l'ombre (*srit*), le *lumineux* (*khou*), le *ka*, le nom. Laissons de côté, si vous y consentez, l'ombre, le *lumineux* et le nom. L'âme (*baï*) était une matière raffinée qui, séparée du corps terrestre par la mort, servait pour ainsi dire de corps céleste aux parties hautes de la personne humaine, au *lumineux*, par exemple. Le *ka* était quelque chose d'intermédiaire entre le corps et l'âme. *Ka* signifie, à proprement parler, toute espèce de substance : c'est, au sens premier du mot, un *gâteau*, une masse de terre en forme de galette. Le *ka* humain est donc, par étymologie, la *substance humaine*, mais une substance humaine plus subtile que celle dont est pétri le corps³. Il ne me serait pas facile de vous le décrire, si les Égyptiens n'avaient pas pris la peine de le représenter quelquefois sur les monuments. C'est alors un personnage identique au personnage qu'il accompagne : enfant, si le personnage est

¹ Grande inscription de Béni-Hassan, I, 90-96.

² Dans un tombeau de l'ancien Empire, on voit le défunt debout devant une table d'offrandes. En face de lui, une procession de serviteurs apporte des oies, des génirions chargés de pains, des pots de bière, etc. La légende dit : « Les préposés aux pains, liquides et gâteaux viennent avec le *parkhrou*, aux fêtes du mois et du demi-mois. . . » Le dernier de la bande surveille l'opération et donne des ordres. « Il dit : Posez des milliers de pains, gâteaux, liqueurs, gazelles, bœufs » (Lepsius, *Denkmäler*, II, Pl. 92 c).

³ Le premier travail sérieux qui ait été fait sur le mot *ka*, se trouve dans Birch, *Mémoire sur une patère égyptienne du Musée du Louvre*, 1858, p. 57-68.

un enfant¹, homme, si le personnage est un homme². N'allez pas en conclure que les Égyptiens voyaient l'homme double à l'ordinaire de la vie. Ils le voyaient simple, comme nous faisons, et si le double qu'ils sculptaient parfois sur leurs monuments pouvait devenir visible et tangible, c'était seulement par aventure, comme les fantômes de nos superstitions populaires. Le *ka* était comme une projection dans l'espace de la figure humaine, projection vivante et colorée formée d'une matière ténue qu'on ne peut ni voir ni toucher à l'ordinaire. Il y a quelques années de cela, dans un drame qui eut du succès, beaucoup d'entre nous ont pu juger du degré de vérité auquel on est arrivé dans l'art d'évoquer au théâtre de véritables spectres. Une glace sans tain, dressée sur la scène et invisible au spectateur, reçoit, au moyen d'un jeu de miroirs, l'image d'une personne placée dans la coulisse : on obtient de la sorte une figure nette de contours, juste de tons, mais vaporeuse et transparente, et qui est le double aérien d'un être vivant. Le *ka* devait avoir l'apparence d'un de ces spectres de drame : seulement il avait une existence propre. Pendant la vie, il s'appuyait sur le corps et s'identifiait tellement à lui que dans l'usage commun, son nom avait fini par devenir une sorte de thème pronominal ; on disait : « Je donne des louanges à ton *ka* », comme on aurait dit : « Je te donne des louanges³ ». Après la mort, le *ka*, séparé du corps, se retirait avec lui dans le tombeau : il pouvait entrer et sortir, se reposer sous les sycomores qui entouraient le monument ou goûter le frais à l'ombre de l'hypogée, il recevait aux jours fixés par la loi religieuse les hommages de ses descendants et le culte que lui rendaient ses prêtres⁴. Le corps momifié lui servait de support inerte, mais comme le corps aurait pu se détruire et le *ka* perdre son appui, les riches faisaient déposer dans une chambre spéciale, soigneusement murée, dix, quinze, vingt statues ou plus qui les représentaient aussi fidèlement que possible⁵. Ces statues étaient le soutien du *ka* des humains, de même que les statues des dieux étaient le soutien du *ka* des dieux :

¹ C'est le cas, à Loujor, pour Anéuophis III (Rosellini, *Monumenti reali*, xxxix).

² Nestor Lhôte, *Letres érites d'Égypte*, p. 9; Rosellini, *Mon. reali*, clliv.

³ E. de Rougé, *Chrestomathie égyptienne*, 2^e partie, p. 61-63.

⁴ La stèle C 55 du Louvre, reproduite dans Priss, *Monuments égyptiens*, pl. XVII, donne une curieuse peinture de ce qu'était la vie du mort dans le tombeau.

⁵ C'est cette chambre que les Arabes appelaient le *serdab*, le couloir. Le nom de *serdab*, pris dans cette acception, a passé dans la langue archéologique (Mariette, *Notice des principaux monuments*, Alexandrie, 1851, p. 21; et *Sur les tombes de l'ancien empire q'on trouve à Saqqarah*, p. 89).

plus elles étaient nombreuses, plus le *ka* avait de chances de durer¹. La foi en l'existence du *ka* était si bien ancrée dans l'esprit du peuple, qu'elle n'a pas disparu avec la civilisation égyptienne et subsiste encore aujourd'hui, malgré deux changements de religion. Le *ka* hante toujours le tombeau où son corps fut déposé autrefois, mais il est devenu démon : il tue ou frappe de folie qui vient le troubler dans sa retraite². On ne peut l'empêcher de mal faire qu'en mutilant, au moment même de la découverte, les statues encore intactes que renferme la chambre sépulcrale; en détruisant son support, c'est lui qu'on tue. Les Arabes n'y manquent jamais quand ils entrent dans un tombeau, et la frayeur superstitieuse qu'ils éprouvent en ces occasions a causé la ruine de plus d'un monument précieux³.

Le repas funéraire annoncé dans la première formule, le tableau final en est la peinture exacte. C'est toute la famille, parents, domestiques, amis, qui défile et présente tous les objets de l'offrande. Dans la scène que vous avez sous les yeux, le tableau se compose de deux registres, et, ce qui arrive souvent, réunit dans une même adoration le mort lui-même et le père et la mère du mort. Dans le premier registre, à droite, HOR, père de MERRI, et sa femme MONKHITOU, sont assis sur un même fauteuil : sous le fauteuil sont accroupies deux femmes *Hor-Ousir* et *Sit-Entew*, qui appartenaient évidemment à la famille, mais dont le degré de parenté n'est pas indiqué. Un amas d'offrandes de toute nature est présenté par un homme debout, qui fait l'« offrande à Osiris [pour qu'il y ait des] rations funéraires en pain et liqueurs, en milliers de toutes choses au dévot HOR, né de la dame HANNOUTOU. » Derrière ce personnage, MERRI est assis, tandis que sa sœur TANA (?) se tient debout;

¹ Le *ka* des dieux était cette partie d'eux-mêmes que la consécration attirait et retenait dans les statues représentant les dieux.

² Les traditions arabes du moyen âge qui, en Égypte et au Caire, ne sont souvent qu'un travestissement des traditions antiques, placent pour gardes, dans les pyramides, une statue aidée d'un esprit. « Le garde de la pyramide orientale était une idole... qui avait les deux yeux ouverts et était assise sur un trône, ayant auprès d'elle comme une hallebarde, sur laquelle quand quelqu'un jetait sa vue, il entendait de ce côté-là un bruit épouvantable, qui lui faisait presque faillir le cœur, et celui qui avait entendu ce bruit en mourait. Il y avait un esprit commis pour servir ce garde, lequel esprit ne parlait point de devant lui. » Les gardes des deux autres pyramides avaient la même composition, une statue et un esprit. L'esprit n'est autre que le *ka*, devenu démon au changement de religion. (*L'Égypte de Mourtadi, fils du Gaphépe*, de la traduction de M. Pierre Vattier. Paris, MDCLXVI, p. 46-61.) Toutes les histoires merveilleuses que Mourtadi raconte des pyramides devaient avoir cours déjà à Memphis sous forme égyptienne.

³ Lors de la découverte du tombeau de Meidum, il fallut mettre revolver au poing pour empêcher les Arabes de détruire les statues de Râhotou et de sa femme.

derrière eux sont deux hommes, KHENTKHITI et HOR-OUSIR. Au second registre, même scène. A droite et affrontés, deux hommes, KHENTKHITIMHAIÏ et ENTEW, sont assis de chaque côté d'une table d'offrandes. Voilà déjà bien des noms barbares : patience, je suis arrivé bientôt à la fin de mon catalogue. Derrière ces deux personnages et tourné vers la gauche, KHENTKHITI-HOTPOU, assis, et sa femme SIX, accroupie, regardent une procession de trois esclaves femelles, HANNOU, TI et SITSINIT, qui, chargées d'offrandes, s'avancent vers MERRI. Rangées, partie dans le registre précédent sous le fauteuil de MERRI, partie dans le deuxième registre, sont huit jarres de forme diverse pleines des essences canoniques, le parfum *khomm*, la myrrhe, le *vert* pour les yeux¹, la parfum *sit*, la poix, le parfum *hakenou*, l'essence d'acacia *seyal*, l'essence d'anis. Le mort n'a pas à se plaindre : tout est bien dans les règles.

Le *ka* se servait-il réellement dans l'autre monde de tous les objets qu'on lui avait offerts ? et si ces objets parvenaient jusqu'à lui, sous quelle forme et par quel moyen lui parvenaient-ils ? Les textes ne nous fournissent aucun renseignement précis à ce sujet. Je crois pourtant qu'on peut donner aux questions que je viens de poser une réponse certaine. Les Égyptiens ne se bornaient pas à offrir au mort des provisions de bouche et des étoffes : ils lui envoyaient des domestiques, et souvent un mobilier complet. On ensevelissait avec lui des statuettes en terre cuite, en pierre ou en bois, équipées pour le travail, d'une pioche, d'une houlette, d'un fléau et d'un sac à semailles. On les déposait parfois sur le sol de la chambre funéraire, et parfois on les enfermait soigneusement dans des coffrets peints. Certaines momies en ont à peine quelques-unes, d'autres en possédaient des milliers, selon la richesse ou la piété des parents². C'étaient, comme le dit formellement un chapitre du *Livre des Morts*³, des serviteurs chargés de répondre pour le mort quand on l'appelait

¹ Les Égyptiens, surtout ceux des anciennes époques, se teignaient en vert le dessous des yeux. On peut voir l'effet que produisait cette étrange parure sur les statues de Sapi, au Louvre.

² Mariette, *Notice des principaux monuments*, p. 36.

³ Le chapitre VI, qu'on trouve reproduit en tout ou en partie sur les figurines funéraires. En voici la traduction, d'après le texte publié par Lepsius : « Chapitre de faire faire par les RÉPONDANTS les travaux dans l'Enfer. — L'Osiris EWÛKHU dit : « O ces répondants ! SI l'Osiris EWÛKHU est ordonné pour tous les travaux qu'on fait ici dans l'Enfer, et pour frapper les impies qui y sont, comme un homme de corvée, « C'est moi » exclamez-vous [ainsi] ! et, si vous êtes ordonnés chaque jour pour tous les travaux qu'on fait dans l'Enfer, pour cultiver les champs, pour remplir les canaux d'irrigation, pour trans-

pour le faire travailler dans l'autre monde. La statuette, ou plutôt toutes les statuettes, s'animaient à l'appel d'Anubis, parla vertu des formules qu'on avait gravées sur elles : elles allaient à la corvée, labouraient, semaient, se battaient contre les mauvais esprits, tandis que le mort qu'elles représentaient demeurait en repos. A Thèbes, en même temps que les statuettes, on entassait dans les chambres de l'hypogée des meubles de toute sorte, lits, chaises, nattes, ustensiles de ménage et de cuisine, des armes, des instruments de musique, et si c'était un enfant qu'on enterrait, des jouets d'enfant ¹. Beaucoup de peuples, même civilisés, attribuent une âme aux objets : il semble que les Égyptiens leur aient attribué un *ka*, un double ². Le *ka* des meubles et des étoffes, le *ka* des pains, de la viande, de la bière, auraient été au *ka* de l'homme ce que le corps des meubles et des étoffes, le corps des pains, de la viande, de la bière, étaient au corps de l'homme. Le fantôme de l'être humain vivait ou se servait du fantôme des objets qu'on lui offrait aux jours de fête ou qu'on avait déposés une fois pour toutes dans son tombeau ³.

Et pourtant, en dépit des soins qu'on prenait pour assurer l'avenir, le jour venait où les offrandes longtemps renouvelées cessaient enfin, où les objets déposés avec la momie étaient volés et détruits ⁴. La famille s'éteignait, changeait de résidence, oubliait ses morts ; les prêtres du *ka*, n'étant plus surveillés, devenaient infidèles à leur contrat ; quelque roi, dans un moment de gêne, dépoillait la tombe de ses domaines et de ses revenus. Le *ka*, dénué de tout, criait la faim et la misère ; je ne crois pas qu'il mourût de son

porter les grains d'Occident en Orient, « *C'est moi* », exclamez-vous, « l'Osiris Ewónkh, le véridique ». Lepsius, *Todtenbuch*, pl. II-III). C'est par la vertu de cette formule que les *Répondants*, ainsi nommés parce qu'ils répondaient à l'appel pour le compte du défunt, s'animaient, ou plutôt animaient leur *ka*, et remplissaient dans l'Enfer tous leurs devoirs de domestiques.

¹ Voir le *Catalogue raisonné et historique des antiquités découvertes en Égypte*, par M. Joseph Passalacqua, de Trieste, Paris, 1826, à partir de la page 111 ; Mariette, *Notice*, p. 32, 34, 36.

² En tout cas ils donnaient à chaque objet un nom qui le distinguait des objets de même espèce. Une canne, un outil, une palette, un sabre, recevaient chacun leur nom que la manie égyptienne de tracer une inscription partout où il y a place pour une inscription, nous a souvent conservé. Le sarcophage du roi Montouhotpou II, de la onzième dynastie, s'appelait Bôqit, la *grossesse* ou le *prémant*, et le couvercle du sarcophage, Aw-em-ist-ew, *Chair en lui* (Lepsius, *Denkm.*, II, pl. 149 c, l. 2-4). Le sarcophage *Le prégnant* n'était pas la même personne que le couvercle *Chair en lui*.

³ On trouvera dans Tylor, *la Civilisation primitive*, t. I, p. 543 et suiv. de l'édition française, un résumé des croyances relatives à l'âme des animaux et des objets ; au t. II du même ouvrage, la théorie de la transmission de l'âme du sacrifice au dieu qui reçoit le sacrifice.

⁴ Plusieurs papyrus conservés dans les différents musées de l'Europe, le *Papyrus Abbott*, le *Papyrus Salt*, plusieurs des papyrus de Liverpool, sont les pièces d'un procès ou violation de sépulture jugé à Thèbes, vers le onzième siècle avant notre ère.

abandon, mais il en souffrait¹. Un peuple aussi craintif que l'étaient les Égyptiens des dangers de l'autre monde avait dû prévoir pareille catastrophe et tâcher d'en conjurer les effets. Beaucoup de stèles portent en effet une formule dont on n'a pas, jusqu'à présent, essayé d'expliquer le sens. C'est toujours le défunt qui parle, mais, au lieu de s'adresser aux seules personnes de sa famille, il s'adresse à l'humanité entière. Tantôt c'est d'une manière générale : « Oh ! hommes qui venez après moi² » ; tantôt il interpelle l'une après l'autre toutes les classes de gens qui composent la société égyptienne et les conjure au nom de leurs intérêts les plus chers : « Oh ! subsistants sur terre, nobles du nome Thinite, commandants d'Abydos, célébrants, prophètes³ ! — Oh ! subsistants sur terre ! oh ! vous qui êtes vivants à toujours et traversez l'éternité, prêtres, officiants d'Osiris, habiles dans les divines paroles, qui entrez dans ma syringe ou passez devant elle, récitez ma stèle, commémorez mon nom sans hésitation, par devant les maîtres de vérité, car vous serez dans la faveur de vos dieux, vous transmettez vos dignités à vos enfants après une longue vieillesse, selon que vous aurez dit : *Proscynème au défunt Khemnakht*⁴ ! » — « Oh ! subsistants sur terre, tous mortels, tout prêtre, tout scribe, tout officiant, qui entrez en ce tombeau creusé dans le sol, si vous aimez la vie et que vous vouliez ignorer la mort, être dans la faveur des dieux de vos villes, ne pas goûter la terreur de l'autre monde, mais être ensevelis dans vos syringes, et léguer vos biens à vos enfants ! soit que vous récitiez vos paroles sur cette stèle étant scribes, soit que vous écoutiez [qui les récite], alors dites : *Proscynème à Ammon, maître de Karnak, pour qu'il donne millier de vin, millier de pains, millier de bœufs, millier d'oies, millier de sachets de parfums, [millier d'étoffes] au ka d'ENTEW*⁵. » Le mort ne demande aucune offrande réelle : c'eût été trop exiger d'un simple passant. Il conjure seulement les âmes dévotes que le hasard amènera devant sa syringe ou devant sa stèle, de rappeler son nom et de réciter en sa faveur le début de

¹ Le souhait, qu'on trouve mentionné parfois, d'une bonne santé ou de force pour le *ka*, montre qu'on croyait que le *ka* pouvait s'affaiblir.

² Louvre, C 210, dernière ligne.

³ Louvre, C 15, l. 8-9.

⁴ Louvre, C 55, l. 16-19; cf. Prisse, *Monuments*, pl. xvii.

⁵ Louvre, C 26, l. 2-4.

la prière : « Offrande à Dieu pour qu'il donne des provisions au *ka* d'Entew ou de Nakhtkhem ! » Cette formule, prononcée par une voix humaine, est un véritable charme qui agit dans l'autre monde et procure au *ka* la jouissance effective de tous les biens énoncés. Lire la stèle d'un mort que les siens avaient peut-être abandonné et qui, peut-être, pâtissait dans son tombeau, était un devoir de charité journalière. Tout Égyptien pieux s'en acquittait soigneusement, et moi-même en ce moment, par le seul fait que je vous ai répété trois formules gravées sur des stèles du Louvre, je viens de le remplir. Les *ka* d'Entew et de Nakhtkhem ont reçu tout à l'heure le repas que leur promettait la prière : c'est une bonne fortune qu'ils n'avaient pas eue depuis longtemps.

Voilà pour le *ka*. Et l'âme ? C'est à elle que s'adresse la seconde partie du texte conservé sur la stèle du Louvre. Vous me permettrez de ne pas vous raconter longuement les vicissitudes de sa destinée : je ne les connais pas bien encore. Les Égyptiens se figuraient le monde comme une sorte de disque plat au-dessus duquel le Nil céleste s'étendait et formait la voûte des cieux. Les eaux éternelles sorties de l'ombre à l'orient tombaient vers l'occident en large cascade et s'engouffraient, par la bouche du Pega¹, dans les entrailles de la terre, entraînant avec elles la barque du Soleil et son cortège de dieux lumineux². Pendant douze heures l'escadre divine parcourait de longs corridors, où des génies, les uns hostiles, les autres bienveillants, tantôt s'efforçaient de l'arrêter, tantôt l'aidaient à vaincre les dangers du voyage. D'espace en espace, une porte défendue par un serpent gigantesque s'ouvrait devant elle, et lui livrait l'accès d'une salle immense, remplie de flamme et de fumée, de monstres aux formes hideuses, et de bourreaux qui torturaient les damnés ; puis les couloirs recommençaient, étroits et obscurs, et la course à l'aveugle au milieu des ténèbres, et les

¹ Le *Ro-Pegâ*, ou *Ro-Pegart*, était situé dans le *Ouou Pegat*, ou *Pegart*, situé lui-même à l'occident d'Altyos. Le nom signifie littéralement *Bouche de la fente*, et désigne la *fente*, la *fissure*, par laquelle le Soleil descendait dans le monde de la Nuit.

² La description de la course du Soleil nocturne se trouve dans le *Livre de savoir ce qu'il y a dans l'hémisphère inférieur*, dont le texte conservé sur des papyrus, sur des sarcophages et sur les parois de quelques tombeaux, peut être rétabli presque en entier des aujourd'hui. Il donne, heure par heure, avec figures explicatives, les épisodes de la marche du Soleil, le nom des salles parcourues, des génies et des dieux rencontrés, la peinture du supplice des damnés et les discours des personnages mystiques qui accueillent le Soleil.

luttres contre les génies malfaisants et l'accueil joyeux des dieux propices. A partir du milieu de la nuit, on remontait vers la surface de la terre; au matin, le soleil avait atteint l'extrême limite de la contrée ténébreuse et sortait à l'orient pour éclairer un nouveau jour. L'âme s'embarquait sur le navire céleste. Tantôt, identifiée à Osiris, c'est elle qui est le dieu, tantôt elle fait simplement partie de l'équipage du dieu.

Cette destinée de l'âme, la voici décrite dans la partie de notre stèle que je ne vous ai pas encore traduite. Le défunt Merri « a passé les bras chargés d'offrandes¹ dans les fêtes du cimetière², avec les suivants d'Osiris³, — [aussi] le glorifient les chefs de Mendès, les dieux nobles d'Abydos⁴;

« Il ouvre les voies qu'il lui plait, en paix, en paix, — [et] l'exaltent les dieux qui résident dans le nome Thinite, les prêtres du dieu grand.

« Il a aidé à la manœuvre⁵ dans la barque sur les voies de l'Occident;

« Il manœuvre les rames-gouvernails⁶ dans la barque MÂDTI; il dirige la navigation dans la barque SAKTIT⁷, — [et] il lui est dit : « Va en paix ! » par les chefs d'Abydos;

« Il conduit⁸, avec le dieu grand à la bouche du PEGART, la grande barque sacrée⁹ lors de ses courses¹⁰ dans les fêtes des morts¹¹ », — [et] le glorifie le taureau d'Occident¹².

¹ Litt.: « Le bras *sous* les offrandes. »

² Bien que *nib* ne porte pas les marques du pluriel, la présence de la forme *nou* après ce mot indique ici l'emploi du pluriel.

³ Le texte donne, par erreur du graveur, *ISI* au lieu d'*OSIRIS*.

⁴ Ce sont les dieux du cortège d'Osiris, dont les titres, *maître de Mendès et maître d'Abydos*, figurent dans l'en-tête du proscélyme.

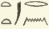
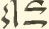
⁵ Litt.: « Il a *donné les deux bras* dans la barque ». *TI-TOR* est un idiotisme égyptien qui signifie *aider*.

⁶ Le mot *HAPITOU* désigne les grandes rames d'arrière qui servent de gouvernail.

⁷ Les barques *MÂDTI* et *SAKTI* sont les barques du Soleil, selon l'heure de la journée; l'une est la barque du matin, l'autre la barque du soir.

⁸ Litt.: « Il *fait traverser* » le ciel, d'orient en occident, à la barque solaire.

⁹ *NOSHEMIT* est le nom général des barques sacrées d'Osiris.

¹⁰ Le texte gravé sur pierre porte . J'avais cru que l'original hiéroglyphique devait donner  avec une ligature et une coupure fréquentes à la douzième dynastie.

Les variantes que j'ai trouvées depuis de cette formule montrent qu'il faut lire *NOSMET-US*, « en ses courses. »

¹¹ Mot à mot, dans les fêtes du *KERI-NOUTRI*.

¹² Un des noms d'Osiris.

« Il a dirigé sa course avec ses rames-gouvernails⁴ ;

« Il entend les dieux qui acclament à la porte du nome Thinite, à la fête de « *Viens à moi* ? ! » lors de la nuit de la fête de l'alitement, à la fête de l'alitement d'HOR-SHEN⁵ ; il parcourt rapidement les voies excellentes jusqu'aux districts (?) de l'horizon d'Occident, jusqu'au Champ de Passage qui donne des offrandes, au magasin plein de provisions⁶. — [et] le glorifient KUNOUM et HUKIR, les ancêtres qui ont été au commencement, les premiers fondateurs d'Abydos⁷, qui sont sortis de la bouche de Râ lui-même, lors de l'organisation d'Abydos ; ils lui donnent de pures offrandes par la main des suivants d'Osiris, [et] le mettent en joie les [dieux] habitants du nome Thinite, Osiris le fait entrer en sa place, parmi les chefs de la nécropole.

« Il prodigue⁸ les gâteaux et les provisions, les brassées d'objets [qu'on offre] à Osiris dans la fête *Ouagâ*, dans les fêtes de la flamme, à la fête du commencement des saisons, aux grandes fêtes, à la procession [de Khem]⁷, aux plus solennelles de toutes les grandes fêtes, qu'a célébrées le dieu grand :

« Il a passé comme le dieu Mehoun⁸, son bras [chargé] d'offrandes au dieu grand, il s'assied à la droite d'Osiris à la tête des défunts et des Mânes, il atteint l'escorte du dieu, il le suit sur toutes ses voies pures de la nécropole, et il offre des offrandes sur la grande table d'offrandes, tout au long de chaque jour,

« Le dévot, ingénieur, MERRI, né de la dame MONKHITOU⁹. »

⁴ Le verbe HAKEN, employé dans ce passage, est nouveau pour moi. J'y vois, avec doute, une forme en N de la racine HIK, *diriger, régir*.

⁵ C'est l'anniversaire du jour ou le dieu créateur a dit au Soleil : « Viens à moi ! » et où le Soleil a commencé d'éclairer le monde.

⁶ C'est une des formes d'Horus ; je ne sais pas d'ailleurs ce qu'étaient les deux fêtes mentionnées dans ce passage. Le signe de la *nuit* est remplacé dans l'original par un signe mal fait qui ressemble à la peau d'animal.

⁷ Ce sont des épithètes du tombeau, qui font allusion aux offrandes funéraires. On trouve sur un autre monument du Louvre (C 170, l. 5) la mention du « champ de passage (*cimetière*), maître des offrandes. »

⁸ Litt. : les premiers *accoucheurs* (MASHKHONTOU) d'Abydos. »

⁹ « IL INONDE ». »

⁷ Le texte porte simplement « la procession ». »

⁸ Je ne connais ce génie ou ce dieu que par le passage de notre stèle.

⁹ Comme grammairien, cette stèle offre un excellent sujet d'étude. Chacun des versets y est divisé en deux parties opposées l'une à l'autre par le sens et la construction. 1° L'auteur énumère les différentes actions que le défunt doit accomplir pour témoigner sa dévotion aux dieux et les faveurs que les dieux accordent en échange des services rendus. On a d'ordinaire deux membres de phrase introduits, le pre-

Des parties de cette prière se retrouvent sur beaucoup d'autres stèles de la même époque. Le mort ou l'âme du mort, quittant la terre, s'embarque sur le navire divin et prend sa place dans l'équipage. Elle décrit tous les incidents du voyage, l'arrivée au gouffre occidental, les acclamations que les dieux protecteurs d'Abydos poussent à l'arrivée du Soleil-Osiris. Je ne vous demanderai pas de la suivre parmi les « terreurs de l'autre monde » : il me faudrait pour vous y conduire avec elle non pas une demi-heure de parole, mais plus d'heures que vous ne seriez peut-être disposés à m'en accorder.

M. GUIMET. Je voudrais demander à M. Maspero, puisqu'il est parmi nous, s'il ne peut pas nous donner quelques renseignements sur cette autre partie de l'âme humaine qui est représentée par l'*écentail*, l'*ombre* ?

M. MASPERO. J'ignore complètement ce que les Égyptiens entendaient par l'ombre. La figure en est très rare. Un jeune égyptologue italien, qui suivait l'an dernier les cours du Collège de France, M. Ernest Schiapparelli, a eu l'occasion d'examiner les documents qui se rapportent à cette partie de l'âme humaine. Je ne connais pas encore les conclusions qu'il a tirées, et je préfère vous avouer mon ignorance à ce sujet.

M. GUIMET. — Ne vous est-il jamais arrivé jusqu'à présent de rencontrer le *ka* et l'ombre, figurés côte à côte sur le même mur ?

M. MASPERO. Je ne connais jusqu'à présent qu'une image vraiment authentique de l'ombre. Elle est au tombeau de Minephthab, fils de Ramsès II. C'est une figure noire qui reproduit le contour d'un individu ; seulement elle

mier par un verbe au passé, MAST-NAW, TIT-NAW-TOTOUL..., HAKEN-NAW..., qui a le défunt pour sujet ; le second, par un verbe SAKHOU, qui a pour sujet un nom divin, et pour régime un pronom sou, rappelant le nom du défunt. 2° L'auteur énumère différentes actions ou séries d'actions que le défunt accomplit, comme complément des actions précédentes, ou reçoit la permission d'accomplir, en conséquence des faveurs que le dieu ou les dieux lui ont accordées dans la partie précédente du verset. Ici encore, on a deux membres de phrase construits, ou peu s'en faut, sur le modèle des deux membres de phrase du premier demi-verset : un verbe au présent, AP-EW..., T'OSER-EW..., SAKD-EW.... etc., qui a le défunt pour sujet ; un verbe SKA..., SHĀ..., qui a pour sujet un nom divin et un pronom rappelant le défunt pour régime direct ou indirect. Le tout forme trois versets bien définis ; après quoi, le parallélisme est rompu, et le morceau se termine par une série de phrases où est dépeinte la condition bienheureuse du mort qui a rempli tous ses devoirs envers la divinité.

est plus longue et plus théâtrale que l'image ordinaire d'un vivant. Il s'agit des cérémonies ordinaires de l'enterrement, qui, en Égypte, étaient fort compliquées. Le fils du mort y prenait une part active et était souvent mis en tête à-tête, soit avec la momie de son père, soit avec des prêtres qui jouaient le rôle des différents dieux conducteurs d'âme. A un moment donné, il voyait *l'ombre* se détacher sur le mur. Comment et pourquoi ? je n'en sais rien. (Applaudissements).

Après cette lecture, M. NAVILLE président, dit :

Le Mémoire de M. Maspero m'a vivement intéressé. C'est un travail qui fera autorité dans la matière.

Les sujets qui touchent à la religion de l'ancienne Égypte sont parmi les plus difficiles et n'ont, selon moi, pas toujours été étudiés suivant une méthode parfaitement saine. On a trop souvent considéré les anciens Égyptiens comme n'ayant pas changé de religion depuis le commencement de leur histoire jusqu'à l'époque romaine. Les livres qui parlent de la religion la représentent presque toujours comme un système bien coordonné que l'on reconstruit au moyen de textes pris à des époques très-différentes. Je crois que ce principe est faux, et que la religion des Égyptiens, comme leur histoire et leur civilisation, a subi des modifications considérables. Le vrai moyen de l'étudier, c'est de faire comme M. Maspero, de s'en tenir aux textes d'une certaine époque et de montrer ce qu'était cette religion à un moment donné, sans vouloir trop vite généraliser et étendre ses conclusions à une époque antérieure ou postérieure. En effet, comme l'a dit M. Maspero, nous voyons encore, dans les croyances des contemporains de la douzième dynastie, un côté tout matériel. Dans les peintures ou les bas-reliefs de cette époque nous trouvons un tableau de la vie extérieure des morts. Le défunt tenait à montrer à ses descendants qu'il avait été un homme heureux, qu'il avait possédé de grands troupeaux, qu'il était propriétaire de nombreux villages. Dans les tombeaux de *Beni-Hassan*, on voit même les jeux auxquels le défunt s'est livré pendant sa vie. Plus tard, il se fit un changement considérable dans les idées des Égyptiens à cet égard, et l'on en vint à ce mysticisme étrange que nous sommes encore loin d'avoir compris et dont les représentations fantastiques recouvrent les tombeaux des rois.

M. HIGNARD fait hommage en ces termes, au Congrès, au nom de M. Félix Robiou, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, d'un livre intitulé : *Mémoire sur l'économie politique, l'administration et la législation de l'Égypte au temps des Lagides*.

En 1868, l'Académie des inscriptions et belles-lettres avait proposé aux recherches des égyptologues le sujet suivant : faire connaître l'économie politique sous les Lagides, depuis la fondation d'Alexandrie jusqu'à la conquête romaine. Rechercher l'état de la population, du commerce et de l'industrie ; exposer l'organisation administrative du pays ; montrer ce que les rois grecs ont conservé des anciennes lois de l'Égypte, et ce qu'ils y ont introduit des institutions de la Macédoine et de la Grèce. — Deux mémoires seulement répondirent à cet appel, l'un de M. Lumbroso, l'autre de M. Robiou. Une rédaction trop hâtive (le temps lui ayant manqué pour mettre la dernière main à son travail) fit placer le Mémoire de M. Robiou au second rang ; toutefois l'Institut en proclama le mérite, lui accorda, avec une part importante du prix, une mention très honorable, et constata que sur plusieurs points ce travail était plus complet, plus approfondi, que celui de son heureux rival, notamment sur l'organisation judiciaire de l'empire des Lagides, sur la législation civile, etc. M. Robiou a refondu et complété son Mémoire, lui a donné une forme plus précise et plus élégante, a corrigé quelques légères erreurs, comblé les lacunes et l'a publié en 1875.

C'est l'ouvrage que j'ai l'honneur d'offrir en son nom au Congrès, dont M. Robiou a tenu à être membre, bien que le service public le retienne loin de nous.

Je n'ai point la prétention d'apprécier ici le livre de M. Robiou. Quand on vous a parlé naguère très spirituellement des diverses classes d'Orientalistes, j'ai dû me rendre cette justice que j'appartiens à la dernière, à celle des hommes de bonne volonté, mais d'une parfaite incompétence, qui viennent ici pour s'instruire, non pour juger. Le juge compétent, l'Institut, a prononcé sur le mérite de ce travail. Je puis dire toutefois qu'on y remarque d'abord une statistique très instructive sur la population de l'Égypte, sur les productions du sol, la valeur des propriétés et des objets nécessaires à la vie et une énumération très exacte de tous les réglemens financiers et adminis-

trafics qui régissaient le pays. En second lieu, on y trouve la démonstration de ce fait très intéressant que les conquérants macédoniens avaient laissé à l'Égypte toute son autonomie, qu'ils n'y avaient importé qu'un petit nombre de réformes empruntées à la Grèce, qu'ils s'étaient conduits, par conséquent, comme des conquérants très sages et de véritables colonisateurs.

J'espère, Messieurs, que vous accueillerez avec faveur l'hommage que mon savant collègue et ami vous fait de son livre, pour s'associer à vos travaux dans la mesure qui lui est permise, et comme gage de l'intérêt qu'il prend à votre œuvre.

Après avoir entendu M. HIGNARD, M. CALLEMER prend la parole et s'exprime en ces termes :

Je connais depuis longtemps les deux ouvrages dont M. Hignard vient de faire mention et je m'associe aux éloges qu'il leur décerne. Les Mémoires de M. Lombroso et de M. Robiou se complètent mutuellement et fournissent à l'histoire du droit des renseignements très curieux; non pas seulement à l'histoire du droit égyptien, mais encore à l'histoire du droit grec.

Il y a eu, en effet, dans l'Égypte ptolémaïque des institutions empruntées à la Grèce, institutions sur lesquelles nous ne trouvons en Grèce que des notions insuffisantes, tandis que, grâce aux papyrus, nous les voyons fonctionner en détail sur le sol égyptien. Beaucoup de problèmes juridiques sont ainsi résolus.

Je me permettrai, à ce propos, d'exprimer un vœu. Plusieurs papyrus gréco-égyptiens sont encore abandonnés dans les musées. Je demande qu'on les déroule au plus tôt pour que les textes qu'ils renferment puissent être utilisés. Grâce aux publications faites à Turin, à Leyde, à Paris, nous avons, dès aujourd'hui, d'assez nombreuses données sur l'économie politique des Égyptiens, sur la valeur de leurs propriétés, sur le prix des objets nécessaires à la vie matérielle en Égypte, sur le prix, dans le pays d'origine, de marchandises exportées en Grèce ou en Italie. Mais beaucoup de renseignements demeurent cachés dans les rouleaux des papyrus.

C'est dans ces rouleaux que l'on a retrouvé des chefs-d'œuvre de l'éloquence athénienne. Mais quand même ils ne nous livreraient, comme cela est ar-

rié si souvent, que de simples comptes domestiques, la peine ne serait pas perdue.

Les contrats que l'on découvre dans les hypogées, contrats de vente, contrats de prêt, contrats de mariage, etc., sont très intéressants pour nous, parce qu'ils nous permettent de reconstituer la vie juridique à l'époque des Ptolémées.

Sans doute ces actes se rapprochent beaucoup de ceux que rédige aujourd'hui nos officiers publics. Mais les notaires égyptiens ne se bornent pas à dresser procès-verbal des dires des parties, l'agoranome nous donnera, par exemple, le signalement des comparants, signalement qui correspond exactement à celui que l'on inscrit encore sur un permis de chasse ou sur un passeport; il nous renseignera sur les habitudes des contractants, sur leur degré d'instruction, etc., etc.

Nous n'avons encore qu'un petit nombre de ces pièces admirablement éditées par Peyron et par notre Académie des inscriptions. Si nous en avions davantage, nous pourrions dissiper beaucoup d'obscurités qui arrêtent nos travaux.

Je m'adresse à ceux qui peuvent dépouiller ces vieux monuments et je leur demande de publier tous les textes qu'ils déchiffreront. Qu'on nous donne un *Corpus papyrorum graecorum* faisant pendant au *Corpus inscriptionum graecarum* de Boeckh.

Si les savants veulent bien mettre à la disposition des juristes des textes bien établis, nous arriverons avec le temps à écrire une histoire complète du droit ancien, c'est-à-dire l'histoire du développement et du progrès de la civilisation dans l'antiquité.

Une discussion s'engage ensuite entre divers membres du Congrès au sujet des *papyrus* dont on n'a pas encore cherché à connaître le contenu. Nous la reproduisons ainsi :

M. GUIMET. Je demanderai aux savants qui nous entourent pour quelle raison les *papyrus* ne sont pas publiés et surtout pas déroulés. Le premier devoir des savants, ce me semble, serait de se livrer à ce travail. M. Caillemet semble dire que beaucoup de *papyrus* ne sont pas déroulés. Où sont-ils ? A qui appartiennent-ils ? Ne serait-ce pas du devoir du Congrès de prendre

l'initiative d'une enquête et d'arriver ainsi à la réalisation du vœu de M. Caillemer ?

M. LE PRÉSIDENT. Il est regrettable que dans certains musées, en Belgique, par exemple, des papyrus ne soient pas déroulés. Mais c'est là une opération très délicate qui demande des mains d'expert.

M. GACHON demande que les papyrus soient reproduits et tirés sur du papier fort, afin qu'on ne puisse les déchirer par l'usage journalier.

M. LE PRÉSIDENT. Le British Museum et le Musée de Leyde ont fait la publication d'un grand nombre de papyrus. Il est regrettable que d'autres musées ne les aient pas suivis dans cette œuvre.

Quant à la manière dont on consulte les papyrus, M. Gachon ne se représente pas bien de quelle forme sont ces monuments. Ce sont des rouleaux qui se brisent facilement. Il faut commencer par dissoudre le bitume, au moyen de procédés chimiques variant suivant la composition du bitume, puis exposer les papyrus à un bain de vapeur, de façon à ce qu'ils ne se brisent pas au moment où ils sont déroulés. Si la chose n'est pas faite par des mains habiles, les papyrus se brisent en mille morceaux. Les Arabes en ont détruit à jamais de grandes quantités.

M. GACHON. Je voudrais que les papyrus ne fussent conservés que pour collationner la valeur des textes reproduits. Les textes originaux ne devraient jamais être consultés.

Cette discussion achevée, une question faite par le baron TEXTOR DE RAVISI, que nous reproduisons ci-après, est le point de départ d'une nouvelle discussion :

J'ignorais qu'à propos des stèles funéraires, M. Maspero nous ferait l'honneur de développer une partie des questions que je me proposais de traiter. J'ignorais encore qu'à propos du papyrus de Soutimès, M. Naville développerait ces mêmes questions. Par conséquent, je demanderai à supprimer la lecture de mon mémoire. Cependant, je me permettrai d'interroger les maîtres de la science que nous avons parmi nous, au sujet de la croyance à l'*immortalité de l'âme chez les anciens Égyptiens*.

Tous les congrès sont solidaires et tous ont pour but d'appeler à eux les principaux savants et de vulgariser leur enseignement. A Saint-Étienne, j'avais soulevé cette question au point de vue des textes mosaïques. Moïse avait été élevé dans la connaissance de toutes les sciences des Égyptiens, ai-je dit, donc il devait connaître leur système de croyances. Je pensais qu'au point de vue scientifique la solution était trouvée.

M. Chabas, qui me faisait l'honneur d'être mon assesseur, répondit que telle était son opinion, mais qu'il n'avait pas étudié spécialement ce sujet. Il ajoutait que l'immortalité de l'âme n'était pas encore un fait acquis dans le monde égyptologique.

Je me suis donc mis en correspondance avec plusieurs savants, entre autres M. Wiedemann et Golenischeff, qui m'ont donné des réponses très intéressantes, et comme complément de la discussion interrompue à Saint-Étienne j'ai écrit un Mémoire, *l'Âme et le corps*, d'après les textes égyptiens. Les deux maîtres de l'égyptologie qui sont parmi nous, pourront mieux traiter la question.

Quant à moi, j'ai trouvé dans les auteurs qu'il y avait, au sujet de l'immortalité de l'âme chez les Égyptiens, une croyance populaire et une croyance philosophique. Dans cette séance nous n'avons à nous préoccuper que de la question de savoir quelle avait été, à l'époque de Moïse, la croyance des Égyptiens sur l'immortalité de l'âme.

A Saint-Étienne, M. Chabas a fait part au Congrès des *Maximes du scribe Ani*, qui témoignent de théories, de systèmes et d'idées qui détruisent une partie de l'enseignement que nous avons reçu au sujet des Égyptiens, et qui élèvent bien leur philosophie.

Voilà donc les croyances des Égyptiens définies vers l'an 1400 avant Jésus-Christ. L'immortalité de l'âme se distingue d'une manière parfaite. M. Maspero nous a dit que dans l'âme il y avait, d'abord, la partie représentant l'idée que nous nous faisons de l'âme en général, et ensuite, une *seconde partie* sur la nature de laquelle on n'était pas d'accord. Je lui serai reconnaissant de bien vouloir préciser la question, car c'est justement sur cette seconde partie que porte la discussion, notamment au point de vue de l'époque de Moïse.

M. MASPERO. J'éprouve quelque difficulté à répondre à la question que

M. Textor de Ravisi a bien voulu me poser. En premier lieu, les mots dont nous nous servons aujourd'hui pour rendre les mots égyptiens, nous font commettre nombre d'erreurs involontaires. Le courant d'idées qui les a traversés depuis la mort des religions et des civilisations antiques a été tellement fort qu'ils en sont restés comme polarisés : nous avons beau vouloir les détourner vers d'autres sens que celui vers lequel ils ont été pliés à la longue, ils finissent toujours par nous échapper et nous ramènent vers les idées qui prévalent aujourd'hui. Si nous parlons du dieu des Égyptiens, nous substituons malgré nous à la conception que les Égyptiens se faisaient de dieu, une conception qui repose sur l'idée que le mot *Dieu* éveille en nous. De même pour l'immortalité de l'âme. Notre mot *âme* évoque en nous, par définition, l'idée d'une substance distincte du corps, et qui, ayant commencé de vivre à un certain moment, ne mourra plus jamais. L'influence que cette définition a sur notre esprit est tellement forte qu'en recherchant quelle était la nature de l'âme chez les Égyptiens, nous songeons seulement à nous demander s'ils la croyaient mortelle ou immortelle.

Eh bien ! oui, les Égyptiens croyaient que l'âme ne mourrait pas. Je ne veux pas dire par là qu'il n'y ait jamais eu en Égypte des hommes isolés ou même des écoles religieuses qui ont pensé qu'après la vie, l'être humain s'anéantissait tout entier. Mais dans le gros, on peut affirmer que les Égyptiens ont cru à l'immortalité de l'âme. Ils y croyaient si bien qu'ils la faisaient mourir plusieurs fois, et avaient dans leur enfer des personnages qu'ils appelaient les *deux fois morts*. L'idée exprimée de la sorte nous paraît sentir étrangement son paradoxe. Vous m'avouerez pourtant que pour mourir une seconde fois, il faut avoir continué de vivre après être mort la première ; pourvu que l'on continue à toujours mourir de la sorte, on peut espérer qu'en fin de compte on aura l'immortalité. Et ici, voyez combien, en appliquant notre conception chrétienne de l'immortalité de l'âme, nous serions exposés à nous tromper. L'immortalité que nos religions concèdent à l'âme l'oblige à ne mourir qu'une fois pour durer sans jamais plus changer de condition. L'immortalité des Égyptiens était un vivre et un mourir perpétuel que l'âme traversait en gardant son identité. Et ces vicissitudes, elle ne les subissait point seulement après la vie humaine. Avant de naître à ce monde, elle était née et morte à beaucoup d'autres mondes. La vie terrestre n'est qu'un *devenir*

(KHOPRI), dans l'ensemble des *derenirs* (KHOPRIU) qui avaient précédé et qui devaient suivre. Elle avait eu un infini de durée avant la naissance; elle avait un infini de durée après la mort. Si j'avais à résumer sa condition d'être en un seul mot, je ne dirais pas qu'elle est immortelle; j'aimerais mieux dire qu'elle est éternelle.

Après cela vous me direz que l'Égypte a duré pendant plus de quatre mille ans, et que, dans cet intervalle, une religion a le temps de changer plusieurs fois de dogmes et de principes. Je pense en effet qu'on trouverait en Égypte au moins le germe de toutes les théories qu'on a imaginées ailleurs sur la destinée de l'âme humaine. Celle que je viens de vous exposer me paraît avoir été adoptée officiellement sous les dynasties thébaines.

M. LE PRÉSIDENT. M. Maspero vient de répondre avec beaucoup d'autorité à la question que lui a posée M. le baron de Ravisi.

Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter quelques détails supplémentaires, à propos d'une publication de M. Lefébure, en collaboration de M. Guéysson, intitulée : *Le papyrus funéraire de Soutimès*, et que j'ai l'honneur de présenter au Congrès.

La majeure partie des papyrus égyptiens est composée d'une classe particulière de textes que Champollion a désignés sous le nom de Rituel et qu'on désigne sous le nom de *Livre des Morts*. C'est un recueil d'hymnes et de litanies qui étaient censés être récités par le défunt après la mort. On plaçait ces papyrus dans les tombeaux à côté des momies. Leur nombre est très considérable. Suivant que le personnage était plus ou moins riche, le livre est plus ou moins long; il y en a d'une dizaine de lignes, d'autres forment tout un volume. Ces papyrus apparaissent déjà sous le moyen empire, c'est-à-dire sous les dynasties qui ont précédé la treizième. Le plus ancien texte d'une certaine étendue que nous ayons conservé, est déposé au British Museum. Il appartient à une reine de la onzième dynastie; mais c'est sous la dix-huitième et la dix-neuvième dynastie qu'on se mit à copier des Rituels en grand nombre, et que l'usage se répandit de les déposer dans les tombeaux. Aussi les fouilles faites en diverses parties de l'Égypte et surtout dans les nécropoles de Thèbes et de Memphis en ont fait retrouver beaucoup et de fort beaux qui sont aujourd'hui disséminés dans les divers musées d'Europe.

Le premier savant qui étudia le *Livre des Morts*, ce fut Champollion qui examina surtout un papyrus du musée de Turin, de date récente, puisqu'il ne venait guère qu'au règne des Psammétiques. Ce papyrus a été publié en 1812 par M. Lepsius et a servi jusqu'ici de base à toutes les études qui ont été faites sur le *Livre des Morts*.

Il importe maintenant de reconstituer le texte tel qu'il devait être à une époque plus ancienne, sous le règne des Thothmès et des Aménophis où l'Égypte fut à l'apogée de sa gloire. Avec le temps le *Livre des Morts* s'est déformé; des interpolations souvent étranges s'y sont glissées, des chapitres entiers se sont perdus; d'autres au contraire sont venus s'y ajouter. La copie du texte sacré n'était évidemment, pour beaucoup de scribes, qu'une affaire d'industrie. Tous ne comprenaient pas, loin de là, l'écriture hiéroglyphique dont ils avaient à tracer les signes. Quelques-uns étaient fort habiles à dessiner les vignettes, à faire des illustrations qu'on payait probablement fort cher; mais ces scribes n'étaient point consciencieux dans la reproduction du texte, dont la correction leur était assez indifférente. Il en résulte qu'il y a des différences considérables dans la valeur des textes écrits à peu près à la même époque, et que pour avoir le *Livre des Morts* des grandes dynasties thébaines, il faut nécessairement faire une comparaison minutieuse des divers exemplaires qui nous ont été conservés. Ce travail, qui a été décidé par le Congrès de Londres, est actuellement en voie d'exécution, et j'espère que le prochain Congrès international en verra l'achèvement.

Le *Livre des Morts* est composé d'hymnes et de prières sans lieu immédiat et rangés dans un ordre qui nous paraît tout à fait arbitraire, et qui diffère suivant la date du papyrus. Parmi tous ces morceaux détachés il en est un qui présente un intérêt particulier, c'est la scène du jugement, ou, comme on l'appelle d'ordinaire, de la psychostasie. Le défunt est introduit dans une salle à colonnes au fond de laquelle le dieu Osiris est assis sur un trône. Ce dieu, le plus intéressant du panthéon égyptien, est le président d'une cour de justice composée de quatre juges, assistés de quarante-deux témoins. Au centre de la salle est une balance, dans l'un des plateaux de laquelle on dépose le cœur du mort, tandis qu'en face dans l'autre plateau se trouve l'emblème de la déesse Vérité. Pendant que l'on pèse son cœur, le défunt interpelle successivement chacun des quarante-deux témoins,

et déclare qu'il n'a point commis celui des quarante-deux péchés capitaux qui préoccupe particulièrement le génie auquel il s'adresse.

En voici quelques exemples que je prends au hasard dans la traduction de M. Lefébure :

O grand marcheur sorti d'An! — Je n'ai pas commis d'iniquité.

O Feu enveloppant sorti de Kherau! — Je n'ai pas tourmenté.

O Dévorateur d'ombres sorti de la caverne! — Je n'ai pas volé.

O Double lion sorti du ciel! — Je n'ai pas gâté les récoltes.

et ainsi de suite jusqu'à quarante-deux. Chose étrange! les quarante-deux péchés ne sont pas les mêmes dans tous les textes; il en est qui ne se trouvent pas dans le papyrus de Soutimés et qui ont un caractère tout à fait égyptien; ce sont ceux qui concernent le régime des eaux. On comprend que l'Égypte qui, comme le dit Hérodote, est un don du Nil et qui doit au fleuve son existence même, on comprend, dis-je, qu'elle ait donné une grande importance à tout ce qui touchait à l'irrigation du pays. C'était une faute grave que d'enfreindre les lois ou les usages qui réglaient la distribution. Rien de plus naturel donc, dans cette justification solennelle, que d'entendre le défunt déclarer qu'il n'a point détourné un ruisseau dans son cours, ou qu'il n'a point pratiqué de prise d'eau sur un canal auquel il n'avait pas droit.

Il en est de la confession négative, comme de tout le *Livre des Morts*. Nous n'en avons qu'une intelligence très imparfaite. Le langage est empreint de ce mysticisme bizarre que nous signalions naguère dans les tombeaux, et dont nous n'avons pas encore la clef. Cependant, et ceci me ramène à la belle publication à propos de laquelle je me suis permis cette longue digression, la traduction qui accompagne les planches du papyrus de Soutimés et qui est due à M. Lefébure, doit être considérée comme remarquablement réussie et faite d'après les principes d'une saine méthode philologique. C'est de plus la traduction la plus considérable qui ait été tentée depuis longtemps. Nous avons jusqu'à présent une seule version complète du *Livre des Morts*, elle est en anglais, c'est M. le Dr Birch qui en est l'auteur. Mais ce travail, qui était un grand progrès à l'époque où il parut, est maintenant fort dépassé. Depuis lors M. Brugsch a fait une nouvelle tentative, mais il s'est arrêté à la fin du quinzième chapitre. Nous possédons aussi la belle traduction

due à la plume du regretté M. Devéria, d'un papyrus du Louvre, publiée par les soins de M. Pierret. C'est à côté de ce travail que vient se placer celui de M. Lefébure; les deux textes se complètent mutuellement, et la comparaison entre les traductions des deux auteurs est aussi instructive qu'intéressante. Encore une fois, nous ne pouvons que féliciter M. Lefébure de la manière distinguée dont il s'est acquitté de cette tâche difficile.

M. l'abbé DE MEISSAS. — Les quelques mots que j'aurai à dire se rapportent à la croyance des Égyptiens sur l'immortalité de l'âme. M. le baron Textor de Ravisi a posé à ce sujet une question à M. Maspero, qui a répondu que cette croyance ne pouvait être définie avec précision. Il me semble pourtant que cette question pourrait être posée dans des termes que tout le monde comprendrait, et c'est dans ces termes que je prétends la poser. Le Congrès ne devrait pas clore la séance d'aujourd'hui sans l'avoir résolue. Il faut se demander si la destinée de l'homme se borne à la vie présente, si elle finit avec la mort, ou bien s'il y a une substance qu'on appelle l'âme, qui ne partage pas les conditions du corps qui l'a servie, ou bien, d'une manière plus générale, si la destinée de l'homme dure au delà de la vie présente, ou bien si elle se perd dans le vague, comme, par exemple, chez les bouddhistes. C'est dans ce sens que je voudrais voir résoudre la question au point de vue de la religion des Égyptiens, à savoir, si la vie de l'homme se prolonge dans une autre vie future ayant principalement pour but de châtier les méchants et de récompenser les bons. Je crois que les illustres maîtres qui sont parmi nous pourront répondre que telle a été la croyance des Égyptiens, comme celle de la plus grande partie des peuples.

M. NAVILLE, *président*. — A la question posée dans ces termes par M. l'abbé de Meissas, voici ce que je crois pouvoir répondre. Dans aucun texte égyptien, à ma connaissance, il n'est dit que la vie de l'âme finisse avec la vie terrestre. Au contraire, nous trouvons surtout le besoin de durer au delà de cette terre et même de conserver son corps à l'abri de la corruption. C'est là l'origine de l'embaumement et même des grandes constructions funéraires, telles que les pyramides. Nous savons donc que les Égyptiens croyaient à une vie future, et M. Maspero est certainement du même avis que moi sur ce point.

Mais qu'était cette vie future? quelles étaient les transformations par lesquelles l'âme devait passer? c'est là une question très complexe à laquelle nous ne pouvons pas toujours donner une réponse précise.

Il y a à cet égard, suivant les époques, des doctrines différentes que nous avons quelquefois à concilier. Ainsi la doctrine philosophique de la dix-neuvième dynastie, celle des prêtres, avait une grande analogie avec ce que nous appelons le panthéisme. Elle faisait espérer aux hommes qu'après leur mort leur âme pourrait s'assimiler avec le dieu Ra, au point de ne plus former qu'un seul être avec lui. Et cependant les papyrus du Livre des Morts nous enseignent qu'à la même époque on croyait au jugement devant Osiris, on croyait à cette loi morale d'une grande élévation dont la confession négative est l'expression; la distinction entre le bien et le mal était établie de la manière la plus catégorique; l'homme était responsable de ses actions et devait en porter les conséquences. Tout cela, à première vue, paraît être en contradiction avec la doctrine panthéiste des prêtres; néanmoins ces deux doctrines vivaient côte à côte, comme dans le bouddhisme. D'autres morceaux du Livre des Morts nous renseignent sur l'état de l'homme après la mort. Nous y voyons la scène des Champs-Élysées ou des Aalou, où le défunt cultive en paix ses champs arrosés par le fleuve céleste; ailleurs il prend des formes d'animaux ou de génies, il passe par des séries de portes mystérieuses, ou même il se repose dans le palais d'Osiris en jouant aux dames. Il me semble donc qu'aucun peuple n'a jamais été si constamment préoccupé de ce qu'il y a au delà de cette vie que les Égyptiens.

M. MASPERO. — La notion de l'immortalité de l'âme implique la croyance à une durée infinie d'une substance qui naît et ne meurt plus après sa naissance. En Égypte, certains textes semblent indiquer que l'âme était éternelle, c'est-à-dire qu'elle n'avait pas eu de commencement et qu'elle ne finissait pas. D'autres textes, au contraire, paraissent montrer qu'on ne savait ce que devenait l'âme après la mort, où, ne font à la vie future que des allusions désespérées. Sur un monument d'époque ptolémaïque, une femme est censée s'adresser à son mari pour lui recommander de jouir de la vie aussi longtemps qu'il le peut, car « l'*Amenti* est une terre de sommeil et de ténèbres lourdes. » Un chant attribué à l'époque de la onzième

dynastie, renferme une véritable profession de foi épicurienne : la mort enlevant tout, il faut profiter de la vie. Mais ceci n'est qu'un accident, et les idées exprimées dans ces morceaux ne peuvent être considérées comme formant une doctrine religieuse.

J'en reviens à ce que je disais au début : chez les Égyptiens, l'âme ne naissait pas plus qu'elle ne mourait. Notre définition à nous porte sur une âme — je demande pardon des termes dont je me sers — qui naît à un moment donné pour ne plus mourir.

M. l'abbé DE MEISSAS. — L'honorable M. Maspero nous a cité des textes matérialistes de l'Égypte. Comme ecclésiastique — et si M. l'abbé Guinand est ici, il se joindra à moi — je dois protester contre toutes les idées matérialistes. Quand bien même nous admettrions, avec M. Maspero, que ces idées existaient chez les Égyptiens, il convient avec nous que ce n'était qu'à l'état d'exception.

Maintenant je demanderai, puisque c'est surtout à ce point de vue que je me préoccupe de la question, quelles conclusions il faut en tirer relativement à Moïse. Je sais, comme tous ceux qui ont étudié la Bible, que si l'on s'en tenait à l'ensemble des livres de l'Écriture, il n'en sortirait pas d'autres données que celles qui ressortent du texte lui-même. On doit donc se demander si Moïse a cru à l'immortalité de l'âme et si les Hébreux, venant en masse de l'Égypte, ont cru à cette doctrine de la même façon que les Égyptiens y croyaient. J'ai l'opinion que les Égyptiens avaient cette doctrine, d'autant plus qu'on la retrouve plus tard principalement chez eux.

M. WEINBERG. — L'honorable abbé m'a paru dire que les livres de Moïse, en un mot, l'ancien Testament, ne parleraient pas de l'immortalité de l'âme. Je crois que sa conclusion a été qu'il n'y avait pas de texte formel sur cette doctrine.

M. l'abbé DE MEISSAS. — Pas de texte clair.

M. WEINBERG. — L'immortalité de l'âme n'est pas érigée en dogme dans les livres de Moïse ; il n'y a, du reste, presque pas de dogmes formulés dans ces livres, sauf celui de l'unité de Dieu. Ils sont cependant indiqués et en

quelque sorte tissés dans le récit des principaux événements de l'histoire du peuple israélite. Le Décalogue, cette charte religieuse, morale et sociale, peut en servir de preuve. Mais si l'immortalité de l'âme n'est pas enseignée en termes formels dans le Pentateuque, on en trouve des allusions frappantes dans plusieurs passages, et je ne voudrais pas fatiguer l'assemblée en les citant. Il n'est pas permis à quiconque a lu la Bible attentivement d'affirmer qu'elle ne fait pas mention de cette doctrine consolante. Moïse n'aura pas cru devoir entrer dans tous les détails que cette doctrine comporte. En voici la raison : ce que nous avons entendu dans cette séance de la bouche des savants égyptologues, MM. Maspero et Naville, prouve que les Égyptiens avaient, au sujet de cette question, bien des préjugés et des superstitions qui auront décidé Moïse à laisser cette question dans l'ombre, dans la crainte de n'être pas bien compris de son peuple, naturellement imbu des croyances égyptiennes.

L'on a pu remarquer que la législation de Moïse est frappée au coin de la clarté et de l'évidence. « Laissons à Dieu les choses mystérieuses, a dit Moïse, et ne nous occupons que de celles qui sont à notre portée. » Or, l'immortalité de l'âme appartient à ces choses mystérieuses dont on ne peut soulever le voile qui les cache. D'ailleurs il faut laisser quelque chose à la foi. Si l'immortalité était prouvée d'une manière certaine, il n'y aurait plus de mérite aux bonnes œuvres, parce qu'elles auraient un but intéressé, l'attente d'une récompense dans l'autre monde.

Il y a bien dans le livre de l'Écclésiaste un passage qui semblerait donner raison aux matérialistes. Mais il faut savoir ce que c'est que ce livre. Salomon, qui en est l'auteur, et qui était peut-être un peu sceptique lui-même, discute le pour et le contre sur les plus graves problèmes de la théodicée et de la morale. C'est ainsi qu'il se pose la question si l'âme humaine ne meurt pas comme celle de la brute. A la fin de l'ouvrage, il conclut cependant qu'il n'y a que le corps qui retourne à la terre d'où il est venu, tandis que l'âme retourne vers Dieu qui l'a donnée. (Ecclés., xii, 7.)

Nous trouvons également dans les Psaumes des passages où la croyance à la vie future est clairement énoncée. « Un bonheur éternel m'attend à ta droite, ô Seigneur. » (Ps., xvi, 11.) « Le Seigneur notre Dieu, qui est éternel, nous conduira au delà de la mort. » (*Ibid.*, xlviii, 15.)

Je soutiens donc que rien n'est plus erroné, plus faux que le préjugé qui a existé jusqu'ici et d'après lequel le dogme de l'immortalité de l'âme ne serait pas mentionné dans les livres de Moïse et de tout l'ancien Testament. Si ce dogme a été admis par les Égyptiens, comme il n'est pas possible d'en douter, comment ne l'aurait-il pas été par Moïse qui était initié à toute la sagesse des Égyptiens ?

Je conclus en disant que le peuple hébreu, non seulement connaissait parfaitement cette doctrine, mais qu'il en était profondément pénétré. Je n'en veux pour preuve que la vie même de ce peuple qui n'a été qu'une longue suite d'amertumes et de tribulations supportées avec tant de courage pour sa foi. Si cette foi ne lui avait pas enseigné l'immortalité de l'âme et donné l'espérance d'une vie meilleure, il n'aurait pas souffert pour elle un martyre de dix huit siècles.

M. GACHON. Je demanderai à M. Maspero si les Égyptiens ne croyaient pas que la vie se prolongeait au delà du tombeau dans la mesure des bons souvenirs que les hommes avaient laissés derrière eux sur la terre. C'est ce que j'ai appris dans mon cours d'histoire. C'est ainsi qu'on pourrait également s'expliquer les offrandes après la mort. Pensez-vous donc que la durée de la vie après le tombeau dépendait des offrandes funéraires ?

M. MASPERO. — J'ai parlé du double qui se nourrissait de l'offrande. Je n'ai pas dit qu'il mourût, j'ai affirmé seulement qu'il devait éprouver plus ou moins de désagréments, si l'offrande n'était pas faite ou si elle n'était pas renouvelée par des prières. Mais le double n'est qu'une partie de l'Égyptien, et je ne saurais dire si ce que je crois avoir découvert à son égard n'a pas été appliqué à toute l'âme humaine. Il se pourrait qu'il en eût été ainsi; un système religieux, dans trois ou quatre mille ans, doit subir des changements; mais le fait n'est pas prouvé. Les documents que je connais sont insuffisants pour me renseigner à cet égard.

M. l'abbé DE MEISSAS. — Ne faudrait-il pas dire que, chez les Égyptiens comme chez les bouddhistes, on rencontrait très souvent de l'incohérence ? Dans le bouddhisme il y a le Nirvâna et la rentrée dans la vie; c'est une contradiction comme on n'en rencontre pas dans un état de choses bien coor-

donné. Je tiens avant tout à faire constater l'existence d'une vie future, et je ne puis admettre que la vie soit prolongée au delà de cette terre seulement dans la mesure des bonnes actions que l'homme y aura posées. La nature humaine est telle, qu'elle doit être récompensée après la mort si elle a fait du bien, et punie si elle a fait du mal.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi que je le disais tout à l'heure, je erois aussi avec M. l'abbé de Meissas, qu'il y a dans la religion égyptienne de l'incohérence ou du moins des idées que nous avons peine à concilier. C'est pourquoi lorsqu'on écrit sur cette religion, il faut se garder de la considérer comme un système parfaitement coordonné, comme une doctrine sortie d'une école philosophique. Il faut d'abord se rendre compte des faits, et ne pas vouloir immédiatement faire une synthèse où l'on risque de s'égarer.

M. GUMET prend la parole sur la 12^e question :

M. Favre s'était fait inscrire pour parler sur cette question ainsi que M. Faivre ; le président de notre Académie, qui a parlé avec tant d'autorité hier, aurait pu nous donner des renseignements sur les lotus sacrés. Je regrette qu'ils ne soient présents ni l'un ni l'autre, et je demande à poser la question d'une façon plus détaillée. On parle à tout moment du lotus. Mais le lotus égyptien n'est pas le même que celui qu'on retrouve dans l'Inde ou au Japon. Dans ce dernier pays, la fleur qu'on appelle ainsi est magnifique ; de couleur rose, elle est large comme deux mains, et ses feuilles sont dressées hors de l'eau. Dans l'Inde, c'est une plante qui ressemble à un gros nénuphar, dont les feuilles nagent sur la surface de l'eau.

En Égypte cependant, le lotus est rarement représenté nageant sur l'eau, il est toujours dans les mains des personnes sacrées qui en font usage.

Il y aurait une étude à faire sur les différents lotus. A Boston, les dames enroulent la tige d'un lotus autour de leurs doigts et respirent le parfum de cette fleur en se promenant. Eh bien, je serais curieux de savoir si le lotus américain est la même fleur que celle qu'on avait en Égypte. Je ne puis qu'exprimer mon regret de ce que cette question n'ait pas été traitée à notre Congrès.

M. GUIMET clot ensuite la séance par les paroles qui suivent :

Messieurs, nous ne pouvons pas terminer cette séance sans remercier les honorables savants qui en ont fait tout l'éclat. Vous serez certainement d'accord avec moi pour féliciter le Congrès d'avoir eu à la tête de sa science égyptienne, des égyptologues comme MM. Naville et Maspero. Au début de la séance, M. Naville a exprimé son regret de ne voir parmi nous ni M. Chabas ni M. Mariette-Bey. Nous avons partagé ce regret, mais après l'intérêt scientifique de la séance qui va être close, nous n'avons presque plus de regret. Nous avons entendu l'intéressante communication et les incessantes explications données par M. Naville, ainsi que la conférence si profonde et à la fois si élevée, qui est le résultat du travail formidable de M. Maspero. Et bien ! je crois que c'est un devoir et un plaisir pour nous de voter par acclamation des remerciements à MM. Naville et Maspero. (Applaudissements.)

Un mot encore. Il serait vraiment fâcheux que nous ne puissions entendre qu'une fois ces messieurs. Je vous annonce donc que jeudi matin, MM. Naville et Maspero, ainsi que M. Berend qui représente ici les États-Unis d'Amérique, viendront examiner avec nous le Musée égyptologique au palais Saint-Pierre. Vous êtes tous conviés à y aller.

TRAVAUX ENVOYÉS AU CONGRÈS
SUR
LES RELIGIONS ANCIENNES DE L'ÉGYPTE

ÉTUDE SUR LE NOM ET LE CULTÉ PRIMITIF DU DIEU HÉBREU
JAHVHE

PAR J. LIEBLIEN

On sait que les Hébreux ont nommé leur Dieu tantôt Élohim, tantôt Jéhovah ou Jahveh. Le premier nom est, dans la forme, un pluriel, et, en effet, il a aussi quelquefois été employé dans la Bible pour désigner plusieurs dieux, par exemple, « les Élohim étrangers, les Élohim de l'Égypte », c'est-à-dire les dieux étrangers, les dieux de l'Égypte. Il est donc à présumer que les Hébreux dans l'origine reconnaissaient plusieurs dieux, et qu'ils ne sont arrivés au monothéisme pur que plus tard, ou par une élimination graduelle du polythéisme, ou par un emprunt fait chez les peuples voisins. On appellera peut-être cette observation un jeu philologique, mais elle doit être plus que cela, parce que nous arrivons au même résultat par une considération historique. P. von Bohlen dit dans son ouvrage : *Die Genesis historisch-kritisch erläutert* (Einleitung XCVII) : « Das die Stammreligion der Israeliten wie der verwandten kanaanischen Völker überhaupt, Polytheismus gewesen wird von ihnen selbst anerkannt und zwar noch in Schriften, welche, bei schon gereifter Einsicht verfasst, sicherlich von dem strengen

Jehovadienst ausgegangen wären, wenn die Geschichte nicht so entschieden dagegen gesprochen hätte. Bei Abrahams Familie werden eigene Götter vorausgesetzt (Genes. xxxi, 34) : eine frühere Vielgötterei des Volkes in Mesopotamien und Ägypten behauptet das Buch Josua (24, 14.) ausdrücklich, und diese Polytheie, welche sich bis zum Exile hin niemals gänzlich verlor, liegt noch in der Mehrzahl des Gottesnamen Elohim. »
 Le passage de Josué (xxiv, 14) est tout à fait décisif : « Maintenant donc craignez l'Éternel, et servez-le en intégrité et en vérité; et quitter les dieux que vos pères ont servi au delà du fleuve, et en Égypte, et servez l'Éternel. »

Jahveh, dont le nom signifie *il est*, c'est-à-dire *l'être qui est, qui existe indépendamment et éternellement*, est le Dieu le seul vrai et tout-puissant, le Dieu monothéiste des Hébreux. La connaissance de ce Dieu commence avec Moïse. L'Exode (vi, 3) le dit expressément : « Je suis apparu comme le Dieu fort, tout-puissant, à Abraham, à Isaac, à Jacob; mais je n'ai point été connu d'eux par mon nom de Jahveh. »

Cependant, je ne veux pas m'aventurer sur le terrain à moi inconnu de l'exégèse biblique; je citerai seulement les remarques de quelques interprètes. Knobel dit (*Die Bücher Exodus und Leviticus*, p. 47) : « Die dritte Stufe ist die Zeit seit Moses. Dieser erkannte vermöge göttlicher Offenbarung zuerst, dass der von den Patriarchen vor Abraham als Gottheit im Allgemeinen und von den Patriarchen seit Abraham als der Mächtige im Besonderen erkannte Gott der einzige oder der allein wahre Gott sei. Ihm nämlich gab sich Gott zu erkennen als Jahveh *den Seienden*, also als den wirklich existierenden Gott, neben welchem kein Gott weiter ist, wirklich existirt. »

Tuch (*Kommentar über die Genesis*, p. Lxi) s'exprime ainsi : « Für die Vorzeit (avant Moïse) existirt nur Elohim, obwohl die Grundschrift das Verhältniss, wie Elohim in der Welt erscheint, edel und erhaben hält, und niemals vom Standpunkte des Jehovismus aus vergisst, wozu die Vorzeit vorbereiten soll.... Aber ein Jehova cultus mit seinen Instituten, welche erst das später geoffenbarte Gesetz bestimmt, existirt noch nicht für die Vorzeit. »
 Et von Bohlen se sert de ces termes dans l'ouvrage cité (p. xcix et ci) : « Wie früh oder spät nun die Hebräer zu dem Jehova ihrer Theokratie, oder die Dichter und Schriftsteller der Nation zu einem reineren Spiritualismus gekommen, lässt sich bei dem verworrenen Charakter ihrer Litteratur nach aller

Schärfe nicht bestimmen.... Am entschiedensten ist aber, dass der Pentateuch den Jehova erst auf Mose zurückführt, dass die Erzväter ihn nur als mächtige Kraft gekannt hätten, und dass ihnen der Name Jehova verborgen geblieben sei (Exod. vi, 3). »

L'historien impartial a donc raison de croire, il me semble, que le polythéisme fut inhérent à l'idée de dieu pour les Hébreux jusqu'au moment où Moïse leur enseigna le vrai Dieu Jahveh et ainsi par là introduisit chez eux le monothéisme, que le grand devoir historique de ce peuple fut, sans doute, de conserver et de transmettre aux autres nations.

Le nom de Jahveh se trouve, il est vrai, plusieurs fois dans la Bible avant le temps de Moïse, par exemple, Gen. iv, 26 : « Et un fils naquit aussi à Seth, et il l'appela Énos. Alors on commença à appeler du nom de Jahveh. » Gen. xii, 8 : « Il (Aram) dressa encore là un autel à Jahveh, et il invoqua le nom de Jahveh. » Mais ces endroits et les autres, dans lesquels le nom de Jahveh est mentionné avant le temps de Moïse, sont écrits par un auteur postérieur, le Jahviste, et ne peuvent donc nullement être cités comme preuves contre mon opinion. C'est ce qu'avoue M. Keil lui-même, dont l'explication de ces choses est cependant toute différente ; il dit : « Der spätere Erzähler kann den Namen Jehova per Prolepsin in die Urzeit des menschlichen Geschlechts übertragen haben. Die Möglichkeit einer solchen Prolepsis lässt sich nicht bestreiten. » (*Zeitschrift für Luther. Theologie und Kirche*, t851, p. 226).

Au Congrès des Orientalistes à Florence, M. Lenormant disait à propos de cette question, « qu'il faut tenir compte de la présence dans d'autres langues sémitiques du nom de Jahveh, transcrit tantôt 'Izwz, tantôt 'Izwv », et rappelait « le nom du roi de Hamath qui, dans les inscriptions cunéiformes de Sargon à Khorsabad, est appelé alternativement Yaubid et Hubid, comme l'un des derniers rois de Juda l'est tantôt Joakim et tantôt Eliakim. » Mais les inscriptions de Sargon sont de la fin du huitième siècle, et dans ce temps le Dieu des Hébreux Jahveh devait nécessairement être connu parmi leurs voisins. Aussi le nom de Jahveh se trouve-t-il sur la stèle de Mésa, ce qui n'est pas plus étonnant, car cela prouve seulement que le Dieu des Hébreux était connu des Moabites au neuvième siècle.

Je crois donc pouvoir maintenir l'opinion énoncée plus haut, que Moïse fut le premier qui enseigna le Dieu Jahveh aux Hébreux. Ce n'est cepen-

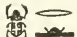


dant pas une opinion nouvelle que je hasarde ; car Josèphe, l'historien juif, a dit la même chose, il y a mille huit cents ans ; ces mots sont assez clairs : « Le Dieu (Jahveh) lui (à Moïse) indiqua son nom, qui auparavant n'était pas venu aux hommes¹. »

Mais, s'il en est ainsi, si Moïse le premier a enseigné le Dieu Jahveh aux Hébreux, une autre question se présente : où et comment Moïse a-t-il connu le Dieu Jahveh ? Or, nous savons de la Bible que la fille du Pharaon éleva Moïse comme son fils propre et que, ainsi qu'il est dit dans les Actes des Apôtres, chap. vii, vers. 22 : « Moïse fut instruit dans toutes les sciences des Égyptiens. » Aussi Manéthon appelle-t-il expressément Moïse un prêtre héliopolitain ; mais Héliopolis était un des centres principaux de la science égyptienne : là se trouvait un célèbre collège de prêtres, là vinrent étudier dans les temps postérieurs plusieurs Grecs, un Pythagore, un Platon, etc. L'instruction que Moïse reçut là devait-elle être perdue sans fruit ? N'a-t-il pas précisément par là été préparé d'une manière particulière pour sa grande mission, d'être le libérateur, le législateur, l'instituteur de son peuple à tous égards et religieux et politiques et sociaux ? Ces considérations nous mènent ou plutôt nous forcent à chercher en Égypte le dieu Jahveh dont Moïse a enseigné à son peuple le culte. Et quand nous jetons les yeux sur le panthéon égyptien, nous découvrons sans difficulté un dieu dont le nom, certes pas quant au son, car Jahveh est un nom hébreu, mais quant au sens, est tout à fait identique au nom de Jahveh, et qui, d'ailleurs, à plusieurs égards peut être rapproché du Jahveh des Hébreux. Le dieu égyptien auquel je pense — je le veux nommer tout de suite — est *Khepera*, dont le nom signifie : *celui qui est, qui existe par lui-même éternellement*.

On sait que la religion des Égyptiens dans l'origine était une religion naturaliste. Le soleil était leur premier et probablement leur seul dieu. Le culte local du soleil s'est cependant développé différemment dans les différents districts de l'Égypte, et quand tous les districts furent réunis dans un seul empire égyptien, tous les dieux locaux furent, sous des noms et avec des fonctions différentes, réunis dans le cycle de dieux commun en un certain ordre et avec

¹ Josèphe, *Antiquit.*, II, XII, 4 : καὶ ὁ θεὸς αὐτῷ σημαίνει τὴν ἑαυτοῦ προσήγορίαν, οὗ πρότερον εἰς ἀνθρώπους παρελθούσαν.

le dieu local de la ville capitale en tête. Mais, tandis que les dieux locaux avaient un rang subordonné dans le cycle de dieux officiel, chacun d'eux dans sa localité était adoré comme le dieu le plus grand et le plus puissant, comme un dieu qui s'est créé lui-même avec tout l'univers, c'est à-dire comme le Dieu unique. Amenhotep IV qui, d'après moi, régnait immédiatement après la sortie d'Égypte des Hébreux, voulant établir l'ordre dans la confusion du polythéisme, chercha à abolir tous ces dieux et à introduire le culte d'un seul dieu, le dieu Soleil primitif, avec cette modification cependant, que le soleil visible et matériel n'était plus regardé comme le dieu lui-même, mais seulement comme une forme de manifestation du dieu alors devenu invisible; pour cette raison ce nouveau dieu Soleil était nommé *Aten-khu-Ra, le disque, la splendeur du soleil, ou du dieu Ra*. La religion ainsi réformée fut bientôt abandonnée et le polythéisme ancien introduit de nouveau. Mais si la réforme religieuse n'eut pas des conséquences pratiques de quelque durée, au moins témoigne-t-elle chez la partie intelligente du peuple un besoin d'établir le monothéisme au lieu du polythéisme. Quoique la tentative n'ait pas réussi, il n'y a pas de doute qu'une secte religieuse, une école philosophique quelconque, et cela longtemps avant Aménophis IV, n'ait été portée à répandre de telles idées. — puisqu'une réforme pour tout le pays a pu être officiellement tentée — et plus tard, après que la première tentative eut échoué, n'ait cultivé et propagé la pure doctrine monothéiste.

Un tel dieu de la spéculation, dont la notion dut être conçue et fixée dans une école philosophique, est justement ce Khepera, nommé plus haut, le dieu qui est, qui existe. Il n'était pas un dieu local, au moins on ne peut citer aucune ville, aucun territoire de l'Égypte où il ait été originairement et exclusivement adoré comme dieu local. Il ne se présente non plus en aucune localité comme appartenant à une triade, ainsi que c'est le cas quant aux dieux locaux, que l'on se représentait toujours sous la forme d'une famille de trois individus, le père, la mère et le fils. Au contraire, l'idée de ce dieu est clairement, d'une manière spéciale, tirée du verbe égyptien  *kheper*, qui dans les textes est fréquemment employé et comme verbe auxiliaire *être* et comme verbe substantif *être, exister*. Que le verbe  *kheper* et le nom du dieu  *Khepera* soient apparentés ou plutôt essentiellement le même mot, seulement différencié en verbe et en substantif, cela ressort

clairement de l'écriture. Car tous les deux sont écrits par le scarabée qui se prononce *kheper* et signifie *être, exister*¹, et qui d'ailleurs joue un rôle très important dans les idées religieuses et funéraires. Un scarabée était, par exemple, posé sur la poitrine du défunt comme le symbole de la résurrection et de la vie éternelle. Il ne signifie pas seulement *exister*, mais aussi *exister éternellement*, pas seulement *ce qui est créé, le monde, la matière*, mais aussi *celui qui donne l'existence, le créateur, c'est-à-dire le dieu qui est et existe lui-même dans toute l'éternité et qui crée les choses existantes*. Il est donc clair, je pense, que *Khepera* n'était pas un dieu naturaliste, mais exclusivement un dieu de la spéculation, dont l'idée ne pouvait être conçue et développée que dans une école philosophique.

Ce dieu *Khepera* est plusieurs fois mentionné dans les textes égyptiens. J'en citerai quelques exemples. Ainsi au Livre des Morts, XVII, 60, le défunt dit : « Je suis le serviteur du Seigneur suprême (appelé) dans les écrits *Khepera*. » Ibidem XXIV, le défunt Osirien dit : « Je suis *Khepera*, qui s'est créé lui-même. » D'après un texte que M. Lefébure cite dans son ouvrage *Le mythe osirien* p. 234, « Ra est *Khepra* ployant ses ailes, celui qui se repose dans le monde souterrain. » Dans M. Naville, *La litanie du Soleil*, pl. II, l. 2, où ce texte se trouve publié, on lit (cf. *Ibid.* XXIV, 2 et XXXIV, 2) :



« Adoration à toi, Ra ! puissance suprême, le dieu *Kheperi* qui replie ses ailes, celui qui se couche dans le ciel inférieur : il naît comme son propre fils. » Un autre verset du même texte (IV, 32, cf. XXVI, 32 et XXXVI, 32) se lit : « Adoration à toi, Ra ! puissance suprême, le dieu aux nombreuses formes dans sa sainte demeure, l'image du corps du *Khepera*. » (Scarab beetle, bird, scarab beetle, scarab beetle, scarab beetle, scarab beetle) Il est également dit dans un autre endroit

¹ Chabas, *Notice sur un scarabée sarde*, p. 9 : « La signification attribuée à cet insecte ne tient à aucune raison de symbolisme ni de mythologie, mais seulement à la circonstance que son nom égyptien *kheper* se prononce exactement comme le mot qui signifie *être, exister*, et sert habituellement à écrire ce mot. Pour ce motif, le scarabée représentait en égyptien la vie, en vertu d'une sorte de jeu de mots qui n'était pas possible dans une autre langue. »

(Ibid. II, 12) : « Adoration à toi, Ra ! puissance suprême, qui descends dans les mystères d'Anubis, l'image du corps de Khepera. » Dans une variante de ce verset (Ibid. XXXIV, 12) nous lisons : « Adoration à toi, Ra ! puissance suprême, qui descends dans les mystères d'Anubis, l'image du corps d'Atum. « Ici nous voyons que les dieux Khepera et Atum ou Tum sont échangés, ce qui prouve qu'on les regardait comme apparentés ou comme appartenant l'un à l'autre. Dans le *Livre des Morts* LXIV, 29, il est dit : « Le dieu Tum, c'est le dieu Khepera », et dans un autre endroit du même texte CXXXIX, 1 : « Le défunt dit : Salut à toi, Tum, salut à toi, Khepera ! » et CXXI, 6, les dieux Tum et Khepera sont nommés ensemble.

Les endroits suivants démontrent que le dieu Khepera s'échangeait aussi avec le dieu Soleil Hormachu : « Salut à toi, dieu Soleil Hormachu, Khepera, qui t'es créé toi-même ! Splendide est ton lever à l'horizon, resplendissent les deux mondes de tes rayons. Les dieux (sont) tous à se réjouir (quand) ils voient le roi du ciel (*Livre des Morts*, XV, 3). » « O dieu Khepera, dans ta barque ! celui dont la substance existe par elle-même, autrement dit, éternellement, sauve le défunt ! » (Ibid. XVII, 74.) Et un peu plus bas, où cet endroit est expliqué : « Le dieu Khepera dans sa barque, c'est le dieu Ra Hormachu lui-même (Ibid. XVII, 79). » « Je me suis assis dans la grande barque de Khepera (Ibid. CXXX, 21). » « Khepera, dans sa barque, renverse Apophis (l'ennemi des dieux) tous les jours. » Ici de nouveau Khepera est nommé au lieu du dieu Soleil, car la barque de Khepera veut dire celle du Soleil. Enfin le défunt dit dans le *Livre des Morts* (XCI, 2) : « Je suis un bienheureux, je m'achemine vers l'endroit où se trouvent Ra, Tum, Khepera et Hathor. »

Nous voyons ici que Khepera apparaît, tantôt comme le dieu suprême qui s'est créé lui-même et qui est le père des dieux, tantôt pour ou avec Ra, Tum et Hormachu. Ces trois dieux ne sont cependant que des formes différentes du dieu Soleil ; car Ra est le soleil en général, Tum le soleil à son coucher le soir et Hormachu le soleil à son lever le matin. Mais, naturellement, Khepera n'était pas pour cela identique à ces différentes formes du dieu Soleil ; du moins il porte un nom particulier et a déjà pour cette raison un caractère particulier. Ici sans doute c'est un développement analogue à celui qui du dieu Soleil primitif a fait le dieu Atenchura d'Amenhotep IV.

Pendant que ce développement s'opérait, l'idée de dieu recevait un caractère plus spirituel. Les Égyptiens adoraient le dieu Soleil dans les plus anciens temps et ils continuèrent jusqu'aux plus récents. Mais à la longue ils ne purent pas se contenter de cette idée grossière que le soleil matériel, le disque solaire visible était dieu lui-même, d'où il résulta que dieu se retira pour ainsi dire successivement, de sorte que, dans leur opinion, il se cacha à la fin derrière le monde matériel comme un esprit invisible. Nous trouvons à plusieurs endroits des traces d'un tel développement. A Thèbes le dieu Soleil primitif se changeait en Amon-Ra, le dieu Soleil *couvert*, *eaché*; à Memphis il se changeait en Ptah, comme celui qui *s'ouvre*, qui se *manifeste*; à Abydos en Osiris, c'est-à-dire le dieu éthique qui dans l'autre monde juge les hommes. A Héliopolis, la ville du soleil, où le temple principal du dieu Soleil se trouvait, le culte du soleil primitif s'était très bien conservé. Là on adorait Ra, le soleil en général, Tum, le soleil du soir, et Hormachu, le soleil du matin, comme dieux locaux. Mais les prêtres éclairés d'Héliopolis ne pouvaient probablement pas plus que les prêtres des autres villes trouver en définitive repos et consolation dans l'idée d'un dieu Soleil matériel.

Et en effet nous sommes portés à croire que ce fut justement ici à Héliopolis que l'idée de dieu liée à Khepera prit naissance, puisque les endroits cités plus haut prouvent clairement que Khepera se joignait et se substituait aux dieux locaux héliopolitains Ra, Tum et Hormachu, *seulement* avec ces dieux, pas avec d'autres dieux locaux. Il y a par conséquent lieu de croire que l'idée du dieu Khepera est tirée du dieu Soleil; mais Khepera n'est plus le soleil matériel et visible: il se manifeste seulement dans le soleil qui, ainsi que nous avons vu dans une de nos citations, « est l'image du corps de Khepera. » Khepera est le dieu qui est, qui existe sans changement dans toute l'éternité, comme aussi le soleil toujours et invariablement se lève chaque matin à l'orient et se couche chaque soir à l'occident.

La doctrine du dieu égyptien Khepera, qui, tant pour le nom que pour la substance, semble être identique au Jahveh des Hébreux, était donc particulièrement la doctrine locale d'Héliopolis. Or c'est précisément ici que Moïse comme prêtre héliopolitain « fut instruit dans toutes les sciences des Égyptiens », et dut apprendre à fond que Khepera était un dieu plus vrai et plus parfait que tous les autres dieux de l'Égypte, et notamment que Ra, Tum et

Hormachu, dieux que les prêtres, contraints par leur office et à cause du peuple, devaient officiellement continuer à vénérer.

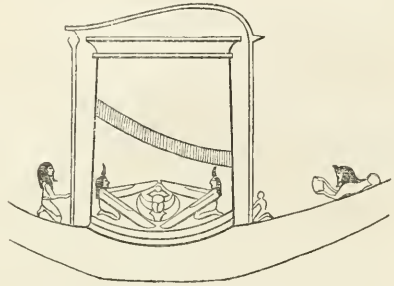
Done, à Héliopolis, Moïse fut initié dans le culte secret du dieu Khepera; là il apprit à le connaître et à le reconnaître comme le dieu unique et seul vrai; mais là il apprit aussi à regarder le polythéisme égyptien comme une idolâtrie abominable. Il devait par conséquent enseigner ce dieu Khepera à son peuple, toutefois en lui donnant un nom hébreu et en le liant aux traditions des Hébreux, et en même temps, en mettant le culte du dieu unique Khepera ou Jahveh comme un monothéisme pur en opposition directe avec l'abominable polythéisme officiel des Égyptiens. Il appelait ce dieu d'un nom hébreu, Jahveh, qui est une traduction exacte du nom égyptien Khepera; car *Jahveh* signifie le dieu *qui est, qui existe*, et est tiré du verbe hébreu *hava, être, exister*, de la même manière que *Khepera* signifie le dieu *qui est, qui existe*, et est tiré du verbe égyptien *kheper, être, exister*.

S'il est vrai, ainsi que la Bible semble l'indiquer, que Moïse le premier a enseigné le dieu Jahveh aux Hébreux, des raisons philologiques et historiques s'accordent pour prouver que le dieu Jahveh a eu son prototype dans le Khepera des Égyptiens.

On a dit que le Jahveh des Hébreux ne pouvait pas être un dieu égyptien, parce que le Pharaon, quand Moïse, au nom de Jahveh, demande la permission d'aller dans le désert, lui répond (Exode, v, 2): « Qui est Jahveh, que j'obéisse à sa voix, pour laisser aller Israël? Je ne connais point Jahveh, et je ne laisserai point aller Israël. » Mais il est à remarquer d'abord que Moïse ne disait pas et ne pouvait probablement pas, sans déguisement, dire que Jahveh était un dieu égyptien, et puis, le nom de Jahveh était un mot hébreu, dont le sens et l'identité avec le nom de Khepera ne pouvait pas sans explication être comme du Pharaon.

Mais à côté des raisons philologiques et historiques que j'ai données succinctement dans ce qui précède, je veux faire observer encore une circonstance extrêmement remarquable qui semble militer d'une manière singulière en faveur de ma thèse. Dans l'Exode, xxv, 20-22, nous lisons: « Et les chérubins étendront les ailes en haut, couvrant de leurs ailes le propitiatoire, et leurs faces seront vis-à-vis l'une de l'autre; et le regard des chérubins sera vers le propitiatoire. Et tu poseras le propitiatoire en haut sur l'arche, et tu mettras

dans l'arche le témoignage que je donnerai. Et je me trouverai là avec toi, et je te dirai de dessus le propitiatoire, d'entre les deux chérubins qui seront sur l'arche du témoignage, toutes les choses que je te commanderai pour les enfants d'Israël. » Le tableau ci-joint, qui se trouve répété sur les monuments égyptiens, peut être regardé comme une illustration parfaite de ces mots bibliques. Dans la barque de procession est posée la caisse qui renfermait les symboles saints; au-dessus nous voyons deux génies, correspondant parfaitement aux chérubins hébreux; leurs faces sont vis-à-vis l'une de l'autre.



Leurs ailes couvrent la caisse, et au-dessus de la caisse, entre les deux chérubins égyptiens, le dieu Khepera se trouve précisément de la même manière qu'il est dit de Jahveh qui devait venir parler à Moïse de dessus le propitiatoire entre les deux chérubins. L'accord est aussi parfait que possible; toutes les particularités mentionnées dans le passage biblique se retrouvent dans le tableau égyptien. Il n'est pas probable que ceci soit seulement un accident; il doit donc être permis d'y voir une nouvelle preuve de l'identité du dieu égyptien Khepera avec le Jahveh des Hébreux.

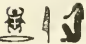

Pour finir, je récapitulerai les raisons qui semblent indiquer une relation intime entre le dieu hébreu Jahveh et le dieu égyptien Khepera.

1. Les Hébreux ne connaissaient pas le dieu Jahveh avant le temps de Moïse. L'Exode dit vi, 2-3 : « Dieu parla encore à Moïse, et lui dit : Je suis Jahveh. Je suis apparu comme le dieu fort, tout-puissant, à Abraham, à Isaac et à Jacob; mais je n'ai point été connu d'eux par mon nom de Jahveh. »

2. Moïse a donc le premier enseigné le dieu Jahveh aux Hébreux. Mais Jahveh semble être un dieu égyptien.

3. Car, d'abord, Moïse a reçu son éducation savante à Héliopolis. Manéthon le nomme *prêtre héliopolitain*, et les Actes des Apôtres, vii, 22, disent : « Et Moïse fut instruit dans toutes les sciences des Égyptiens. »

4. Moïse a pu être ainsi initié par les prêtres héliopolitains au culte de Khepera, un dieu de la spéculation héliopolitaine : en même temps il a appris à abhorrer le polythéisme égyptien.

5. Les dieux locaux d'Héliopolis étaient Ra, Tum et Hormachu. Le dieu  *Khepera*, se trouve plusieurs fois en relation avec ces dieux, mais pas avec d'autres. Par conséquent Khepera était un dieu héliopolitain, et de plus, il était, d'après toute vraisemblance, un dieu de la spéculation des prêtres héliopolitains. Le nom qui est tiré du verbe égyptien  *kheper*, être, *exister*, signifie *celui qui est, qui existe éternellement*.

6. Puis, ce dieu Khepera semble être identique au dieu Jahveh, que Moïse a le premier enseigné aux Hébreux. Le nom de Jahveh est tiré du verbe hébreu *hara*, être, exister, et signifie le *dieu qui est, qui existe éternellement*. Le nom de Jahveh a ainsi la même dérivation et la même signification que le nom de Khepera.

7. Les raisons philologiques et historiques semblent prouver l'identité de Jahveh et de Khepera. Aussi le tableau égyptien reproduit plus haut, nous montre-t-il très clairement que Jahveh et Khepera devaient apparaître aux hommes d'une manière tout à fait identique.

LES QUATRE STÈLES ORIENTÉES DU MUSÉE DE MARSEILLE

PAR M. E. NAVILLE

Dans le Livre des Morts, il existe un chapitre¹ qui nous donne en abrégé la description de l'ornementation d'un tombeau. On sait qu'à côté de la momie on déposait dans le caveau funéraire des statuettes, des vases canopes, des caissettes de parfums, en un mot, tout un mobilier, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui a varié suivant les temps et suivant les localités.


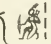
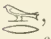
Les papyrus plus anciens que celui de Turin, ceux par exemple qui sont contemporains des grandes dynasties thébaines, la XVIII^e et la XIX^e, ont conservé de ce chapitre une version beaucoup plus complète que celle du papyrus

¹ Ch. CL1 du *Todtenbuch* de M. Lepsius.





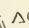
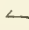
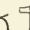

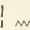
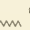


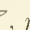
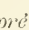
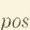
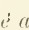
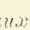
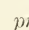
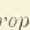

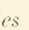

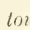

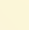
de Turin. On voit par ces textes que les principaux objets qui devaient être déposés dans le caveau, outre les vases canopes, c'étaient un ou quelquefois deux emblèmes du nom de *Tut*, une figurine en forme de momie, un Amphis, et enfin un morceau de bois qui représentait une flamme. Sur cet intéressant sujet, M. Devéria avait fait une belle étude, dont nous ne connaissons qu'un extrait qui a été publié par M. Pierret¹, après la mort de l'auteur.

Mais les inscriptions qui nous donnent le plus de détails sur cette ornementation, ce sont quatre stèles déposées actuellement au musée Borély à Marseille. M. Devéria en a eu connaissance, et en a cité quelques phrases dans plusieurs de ses travaux; mais elles n'ont pas encore été publiées. Ces monuments, tous quatre d'égale grandeur, mesurant environ 0^m,76 de haut sur 0^m,50 de large, d'une conservation parfaite, remontent évidemment à la belle époque de l'écriture hiéroglyphique, au commencement de la XIX^e dynastie. Ils étaient dans la collection de M. Clot-bey, dont une partie est demeurée à Marseille.

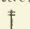
L'inscription qui recouvre ces stèles nous donne la description des quatre amulettes principales, qui devaient être orientées suivant les quatre points cardinaux. Pour éviter peut-être qu'elles fussent volées ou qu'elles se perdissent, chacune de ces amulettes était engagée dans une petite niche pratiquée dans la pierre de la stèle; les amulettes n'existent plus; il ne reste que la niche qui donne la forme et la grandeur de l'objet qui y était enchâssé.

Le tombeau auquel elles appartenaient était celui d'un *scribe royal*; nous devrions plutôt traduire le mot  par *fonctionnaire*; ce titre très ordinaire, quel que soit l'emploi de celui qui le porte, correspond à un certain degré d'instruction, et non à une fonction telle que ce que nous désignons par le mot de scribe; il était  *général*. Nous connaissons le nom d'un grand nombre de généraux égyptiens; celui qui nous occupe ajoute à ces mots l'épithète de , ce qui signifie vraisemblablement *général en chef*. Il ne paraît pas que cet officier ait rien fait de bien marquant dans sa carrière militaire; car son nom, *Kasa*, nous est parfaitement inconnu. Sa mère était la dame *Isis*; le nom de son père peut se lire de deux manières; ou bien c'est le nom *Aai* précédé

¹ Papyrus de Neb Qed. Introd., p. 6.

du titre de   *hat*, qui est aussi un emploi militaire et qui se trouve souvent sous la XXI^e dynastie avec la forme    ou bien, ce qui me paraît le plus probable, les deux mots n'en forment qu'un, *Hat-Aai*, qui aurait été alors le nom du père de Kasa. Hat-Aai nous est connu par une inscription de l'île de Sehel. Il paraît qu'il avait passé les cataractes, et comme beaucoup d'autres, il a gravé son nom sur les rochers. Si c'est bien le même personnage, le père de Kasa aurait été                     *préposé aux prophètes de tous les dieux*¹.

Les stèles qui nous occupent sont composées de deux parties distinctes : une formule magique s'adressant à un être malfaisant dont l'amulette doit empêcher l'influence pernicieuse, puis une courte description de l'amulette avec une indication du côté du mur auquel elle appartient. Une seule de ces stèles, celle de la flamme, y ajoute une sorte d'invocation mystique que le défunt adresse à l'amulette.

Il y a donc quatre influences mauvaises dont le défunt doit être préservé et dont chacune vient de l'un des points cardinaux ; de même aussi il y a quatre vases, ceux qu'on appelle improprement canopes, surmontés chacun d'une tête différente, contenant chacun une partie des viscères du défunt, et dont la relation avec les quatre points cardinaux est hors de doute. Quelles sont ces influences ? se rattachent-elles peut-être aux quatre vents, qui au lieu d'être appelés le *bon*  comme ils le sont presque toujours, seraient ici des puissances occultes et funestes ? Faut-il y voir les quatre éléments ? ce sont là des questions fort difficiles, et à la solution desquelles nous sommes loin d'être arrivés. D'ailleurs le texte même de ces formules ne nous donne aucun éclaircissement à cet égard. Pour qu'elles pussent avoir un effet magique, elles devaient être mystérieuses même pour les Égyptiens ; à plus forte raison le sont-elles pour nous. Il en a été ainsi de tout temps ; un mot magique agit d'autant plus qu'il se comprend moins, et bien loin de s'adresser à la raison, il est destiné à la déconcerter.

Les papyrus ne nous en apprennent guère davantage. Nous avons dit que ces stèles composaient le chapitre CLII du Livre des Morts. A l'époque des Saïtes, qui est celle du papyrus de Turin, une partie du chapitre était

¹ Mariet'e, *Monuments divers*, pl. 73, n^o 64.

perdue : le texte du Todtenbuch ne nous donne plus que les formules du sud et de l'est.

Les papyrus dont nous avons une version sous les yeux, et qui nous viendront en aide dans l'interprétation de ces stèles, sont tous de l'époque thébaine : ils sont au nombre de quatre ; deux sont à Paris, un à Londres, et un à Boulaq. Ce sont :


A. Le papyrus du pastophore de Thèbes, *Toura*, dit *Neferubenef* ; décrit dans le catalogue de M. Devéria sous le n° III, 93.

B. Le papyrus de *Nebqed* (III, 36), traduit par M. Devéria et publié par M. Pierret.

C. Le papyrus de la chanteuse d'Ammon, *Muthotep*. British Museum, Murray, 1261.

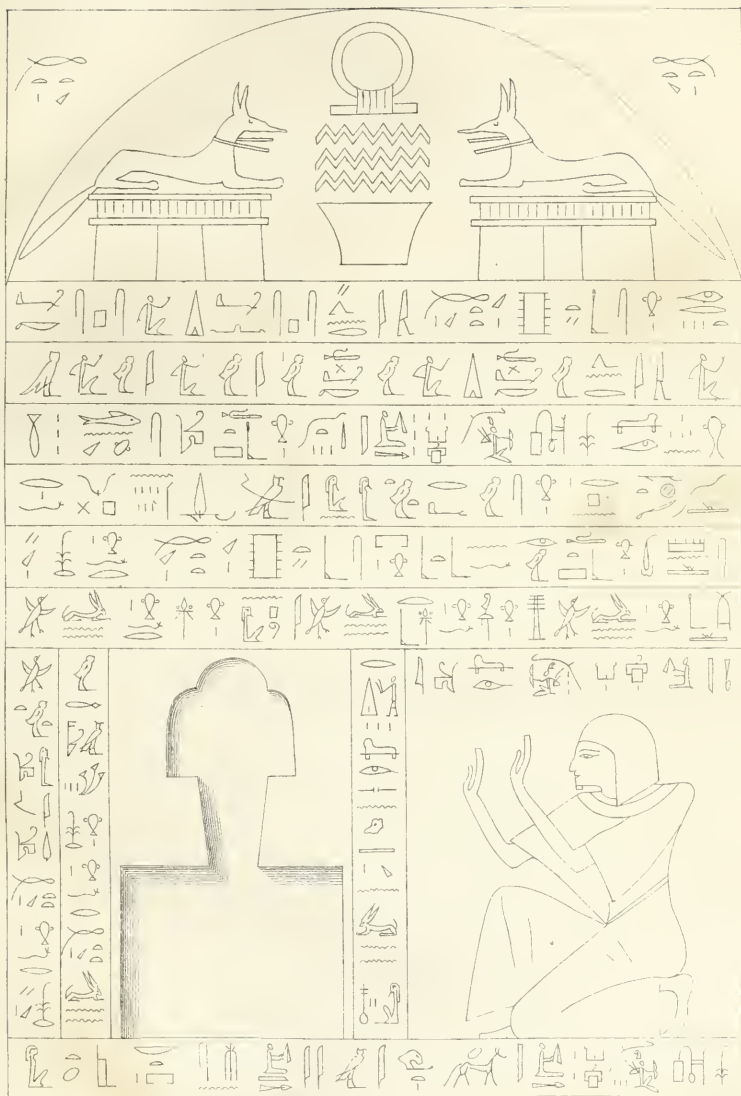
D. Le papyrus du contrôleur des troupeaux d'Ammon, *Amenhotep* (Aménophis), musée de Boulaq, n° 21.

Dans les papyrus B, C, D, les formules et vignettes correspondant aux stèles qui nous occupent, sont placées aux quatre côtés d'un dessin central représentant la momie sur sa couche funèbre. Dans le papyrus A les formules se suivent, les objets dont il est question sont représentés au-dessus ; c'est par le côté du nord que la description commence, et l'ordre adopté est nord, sud, est, ouest.

Nous commençons donc par la stèle du nord¹. Nous rencontrons d'abord une sorte de titre qui appartient exclusivement aux stèles : *Ce qu'on fait sur le mur du nord*. Le mot  que je traduis par *ce qu'on fait*, se rapporte soit à l'amulette elle-même et à la manière dont on l'incruste dans la paroi, soit aux cérémonies qui s'y rattachent ; la stèle du sud a un titre plus complet, elle ajoute ces mots : *du tombeau de l'Osiris, le fonctionnaire royal, le général Kasa qui parle ainsi.....*

Je laisse de côté pour le moment la formule magique, et je passe à l'indication de la manière dont l'amulette doit être placée dans le tombeau. L. 3 : *Paroles qui se trouvent (ou : qui sont dites) sur une brique d'argile fraîche, sur laquelle a été gravé ce chapitre ; on y place une figurine de bois*

¹ Voy. pl. I.




Imp. A. Rouz. rue Centrale 21, Lyon.

STÈLE ORIENTÉE DU MUSÉE DE MARSEILLE


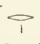


de palmier haute de sept doigts, qui a été consacrée ; on la fixe sur la brique pour laquelle une niche a été pratiquée dans le mur du nord, regardant le midi (l. 6.).... il y a donc un Tat à l'occident, regardant l'orient, il y a un Anubis à l'orient, regardant l'occident ; il y a le bois au sud, regardant le nord ; il y a la figurine de bois de palmier au nord, regardant le midi.

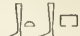

Le texte nous enseigne que la formule magique devait être inscrite sur une brique d'argile sur laquelle on fixait la figurine ; puis, que le tout était introduit dans la petite niche du mur. En effet, les quatre stèles ont conservé non seulement la niche destinée à l'amulette, mais aussi celle de la brique ; et nous savons par M. Devéria qu'il y a encore dans divers musées des briques funéraires qui portent cette inscription.

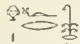
La phrase demande quelques explications. Il est dit que la brique est faite d'une substance nommée  ; c'est, comme le dit M. Brugsch, une sorte d'argile qui servait aussi de cire à cacheter ; c'est avec cela qu'on scellait les portes des sanctuaires où certains prêtres seuls devaient entrer.



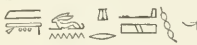
La figurine devait avoir 7 doigts de hauteur. Le doigt était la 28^e partie de la coudée, ou de 0^m,525. 7 doigts ou un quart de coudée feraient donc 0^m,4312 ; or le vide de la stèle destiné à recevoir la figurine mesure une hauteur de 0^m,438. Il est clair que la mesure ne peut être qu'approximative, et qu'il faut tenir compte du fait que la niche est nécessairement plus grande que la figurine qu'elle renfermait.



On devait consacrer la figurine, c'est-à-dire pratiquer à son égard la cérémonie de   litt. l'ouverture de la bouche. Cette cérémonie qui est décrite soit dans les bas-reliefs des tombeaux, soit dans les papyrus funéraires, consistait en ceci : un prêtre vêtu comme celui de Phtah, d'une peau de léopard, touchait les lèvres du défunt ou de la figure dont on voulait ouvrir la bouche, avec un bâtonnet terminé par une sorte de lame en fer. Cet acte était considéré comme accompli par Phtah lui-même, et donnait à celui qui en était l'objet un pouvoir magique. Au chapitre xxiii du Todtenbuch, le défunt parlant de la manière dont il a été délivré des liens qui lui fermaient la bouche, et qui entravaient ses mains, dit : *Phtah m'a ouvert la bouche avec ce style de fer, avec lequel il ouvre la bouche des dieux.* Aussitôt cette cérémonie accomplie, le défunt se met à parler comme une divinité ayant un pou-

voir magique, auquel les dieux mêmes ne peuvent résister. Il est évident que sans cela la figurine n'aurait pas le droit de prononcer les paroles qu'elle va faire entendre, et de promettre au défunt sa protection.

Les mots qui suivent ne présentent pas de difficulté. Le mot niche  se trouve sous la forme  avec le sens de *trou, terrier* d'un animal.

 litt. sur le mur du nord *dont la face est vers le midi*. On disait en égyptien comme en français la face d'un mur. On peut s'étonner au premier abord de cette indication aussi précise, et qui ne fait défaut à aucune des stèles. Si l'auteur de l'inscription, parlant du mur du nord, a soin d'ajouter : *sur la face qui regarde le midi*, cela revient à dire sur la face intérieure du mur. Cela suppose donc que le mur avait aussi une face extérieure, et par conséquent il ne s'agit point d'une tombe ou d'une chambre sépulcrale creusée dans le roc, mais d'une chapelle funéraire bâtie à l'entrée, du *mas-tabat*, comme l'a nommé M. Mariette.


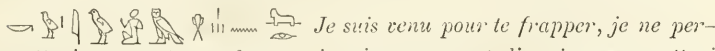
A la suite de ces données relatives à l'orientation se trouvent les mots  qui sont très obscurs. Ces mots sont dans les trois stèles sur lesquelles nous voyons représenté un adorant. Il pourrait sembler que ce verbe désigne une action que le défunt fait ou qu'il subit ; en effet sur la stèle de l'est, celle d'Anubis, l'expression  est suivie des mots : *l'Osiris, le premier scribe royal du roi, Kasa, qui est précieux devant le grand dieu*. En revanche, sur la stèle de l'ouest, celle du Tat, le même verbe est suivi de ces mots : , *sur le sol, il est sous un cèdre*. Or, dans cette stèle, nous ne voyons point de cèdre ; il y a de chaque côté de l'amulette une représentation du défunt, mais rien de plus.

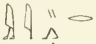


Le mot  est une racine très riche et qui a des sens très divers ; il signifie au sens propre, *entourer, envelopper* ; au sens figuré, *rétribuer, rémunérer, payer*. Il est probable qu'il y a un mot omis qui devrait être le sujet de ce verbe. Du reste, il n'y a presque pas une de ces stèles où il n'y ait quelque omission ; sur celle du nord en particulier, nous en constaterons deux parfaitement évidentes. Je ne propose pas de traduction de ce mot .



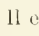
Le reste de l'inscription nous donne une indication sommaire de l'ornemen-

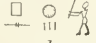
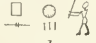
tation des quatre murs ; nous en retrouverons les différentes phrases quand nous étudierons successivement chaque stèle.

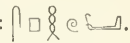

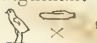
Venons-en maintenant à la formule magique que nous avons laissée de côté. Ici nous devons recourir à l'aide des papyrus. Nous en avons trois à notre disposition : A, C et D. Voici le texte de la stèle : L. 1-3 :



 Je suis venu pour te frapper, je ne permettrai pas que tu me frappes, je suis venu pour te lier, je ne permettrai pas que tu me lies ; je protège l'Osiris, le fonctionnaire royal, le général Kasa.



Les trois papyrus nous donnent  qu'on pourrait interpréter de diverses manières ; *venant pour* pourrait se rapporter aussi bien à celui qui parle qu'à son interlocuteur ; mais ici la stèle est un peu plus explicite ; elle ajoute au verbe le suffixe  qu'il faut considérer ici comme étant une forme abrégée de , *je suis venu*.


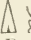
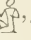
Pour te frapper, . Tous les textes ont un verbe différent ; la stèle donne le verbe  que M. Brugsch traduit par *frapper à mort, tuer* ; le papyrus A a un verbe que nous ne connaissons pas avec ce déterminatif . Il est difficile de reconnaître le sens d'un mot dans une phrase aussi courte ; d'ailleurs, lorsqu'il s'agit du Livre des Morts, il faut être d'une grande prudence ; ce qu'on peut considérer comme un mot nouveau peut n'être qu'une faute du scribe.


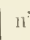
Le papyrus D a le verbe  qui est une variante de  que M. Pierret traduit par *fendre en deux*.

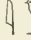


La leçon qui me paraît la plus correcte est celle du papyrus C : . Ce verbe signifie *prendre, saisir avec une corde*, comme on prend à la chasse un taureau sauvage ; il y aurait ainsi une sorte de parallélisme entre les deux phrases. En effet, le verbe  qui suit est un verbe actif signifiant *jeter, lancer*, et que nous trouvons dans la combinaison  *lier, enchaîner*.

Il est possible aussi qu'il faille compléter ce dernier verbe par une autre idée, et traduire comme s'il y avait  groupe assez

fréquent qui signifie *jeter de l'ordure, salir*. Cela établirait alors le parallélisme avec le verbe   du papyrus du Louvre, lequel, à en juger par le déterminatif, doit signifier quelque chose comme *romir, cracher*.

Dans la seconde phrase nous pouvons constater un exemple évident de l'incorrection de ces stèles, quelque belle qu'en soit la gravure. La négation  qui précède  , *je ne permettrai point*, a été oubliée ; elle existe dans les papyrus A et D.

La leçon des papyrus serait susceptible d'une traduction un peu différente. Comme rien dans le verbe   n'indique la première personne, on pourrait le considérer comme un participe au vocatif : *venant pour frapper, toi qui viens pour frapper*, etc. Quoiqu'il en soit, il s'agit d'une puissance malfaisante que nous ne connaissons pas, dont nous ne savons ni le nom ni la nature, qui veut s'attaquer au défunt, et que la figurine repousse par son pouvoir magique.

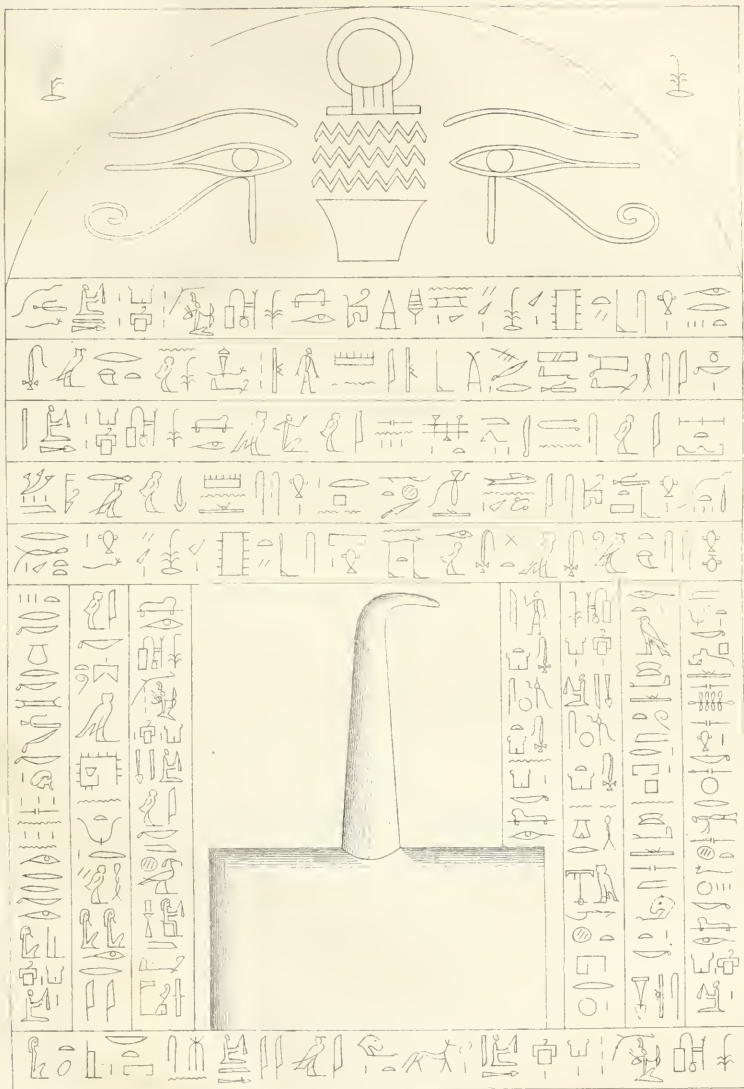
Nous avons un nouvel exemple de la négligence avec laquelle ces stèles ont été gravées dans la répétition des signes    (l. 2).

Devant la représentation du défunt se trouvent ces mots : *adoration à Osiris, prières à Unnofris, prononcées par l'Osiris, le général Kasa*.

Si nous ajoutons le nom du défunt répété dans la dernière ligne avec ceux de ses parents, nous aurons traduit l'inscription complète de la stèle du nord, dont voici le texte suivi :

Ce qu'on ait au mur du nord. Je viens pour te frapper ; je ne permettrai pas que tu me frappes ; je viens pour te lier ; je ne permettrai pas que tu me lies. Je protège l'Osiris, le général Kasa. Paroles qui se trouvent sur une brique d'argile fraîche, sur laquelle a été gravé ce chapitre : on y place une figurine de bois de palmier, haute de sept doigts, qui a été consacrée ; on la place sur la brique pour laquelle une niche a été pratiquée dans le mur du nord, regardant le midi. — Il y a donc un Tat à l'occident, regardant l'orient, il y a un Anubis à l'orient, regardant (l'occident), il y a le morceau de bois au sud, regardant le nord, et la figurine de bois de palmier au nord, regardant le midi. Au-dessus du défunt : Adoration à Osiris, prières à Unnofris, prononcées par l'Osiris, le général Kasa. Ligne horizontale inférieure¹ : Le fonctionnaire

¹ Cette ligne se répète dans toutes les stèles ; nous ne la reproduisons pas pour les suivantes.



Imp. A. RUCHE, rue Centrale 21, Lyon.

STÈLE ORIENTÉE DU MUSÉE DE MARSEILLE

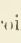

royal, le général Kasa, le justifié, le fils de Hat-Aai, l'enfant de la dame Isis.

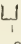

Nous passons à la stèle du sud¹, suivant l'ordre indiqué par le papyrus A. Il ne s'agit plus d'une figurine, mais d'un emblème en bois, qui a la forme d'une flamme. Nous suivrons cette fois le texte tel qu'il est dans la stèle : l. 1 : *Ce qu'on fait sur le mur du sud du tombeau de l'Osiris, le fonctionnaire royal, le général Kasa, le justifié, qui parle ainsi :*

Ici le texte de la formule magique est plus difficile à comprendre que celui de la précédente ; il faut nécessairement recourir aux textes parallèles des papyrus. En effet, outre la formule qui nous occupe, il y a sur la stèle à côté de l'emblème deux invocations qui font partie d'un autre chapitre du Livre des Morts, le cxxxvii^e, qui dans le papyrus de Turin porte le titre suivant le chapitre d'apporter la flamme, ou l'étincelle, ainsi que traduit M. Devéria. Si nous recherchons ce chapitre dans les papyrus contemporains des stèles de Marseille, nous trouvons qu'il est remplacé par deux chapitres d'un contenu assez semblable. Dans le grand papyrus n° 9900 de Londres, l'un se nomme le chapitre de la flamme faite dans le Kerneret, et il n'a pas de vignette ; l'autre se nomme le chapitre d'allumer la flamme, et au-dessus du texte on voit la déesse en forme d'hippopotame, Apî, qui tient à la main une flamme qu'elle approche d'un vase de parfums sur un autel. La déesse est qualifiée de protectrice . Cette vignette est importante ; elle nous explique la présence fréquente dans les tombeaux de statuettes de l'hippopotame femelle que les Grecs ont appelé Thouëris, du nom égyptien *Tâ-uar*, la grande². En général, elle tient à la main un symbole formé d'une sorte de nœud, qui est l'hieroglyphe *sa* indiquant la protection. Il y a tout lieu de croire que c'est la déesse Apî qui prononce les paroles magiques qui nous occupent. Du reste, la vignette du papyrus 9900 à elle seule nous indique déjà que cette déesse est en rapport avec le feu. Mais de quel feu s'agit-il ? Pour résoudre cette question, examinons la représentation finale de plusieurs papyrus thébains. Nous y voyons une montagne vers laquelle se dirige le défunt. De cette montagne, suivant un

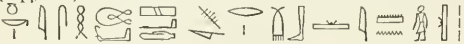


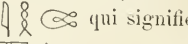
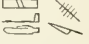
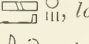
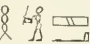



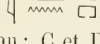

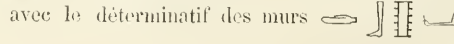
¹ Voy. pl. II.


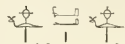


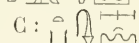
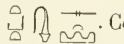
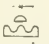

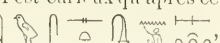
² Mariette, *Catal.*, p. 409.

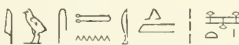
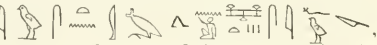
papyrus de Leyde, sort Thouëris qui tient à la main un flambeau. Dans un autre document, la déesse n'a à la main que les emblèmes ordinaires des dieux, le sceptre  et la croix ansée  ; mais immédiatement derrière elle se voit le croissant de la lune. Il est donc vraisemblable que Thouëris est un emblème lunaire. C'est cet astre qui apporte au défunt la flamme qui lui est nécessaire.


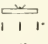
Si nous étudions les invocations placées au bas de notre stèle, ou mieux encore les deux chapitres de la flamme dans le papyrus 9900 de Londres, nous voyons que cette flamme appartient à la partie du défunt qui se nomme le *Ka* , c'est-à-dire à cette sorte d'ombre qui subsiste après la mort.  etc. *O flamme brillante, flamme de ton Ka*, dit la stèle, et nous trouvons des phrases toutes semblables répétées plusieurs fois dans les chapitres de la flamme. Or comme il est dit expressément que cette flamme a le don de protection à l'égard du *Ka*, dont elle détruit les ennemis, on peut en conclure que le *Ka* est, dans la composition du corps du défunt, un élément visible qui a besoin de lumière pour subsister, et qui est considéré comme recevant cette lumière de la déesse Api, qui n'est autre que la lune.

La formule magique telle qu'elle se trouve dans la stèle est absolument incompréhensible ; les incorrections et les omissions y abondent. Malgré le secours des papyrus, ma traduction est loin d'être certaine.


L. 2 : . Les deux mots qui suivent le pronom  paraissent tous deux fautifs ;  est inconnu ; il faut évidemment lire comme A, C et D :  qui signifie *étendre, embrasser*. La stèle est seule à avoir le mot  que tous les autres textes remplacent par  *iii*, le sable ; c'est moi qui étends le sable, le Todtenbuch a  qui peut se comprendre ; car  qui signifie proprement *frapper*, peut s'entendre comme le verbe  dans le sens de *creuser la terre* : c'est moi qui creuse le sable  pour entourer ce qui est caché. B et D donnent  *la demeure cachée*, qui est sans doute une désignation du tombeau ; C et D écrivent le mot  avec le déterminatif des murs 

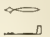


Il s'agit donc d'une enceinte, d'une clôture véritable. La stèle continue : *je l'ai repoussé vers le feu souterrain*. Tous les textes nous donnent ici une leçon plus complète que la stèle ; au lieu du verbe , *je l'ai repoussé*, nous avons cette répétition , *celui qui repousse est repoussé vers...* Il y a là une idée analogue à celle que nous avons vue exprimée dans la première stèle. Ces paroles s'adressent à un génie que nous ne connaissons pas, qui vient pour écarter violemment du voisinage du défunt la déesse qui est sa protectrice, et qui bien loin de réussir dans son attaque, est au contraire repoussé lui-même vers ce que la stèle appelle . Ici tous les textes ont des leçons différentes, A :  C :  D : . Cette expression a l'air de ne former qu'un seul mot. Si, comme le dit M. Brugsch,  est l'opposé de , *le ciel*, il semblerait que ce mot désigne le feu souterrain ou une région embrasée quelconque vers laquelle est classé l'agresseur. Il est curieux qu'après ce mot, les papyrus B et C ajoutent ce développement : , litt. *j'ai mis le feu à la terre*. Ainsi celui qui prononce ces paroles s'attribue le pouvoir de faire jaillir des flammes du sol.

L. 3 : . Ici encore la stèle ne nomme pas les personnages dont elle parle ; tandis que le papyrus A donne cette variante : , *j'ai fait rebrousser chemin à Safu, c'est-à-dire au glaive, ou au dieu du glaive*.

La formule magique finit comme toutes les autres par ces mots : *Je protège l'Osiris, le fonctionnaire royal, Kasa*. Nous y relevons encore une omission, car après l'expression  il manque le mot .

L. 4 et 5 : *Paroles qui se trouvent sur une brique d'argile fraîche, sur laquelle on a gravé ce chapitre ; on y fixe un bois en forme de flamme de feu : une niche lui a été faite dans le mur du midi, regardant le nord*.

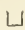
J'ai traduit ailleurs par *bois de vigne* le mot  que M. Devéria rend par *torche, flambeau*. Cette dernière version ne paraît guère soutenable ; il est clair qu'il ne s'agit pas ici d'une torche ou d'un flambeau, qui



n'aurait pu être placé dans la petite niche de la muraille, mais d'un morceau de bois en forme de flamme ou de flambeau. Revenant sur ma première interprétation, je crois qu'il faut voir dans ce mot une variante du mot  qui signifie un morceau de bois (avec un  prosthétique), dont une autre variante doit être .⁴

L'extrémité du morceau de bois devait être peinte couleur de flamme de feu : la chose ne peut guère être entendue autrement ; évidemment il ne s'agit pas d'une flamme véritable ; car alors, encore une fois, à quoi aurait servi la petite niche si bien conservée ? Il faut l'entendre par une représentation, un emblème qui a même un caractère tout à fait conventionnel, car le bout de la flamme est indiqué par une différence subite dans la profondeur de la niche, qui correspondait sans doute à un changement dans la substance ou dans la couleur de l'amulette.

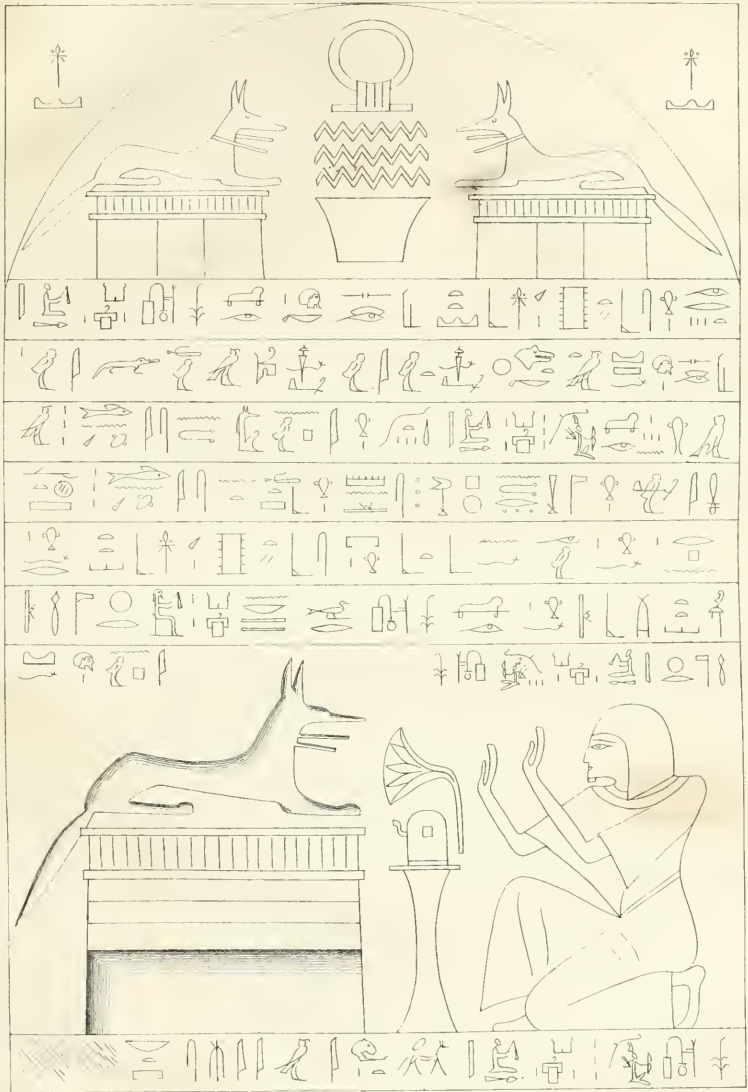
Au-dessous du texte horizontal de la stèle, de chaque côté de l'amulette, se trouvent des invocations disposées en colonnes verticales, et qui sont, comme nous l'avons dit, des phrases tirées du chapitre CXXXVII, tel qu'il est dans les rédactions thébaines. Je commence par celle qui se trouve à droite du spectateur :

O flamme brillante, flamme de ton Ka, Osiris, fonctionnaire royal, Kasa, la flamme éclaire la nuit qui suit le jour, la flamme divine brille dans ce sanctuaire, elle brille sur ta tête, elle est attachée à ton front, elle t'accorde sa protection, tes ennemis sont frappés à mort, Osiris Kasa.

J'ai insisté plus haut sur la connexion étroite qu'il paraît y avoir entre le feu et le Ka ; pour le moment, à défaut d'expression meilleure, je traduirai le mot  par ombre.


J'ai rendu  par flamme divine : dans d'autres traductions, j'ai conservé le mot vague d'offrande. Le fait est qu'il y a toute une catégorie d'offrandes des genres les plus divers, victuailles, boissons, parfums, vêtements, qui portent le nom de , œil d'Horus, et qui doivent à cette qualité des vertus particulières. Toutes les offrandes qu'on fait aux dieux

⁴ Brugsch., *Diet.*, p. 320.



Imp A Roux, rue Centrale 21, Lyon

STÈLE ORIENTÉE DU MUSÉE DE MARSEILLE

ne sont pas des  et dans les longues listes du tombeau de Sési I^{er}, par exemple, la distinction est faite très clairement.

Nous passons à la formule de gauche : *Osiris, fonctionnaire royal, général Kasa, tu es un bienheureux, puissant dans le Kerneter ; tu as été éprouvé dans la grande salle d'Apréhui ; ceux qui agissent contre toi te sont soumis, tu leur as coupé la tête toi-même (litt. par ton action), Osiris Kasa.*

Il y a dans cette phrase une allusion évidente à la scène du jugement, par laquelle le défunt a dû passer ; Apréhui est un nom fréquent du dieu Thoth qui joue un rôle important dans la psychostasie, puisque c'est dans sa bouche qu'est placée la déclaration d'innocence du défunt.

La ligne horizontale inférieure, qui répète les noms et titres du défunt, termine notre stèle, dont la traduction suivie serait donc :



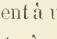
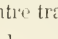
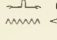
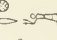
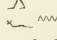


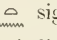

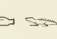
Ce qu'on fait au mur du sud, du tombeau de l'Osiris, le fonctionnaire royal, le général Kasa, le justifié qui parle ainsi : « C'est moi qui étends le sable pour entourer ce qui est caché (l'agresseur) ; je l'ai repoussé dans le souterrain ; je leur ai fait rebrousser chemin ; je protège l'Osiris, le fonctionnaire royal Kasa. » Paroles qui se trouvent sur une brique d'argile fraîche, sur laquelle a été gravé ce chapitre ; on y fixe un bois en forme de flamme de feu ; une niche a été pratiquée dans le mur du midi, regardant le nord.


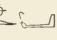

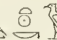

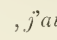

(Invocation). *O flamme brillante, flamme de ton ombre, Osiris, fonctionnaire royal Kasa ; la flamme éclaire la nuit qui suit le jour, la flamme divine brille dans ce sanctuaire, elle brille sur ta tête, elle est attachée à ton front, elle t'accorde sa protection, tes ennemis sont frappés à mort, Osiris Kasa.*



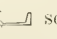

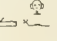
Osiris, fonctionnaire royal, général Kasa, tu es bienheureux et puissant dans le Kerneter ; tu as été éprouvé dans la grande salle d'Apréhui ; ceux qui agissent contre toi te sont soumis, tu leur as coupé la tête toi-même, Osiris Kasa.

Au midi succède l'est¹, et l'emblème du dieu Anubis. L. 1 : *Ce qu'on fait sur le mur oriental.* La formule magique s'adresse au dieu qui est sur

¹ Voy. pl. III.

la *montagne*, nom très habituel d'Anubis dans les inscriptions funéraires. Les leçons des papyrus ne sont pas tout à fait identiques ; mais les différences portent sur des points de détail. Le seul mot difficile à comprendre dans la formule magique, c'est le mot   ou   qui signifie proprement *un instant, une minute*. Il appartient à un autre travail de faire la démonstration de ce que j'avance ici ; cela m'entraînerait dans une discussion philologique trop longue ; mais je crois pouvoir affirmer que ce mot, lorsqu'il est employé dans une phrase comme celle-ci       signifie la *colère subite* et violente ; *il n'est pas frappé de la colère du roi*, dit le Todtenbuch, qui parle souvent aussi de la *colère* de Thouëris. Il y a là assonnance avec le mot   que nous allons rencontrer plus loin, et qui signifie *violence*. Je traduis : L. 1-3 : *Lère la tête, fonctionnaire royal Kasa, lère la tête, dieu qui es sur la montagne ; ta colère est repoussée, j'ai repoussé ta violence, je suis le protecteur de l'Osiris, le général Kasa.*

Dans le second membre de phrase, j'ai repoussé ta violence ; les papyrus sont plus complets ; ils écrivent :        , j'ai repoussé ta colère violente. Ici encore, nous ne voyons pas bien à qui s'adresse cette incantation, ni même qui la prononce. Il est possible que ce soit à un grand serpent dont il est question aux chapitres cvm et cxi du Todtenbuch, et dont l'habitation est sur une montagne située à l'est ; c'est contre cet être malfaisant qu'Anubis doit peut-être protéger le défunt.

L. 3-6 : *Paroles dites sur un Anubis d'argile enduit de parfums en morceaux ; il est fixé sur une brique d'argile sur laquelle a été gravée ce chapitre, et pour laquelle une niche a été faite dans le mur oriental, regardant l'occident..... l'Osiris, le grand fonctionnaire du roi, Kasa, qui est précieux devant le grand dieu.* Cette phrase ne présente rien de particulier dans les mots. Le verbe    se trouve souvent dans le grand papyrus médical Ebers, où M. Stern le traduit par *tundere, confondre, miscere* ; ici le sens paraît être plutôt : *enduire, froter*. Nous retrouvons à la ligne 6 l'expression   que nous avons renoncé à traduire ; elle est suivie du nom du défunt.

La scène qui se trouve au bas de la stèle représente le chacal Anubis, ou plutôt la niche qui lui était destinée, sur un naos, avec le défunt en adoration



Imp. A. Roux rue Centrale 21, Lyon.

STÈLE ORIENTÉE DU MUSÉE DE MARSEILLE




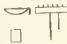

devant lui ; entre deux se trouve un autel ; portant un vase du genre de ceux qu'on appelle *nem*, et qui figurent presque toujours parmi les offrandes funéraires. La base du naos est formée par la niche, qui renfermait la brique funéraire.

Comme les précédentes, la stèle est bordée dans la partie inférieure par une ligne horizontale donnant le nom du défunt et de ses parents.

La traduction suivie de la stèle serait donc :

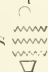
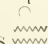



Ce qu'on fait au mur de l'est. Lève la tête, Osiris, fonctionnaire royal, Kasa, lève la tête, dieu qui es sur la montagne ; ta colère est repoussée, j'ai repoussé ta violence, je protège l'Osiris, le général Kasa. Paroles dites sur un Anubis d'argile, frotté de parfums en grains ; il est fixé sur une brique d'argile sur laquelle a été gravé ce chapitre, et pour laquelle une niche a été faite dans le mur oriental, regardant l'occident..... l'Osiris, le grand fonctionnaire du roi, Kasa, qui est précieux devant le grand dieu.

C'est par la stèle de l'ouest¹ que se termine la description des quatre murs. Nous trouvons là l'ornement *Tat*, très commun et très fréquent dans les tombeaux, mais avec une inscription différente de celle qu'il porte d'ordinaire. En général les *Tat* que nous avons conservés sont accompagnés d'une inscription qui compose le chapitre CLV du *Todtenbuch*, et qui a pour titre : *Le chapitre du Tat d'or qu'on met au cou du défunt*. Avec celui de la stèle va un chapitre inédit qui se trouve dans le papyrus du marquis Busca à Milan, et qui s'appelle *le chapitre du Tat de lapis-lazuli*. Ce n'est cependant pas de cette substance que celui de Kasa était fait.

La stèle ne commence pas par la formule habituelle ; elle entre immédiatement en matière : (L. I) *Le fonctionnaire royal, le général Kasa, parle ainsi.....* Il est cependant toujours considéré comme répétant les paroles d'un dieu ou d'un génie. Ici le mort s'adresse à un être que la stèle désigne par le groupe idéographique  dont la lecture est , ainsi que l'avait déjà indiqué M. Devéria. Cette lecture est confirmée par tous les papyrus que j'ai sous les yeux. Malgré le déterminatif  qui est celui des vêtements,

¹ Voy. pl. IV,
c. o. 78.

protège l'Osiris, le fonctionnaire royal, Kasa. » Paroles dites sur un Tat de couleur jaune dont les branches sont en or, qui est enveloppé de byssus, et sur lequel on a fait dégoutter de l'encens; il est fixé sur une brique d'argile fraîche, frottée de parfums en grains; on a fait une niche dans le mur occidental, regardant l'orient..... est sur le sol, il est sous un cèdre. »

Il me reste à parler de la représentation qui se trouve au sommet des quatre stèles. Mais ici nous rencontrons de nouveau un symbolisme qui n'est pas encore expliqué. Le groupe central qui est formé de ces trois signes  peut se comprendre de deux manières. Le signe  indique l'idée de *circonférence* de *cercele*, de *période*; si l'on y ajoute le signe de l'eau, on peut l'entendre comme une représentation de l'océan céleste; mais il me paraît plus naturel d'y voir une figure tirée de la clepsydre et une représentation de l'éternité, qui serait ainsi d'une *période d'eau*, c'est-à-dire de l'eau coulant sans jamais s'arrêter, et revenant toujours à son point de départ. Il me semble que cette idée est confirmée par ce qui se trouve des deux côtés du groupe central; tantôt deux ¹, tantôt deux Ambis². Or , avec beaucoup d'autres significations, a pour sens assez fréquent la marche du soleil de l'un des solstices à l'autre, les deux  tournés en sens inverse sont donc une image de la révolution annuelle du soleil. En revanche, la représentation d'Ambis, qui est un emblème très fréquent de l'horizon, nous amène aussi à l'idée du mouvement du soleil dans sa révolution diurne. Le dessin entier signifierait donc l'éternité, en suivant la marche du soleil dans son mouvement annuel ou diurne; ce qui est tout à fait conforme aux idées que les Égyptiens se faisaient de la destinée des défunts.

En résumé les quatre stèles orientées du musée de Marseille nous décrivent quatre amulettes, dont chacune par son influence magique doit préserver le défunt d'une influence pernicieuse qui sera ici celle de Set, là celle du serpent de l'Orient, ou du crocodile Nehaher. Ces influences sont considérées comme des agresseurs qui viennent des quatre points cardinaux. C'est

¹ Voy. pl. II et IV.

² Voy. pl. I et III.

du reste des points cardinaux aussi que, d'après un autre texte de Marseille les quatre génies apportent les éléments constitutifs du corps du défunt¹.

TRADUCTION SUIVIE DES QUATRE STÉLES

NORD

Ce qu'on fait au mur du nord. Je viens pour te frapper, je ne permettrai pas que tu me frappes; je viens pour te lier, je ne permettrai pas que tu me lies; je protège l'Osiris, le général Kasa.

Paroles qui se trouvent sur une brique d'argile fraîche sur laquelle a été gravé ce chapitre; on y place une figurine de bois de palmier haute de sept doigts, qui a été consacrée; on la place sur la brique pour laquelle une niche a été pratiquée dans le mur du nord regardant le midi..... il y a donc un Tat à l'occident regardant l'orient, il y a un Anubis à l'orient regardant (l'occident); il y a le morceau de bois au sud regardant le nord, et la figurine de bois de palmier au nord regardant le midi.

(Au-dessus du défunt): Adoration à Osiris, prières à Umofris, prononcées par l'Osiris, le général Kasa.

(Ligne inférieure): Le fonctionnaire royal, le justifié, le fils de Hat-Aai, le justifié, l'enfant de la dame Isis.

SUD

Ce qu'on fait au mur du sud, du tombeau de l'Osiris, le fonctionnaire royal le général Kasa, le justifié qui parle ainsi: « C'est moi qui étends le sable pour entourer ce qui est caché (l'agresseur): je l'ai repoussé dans le feu souterrain; je leur ai fait rebrousser chemin, je protège l'Osiris, le fonctionnaire royal, Kasa. »

Paroles qui se trouvent sur une brique d'argile fraîche sur laquelle a été gravé ce chapitre; on y fixe un bois en forme de flamme de feu, une niche a été pratiquée dans le mur du midi regardant le nord.

(Invocation): O flamme brillante, flamme de ton ombre, Osiris, fonction-

¹ *Zeitschrift*, 1877, p. 30.

naire royal, Kasa; la flamme éclaire la nuit qui suit le jour, la flamme divine brille dans ce sanctuaire, elle brille sur ta tête, elle est attachée à ton front, elle t'accorde sa protection; tes ennemis sont frappés à mort, Osiris Kasa.

Osiris, fonctionnaire royal, général Kasa, tu es bienheureux et puissant dans le Kerneter; tu as été éprouvé dans la grande salle d'Aprehni; ceux qui agissent contre toi te sont soumis, tu leur as coupé la tête toi-même, Osiris Kasa.

Le fonctionnaire royal, etc.

EST

Ce qu'on fait au mur de l'est. Lève ta tête, Osiris, fonctionnaire royal, Kasa, lève ta tête; dieu qui es sur la montagne, ta colère est repoussée, j'ai repoussé ta violence, je protège l'Osiris, le général Kasa.

Paroles dites sur un Ambis d'argile frotté de parfums en grains; il est fixé sur une brique d'argile sur laquelle a été gravé ce chapitre, et pour laquelle une niche a été faite dans le mur oriental regardant l'occident..... l'Osiris, le grand fonctionnaire du roi Kasa, qui est précieux devant le grand dieu.

Le fonctionnaire royal, etc.

OUEST

Le fonctionnaire royal, le général Kasa parle ainsi: «Je suis venu en diligence: ta marche est arrêtée, ta tête est retournée, Kep-her. C'est moi qui me tiens derrière le Tat, le jour où l'on repousse les coups. Je protège l'Osiris le fonctionnaire royal, Kasa.

Paroles dites sur un Tat de couleur jaune dont les branches sont en or, qui est enveloppé de byssus, et sur lequel on a fait dégoutter de l'encens; il est fixé sur une brique d'argile fraîche frottée de parfums en grains; on a fait une niche dans le mur occidental regardant l'orient..... est sur le sol, il est sous un cèdre.

Le fonctionnaire royal, etc.



Seance du Mercredi 4 Septembre

— MATIN —

ORDRE DU JOUR

RELIGIONS ANCIENNES DE LA PERSE ET DE L'ASSYRIE

1. Lettre de M. OFFERT.
 2. Extrait du journal *The Times of India* signalant la destruction de constructions antiques découvertes sur l'emplacement de Babylone.
 3. Ormuzd et Arhiman, par M. DARMSTETTER.
 4. Sur les religions de la Perse et de l'Assyrie, par M. l'abbé GUINARD.
 5. Lettre de M. LENORMAND.
 6. De quelques idées symboliques se rattachant aux noms des douze fils de Jacob, par M. de CHARANCEY.
 7. Monnaies musulmanes, trouvées dans l'île d'Maud, par M. de MARSY.
 8. Examen des questions proposées par le Comité d'organisation.
-

Mercredi 4 Septembre

MATIN

RELIGIONS ANCIENNES DE LA PERSE ET DE L'ASSYRIE

PRESIDENT. M. GAILLEMER, doyen de la Faculté de droit.

VICE-PRESIDENT. . . M. le duc LANCIA DI BROLO.

M. GAILLEMER ouvre la séance par l'allocution suivante :

Messieurs, cette séance devait être présidée par M. Jules Oppert. Une réunion spécialement consacrée aux religions de la Perse et de l'Assyrie ne pouvait pas avoir de président plus compétent que le savant qui a publié de remarquables travaux sur la langue persane et qui a déchiffré tant d'inscriptions cunéiformes.

M. Oppert est retenu loin de nous par d'impérieux devoirs de famille. Je n'ai aucun titre pour le suppléer, car je ne connais guère de la Perse et de l'Assyrie que quelques monuments juridiques récemment édités par MM. Oppert et Ménaud.

Le Comité vient cependant de me désigner pour occuper la place laissée vide par l'illustre orientaliste, et j'ai accepté parce que je compte sur l'indulgence des membres du Congrès.

M. DU MAZET, rédacteur au *Courrier de Lyon*, obtient ensuite la parole sur *les dangers du Prosélytisme musulman dans l'Afrique centrale*.

M. DU MAZET s'exprime ainsi :

Vous avez entendu hier, sur les antiques religions des bords du Nil, de savants travaux et une discussion de haute valeur qui témoignent chez leurs auteurs d'une longue étude de ces intéressantes questions. Le sujet que j'ai à traiter s'y rattache par ses côtés les plus abstraits.

Je ne veux pas suivre les précédents orateurs sur le même terrain. Je vous demande la permission de descendre quelques degrés de l'échelle des âges. On vous a parlé des divinités égyptiennes, je les laisserai dans l'ombre et, passant par-dessus le paganisme greffé sur l'antique culte d'Ammon et le christianisme qui l'a remplacé, je traiterai d'une question qui a le grand tort, je le reconnais, de soulever de grands problèmes et d'abandonner le domaine de la théorie et de la science pures pour entrer dans le domaine des faits et de la philosophie de l'histoire.

N'est-il pas étrange, Messieurs, de voir au sommet de toutes ces religions usées et vieilles de l'Orient le nom de Mahomet, comme le seul terme auquel elles puissent atteindre ? Cette merveilleuse floraison de l'esprit humain qui a produit les civilisations égyptiennes, indiennes ou chinoises a depuis longtemps donné tout ce qu'elle pouvait produire et, à mesure que la sève avait fini de monter dans l'arbre, dès que le tronc creusé, les branches tordues ne pouvaient plus s'accroître, le mahométisme venait s'y greffer, l'envahir peu à peu comme le gui et les champignons sur les branches du chêne.

Ainsi dans l'Inde, ainsi dans une partie de la Chine, et plus généralement en Égypte, bien que dans ce dernier pays la transformation ait surtout eu lieu par les armes.

Vous savez, Messieurs, ce que la religion musulmane a fait des pays où elle s'est implantée ; elle a passé comme un souffle desséchant enlevant aux

racés, aux civilisations tout ce qui leur restait encore de sève et de vigueur. Quelques-unes, comme les races qui vivent sur les bords de la Méditerranée, eurent un dernier moment de splendeur, mais ce n'était que passager. L'islamisme porte avec lui un vice originel qui lui interdit tout progrès. Le fatalisme, cette loi absurde contre laquelle on ne saurait trop réagir, le fatalisme arrêta la marche d'un peuple qui aurait pu jouer un grand rôle dans le monde. La religion de Mahomet, religion toute de combat, n'imposant aucun progrès à ses adeptes, les jetant dans une nuageuse contemplation quand les luttes sont finies, est, quoi qu'on en ait dit, la religion la moins propre à étendre la civilisation. Son influence, il est vrai, est grande sur les peuples enfants; ses dogmes sans mystères bien profonds, son paradis tout matériel, doivent plaire à des races plongées dans un grossier fétichisme. Tandis que le christianisme, malgré le sang des martyrs qui coule si souvent encore dans de lointaines contrées, n'attire que de rares prosélytes, l'islamisme fait d'immenses progrès parmi les populations de l'Afrique centrale. C'est là un danger que l'Europe doit redouter. Chaque pas fait par la religion du Prophète est un crime de lèse humanité.

L'histoire est là pour nous le prouver, Messieurs. Quoi de plus merveilleux que la grande époque musulmane? quoi de plus affligeant que la décadence de ce peuple?

Bagdad, le Caire, Tlemcen, Fez étaient à la tête de puissants empires où, tandis que l'Europe était encore à demi barbare, florissaient les sciences, les lettres et les arts. Le mahométisme parvenu à toute sa splendeur, illustré par de grands princes, était le foyer des lumières humaines. Mais une fois qu'il eut atteint la somme de progrès dont il est susceptible, n'étant point maintenu à ce niveau par ses dogmes, sans lutte, sans effort, mais non sans convulsions, l'islamisme s'écroula. Ce peuple brillant, chevaleresque et policé, s'affaissa, ne conservant de sa grandeur passée que sa haine contre les chrétiens et sa force inerte contre toutes les idées nouvelles.

Aujourd'hui qu'y a-t-il de changé à tout cela? L'Afrique romaine semble renaître, mais sous l'influence française par l'infusion à haute dose d'un sang plus actif. Bagdad est à demi ruinée et s'endort chaque soir au bord de son fleuve, sans savoir qui la possédera demain; l'Égypte régénérée à la surface par un homme de génie, n'a fait que doré sa misère. Que d'autres exemples

ne pourrions-nous pas citer, depuis cette Asie Mineure si belle jadis, jusqu'à la Perse des grands rois !

Pardonnez-moi, Messieurs, ce préambule, plus long que le reste de mon travail ; mais dans ce rapide passage à travers l'histoire musulmane, la vue de cette désorganisation profonde ne peut manquer de frapper ceux qui savent voir et réfléchir.

Un phénomène curieux à plus d'un titre, c'est la résistance inerte de cette religion à toute influence extérieure. Toutes les autres sectes, sans exception, peuvent être battues en brèche par d'autres idées religieuses, rongées peu à peu et disparaître ; la Chine, où le christianisme et le mahométisme s'implantent, en est une preuve ; le Japon, où l'influence des idées modernes détruira sûrement et à bref délai les superstitions des cultes bouddhiques et shintoïstes, en est une autre ; chez nous-mêmes nous pourrions trouver facilement à étayer notre assertion. Mais l'islam semble indestructible.

Cela serait un bien s'il pouvait se rallier à nos idées, s'il n'était pas aussi opposé aux progrès des sciences, ou aussi fatidiquement indifférent à tout ce qui intéresse le monde. Mais la religion du Prophète, qui semble aujourd'hui condamnée à rester immuable dans les limites du Coran, condamne tous ses adeptes à l'immuabilité, à la résistance passive contre les efforts des Européens.

C'est là le plus grand, le seul obstacle que la civilisation rencontre pour pénétrer dans les pays musulmans, berceau des civilisations antiques. Longtemps encore, car nous ne saurions dire toujours, ces pays nous seront fermés ; nous devons donc nous rejeter sur les terres qui n'ont pas encore subi les atteintes du prosélytisme mahométan, les seules où notre influence ne se heurte pas au fanatisme religieux.

Livingstone, Cameron, Stanley ont ouvert à l'Europe un monde nouveau qui offre un champ fécond à toutes les idées nouvelles. Aucune des religions antiques ou modernes n'y a passé encore. Aucune trace de culte particulier autre qu'un grossier fétichisme n'y est retrouvée ; mais depuis quelques années, à mesure que les Européens jetaient davantage leurs idées et leurs produits sur le littoral, les indigènes se retiraient lentement, par individualité, vers l'intérieur, soit pour éviter le contact des chrétiens, soit pour y faire le commerce. Avec eux sont venus dans ce pays les dogmes du Coran ; les con-

versions ont été nombreuses et, dès maintenant, soit aux abords des grands lacs, soit dans le bassin de Niger, des peuplades musulmanes comptant un grand nombre d'individus, de véritables empires, forment un obstacle à la civilisation.

Peu à peu l'islamisme se répand lentement, des bords à l'intérieur, s'accroissant sans cesse, sans laisser aucune collectivité en dehors de son action. Loin d'aller aux indigènes, ce sont les indigènes qui viennent volontairement à lui comme par une force mystérieuse. C'est une tache d'huile qui peu à peu finira, si l'on n'y prend garde, par envahir toute la presqu'île, en fera un peuple entièrement musulman et nous la fermera plus sûrement encore que le climat et la férocité des indigènes ne l'avaient fait jusqu'à ce jour.

Si M. Cordier, l'éminent délégué de Son Excellence le ministre de Chine à Paris, voulait nous entretenir de cette question, il vous dirait comment procède aujourd'hui le prosélytisme musulman pour envahir l'empire chinois; comment il a pu créer une population musulmane assez importante pour que l'autorité du Fils du ciel ait été un instant compromise et ait nécessité une expédition qui ne s'est terminée que par la prise de Kashgar et la chute du fils de Yakoub Beg.

Rien, il est vrai, n'a manqué aux musulmans chinois. La persécution, ce grand moyen de prosélytisme, ne leur a pas été épargnée. Aujourd'hui, la Chine attaquée moralement dans sa religion pourrait bien — dans quelques siècles — se voir musulmane si elle n'entre pas franchement dans le grand courant moderne.

Pour l'humanité, il vaut donc mieux que les populations nouvellement découvertes ou encore inconnues de l'Afrique centrale restent ce qu'elles sont, jusqu'au jour où nos missionnaires et nos savants parviendront jusqu'à elles. Peu importe la religion qui ira les trouver, pourvu qu'elle soit de souche chrétienne.

Déjà la mission Livingstonia a abordé le continent, déjà son pavillon flotte sur les grands lacs; elle a voulu que sa mission soit autre chose qu'une simple campagne religieuse. C'est par l'importation de toutes pièces de nos usages, de notre civilisation, par l'abolition de l'esclavage et la guerre aux négriers qu'elle a débuté. Si faibles que soient les ressources de la mission, elle a déjà obtenu de magnifiques résultats. Ce que de simples missionnaires ont pu faire,

combien davantage ne ferions-nous pas si les gouvernements européens voulaient prévenir, par une action commune, le prosélytisme musulman dans les pays qui vont de l'Océan Indien à l'Atlantique, prosélytisme qui nous refermera à jamais les portes à peine ouvertes du mystérieux continent!

Ce n'est pas seulement un monde matériel, un marché commercial, un emplacement pour la population surabondante de l'Europe qui nous sera fermé ainsi, Messieurs. Ce sera tout un monde de découvertes intellectuelles et scientifiques. Ce sera le mystère géographique planant sur cette terre qu'il nous sera interdit de dévoiler. Pour vous, Messieurs, que les questions de linguistique et d'ethnographie intéressent plus particulièrement, pour vous qui avez entendu hier matin la brillante discussion soulevée par M. Caillemer et qui touche de si près aux origines de notre race; pour vous, il importe que ce grand livre dont on a déjà lu quelques pages, ne soit pas à jamais dérobé à nos yeux. Une association dont le roi Léopold de Belgique est le chef, s'est déjà formée à ce sujet, il appartient à tous ceux qui aiment la science d'appuyer ses efforts et d'y intéresser l'opinion publique. Qui mieux que vous pourrait contribuer à ce résultat?

Une discussion s'engage sur cette question; nous la reproduisons ainsi:

M. HIGNARD. — Il y a un fait qui doit avoir échappé à M. du Mazet, et qui est assez important pour être cité à propos de la lecture qu'il vient de faire.

En 1853 ou 1854, un évêque franciscain, missionnaire en Nubie, Mgr Masaña, a fait exprès le voyage de Paris pour faire connaître à l'empereur des faits d'une importance extrême, relativement à la conservation de l'Algérie menacée par la propagande musulmane. Mgr Masaña, qui avait à lutter surtout contre cette propagande, faisait observer avec beaucoup de raison que le mahométisme a une prise énorme sur la race nègre, d'abord par la simplicité, et l'on pourrait dire par la nullité de son dogme qui se concentre dans la formule unique de *Dieu est Dieu et Mahomet est son prophète*; puis par des tendances sensualistes qui promettent une récompense toute matérielle dans le ciel aux bonnes actions faites sur la terre.

Les nègres embrassent avec empressement un culte qui répond si bien à

leurs idées bornées. Mgr Masaña faisait remarquer encore que partout où le mahométisme s'implante il inspire le fanatisme religieux et guerrier. Il redoutait, par suite de cette extension du mahométisme parmi les nègres, qu'ils ne devinssent dans un petit nombre d'années un peuple redoutable pour leurs voisins. Si l'Afrique nègre devenait musulmane, il n'y aurait aucune possibilité pour le christianisme de s'y établir. Bien que, comme l'a dit M. du Mazet, le christianisme puisse difficilement gagner les populations, il semble que nos missionnaires pourraient arriver cependant à un certain succès, comme le prouvent les missions de Coromandel et de Guinée. Mais il est à craindre que si le mahométisme s'empare de ces immenses populations, dont le nombre est inconnu et dépasse certainement celui des populations de l'Europe, il n'y ait là plus tard un foyer de fanatisme guerrier très redoutable pour les Européens et surtout pour nos colonies d'Afrique. Mgr Masaña disait que si les musulmans nègres venaient jamais à s'unir à ceux du Maroc, de la Tunisie et de la Tripolitaine, notre colonie algérienne serait en grand péril.

Telles sont les idées que cet évêque était venu développer devant le gouvernement français, malheureusement trop préoccupé alors d'autres affaires moins importantes. Mgr Masaña ne fut pas même écouté. Ce prélat est retourné très découragé en Nubie, et depuis, n'ayant plus eu occasion d'entendre parler de lui, je ne sais plus ce qui est advenu de ses craintes ni de ses espérances déçues.

M. CORDIER. — J'ai déjà eu l'occasion de parler au Congrès des relations de la Chine avec les pays de l'Orient plus rapprochés de nous. J'ai parlé d'établissements commerciaux mahométans très anciens dans le baie de Hongtchou; j'ai cité la relation de deux voyageurs, traduite d'abord par l'abbé Renaudot, puis par Reinaud. M. du Mazet ne s'est occupé que de l'invasion mahométane à notre époque. Elle a subi deux échecs terribles. Le centre de la révolte mahométane dans le Sud-Ouest de la Chine, au Yun-nan, était la place forte de Ta-li que notre compatriote franciscain a visitée à l'époque de l'exploration du Meikong par le commandant Doudart de Lagrée; la capitulation de Ta-li le 8 janvier 1873, le suicide du sultan Touwen-Si, l'exécution du grand prêtre, âme de la guerre, a mis fin à la rébellion. Dans le Nord-Est, le célèbre émir Yakoub s'était taillé dans l'Asie centrale, entre la Chine proprement

dite et les possessions russes, aux dépens des territoires jadis annexés par Kien-Long, un royaume quasi indépendant; Yakoub khan est mort, et vous savez que sa capitale Kashgar est au mains du Chinois Tso-Tsuug-Tong depuis 1877.

D'une manière générale les Chinois sont sceptiques, pour ne pas dire plus, et en matière de religion ils sont fort tolérants; ce fait peut paraître à première vue paradoxal, à cause des persécutions que nos missionnaires ont éprouvées à plusieurs reprises, mais il s'expliquera lorsque j'aurai dit que la cause de ces persécutions était non pas la religion, mais la nationalité ou plutôt l'intrusion de ceux qui en étaient l'objet. Les mahométans jouissent, comme les autres Chinois, de la liberté la plus complète dans leur culte; ils bâtissent des mosquées, et la guerre contre eux n'a eu lieu que parce qu'ils cherchaient à se rendre indépendants.

Je ne crois pas que le prosélytisme musulman prenne *aujourd'hui* les dehors de relations commerciales; c'est sous forme d'invasion guerrière qu'il se produit surtout. Que l'islamisme fasse des adeptes dans l'Afrique, je ne suis pas à même de discuter cette question, mais je doute qu'il fasse de grands progrès en Chine.

M. DU MAZET. — Le prosélytisme se produit par la simple infiltration, par le contact des peuples.

J'ai pu reconnaître personnellement que c'est ainsi que les nègres adoptent peu à peu le Coran. Je désirerais savoir si les musulmans ne procèdent pas de la même façon en Chine, c'est à-dire si, au lieu d'employer la force, comme au début du mahométisme, ils ne font des adeptes qu'en se répandant dans les provinces chinoises.

M. CORDIER. — Je ne crois pas que le prosélytisme musulman prenne les dehors de relations commerciales; c'est plutôt sous forme d'une invasion guerrière qu'il se produit. Toutefois les musulmans peuvent faire des adeptes en Afrique, mais chez les Chinois; qui sont un peuple aussi commerçant que les musulmans eux-mêmes, ils n'ont aucune chance de succès. C'est ce que prouvent les relations séculaires de l'Orient plus rapproché de l'Europe avec la Chine. Aujourd'hui le prosélytisme musulman, au lieu de prendre une tour-

nure commerciale, a pris la forme guerrière, puisqu'il a provoqué, l'année dernière, deux guerres terribles

Le mahométisme cherche à faire des prosélytes en Chine, mais je ne crois pas qu'il réussisse, du moins pas dans l'intérieur du Céleste-Empire. Les Chinois sont assez indifférents en matière de religion ; c'est la cause du peu de succès de nos missionnaires qui ne font de la propagande avec fruit que lorsqu'il y a lutte. Le Chinois est superstitieux, mais il s'inquiète peu, au fond, des affaires religieuses.

M. GUIMET. — Sur cette grande question de l'islamisme, il y a un point qu'il serait peut-être bon de ne pas laisser dans l'ombre. Dans la séance du Congrès qui a eu trait au commerce et à l'industrie, à chaque pas nous nous sommes heurtés à une question religieuse. Eh bien, si les deux questions sont mises en présence l'une de l'autre, ne croyez-vous pas que les réunions périodiques de la Mecque ne soient autre chose que d'immenses foires, et que, dans l'extrême Orient et ailleurs, beaucoup ne se font musulmans que pour entrer dans ce grand foyer de commerce international? Le marché de la Mecque a remplacé les différents courants commerciaux de l'Asie qui avaient précédé Mahomet. Les foires d'Okade et de Samarcande et bien d'autres encore ont été remplacées par le pèlerinage de la Mecque. N'y a-t-il pas au fond ou au-dessous de la question musulmane un intérêt commercial, et ne pourrait-on pas combattre le prosélytisme musulman en créant d'autres moyens de locomotion profitables au commerce?

M. le comte DE MARSY. — On m'a souvent dit au Caire, à Damas et dans d'autres villes de l'Orient, que tel objet n'était pas en magasin, parce que la caravane de la Mecque n'était pas arrivée.

M. le duc LANCIA DI BROLLO. — Je ne crois pas que l'extension de l'islamisme parmi les nègres soit un grand mal. Ce n'est pas encore le christianisme, mais il vaut toujours mieux que les nègres deviennent mahométans que de rester païens.

Je voulais dire, à propos des pèlerinages à la Mecque, que je n'y vois pas un but uniquement commercial. Les musulmans ne s'arrêtent à la Mecque que sept jours, et cet espace de temps est tellement bien rempli par les pratiques

Gourret-Oul-Ayn (consolation des yeux), qui par ses prédications ardentes avait conquis à elle seule une foule d'adeptes à la nouvelle secte, subit son martyre avec une fermeté et une grandeur d'âme digne des héroïnes chrétiennes les plus illustres.

Tout cela n'empêche pas qu'un second Bab, Mirza-Yahia succédât au premier. Depuis lors, c'est-à-dire depuis 1852 ou environ, qu'est devenu le babisme? Les savants ou les voyageurs à même de se procurer des renseignements sur ce point, rendraient un vrai service à la science en les publiant.

M. l'abbé GUINAND. — L'arbre n'est pas mort tout entier, puisqu'il pousse au loin ses rejetons. Lamennais ouvre son *Essai sur l'indifférence en matière de religion* par ces mots : « Le siècle le plus malade n'est pas celui qui se passionne pour l'erreur. » Ce qui tue, en effet, c'est le doute de l'indifférence. Le mahométisme n'est pas atteint par l'indifférence ni même par le doute ; il vit plutôt de fanatisme. M. l'abbé de Meissas reconnaît que le mahométisme gagne du terrain en Orient et dans l'Afrique chez les nègres. Il contient donc quelque doctrine qui exerce de l'attrait sur les races inférieures. Si nous ne pouvons pas le convertir en masse à l'Évangile et élever jusqu'à la religion chrétienne ces tribus trop abaissées, il vaut mieux pour elles embrasser l'islamisme que de rester dans leur grossier fétichisme. C'est là un progrès relatif pour ces races noires, que je crois maudites de Dieu.

Le babisme ne forme pas un corps de doctrine, à mon avis. Le seul nom d'un homme considéré comme un envoyé de Dieu suffit pour lui attacher des adhérents, sans qu'il soit nécessaire qu'il émette des dogmes nouveaux. Comme toutes ces sectes et religions de l'Orient, le babisme est à coup sûr très pauvre. La pauvreté de l'esprit est le fond de toutes ces croyances qui, en revanche, sont tenaces, fanatiques, indéracinables. Celui qui n'a qu'une idée s'obstine nécessairement dans cette idée, la seule qui luise en son esprit. Telle est la condition des peuples de l'Orient en général. Ils ont réduit leur pensée au plus petit nombre d'idées possible, et par conséquent aux plus ordinaires et aux plus basses. Leur âme appauvrie, attristée, s'est fermée à toute idée large, libérale. Ils restent dans une immobilité étroite et un fanatisme sombre, qui ne voit rien au delà des trois ou quatre croyances qui leur restent de

l'antique savoir. Tout l'islamisme a été particulièrement stérile : il se compose de trois ou quatre mots immuables, qu'ils répètent infatigablement. Il a eu pour tant son heure d'études, de sciences, de philosophie même. Mais son intolérance théologique a tout étouffé, et il n'est rien entré de lui dans le grand courant de la civilisation. Les nations musulmanes ont pu servir la civilisation en conservant des sciences et des traditions qu'elles avaient empruntées, mais non en lui faisant faire de ces progrès qui restent soit dans l'ordre scientifique, soit dans l'ordre social. Il est à croire que le babisme sera une des branches les plus stériles des sectes musulmanes.

M. PÉLAGAUD. -- Je crois qu'il y a un malentendu. On a dit tout à l'heure qu'on ne savait pas trop ce qu'était le babisme. C'est tout simplement une révolte de l'ancienne religion nationale, ou, pour mieux dire, de l'esprit aryen de la Perse, qui n'avait accepté le mahométisme que par la force, tout en protestant toujours sourdement contre les violences qu'il faisait commettre et contre l'oppression d'une religion étrangère à son génie et à ses instincts ethniques. Les Persans ont toujours été des hérétiques au point de vue musulman. Le Bab n'a été que l'un des représentants les plus illustres et les plus influents de cette révolte de l'esprit national persan contre la tyrannie religieuse et politique de l'élément sémitique ou musulman ; il a eu beaucoup de points communs avec le Christ. Une exécution sanglante a été faite, dans laquelle ont péri plusieurs centaines de mille hommes ; le Bab a été crucifié. Pendant sa vie on l'avait pris pour un dieu ; c'est ce qui avait fanatisé les populations de la Perse, au point de les faire se précipiter avec joie vers les plus horribles martyres. Si l'on voulait étudier le babisme, il me semble qu'on devrait en faire une question spéciale, indépendante de la question de la propagande musulmane, car ce grand événement religieux a été précisément une réaction contre cette propagande, c'est-à-dire un effort suprême du vieux parsisme aryen, régénéré par une révolution assez analogue — moins le succès — au bouddhisme et au christianisme, pour expulser l'élément sémitique qui opprime l'Éran depuis la conquête musulmane.

M. LE PRÉSIDENT. -- Ce serait un sujet à soumettre à l'étude du prochain congrès.

M. MONTET. — Je crois à l'infériorité de la race nègre à la grande race

Gourret-Oul-Ayn (consolation des yeux), qui par ses prédications ardentes avait conquis à elle seule une foule d'adeptes à la nouvelle secte, subit son martyre avec une fermeté et une grandeur d'âme digne des héroïnes chrétiennes les plus illustres.

Tout cela n'empêcha pas qu'un second Bab, Mirza-Yahia succédât au premier. Depuis lors, c'est-à-dire depuis 1852 ou environ, qu'est devenu le babisme? Les savants ou les voyageurs à même de se procurer des renseignements sur ce point, rendraient un vrai service à la science en les publiant.

M. l'abbé GUINAND. — L'arbre n'est pas mort tout entier, puisqu'il pousse au loin ses rejetons. Lamennais ouvre son *Essai sur l'indifférence en matière de religion* par ces mots : « Le siècle le plus malade n'est pas celui qui se passionne pour l'erreur. » Ce qui tue, en effet, c'est le doute de l'indifférence. Le mahométisme n'est pas atteint par l'indifférence ni même par le doute ; il vit plutôt de fanatisme. M. l'abbé de Meissas reconnaît que le mahométisme gagne du terrain en Orient et dans l'Afrique chez les nègres. Il contient donc quelque doctrine qui exerce de l'attrait sur les races inférieures. Si nous ne pouvons pas le convertir en masse à l'Évangile et élever jusqu'à la religion chrétienne ces tribus trop abaissées, il vaut mieux pour elles embrasser l'islamisme que de rester dans leur grossier fétichisme. C'est là un progrès relatif pour ces races noires, que je crois maudites de Dieu.

Le babisme ne forme pas un corps de doctrine, à mon avis. Le seul nom d'un homme considéré comme un envoyé de Dieu suffit pour lui attacher des adhérents, sans qu'il soit nécessaire qu'il émette des dogmes nouveaux. Comme toutes ces sectes et religions de l'Orient, le babisme est à coup sûr très pauvre. La pauvreté de l'esprit est le fond de toutes ces croyances qui, en revanche, sont tenaces, fanatiques, indéracinables. Celui qui n'a qu'une idée s'obstine nécessairement dans cette idée, la seule qui luise en son esprit. Telle est la condition des peuples de l'Orient en général. Ils ont réduit leur pensée au plus petit nombre d'idées possible, et par conséquent aux plus ordinaires et aux plus basses. Leur âme appauvrie, attristée, s'est fermée à toute idée large, libérale. Ils restent dans une immobilité étroite et un fanatisme sombre, qui ne voit rien au delà des trois ou quatre croyances qui leur restent de

l'antique savoir. Tout l'islamisme a été particulièrement stérile : il se compose de trois ou quatre mots immuables, qu'ils répètent infatigablement. Il a eu pour tant son heure d'études, de sciences, de philosophie même. Mais son intolérance théologique a tout étouffé, et il n'est rien entré de lui dans le grand courant de la civilisation. Les nations musulmanes ont pu servir la civilisation en conservant des sciences et des traditions qu'elles avaient empruntées, mais non en lui faisant faire de ces progrès qui restent soit dans l'ordre scientifique, soit dans l'ordre social. Il est à croire que le babisme sera une des branches les plus stériles des sectes musulmanes.

M. PÉLAGAUD. -- Je crois qu'il y a un malentendu. On a dit tout à l'heure qu'on ne savait pas trop ce qu'était le babisme. C'est tout simplement une révolte de l'ancienne religion nationale, ou, pour mieux dire, de l'esprit aryen de la Perse, qui n'avait accepté le mahométisme que par la force, tout en protestant toujours sourdement contre les violences qu'il faisait commettre et contre l'oppression d'une religion étrangère à son génie et à ses instincts ethniques. Les Persans ont toujours été des hérétiques au point de vue musulman. Le Bab n'a été que l'un des représentants les plus illustres et les plus influents de cette révolte de l'esprit national persan contre la tyrannie religieuse et politique de l'élément sémitique ou musulman ; il a eu beaucoup de points communs avec le Christ. Une exécution sanglante a été faite, dans laquelle ont péri plusieurs centaines de mille hommes ; le Bab a été crucifié. Pendant sa vie on l'avait pris pour un dieu ; c'est ce qui avait fanatisé les populations de la Perse, au point de les faire se précipiter avec joie vers les plus horribles martyres. Si l'on voulait étudier le babisme, il me semble qu'on devrait en faire une question spéciale, indépendante de la question de la propagande musulmane, car ce grand événement religieux a été précisément une réaction contre cette propagande, c'est-à-dire un effort suprême du vieux parsisme aryen, régénéré par une révolution assez analogue — moins le succès — au bouddhisme et au christianisme, pour expulser l'élément sémitique qui opprime l'Éran depuis la conquête musulmane.

M. LE PRÉSIDENT. -- Ce serait un sujet à soumettre à l'étude du prochain congrès.

M. MONTET. — Je crois à l'infériorité de la race nègre à la grande race

indo-européenne, mais je ne crois pas qu'elle soit tout à fait inaccessible à la civilisation. Personne n'est mieux au courant que les missionnaires français, anglais et suisses (j'entends les missionnaires protestants, je ne suis pas compétent pour juger les missions catholiques) pour affirmer au contraire les résultats admirables qu'on a déjà réalisés sur les nègres de l'Afrique du Sud. Ces populations ont des qualités morales éminentes; elles sont capables d'un attachement profond et d'une fidélité à toute épreuve, ce qui est rare, même chez les races indo-européennes. D'autre part, elles ne sont pas aussi superstitieuses qu'on le croit généralement. Elles n'ont pas de polythéisme et croient à une puissance du monde qui est représentée comme malfaisante et terrible.

Sans vouloir parler de Libéria, sans vouloir parler des hommes éminents que la race nègre a fournis à l'Amérique du Sud, je parlerai des Bedchonas de l'Afrique centrale. Si M. Guinet veut bien me le permettre, je parlerai dans une autre séance, de leur langue, et vous verrez, Messieurs, combien elle est parfaite et quel développement avancé de la pensée elle suppose. On ne peut pas dire qu'un peuple soit incapable de civilisation quand on voit qu'il a une langue aussi parfaite.

Je répondrai donc à M. l'abbé Guinand. Je lisais encore ce matin le récit d'un voyageur arrivé il y a un mois seulement du nord de ces vastes régions qui s'étendent entre le 25° et 30° degrés de latitude sud. Il raconte les résultats obtenus par les missionnaires français parmi les Bedchonas, ils y ont établi jusqu'à seize stations, dans chacune desquelles s'élève, à côté de l'église, une école fréquentée par un grand nombre d'élèves; certaines écoles comptent jusqu'à deux cents élèves. Dans deux villes s'élèvent des écoles normales; l'école de Morista compte environ cinquante élèves instituteurs, et celle de Tababossion autant d'élèves institutrices. Voici comment procèdent nos missionnaires: ils font missionner aux lacs Vagara et Ngami par des nègres qui ont reçu une instruction soignée dans les deux écoles normales, et ils obtiennent ainsi des résultats remarquables. Ils ont même commencé à attaquer deux ou trois tribus situées à côté du lac Ngami; mais les résultats obtenus, quoique promettant le mieux, sont encore trop récents pour qu'on puisse en parler.

Je relèverai surtout ce qu'a dit M. Hignard. J'ai entendu dire par les missionnaires que ce qui donne tant de prise à l'islamisme sur les races nègres,

c'est la polygamie, et que si notre religion admettait la polygamie, elle aurait infiniment plus de chances du succès. Néanmoins, on obtient des résultats contre l'islamisme, auprès de cette race intelligente des Bedchouanas. On cite des faits nombreux de leur dévouement jusqu'à la mort. Dans les traditions des Bedchouanas, le prince est considéré comme le père de son peuple et chaque citoyen lui jure, pour ainsi dire, une obéissance absolue. C'est pour cette raison que le prince actuel s'étant fait chrétien, il peut ordonner à ses sujets d'embrasser le christianisme. Mais à côté du pouvoir absolu de ce despote paternel, il reste une grande liberté au peuple, en ce sens qu'il a le droit de critiquer tous les actes du prince. Ce dernier avait donné un champ à un chef de village; quelque temps après arrivèrent des missionnaires français auxquels il voulait octroyer le même champ. Mais le chef qui allait être dépoillé de ce qui lui avait régulièrement été cédé, rassembla les gens du village et devant le prince fit un discours d'un tour remarquable : il représenta que c'était lui qui défendait la frontière, protégeait les veuves et les orphelins, et qui avait posé tels actes qu'il citait. Là-dessus il fit appel au peuple et déclara qu'il était impossible au prince de commettre une injustice. Ce prince le réintégra immédiatement dans sa propriété. Ce fait m'a été raconté par des missionnaires. Je ne veux pas en dire davantage pour le moment. Si dans une autre séance on peut m'accorder quelques minutes, je pourrai, d'après le livre de M. Cazalis qui n'est pas aussi bien connu qu'il mérite de l'être, donner des détails sur les populations de l'Afrique. Cet ouvrage mérite qu'on en fasse mention dans les Annales du Congrès.

M. l'abbé GUINAND. — Oui, dans le cours de mes études bibliques, je me suis arrêté à une explication sur ce sujet. Les nègres sont une race déprimée, perdue pour toujours, une humanité en ruine. On vient de nous dire de belles choses sur leur organisation politique, où le roi est le père de son peuple, où les sujets exercent la critique des actes de leur gouvernement avec une liberté, une loyauté, même une charité qui sont loin d'exister chez nous, nations éclairées et faisant de la haute science civile et politique. Eh bien, dussé-je paraître *noir* encore ces races noires, je me méfie de ces peintures fantastiques, et je ne puis y ajouter foi.

L'on a attribué la couleur noire à la descendance de Cham. Nos livres, nos

histoires saintes répètent cette assertion : elle ne repose sur aucune preuve ; elle est démentie par les faits. En effet, on connaît très bien les fils de Cham ; ils sont tous blancs, sauf peut-être une petite branche, perdue dans l'Éthiopie. Les Phéniciens, les Cananéens, les Babyloniens, les Égyptiens sont de couleur blanche incontestablement. Les anciens Égyptiens connaissaient les nègres ; ils les ont représentés dans leurs peintures et sur leurs bas-reliefs, mais comme étant une race impure et la dernière de toutes les races humaines. Les noirs ne descendent donc pas de Cham, cela est certain.

Et quelle est donc leur origine ? Pour ma part je les crois issus de Caïn, le meurtrier d'Abel. Je ne veux alléguer ici que la preuve biblique, et elle est très forte. 1° Caïn est maudit et il dit lui-même que son crime est trop grand pour qu'il lui soit jamais remis. Il reste donc sous la puissance du vice, et ses appétits le dominent ; 2° il sort de la présence de Jéhova. Il perd le culte et la notion du vrai Dieu. Il tombe dans le fétichisme et le naturalisme ; 3° il sera agité et errant sur la terre loin des autres humains, et la terre, qu'il ne saura jamais cultiver, ne lui donnera pas ses fruits ; 4° enfin, il sera marqué d'un signe auquel tout le monde le reconnaîtra. Or, où trouver sur la terre une race qui porte un signe si spécial ? Le nègre seul par sa peau noire, par son prognatisme, par ses cheveux crépus, répond à ce signalement.

Ainsi de par la Bible, le nègre, comme race humaine, est chassé de l'Église et excommunié de la civilisation ; et c'est d'ailleurs un fait de l'histoire, constant, terrible, inévitable, que, quand la civilisation s'avance sur lui, il fuit devant elle, et disparaît bientôt pour toujours devant les autres races qui viennent s'asseoir à sa place sur la terre qu'il avait occupée jusque là.

M. le duc LANCIA DI BROLLO. — La couleur ne fait pas la race ; les caractères anthropologiques sont tout autres. L'unique caractère de cette race, ce sont les cheveux crépus.

M. le PRÉSIDENT. — Nous n'arrivons guère ainsi à la fin de notre ordre du jour. Nous avons fait une digression intéressante, mais nous nous sommes retrouvés sur le terrain de l'ethnologie, au lieu de nous borner à parler des religions de la Perse et de l'Assyrie.

M. WEINBERG. — On a parlé de malédiction éternelle. Je ne puis admettre

ce principe. La charité et la fraternité m'empêchent de souscrire à une pareille malédiction (Applaudissements).

M. CAILLEMER. — Lit un extrait du *Times of India* signalant la destruction systématique des ruines de Babylone, qui sont exploitées par les indigènes comme des carrières de briques et de pierres, et ajoute :

Le Congrès ne peut exprimer qu'un vœu : je vous propose, Messieurs, de formuler au procès-verbal de la séance le désir que les autorités compétentes arrêtent la destruction de monuments si précieux. (Approbation.)

M. GUIMET. — Nous avons reçu de M. Darmestetter une lettre très sympathique, accompagnée de son ouvrage sur Ormuzd et Arhiman. Il est inutile d'insister sur ce travail qui est assez connu. M. Darmestetter fait de la science des religions une véritable science mathématique ; ses déductions sont traitées comme des théorèmes. Je ferai part au Congrès de ce qu'il dit au sujet de la ressemblance entre le culte des Perses et celui des Védas. A première vue cette ressemblance semble impossible ; M. Darmestetter, s'appuyant sur la philologie, sur la représentation des divinités et sur les attributs, finit par créer, au-dessus des deux religions, une religion primitive, une espèce de croyance antéhistorique qu'il fait toucher du doigt avec une netteté de forme surprenante. A mesure qu'on lit son ouvrage, on arrive peu à peu à lui trouver un fond de logique irrésistible. Permettez-moi, Messieurs, de lire deux passages seulement qui sont la conclusion du chapitre dans lequel il prouve que Ahura Mazda du Zend et Varuna des Védas est probablement le même dieu :

« La religion la plus ancienne de l'Inde, comme la religion la plus ancienne de l'Iran, connaît un dieu organisateur du monde, souverain omniscient, dieu de l'ordre matériel et moral : cette conception indienne et iranienne, est-elle indo-iranienne ? Autrement dit, était-elle déjà formée du temps où les ancêtres des Aryens de l'Iran et les ancêtres des Aryens de l'Inde ne formaient encore qu'un seul peuple de même langue et de même religion ? ou bien s'est-elle produite indépendamment des deux parts, après la division de la famille indo-iranienne ?

« Certes, la même conception peut se produire dans deux religions, sans qu'elles la tiennent d'une source commune. Allah offre des traits frappants

de ressemblance avec Ahura et Varuna sans que le Coran dérive de la même source que les Védas ni l'Avesta. Cependant, si l'on songe que les deux religions dont il s'agit ici ont un passé commun, que les langues et les croyances des deux peuples ont conservé des traces nombreuses et indéniables d'une étroite parenté, d'une ancienne identité, qu'il y a moins de différence entre leurs langues qu'entre celles d'un Germain d'Allemagne et d'un Germain d'Angleterre, et que tous les dieux notables de l'un se retrouvent sous la même forme ou sous des formes équivalentes dans la religion de l'autre, l'hypothèse de l'identité primitive d'Ahura et de Varuna, c'est-à-dire de l'existence dans la religion indo-iranienne d'un dieu possédant les mêmes attributs, cette hypothèse sera bien près de s'imposer.

« De plus, à part l'identité générale des deux conceptions, on remarque dans le détail même de l'expression, de certaines rencontres qui semblent trop particulières pour pouvoir être fortuites, et parfois l'on croit entendre deux échos semblables de formules antiques, où les sages indo-iraniens résumaient les preuves de l'existence de Dieu par le spectacle du monde. Les deux dieux ont donné des pieds pour courir à des êtres sans membres, les deux dieux ont étayé le ciel sans appui où le reposer. Les deux peuples sont frappés avant tout de la fixité de ce ciel et de cette terre dont un si merveilleux équilibre arrête la chute toujours imminente : « Qui a fixé, s'écrie le poète iranien, qui a fixé (*deretâ*) la terre et les astres immobiles pour empêcher qu'ils ne croulent ? » Et de l'autre versant de l'Himalaya répond le cri du Rishi védique : « Oh ! puisse, à bas du ciel, ne jamais crouler ce soleil ! » Maintes fois les hymnes à Varuna rappellent comment il a fixé le ciel et la terre (*dhar, stabh*) et qu'il est « celui qui fixe les mondes » le *dharthar* ; Ahura de même fixe le ciel, il est « celui qui fixe la terre et les astres », *deretar*, et telle est l'importance de cette conception, et chez les Indiens et chez les Iraniens, que dans une formule védique ce mot *dharthar* devient, comme le mot *dhâtar*, un des noms propres du dieu organisateur, et qu'en persan le mot *dârendeh*, participe présent de cette racine *dhar* dont le védique *dhartar* et le zend *deretar* sont les noms d'agent, est devenu un des noms du créateur, un des synonymes de *dâdâr*. »

« Si à l'identité des fonctions s'ajoute celle des attributs matériels, l'identité des dieux cessera d'être douteuse.

Tout le volume est écrit sans passion, avec cette netteté et cette élégance tout à fait magiques. Il serait à désirer que toutes les personnes qui s'occupent de religions fissent usage de ce système qui ne laisse aucune hypothèse ouverte.

Pour terminer, j'ai la bonne fortune de vous annoncer que M. Darmestetter nous enverra un travail qui paraîtra dans le compte rendu de nos travaux.

M. Lenormand nous informe qu'il a été prévenu trop tard de l'existence du Congrès.

M. Lenormand, qui a beaucoup voyagé ces temps-ci, nous fait savoir que ses occupations l'ont empêché de préparer un travail pour nous le soumettre. Je puis dire de lui, comme de M. Darmestetter, qu'il nous est tout sympathique.

M. le comte DE MARSY. — Ajoute quelques indications à la communication faite sur une découverte de monnaies musulmanes dans l'île d'Åland.

Il rappelle que les découvertes de monnaies cunéiformes ne sont pas rares en Suède, en Finlande et sur les côtes de la mer Baltique. Parmi les plus récentes, on peut citer celles qui ont été faites dans l'île de Biörkö, sur le lac Melar, en 1871 et 1873. L'une d'elles renfermait quatre-vingt-neuf monnaies entières et trois cent soixante monnaies brisées, comprises entre les années 893 et 967.

Le comte Riant, dans son remarquable travail sur les *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre Sainte*¹, explique la double origine que l'on peut attribuer à ces trouvailles. Les plus anciennes, dit-il, proviennent des sommes payées aux Scandinaves et aux Finlandais par les Arabes, pour les marchandises qu'ils leur achetaient à l'époque où se faisait un commerce important entre le Nord et l'Orient, par le Volga ; les autres, à partir du onzième siècle et postérieurement, ont été généralement rapportées, soit par les *Væ-rings*, soit par les *Jorsalafarir*, voyageurs et pèlerins, qui allaient en grand nombre à cette époque à Jérusalem et ont importé dans leur pays les produits et souvent les mœurs de l'Orient.

Wisby fut pendant longtemps le grand entrepôt du commerce des Scandi-

¹ Paris, Didot 1865, p. 438-439.

naves avec les Arabes, et le musée de cette ville conserve aussi un certain nombre de monnaies coufiques trouvées dans l'île de Gothland.

On peut consulter sur les monnaies arabes trouvées en Suède les ouvrages de Tornberg et notamment *Nummi Cufici regii Nummophylacii Stockholm*, 1848 in-4°. *Beskrifningen öfver de Kufiska mynten (Öfversigt of Köngl. Vet.-Akad., 1873)*, et les publications de M. Stolpe sur les trouvailles de l'île de Biörkö.

M. CAILLEMER. — Hier, au moment de lever la séance, M. le Président nous annonçait la mort du plus grand orientaliste français, M. Garcin de Tassy.

Aujourd'hui, nous apprenons la mort d'un savant plus modeste, mais qui a droit à l'expression d'un regret dans le procès-verbal de nos travaux : M. Marius Nicolas, secrétaire de la Société scientifique de Beaune, ancien maître imprimeur, honoré d'une médaille d'or par le congrès des orientalistes de Paris.

La séance est levée.

TRAVAUX PRÉSENTÉS AU CONGRÈS

L'AGE DE LA PIERRE EN ASIE

PAR M. ÉMILE CARTAILHAC

Quelques personnes supposent encore que les découvertes de l'archéologie préhistorique n'infirmant pas pour l'Asie les conclusions générales de l'histoire classique. Je vais essayer de leur prouver par des faits que les habitants de ce continent ont dû, comme nos ancêtres d'Europe, franchir tous une période plus ou moins longue de sauvagerie.

Dans toutes les terres où l'on a fait des investigations dans ce sens, les preuves se sont montrées ; on a cherché bien peu, on a déjà trouvé beaucoup. L'état de la question est certainement plus avancé qu'il ne l'était pour l'Europe il y a juste vingt ans.

ASIE MINEURE

Le sens que M. Schliemann donne à ses découvertes n'est pas ici discuté ; qu'il soit, ou non, dans le vrai, elles n'en sont pas moins considérables. A Hissarlik, l'opulent antiquaire constate l'existence de plusieurs civilisations qui ont laissé dans le sol leurs traces superposées.

Dans la couche la plus ancienne, à 10 et 15 mètres de profondeur, nous

sommes en plein âge du bronze, et, chose curieuse, il semble que le métal ait été longtemps assez rare pour permettre aux outils en pierre de se maintenir. Au-dessus, la seconde couche, celle que M. Schliemann rapporte à Troie, est comprise entre 6 et 10 mètres de profondeur. On y rencontre une céramique dégénérée, des bronzes et vingt fois plus de pierres que dans la première. Elle paraît correspondre à la fin de l'industrie de la pierre, et voilà pourquoi les armes, les outils, désormais sans valeur et sans utilité, se rencontrent plus nombreux dans son sein.

M. Schliemann propose une autre hypothèse, en contradiction avec tout ce que nous savons, mais qui néanmoins pourrait s'expliquer par des circonstances particulières. Il suppose que dans ce territoire l'âge de la pierre aurait succédé à l'âge du bronze.

Or il faut prendre garde à une circonstance bien connue des personnes qui sont habituées aux fouilles. Les lieux élevés et ainsi naturellement fortifiés ont été occupés par toutes les populations : celles-ci, en se succédant, ont nivelé, remblayé le terrain et renversé sur une grande échelle l'ordre normal des antiquités qu'il renferme. M. E. Chantre l'a fait observer avec raison dans son travail consacré à l'âge de la pierre en Troade et en Grèce.

Les instruments en pierre qu'a trouvés M. Schliemann sont des lames ou longs éclats en silex et en obsidienne, des racloirs, des grattoirs, des perçoirs et des scies faits des mêmes roches ; ensuite des meules dormantes, des mortiers et des marteaux en pierre, puis des ciseaux et des centaines de haches polies, analogues à celles que l'on rencontre dans toute l'Europe.

Ces outils ont absolument les mêmes formes et sont faits des mêmes roches que ceux qui ont été découverts en Turquie, en Grèce et dans les îles de l'archipel : ce sont des diorites et des serpentines principalement.

Tout ce matériel, par exception, a pu durer quelques siècles, parallèlement à l'industrie des métaux ; il n'en est pas moins certain qu'en remontant un peu plus haut dans le passé l'âge de la pierre a régné sans partage.

Un officier de notre marine, M. Arthur Martin, nous apprend qu'il a recueilli des restes de l'industrie de l'âge de la pierre dans les champs de l'Anatolie. Là, comme partout, on peut vraiment le dire, c'est la superstition qui a d'abord remarqué et sauvé les instruments d'une civilisation oubliée et mé-

connue. Ce sont pour les paysans des « y ildirim tachi », traduction littérale de « la pierre du tonnerre » de nos agriculteurs français. Ils croient, eux aussi, qu'elle possède des vertus curatives contre certaines affections, et cette idée répandue dans le monde romain et grec, ils l'ont apportée peut-être des plaines du Turkestan.

M. Arthur Martin a fait connaître en France une centaine de spécimens : 3 pointes de flèches en quartz, 4 ciseaux, 2 haches-marteaux, 66 haches, etc., provenant de l'Ionie, de la Carie, de la Lydie, de la Troade et de la Syrie. Ils sont tous faits en roches de ces pays : ce fait et leur type militent en faveur d'un art indigène.

D'autres séries des mêmes régions existent à Smyrne, au musée de l'École évangélique (60 pièces) ; dans les musées de Constantinople, de Stockholm, Berlin, Munich et Londres. M. Spiegelthal, qui le premier a eu l'heureuse idée de fouiller le lac Gygès, y avait trouvé un nombre considérable d'instruments en pierre ; ceux-ci abondent dans les cantons marécageux qui entourent les ruines de Laodicée, en Lycaonie. Peut-être, comme l'indique un archéologue de Smyrne, les lacs de cette partie de l'Asie Mineure ont reçu autrefois des habitations semblables à celles que nous étudions en Suisse et en Savoie.

PALESTINE, SYBÉRIE ET SINAI

M. Louis Lartet, ayant eu la bonne fortune de faire partie de l'expédition dirigée, en 1864, par le duc de Luynes, ne manqua pas de porter son attention sur les traces de l'homme préhistorique en Orient. Il découvrit, près des grottes du Nahr-el-Kelb (ancien Lycus), dans le Liban, où les haches polies ne manquent pas, une station humaine tout à fait analogue, par la forme des instruments de silex qu'on y rencontre et par les circonstances de leur gisement, aux *stations paléolithiques* du Périgord et des Pyrénées.

Cette découverte était de la plus haute importance ; ici, point de doute possible, nous avons affaire à des troglodytes vivant de la chasse d'animaux en partie disparus du pays, tout comme les sauvages habitants de l'Europe centrale et occidentale.

En outre M. L. Lartet avait observé des silex travaillés de main d'homme, à l'entrée de la grotte naturelle qui occupe le centre de la nécropole d'Adjloum,

sur les côtes de la Phénicie, ainsi que dans le voisinage des dolmens de l'Ammonitide¹.

Plus tard M. Cazalis de Fondouce en a recueilli près de la source d'Aïn-el-Émir, aux environs de Nazareth, dans la Galilée. Enfin, M. l'abbé Moretain, curé de Bethsaour (village des pasteurs), près de Bethléem, avait fait ramasser par les Arabes, aux environs de sa résidence, des silex également taillés dont MM. de Sauley, de Vogüé, Lartet, Cazalis de Fondouce, Arcelin, portèrent des spécimens en France. Une de ces pièces est un instrument discoïde qui se rapproche de certains types paléolithiques de l'Europe. La collection de l'abbé Moretain contenait encore une aiguille d'os percée d'un chas et une pointe de flèche d'os du même type que celles qui ont été trouvées dans la grotte sépulcrale d'Aurignac. Le gisement de ces pièces est resté indéterminé; mais elles semblent indiquer l'existence, près de Bethléem, d'une station humaine correspondant à un état de civilisation semblable à celui de nos anciens chasseurs de rennes.

Sir John Lublock a fait connaître une longue pointe de flèche délicatement taillée qui a été trouvée dans le Wady Ithm (Syrie).

Dans la presqu'île du Sinaï, au Wady Sirhé, M. Bauerman explora un tombeau renfermant une pointe de flèche en silex soigneusement taillée en forme de feuille et à scie, une pointe de lance en silex, un bracelet de cuivre et un collier formé de coquilles percées. C'est là une sépulture d'une époque de transition, comme sont nos dolmens des Cévennes.

Près de là, au Wady Maghara, il y a des mines que les anciens Égyptiens exploitaient dès la III^e dynastie pour y trouver des turquoises et probablement aussi pour en extraire du cuivre. Là, M. Bauerman a rencontré des marteaux en pierre semblables à ceux de nombreuses mines exploitées dans les temps protohistoriques en Angleterre, en Espagne et en Autriche, et qui sont une suite naturelle de l'âge de la pierre; mais cette dernière période est mieux représentée par les silex taillés recueillis par le major Mac Donald et qui sont au British Museum.

Sur un autre point de la même presqu'île, M. l'abbé Richard recueillit à la

¹ Je ne parlerai pas dans ce travail des monuments mégalithiques, que nous appelons dolmens, et qui sont nombreux en Asie; on ignore encore si quelques-unes de ces cryptes sépulcrales remontent à l'âge de la pierre. Il en est de même des enceintes de menhirs signalées en Arabie et ailleurs.



FIG. 1



FIG. 2.



FIG. 3.



FIG. 4.



FIG. 5

FIG. 1 à 6. — Pointes de flèches en pierre (Japon).
(Collection de M. E. Filhol). Toulouse.



FIG. 6.



FIG. 7. — Pierre taillée, usage indéterminé.
Japon. (Coll. de M. E. Filhol.)

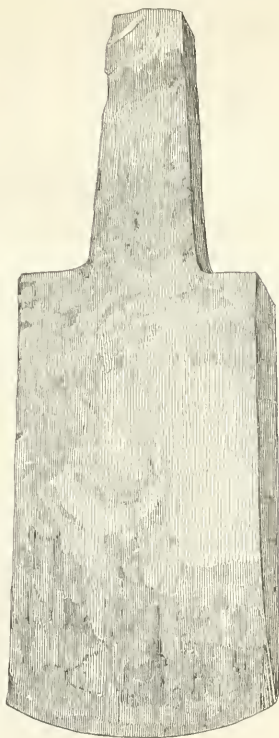


FIG. 10. — Hache en pierre, Cambodge.
(Muséum de Toulouse).



FIG. 8. Hachette en pierre
polie, Japon. (Collect. de
M. E. Filhol, Toulouse)

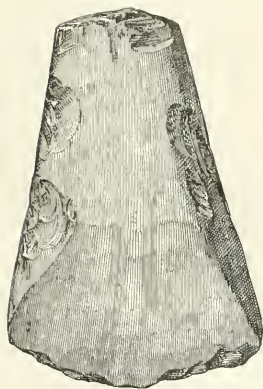


FIG. 9. — Hache en pierre, Cambodge.
(Muséum de Toulouse.)

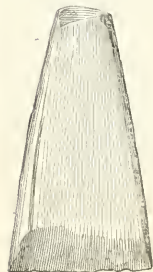


FIG. 11. — Hache en pierre,
Cambodge.
(Muséum de Toulouse).

surface de petits mamelons d'argile jaune gypsifère, des couteaux en silex en très grand nombre ainsi que des percuteurs et des pointes de flèches de la même substance. Celles-ci sont ovales, en forme de feuille de saule ; une d'elles est remarquable au plus haut point : elle est ciselée avec soin, présente une soie et une barbelure ; elle est découpée comme certains fers de lance flamboyants du moyen âge.

M. l'abbé Richard a ramassé encore des silex taillés dans plusieurs régions de la Syrie et de la Palestine. Au bord de la mer Morte, à Galgala, il y avait des lames assez larges et habilement détachées d'un nucléus volumineux dont il a été trouvé des résidus ; quelques-unes sont retouchées sur les bords ; peut-être est-ce le résultat de l'utilisation de ces lames pour racler ou scier.

Les environs de Jérusalem et la vallée de Josaphat ont livré à M. Richard des fusaioles (?) en terre cuite, un percuteur très arrondi, une hache en pierre polie, un petit disque ou grattoir rond et une petite pointe assez bien taillée. Mais j'ai surtout remarqué dans cette collection qui était exposée en 1878 au pavillon des sciences anthropologiques, au Trocadéro, des pièces qui peuvent être des ébauches de coins allongés et tout à fait pareilles à un type qui abonde dans la région de l'Oise.

Les bords du lac de Tibériade étaient représentés par une série de pièces faites avec une roche différente du silex qui a servi à la confection de toutes les autres précédemment étudiées. Il y avait des pointes massives et lancéolées qui correspondent tout à fait au type classique de Saint-Acheul et, avec d'autres objets sans grande valeur, une hache en pierre polie.

Mais le carton qui attirait le plus l'attention et autour duquel on a fait beaucoup de bruit dans ces dernières années était celui des silex trouvés dans le prétendu tombeau de Josué. J'ai été surpris d'abord d'un fait indéniable : cette série doit être dédoublée ; une partie se compose d'éclats peu ou pas retouchés qui ont une patine jaune rougeâtre ; l'autre groupe, de huit pièces, offre une teinte grise et bien distincte. Il y a une hache longue taillée à moyens éclats et à bords polis, quatre lames régulières au tranchant plus ou moins dentelé, une plaquette large et longue comme trois doigts et qui a ses analogues dans nos stations néolithiques de l'Occident.

Il est évident, la différence des patines le prouve, que le gisement a été mal

étudié ; et le lot le plus intéressant est pareil à tant d'autres qui sont des legs d'une industrie rudimentaire et sauvage.

Mais on a voulu voir autre chose dans cette trouvaille ; on a dit : Voici une crypte qui nous livre des silex taillés : c'est le tombeau de Josué ! c'est la confirmation éclatante de cette glose qui suit le détail de l'enterrement du libérateur : « ... Puis ils mirent, dans la tombe où il devait reposer, des couteaux de pierre avec lesquels il avait circoncis les enfants d'Israël aux gilgals quand il les conduisit hors d'Égypte, comme le Seigneur l'avait ordonné, et *ils y sont encore*. »

La question est assez intéressante pour nous arrêter un instant. La glose fut probablement écrite par un érudit qui avait précédé dans leurs fouilles M. l'abbé Richard et autres et qui avait, lui aussi, trouvé des silex dans le même tombeau ou *dans un autre*, car nous savons par M. Lartet que des grottes artificielles, auxquelles on a pu, d'après les textes hébreux, assigner une date historique, sont souvent envahies par des terres meubles au milieu desquelles on recueille des fragments de silex et des tessons de poterie.

L'auteur de la glose ne fut pas sans doute mieux inspiré que ses successeurs en assimilant ces silex à ceux qui avaient servi à circoncire Israël.

On lit dans l'Ancien Testament, *Exode*, iv, 25 : « Et Séphora prit un couteau tranchant, et en coupa le prépuce de son fils. » ... *Josué*, v, 2 : « En ce temps-là l'Éternel dit à Josué : « Fais-toi des couteaux de pierre et circoncis de nouveau, pour une seconde fois, les enfants d'Israël, etc. » L'usage d'employer la pierre pour l'opération dont il s'agit est tombé depuis très longtemps en désuétude. La loi rabbinique permet de circoncire avec n'importe quoi, avec un silex ou un éclat de verre, ou tout autre chose qui coupe — excepté une lame de roseau parce que les magiciens s'en servent ou que cela peut amener une maladie ; mais elle recommande de se servir simplement de ciseaux ou couteau de fer.

L'emploi du silex pour la circoncision des Israélites et des Éthiopiens est un fait qui n'est pas isolé. C'est avec le silex que les embaumeurs égyptiens faisaient au cadavre la première incision et qu'ils enlevaient ensuite la peau de la plante des pieds ; c'est avec la pierre que des populations non moins riches en métaux pratiquaient certaines cérémonies. A Rome, lors de l'alliance avec Albe et du second traité avec les Samnites ; chez les Carthaginois au moment

de déclarer la guerre ou de livrer la bataille, et de nos jours dans le grand temple de Gimawond (côte d'Or), au Mexique avant la conquête et lorsqu'on immolait solennellement des êtres humains, dans tous les sacrifices importants la victime était frappée avec une pierre tranchante.

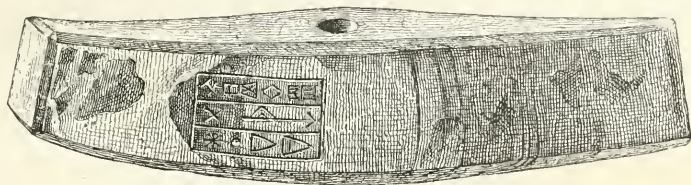
Les prêtres de Baal et ceux de Cybèle se déchiraient ou se mutilaient avec une pierre aiguë.

On pourrait citer bien des faits de ce genre ; ce sont des cas réels de *superstition*, en employant ce mot dans son sens étymologique. La pierre, remplacée par les métaux pour la plupart des usages de la vie, est restée recherchée pour certaines actions traditionnelles et religieuses. C'est un legs fait au monde entier par la civilisation primitive de l'humanité.

Maintenant on comprendra que la question de savoir si, oui ou non, quelques éclats de silex ramassés çà et là sont ceux qui ont servi à circoncire Israël est tout à fait sans importance.

ASSYRIE ET CHALDÉE

Les régions classiques de l'Euphrate et du Tigre captivent l'attention des archéologues ; mais quel est celui qui en présence de tant de monuments historiques se laisserait distraire par la recherche des silex taillés ? Cependant à Boucher-Aïn (ou Abu Sharein), dans la Babylonie méridionale, a été trouvée une hache simplement taillée, peut-être quaternaire ; on peut la voir dans les vitrines du British Museum à côté de couteaux de silex, et de quelques



Hache-marteau en silex avec une inscription antique (Chaldée).

hachettes provenant de la même localité. Ce musée possède encore une hache en basalte en forme de coin rapportée de Muquier, même région.

Il existe à Rome, dans la collection dite du cardinal Stefano Borgia, un monument chaldéen plus précieux (fig. 1). C'est une hache-marteau en silex qui porte une inscription, une dédicace religieuse à une divinité, d'après M. Oppert, qui ajoute qu'elle est en langue primitive et antérieure à la langue sémitique de la Chaldée. Donc à une époque si reculée on accordait déjà aux objets méconnus de l'âge de la pierre une valeur superstitieuse. Ce marteau est semblable à un autre que possède le British Museum et qui a été recueilli dans une tombe de la Chaldée.

Le roi Sargon avait fait placer sous le socle des grands taureaux de son palais de Khorsabad une infinité d'objets précieux ; il y avait deux couteaux en silex au milieu de toutes ces choses qui doivent avoir joué un rôle dans les cérémonies du sacrifice propitiatoire. On peut dire que ces couteaux en silex devaient à la religion d'avoir survécu à l'âge de la pierre.

Avant d'arriver à l'Inde, rappelons que Strabon signalait sur les côtes du Bélouchistan actuel des sauvages qu'il nomme *ichthyophages*, qui se construisaient des huttes avec des os de baleine, comme les modernes insulaires des régions boréales : « Les vertèbres servent de mortiers où l'on broie la chair des poissons séchée au soleil et mêlée à quelque peu de farine. Ces gens-là ont des meules qu'ils aiguisent en les piquant avec des pierres, parce qu'ils manquent de fer ; c'est encore avec des pierres qu'ils affilent leurs traits durcis au feu. »

INDE

L'âge de la pierre a laissé sa trace dans le langage et dans les superstitions de l'Inde. En sanscrit, *cili*, pointe de flèche et *cīla*, pierre, ont un rapport évident, comme en hébreu *chets*, pointe de flèche et *chatsats*, éclat de pierre, comme en latin *saxum* et *secare*. Le nombre des langues dans lesquelles on a fait les mêmes remarques est considérable.

Comme ailleurs, les haches en pierre sont connues des Indiens sous le nom de *Byti petter*, trait de la foudre ; les Malahalis les ramassent sur les bords d'une rivière et les déposent en guise d'offrande dans leur temple de Parinall. Dans le Bundelcund, au voisinage de Madras et de Nellore, considérées comme *mahadeo* ou sacrées, elles sont également déposées dans les temples, qu'elles

préservent d'ailleurs des coups de la foudre. En Birmanie et dans le royaume d'Annam, réduites en poudre, ces mêmes pierres constituent le remède des ophtalmies ; quelquefois même ce sont des idoles. L'existence de ces croyances permet de supposer un âge de la pierre antérieur, mais des preuves matérielles et plus évidentes ne manquent pas.

Il n'y a aucune différence perceptible entre les découvertes effectuées en Angleterre et dans l'Inde, disait, en 1869, le colonel Meadows Taylor. En même temps, un auteur illustre, Edward B. Tylor, s'exprimait plus nettement encore : « L'Inde doit être maintenant comptée au nombre des pays qui fournissent des vestiges non seulement de l'âge néolithique, mais aussi des temps paléolithiques. »

En effet, un gisement capital a été signalé dès 1868 dans la présidence de Madras, au sein de couches situées à 300 pieds et plus au-dessus du niveau de la mer, dans le voisinage de laquelle on les rencontre. Ces terrains ne contiennent aucun organisme marin, et sous bien des rapports ils ressemblent strictement à des dépôts laissés par des rivières. Il se pourrait donc que ces alluvions aient recouvert à l'origine un des versants de la vallée d'un grand fleuve dont l'autre versant a disparu sous les flots. On a signalé en Angleterre des faits absolument semblables, et cette énorme modification de l'orographie n'est pas une des moindres preuves de la haute antiquité de l'homme ; car dans ces dépôts de l'Inde comme dans ceux de l'Europe, on trouve les mêmes instruments que l'on peut à peine comparer à l'outillage de certains Australiens, les plus sauvages habitants de la plus vieille terre du monde. Dans tous les terrains quaternaires anciens, examinés à ce point de vue, que ce soit en Europe ou en Amérique, en Égypte ou dans l'Inde, on a pu recueillir le même type d'arme ou d'outil. La matière employée est un peu différente, il est vrai, car les instruments indous, comme ceux de la vallée de la Garonne par exemple, sont en quartzite compacte au lieu d'être en silex, et cette circonstance affecte un peu le caractère de la fracture et des facettes ; mais la forme générale est partout la même ; elle est si nette, si caractéristique, qu'un lot de ces objets trouvés sur les plateaux élevés, là où les inondations ne pouvaient les recouvrir de gravier et de limon, serait reconnu comme quaternaire par toutes les personnes qui sont habituées à manier les silex taillés.

L'époque qui a vu travailler les quartzites de Madras se perd dans la nuit

des temps ; c'est un fait géologique contemporain d'un régime des fleuves qu'ils s'appellent le Nil ou l'Euphrate, fort antérieur aux civilisations qui sont venues longtemps après se développer sur les alluvions et dans les vallées.

L'âge de la pierre a vu *partout* la fin de cet événement climatérique dont les effets sont universels, dans le monde boréal tout au moins ; mais il a duré avec des aspects industriels successifs et variés, il a été soumis à des modifications qui ne peuvent être que l'œuvre du temps, différentes aussi sans doute selon les pays et les peuples.

L'Inde a fourni en grand nombre et depuis longtemps des vestiges de ces industries primitives.

Lingsoogoor, à 33 milles au sud de Sorapoor, était signalé dès 1842 comme un riche atelier de pointes de traits et de lames en cornaline, jaspe, agate et chalcédoine.

Jubbulpoor, dans les provinces centrales, a fourni dès 1861, à diverses reprises, de très nombreux objets du même genre ; un des explorateurs heureux de ce gisement, M. H.-P. Le Mesurier, ingénieur en chef, a trouvé dans les villages de ce pays une quantité de haches en pierre, recueillies principalement aux abords des endroits que sans doute l'abondance de ces reliques mystérieuses avait rendus sacrés (*mahadeos*).

Du Bundelcund sont venues de nombreuses haches polies en roches vertes et schisteuses ; enfin, des mêmes provinces, le lieutenant Swiney a rapporté près de mille pièces qui ressemblent à celles de l'époque du renne du Midi de la France.

On a trouvé sur les rives de l'Indus (Scinde supérieur), de beaux et grands nucléus d'où l'on a détaché de nombreuses lames ; ils gisaient dans une couche profonde aujourd'hui couverte par le lit du fleuve.

Dans l'Himalaya, les outils de pierre sont semés dans tous les champs.

Il en est de même dans la péninsule malaise.

L'Indo-Chine vient tout récemment de fournir son contingent de preuves : toute une collection de haches-gouges, ciseaux en pétro-silex et en euritine, des objets de parure en calcaire et en coquille, tout à fait comparables à nos antiquités préhistoriques européennes. Seulement il y a des pièces d'un type nouveau et spécial dans la série que je signale et qui provient du Cambodge. (Voir pl. IX.)

Ces pierres gisaient dans des couches d'alluvions d'un cours d'eau tributaire du Mekong, dont les puissants lits de coquilles fluviatiles sont exploités par les fabricants de chaux. Ceux-ci avaient réuni un à un et précieusement gardé ces objets et bien d'autres qu'un officier, M. Moura, représentant du protectorat français auprès du roi de Cambodge, a rassemblés et envoyés au Museum de Toulouse.

On s'est demandé s'il ne faudrait pas attribuer ces traces d'un lointain passé à cette population négrito dont les vestiges se rencontrent dans tous ces parages et qui paraît avoir occupé jadis la première les îles malaises et les terres voisines à une époque peut-être antérieure à la configuration actuelle de l'océan Indien.

JAPON ET CHINE

Le Japon a eu, lui aussi, ses habitants primitifs aujourd'hui en voie de disparaître, les Aïnos, qui ont semé toutes ces îles de leurs armes et ustensiles en pierre. Depuis l'époque où le colonel de Siebold appela l'attention sur ces antiquités, de nombreux exemplaires ont été apportés en Europe. (Voir pl. IX.)

On les connaît dans leur pays d'origine sous le nom de « rai-funo-seki », pierres du tonnerre ; on les a recueillis dans les grottes, sur l'emplacement d'anciens cimetières, près des temples des *Kami*, nom que les Japonais donnent à leurs ancêtres. Des chroniques japonaises du ix^e siècle avant notre ère racontent que dans le pays de Dewa, après de longs orages en 885 et en 839 le bord du rivage fut couvert de pierres pointues, de flèches et de lances, blanches et noires, vertes et rouges. Ce sont, disent les chroniqueurs, les armes des esprits de la tempête qui passent en combattant sur ce pays. Mais on comprend fort bien que de grandes pluies lavent la terre et le sable et font apparaître à la surface les pierres taillées auparavant cachées.

Les métaux, importés de Chine, ont été rarement employés au Japon avant le vii^e ou viii^e siècle avant notre ère, époque où les mines de cuivre furent découvertes. Toutefois l'usage des armes en pierre s'est perpétué très tard. Une histoire du Japon, le *Niponki*, publiée en 720 de notre ère, dit qu'au printemps de telle année (27 avant J.-C.), un vaisseau venu au Japon de Sinra, dans la

Corée, portait le fils du roi qui fit présent au mikado d'une lance en pierre, entre autres choses.

Si nous montons plus haut, nous arrivons aux Kouriles, aux Alcoutiennes où l'âge de la pierre dure encore.

Les découvertes récentes, les récits des historiens de tous les temps, les superstitions populaires et les renseignements philologiques, tout nous démontre qu'en Chine l'âge de la pierre a régné il y a bien longtemps. Mais certaines armes sauvages ont continué d'être en usage bien après l'arrivée des métaux, et quelques provinces ont été singulièrement en retard dans la voie du progrès.

Les Chinois s'expriment comme Lucreèce dans des vers connus ; mais ils ont en outre des notions historiques. « Fu-Hi, disent-ils, faisait des armes en bois ; celles de Thiu-Ming étaient en pierre, et celles de Chi-Yü en métal. » Ils ont un caractère particulier qui signifie « pierre à fabriquer les pointes de traits ».

De telles armes sont mentionnées par de nombreux auteurs.

Chin-Noung (2737 ans avant notre ère) et Hoang-Ti (2697 avant notre ère) s'en servaient encore.

Du temps d'Yü (2200 avant notre ère), les sauvages, près des fleuves Ho et Kiang, apportaient en tribut du fer, de l'argent, de l'acier et des têtes de flèches en pierre.

Wou-Wang, qui monta sur le trône en 1122, recevait en tribut le produit de chaque province et le So-Chin offrait des flèches dont la tige en bois de khou était armée d'une pointe en pierre.

Dans les pays situés à l'orient de Fo-ni, disent les Annales de la Chine composées au VII^e siècle avant notre ère, toutes les flèches ont des pointes en pierre.

En 495 avant notre ère, Confucius étant à la cour de Tch'in, un oiseau tomba percé d'une de ces flèches en pierre sur la terrasse et aux pieds du roi. Celui-ci, étonné devant cette arme, interrogea Confucius. Le philosophe répondit qu'elle était semblable à celle dont Wou-Wang avait fait cadeau au prince en faveur duquel il avait érigé en royaume le pays de Tch'in, comme signe *distinctif de la royauté*. Le roi ayant alors cherché parmi les reliques précieuses de ses ancêtres, trouva en effet une pointe de flèche en pierre.

On lit dans l'*Encyclopédie chinoise*, due à l'empereur Kang-Hi (1662) :

« La forme et la matière des pierres de foudre varient selon le pays. Les Mongols nomades, des côtes de la mer orientale ou voisins de Sha-mo, les emploient en guise de cuivre ou de fer ; les unes ont la forme de hachettes ou de maillets, d'autres ressemblent à des couteaux. Elles sont noirâtres ou verdâtres. Une chanson contemporaine de Tang dit qu'il y avait à Yu-men-si un grand miao, dédié au Tonnerre, et que les habitants avaient l'habitude d'offrir des présents pour obtenir de ces pierres. Cette fable est ridicule. Les pierres de foudre étaient en métal, pierre ou cailloux que le feu du tonnerre a métamorphosées en les brisant et en alliant inséparablement les différentes substances. Sur quelques-unes, les traces de la vitrification peuvent être très bien remarquées. »

L'empereur, malgré son érudition, est si loin de l'âge de la pierre qu'il ne peut croire à une semblable civilisation ; il aime mieux recourir à une explication qu'il nous est bien permis de trouver extravagante.

Pendant son règne, l'empereur Sou-Tsong (756-762 de notre ère) reçut en cadeau, d'un prêtre bouddhiste nommé Ni-Tchin-Jon, huit espèces de choses précieuses que ce prêtres prétendit avoir reçues du souverain des cieux pour les transmettre à l'empereur. Le sixième de ces objets précieux portait le nom de *Pierre du dieu du tonnerre* (Loui-Koung-Chi). C'étaient deux morceaux de néphrite verte ayant la forme d'une hache poïe.

On lit dans l'histoire de King-tcheou, que l'on connaît dans les environs de Sin-ho un bloc de granit sur lequel sont des traces de polissage de couteaux et de haches ; le peuple l'appelle la *meule dormante du dieu du tonnerre*.

Grosier, dans la *Description générale de la Chine*, 1, 191, dit qu'on trouve dans la province de Kouan-ton, dans les montagnes et les rochers voisins de la ville de Nan-hiou-fsu, une pierre pesante et si dure qu'on en fabrique des haches et d'autres instruments tranchants.

Dans le district de Sin-thou-hien, il y a un endroit appelé Pe-yang-kio. On y voit, dit un dictionnaire chinois, un plateau uni comme la main ; dans l'antiquité, il y avait un camp et une tour militaire (*Chi-tshien*) ; en fouillant la terre, on y trouve partout des flèches de pierre.

Enfin, bien que les découvertes modernes soient rares, nous pouvons en

citer au moins une. Le major Sladen a rapporté du Yun-nan, province méridionale, plusieurs haches en jade.

A ce propos, s'il était vrai que les nombreuses haches en jade et en jadéite recueillies en Europe ne sont pas originaires de ce continent où les gisements de ces roches sont inconnus, il faudrait les considérer comme venues de l'Orient ; on devrait les compter, elles aussi, au nombre des preuves de l'âge de la pierre asiatique.

SIBÉRIE

Autour des Chinois proprement dits, il y eut donc fort longtemps des peuples moins civilisés. L'âge de la pierre vient à peine de disparaître dans une vaste partie du nord de l'Asie. A l'Orient, les Tchouktsches, comme les Kamtchadales, vivaient encore au siècle dernier dans des tanières souterraines et dans les autres des rochers dont ils bouchaient l'ouverture en suspendant des peaux de rennes devant l'entrée. Leurs couteaux étaient des pierres tranchantes, leurs poinçons des os pointus, leur vaisselle de bois et de cuir, leurs traits étaient armés de pointes de pierre. Ils faisaient la chasse aux animaux domestiques et même aux chiens que les Cosaques envahisseurs avaient chez eux. Il est dit qu'avec leurs outils de pierre il leur fallait trois ans pour creuser un canot et une année pour un de ces baquets de bois dans lesquels ils plaçaient leur nourriture.

Cette barbarie des peuples du Nord était connue des Latins : Tacite nous parle de ces Finnois qui mettaient tout leur espoir dans leurs flèches armées d'une pointe en os faite de métal !

Les objets de l'âge de la pierre se sont rencontrés déjà sur bien des points en Sibérie ; on les conserve dans les musées de Pétersbourg et de Moscou ; M. de Ujfalvy en avait apporté qui figuraient à l'Exposition des Missions scientifiques à Paris, 1878 ; mais on ne peut leur attribuer une date.

En effet, l'âge de la pierre une fois terminé, le souvenir en disparaît promptement. Il y a une cinquantaine d'années, un voyageur recueillant au Kamtchatka un nucléus de lames de silex, ne put obtenir la moindre explication des petits-fils de ceux qui l'avaient taillé.

Dans l'Ouest, un naturaliste du siècle dernier, Gmelin, trouvait la croyance

à la flèche du tonnerre. « Chose curieuse, lui disaient les Sibériens, par sa vertu propre ou par celle de la terre qui ne peut souffrir dans son sein cet étrange instrument, il doit en sortir après trois ans. » Nos paysans de l'Italie et de la France auraient fait la même observation.

Cette précieuse flèche du tonnerre, dans laquelle Gmelin reconnaît parfaitement des pointes de flèches en pierre, est un spécifique contre le point de côté : on met la pierre infuser pendant quelque temps dans l'eau-de-vie, on boit cette eau et l'on guérit quand on a la foi.

Le lecteur qui a suivi notre exposé rapide et forcément incomplet, ne peut plus douter de l'existence d'un âge de la pierre en Asie. Les preuves directes et indirectes se rencontrent du Sud au Nord et de l'Est à l'Ouest. Certainement il échappe là, comme en Europe ou en Afrique, aux limites et aux méthodes tracées par l'archéologie classique.

Le fait qu'il a pris fin à des époques bien diverses selon les pays n'est pas contesté, puisque de nos jours il dure encore çà et là. Mais il n'en est pas moins une phase que toutes les races ont dû franchir. Les civilisations de la Chaldée ou de l'Assyrie, des péninsules indiennes ou de la Chine ne doivent pas faire nier l'état inférieur de l'humanité primitive.

Un jour on connaîtra le passé de l'Asie comme nous connaissons celui de l'Europe occidentale. On suivra toutes les transformations, les révolutions rapides ou lentes de l'industrie. On saura distinguer les inventions locales et les importations, en même temps qu'il sera possible de voir les races se former, grandir, dominer, se mêler ou disparaître. Peut-être les terrains tertiaires de l'Orient parleront-ils clairement de nos lointains ancêtres.

INDICATION DES SOURCES

La Revue : Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme : Toulouse et Paris, Reinwald ; volumes I à XV, 1865 à 1880. Articles de MM. EVANS, FRANKS, LARTET, CAZALIS DE FONDOUCE, ARCELIN, CHANTRE, SCHLIEMANN, DUMONT, Col. MEADOWS TAYLOR, abbé RICHARD

et autres. — ÉMILE CARTAILHAC : l'âge de la pierre dans les superstitions et les souvenirs populaires, Paris, Reinwald, 1878. — ERNEST CHANTRE : l'âge de la pierre et l'âge du bronze dans la Troade et en Grèce, Lyon, 1874. — LOUIS LARTET : exploration géologique de la mer Morte, de la Palestine et de l'Idumée, Paris 1877. — ARTHUR MARTIN : l'âge de la pierre en Asie Mineure, Revue archéologique, Paris, 1878. — EDWARD B. TAYLOR : Researches into the early history of mankind, London, 1870. — JOHN EVANS : ancient stone implements. London, 1872. — HORÆ FERALEs, passim. — International congress of prehistoric archæology, 1868; London, 1869, renfermant : 1^o Notes on the Discovery of stone implements in Japan, by W. A. FRANKS; 2^o on quartzite implements of palæolithic types from the laterite formation of the east coast of Southern India, by R. Bruce Foote. — GMELIN : voyage en Sibérie, Paris, 1767.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE PREMIER VOLUME

	Pages
Membres fondateurs-donateurs.	1
Membres d'honneur.	2
Comité d'organisation.	3
Délégués du Comité.	5
Membres du Conseil.	7
Membres souscripteurs.	8
Programme général.	25
Questions soumises au Congrès	27
Séance d'ouverture.	31
Discours de M. JOUBERT, l'un des secrétaires généraux de la préfecture du Rhône.	31
Discours de M. LANGLADE, président du Conseil municipal.	33
Discours de M. le baron TEXTOR DE RAVISI	35
Réponse de M. GUIMET.	41
Discours de M. CAILLEMER, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit.	41
Réponse de M. GUIMET.	45
Élection du bureau du Conseil.	46

Séance du Samedi 31 Août

— SOIR —

COMMERCE ET INDUSTRIE

Discours de M. SEVÈNE, secrétaire de la Chambre de commerce.	47
Éphémérides comparées de l'industrie séricigène, tant de la Chine et du Japon que des autres pays séricifères, de Lyon surtout, par M. ISIDORE HEDDE.	48

	Pages
Mémoire sur l'oudji, par M. E. PIQUET.	83
Réponse de S. Ex. M. le Ministre de Chine aux questions 14, 6, 12 de la 1 ^{re} section.	87
Chemin de fer de Wou-Sung.	87
Traité sur la soie.	87
Système monétaire.	88
De quelques réformes nécessaires au développement de notre commerce en Orient, par	
M. Louis DESGRAND.	
Historique des rapports de Lyon avec l'extrême Orient.	90
Dangers qui pourraient menacer la prépondérance de Lyon.	90
Rapports des États-Unis avec la Chine.	91
Canal de Panama.	94
Chemins de fer russes en direction de la Chine.	91
Exportation des soieries chinoises.	92
Institut des hautes études commerciales.	93
Réformes des rapports financiers avec l'extrême Orient.	95
Le prêt sur gages.	98
Lois testamentaires. — Liberté de lotir.	100
Effet d'ensemble.	104
Lyon. Preuve de la convenance du libre échange.	104
Résumé.	106
Le chemin de fer de Shanghai et la question des coolies, par M. ARDOUIN DU MAZET	107
Réponse de M. CORDIER, délégué de S. Ex. M. le Ministre de Chine.	114
Observations de M. GUIMET sur le même sujet.	112
Les maladies des vers à soie, par M. MILSON.	113
Les soies sauvages exotiques, par M. PIQUET.	115
Des produits de l'île d'Yézo et de leur exportation, par M. TOMU.	116
Observations de M. COIGNET.	118
Le commerce et l'industrie au Japon, par M. E. PIQUET.	118
Les tarifs douaniers en Chine et au Japon, par M. E. PIQUET.	119
Détails sur le même sujet, par M. MILSON.	120
Détails sur le même sujet, par M. CORDIER.	120
Allocution de M. GUIMET.	121
Réponse de M. SEVÈNE.	122

Séance du Lundi 2 Septembre

— S O R —

SCIENCE, PHILOGIE, HISTOIRE ET BEAUX-ARTS

Les kakis, par M. le comte de CASTILLON.	123
Discussion à ce sujet.	130
Carte ethnographique de M. WIËNUKOFF.	131
L'ambre préhistorique, par M. REBOUX.	132
L'alphabet universel, par M. HYACINTHE BRUNET.	132

TABLE DES MATIÈRES

333

Pages

Fleurs de l'Inde, poésies hindoues, par M. le baron GUERRIER DE DUMAST.	132
Lettres de M. le BARON DE DUMAST.	132
Observations à l'occasion de ces lettres, par M. GUIMET.	133
La langue tamoule, par M. le baron TEXTOR DE RAVISI.	137
Réponse de M. GUIMET.	139
Antiquité de la langue sanscrite, par M. GASPARD BELIN.	139
Discussion à ce sujet.	152
De l'origine orientale de la métallurgie, par M. ERNEST CHANTRE.	153
Étude archéologique sur la nature et l'emploi des fils d'or dans les soieries du moyen âge, par M. BROSSARD.	181
Observations sur ce sujet.	186
De l'assimilation de la véritable langue sémitique avec la langue accadienne, par M. l'abbé GUINAND.	187
Discussion sur ce sujet.	195
Allocution de M. GUIMET.	201

Séance du Mardi 3 Septembre

— MATIN —

SCIENCE, PHILOGOLOGIE, HISTOIRE ET BEAUX-ARTS

Réponses de S. Ex. M. le Ministre de Chine à diverses questions du programme.	
Auteurs du Traité sur la soie	204
Relations anciennes entre la Chine et les autres pays de l'Asie.	205
Lettre de change en Chine.	205
Doctrine de Confucius.	206
Relations entre l'Inde et Venise, et discussion à ce sujet.	208
Origine du Zend-Avesta, par M. le baron TEXTOR DE RAVISI.	209
Discussion sur ce sujet.	211
Dates des lois de Manou.	212
Les Aïnos.	217
Notice sur un curieux manuscrit rapporté de l'Inde, par M. l'abbé FABRE.	222
Mort de M. GARCIN DE TASSY.	231

Séance du Mardi 3 Septembre

— SOIR —

RELIGIONS ANCIENNES DE L'ÉGYPTE

Allocution de M. NAVILLE, président.	233
Stèles funéraires, par M. MASPERO.	235
L'ombre chez les Égyptiens.	247
Mémoire sur l'économie politique. — L'administration et la législation de l'Égypte sous les Lagides, par M. FÉLIX ROBIOU. — Présenté par M. HIGNARD	249

	Pages
Papyrus égyptiens.	250
Discussion sur l'immortalité de l'âme chez les Égyptiens.	253
Le livre des Morts (Papyrus de Soutimès), par M. LEFÈBRE, présenté par M. NAVILLE.	255
Le lotus chez les Égyptiens.	263
Étude sur le nom et le culte primitif du Dieu hébreu Jahveh, par M. J. LIEBLEIN.	265
Les quatre stèles orientées du musée de Marseille, par M. E. NAVILLE.	275

Séance du Mercredi 4 Septembre

— MATIN —

RELIGIONS ANCIENNES DE LA PERSE ET DE L'ASSYRIE

Allocution de M. CALLENER, président.	295
Les dangers du prosélytisme musulman dans l'Afrique centrale, par M. ARDOUIN DU MAZET.	296
Discussion à ce sujet.	300
L'islamisme en Chine, par M. CORDIER.	301
Caravanes et pèlerinages de la Mecque, au point de vue commercial.	303
Le babisme.	304
Destruction systématique des ruines de Babyloue (Extrait du <i>Times of India</i>).	314
Ormuzd et Arhiman, par J. DARMSTETTER.	311
Découverte de monnaies musulmanes dans l'île d'Aland.	313
L'âge de la pierre en Asie, par M. CARTAILHAC	317

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

CONGRÈS PROVINCIAL
DES
ORIENTALISTES

SESSION DE LYON-1878

TOME SECOND

CONGRÈS PROVINCIAL

DES

ORIENTALISTES

COMPTE RENDU DE LA TROISIÈME SESSION

LYON — 1878

TOME SECOND



LYON

IMPRIMERIE PITRAT AINÉ

4, RUE GENTIL, 4

—
1880

Séance du Mercredi 4 Septembre

— SOIR —

ORDRE DU JOUR

RELIGIONS ANCIENNES DE L'INDE

1. Le Dathavansa, ou histoire de la dent relique de Gautama Bouddha, par sir COOMARA SWAMY.
2. Mémoire sur la dent relique de Ceylan avec un essai préliminaire sur la vie et la doctrine de Gautama Bouddha, par J. GERSON DA CUNHA.
3. Lettre de M. Guillaume VOURE sur la littérature des religions des peuples de l'archipel des Indes-Orientales néerlandaises.
4. Extrait du *Genedhar masurayé*, ou règles de la vie du laïque.
5. Le mythe de Votan.
6. Les Bouddhas antérieurs.
7. Sur la venue des trois premiers Bouddhas à Ceylan.
8. Lettre de M. SERRURIER, président du musée archéologique de Leyde, présentant divers ouvrages récents sur l'Orientalisme.
9. Introduction du poème *Sella Uhini sandese*.
10. Lettre de M. DUCROIZIER, annonçant l'envoi de travaux sur la question 4 de la section II et les questions 3, 4 et 5 de la section III.
11. Examen des questions préparées par le Comité d'organisation.
12. Réponse à la question du Nirvana.
13. Dictionnaire pali-anglais.
14. Esquisse des langues modernes des Indes-Orientales.

Mercredi 4 Septembre

SOIR

RELIGIONS ANCIENNES DE L'INDE

PRESIDENT M. le duc LANCIA DI BROLLO.
VICE-PRESIDENT M. LONG.
ASSESSEURS { M. le D^r CUST.
 M. PANDITILÈKÉ.

A l'ouverture de la séance, M. le Président prononce l'allocution suivante :

L'empêchement de MM. Long et de Ravisi m'a procuré l'honneur de présider cette séance. J'aurais voulu décliner cet honneur, mais vous le savez, Messieurs, la soumission et l'abnégation sont des vertus des Orientaux, et c'est pour cela qu'elles doivent également être des vertus des Orientalistes. Malheureusement, je ne puis apporter dans la discussion de ces questions toutes les lumières que les présidents de séance ont apportées jusqu'ici dans nos débats. Je ne connais pas l'Inde ; mais comme je suis le délégué du Congrès des Orientalistes de Florence, ville qui a produit les trois

explorateurs les plus anciens, Marco-Polo, Colomb et Améric, tout en faisant mes réserves, je remercie le Conseil et j'ouvre la séance.

M. GUMET. — J'ai l'honneur d'offrir au Congrès les œuvres de Goomara Swamy sur le Dathavansa, ou l'histoire de la dent relique de Gautama Bouddha. L'auteur est un prince indigène, membre du Parlement de Colombo, qui parle anglais et s'occupe de pali et de sanscrit. J'ai fait traduire une partie de ce livre pour en donner lecture au Congrès et je demande la permission d'en lire seulement quelques extraits :

L'auteur commence par une invocation à Bouddha.

1

« J'adore le maître¹ qui enseigne, qui est sage, qui fait éviter le chemin de l'hérésie, qui est la lampe des *Trois-Mondes*², qui souffre ce qu'on ne peut souffrir, qui écarte tous les obstacles à la connaissance, et dont la sphère d'intelligence est infinie.

2

« J'adore la doctrine³ qui émane du Seigneur des *Trois-Mondes*, qui enlève la crainte, qui est observée par ceux (établis) dans les très purs Vija⁴ et Charana⁵, tranche des liens de Papancha⁶ et des Sannajana⁷, qui est subtile et difficile à comprendre.

¹ Une des nombreuses designations de Bouddha. C'est lui qui enseigne le Para-Martha ou vérité-prééminente.

² Les trois mondes bouddhiques sont : le monde des sens, le monde de la forme, le monde sans formes. Ils sont autres que les trois mondes hindous, qui sont : le monde moyen, le monde supérieur, le monde inférieur.

³ Dharma, loi ou doctrine.

⁴ Vija se compose des huit attributs suivants : Méditation abstraite, pouvoir de prendre à volonté toute espèce de forme, puissance magique, pouvoir surnaturel d'entendre, pouvoir de connaître les pensées des autres, pouvoir surnaturel de voir, extinction des désirs (Kilesa), connaissances de ce qui a existé dans les existences antérieures.

⁵ Se compose de quinze attributs : 1. Vie morale ; 2. Asservissement des passions ; 3. Tempérance ; 4. Vigilance ; 5. Foi ; 6. Honte ; 7. Crainte du péché ; 8. Étude ; 9. Courage ; 10. Mémoire ; 11. Sagesse ; 12, 13, 14, 15. Quatre genres de Jhanas ou méditations abstraites.

⁶ En sanscrit Prapancha, illusion, déception ; il signifie aussi le monde avec ses illusions.

⁷ Les dix liens, divisés en deux classes, ceux qui ont rapport à ce monde à Orambhagiya, soit : Sakkayaalitti, Vichikicchha, Satabbat, Paramata, Karamaga, Vyapada. Ceux qui ont rapport à un monde supérieur. Uddhambagiya, soit : Rupaaga, Mana, Uddachcha, Avija.

3

« J'honore l'association¹ (qui consiste dans) les disciples du roi des sages, qui sont dignes des offrandes, qui commandent complètement à leurs sens, en ne montrant de la bonne volonté que pour ceux dont les âmes atteignent l'état immortel² qui détruit la peine. »

L'auteur raconte ici les préliminaires de la naissance du Bouddha, annoncée par le Bouddha Dipankara, un des vingt-quatre Bouddhas des périodes antérieures, et enfin cette naissance et les miracles qui la signalèrent.

26

« Celui qui est éternellement intelligent, quittant alors (les cieux Tusita) devint le fils du roi Suddhodana, le chef sans égal de la race de Sakya, par l'épouse de ce roi la reine Maha-Maya, dans la cité nommée Kapila.

27

« Aussitôt après sa naissance, il se leva debout sur la terre, regarda vers les différents quartiers³; alors ils s'ouvrirent comme des cours et là les dieux et les hommes l'adorèrent.

28

« Les dieux invisibles dans les cieux tenaient des ombrelles et autres choses semblables, et lui, marchant sept pas, regarda vers le nord et proféra une expression exempte de peur⁴. »

Les strophes suivantes contiennent les louanges et la description des beautés morales et physiques du futur Bouddha, le récit de sa vie, et enfin de son accession à la perfection sublime.

Sakkayaditti, Vichikchehha, Silabbata paramata, Karamaga, Vyapada. Ceux qui ont rapport à un monde supérieur, Uddhambagiya, soit : Rugaraga, Mana, Uddachcha, Avijja.

¹ Sangha, église, assemblée, concile.

² Achehuta : inaltérable, immortel, désigne ici l'état de Nirvana.

³ Les dix quartiers du monde : habitations des dieux, des hommes et des génies.

⁴ Cette expression signifie que par sa voix il fit connaître qu'il ne craignait aucun tentateur et aucune tentation.

36

« Ayant un esprit bien réglé, jouissant d'une bonne mémoire, ayant vaincu ses sens, modeste en son maintien, affranchi du désir d'une nourriture épicée, courageux à l'extrême, il exerça pendant six années consécutives une persévérance grande et difficile¹.

37

« Et le jour de la pleine lune² dans le mois de mai, s'approchant du pied de l'arbre Bhodi³, lequel était né (simultanément) avec lui, ayant pris la résolution d'être courageux, il s'assit sur un siège de gazon, mesurant seize coudées.

38

« Vers la nuit, le conquérant, faisant trembler la terre et ses montagnes, vainquit l'armée de Mara⁴, qui s'était répandue sur la terre et dans les cieux produisant la terreur par ses formes hideuses.

39

« Les Trois-Mondes étant ornés d'une multitude de dieux, d'Assuras, de Brahmas, de guirlandes de fleurs et d'autres choses semblables, au son des divines cymbales, il atteignit à la fin de la nuit l'état de Bouddha.

40

« Alors les dix mille systèmes des mondes avec leurs rochers et leurs forêts tremblèrent; la mer salée devint douce, une grande lumière se répandit à travers les mondes.

41

« Les aveugles virent le jour; les sourds de naissance entendirent les sons;

¹ Mahapadana signifie : grands efforts, grande persévérance. Il ne diffère pas beaucoup de Virakki des Védias.

² La pleine lune est en grande vénération chez les Hindous. Les Bouddhistes l'honorent avec un égal respect; ils attachent une grande importance à ce que leurs grandes fêtes s'accordent avec ce jour.

³ Ficus religiosa. Chaque Bouddha a un arbre particulier sous lequel il s'est assis pour méditer et on lui a reçu le don de la science d'un Bouddha.

⁴ Dieu ou esprit du mal du sixième ciel. Ce mot désigne aussi le principe du mal, le tentateur, les obstacles qui éloignent des cieux.

les muets conversèrent d'une manière agréable, les boiteux marchèrent gracieusement sur leurs pieds.

42

« Les bossus eurent des corps droits et bien faits ; les enfers, même les plus profonds, s'éteignirent ; des créatures vivantes furent dégagées de leurs liens ; la faim et les autres appétits sensuels disparurent du monde des Pétas¹.

43

« Les maladies et les souffrances des êtres vivants furent apaisées ; la crainte n'accabla plus les animaux privés de raison ; les hommes ne se servaient plus que de paroles douces et agréables ; les éléphants faisaient résonner leurs trompes.

44

« Et les chevaux hennisaient joyeusement ; tous (les genres de) tambours résonnaient d'eux-mêmes ; les ornements corporels² des êtres vivants rendaient des sons ; tous les (divers) lieux étaient entièrement éclairés.

45

« Une brise légère et rafraichissante soufflait ; les nuages répandaient la pluie hors de la saison ; les oiseaux cessèrent de se mouvoir dans le ciel ; l'eau sourdit en fendant le sol.

46

« Les rivières s'arrêtèrent comme si elles ne coulaient plus ; toutes les étoiles brillèrent au firmament ; les mondes, de tous côtés, étaient ouverts à la vue ; il n'existait pour les hommes ni mort ni naissance.

47

« Les montagnes et autres choses semblables ne formaient aucun obstacle à la vue, un parfum envié même par les dieux pénétrait partout, et les arbres portaient des fruits et des fleurs, et la mer était couverte de lotus.

¹ Esprits du mal, toujours avides de boire et de manger et ne pouvant jamais se rassasier.

² Pour faire comprendre que même les objets inanimés prirent part à la joie générale.

48

« Diverses fleurs, qui fleurissent sur la terre et sur l'eau, étaient entièrement épanouies ; l'espace entre la terre et le ciel était rempli, sans aucun vide, par une pluie de fleurs et de parfums. »

Suit la description des voyages du Bouddha, des différents lieux où il s'arrête pour prêcher la doctrine et convertir les dieux et les hommes, des miracles qu'il fait et des souvenirs qu'il établit en chaque lieu. Enfin vient le moment de sa mort.

CHAPITRE II

30

« Ayant vécu quarante-cinq ans (et) ayant prêché la religion de celui qui enseigne, qui consiste en neuf parties telles que *Sutta* etc. ;

31

« Ayant aidé un nombre incalculable de personnes à franchir le désert de l'existence (et) à remplir les devoirs d'un Bouddha ;

32

« Dans la cité de Kousinara, au bosquet des arbres Sala, à Upavatana, appartenant aux rois Makas, dans l'espace compris entre deux arbres Sala ;

33

« Reposant sur une conche d'une grande valeur, bien placé avec sa tête vers le nord, dans l'attitude du sommeil d'un lion, en mai, au moment de la pleine lune ;

34

« Celui qui a *cinq yeux*¹ prêcha aux Mallas son excellente loi, à la première veille de la nuit (et) fit que Subhada atteignit l'état de Nirvana à la seconde veille,

¹ Ou cinq espèces d'yeux : les yeux de la chair, les yeux divins, les yeux de la sagesse, l'œil d'un Bouddha, l'œil qui voit tout.

35

« Et ayant renfermé dans le mot *Appamada*¹ les sections de la Loi, il exhorta les prêtres vers la dernière heure de la nuit.

36

« Au moment de l'aurore, s'étant élevé par l'exercice de la réflexion et de la méditation, il atteignit l'état de Nirvâna, étant affranchi de tout reste d'attachement. »

Suivent les prodiges qui marquent ce grand événement, les cérémonies des funérailles et la description des reliques.

39

« Ayant d'abord enveloppé le Bouddha de linge neuf (et) l'ayant après enveloppé aussi de coton en bourre ;

40

« L'ayant ainsi enveloppé soigneusement plus de cinq cents fois et l'ayant placé dans un cercueil d'or rempli d'huile.

41

« Les chefs des Mallas le placèrent alors sur un bûcher funéraire de cent vingt coudées de hauteur, composé de bois odoriférant. »

L'auteur décrit les diverses cérémonies et le miracle par lequel s'éteint le bûcher.

48

« Ces sept reliques, l'os du front, les deux clavicules, les quatre dents reliques du Bouddha ne furent pas dispersées. »

52

« Le sage appelé Khéma, doué de bonté (et) affranchi des Samojana, sortit alors du bûcher la dent gauche relique du Bouddha. »

Ici se place la description du partage des reliques.

¹ Zele, diligence.

56

« Alors Khéma donna la dent relique prise par lui, à Brahmadata, roi de Kalinga à Dantapoura.

57

« Le roi fit faire pour la dent relique un temple incrusté d'or, orné de colliers de perles suspendus aux murs, qui abondait en centaines de chambres, difficile à considérer, comme le soleil, à cause de l'éclat des pierres précieuses qui éblouissait les yeux; un *véhicule* pour aller au ciel et au Nirvâna, qui produit un bonheur extrême; il fit aussi pour la relique, dans le même endroit, un siège resplendissant de pierreries.

64

« Plaçant là la dent relique du grand sage, il l'honora sans relâche nuit et jour avec les choses nécessaires au culte. »

La dent continua à jouir des mêmes honneurs jusqu'à ce que le roi Pandou, à l'instigation des Niganthas, se fit apporter la relique et tenta en vain de la détruire. Vaincu par les miracles de la relique, il finit par embrasser la foi bouddhique et faire construire des temples pour la dent merveilleuse.

Voici comment l'auteur décrit les tentatives de destruction et les miracles de la dent.

CHAPITRE III

9

« Alors le roi des rois voyant que le roi (de Kalinga) était sans crainte et sans appréhension au milieu de l'assemblée, dominé par la colère, s'adresse aux calomnieurs Niganthas (en ces termes) :

40

« Jetez maintenant dans un tas de charbons brûlants l'os adoré par cet homme, qui a abandonné les dieux dignes d'adoration (et) brûlez-le sans délai.

11

« Alors les Niganthas, charmés en esprit, préparèrent dans la cour un puits à charbon, large, profond et rempli de charbons (brûlants) sans une flamme.

12

« Alors les hérétiques, aveuglés par l'ignorance, jetèrent la dent relique dans ce (puits) brûlant avec ardeur de tous côtés, brillant et horrible comme l'enfer Rorouva¹.

13

« Par son pouvoir, s'élançant au travers de la masse de feu, s'éleva un lotus de la dimension d'une roue de chariot, avec une grande quantité de pollen qui s'élevait de tous côtés, et charmant par le poids de ses filaments.

14

« A ce moment la dent relique du Bouddha, reposant sur le péricarpe du lotus, illumina tout ce qui l'entourait de rayons brillants aussi blancs que la fleur de Kunda. »

16

« Le roi Pandou ne renonçant pas au filet d'hérésie dans lequel il avait été longtemps enserré, plaça la dent relique sur une enclume et la fit frapper avec un marteau à deux mains.

17

« La relique s'enfonçant dans l'enclume, une moitié seulement restant visible, lançait des rayons lumineux dans toutes les directions, comme la lune quand elle apparaît sur les montagnes de l'est. »

La dent résiste à tous les efforts tentés pour la retirer, jusqu'à ce qu'un prêtre bouddhiste l'ayant adorée, et ayant expliqué la doctrine, supplie la dent de faire un nouveau miracle en sortant d'elle-même du milieu de l'enclume.

¹ L'enfer Rorouva, le quatrième des enfers bouddhiques.

53

« Que pour preuve de cette vérité, la relique de Bouddha monte aussitôt vers la route des cieux (et), brillant comme la dixième partie de la lune, chasse les doutes de la masse du peuple.

54

« A ce moment la relique montant au haut des cieux (et) illuminant dans toutes les directions, semblable à la planète Vénus, contenta le peuple, ses doutes étant levés. »

Résistant à tous les miracles, le roi Pandou persiste à vouloir détruire la relique.

60

« Et alors, ayant creusé une fosse au milieu de la rue, il y jeta la relique, il remplit bien la fosse de terre (et) la fit fouler aux pieds d'un grand nombre d'éléphants.

61

« Rompant la terre, il s'éleva là une fleur de lotus, ayant à peu près la dimension d'une roue, ayant un péricarpe brillant de pierreries, étincelante de filaments d'argent, ayant des pétales d'or.

62

« Se tenant sur ce lotus, qui avait une quantité de pollen répandu tout autour par une brise légère, la relique du Bouddha illumina de ses rayons les (divers) côtés pendant un moment.

64

« Les hérétiques ayant ensuite fait croire au roi des rois que ceci n'était qu'une grande fraude, jetèrent la relique dans un fossé dégoûtant à cause des corps morts et autres choses (qui flottaient là).

65

« A ce moment le fossé devint un étang pareil au Nanda, couvert des cinq genres de lotus, avec des multitudes de cygnes qui s'y régalaient et rendu délicieux par le bourdonnement de masses d'abeilles. »

Sortie à sa gloire de ces épreuves, la dent relique est de nouveau transportée à Kalinga par le roi Guhasiva. Mais une armée immense conduite par les neveux du roi Khiradhara vient s'emparer de la relique. Désespérant du succès, le roi Guhasiva ordonne à sa fille Hémamala et à son gendre Danta de sauver la précieuse dent en la portant à Mahasenna, roi de Lanka. Dans le voyage, la relique est dévorée par le roi des Nagas, transformé en serpent; puis délivrée par le sage Théra sous la forme d'un oiseau Garoula.

Enfin, cachée dans les cheveux de la jeune princesse, la dent relique arrive à Ceylan et avec grande pompe, est portée à Anouradhapoura, où un temple splendide lui est élevé, et où de grands honneurs lui sont rendus chaque année par le peuple et les prêtres.

M. GUIMET. — Voici encore un ouvrage sur la dent de Bouddha, écrit, comme l'autre, par un Indien; M. Gerson da Cunha est d'origine portugaise, d'une famille émigrée depuis longtemps dans l'île de Ceylan. A Goa, on voit encore le portrait d'un da Cunha, un de ses ancêtres. L'ouvrage est écrit avec soin et orné de photographies qui représentent la pagode de Candy et des vues du temple du Bouddha. L'auteur entre dans des détails intéressants, et pour donner une idée de son travail, je demanderai à traduire quelques passages de l'introduction, écrite en anglais comme tout l'ouvrage.

« On ne sait peut-être pas généralement, que de même qu'il y a deux Kâlidâsas, il existe deux personnages historiques qui réclament également l'honneur de se nommer Gautama, sans parler d'une multitude d'autres portant le même nom, mais qui n'ont pas atteint à leur renommée. Ils sont ce que le philosophe appelle homonymes, mais ils ne sont pas homogènes.

« L'un est un grand écrivain qui a écrit sur la dialectique; son système est le meilleur qui ait jamais été produit par les logiciens indiens¹. L'autre est l'homme célèbre qui a exposé le système religieux connu sous le nom de bouddhisme et qui, malgré le grand nombre de discours qu'il prononça et le grand nombre de ses prédications, n'écrivit jamais, de même que les autres

¹ *Dictionnaire des sciences philosophiques*, par une Société de professeurs de philosophie. Paris, 1815. Art. Gotama.

grands réformateurs de l'antiquité, un seul mot qui pût être transmis à la postérité.

« C'est ce dernier personnage qui est le sujet de notre étude.

« Nous apprenons dans une biographie légendaire du Bouddha (en sanscrit *Lalita-Vistara*)¹, qu'il naquit avec certaines particularités de corps et d'esprit qui indiquaient, selon les devins contemporains, qu'il était destiné à atteindre la supériorité soit dans le domaine de la religion soit dans celui de la politique.

« Comme c'est généralement le cas pour les personnages extraordinaires de l'antiquité, sa naissance fut accompagnée de phénomènes miraculeux et suivie d'événements non moins remarquables, qui pronostiquèrent son élévation future.

« Il était encore dans le sein de sa mère, princesse belle et accomplie nommée Maya-Devi (Illusion divine), lorsque celle-ci vit en songe l'éléphant blanc qui du ciel joyeux ou Tushita² descendait sur elle, et comme l'époque de l'accouchement approchait, elle demanda à son mari Suddhodana (*celui qui a une nourriture pure*), que l'on dépeint comme un homme juste et pieux, de faire une visite à son père Su-Prabouddha, pendant laquelle elle donna le jour au grand Gautama, debout et tenant les branches d'un arbre dans le jardin Lumbini.

« Au moment où il naît, le grand Brahma le prend dans le « filet d'or », ou « le rideau d'étoiles », et, le présentant à sa mère, il s'écrie : « Soyez heureuse, ô reine! vous dont le fils a du mérite au delà de toute comparaison !

« Des mains du grand Brahma il est reçu par les quatre gardiens du monde, puis par l'archange Indra, et enfin par une foule de Brahmes. Viennent alors les prédictions. Bientôt après l'enfant reçoit les hommages de tous les sages

¹ Le *Lalita Vistara*, qui signifie littéralement « le développement des jeux », a été écrit, à ce que l'on croit, par un des principaux disciples du Bouddha, peu de temps avant sa mort, et d'après ses propres paroles; il est donc considéré comme la source la plus pure pour tout ce qui touche à la vie du grand réformateur.

² Tushita ou Tusita, le quatrième des six cieux, où habitent les Bodhisattvas, êtres destinés à devenir des Bouddhas. On raconte que le *Patra*, ou vase à aumônes, le Graal saint du bouddhisme, fut enlevé jusqu'en ce lieu. Elle doit être rétablie par le Bouddha futur, Maitreya. Son rétablissement est attendu par les bouddhistes avec autant d'anxiété que le Messie le fut par les anciens juifs et l'est peut-être encore par les juifs de nos jours. Le *Patra* se trouve actuellement dans la *Maigāvāhara* à *Canḍy*.

du pays; il marche tout seul, regarde de tous côtés et montrant une précocité merveilleuse, il s'écrie : « Je suis l'être le plus sublime qu'il y ait sur terre, après cette vie je n'aurai plus de naissances. »

« Le Bouddha Gautama naquit en 624 avant Jésus-Christ, à Kapila ou Kapilavastu¹, au pied des montagnes du Népal, sur l'emplacement de la ville des Nagara, près de la rivière Ghoghra, à environ 100 milles au nord de la cité de Bénarès, l'Athènes de l'Indoustan. Il appartenait à la famille des Sakyas, « puissants par eux-mêmes », nom patronymique sous lequel il est souvent désigné, avec le suffixe de Mouni « dévot ou ascète », ou de Sinha « lion », nom qui s'applique particulièrement à la classe militaire. On le nomme encore Sacya-Sinha, ou le « lion scythe. » L'étymologie fantaisiste de ce dernier nom sur les représentations sculptées du Bouddha a amené certains écrivains à prétendre que le fondateur du bouddhisme est né, non pas dans l'Indoustan, mais dans la Scythie ou l'Abyssinie. Sir W. Jones le premier, suggéra que l'apparence bouclée et laineuse de la chevelure des statues du Bouddha indiquait une origine africaine (*As. Res.* vol. I, p. 427). Langlès, dans ses *Monuments de l'Indoustan* (Paris, 1821, vol. I, pp. 186 et 206), soutient la même opinion. Cependant parmi les trente-deux Lakshanas, ou signes caractéristiques, et les quatre-vingts Vianjanas, ou signes particuliers de beauté du Bouddha Gautama, nous trouvons les expressions Svarna-Varnah « au teint doré » et Tunga-Nasikah, « au nez aquilin », qui ne sont certes pas des caractères du nègre (Rémusat, *Mélanges asiatiques*, vol. VI, p. 100). En outre, les cheveux bouclés sont considérés comme une beauté par les indigènes, quelque étrange que ce fait puisse paraître chez une secte qui pratique la tonsure.

« Pendant sa jeunesse il paraît avoir mené une vie mondaine et de plaisirs : il se distingua par son habileté dans tous les jeux de force ou d'adresse, surtout dans l'usage de l'arc; un de ses hauts faits nous a été transmis, il est représenté dans un des marbres d'Elliot.

¹ Ville soumise au roi Sudhodana, père du Bouddha et tributaire du roi de Kosala. Elle fut construite par les fils exilés de Kshatraku, avec la permission du sage Kapila, de là vient son nom. Selon d'autres, Kapilavastu veut dire habitation jaune, couleur distinctive de cette principauté. De là viendrait peut-être l'adoption de cette couleur comme signe distinctif des bouddhistes que l'on désigne comme membres de la religion Jaune. La ville, telle qu'elle était alors, est décrite dans la relation des voyages de Chi-Fa-Hian, le célèbre pèlerin bouddhiste du quatrième siècle.

« Malgré toutes les distractions de la cour, il penchait vers la vie contemplative. Quelques-unes des paroles de sa jeunesse, époque où généralement un homme étudie encore et ne sait pas se conduire, nous révèlent que Gautama était très scrupuleux dans sa conduite et d'une disposition d'esprit très mélancolique. « Rien n'est stable sur la terre », avait-il coutume de dire, « rien n'est réel, et la vie est semblable à l'étincelle produite par le frottement du bois.

« Comme on avait prédit sa haute destinée et les objets qui l'engageraient à adopter la vie ascétique, son père l'avait confiné, pendant de nombreuses années, dans l'enceinte de trois palais dont il ne devait pas sortir; des postes gardaient les alentours pour écarter les objets redoutés.

« Toutes ces précautions ne purent rien contre l'inévitable destin et la puissance des Dévas.

« Trois fois, plus souvent peut-être, il aperçoit en sortant certains objets qui lui font penser à la mort et à la vanité du monde. Il rencontre une fois un vieillard décrépit, aux dents cassées, aux cheveux gris, l'échine courbée vers la terre et soutenant sur un bâton ses pas tremblants. Un Déva avait pris cette figure. Le jeune prince s'enquiert auprès du conducteur de son char si cet homme était né ainsi, et on lui répond que cet homme avait été autrefois aussi jeune que lui. Après diverses autres questions, il demande enfin si lui aussi deviendra vieux et faible. Il lui est répondu que c'est un état auquel tous les êtres sont soumis.

« Quatre mois plus tard il voit un lépreux; après le même laps de temps il se trouve en face d'un cadavre en décomposition. Enfin il rencontre un religieux ermite, rayonnant de paix et de tranquillité, dont la vue produit un effet durable sur son esprit.

« Avant d'atteindre à l'état de Bouddha, ou d'omniscience, Gautama s'était appelé Savartha-Siddha et par contraction Siddhârtha, mot sanscrit qui signifie « celui dont les travaux sont effectués. » Il paraît s'être donné ce nom dans sa jeunesse. Dans quelques ouvrages palis il est également appelé Siddhârta, « celui qui établit », et son titre de Bouddha, « l'Illuminate, le Sanctifié », lui fut donné lorsqu'il eut atteint la sagesse. Le mot Bouddha, d'origine sanscrite, dérive de Boudh — connaître, sonder, pénétrer, — et Gautama est le nom de la tribu ou de la race à laquelle la famille appartenait.

« Il épouse, à l'âge de seize ans, sa cousine, la belle Yasodhara, qu'on appelle aussi Gopa, fille d'Amita, sœur de Luddhodana et de Dandapani, roi de Koli ; mais ce ne fut qu'à l'âge de vingt-neuf ans qu'il en eut un fils. A ce moment, après avoir jeté un regard sur les deux êtres qu'il aimait le plus, il quitte le palais soudainement et pendant la nuit, accompagné de son fidèle serviteur Chandaka, qu'il renvoya plus tard. Il se rend dans la forêt de Magadha, une des provinces les plus policées de l'Inde centrale, et là, éloigné de tout ce qui pouvait le retenir par l'affection ou l'attirer par un sourire, il subit un exil volontaire.

« A cette époque, le monothéisme des Védas était corrompu par les légendes et les superstitions populaires ; la doctrine plus pure du clergé, contemporaine du Rig-Véda et du Manava-Dharma-Sastra, faisait place à l'avarice, la licence et la cruauté des brahmes ; la classe militaire, composée en majeure partie de criminels et de parricides, gouvernait le royaume de l'Inde centrale ; la hiérarchie de caste maintenait les races tamoules dans une servitude complète, et l'instruction était considérée comme un monopole des classes privilégiées plutôt que comme l'héritage de l'humanité.

« Cet état de choses ne pouvait durer longtemps, les temps étaient mûrs pour la venue d'un réformateur. Gautama se sentit de taille à remplir cette mission de libérateur ; mais tous ses efforts furent d'abord vains, jusqu'à ce que, retiré sous l'arbre Bô, dans la forêt d'Uruwela, près de la rivière de Nairanjana, entièrement absorbé, pendant sept ans, dans ses méditations, il s'éleva enfin au véritable état de Bouddha. Il avait alors trente-six ans.

« Ce fut donc dans cette solitude que le Bouddha Gautama nourrit son grand cœur de pensées qui faisaient consister le bonheur dans la récompense due à la stricte droiture, dans une sérénité sans trouble, dans l'observation et la pratique constante des règles du devoir.

« Siddhârtha sortant de sa solitude d'Uruwela à l'état de grand Bouddha, successeur de Kakusanda, de Kanagamana et de Kasyapa, le quatrième de la période actuelle de kalpa bouddhique et digne représentant de vingt-quatre autres Bouddhas du cycle écoulé, commença, sous le nom de Bouddha Gautama, à enseigner et à prêcher les dogmes qui amenèrent la fondation de l'ordre des bouddhistes mendiants, et ce système de croyance religieuse (si on peut appliquer le mot de croyance à une religion basée sur la négation)

qui, malgré son aridité, a obtenu la foi des millions d'âmes qui peuplent l'Orient et qui a sans doute exercé dans le passé la même influence bienfaisante et humanitaire qu'elle exerce encore de nos jours sur presque un tiers de la famille humaine, sous divers climats et dans diverses contrées; car le nom du Bouddha est révéré sous les palmiers de Ceylan, dans les ruches qui sont les villes chinoises, dans les élégants jardins du Japon, comme dans les montagnes du Népal, dans les vallées ombreuses de Cachemire, sur les frontières sauvages des grands déserts du Thibet et de la Mongolie et sur les rivages brûlants des provinces transgangétiques de l'Inde.

« Pendant quarante-cinq ans il prêcha à Bénarès, à Rajagriha, capitale de Magadha, et en d'autres lieux; l'histoire de sa vie n'est qu'une longue série de bienfaits. Son temps était consacré au soulagement des misérables, au soin de ses disciples et à la pratique continuelle des vertus que ses préceptes ordonnaient. Voyant approcher le moment de quitter la terre et d'atteindre Nirvâna, le grand réformateur indien avertit ses disciples assemblés : « Prê-
« tres, dit-il, si vous avez quelques doutes sur les doctrines que je vous ai
« enseignées pendant quarante-cinq années, vous devez les déclarer mainte-
« nant, autrement vous pourriez regretter de n'avoir pas eu l'occasion de les
« manifester pendant que j'existais encore, ou, si vous hésitez à me faire
« connaître vos doutes, faites-vous les connaître les uns aux autres. » Comme
ils ne disaient rien, Gautama continua : « N'y a-t-il aucun doute que vous
« désiriez lever? Alors je pars pour Nirvâna. Je vous laisse mes doctrines. Les
« éléments de celui qui sait tout vont se dissoudre, mais la vérité, la parole
« et la prêtrise demeureront. » Ayant ainsi parlé, le grand réformateur, âgé
alors de quatre-vingt-un ans, se dirigea vers la ville de Kusinagara, la moderne Kasia, sur les bords de l'Atchiravati, une des branches du Gange. Avant de traverser le fleuve il jeta un coup d'œil sur la ville, et, se tournant vers Ananda, son fidèle compagnon, s'écria : « C'est pour la dernière fois que
« je contemple la cité de Rajagriha et le trône de diamants! » Il se retira alors à Kusinagara et entra dans un bosquet d'arbres Sala (*Shorea robusta*). Pendant la nuit, il reçut l'aumône de la nourriture d'un artisan appelé Chanda et fut saisi par la maladie. Dès l'apparition de l'aurore suivante, comme il se tournait sur le côté droit, sa tête dans la direction du nord, les arbres Sala se courbant pour former un dais au-dessus de sa tête, il rendit le dernier soupir.

« Cet événement eut lieu dans la pleine lune de Vaisak ou mai de l'an 543 avant Jésus-Christ, environ deux siècles avant l'arrivée dans l'Inde de l'expédition d'Alexandre.

« Ses obsèques furent accompagnées par un grand concours d'habitants de la cité, et sa dépouille mortelle fut brûlée sur un magnifique bûcher avec toute la solennité qui lui était due. Les cendres et les os qui avaient résisté à la crémation furent conservés comme un trésor par ses disciples et par les rois. Ces reliques furent renfermées dans huit cylindres métalliques sur lesquels furent édifiées le même nombre d'églises (*chaityas*) dont les charpentes primitives de bois se transformèrent, selon les événements, en mausolées gigantesques. Il y a des reliques de toutes sortes, depuis des fragments du corps de Bouddha jusqu'à des souvenirs de sa vie de mendiant ou des objets se rattachant aux scènes de sa carrière, depuis les os du front et du cou jusqu'aux cendres de son bûcher.

« Quant aux dents du Bouddha, elles sont si nombreuses que, considérant qu'il mourut à l'âge avancé de quatre-vingt-un ans, il est difficile de croire qu'il les eût conservées toutes. Quoi qu'il en soit, quatre au moins sont considérées comme reliques historiques. Celle de Weruwawela, à Ceylan, qui, chose étrange, n'a pas ou peu de réputation; celle d'Amapoura, en Birmanie, qui a été subtilisée en quelque sorte, car on n'a pas expliqué sa disparition subite; une troisième est en Tartarie, et enfin la dernière, la plus célèbre de toutes, la Dalada, ou dent relique de Ceylan. »

M. PIQUET, l'un des secrétaires, donne lecture de la lettre suivante de M. Guillaume Voûte, délégué de Java à l'Exposition de Paris :

MONSIEUR E. GUIMET, A LYON.

Paris, 8 août 1878.

« Je regrette infiniment de ne pouvoir répondre à votre invitation pour le Congrès des Orientalistes à Lyon, mais j'ai encore trop à faire à l'Exposition comme membre du comité des Pays-Bas.

« Après avoir eu l'honneur de vous rencontrer à l'Exposition, j'ai écrit cependant à M. le professeur Veth à Leyden, qui, un de ces derniers jours, m'a envoyé les observations que je lui avais demandées. Je vous envoie aussi, sur

votre demande de l'autre jour, quelques titres d'ouvrages où on peut trouver ce qui a été écrit sur les religions de notre archipel des Indes-Orientales; cette littérature est très étendue et formerait certainement plus de deux cents titres; mais elle est pour la plus grande partie contenue dans différentes revues et malheureusement en hollandais; pour cette raison je ne vous envoie que les principaux titres.

Quant aux religions de notre archipel des Indes-Orientales, on peut distinguer trois éléments :

1^o Les notions religieuses des peuples primitifs, à peu près partout les mêmes ;

2^o Les notions religieuses des Indous, introduites par des colons indous, qui ont dû être en partie sivaïtes, en partie bouddhistes ;

3^o Les notions religieuses de l'islam, qui *en nom* s'est introduit presque partout, mais qui en réalité n'a pu supplanter la religion primitive ni du cœur ni de la vie du peuple.

De ces éléments est composée la religion des habitants de l'île de Java, religion qu'on pourrait nommer *javaïsme*. Ces mêmes éléments, mais en proportions différentes, on les retrouve chez les autres peuples de notre archipel. Dans la plus grande partie de Sumatra, l'islamisme s'est enraciné un peu plus qu'à Java; on est plus fanatique, du moins dans quelques parties de cette île. Chez les *Bataks* (Sumatra), les *Dajaks* (Bornéo) et autres races ou tribus encore sauvages, la religion primitive, celle de la nature, a encore le dessus et on n'y trouve que des traces d'indouïsme et d'islamisme. Dans l'île de Bali et une partie de Lombok on trouve encore partout le sivaïsme des Javanais-Indous du temps de Modjopahit, un sivaïsme mêlé fortement avec les religions primitives du peuple, comme c'est le cas aussi en Indostan. Toujours l'islamisme s'étend dans notre archipel, mais c'est un islamisme réformé selon le goût des populations et qui a quelque rapport avec l'islamisme des Bérbers de l'Afrique septentrionale.

Donc, dans notre archipel, on ne trouve plus d'idées ou formes religieuses primitives, elles sont mêlées; leurs principes généraux correspondent assez bien avec les formes de religions de l'Indostan. Les religions de notre archipel des Indes-Orientales pourraient donc très bien être traitées parmi les religions de l'Inde. C'est à Java surtout qu'on trouve encore des ruines ma-

gnifiques de temples et autres bâtiments des Indous, et quantité de statues et statuettes de leurs dieux et héros mythologiques. A l'île de Bali, on ne trouve pas de ces ruines : l'indouïsme s'y est réfugié plus tard, étant persécuté par l'islam à Java ; mais cette architecture indienne y est encore connue, et quoiqu'elle ne soit plus si grandiose ni si noble, pourtant elle a encore un cachet original et gracieux.

J'espère, cher Monsieur, que ces quelques détails peuvent vous être de quelque utilité.

Veillez agréer mes salutations respectueuses.

G. VOUTE.

LITTÉRATURE DES RELIGIONS DES PEUPLES DE L'ARCHIPEL DES INDES ORIENTALES NÉERLANDAISES

(Catalogue annexé à la lettre)

Mededeelingen van het Nederlandsch Zendeling Genootschap.(Communications de la Société des Missions néerlandaises).

Boroboedaer, par le Dr Leemans.

Collection de photographies des monuments indous dans l'archipel des Indes, par M. van Kinsbergen.

Verhandelings van het Batavianisch Genootschap.(Traité de la Société des Arts et Sciences à Batavia).

Tome XXXIII. — Dr BRUMMUND, Traité sur l'indouïsme à Java.

Tomes XXII et XXIII. — FRIEDERICH, Rapport sur l'île de Bali. (Traduit dans le *Journal of the Indian archipelago and eastern Asia*, for 1839).

Dans les Communications de la Société des Missions doivent être cités :

Année IX, 1805, — GOUDSWAARD, Sivadiens in I. Celebes (Culte de Siva aux Célèbes).

Années VIII et IX. — POENZEN, Sur l'état religieux des Javanais.

Années IX et X. POENZEN, Traité sur l'état moral des Javanais.

Années XIII et XIV. — POENZEN, Aperçu du contenu de quelques ouvrages principaux de la littérature javanaise.

Tydschrift v. Nederland. Indie (*Revue des Indes néerlandaises*, année 1870, tome I, Niemann, Traité sur la religion des Batahs).

VETH, Borneo's westerafdeeling (la partie occidentale de Bornéo, par le professeur VETH.)

Tome II, p. 300, Traité de la religion des Dajahs.

PERCLAER, *Etnographisch Beschryving der Dajahs* (Zaltbommel, 1870).

Chapitres I et VIII (Description ethnographique des Dajahs, par PERCLAER).

Java, par le professeur VETH, t. I, p. VII-406 et t. II.

D^r Hollanders, Land en Volkenkunde van N. I., 3^e édition (Les pays et peuples des Indes néerlandaises, par le D^r de Hollander).

M. GUMET. — Je dois dire un mot à ce sujet : M. Voûte est délégué de Java à l'Exposition de Paris ; cette section est située à un des angles du Champ de Mars. M. Voûte s'intéresse beaucoup à ce qui se passe à votre Congrès ; il a bien voulu nous donner quelques renseignements sur ce qu'il sait des religions de l'île de Java.

J'ai à vous parler d'un livre qui nous a été envoyé par son auteur M. de Charency. Nous avons reçu plusieurs travaux de lui, et celui-ci est particulièrement intéressant.

Les savants ont un intérêt immense à savoir si des relations et quelles relations ont existé entre les idées religieuses de l'Asie et celles de l'Amérique. M. de Charency a fait à ce sujet un travail remarquable, qui figurerait peut être avec avantage dans la section américaine, mais que nous revendiquons, parce qu'il s'appuie sur des études asiatiques. Il en sera rendu compte dans les Annales du Congrès. (Voir page 37.)

J'ai l'honneur de vous présenter un travail qui est la réponse à la question du programme : de l'état du bouddhisme avant Shakia-Moumi. M. Panditiléké apprend le français depuis peu de temps seulement, et depuis quelques mois, il a entrepris de nous donner des traductions. Tout ce qu'il peut nous donner aujourd'hui, c'est comme un catalogue des Bouddhas qui ont précédé Sakya-Moumi. Voici sa traduction :

« Dans l'ancien temps il y a eu vingt-quatre Bouddhas. Leurs lois ou leur religion sont les mêmes, et il n'existe aucune différence entre la législation de l'un ou de l'autre. Ils n'ont pas vécu à la même époque ; l'un, après avoir existé longtemps, fut remplacé par un autre. La religion est donc faite selon le précepte du premier Bouddha, et par conséquent redevable à la science divine. Tous les Bouddhas ont accepté cette même religion et ont vécu selon ses lois.

« Leur langage est le pali ; de même leur religion est écrite dans cette langue, très riche, mais aussi très difficile à apprendre.

« Il y a 2,400 ans environ, que plusieurs prêtres très savants demandèrent

à Bouddha de traduire en sanscrit tous les principes de sa religion, mais celui-ci le leur défendit. Depuis ce temps, toutes les lois et l'histoire de Bouddha sont écrites en pali.

« Voici les noms des Bouddhas par ordre de succession :

- | | |
|------------------------------------|-----------|
| 1. Revaté. | රෙවත |
| 2. Sobhité. | සෙහිත |
| 3. Attadasi | අතදසී |
| 4. Medankeré. | මධකර |
| 5. Tanankeré. | තණකර |
| 6. Dipankeré. | දීපකර |
| 7. Saranankeré | සරණකර |
| 8. Gonagâmma | ගොනගම |
| 9. Huipassi. | චීපසී |
| 10. Siveké. | සීවක |
| 11. Soumanghelé. | සුමංගල |
| 12. Pabhankeré | පභකර |
| 13. Koumârakasépé. | කුමාරකසෙප |
| 14. Kassepé | කසෙප |
| 15. Soumana | සුමන |
| 16. Naredé. | නාරද |
| 17. Kakoussandé. | කකුසන්ද |
| 18. Wessabout. | වෙසසභු |
| 19. Konagâmma. | කොනගම |
| 20. Mahagassapé. | මහකසෙප |
| 21. Sarabout | සරභු |
| 22. Padoumouteré. | පදුමුතර |
| 23. Siki. | සීනී |
| 24. Gotammé ou Sakyamoumi. | ගොතම |

« Il y a deux séries d'écrits sur la religion des Bouddhas. La première contient l'histoire, la seconde les lois pour les prêtres et les laïques. L'histoire raconte le séjour des Bouddhas dans les différentes contrées comme Kimbou-

Iwat-burhê (burhê ou noiré, ville), Levet-noiré, Barrhenéssé-noiré, Taxala-noiré et autres.

« Je pense que l'honorable M. Guimet parlera au long des doctrines qui existent dans ces différents pays. »

M. LE PRÉSIDENT. — Félicitons M. Panditiléké de son travail et des connaissances qu'il a acquises de la langue française, et engageons-le à achever bientôt son ouvrage.

On passe à l'article 7 de l'ordre du jour.

M. GUIMET. — J'ai l'honneur de présenter au Congrès un livre du Révérend Alwiss de Colombo; ce savant semble dire qu'il n'y a eu jusqu'ici sur la terre, ou du moins dans l'île de Ceylan, que trois Bouddhas. Il raconte l'histoire des deux premiers en ce qui concerne Lanka; le troisième, c'est Sakya-Mouni, venu également à Lanka. Le travail est assez érudit; il est fait sur un texte pali. L'histoire des Bouddhas est assez semblable: ils prêchent une doctrine qu'ils établissent par des miracles. J'espère que la traduction que nous en donnerons vous intéressera suffisamment. Souhaitons que le Révérend Alwiss fasse de nouvelles recherches sur cette question archéologique et littéraire.

M. le docteur CUST offre au Congrès un exemplaire de son ouvrage sur les langues modernes des Indes en général. Il est resté pendant vingt-cinq ans aux Indes au service du gouvernement anglais. C'est ainsi qu'il a pu faire la statistique de toutes ces langues. Leur nombre est de 500, et celui des dialectes de 1,200. Le docteur Cust a classé ces langues et rend également compte des populations qui les parlent. Elles se divisent en huit familles que voici :

1. Aryenne ou indo-européenne,
2. Dravidiennne,
3. Kolarienne,
4. Thibéto-birmane,
5. Khasi,
6. Fai,
7. Mon. Annam,
8. Malaise.

M. CUST s'exprime en anglais.

M. le PRÉSIDENT. — I thank you very much in the name of the Congress. Ce livre sera déposé dans la bibliothèque du congrès.

Il est donné lecture de la lettre suivante de M. le marquis DE CROIZIER, président de la Société académique indo-chinoise :

« Paris, 27 août 1878.

« Veuillez m'excuser de n'avoir pas répondu immédiatement à la gracieuse lettre par laquelle vous me demandez de me rendre au Congrès de Lyon. Je suis débordé en ce moment par la nombreuse correspondance que m'apporte chaque convoi, et j'ai besoin de faire appel à l'indulgence de tout le monde.

« Les conférences de la Société indo-chinoise au Trocadéro d'une part, et de l'autre, les préparations de mon Congrès m'interdisent absolument de me rendre à Lyon.

« Je le regrette d'autant plus que j'aurais été désireux de traiter la question de la section 2 et d'apporter quelques données sur les questions 3, 4 et 5 de la section 3. Si vous n'avez aucun travail sur l'une de ces questions, je pourrai vous rédiger avant la fin de l'année un petit mémoire sur l'une d'elles et par mon ami, M. Léon Feer, en traiter une aussi. Vous savez que lors de ma conférence du 1^{er} août au Trocadéro, conférence organisée par les soins de la Société indo-chinoise, M. Léon Feer a décrit devant un nombreux auditoire votre magnifique collection religieuse de l'Exposition.

« Veuillez inscrire sur la liste de votre Congrès la Société académique indo-chinoise.

« Votre très dévoué serviteur,

« CROIZIER. »

M. da Silva (Pandit) présente un Dictionnaire pali anglais, nommé Abi-dammapedipiké, envoyé par l'auteur Subuti Terrunause, prêtre bouddhiste qui envoie ses salutations au Congrès.

M. da Silva remet ce livre au Congrès en exprimant ses remerciements à l'auteur.

M. DA SILVA ajoute à ce propos, en parlant du Nirwané, dont il est question dans cet ouvrage :

Le paradis (Nirwané ¹) est comme l'étendue éthérée dont la cause productrice ne peut être déterminée. Son aspect et sa situation sont indescriptibles par aucune similitude; d'où il comporte une certaine ressemblance avec les êtres appelés (*arâpô*) sans figure.

On le désigne par différentes épithètes, que l'on emploie comme synonymes de paradis (Nirwané), tels que : Amurta, qui signifie : « Immortel, impérissable, affranchi de la mort, finale émancipation de l'âme de sa dépouille corporelle ». Lorsque nous disons que l'âme des Bouddhas a atteint le paradis (Nirwané), nous entendons non seulement que l'esprit est dorénavant affranchi de la chair, mais qu'ayant été graduellement et finalement purifié, il ne peut plus être troublé par aucune passion, par aucune aspiration, et qu'il est alors à jamais une essence de pureté et de vertu; toutes ses passions sont anéanties, et ses fonctions animales ont entièrement cessé, toute trace de principe vivifiant est éteinte en lui, il est exempt à l'avenir de transmigration, et délivré de tout état d'existence. La chaleur des passions de l'âme dans le paradis (Nirwané) est détruite de la même manière que la chaleur du corps dans l'eau froide; ses cent huit espèces de désirs sensuels sont apaisés, comme l'eau apaise la soif; comme, par exemple, le désir que les révolutions de l'existence soient éternelles, et cet autre, qu'il ne devrait pas y avoir de renouvellement pour l'existence corporelle. Comme l'océan est exempt de toute impureté, de même cette âme est exempte de toute impureté des passions: elle ne connaît plus ni contact, ni sensations, ni désirs de jouissances; incapable d'attachement, elle est affranchie de l'existence ou de tout état d'existence, de la naissance, de la décrépitude, de la mort, des ennuis, des pleurs, des chagrins, des mécontentements et des vexations. L'âme des Bouddhas dans le paradis (Nirwané) est complètement libre de tout désir, elle est dans un état de sauvegarde, de salut, de tranquillité, de bonheur, de pureté et de rafraîchissement.

Comme celui qui a été brûlé par un feu ardent, et qui, par un suprême effort, a réussi à gagner un endroit frais, situé à quelque distance, se réjouit

¹ Nirwané en sanscrit est composé de « ni », préposition signifiant « sans » et « wané » souhait, désir, avec « r » euphonique entre la préposition et le nom.

de sa délivrance; de même l'âme des Bouddhas ayant atteint le paradis (Nirwané) se réjouit d'être délivrée du triple feu de la luxure, de la haine et de l'orgueil. Les délices de l'âme dans le paradis (Nirwané) sont comparables à celles de celui qui, au prix de beaucoup d'efforts et de grandes fatigues, est parvenu à s'échapper d'un cachot où il était entouré de cadavres de serpents, d'hommes et de chiens, et dirige ses pas vers un lieu agréable, loin de ces objets dégoûtants. L'âme des Bouddhas dans le paradis (Nirwané) est semblable à l'homme qui s'échappe avec beaucoup de difficultés du milieu d'une multitude armée d'épées. La naissance, la maladie et la mort sont les épées des existences. Semblable à l'homme qui, après une lutte acharnée, est parvenu à sortir d'un cachot, l'âme des Bouddhas, qui atteint le paradis (Nirwané), s'affranchit du milieu des plaisirs sensuels.

En un mot, l'âme des Bouddhas dans le paradis (Nirwané) est maintenant entièrement affranchie de la naissance, du dépérissement, de la maladie, de la mort et du chagrin, ou, en d'autres termes, elle a atteint l'impérissable, l'immortel, l'éternel Nirwané.

D'après les explications qui précèdent, on se fera évidemment une idée exacte de la condition de l'âme des Bouddhas dans le paradis (Nirwané).

M. le PRÉSIDENT. — Je prie l'auteur de vouloir bien achever son travail que nous avons reçu avec plaisir. La poésie des Indous, comme nous voyons, n'est pas inférieure à la poésie européenne.

M. GUIMET. — Si nous avons laissé prendre un rôle aux élèves de notre école orientale, c'est principalement à titre d'encouragement. Ils ont, comme bons élèves, quelques droits à notre bienveillance pour les traductions qu'ils font. M. da Silva, dans les traductions qu'il a faites, a d'abord mis les mots français à côté des mots indiens; ensuite il a fait la rédaction en un français qui est très supportable. La publication en sera faite sans changement, afin de permettre à tout le monde de voir comment se fait à Lyon le premier pas des études orientales.

Après ces paroles de M. Guimet, la lecture de M. da Silva soulève un incident que nous reproduisons ainsi :

M. le PRÉSIDENT. — Il y a des gens qui arrivent dans le Nirvâna pendant qu'ils sont encore en vie; c'est la situation des bons.

M. l'abbé DE MEISSAS. — Je demande la permission de faire remarquer que les notions du Nirvâna, telles que nous les donne M. da Silva et telles que, pour mon propre compte, je les accepte volontiers, tendent entièrement au contraire de celles qui avaient prévalu en France d'après les études de MM. Burnouf et Barthélemy Saint-Hilaire. On avait prétendu que le Nirvâna correspondait à un anéantissement absolu ; c'est le fondement du livre de M. Barthélemy Saint-Hilaire, *Bouddha et sa religion*. J'accepte avec plaisir les lumières projetées sur cette question par un jeune homme qui passe pour appartenir, à Ceylan, à une classe assez semblable à celle des druides en Bretagne. Ceylan, comme Rome pour les chrétiens catholiques, passe pour posséder la vraie doctrine du bouddhisme. Je demande donc si la croyance a prévalu à Ceylan que le Nirvâna, bien loin d'être un anéantissement complet, est véritablement la réunion du sage, après la mort, à l'Être suprême, dans une béatitude réelle.

M. le PRÉSIDENT. — Je crois déjà implicitement avoir résolu la question en disant que le Nirvâna est la situation de beaucoup de fanatiques, dans l'Inde, qui cherchent à s'y maintenir en menant une vie d'anachorètes. Ils ne prennent pas d'autre nourriture qu'un peu de légumes, juste assez pour ne pas mourir de faim. Voilà comment M. Barthélemy Saint-Hilaire a expliqué le Nirvâna ou le paradis des Indiens. Cet objet a été traité encore par M. Lafitte ; le Journal asiatique de Londres contient également beaucoup de travaux sur le même objet.

M. l'abbé DE MEISSAS. — Je demande pardon de prendre aussi souvent la parole, et aussi de contredire notre savant président. J'ai lu avec cette attention qu'on apporte à des questions de cette gravité, quand on les étudie par caractère et par état, j'ai lu les travaux de M. Barthélemy Saint-Hilaire. Il est possible que cet auteur ne parle que du Nirvâna des vivants, mais l'idée primitive du Nirvâna est celle-ci. Nous autres peuples de l'Occident regardons le Nirvâna comme un bienfait, comme le terme suprême auquel on peut arriver en conservant la vie, en s'imposant des privations et des souffrances. Je crois qu'il suffit de lire le livre de M. Barthélemy Saint-Hilaire pour qu'il ne reste plus de doute. Le mot d'anéantissement s'y trouve en propres termes. Le Nirvâna, cependant, est la récompense définitive de la vie après avoir

transmigré et être monté dans l'échelle des êtres; c'est une idée tout à fait contradictoire avec celle de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

M. le baron TEXTOR DE RAVISI. — La question du Nirvâna a été traitée *ab ovo* par M. Foucault, et c'est sur ses ouvrages que M. Barthélemy Saint-Hilaire, de deuxième ou de troisième main, a établi son système. Je dirai que le Nirvâna varie non seulement pour chaque école bouddhiste, mais encore à chaque époque de ces écoles; autant d'écoles, autant de définitions. On ne peut être d'accord sur cette grande question si l'on ne précise pas de dates. M. Maspero nous a dit qu'il fallait fixer des dates pour trouver quelle était la croyance la plus générale sur l'immortalité de l'âme. Eh bien, il en est de même quant au Nirvâna, il faut s'entendre sur les trois écoles bouddhistes et sur les dates.

M. l'abbé DE MEISSAS. — Je ne prétends pas du tout traiter le fond de la question du Nirvâna. J'admets tout ce que M. de Ravisi vient de dire, et je le remercie de l'avoir dit en termes si clairs. Mais la question reste entière. La notion que M. da Silva vient de nous donner du Nirvâna, est-ce celle d'une certaine école du bouddhisme lettré, est-ce la doctrine de l'île de Ceylan, en particulier, la doctrine générale du bouddhisme rituel, ou celle de quelque fraction du bouddhisme? voilà ce que je voudrais savoir.

M. GUMET. — Dans cette question, comme dans la plupart de celles qui ont été posées sur les religions orientales, il s'agit, comme l'a très bien dit M. de Ravisi, de bien préciser. Le Congrès avait posé la question du Nirvâna de façon que chaque membre pût apporter les renseignements qu'il aurait recueillis, selon l'époque et selon le pays qu'il a étudiés. Voici M. l'abbé de Meissas qui ne demande qu'à s'instruire et qui a posé la question de savoir quel est le bouddhisme au nom duquel parle M. da Silva.

Si l'on considère le bouddhisme dans les différents pays où il est répandu, on est surpris de voir la grande quantité de ses sectes ayant toutes des idées différentes les unes des autres. La religion des Bouddhas n'a pas, comme le christianisme, l'unité du dogme. Chaque missionnaire a compris le bouddhisme à sa manière, et, selon l'époque où il a prêché, il s'est plu à modifier la doctrine de ses devanciers. On peut dire sous ce rapport que chaque peuple a son

Nirvâna; selon que les idées sont plus ou moins élevées, le Nirvâna est plus ou moins idéal. Pour ne parler que des sectes japonaises, que je connais le mieux, vous voyez selon les sectes des Nirvânas différents. C'est pour cela que j'ai eu soin de placer à l'Exposition une représentation des Bouddhas dans le Nirvâna Sin-gon, qui est le plus facile à comprendre. Certaines sectes croient que l'homme n'est plus rien du tout dans le Nirvâna, d'autres au contraire supposent un état de béatitude comme celui que nous comprenons. Le Nirvâna qui a paru le mieux résumer la théorie bouddhique est celui de la secte Sin-gon, d'après laquelle les âmes transmigrent indéfiniment et selon leur mérite, vont en montant ou en descendant; de cette façon l'état de l'âme devient plus ou moins parfait. Les Bouddhas mêmes peuvent encore se perfectionner. C'est pour cela que le fondateur de la secte Sin-gon a établi pour les Bouddhas trois degrés de perfectionnement. D'abord le pouvoir de se perfectionner, quoique déjà Bouddha; ensuite le pouvoir de descendre à l'état de Bousats, de s'incarner dans les êtres pour sauver les âmes par la charité et la persuasion, et en troisième lieu le pouvoir de se transformer pour sauver les âmes par la force et la peur. Ce n'est pas un anéantissement, puisque les Bouddhas peuvent s'intéresser aux choses humaines. Voilà donc un état bien différent de celui qu'a décrit M. Barthélemy Saint-Hilaire.

J'ai donné ces explications à l'appui des paroles de M. de Ravisi, qui dit qu'il faut juger le Nirvâna selon les pays et selon les époques.

Pour éclairer davantage la question, demandons-nous encore quel était le Nirvâna de Sakya-Mouni, qui est, en définitive, le fondateur de la religion bouddhique. Le livre le plus répandu sur cette religion est celui de M. Barthélemy Saint-Hilaire, et c'est peut-être celui qui donne du bouddhisme l'idée la plus fautive. M. Barthélemy Saint-Hilaire a voulu faire un livre de passion; il s'est pris d'aigreur contre le bouddhisme, et c'est dans ces conditions qu'il l'a décrit. Je crois que ce sont de mauvaises conditions pour traiter d'une religion. Il faudrait donc écarter le livre M. Barthélemy Saint-Hilaire, si l'on veut arriver à connaître la vérité. M. Foucault a combattu la doctrine de M. Barthélemy Saint-Hilaire. D'autres savants se sont occupés de la question, entre autres M. Alabaster, qui a écrit un ouvrage : *Bouddhism in Siam*. M. Alabaster a étudié le bouddhisme au milieu des bouddhistes, en demandant des renseignements à ses amis et connaissances; il est donc le mieux placé

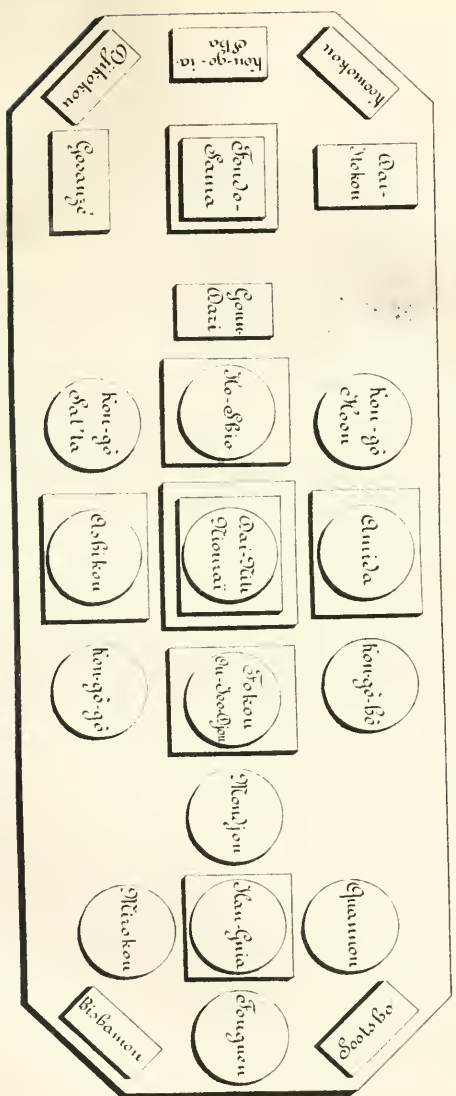


Fig. A Rem: Kouou-ta Centrale. 21

MANDARA DE KOOBOO-DAISHI.

—SECTE SIN-SON—

pour nous faire comprendre la question. L'avantage de son livre est précisément d'avoir été écrit à Siam, où la doctrine de Sakya-Mouni est restée tellement pure, qu'à Ceylan même on fait venir des missionnaires de Siam et de Birma, afin de retrouver la doctrine perdue aujourd'hui.... Je dis ce que je sais, je ne prétends pas que ce soit la vérité.

Pour en revenir au bouddhisme de Sakia-Mouni, vous connaissez tous, Messieurs, l'histoire de ce prophète. Chaque fois qu'il se rendait à une fête, il rencontrait tantôt un mendiant, tantôt un homme souffrant, etc., et il disait : « Retournons, nous avons vu des malheurs, il faut réfléchir ; quelque chose ne va pas. Et enfin, après avoir réfléchi, il faut trouver le moyen de supprimer la souffrance, la pauvreté et la mort. » Il avait pour idée première la métempsychose indéfinie, et souffrait de voir de pauvres êtres obligés de renaître toujours et de subir indéfiniment des malheurs. Il s'est dit alors qu'il fallait trouver un moyen de remédier à cette situation, et, à force de réfléchir sous un grand arbre, il lui pousse tout à coup sur la tête une bosse... dans laquelle il trouve une explication. C'est que l'homme, à force de transmigrations, doit pouvoir s'améliorer pour arriver peu à peu au Nirvâna parfait.

Voilà la doctrine de Sakya-Mouni telle qu'elle résulte de l'ouvrage de M. Alabaster. Le Nirvâna répond donc assez à la situation rappelée par M. l'abbé de Meissas. Cette doctrine n'est pas consolante dans un sens ; mais d'un autre côté elle donne l'inspiration de consoler ceux qui sont malheureux. Les Grecs disaient aussi qu'il valait mieux ne pas naître, et que le mieux, quand on était né, serait de mourir. Eh bien, je crois que c'est l'état du Nirvâna imaginé par Sakya-Mouni, tel que l'a décrit M. da Silva. Ce jeune homme est de Ceylan même, et nous avons tout lieu de croire que sa définition du Nirvâna est au moins assez rapprochée de celle des bouddhistes de Siam et de Birma, pour pouvoir, en toute confiance, l'admettre comme celle que le Bouddha Sakya-Mouni a donnée du Nirvâna.

M. CAILLEMER. — Puisque l'ordre du jour est épuisé et que nous ne sommes pas encore à l'heure ordinaire de la levée de nos séances, je vous demande, Messieurs, la permission de poser une question aux membres du Congrès.

Hier matin, j'ai obtenu de M. le baron de Ravisi et du Révérend Long des renseignements assez précis sur l'époque de la rédaction des lois de Manou.

Ces savants nous ont assuré que la rédaction actuelle ne remonte pas au delà du deuxième siècle de notre ère ; il est donc bien évident que ce n'est pas cette rédaction qui a pu influencer sur les lois de Solon, qui sont du commencement du sixième siècle avant Jésus-Christ.

Mais M. Textor de Ravisi a ajouté que le rédacteur des lois de Manou telles que nous les possédons s'est borné à fixer par écrit une tradition orale remontant à six cent cinquante ans avant notre ère. Le Révérend Long, membre éminent de la Société asiatique de Calcutta, pense même qu'il faut reporter cette tradition orale primitive à huit ou dix siècles avant Jésus-Christ.

N'y aurait-il pas lieu de rechercher maintenant si la rédaction du deuxième siècle de l'ère chrétienne n'a pas considérablement modifié l'œuvre originale, si elle n'a pas présenté comme opinions de Manou des doctrines appartenant à des législateurs d'une date plus récente ?

En lisant, dans les traductions françaises, anglaises ou allemandes, les divers recueils de lois hindoues, on acquiert la conviction que le texte de Manou a dû subir plus d'un remaniement. Des vers de Manou, cités par Vasistha, par l'astronome Vazahamihiza, par le Mahabharata ne se trouvent pas dans le texte que nous possédons. Bandhayana attribue à Manou une opinion autre que celle que nous avons dans ses œuvres. Manou renvoie à Vasistha, et Vasistha de son côté renvoie à Manou. — Si j'avais pu prévoir que je prendrais aujourd'hui la parole, j'aurais apporté et mis sous vos yeux des textes prouvant même, jusqu'à l'évidence, que le monument législatif conservé sous le nom de Manou diffère sensiblement de l'œuvre primitive de Manou. C'est une édition corrigée et révisée, après huit ou dix siècles, par un éditeur peu scrupuleux.

Les savants ne pourraient-ils pas, à l'aide de la philologie, déterminer quelle est la partie ancienne et quelle est la partie récente des lois de Manou ?

Je voudrais profiter de la bonne fortune que nous avons de posséder parmi nous le Révérend Long pour poser une question analogue à celle d'hier. Elle est relative à un autre monument législatif hindou, le Yajnavalkya-Dharma-Sastra. C'est, je crois, le recueil le plus important après celui de Manou.

Les idées religieuses se mêlent si bien, dans les codes hindous, aux prescriptions législatives que je me crois autorisé à vous parler d'un recueil de lois dans une séance consacrée aux religions de l'Inde. Toute la législation hin-

deux s'explique, en effet, par le culte des ancêtres. L'obligation de perpétuer le culte domestique et de faire des sacrifices en l'honneur des défunts afin que ceux-ci soient heureux dans l'autre monde, n'est-elle pas la base de toutes les lois aryennes ?

Si important que soit le Code de Yajnavalkya, nous n'avons pas la ressource de le lire dans notre langue. Il n'en existe aucune traduction française. Je ne connais pas de traduction anglaise. Notre seule voie d'accès est la traduction allemande de M. Stenzler, publiée à Berlin en 1849.

Je me permets de demander au Révérend Long s'il peut assigner une date approximative à ce recueil.

(M. Long ne répondant pas, M. Caillemér s'approche de lui et échange avec lui quelques mots à voix basse.)

M. CAILLEMÉR. — Le Révérend Long, quoique accoutumé au soleil de l'Inde, est incommodé par la chaleur lyonnaise et s'excuse de ne pas prendre la parole. Il veut bien me dire, toutefois, que, à ses yeux, Yajnavalkya n'est qu'un compilateur.

Ma question reste donc sans réponse. Mais le Congrès ne pourrait-il pas exprimer un vœu ? On rendrait un grand service à ceux d'entre nous qui ne connaissent pas les langues orientales en publiant une traduction du Code de Yajnavalkya. Le travail de M. Stenzler, les commentaires des juristes allemands ou anglais, les indications fournies par notre magistrature coloniale, faciliteraient l'accomplissement de la tâche que je propose au zèle de nos jeunes indianisants.

Qu'une traduction française de Yajnavalkya soit publiée, ... tel est le vœu que je me permets de présenter au Congrès, en m'excusant d'avoir si longtemps retenu son attention.

M. TEXTOR DE RAVISI. — Le seul monument qui nous reste des temps antiques de l'Inde ne consiste qu'en deux mots recueillis par Mégasthènes, résidant macédonien à la cour d'Andro-Cottos, et conservés par Pline le Naturaliste. Je les ai lus dans la description de l'Inde par le P. Tieffenthaler, de la Société de Jésus, dans une note de Berceletier. Ces deux mots, les voici :

I. Depuis Dionysos, appelé par les Indiens *Ispara-ton-bas*, dont le fils

fut *Poudyas*, et le petit-fils *Kradévas*, jusqu'au roi qui fut établi par *Hercule* ou *Libère* pour régner sur toute l'Inde, on compte quinze générations.

II. Depuis Hercule jusqu'au temps d'Alexandre, on compte (d'après un manuscrit) VI M CCCC LI, soit 6451 ans; d'après un autre manuscrit : V M CCCC II, soit 5402 ans, pendant lesquels avaient régné CLII, soit 152 rois.

La séance est levée.

TRAVAUX ENVOYÉS AU CONGRÈS
SUR
LES RELIGIONS ANCIENNES DE L'INDE

LE MYTHE DE VOTAN

OFFERT AU CONGRÈS PAR M. H. DE CHARENCEY

Analyser un ouvrage comme celui que M. de Charencey présente au Congrès des Orientalistes, est une tâche des plus difficiles. Il faudrait tout citer, tant chaque page de ce savant recueil regorge de notes et de détails d'un intérêt capital.

M. de Charencey a réuni dans ces 140 pages les faits connus, les observations et les hypothèses des nombreux auteurs, surtout espagnols, qui se sont occupés de l'histoire et des monuments américains, dans les temps préhistoriques.

Votan est un personnage plus ou moins mythique et dont les traditions indigènes célèbrent à la fois la sagesse et la valeur, en qui se personnifie une ère de civilisation, sinon absolument primitive, du moins fort ancienne. En étudiant l'histoire assez obscure de son héros, M. de Charencey a été frappé de certains rapports entre cette légende et celles de l'ancien continent, entre les traditions américaines et les traditions orientales.

Tel est le sujet de cet ouvrage.

Dans la première partie, l'auteur trace l'histoire de l'Amérique à l'époque

où Votan, souverain d'une peuplade appelée Chanes ou Chans (*Serpents*), venu de l'autre côté de la mer des Antilles, se fixa avec son peuple dans la terre mystérieuse de Valum-Votan. Votan soumet ses voisins à sa domination et donne à ses sujets des lois et une organisation religieuse. Il fonde dans sa maison *ténébreuse* de Huéhuétan un trésor sacré, dans lequel figurent vingt statues de jade¹, symbole des vingt jours du mois américain.

Dans l'intervalle de ses travaux civilisateurs et de ses conquêtes, Votan fait quatre voyages dans divers pays et paraît, d'après les légendes, être venu en Europe et en Asie. Chose étrange, on retrouve dans la légende américaine le souvenir de la tour de Babel; l'auteur recherche s'il s'agit bien de la tour de Babel citée dans les écritures juives ou s'il n'est question que d'une Babel américaine; il penche pour la première assertion.

Après sa mort Votan est transformé en dieu; il préside au premier signe du mois sous le nom d'Odon, et dans les calendriers guatémalien et yucatéque il occupe la troisième place sous le nom d'Akbal.

L'auteur signale des ressemblances entre l'ancienne religion votanide et le culte du Vaudoux des nègres de la Jamaïque, culte qui subsiste encore aujourd'hui, mais dont l'origine lui paraît être purement africaine.

Voici quelques passages tirés du livre de M. de Charencey.

C'est d'abord la légende de Votan d'après l'historien Nuñez de la Vega :

« Votan, le troisième des personnages marqués sur le calendrier (des peuples d'Oalaca), énumère dans un recueil historique, écrit en langue indienne, tous les pays et nations qu'il a visités, et il y a jusqu'à ce jour, dans la région de Teopixca, une race dite des Votans. Il s'intitule « seigneur du bois creux », que l'on appelle Tépanaguaste, et raconte qu'il vit le grand édifice que les hommes, par le conseil de leur aïeul commun, élevèrent depuis la terre jusqu'au ciel; qu'il est le premier homme envoyé par Dieu pour diviser et partager cette terre des Indes, et que là où il vit le grand édifice (ou la grande muraille), Dieu donna à chaque peuple son idiome particulier. Il ajoute qu'il se rendit à Huéhuéta, qui est une localité du Soconusco et qu'il y porta des tapirs et de grands trésors dans une maison triste et obscure qu'il construisit en soufflant à plusieurs reprises, et nomma une dame avec des Tapianes pour le garder. »

¹ Probablement de la nephrite.

Voici maintenant la version d'Ordoñez extraite probablement de la *Præbanza* de Votan :

« Ce Gentil (Votan) écrivit un recueil sur l'origine des Indiens. Le principal argument se réduit à prouver qu'il est de la race des Serpents (Calebras); qu'il tire son origine de Chivim: qu'il est le premier homme envoyé par Dieu dans cette région pour partager et peupler ces terres, qu'aujourd'hui nous appelons Amérique. Il indique la route qu'il suivit et ajoute qu'après s'être établi dans ce dernier pays, il fit divers voyages à Chivim, qu'il alla en Espagne, à Rome, à Jérusalem, et de là passa en Babylonie, où il vit les ruines d'un grand édifice, que les hommes (par ordre de Noé) construisirent pour s'élever jusqu'au ciel, et que les hommes avec lesquels il conversa l'assurèrent que cet édifice ou tour fut l'endroit où Dieu donna à chaque famille un idiome distinct. Il fixe l'époque de la transmigration des Indiens en Amérique, nous fait connaître l'endroit où les Mexicains eurent leur premier établissement, qui est à la frontière de Ciudad-Réal où les Espagnols trouvèrent des hommes de cette nation qui y habitent encore aujourd'hui à l'endroit appelé Barrio de Cerillo. »

L'auteur cite enfin un passage de Cabrera relatif au manuscrit reufermant l'histoire de Votan :

« Au sommet de la première page, les deux continents sont pointés en différentes couleurs, dans deux petits carrés placés aux angles et parallèlement l'un à l'autre. L'un d'eux, représentant l'Europe, l'Asie et l'Afrique, se trouve marqué par deux larges S (SS), sur les bras supérieurs des deux barres, tirées des angles opposés de chaque carré, et ayant leur point d'union dans le centre. Celui qui représente l'Amérique a deux S (\mathcal{S}) placées horizontalement sur les barres, mais je ne suis pas sûr si c'est sur la barre supérieure ou inférieure. Je présume néanmoins que c'est sur cette dernière. Lorsqu'il veut parler des localités qu'il a visitées dans l'ancien continent, l'auteur les marque à la marge de chaque chapitre d'un S droit: lorsqu'il s'agit du nouveau, il emploie le \propto horizontal. »

« Entre ces carrés se trouve le titre de son histoire, *preuve que je suis un Serpent*. La justesse de ce titre, il la prouve dans le contenu de son mémoire, en disant qu'il est un Serpent parce qu'il est un Chivim. Il établit qu'il conduisit sept familles de Valum-Votan à ce continent et leur assigna des terres;

qu'il est lui-même le troisième Votan : qu'il s'était résolu de voyager jusqu'à ce qu'il arrivât à la racine des cieux, afin de retrouver ses parents les Serpents et de se faire reconnaître d'eux; qu'il fit quatre voyages de Valum-Votan à Valum-Chivim, et quatre fois de Valum-Chivim à Valum-Votan; qu'il arriva en Espagne et de là se rendit à Rome, qu'il vit la grande maison de Dieu que l'on construisait; qu'il alla par la route que ses frères les serpents avaient tracée, qu'il y laissa des signes et y passa par la maison des treize Serpents. Il rapporte encore que, revenant d'un de ses voyages, il trouva sept autres familles de la nation tzéquoise, qui se réunirent aux anciens habitants et les recomurent pour être de la même origine qu'eux, c'est-à-dire des serpents. Il parle de l'endroit où ils construisirent leur première ville, appelée Tzéquil, du nom de ses fondateurs. Il enseigna à ces derniers toutes sortes de raffinements en ce qui concerne le luxe de la table, les nappes, les bassins, les coupes et les serviettes; ceux-ci en retour lui communiquèrent la connaissance de Dieu et de son culte, les premières notions de ce qu'est un monarque et de l'obéissance qui lui est due. Enfin toutes les familles réunies choisirent Votan pour leur chef. »

Dans la deuxième partie, M. de Charencey étudie les diverses légendes orientales qui offrent de frappants rapports avec la légende américaine. Il rappelle l'importance accordée par les religions indiennes aux serpents et le rôle qu'elles font jouer aux Nagas, personnages fabuleux de la nature de ces reptiles. Il passe successivement en revue la légende de Phra-Ruang, de Pyü-Tsau-Ti, de Nga-Kwé, les compare entre elles et les rapproche de celle de Thésée, qu'il croit provenir de la même origine. Il en étudie les différences et les rapports et établit ce que les Grecs ont dû emprunter aux Orientaux. La légende de Krishna termine cette partie du volume.

« Et que l'on ne s'étonne pas, dit-il, de retrouver ainsi une légende hellénique égarée au fond de l'Orient. Si les découvertes utiles ont parfois bien de la peine à faire leur chemin, si elles rencontrent souvent sur leur route d'insurmontables obstacles, rien en revanche de plus contagieux qu'un conte de nourrice, et il finit toujours par se répandre au loin, en dépit des différences de langue, de race, de climat. Est-ce que les récits du Pantcha-Tantra ne sont point devenus populaires dans toute l'Europe occidentale? L'histoire de la matrone d'Ephèse fait aujourd'hui encore les délices des lecteurs du

Céleste-Empire. On retrouve le souvenir du celtique Gwion ou Gwiddon, dans l'introduction du Sidi-Kûr. C'est ainsi encore que le sixième conte de ce recueil, celui du bâton qui châtie les voleurs, est actuellement répandu chez les populations slaves, et que le récit des infortunes de Pyrame et de Thisbé a pénétré jusque dans l'archipel malais. L'étude des légendes du nouveau monde nous ménage, il ne faut pas craindre de le reconnaître, une foule de surprises de ce genre. »

La troisième partie est consacrée à l'étude des rapports du mythe de Votan avec les fables indiennes, et l'auteur en fait ressortir les ressemblances frappantes. Les voyages, les travaux, les épisodes de la vie de Votan, sont de point en point les mêmes que ceux de Pura-Ruang. On retrouve chez les deux peuples des notions absolument similaires, entre autres la valeur donnée aux nombres, les uns heureux, les autres néfastes, et en particulier au nombre 7.

Dans la quatrième partie, l'auteur établit l'affinité de la légende Chalhta avec l'histoire de Votan; dans l'étymologie de ce nom il retrouve le Wodan ou Odin scandinave, et le Bouddha indien.

« A notre avis, dit-il, Votan n'est autre que le Bouddha indien, qui, lui aussi préside au mercredi, ainsi qu'à la planète Mercure.

« On le représente vêtu de jaune. Il est le fils de Tchandra, le dieu Lunus des Indiens et père de la dynastie dite Lunaire.

« La forme tamoule du nom de cette divinité est Poudan, qui nous rappelle singulièrement les formes américaines Votan, Wodan, Odon et Oton. Le désir éprouvé par les Tzendales de donner à ce héros légendaire un nom ayant son étymologie dans leur langue, les aura décidés, nous l'avons déjà dit, à l'appeler Votan ou Cœur. Ceci explique parfaitement, en effet, les légères divergences phonétiques que l'on peut signaler entre Poudan et Votan. N'oublions pas, d'ailleurs, que la lettre *d* n'existant pas dans plusieurs, peut-être la totalité des dialectes du groupe may-quinché devait forcément s'y trouver remplacée par un *t*. »

Les autres raisons sont tirées des progrès et de l'extension au loin du bouddhisme, qui a pénétré jusqu'en Amérique; de l'idée de la tour de Babel, conforme à celle qu'en ont les peuples de l'Indo-Chine; du culte des serpents dans les deux pays; en Amérique du culte du tapir, animal ayant quelque ressemblance physique avec l'éléphant, sans posséder les qualités qui ont pu

faire de ce dernier un sujet de culte et d'adoration pour les Indiens. Enfin un caractère de l'alphabet yncathèque offre une conformité presque complète avec le signe hébreu *noun* et *nahasch*, qui a, selon l'auteur, servi aux cabalistes indiens, et l'on retrouve chez les Américains comme chez les Indiens certains usages communs, celui, entre autres, de se noircir les dents.

Pour terminer cette étude nous ne pouvons mieux faire que de laisser la parole à l'auteur et de citer *in extenso* sa conclusion :

« Nous voici parvenu à la fin de notre travail sur le mythe de Votan. Nous avons exposé longuement toutes les preuves propres à établir son origine asiatique, et nous nous estimerions heureux que sa lecture contribuât tant soit peu à développer parmi notre public le goût des études américaines, si délaissées en France. Toutefois, avant de poser la plume, ne sera-t-il pas utile de présenter un résumé des données historiques fournies par l'étude de la légende en question, et, pour ainsi dire, de poser nos conclusions ?

« I. — L'établissement de la civilisation asiatique dans le nouveau monde semble ne pouvoir pas être antérieur au troisième siècle avant notre ère : peut-être même conviendrait-il de le regarder comme un peu plus récent. Cela ressort, entre autres, de ce fait, qu'un caractère de l'écriture aryaïque se retrouve en vigueur chez les populations de la Nouvelle-Espagne. Or, les plus anciens spécimens de l'alphabet en question qui soient parvenus jusqu'à nous ne remontent pas au delà de la date ci-dessus indiquée. Ce serait d'ailleurs un grand hasard que ce système graphique ait été porté en Amérique juste à la même époque où on venait de l'inventer sur les rives de l'Indus. Il est probable qu'avant l'arrivée des colons partis de l'ancien monde, toute la race cuivrée en était juste à ce point, que n'ont point aujourd'hui encore dépassé certaines tribus de l'Orégon, du Brésil, du Buenos-Ayres et les peuplades australiennes, c'est-à-dire qu'elle se trouvait également étrangère aux arts, même les plus usuels, les plus indispensables, et pauvre en traditions.

« II. — C'est dans le royaume gréco-asiatique de Bactriane et les régions avoisinantes, que le travail de fusion entre les mythes helléniques et ceux de l'Orient semble s'être accompli sur la plus vaste échelle. Les monarques grecs de ce pays prenaient sur leurs monnaies le titre tout persan de « roi des rois. » Après avoir atteint son plus haut point de splendeur vers le milieu du second siècle avant notre ère, leur empire succomba en peu d'années sous

les coups des Parthes et des Scythes. Cependant l'influence de la civilisation orientale, tout en cessant d'être prépondérante, s'y fit quelque temps encore sentir. Sur une monnaie d'Azés, prince d'origine scythe, qui succéda de très près à la dynastie hellénique, nous trouvons le dieu indien Siwa, figuré avec ses quatre bras et entouré d'une légende grecque.

« C'est probablement de ces contrées que la légende de Thésée, ainsi que plusieurs autres, se répandit en traversant le Tibet et le grand massif de l'Himalaya, jusque sur les rives du Mékong et de l'Irrawaddy. De là elles purent, sans trop de difficulté, s'étendre jusqu'en Amérique. On s'explique, par ce moyen, l'affinité plus grande de certains mythes de la Nouvelle-Espagne avec ceux de l'Iran qu'avec les mythes indiens correspondants. Fixer une date précise ne serait pas sans quelque danger. Nous ne pouvons, sans doute, ni remonter plus haut que l'an 254 avant Jésus-Christ, époque de la fondation de l'empire de Bactriane, ni descendre plus bas que la deuxième moitié du second siècle, époque de sa ruine définitive. Ce résultat s'accorde assez bien avec les données fournies par d'autres documents. Les Birmans, on l'a déjà vu, font monter le fameux Pyu Tsan-Ti sur le trône, en l'an 32 de notre ère, et peut-être cette date nous marque-t-elle, en réalité, celle où ils commencèrent à avoir connaissance de la légende de Thésée. C'est, en tout cas, la plus ancienne de celles où nous voyons paraître dans les annales de l'extrême Orient, un personnage de la même famille que le héros grec. Les inductions tirées de l'étude de l'écriture aryane conduisent, on le sait, aux mêmes conclusions. Elles ne nous permettent pas de dépasser le troisième siècle avant Jésus-Christ. En tout cas ce fut surtout, peut-être exclusivement, par l'Indo-Chine et l'Archipel malais, que l'influence asiatique s'étendit jusque dans le nouveau monde. Cela ressort clairement de la ressemblance toute spéciale qu'offrent sous le rapport des légendes, traditions, coutumes, les races de l'Amérique avec celles de ces dernières régions.

« III. — Il est vraisemblable que le Kouro-Seivo ou fleuve noir et le courant de Tessan, lesquels partant des côtes sud du Japon, vont aboutir aux rives de Californie, jouèrent un grand rôle dans ces migrations d'un continent à l'autre. Ce sont eux qui, de temps à autre, entraînent, comme nous le verrons dans un autre travail, des jonques japonaises jusqu'aux environs de San Francisco. On peut juger par ce qui se passe aujourd'hui, de ce qui dut néces-

sairement avoir lieu en des temps plus reculés. Grâce à ces fleuves marins, les communications sont bien plus faciles entre les deux rives opposées du Pacifique qu'entre celles de l'Atlantique. La direction même du Gulf-Stream, prenant naissance dans la mer des Antilles, pour baigner les côtes de l'Europe occidentale, favorise jusqu'à un certain point la navigation d'Amérique en nos contrées, mais oppose un obstacle considérable à celle qui s'opérerait en sens inverse.

« IV. — Peut-être le passage déjà mentionné du mémorial de Culhuacan, relatif à l'arrivée des Chichimèques en Aztlan, l'an 49 de notre ère, nous donnerait-il l'époque précise de ces migrations asiatiques dans le nouveau monde, ou au moins de l'une d'entre elles. Un peu moins de trois siècles se seraient par conséquent écoulés entre la conquête d'Alexandre qui fit pénétrer la civilisation hellénique dans la haute Asie et l'importation des mythes grecs en Amérique. C'est plus de temps qu'il ne leur en fallait pour traverser tout l'extrême Orient et la vaste étendue des mers. Toutefois, nous n'oserions rien affirmer à cet égard d'une façon trop absolue. La seule chose qui semble évidente, c'est que la navigation chichimèque de l'an 49 pourrait difficilement être identifiée à la migration des tribus votanides vers les régions du Sud.

« V. — La légende votanide, nous l'avons déjà dit, se retrouve chez les Cussitaws et c'est de là, sans aucun doute, qu'elle a été portée au Chiapas. D'un autre côté, les Cussitaws, de même vraisemblablement que les autres fractions de la race Chahta, ont à l'origine habité la rive gauche du Mississipi.

« Peut-être même venaient-ils de beaucoup plus loin à l'ouest. Ainsi se trouve confirmé le témoignage de Clavigero, qui fait arriver Votan par le nord. Comme il a déjà été dit plus haut, le souvenir de l'influence exercée par lui, peut-être même la trace de ses étapes, se conservèrent-ils dans les traditions des Othomiés et des Tarasques du Méchoacan.

« En tous cas, c'est dans le Chiapas et très vraisemblablement dans le Valun Votan des indigènes actuels qu'il faut chercher le foyer par excellence de la civilisation votanide. Il n'aurait donc rien à faire avec le Xibalba ou Xibalbay des écrivains guatémaliens. La ville de ce nom, très probablement occupée depuis par les sectateurs de Quetzalcohuatl, se trouvait beaucoup plus à l'est et pourrait être identifiée, soit avec Palenqué, soit avec Ocoingo, soit enfin avec quelque autre des cités ruinées du voisinage.

« Quant au Valun-Chivim ou terre des Xibes, nous l'assimilerons volontiers avec les régions arrosées par le Tabasco et l'Uzuuacinta, où aborda Quetzalcohuatl. D'ailleurs Imos et lui ne sont, comme nous le verrons dans un autre travail, qu'un seul et même personnage connu, il est vrai, sous deux noms différents.

« VI.— En tous cas, les sujets de Votan ne furent point les premiers habitants policés de la Nouvelle-Espagne. La civilisation Yucatéque dont Zamná est regardé comme le fondateur, la plus précoce, suivant toutes les apparences, de celles qui fleurirent dans le nouveau monde, avait dû parvenir avant leur arrivée, à un certain degré de développement. Les Votanides, d'ailleurs, trouvèrent les hauts plateaux déjà occupés par les Quinamés. Quoique ces derniers ignorassent encore, suivant toutes les apparences, le travail des métaux, on ne saurait les regarder comme absolument barbares. Peut-être, est-ce à eux qu'il faut attribuer l'érection de ces monuments cyclopéens que l'on retrouve, non seulement dans l'Amérique Centrale, mais encore au Pérou. Nous ne savons rien de la race à laquelle appartenaient les Quinamés. Ils n'étaient même peut-être apparentés aux Mexicains ni par le sang ni par la langue. On ne saurait douter toutefois qu'ils ne se rapprochassent des Toltèques occidentaux. C'est ce que tendrait à prouver l'existence chez eux, des cultes de Tlaloc et de Tezcatlipoca. Ne serait-ce point ces Quinamés eux-mêmes que nous voyons figurés dans le fameux bas-relief de la croix, par ces nains à nez crochu placés sous les pieds des prêtres ? Leur posture est bien celle de vaincus, d'hommes voués à la servitude. Leur stature exiguë indiquerait également leur état d'abjection. C'est ainsi que les riverains du Nil exprimaient leur mépris pour les Hycsos, en brodant l'image de ces derniers sur la semelle de leurs sandales, et que pour symboliser la majesté royale, ils figuraient le Pharaon dix fois plus grand que tout son entourage. D'ailleurs, ces petits hommes ont le front droit comme les Mexicains, tandis que chez les peuples de civilisation orientale, cette partie était artificiellement déprimée.

« Au contraire, l'invasion des sectateurs de Quetzalcohuatl sur les rives du Tabasco, d'où ils se répandirent dans l'intérieur du pays, doit être d'une époque plus récente. Nous voyons effectivement Votan les établir sous le nom de Tzéquil dans la cité de Tullia, ou mieux Tula (Ciudad Real de Chiapas).

« VII. — Le nom de Votan, ainsi que ceux de ses prédécesseurs et de ses successeurs au trône de Na-Chan, sont évidemment d'origine tout astrologique. Néanmoins ce personnage n'est, suivant toute probabilité, que le Bouddha des riverains du Gange, le Poudan des Tamils, c'est-à-dire le génie présidant au troisième jour de la semaine ou au mercredi, l'Hermès des Grecs et le Toth des Égyptiens. Toutefois le texte de Nuñez, parlant d'une race de Votans qui, de son temps, vivaient encore à Téopixca, a beaucoup d'importance. Il prouve que Votan fut donné comme titre, soit à un personnage réel, à un chef de tribu, soit plutôt à un pontife ou même à une caste sacerdotale. On sait qu'il en était de même au Mexique pour celui de Quet zacohuatl.

« VIII. — Il nous serait impossible de reconstituer, d'une manière tant soit peu satisfaisante, l'histoire de l'empire de Na-Chan. Si l'on admet la date de 49 de notre ère comme celle de l'arrivée des premiers civilisateurs asiatiques en Amérique, elle aurait été de bien courte durée. En effet, presque tout ce que les historiens nous rapportent à son sujet, s'applique exclusivement à la monarchie de Xibalba, d'origine plus récente et qui peut-être ne fournit pas une beaucoup plus longue carrière. Autant qu'il est permis de le conjecturer, le trône votanide dut être renversé par les Tutul-Xiuhs, vers le milieu du quatrième siècle, ou, suivant d'autres, du deuxième siècle de notre ère. Ces princes, sortis de Tulan ou Tulapan, soumièrent à leur domination presque toute l'extrémité du Mexique méridional, d'une mer à l'autre. La civilisation votanide proprement dite n'aurait, pour ainsi dire, brillé qu'un instant, et c'est ce qui nous explique pourquoi aucune trace d'influence par elle exercée, ne se retrouve dans les contrées de l'Amérique du Sud. »

On le voit, il était important de donner une analyse de ce travail si rempli de faits et d'aperçus ingénieux. Il y a évidemment de nombreuses réserves à faire, soit sur l'influence des Grecs en Asie, soit sur les dates avancées par l'auteur. Mais il est bon de mettre en relief, le plus possible, les études consciencieuses de savants de la valeur de M. de Charencey.

Séance du Jeudi 5 Septembre

— SOIR —

ORDRE DU JOUR

RELIGIONS DE LA CHINE

1. Aperçu général des religions de la Chine.
2. Feng-Shoui, ou rudiments de la science naturelle en Chine, du Dr ETEL. — Compte rendu de M. MULSON.
3. Études critiques sur Lao-Tseu, par M. YMAÏZOUML.
4. Proverbes chinois recueillis et mis en ordre par M. PAUL PERNY, des Missions étrangères.
5. Considérations générales sur l'ensemble de la civilisation chinoise, par M. PIERRE LAFFITE.
6. Album de dessins chinois provenant du palais de Yen-ming-yuen.
7. Des croyances et superstitions des Chinois avant Confucius, par M. YMAÏZOUML.
8. Voyage au Yunan, par M. DUPUIS.
9. Textes khmers avec traduction française, par M. AYMANNIER.
10. Réponse de Son Exc. M. le Ministre de Chine aux questions 7 et 8 de la III^e section
11. Examen de diverses autres questions préparées par le Comité d'organisation.
12. Récit des événements récents du Tong-kin, par M. CORDIER.
13. Bibliotheca Sinica.

Judi 5 Septembre

SOIR

RELIGIONS DE LA CHINE

PRÉSIDENT.....	MM. CORDIER.
VICE-PRÉSIDENTS.....	MILSOM.
—	PILA.
SECRÉTAIRES.....	JOURDAN,
—	YMAIZOUMI.

M. CORDIER ouvre la séance par l'allocution suivante :

M. CORDIER. — En ouvrant la séance, je dois exprimer le regret que le fauteuil de la présidence ne soit pas occupé aujourd'hui par une personne mieux au courant que moi des religions de la Chine, ou par un de ces sinologues, comme le D^r Legge, traducteur de Confucius, ou M. Wylie, auteur des *Notes on Chinese Literature*, dont les noms font autorité dans la science. Je ne suis qu'un bibliographe et géographe, et encore dans une mesure restreinte. Je ne saurai, si vous me posez des questions, répondre avec la même connaissance de cause que MM. Maspero et Naville, dans la séance consacrée à l'étude des religions de l'ancienne Égypte. Très souvent, Messieurs, très souvent, et je vous prie d'avance de vouloir bien m'en excuser, lorsque vous me deman-

erez des renseignements, je me trouverai dans la cruelle nécessité de vous répondre : « Je ne sais pas. »

M. GUIMET dépose sur le bureau au nom de M. Breittmayer le compte rendu du Congrès des Orientalistes de Marseille.

M. BREITTMAYER, dit M. Guimet, a bien voulu déposer sur le bureau le compte rendu des travaux du Congrès des Orientalistes de Marseille. Il y a longtemps que nous connaissions cet ouvrage, mais il était bon que dans une de nos séances générales nous eussions l'occasion d'en dire quelques mots. C'est un compte rendu des plus complets qui nous engage à marcher sur la trace des Marseillais.

Je profite de l'occasion pour rappeler aux personnes qui n'étaient pas ce matin à la conférence qui a eu lieu sur quelques objets déposés au musée de Lyon, que cette conférence, grâce au talent de MM. Maspero et Naville, a été trouvée tellement intéressante que les assistants, en présence de leurs belles dissertations, ne s'apercevaient pas que le temps s'écoulait et que tout à coup, lorsque l'on croyait avoir écouté pendant quelques minutes, plusieurs heures s'étaient écoulées ; alors seulement on se souvenait qu'on avait encore autre chose à faire. Je tiens à remercier ces messieurs du brillant appui qu'ils donnent à notre Congrès.

Après la séance, on a jeté un coup d'œil sur les monuments égyptiens du musée.

J'ai encore à faire part à l'assemblée que nous avons reçu tout à l'heure une dépêche de M. Léon de Rosny, professeur de l'école des langues orientales. M. de Rosny avait accepté la présidence d'une de nos séances, il avait espéré un moment pouvoir venir, mais un empêchement imprévu l'a arrêté dans son projet. Il nous en témoigne ses regrets en disant que la séance sera très intéressante quand même, et il ajoute : « Avec des Maspero, des Naville et beaucoup d'autres encore, on est sûr du succès ! » Je suis tout à fait de son avis.

M. CORDIER. — L'ordre du jour appelle un « aperçu général des religions de la Chine. » Il ne sera peut-être pas inutile de commencer cette séance, qui doit être consacrée à l'étude des religions de la Chine, par une

revue rapide des différentes formes que prend l'adoration de l'Être suprême dans ce pays lointain. Vous avez d'abord à étudier, Messieurs, les trois religions vraiment chinoises : le Jon-Kiao, le Fo-Kiao et le Tao-Kiao. Le Jon-Kiao est la secte des lettrés ; les cinq livres canoniques, *ou king*, et les quatre livres Sechou dus à Confucius et à ses disciples, en sont la base ; c'est la religion d'État, ou mieux encore un système de morale ; le Fo-Kiao, emprunté aux Indes, est la religion de Fo ou Bouddha ; nous avons déjà fait remarquer l'importance de l'étude du bouddhisme chinois pour bien comprendre le bouddhisme indien ; le bouddhisme a subi en Chine de nombreuses modifications, et nous verrons cette religion, qui a tant fourni au christianisme, emprunter à son tour aux nestoriens des dogmes nouveaux, comme je l'ai pu constater à l'île de Pontoù ; le Tao-Kiao est la religion des disciples de Lao-Tseu, qui pourrait être appelée la mythologie de la Chine, pendant que le confucianisme en serait la morale, et le bouddhisme la théologie. D'ailleurs ces trois religions se mêlent souvent ensemble. Puis nous envisagerons le christianisme sous ces différents points de vue : christianisme nestorien qui conduit à parler de la mémorable pierre trouvée à Si-ngan-fou dans le Chen-si ; christianisme catholique, comprenant l'histoire de ces apôtres infatigables qui depuis saint François Xavier jusqu'à nos jours ont fourni une suite ininterrompue de savants ; christianisme protestant, plus récent, puisqu'il ne date que du commencement du siècle avec le Dr Robert Morrison ; christianisme grec, représenté à Pékin par la mission ecclésiastique russe. L'islamisme, qui nous a déjà occupés dans une autre séance, devra également prendre place dans vos discussions. Enfin, il faudra accorder un peu d'attention à ce rameau égaré de la nation juive, si longtemps établi dans le Ho-nan à Kaï-fong-fou, aujourd'hui dispersé comme le reste du peuple hébreu. Tel est, Messieurs, d'une façon générale l'ensemble des questions qui peuvent nous occuper aujourd'hui.

M. E. MILSON, au nom de M. Ernest Eitel, donne lecture du travail suivant sur le *Feng-Shoui* :

Qu'est-ce que le Feng-Shoui ?

Voilà une question que l'on a bien souvent posée depuis que les Européens ont été admis à résider sur le sol chinois.

Toutes les fois qu'il s'est agi d'acheter des terrains, de bâtir une maison, d'abattre un pan de mur ou de planter un mât de pavillon, les Européens ont rencontré des objections et des difficultés sans nombre de la part des autorités et du peuple chinois, toujours à propos du Feng-Shoui.

Quand on a voulu poser les poteaux d'un télégraphe, quand on a proposé d'établir des chemins de fer, ou simplement de faire un tramway pour l'exploitation des mines, les autorités chinoises ont toujours répondu, en s'inclinant avec politesse: « La chose est absolument impossible à cause du Feng-Shoui. »

Les premiers Européens arrivés à Hong-kong s'établirent, sans tenir compte des avertissements des Chinois, dans un endroit appelé Happy-valley et firent tailler une route à l'endroit appelé le Gap, au sommet de la colline. — Plusieurs ingénieurs occupés à cette route, étant morts de la fièvre, et les habitations de Happy-valley ayant été abandonnées à cause de leur insalubrité, les Chinois y virent la preuve évidente des maux qui tombent sur la tête de ceux qui violent les lois du Feng-Shoui.

Qu'est-ce donc que ce Feng-Shoui ?

Les sinologues ont feuilleté leurs dictionnaires et n'ont rien trouvé : les négociants ont consulté leurs *compradores* et leurs domestiques, et n'ont obtenu que des réponses vagues et peu satisfaisantes : « Feng », disent-ils, signifie vent et « Shoui » signifie eau ; quant à Feng-Shoui, c'est une chose invisible comme le vent et insaisissable comme l'eau.

Après avoir passé quelques années en Chine, les Européens arrivent peu à peu à se faire une idée générale du Feng-Shoui, mais ils se contentent d'y voir un système de superstitions dont les adeptes sont consultés en toutes circonstances par le peuple, tout particulièrement lorsque, en vue de s'assurer à soi et à sa postérité une félicité éternelle, il s'agit de fixer l'endroit le plus favorable à la construction d'une maison, et surtout d'un tombeau.

M. Eitel a fait de ce sujet une étude plus approfondie, et c'est le résultat de ses travaux qui est présenté par lui à notre Congrès. — Il croit voir à l'origine de ce système une aspiration vers l'étude de la nature ; mais cette étude n'a pas été poursuivie par les anciens Chinois comme elle l'est par les disciples de la science moderne, qui fouillent les entrailles de la terre, analysent les infini-

ment petits, courent sus aux papillons et dissèquent des reptiles. Prenant leurs observations contemplatives pour base, les Chinois se sont créé une cosmogonie toute faite en se servant des formules dogmatiques que leur a léguées l'antiquité : c'est Chou-Hi et ses enseignements (1126 à 1278 de notre ère) qui sert de base au système moderne du Feng-Shoui. Avec un peu d'imagination il est facile de se représenter le lettré chinois, le sage de l'antiquité, assis dans un pavillon rustique entouré de tout ce qui peut charmer son existence, sa théière chaudement emmaillottée, ses légers pinceaux, son encre finement aromatisée, avec lesquels il tire des notes de ses classiques chéris dont les nombreux volumes sont ses compagnons fidèles ; il partage son temps entre l'étude de la parole des sages et la contemplation de la nature et tire de ses placides observations un système de théories abstraites dans lesquelles le visible est pour lui l'image de l'invisible et la nature s'allie harmonieusement avec le merveilleux. Cette nature, qui paraît morte pendant l'hiver, se réveille sous l'influence vivifiante et mystérieuse qui se fait sentir au printemps ; tout renaît à la vie, la terre se couvre de fleurs et de verdure ; l'homme lui-même est sensible à cette influence, son âme en est réjouie : le philosophe conçoit que cette transformation doit provenir d'une influence vivifiante, invisible, d'un principe actif qui agit sur toutes choses : cette influence, comme la chaude haleine de la mousson, vient du sud ; il l'appelle Yang ; c'est le principe actif ou mâle, la respiration de la nature. A l'approche de l'hiver, le souffle glacial du nord arrête la vie, la nature s'endort, les êtres vivants souffrent : il reconnaît l'effet du Yin, l'influence délétère, le principe passif, ou femelle de la nature. L'action alternative du Yang et du Yin produit toutes choses.

Or tout ce qui existe et agit sur la terre, disent les Chinois, n'est qu'une image passagère, matérielle et grossière de ce qui existe et agit dans l'éther du ciel, le monde invisible.

Quand le philosophe considère les beautés de la nature, l'harmonie de ses couleurs, la variété des collines et des plaines, des rivières et des océans, il y voit l'image affaiblie des beautés incomparables du monde invisible, du ciel, dont le firmament lui envoie les mystérieuses révélations. Il voit le soleil qui règne dans sa splendeur sur le jour, et il reconnaît en lui l'image du principe mâle, de l'activité créatrice de l'univers, du Yang : il lève ses yeux vers la

lune, cette belle reine de la nuit, et elle lui rappelle le principe femelle, la vertu réceptrice, le Yin, la force passive de la nature : il observe le cours rapide et rythmé des cinq planètes Jupiter, Mars, Vénus, Mercure et Saturne, et il retrouve leur contre-partie sur la terre dans les changements incessants des cinq éléments terrestres, le bois, le feu, le métal, l'eau, la terre; les étoiles, les signes du zodiaque, les constellations, ont toutes leur image réfléchie sur la terre, dans les rivières, les montagnes et les océans.

En somme le firmament est au Chinois qui le contemple comme un livre cabalistique dans lequel se trouvent inscrits en caractères mystérieux les lois de la nature, les destinées des nations, la fortune et le sort de chaque individu. Le but principal du Feng-Shoui c'est de déchiffrer ces tables de l'univers et de briser les sceaux de ce livre apocalyptique.

Pour cela, dit l'oracle, apprenez :

1° Que le ciel (ou le monde invisible) régit la terre ; 2° que le ciel et la terre ensemble exercent une influence sur tous les êtres, et qu'il est en votre pouvoir d'agir sur cette influence pour la tourner à votre propre avantage; 3° que le bonheur et la fortune des vivants dépendent de la bienveillance et de l'influence des esprits de ceux qui sont morts.

Cette dernière sentence nous fait entrevoir combien est intime le lien qui unit le Feng-Shoui au culte des ancêtres.

L'âme des morts est aux vivants ce que la racine de l'arbre est aux branches : si les racines plongent dans un terrain favorable, si elles sont nourries convenablement, si aucune influence mauvaise ne vient les gêner ou les détruire, l'arbre alors sera plein de vie, les branches fleuriront et porteront du fruit : de même si l'âme des morts est heureuse et en repos dans un endroit où règnent toutes les influences favorables ; si elle est abritée contre les influences mauvaises par des collines bien orientées, par des arbres ou par d'autres moyens convenables ; si enfin on lui envoie tout ce qui lui est nécessaire dans le monde invisible, alors la famille sur la terre jouira du bonheur, des richesses, d'une nombreuse progéniture et des honneurs civiques. Mais si le tombeau est dans une position contraire aux règles du bon Feng-Shoui, s'il est exposé aux influences néfastes, si l'âme du défunt est négligée et souffre, alors dans son courroux elle enverra des calamités sans nombre qui tomberont sur la famille ;

les maladies et la mort, la disgrâce et la ruine seront son partage, et ses misérables restes iront en haillons mendier leur riz le long des routes.

Les Chinois croient à l'existence de trois âmes ; l'une a son siège dans la tête, la seconde dans le thorax et la troisième dans les extrémités inférieures ; après la mort, une des âmes vient prendre sa place dans la tablette placée en l'honneur du défunt dans le sanctuaire des ancêtres, elle doit y recevoir un culte et des offrandes régulières ; la seconde reste attachée au corps et réside dans le tombeau, et la troisième entre dans le monde invisible, où elle doit subir les peines ou recevoir les récompenses des actions du défunt pendant sa vie ; chacune de ces âmes peut agir en bien ou en mal sur les vivants, suivant qu'ils accomplissent ou négligent les devoirs de piété filiale, ou que le tombeau subit les bonnes ou les mauvaises influences du Feng-Shoui.

L'action des deux principes Yang et Yin, mâle et femelle, que les Chinois se représentent, le premier sous la forme d'un dragon d'azur, le second sous la forme d'un tigre blanc, est compliquée par l'action subsidiaire des sept étoiles de la Grande Ourse, des onze signes du zodiaque, des vingt-huit constellations, et surtout par l'action des *cinq planètes*. Celles-ci jouent un grand rôle dans le Feng-Shoui : elles règnent sur les cinq points de la boussole, sud, nord, est, ouest et centre ; elles agissent sur les cinq éléments, le bois, le métal, l'eau, le feu, la terre ; sur les cinq couleurs, bleu, noir, rouge, jaune et blanc ; sur les cinq parties du corps, cœur, foie, poulmons, reins et estomac : sur les cinq sortes de bonheur, richesses, honneurs, progéniture mâle, longue vie et mort paisible ; sur les cinq relations sociales, prince à ministre, mari à femme, père à fils, aîné à cadet, ami à ami ; enfin elles ont pour attribut les cinq vertus, la bonté, l'équité, le décorum, la sagesse et la fidélité.

Toutes les parties de ce système réagissent les unes sur les autres en bien ou en mal : ainsi le bois produit le feu, le feu produit la terre, la terre produit le métal, etc. ; mais, d'un autre côté, le métal détruit le bois, le bois détruit ou absorbe la terre, la terre détruit ou absorbe l'eau : ce sont des combinaisons défavorables.

L'influence du Yang et du Yin, des constellations des planètes etc. peut se reconnaître sur la terre par la forme extérieure des objets : ainsi une colline arrondie en forme de coupole représente Mercure, l'élément eau, etc. ; une colline dont le sommet forme un plateau est sous l'influence de Saturne, de

l'élément *feu* : toutes espèces de combinaisons peuvent ainsi se produire pour rendre un endroit favorable ou défavorable. Vous comprendrez sans doute qu'il faut beaucoup d'étude, beaucoup d'expérience et de sagacité pour faire un bon professeur de Feng-Shoui.

Quand un homme riche a consulté un de ces adeptes de la science et l'a chargé de choisir un emplacement favorable pour sa tombe, celui-ci, après avoir déterminé un jour favorable, se met en campagne accompagné par la personne qui l'emploie ; son pas mesuré, sa démarche grave, indique l'importance de sa mission ; armé de sa boussole dont les cercles concentriques indiquent toutes les combinaisons favorables, neutres ou funestes des constellations, des planètes et des éléments, il va par monts et par vaux, il étudie la forme et l'orientation des montagnes, examine le cours des rivières et montre son savoir par de longues dissertations sur les combinaisons planétaires et l'action du Tigre blanc et du Dragon bleu. Les mois, et souvent les années s'écoulent dans ces recherches : en général plus un homme est riche, plus il est difficile de trouver un endroit favorable.

Un professeur de Feng-Shoui qui sait bien son métier peut non seulement déterminer les localités favorables ; mais aussi indiquer les moyens de transformer en bien les influences funestes : l'action de Mercure est-elle pernicieuse à la position choisie, il suffit de niveler en plateau le sommet trop arrondi de la colline qui représente cette planète pour placer cette même colline sous l'influence de Saturne ; le cours trop droit d'une rivière peut être modifié ; des bosquets seront plantés ; enfin si tout a été essayé en vain, il suffit de bâtir sur une éminence une de ces jolies tours chinoises, si connues avec leurs toitures et leurs clochetons pour placer sous une bonne influence toute la région environnante. Les courbes sinieuses des collines et des rivières sont en général un présage heureux, tandis que les collines abruptes, les lignes droites sont en horreur dans le Feng-Shoui : voilà pourquoi les toitures des maisons chinoises sont toujours relevées en trompette aux extrémités ; les mauvaises influences suivent la ligne droite ; mais, au lieu de se déverser chez le voisin comme nos anciennes gouttières, ce qui amènerait inévitablement des procès, la mauvaise influence est rejetée en l'air par la toiture recourbée, et elle se perd ainsi dans l'espace sans faire de mal. Il est cependant impossible au commun des mortels de connaître et d'éviter

toutes les mauvaises influences qui peuvent fondre, par suite de perturbations quelconques, sur une maison ou un tombeau : les Chinois ont inventé toutes sortes de formules cabalistiques, d'amulettes, qu'il serait trop long de décrire ici ; mais le plus sûr moyen de vivre tranquille c'est d'engager à son service un bon adepte en Feng-Shoui, et de bien le payer. Il est en effet avec ce ciel-là des accommodements. Il ne fut pas question du tout de Feng-Shoui lorsque, après avoir traité de gré à gré avec les propriétaires des terrains, les Européens construisirent le chemin de fer de Woosung ; il est probable qu'on s'était entendu avec un adepte de cette science pour neutraliser l'effet des mauvais esprits ou des mauvaises langues ; l'objection des autorités chinoises à l'introduction des innovations modernes est donc, permettez-moi de le dire, une mauvaise plaisanterie.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les Chinois assurent que les Européens connaissent fort bien les lois du Feng-Shoui.

Lorsque le médecin de la colonie de Hong-kong ordonna de planter un rideau d'arbres derrière une caserne malsaine, cette mesure sanitaire correspondait exactement aux enseignements du Feng-Shoui. Lorsque, pour assainir la ville, le gouvernement fit bâtir des réservoirs pour les eaux, fit planter des arbres partout sur les collines, et interdit de fouiller le sol dans les endroits où le granit se montrait en décomposition, les Chinois approuvèrent hautement ces mesures sanctionnées, disaient-ils, par la science du Feng-Shoui. Lorsque les Européens bâtirent un grand nombre des villas à Pok-fó-lum, l'endroit le plus favorisé de l'île, lorsque enfin le gouverneur choisit l'emplacement de la résidence sur un mamelon entouré de beaux arbres et encadré par un amphithéâtre de collines verdoyantes ; lorsque les approches en furent tracées au travers d'un beau jardin par des routes sinuuses longeant des pièces d'eau artistiques, les Chinois ne purent retenir leur admiration : tout avait été fait pour concentrer sur l'édifice les influences les plus bienfaitantes du Feng-Shoui. Comment est-il possible, s'écrièrent-ils que les Européens prétendent ignorer le Feng-Shoui ! Et si les Chinois qui ont honoré le Congrès de leur visite avaient voulu nous donner le résultat candide de leurs observations, il est probable qu'ils nous auraient bien étomés en attribuant à nos riches Lyonnais une profonde connaissance du Feng-Shoui, puisque, délaissant le cours rapide et rectiligne du Rhône et les balnes abruptes de Saint-

Clair et de la Pape, ils construisent de préférence leurs maisons de campagne sur les collines de Sainte-Foy, Saint-Just, le Point-du-Jour et Écully; l'orientation et les pentes douces de ces collines, les ruisseaux qui coulent à leur base, le cours sinueux de la Saône, la proximité du clocher de Fourvière, toutes ces choses, ainsi que les pièces d'eau, les bosquets et le tracé des allées dans les jardins, répondent en tous points aux exigences d'un heureux Feng-Shoui.

A la question que nous leur aurions posée : qu'est-ce que le Feng-Shoui ? il est probable que, s'il est possible à un Chinois d'admettre la supériorité d'un étranger en quoi que ce soit, ces visiteurs de l'empire du Milieu nous auraient répondu : Messieurs, vous en savez plus long que nous.

M. GORDIER. — M. le Dr Eitel est un missionnaire protestant résidant à Hong-kong, dont les travaux sur la Chine sont fort estimés. Il s'était d'abord consacré à l'étude du bouddhisme, et avait publié « The Lecture on Buddhism » et un « Handbook of Chinese Buddhism » ; depuis longtemps il a été absorbé par la rédaction de la *China Review* et d'un dictionnaire des dialectes de Canton. Il a rendu un très grand service aux études en écrivant son petit ouvrage sur le Feng-Shoui, qui joue un si grand rôle en Chine. M. Milsom a bien voulu résumer cette question dans une forme spirituelle et piquante, et nous lui devons nos remerciements pour le mémoire intéressant dont nous venons d'entendre la lecture.

M. YMAÏZOUMI offre au Congrès une étude critique sur *Lao-Tseu*. M. GUIMET qui parle au nom de M. Ymaïzoumi, dit :

Ce travail est purement technique et je ne voudrais pas fatiguer le Congrès par des études qui sont, pour ainsi dire, purement grammaticales. Voici en quoi il consiste. Vous avez entendu parler de M. Stanislas Julien, le grand maître de la sinologie, mort il y a quelques années, à Paris. M. Julien était tellement fort sur la lecture des caractères chinois, que très souvent des lettrés de la Chine lui demandaient l'explication des signes qu'ils ne comprenaient pas. C'est assez dire que sa réputation comme savant était au-dessus de toute attaque. J'ai cependant voulu voir, en présence de Chinois et de Japonais lettrés s'il n'y a pas, dans le grand travail de M. Julien, quelques erreurs, ou du moins quelques traductions qui n'étaient pas comprises de la

même manière par les Japonais et les Chinois d'un côté, et par les savants français de l'autre. M. Julien s'est attaqué, comme traducteur, à l'un des livres les plus incompréhensibles, le Tao-tè-King de Lao-Tseu, ou Livre de la voie et de la vertu (*tao* signifie l'un et l'autre). Je ne veux pas entrer dans des détails à ce sujet. Je ferai part seulement à l'assemblée que M. Ymaïzoumi, lettré japonais, a voulu faire consciencieusement la révision du livre de M. Julien. Toutes les fois qu'il a cru trouver une manière de voir de M. Julien différente de la sienne, il a reproduit en lettres rouges la traduction de M. Julien, avec la sienne propre en dessous.

Qu'il me suffise de donner un ou deux exemples de cette opposition. M. Julien avait traduit dans son chapitre iv : « Le Tao est vide; si l'on en fait usage, il devient inépuisable. »

M. Ymaïzoumi traduit : « Le Tao n'est jamais plein. » Au chapitre xiv, M. Julien avait dit : « Dix mille êtres naissent ensemble. » M. Ymaïzoumi prétend que le signe idéologique représentant *dix mille*, doit être entendu en ce sens que le nombre n'est pas limité, ce qui donne le sens suivant : Toutes les créatures naissent ensemble. Le chiffre de dix mille est souvent employé par les Chinois pour indiquer un nombre indéterminé.

Je pourrais continuer les citations, mais cela n'a pas d'intérêt pratique pour le moment. Vous voyez d'ici, Messieurs, l'avantage réel qu'on peut tirer de ces divergences de traduction, lesquelles en somme, portent sur peu de choses. Par conséquent, notre École orientale laisse intacte la gloire de M. Julien et elle ne peut que la mettre en lumière.

M. CORDIER. — Les documents ne manquent pas pour l'étude du taoïsme en Chine ; outre des articles importants du Dr Edkins dans divers recueils et le mémoire de Pauthier publié en 1831, nous avons une traduction du *Tao-tè-King* ou *Livre de la Voie et de la Vertu*, par S. Julien (1842) ; les Anglais en ont une version anglaise faite par le Dr John Cholmers (Londres, 1868) ; et les Allemands ont les traductions de MM. R. von Plöencher et Victor von Strauss, toutes les deux imprimées à Leipzig en 1870. *Le livre des Récompenses et des Peines*, traduit d'abord par Abel Rémusat (Paris, 1816) l'a été ensuite par S. Julien (Paris, 1838). Enfin M. Léon de Rosny nous a donné dans les *Annales de Philosophie chrétienne* (vol. 53) et dans la *Revue de l'Orient* (1854) le *Livre de la Récompense et des Bienfaits secrets*.

A propos d'un livre de M. Paul Perny, *Proverbes recueillis et mis en ordre*, etc. M. GUIMET et M. GORDIER échangent les observations suivantes :

M. GUIMET. — C'est un livre qui nous a été envoyé par M. Paul Perny, des Missions étrangères. Nous le déposerons sur le bureau. C'est le Rév. Long qui a bien voulu se charger d'en faire un compte rendu, et justement M. Long n'est pas à la séance ; nous remettrons donc à la fin de cette séance ou à demain la lecture de son compte rendu.

M. GORDIER. — M. Perny a habité la Chine (le Kong-teheou) pendant vingt et un ans environ. A son retour, il a publié un ensemble d'ouvrages destinés à faciliter l'étude de la langue chinoise, un dictionnaire, une grammaire, et ce manuel de proverbes qui, soit dit en passant, n'est pas appelé à faire sensation dans la science. Nous avons sur les proverbes chinois des ouvrages plus anciens et non moins intéressants, dont j'ai publié une liste dans le *Polybiblion*. Je ne rappellerai que *Chinese moral Maxims*, de sir John-Francis Davis, le doyen des sinologues, et la mine inépuisable de proverbes que renferment la *Notitia linguæ Sinicæ* de Prémare, *l'Arte Chinese* de Gonzalez, le *Vocabulary* de Doolittle. En 1875, M. W. Scarborough, missionnaire wesleyen à Kankow, a publié *A collection of Chinese Proverbs*. M. Long a exprimé hier le désir de voir recueillir les proverbes de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique ; M. Mayreder, de Vienne, fait ce travail dans un grand ouvrage qu'il prépare en ce moment sur les proverbes.

L'article 5 de l'ordre du jour : Considérations générales sur l'ensemble de la civilisation chinoise, par M. Pierre Laffitte, est abordé par M. le duc LANCIA DE BROLLO.

Le livre de M. Pierre Laffitte, dit-il, est un des plus récents qui existent sur la matière. Mais d'autres auteurs ont traité le même sujet. M. Laffitte expose en quelques mots la doctrine de Confucius ; je vois avec plaisir qu'en France on étudie l'histoire et la doctrine des législateurs chinois ; il y a même à Bordeaux un institut Confucius. M. Sénameaux a écrit la vie de Confucius, il a même joint à sa publication un portrait de ce philosophe. En Italie. M. Andreozzi a écrit sur la législation pénale en vigueur en Chine.

M. Laffitte, à vrai dire, ne parle pas des religions de la Chine ; il s'occupe plutôt de la civilisation chinoise.

L'auteur parle très peu des relations qui existent depuis deux siècles entre l'Occident et l'extrême Orient. Ces relations, cependant, ont eu beaucoup d'importance, tant au point de vue commercial que sous le rapport de la religion, dont nous nous occupons précisément aujourd'hui. L'Italien de Cesare (de Naples), a écrit un livre sur l'histoire de ces relations industrielles.

C'est un Anglais, M. le colonel Juby, mon ami et celui de M. Cust, qui a illustré la vie et l'ouvrage *le Milione* de Marco Polo, sur ses voyages. Cette publication a valu à son auteur la médaille d'or de la Société Italienne de géographie. La république de Venise et l'Église de Rome ont entretenu des relations avec la Chine; ensuite sont venus les Portugais, et enfin les Anglais. M. Juby a cité ces faits et entre autres s'est étendu sur les très importants exploits des missionnaires français et italiens qui sont allés en Chine. Parmi ces missionnaires, on remarque le P. Ricci de Macerata, qui est resté vingt-cinq ans en Chine et qui était arrivé au grade de mandarin de première classe; le P. Gouffé, le P. Peruy, et tant d'autres: je crois même qu'il y a eu quelques missionnaires natifs de Lyon.

La civilisation chinoise a une base solide, le respect de l'autorité et de la science. C'est pour cette raison que les jésuites, qui n'étaient pas des sots, mandaient à leurs couvents de désigner les plus savants des Pères pour aller évangéliser en Chine. Un jour ils ont même rédigé une circulaire dans ce sens, et plusieurs d'entre eux, avant de partir pour la Chine, se sont fait recevoir docteurs en Sorbonne, avec le titre d'académiciens du roi; ils se sont ainsi fait respecter là-bas. Les Chinois n'étaient pas intolérants, bien au contraire, et les missionnaires européens n'étaient pas gênés. Le P. Ricci a fait construire un observatoire astronomique, et ses disciples qui sont allés sur ses traces, se promenaient en palanquin et étaient habillés comme des mandarins. D'autres ecclésiastiques parcouraient le pays avec les allures les plus humbles, mais ils ne faisaient pas de conversions, car ils étaient la risée des indigènes qui les méprisaient. Les jésuites les ont priés alors de suivre leur exemple, ou de s'en retourner en Europe. Il n'y avait que les savants qui fissent des prosélytes. Les jésuites, rusés, pour flatter les Chinois qui ne voulaient pas renoncer à toute la doctrine de Confucius et au culte des ancêtres, répondaient à leurs catéchumènes, quand ceux-ci leur disaient qu'ils

adoraient le ciel : « Fort bien, mais c'est notre Dieu qui y réside que vous adorez alors ; si vous honorez Confucius, et si ce ne sont pas des honneurs idolâtriques que vous lui devez témoigner, vous pouvez le faire ; dans vos temples, si vous ne vous livrez pas à des pratiques religieuses, vous pouvez vous réunir en assemblée générale. Un Père dominicain a dit que cela révoltait son cerveau de chrétien et de philosophe. Enfin est venu le bref du pape Innocent X pour apaiser la discorde entre les deux ordres et tracer un système sûr d'apostolat ; mais beaucoup de changements sont survenus alors dans les affaires des missions.

L'orateur expose l'histoire de ce démêlé qui a duré presque un siècle et n'a fini que par le massacre des missionnaires, la persécution des néophytes et l'interdiction du christianisme. M. Laffitte, dont il présente le livre au Congrès, n'entre pas dans tous ces détails (applaudissements).

M. CORDIER. — Il y a lieu de remercier M. Laffitte de l'envoi de son ouvrage.

M. GUIMET. — M. le Dr Weber nous communique un album représentant des personnages bouddhiques. Seulement ses indications ne sont pas très exactes. Il dit que cet album date de l'empereur Ty-Youan, alors que le bouddhisme n'existait pas encore en Chine. Néanmoins les peintures paraissent remonter à deux ou trois siècles ; le livre provient du palais de Yen-Min-Yuen et doit avoir appartenu à l'empereur Ké-Lum-Di, qui régnait il y a environ soixante-dix ans, car sur une des pages du livre nous voyons le cachet de cet empereur. Cet album représente les vingt-cinq Quannon. En somme, il est très beau comme peinture, et le style de ces dessins peut donner lieu à un travail très intéressant qui peut être fait plus tard.

M. YMAIZOUMI présente un travail intitulé : *Des croyances et des superstitions des Chinois avant Confucius.*

Ce travail, traduit en français par M. Tomii, est lu en ces termes, par le traducteur :

L'histoire de la Chine avant le premier empereur Vantchi (2714 avant J.-C.) a été dans une obscurité si complète, qu'il est impossible d'y trouver

une trace des croyances religieuses. Je ne parlerai donc que des croyances et superstitions des Chinois postérieurement à Vantchi.

La première chose à constater c'est que jusqu'en 219 avant Jésus-Christ, il n'existait en Chine aucune religion analogue à la religion bouddhique ou chrétienne, c'est-à-dire ayant des temples, des prêtres, etc. On y trouve seulement certains cultes populaires rendus soit aux dieux du ciel soit aux dieux de la terre. Le but de ces cultes variait suivant les époques; et cette variation emportait naturellement, comme conséquence, variation dans les croyances et les superstitions du peuple.

C'est au règne de l'empereur Vantchi que remonte l'existence des premières superstitions en Chine: on adora même les personnes vivantes. L'histoire nous raconte qu'en présence de ces superstitions l'empereur précité fixa la limite entre les croyances et les superstitions, et décida que désormais on ne devrait rendre un culte qu'aux dieux du ciel et de la terre. Il faudrait ajouter que les ancêtres étaient également l'objet d'un culte, quoique l'histoire soit muette sur ce point.

A partir des empereurs Yao et Shun (de 2382 à 2224 avant J.-C.), on commença à adorer le Shan-Ti (Créateur suprême), les ancêtres, les esprits des montagnes, des eaux et des forêts. Pourquoi d'abord cette adoration des ancêtres? Parce qu'ils rendent chaque jour à l'homme de nouveaux services; mais, dans l'un et l'autre cas, on n'avait d'autre but que celui de témoigner sa reconnaissance. Le point de vue auquel on se plaçait diffère donc essentiellement de celui de la religion chrétienne, qui n'admet un culte d'adoration à aucune créature. Ces principes sont de plus en opposition avec l'esprit de toutes les religions, qui admettent d'une manière plus ou moins absolue que la piété donne le bonheur aux fidèles, soit dans cette vie soit dans l'autre.

A l'empereur Shun succéda Yu en 2223 avant Jésus-Christ. Cet empereur, dont la dynastie dura 498 années, visita toute la Chine, la divisa en neuf grandes provinces et décida qu'on devrait rendre un culte non seulement au Shan-Ti, aux ancêtres, aux esprits des montagnes, des eaux et des forêts, mais encore aux esprits des arbres propres à telle ou telle province. Les couleurs sombres étaient toujours de rigueur dans les cérémonies, qui ne devaient avoir lieu qu'après la tombée de la nuit, et les offrandes devaient consister en viande de bœufs et de moutons noirs.

Telles sont les croyances des Chinois sous le règne des trois grands empereurs, Yao, Shun et Yu. Jusque-là, les hommages étaient rendus aux êtres supérieurs, uniquement pour leur témoigner reconnaissance et dévouement. Il n'y avait donc pas encore à cette époque ce qu'on peut appeler une véritable superstition.

C'est en 1763 avant Jésus-Christ, que la dynastie de Yu ayant perdu le pouvoir, un homme de génie, Tang, monta sur le trône impérial. Les traditions étaient restées les mêmes, si ce n'est que la couleur blanche avait succédé à la couleur noire dans le cérémonial. C'était au grand jour et non plus dans la nuit qu'on devait immoler des bœufs et des moutons, d'une blancheur irréprochable.

Vingt-quatre ans après, la Chine fut désolée par une grande sécheresse. L'empereur pria alors le Shan-Ti d'accorder de la pluie à la Chine, et sa prière fut aussitôt exaucée.

C'est à cette époque que les prières des fidèles commencèrent à devenir moins désintéressées; on en vint peu à peu à demander le bonheur personnel, la fortune, les honneurs. On disait que la prière ne pouvait être agréable aux dieux que lorsqu'elle leur avait été adressée par des personnes d'une moralité incontestable et avec les offrandes les plus recherchées. Mais, de bonne heure, on a compris, d'une part, l'impossibilité de trouver toujours des hommes d'une conduite aussi irréprochable, et, d'autre part, la facilité de se procurer des offrandes, même les plus précieuses. Aussi, par la force même des choses, on arriva à multiplier les cérémonies et à donner trop d'importance aux offrandes: on finit ainsi par flatter les dieux, uniquement pour leur demander le bonheur personnel. Par suite se perdit ce sentiment de gratitude qui était l'essence même des cérémonies, et disparut la nécessité d'une conduite morale et régulière; alors commencèrent à se faire jour les superstitions.

Après la destruction de la dynastie de Tang en 1121 avant Jésus-Christ, Woug-Wang monta sur le trône impérial, et se livra aussitôt avec son frère le grand Tchou-Kong-Tang, à la confection des lois. L'empereur s'occupait surtout du rétablissement des cultes, alors devenus sans règles, et des croyances effacées au milieu des superstitions; il décida:

1° Que le souverain pourrait rendre hommage au Shan-Ti, au soleil, à la

lune, aux étoiles, au dieu des récoltes, aux esprits des cinq grandes montagnes et des quatre grands fleuves de l'État, aux esprits des montagnes et des rivières de la province où se trouve le palais impérial, aux dieux dits de la localité, c'est-à-dire aux esprits des arbres qui poussent particulièrement dans cette province, enfin au souverain fondateur de la dynastie impériale et aux ascendants jusqu'au quatrième degré :

2° Que les seigneurs ne pourraient honorer tous les dieux qui viennent d'être nommés et qu'ils devraient se borner à présenter leurs vœux aux esprits des montagnes et des rivières de leurs provinces, aux esprits des arbres de leurs régions, au dieu des récoltes, aux premiers ancêtres de leurs familles et à leurs ascendants jusqu'au quatrième degré :

3° Que toutes les personnes inférieures aux seigneurs ne pourraient s'adresser dans leurs prières qu'à leurs ascendants, toujours jusqu'au quatrième degré.

Toutes ces règles furent sanctionnées par des dispositions pénales.

Jusqu'alors il était d'usage pour tout le monde de rendre un culte aux plus grands hommes de l'antiquité, en même temps qu'aux esprits de toutes les localités ou de tous les objets qui ont illustré leurs victoires et leurs actes. L'empereur fixa les limites et le nombre de ces cultes devenus alors presque populaires. En veut-on quelques exemples : Yu ayant sauvé le peuple d'une grande inondation, une loi spéciale commanda aux Chinois de l'adorer toutes les fois qu'on adorait les esprits des fleuves. Ssho ayant développé l'agriculture, on lui devait rendre des hommages toutes les fois qu'on en rendait au dieu des récoltes ; enfin le souverain fondateur de la dynastie impériale ayant la même dignité que le Shan-Ti lui-même, on devait l'implorer toutes les fois qu'on implorait le créateur suprême.

Dans ce dernier cas, on adressait au premier souverain un certain nombre de paroles sacramentales, telles que : Votre mérite égale celui du Shan-Ti, vous êtes avec le Shan-Ti, votre génie procure au peuple confié à vos soins la paix et la sécurité. C'est donc là une des causes des superstitions des Chinois avant Confucius.

Que pensait, en effet, le peuple à l'origine ? Il ne voyait que la vie présente et ne se faisait aucune idée de la vie future. Mais lorsqu'il vit honorer certains personnages au même titre que le Shan-Ti et certains esprits, il ne tarda

pas à croire qu'il trouverait dans la vie future une félicité éternelle auprès du Shan-Ti.

Cependant les Tartares avaient envahi l'empire et massacré l'empereur Wou-Wang de la dynastie de Tchou. Les grands seigneurs s'étaient rendus indépendants, et leurs vassaux les avaient imités. Toutes les bonnes lois de Tchou-Kong-Tang tombèrent en désuétude. Quant aux superstitions, elles allèrent toujours en s'accroissant et finirent par devenir tout à fait déplorable : tantôt on assassinait les personnes en prétendant que tel dieu, faisant son apparition dans un rêve, avait ordonné de le faire; tantôt on adressait des prières à un oiseau par la grave raison que celui-ci était resté pendant trois jours sur la branche d'un arbre. On en arriva même à assassiner les souverains des pays voisins et à les offrir en sacrifice aux dieux de la région, pour leur demander le bonheur personnel ou celui du pays. Pourtant on ne parlait que de la vie future dans le monde du Shan-Ti.

Plus tard, lorsqu'en 589 avant Jésus-Christ, mourut le seigneur Soung, on enterra à côté de lui un certain nombre de ses vassaux, afin, disait-on, de lui faire compagnie dans le ciel. De même, à la mort du seigneur Shing (581 avant J.-C.) un de ses serviteurs ayant rêvé qu'il montait au ciel avec la dépouille de son maître sur le dos, on l'enterra vivant aux côtés du noble défunt.

Malgré cette superstition, il est à remarquer qu'il n'était jamais question des enfers, ni de la vie pénible qu'on doit y mener lorsqu'on ne s'est pas bien conduit dans la vie présente.

Les choses se passèrent ainsi jusqu'en 551 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire jusqu'à la naissance de Confucius. Ce grand philosophe s'occupa dès sa première jeunesse de prêcher les règles de la morale pure, de remettre en vigueur les lois de Tchou-Kong-Tang et de détruire les superstitions du peuple. Voici quelques-uns de ses préceptes : Respectez les dieux, ne soyez jamais familier avec eux; vous devez fidélité à vos maîtres, piété filiale à vos père et mère, affection à vos frères et sœurs, soumission à votre époux, protection à votre épouse; soyez francs et sincères avec vos amis, veillez avec attention sur les enfants, respectez les vieillards; enfin Confucius ajoute qu'il faut d'abord remplir scrupuleusement ses devoirs quotidiens, que c'est le culte le plus agréable à la divinité.

C'est grâce à cette saine morale de Confucius que les superstitions et les

abus étaient devenus beaucoup moins considérables. Mais malheureusement cet état de choses ne dura que jusqu'à l'empereur Sou Van-Tchi (221 avant J.-C.), sous le règne duquel toutes les anciennes superstitions commencèrent à reparaitre. On promet même l'immortalité à ceux qui étaient fidèles au culte du dieu du mont Taï-shang, et on induisit ainsi en erreur l'empereur Sou Van-Tchi lui-même.

Cette doctrine, fondée sur une idée absolument fausse, prit pourtant une extension successive et arriva à former la base de la religion de Sentaï. C'est donc à cette époque que commença à exister en Chine une véritable religion avec temples, prêtres et cérémonies.

En résumé, Messieurs, les croyances des Chinois avant Confucius sont faciles à déterminer; elles consistent simplement à témoigner de la reconnaissance au Shan-Ti, aux ancêtres et aux esprits des montagnes, des eaux et des forêts. Quant aux superstitions, elles commencèrent à s'introduire le jour où l'on demanda la félicité pour la vie présente et une éternité de bonheur pour la vie future. La belle morale de Confucius relève quelque temps les croyances du peuple; mais, à partir de l'empereur Sou-Van-Tchi, chaque besoin de l'homme eut son temple, ses prêtres et ses dieux.

Cette lecture soulève une longue discussion.

M. L'ABBÉ DE MEISSAS. — Le mémoire dont nous venons d'entendre la lecture aurait suffi pour me faire poser une question, mais je ne fais que l'avancer, parce qu'elle doit trouver sa place dans la séance de demain.

Un membre du Congrès, M. Metchnikoff, a laissé entre mes mains un mémoire dans lequel se trouve la même idée que dans celui dont nous venons d'entendre la lecture, pour autant du moins que j'ai cru pouvoir comprendre. Je dois cependant, quoique chargé de présenter ce travail, faire mes réserves.

On a eu la prétention d'affirmer que la croyance à une vie future, à la récompense des justes et au châtement des méchants après la mort, aurait été étrangère aux anciennes religions de la Chine et du Japon. Pour mon compte, je proteste de toute la puissance de mon âme contre une affirmation pareille. Ce n'est pas que je veuille repousser la vérité, car ceux qui me connaissent savent que je fais assez de sacrifices pour ne pas avoir de doutes;

je suis prêt à sacrifier tout au monde pour acquérir la certitude. Je ne crois pas que nous puissions accepter, comme des données scientifiques, des assertions qui ne paraissent pas fondées. Si elles le sont, qu'on nous en donne des preuves, et je suis tout prêt à me rendre. Mais ces preuves faisant défaut, je proteste encore une fois contre ces théories sur l'état primitif des consciences.

Je ne suis jamais allé en Chine ou au Japon. Mais je sais que, dans le pays où l'on est né, on peut avoir eu une instruction relative, très étendue sur certains points et ignorer cependant les religions contemporaines. A plus forte raison on ne peut connaître que d'une façon très imparfaite l'état des religions, quand on remonte à travers les siècles. La situation des gens instruits, nés en Chine, est la même sous le rapport des anciennes religions de leur pays, que la nôtre sous le rapport des anciens habitants de la Gaule. Nous ne savons rien des Kimris et des Gaëls, et je crains bien qu'il n'en soit de même pour l'état des consciences en Chine dans les temps les plus reculés de l'histoire. Quand on vient affirmer de la façon la plus positive que le culte des anciens Chinois a eu pour base le sentiment de reconnaissance qu'éprouve une conscience délicate, une idée de justice qu'on ne trouve pas chez nous dans le degré de civilisation auquel nous sommes parvenus, un sentiment de reconnaissance, dis-je, qui a porté les hommes à la connaissance de Dieu, par l'intermédiaire des objets desquels ils recevaient des bienfaits, quand on vient affirmer que c'était là *toute* la religion des anciens Chinois, quand on vient insinuer que ceux-ci n'avaient pas écouté la voix de leur conscience, et qu'ils ignoraient l'existence d'une vie future, avec la récompense des bonnes actions et le châtement des péchés, je dois me défendre de ces affirmations qui ne sont appuyées d'aucunes preuves. Je repousse donc ces théories contraires à tout ce que nous savons sur la conscience humaine, que j'ai étudiée pour mon compte; je ne veux cependant pas m'étendre davantage sur ce sujet, parce que je sortirais du domaine de notre Congrès.

Je dis donc que jusqu'à preuve du contraire, je n'admets pas ces théories sur les anciennes religions de la Chine, non pas que je veuille faire ici une homélie, mais parce que je m'appuie sur les raisons scientifiques et la recherche rationnelle du vrai.

M. GUIMET. — Je ne veux pas contredire M. l'abbé, je tiens seulement à présenter une observation. Il s'agit ici purement d'études scientifiques. M. Ymaïzoumi, qui a fait ce travail avec beaucoup de soin, a consulté tous les documents que lui fournit la littérature chinoise. Eh bien, M. Ymaïzoumi a trouvé dans ces documents que la religion des Chinois n'était que la reconnaissance envers les ancêtres, pour la vie donnée, le culte des eaux, des forêts et de toutes les choses qui satisfont les besoins matériels. M. l'abbé dit que cela n'est pas. Je comprends que cela déplaît à M. l'abbé.... mais il faudrait que M. l'abbé eût l'obligeance de faire ou de faire faire un travail analogue à celui de M. Ymaïzoumi, et de trouver également dans les documents chinois, des preuves de faits contraires à ceux qu'a avancés M. Ymaïzoumi. Puisque nous nous occupons de science, il faut bien que la contradiction à opposer à un fait scientifique soit un autre fait scientifique. M. Ymaïzoumi a trouvé cela, que M. l'abbé trouve autre chose, et l'on pourra discuter.

M. l'abbé DE MEISSAS. — Je ne conteste aucun des faits rapportés par M. Ymaïzoumi, je ne conteste pas du tout l'existence du culte dont il parle, seulement je crois qu'on n'est pas en droit d'affirmer que ce culte constituait toute la religion, et qu'en dehors du sentiment de reconnaissance dans certains cultes extérieurs, il n'y avait rien qui touchât la conscience. Je dis simplement que nous connaissons très mal les anciennes religions de nos contrées, et qu'il doit en être de même pour la Chine. Je crois donc qu'il ne faut pas être si affirmatif. Si vous me le permettez, je vous citerai un exemple assez récent. Nous parlions quelquefois, ces jours-ci, de la croyance des juifs à l'immortalité de l'âme, et nous sommes tombés d'accord que cette croyance avait été rapportée par eux de l'Égypte; et cependant, à ne voir que le Pentateuque, on pourrait croire que la religion judaïque ne s'étendait pas jusqu'à cette croyance. Voilà un exemple clair et manifeste qu'il peut y avoir, dans la somme des croyances d'un peuple, tout autre chose que ce qu'on ne trouve qu'en étudiant simplement certains livres. Il faut avoir des données complètes, mais il ne faut pas affirmer qu'en dehors de certains faits isolés, la religion des Chinois n'ait pas enseigné davantage.

M. CORDIER. — Je crois que nous entrons dans une discussion de doctrines

qui n'était pas prévue dans le programme du Congrès. La question de l'authenticité de la nation chinoise a été controversée au dernier siècle par les membres savants de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Guignes, Deshautesayes, Fréret. La question du culte de Confucius a été l'objet de débats violents à la fin du dix-septième et au commencement du dix-huitième siècle entre les jésuites, les dominicains et les missions étrangères. Cette fameuse querelle, connue sous le nom de *Question des rites*, a causé la publication d'un déluge de brochures et d'ouvrages que j'ai eu l'occasion de transcrire ; il y en a plusieurs centaines, et je puis vous assurer qu'après avoir examiné cette masse de paperasses, les choses n'étaient pas plus claires pour moi. Cependant, je crois que M. l'abbé de Meïssas n'a pas tout à fait tort dans ce qu'il demande, car rien n'est moins prouvé que l'histoire ancienne de la Chine. Ce que nous en savons est renfermé dans les livres de Confucius et de ses disciples, qui ne faisaient eux-mêmes que rapporter les traditions de leurs ancêtres. Ces traditions mêmes ont dû être altérées par ceux qui les ont transmises après la destruction des livres par Chi-Hoang-Ti, et tout en admettant comme probable l'histoire ancienne de la Chine, elle ne repose pas sur des bases assez solides pour que le champ des suppositions ne reste pas libre. Je crois qu'il est inutile d'insister plus longtemps sur ce débat, à moins que quelqu'un ne puisse nous citer des textes plus anciens que ceux de Confucius, ce qui serait assurément fort intéressant.

J'ajouterai que nous n'avons pas pour la Chine, comme pour l'Égypte, un relevé de monuments *épigraphiques* authentiques, relatant l'histoire du pays. La célèbre inscription de Yu le Grand est fort discutée ; somme toute, je ne connais qu'un monument épigraphique *authentique*, ce sont les tombeaux de marbre du temple de Confucius à Péking, qui remontent à la dynastie des Tcheou. Les guerres et les révolutions ont, plus encore que l'œuvre du temps, causé la disparition des anciens monuments. Les vases anciens avec inscriptions ne donnent que rarement des indications historiques.

A propos de l'article 8 de l'ordre du jour M. GUIMET dit :

C'est par erreur que cet article a été placé dans la séance chinoise. Je n'en dirai pas moins deux mots. C'est le livre de comptes d'un négociant japonais, apporté en France probablement parce qu'il servait à compléter un

emballage, pour remplir le vide d'une caisse. Ce livre est assez ancien. Il a ceci de particulier qu'en tête du livre, qui a été sans doute présenté à la police pour faire voir que le négociant tenait des livres, figure une déclaration assez longue, dans laquelle il dit qu'il ne tient pas de maison de jeu, qu'il ne fait pas le commerce des esclaves, etc. Voici en quoi ce livre touche à la religion : le négociant déclare avant tout qu'il ne s'est pas converti au christianisme.

M. LE PRÉSIDENT. — Peut-être quelqu'un pourra-t-il donner des renseignements sur la manière dont les Japonais tiennent leurs livres de comptes.

On me remet un dossier volumineux relatif à l'expédition de M. Dupuis au Tong-king. Cette expédition peut être envisagée, soit à un point de vue politique, soit à un point de vue géographique. Je crois que le point de vue politique doit être soigneusement écarté dans un congrès purement scientifique : d'ailleurs la chambre des députés a été saisie de la question : d'elle dépend la prise en considération des demandes de M. Dupuis ; il ne nous appartient pas de juger de la décision de l'Assemblée nationale. Il en est tout autrement au point de vue géographique. Vous n'ignorez pas que l'étude des voies commerciales entre l'Indo-Chine et la Chine, est l'un des plus importants problèmes de la géographie moderne. Du plateau du Tibet descendent vers le sud-est de l'Asie de grands fleuves, tels que le Brahmapoutra, l'Irraouaddy et le Mékong, d'autres de moindre étendue, tels que la Rivière de Canton, le Ménam et le Houng-kiang (Songkoy) ; ce dernier cours d'eau a pris une grande importance comme moyen de communication matérielle entre l'Annam et le Tong-king d'une part, et les provinces chinoises de Yun-nan, de Kouéi-tcheou et de Sée-tchouan d'autre part. Depuis son embouchure jusqu'à la ville chinoise de Manghao, le Songkong a une longueur de 414 milles. C'est à M. Dupuis que revient l'honneur de l'avoir exploré au milieu de difficultés que l'on ne peut apprécier qu'en lisant les comptes rendus de son voyage. J'ai pris moi-même une part minime à l'étude de ce problème de géographie dans un ouvrage que je prends la liberté d'offrir au Congrès¹. Si quelqu'un avait des observations à faire

¹ A Narrative of the recent Events in Tong-King, by Henri Cordier, Shanghai, January 1875. gr. 12-8.

sur les moyens de communication de la Chine avec les pays voisins, nous les entendrions avec le plus grand intérêt.

M. DU MAZET. — On pourrait demander à la Chambre de commerce et à la Chambre des députés de prendre des mesures pour que la connaissance du voyage de M. Dupuis soit plus répandue. Il appartient au Congrès des Orientalistes d'attirer l'attention sur les explorations de M. Dupuis.

M. GUMET. — Nous nous trouvons gênés en présence de la question de M. Dupuis. C'est un des explorateurs les plus infatigables et les plus courageux que notre époque ait produits. M. du Mazet dit qu'il n'est pas assez connu. Nous devrions savoir, en France, ce qu'il a fait au point de vue géographique et commercial. Seulement, au moment où le Congrès pourrait peut-être faire quelque chose en sa faveur, nous nous trouvons arrêtés par une question politique. M. Dupuis est en contradiction avec le gouvernement de la République française, et la Chambre des députés est appelée à juger entre lui et le gouvernement, ce qui nous impose l'obligation de nous arrêter court, afin de ne pas préjuger la décision des représentants du pays et d'éviter en même temps que le Congrès ne fasse une petite incursion sur le domaine politique.

Si vous m'en donnez la permission, je donne acte à M. Dupuis de l'envoi de ses documents, et nous passerons à l'ordre du jour avec l'observation que le grand travail que M. Dupuis a écrit spécialement pour le Congrès sera examiné par le Comité, et que tout ce qui se rapporte à la géographie et au commerce sera inséré dans le compte rendu.

M. CORDIER. — Le Congrès, je n'en doute pas, est animé de la plus grande bienveillance à l'égard de M. Dupuis; mais il n'appartient pas à un congrès scientifique d'adresser des vœux à l'Assemblée nationale. Qu'on les adresse à la Chambre de commerce, rien de plus légitime; les questions géographiques sont de son domaine; mais, je le répète une fois encore, je ne crois pas que nous ayons autorité pour exprimer à la Chambre des députés des vœux qui, soit dit en passant, pourraient bien, dans le cas présent, avoir l'air de conseils.

M. GUMET, rapporteur sur l'article 10, prend la parole en ces termes :

M. Aymonnier a envoyé au Congrès un rapport volumineux. Je puis dire que c'est un des explorateurs qui font le plus d'honneur à la France.

M. Aymonnier est un des administrateurs de la colonie de Saïgon, professeur de cambodgien, qu'il a appris à lui seul pour ainsi dire. Il nous a envoyé des textes khmers avec traduction française. Je demanderai la permission, pour vous donner une idée de cette littérature, de lire un de ces textes pris au beau milieu du livre; je dois avouer que je n'ai pas encore eu le temps de l'ouvrir.

Je vois là un passage intitulé *Le menteur*.

Je pense que ce sera intéressant.

« Un jeune homme était tourmenté du désir de manger un porc, que sa mère de son côté, s'obstinait à élever pour la vente. Un jour le fils prétend que les esprits célestes lui ont indiqué la place d'un trésor. Muni d'un panier, il se fait suivre par sa mère au fond de la forêt. Tout à coup il se précipite, applique son panier contre le sol, puis il recommande à sa mère de tenir ferme l'instrument pendant qu'il va prendre pelle et pioche pour déterrer le trésor. Il court alors à la maison, tue le cochon, et invite amis et voisins à faire ripaille. Sa mère l'attendait avec impatience; enfin, tourmentée par la faim et à bout de forces, elle lâche le panier, et regarde à l'intérieur, n'y trouvant rien, elle rentre furieuse à la maison, se doutant de la supercherie de son fils. Le spectacle qui l'attend ne fait qu'augmenter sa fureur. Elle charge son propre frère de lier l'enfant dans un sac et d'aller le jeter à la rivière. Arrivé au bord de l'eau le menteur demande par pitié qu'on lui donne son Traité sur l'art de mentir qu'il a laissé sur une poutre, afin qu'au moins ce traité l'aide à gagner sa vie là-bas dans le monde des trépassés. L'oncle consent à aller chercher le livre. Fortuitement passe un lépreux; le menteur l'aperçoit et feint de s'interroger à haute voix. Il y a longtemps qu'il est entré en retraite dans ce sac pour se guérir de la lèpre. Il croit être guéri, mais il voudrait bien s'en assurer. Le lépreux dresse l'oreille et ouvre le sac sur l'invitation de l'autre, qui sort disant: « Je suis bien guéri, ma foi! » Le lépreux demande à le remplacer dans le sac que le menteur referme en lui recommandant, s'il veut guérison prompte et radicale, d'observer une retraite rigoureuse, de ne pas répondre aux questions, d'être muet, dût-il être insulté, frappé même. A peine a-t-il disparu que l'oncle revient furieux de sa course inutile. Il tombe à grands coups sur le lépreux qui s'efforce de tout supporter sans mot dire. Après avoir bien frappé, l'oncle jette le sac à l'eau.

« Échappé de là, le menteur rencontre un autre garçon, habile comme lui à tromper. Ce dernier feint de plonger et revient à la surface de l'eau, montrant de la menue monnaie, faible partie de son gain au jeu effréné que l'on joue là-bas. Le menteur se déshabille, saute à l'eau, plonge rapidement, jusqu'à donner violemment de la tête contre une souche. S'apercevant alors qu'on s'est moqué de lui, il revient en songeant au moyen de rendre la pareille. « En effet, dit-il, on joue là un jeu d'enfer. J'ai beaucoup gagné, « mais on me renvoie à toi pour le paiement. Même je me suis obstiné à « exiger mon gain et j'ai reçu cette rude taloche avec injonction de me faire payer ici. » L'autre ne sachant que répondre, voit qu'il s'est adressé à un « gaillard très-rusé. Il partage ses sapèques, et les deux menteurs se lient d'amitié. »

Je demande la permission d'envoyer les remerciements du Congrès à M. Aymonnier.

M. PRÉSIDENT. — L'assemblée s'associe à ces remerciements.

M. TOMII lit une introduction d'un travail de M. Ymaïzoumi, intitulé :

DU CULTE DES ANCÊTRES EN CHINE SOUS LA DYNASTIE DE TCHEOU

Il est impossible de trouver une trace du culte des ancêtres chez les Chinois avant l'empereur Wou Wang. Lorsqu'en 1120 avant Jésus-Christ, Wou Wang monta sur le trône impérial, il se proposa avant tout, avec l'aide de son frère le grand Tchou-Kong-Tang, de réformer les lois et de régler les cérémonies religieuses. Mais toutes ces règles des cultes qui sont parvenues jusqu'à nous ne régissant que le souverain et les seigneurs, nous regrettons vivement, avec tous les savants modernes, de ne pouvoir nous faire une idée exacte des règles relatives aux simples particuliers. Nous sommes donc obligés de décrire uniquement le culte des ancêtres en ce qui concerne le souverain et les seigneurs.

Mais, avant de décrire ce qu'était en lui-même ce culte, il importe de pré-

ciser le but que poursuivaient les Chinois en célébrant ces cérémonies solennelles en l'honneur de leurs ancêtres. Ce n'était pas tout à fait un culte fétichiste. Ils ne pensaient pas que les mânes des ancêtres en eussent besoin pour jouir d'une félicité éternelle. Ils ne songeaient pas non plus, comme certains peuples sauvages, à assurer le retour de l'âme dans un corps humain, à lui procurer une vie future, ou à sauvegarder le repos de la famille, qui serait troublé si les mânes des ancêtres restaient voltigeant sur les lieux mortuaires.

Le culte des ancêtres en Chine, culte entièrement désintéressé, a son fondement dans une pensée de morale rationnelle. En effet, parmi tous les préceptes de morale, celui qui était le plus particulièrement recommandé aux Chinois, c'était la piété filiale. Ce précepte avait toujours été l'objet d'un grand respect de la part de ce peuple tout entier; nous trouvons même dans les écrits datant de 2,000 ans avant Jésus-Christ, cette prescription qu'il est du plus grand devoir pour l'homme de témoigner à tous ses ascendants décédés le même respect, le même dévouement et la même gratitude qu'il leur montrerait s'ils étaient vivants. C'était surtout à l'époque de l'avènement de Wou-Wang que ce précepte de conduite a été le mieux observé, et l'empereur ne fit que le confirmer et le garantir par une sanction extérieure (Voir plus loin quelques détails sur cette sanction). Nous trouvons ensuite dans presque tous les livres de morale que le culte des ancêtres ne devait avoir pour but que de leur témoigner de la reconnaissance et jamais de leur adresser une demande quelconque; mais en violant cette règle on était arrivé déjà avant cette époque à leur demander souvent du bonheur personnel, de la fortune et des honneurs. C'était là un acte qu'en vain la morale condamnait sévèrement comme contraire à l'idée de la piété filiale; c'était là sans doute le point de départ des superstitions des Chinois avant Confucius.

Ces notions générales données, nous passons au culte des ancêtres dans la famille impériale durant le règne de Tcheou-Kong-Tang, qui marque l'apogée de la civilisation chinoise.

Le souverain fait élever neuf *miào* (sorte de temple), dont le premier doit être dédié au premier ancêtre fondateur de la famille impériale, et les

huit derniers aux père et mère, aïeul et aïeule, bisaïeul et bisaïeule, trisaïeul et trisaïeule. Les *miaou* sont construits en bois recouvert de plâtre gris foncé.

Les seigneurs ne peuvent bâtir que sept *miaou*, dont le premier doit être consacré tout à la fois au premier ancêtre fondateur de la famille et aux trisaïeul et trisaïeule, et les six derniers aux père et mère, aïeul et aïeule, bisaïeul et bisaïeule.

Nous remarquons ainsi que tous les ascendants du souverain, à partir du quatrième degré, sont considérés comme honorés dans le *miaou* de l'ancêtre fondateur de la famille impériale, et que tous les ascendants d'un seigneur à partir du troisième degré, sont considérés comme honorés avec l'ancêtre fondateur de la famille seigneuriale. Ce sont les stèles funéraires en bois qui relatent individuellement les noms de tous les ancêtres honorés dans le *miaou* de l'ancêtre le plus reculé. Les stèles sont placées dans un ordre rigoureusement déterminé : en premier lieu, la stèle de l'ancêtre le plus reculé, au-dessous celle de son fils, puis celle de son petit-fils et ainsi de suite.

Le souverain est tenu d'accomplir les cérémonies religieuses en l'honneur de ses ancêtres quatre fois par an, toujours dans le deuxième mois de la saison. Seulement tandis qu'au printemps le culte doit être rendu individuellement à chaque ancêtre dans son *miaou*, dans les trois autres saisons au contraire on le suppose avoir été rendu à tous les ascendants pourvu qu'on le fasse dans le *miaou* du premier ancêtre fondateur de la famille impériale.

Quant aux seigneurs, ils ne peuvent accomplir ces cérémonies que trois fois par an, parce que chaque année ils doivent se rendre à la capitale pour présenter leurs hommages au souverain, ce qui les tient éloignés de leurs provinces pendant une saison au moins. Lorsque le seigneur accomplit ces cérémonies pour la première fois de l'année, il doit honorer chacun de ses ancêtres dans son *miaou* : dans les trois saisons suivantes, il honore tous ses ancêtres dans le *miaou* de l'ancêtre fondateur de la famille.

Nous allons décrire à présent les cérémonies qui constituent essentiellement le culte des ancêtres dans la famille impériale; ces cérémonies sont très compliquées et demandent une attention toute particulière.

Certains officiers sont spécialement chargés de déterminer à l'avance, dans le courant du premier mois de la saison, le jour qui leur paraîtrait favorable pour le culte. Le jour ainsi fixé, ils le communiquent à leur souverain; dès lors, l'empereur et l'impératrice se renferment chacun dans sa chambre et renoncent pendant sept jours à toutes sortes de distractions; ils s'abstiennent de l'usage du vin et des viandes et cessent toute cohabitation. A l'expiration des sept jours, ils doivent se soumettre encore pendant trois jours à des épreuves beaucoup plus rudes.

Pendant cette période de dix jours, les *taamo* (officiers chargés de prédire l'avenir à l'aide de la magie ou de l'astrologie) sont appelés à choisir d'avance ce qu'on nomme *tsou*, c'est-à-dire une personne vivante destinée à se mettre à la place de l'ancêtre pour le représenter dans les cérémonies. C'est une croyance religieuse qu'en présence d'une prière sincère, l'ancêtre à qui on l'adresse vient s'identifier au *tsou* pour recevoir les hommages à lui rendus. Le *tsou* est pris généralement parmi les enfants de l'empereur lui-même; on le tient dans les bras lorsqu'il est encore en bas âge. A défaut d'un descendant dans la ligne directe, on choisit le *tsou* parmi les neveux et nièces et ainsi de suite. S'il y a plusieurs personnes aptes à cette dignité, on recourt aux *taamo* précités pour choisir le plus agréable à l'ancêtre (on choisit de préférence le plus âgé).

Après avoir ainsi désigné un *tsou*, on choisit dans une étable spéciale un bœuf de sacrifice. Il doit être entièrement roux sans mélange d'autres couleurs, ses cornes parfaitement droites et de la même longueur.

Lorsque enfin arrive le jour des cérémonies, l'empereur et l'impératrice se rendent de très grand matin dans un bâtiment élevé devant la porte extérieure du *miaou*, afin d'y changer d'habits; ils se revêtent de costumes rouges et bariolés où l'on voit représenté un soleil, une lune, deux constellations d'étoiles, deux montagnes, deux dragons et deux faisans; ils portent ensuite le *hakama* (espèce de large pantalon) également rouge et orné de broderies figurant des *tso* (algues qui poussent dans l'eau), des têtes de haches, des *pé* (sorte de figure géométrique) et des graines de riz; leurs chapeaux sont richement ornés de morceaux de jade des plus recherchés.

A ce moment, le chef des cérémonies officielles arrive avec ses musiciens et soixante-quatre danseurs, qu'il range à droite en entrant dans la cour,

sauf pourtant les chanteurs et les joueurs de harpe, qu'il conduit dans le *miaou* pour les diriger lui-même au moment des cérémonies. Tous ces préparatifs se font un instant avant le lever du soleil.

Lorsqu'au lever du soleil la musique commence à se faire entendre, le cortège impérial se dirige vers le *miaou*. L'empereur s'avance à gauche et l'impératrice à droite (en regardant le *miaou*) ; ils arrivent dans la cour, suivis de tous les membres de la famille impériale, des officiers chargés de servir le vin dans les cérémonies, des officiers qui doivent conduire plus tard au sacrifice le bœuf sacré, des officiers chargés de faire des offrandes et enfin des fonctionnaires du gouvernement en général. Là ils s'assoient un moment avec tout leur cortège et montent ensuite au *miaou*, l'empereur par les escaliers de gauche et l'impératrice par les escaliers de droite. C'est à ce moment que le *tsou* arrive par les escaliers du milieu et s'assoit au fond du *miaou*, à la place de l'ancêtre. Alors l'empereur prend le *guio-tsé*, verre en cuivre émaillé de jade ; un officier spécial y verse du vin parfumé d'une plante médicinale. Le vin ainsi servi, l'empereur le répand tout entier à terre et se met aussitôt debout avec l'impératrice devant l'autel de l'ancêtre. Alors s'arrête la musique. Un officier spécial prononce au pied de l'autel un discours écrit sur une table de bois ; c'est une prière qu'il adresse à l'ancêtre au nom de l'empereur afin qu'il daigne recevoir au *miaou* le culte que lui rend son descendant. Cette cérémonie terminée, on va chercher au dehors le bœuf de sacrifice, qui doit être reçu à la porte par l'empereur et l'impératrice eux-mêmes.

La musique se fait entendre de nouveau. On amène le bœuf sacré et on l'attache à un pilier élevé à gauche en entrant dans la cour. L'impératrice descend alors du *miaou* par les escaliers de gauche, et se place en face du bœuf sacré. Lorsqu'on a fini de lier les membres de la victime, on la met dans le *so* (immense vase carré en cuivre). L'empereur arrive alors avec un couteau spécial dit *van-tsou*, et tue lui-même la victime. Après cela il rentre avec l'impératrice dans le *miaou*, prend un verre en jade qui se trouve sur la table droite, le nettoie lui-même et il y fait verser par un officier spécial le vin dont il est parlé plus haut. Le verre rempli, l'empereur l'apporte au fond du *miaou* et l'offre au *tsou*. Celui-ci ne le boit pas, mais le verse tout entier à terre pour remercier le Shan-Ti (Créateur suprême) d'avoir bien voulu

créer la nourriture (il y avait à cette époque une cérémonie en l'honneur du Shan-Ti, pour le remercier de nous avoir donné la nourriture ; aux repas ordinaires, le père de famille le remercie au nom de toute la famille, et, dans les grands festins, le premier des convives se charge de faire cette cérémonie à la place de tous les invités).

Le *tsou* rend le verre à l'empereur, qui le lui offre de nouveau après y avoir mis du vin. Cette fois encore le *tsou* répand le vin pour remercier le *Shan-Ti* de la même faveur, mais seulement au nom des personnes qui ont pris part à ces cérémonies ; il rend ensuite le verre à l'empereur, qui le lui présente une troisième fois rempli de vin ordinaire. Le *tsou* boit du vin et rend le verre à l'empereur, qui boit à son tour. La même cérémonie se répète encore une fois, et l'empereur replace le verre sur la table droite, tel qu'il y était auparavant.

Alors un officier spécial présente le bœuf qui est dans le *so*, ainsi qu'un mouton et un porc également tués et contenus chacun dans un *so*. De son côté, l'empereur offre du vin au *tsou* dans un verre de jade qui se trouve sur la table gauche ; le *tsou* l'accepte et le rend ensuite à l'empereur. C'est à ce moment qu'arrivent tous les membres de la famille impériale, le premier ministre d'État, le premier noble et le premier chevalier (la primauté de ces deux derniers se détermine en considération de l'âge, de la nature des fonctions publiques et surtout du nombre d'années de service). L'empereur boit et passe le verre à son tour successivement à tous ses parents d'après leur âge.

Après cela, on offre au *tsou* plusieurs espèces d'oiseaux et animaux cuits, dans neuf grands vases en cuivre appelés *téin*. L'empereur prend alors le verre de la table droite et le présente plein de vin au *tsou*, qui est tenu de le lui rendre ; il boit ensuite à son tour et donne le verre à l'impératrice, qui, après avoir bu, le fait passer successivement à tous ses parents, toujours d'après leur âge. On offre dans les vases en cuivre des poissons, des oiseaux et des soupes, et dans les vases en bambou des légumes et des fruits ; il faut que les vases soient aussi nombreux que possible.

Les offrandes ainsi faites, l'empereur prend de nouveau le vase qui est sur la table droite et le présente au *tsou*. Celui-ci l'accepte et le rend à l'empereur, qui, après avoir bu, le donne au premier ministre d'État, et se

place à droite devant l'autel ; le premier ministre reçoit le verre à son tour et le passe à son épouse, qui doit le lui rendre ; puis, après avoir offert à boire au *tsou*, il rapporte le verre à la table droite. Après cela, le plus âgé des parents de l'empereur offre du vin au *tsou* dans un *mintsoï* (verre émaillé de jade) qui se trouve sur la table droite ; le *tsou* boit et passe le verre au premier noble, qui le remet sur la table droite après avoir fini de boire. Enfin se présente le parent le plus âgé de l'impératrice ; il offre du vin au *tsou* dans son verre en or qu'il doit rapporter sur la table gauche, tel qu'il y était auparavant.

C'est seulement lorsque le *tsou* a bu neuf fois, que se termine ce qu'on appelle la cérémonie des offres du vin.

Cette cérémonie terminée, l'empereur prend un grand nombre de verres en cuivre et fait boire d'abord le premier chevalier et ensuite tous les fonctionnaires d'après leur âge. A ce moment les soixante-quatre danseurs se rangent dans la cour (huit rangs composés chacun de huit personnes) ; ils tiennent chacun à la main droite une hache en cuivre émaillée de morceaux de jade, et à la main gauche un bouclier en cuivre. L'empereur se met alors à l'extrémité du premier rang des danseurs, il tient également dans les mains une hache et un bouclier, et danse avec eux au son de la musique. Après cela il rentre dans le *miaou* et annonce au *tsou* que les cérémonies sont terminées. Alors se retirent tous les officiers qui ont pris part aux cérémonies, les uns avec les offrandes, les autres avec les viandes immolées, l'empereur et l'impératrice par leurs escaliers spéciaux, enfin le chef des cérémonies avec ses musiciens, danseurs, etc.

Après avoir ainsi terminé les cérémonies, l'empereur et l'impératrice invitent tous les fonctionnaires de l'État à un grand dîner à titre de distribution des offrandes, mais composé surtout des mets les plus recherchés du pays.

Telles sont dans leurs détails les cérémonies que doit célébrer le souverain pour honorer ses ancêtres. Nous avons dit plus haut qu'au printemps elles doivent avoir lieu successivement dans tous les neuf *miaou*, tandis que dans les trois dernières saisons elles ne se font qu'au *miaou* de l'ancêtre fondateur de la famille impériale. D'un autre côté, on ne peut les célébrer qu'une fois dans une journée et qu'au lever du soleil. Quant aux causes qui peuvent empêcher les cérémonies de se célébrer, nous en trouvons cinq formellement

écrites dans la loi ; ce sont : 1° la mort de l'empereur ; 2° la mort de l'impératrice ; 3° la mort d'un membre de la famille impériale ; 4° l'éclipse du soleil ; 5° l'incendie de l'un des neuf *miaou*. C'est là, ce nous semble, une lacune de la loi qui a besoin d'être comblée. (Il nous paraît certain qu'il y avait d'autres causes d'interruption, telles que l'incendie du palais impérial, la déclaration d'une guerre civile, l'invasion d'un peuple ennemi, l'indisposition subite de l'empereur, de l'impératrice ou de toute autre personne dont la présence est absolument nécessaire dans la cérémonie.)

L'histoire nous parle encore de l'interruption des cérémonies par suite de la pluie, sans nous indiquer toutefois si dans ce cas elles doivent être renvoyées au lendemain ou différées jusqu'à un décret ultérieur. Sauf cette hypothèse, il est hors de doute qu'en présence d'un des obstacles précités, les cérémonies ne pouvaient avoir lieu pendant toute la saison.

Nous passons au culte des ancêtres des seigneurs.

Il y avait sous les dynasties de *Tcheou*, cinq classes de seigneurs. La première comprenait les descendants en ligne directe des deux dernières dynasties impériales *Yi* et *Shang* ; la deuxième, tous les véritables seigneurs féodaux qui s'étaient rendus indépendants dans leurs provinces ; enfin la troisième, tous ceux que nous appelons au Japon *ho daïmio* (petits seigneurs), c'est-à-dire ceux qui possédaient des terres plus ou moins étendues, mais qui n'exerçaient qu'une très faible influence politique relativement aux seigneurs proprement dits.

Il y avait sans aucun doute de notables différences à établir parmi les seigneurs de ces cinq classes au point de vue de la célébration de toutes les cérémonies officielles. Quant au culte des ancêtres, nous sommes obligé de ne parler que des cérémonies en usage chez les seigneurs de deuxième classe. Ce sont d'ailleurs les plus importantes. L'histoire ne nous donne aucun détail sur le culte que devaient rendre à leurs ancêtres les seigneurs des quatre autres classes.

Le culte des ancêtres dans les familles seigneuriales diffère de celui des souverains par les points suivants :

1° Les seigneurs ne peuvent élever que sept *miaou*, le trisaïeul et trisaïeule étant honorés dans le *miaou* de l'ancêtre le plus reculé.

2° Ils ne peuvent célébrer les cérémonies que trois fois par an.

3° On n'offre du vin au *tsou* que sept fois dans les cérémonies, les deux plus âgés des parents de l'empereur et de l'impératrice n'ayant pas le droit de le faire.

4° Il n'y a que quarante-huit danseurs formant six rangs composés chacun de huit personnes.

5° Il y a sept causes légales d'empêchement des cérémonies, qui sont : 1° la mort de l'empereur ; 2° la mort de l'impératrice ; 3° l'éclipse du soleil ; 4° la mort du seigneur célébrant les cérémonies ; 5° la mort de son épouse ; 6° la mort d'un membre de la famille ; 7° l'incendie de l'un des sept *miaou*.

En dehors de ces cinq différences, les conditions requises pour la célébration des cérémonies dans les familles seigneuriales sont tout à fait les mêmes que celles qui s'imposent au souverain.

La loi déclare infidèles à leurs ancêtres les seigneurs qui ne leur rendent pas des hommages conformément aux règles qu'elle a prescrites et leur assigne à titre de punition un rang inférieur en les dépouillant d'une partie de leurs terres (les seigneurs de quatrième classe perdent donc toujours leur titre de seigneur). Cette infraction aux règles légales consiste soit dans la célébration des cérémonies à une époque autre que celle qui est fixée par la loi, soit dans l'interversion de l'ordre des stèles funéraires des ascendants au-dessus du troisième degré ; stèles placées dans le *miaou* de l'ancêtre le plus reculé, ainsi que nous l'avons dit en commençant ; soit enfin dans l'inexécution d'une formalité substantielle de la cérémonie, ou dans une infraction aux rites lors de l'accomplissement de cette cérémonie. Qu'on n'accuse pas le législateur de n'avoir pas prévu le cas d'omission des cérémonies : la piété filiale était telle à cette époque qu'il n'a pas eu à se préoccuper d'une pareille hypothèse.

Nous avons exprimé en commençant le regret de ne pouvoir trouver dans l'histoire les détails relatifs au culte des ancêtres des particuliers. Mais en voici quelques-uns que nous avons pu puiser dans certains ouvrages et surtout dans les chansons populaires de cette époque.

Le gouvernement de *Tcheou* a réparti également la terre aux particuliers (hommes inférieurs aux chevaliers ou guerriers, c'est-à-dire ce que nous

appelons bourgeois ou gens du peuple), de telle sorte qu'il n'y avait ni pauvres ni riches au point de vue de la propriété foncière. Voici comment on procède à cette répartition commune :

Le législateur divise la population en groupes de huit familles, et les terres à partager en lots de 137,561 m. q. chacun. Ce lot de 137,561 m. q. est divisé en neuf parties. Une de ces parties est attribuée à chacune des huit familles. La neuvième est subdivisée en dix portions ; chacune des huit familles en reçoit une ; mais les revenus de ces derniers lots sont attribués à l'État à titre d'impôt. Il reste deux portions encore ; on divise chacune d'elles en quatre parties et l'on a huit lots égaux, dont un est encore attribué à chacune des huit mêmes familles ; les revenus de ces derniers lots où l'on plante des légumes et des mûriers, où l'on élève les poulets, sont spécialement destinés à l'entretien des vieillards de ces familles et aux cérémonies du culte de leurs ancêtres.

Ainsi la part totale de chaque famille est jusqu'ici de $15,284 \text{ m. q.} \frac{95}{9} + \frac{437,561}{9 \times 10} + 378,2250$, ou $17,190 \text{ m. q.} 625$.

Le lot attribué à chaque famille étant entièrement situé à quelque distance de sa demeure, on porta au double le lot dont les revenus sont destinés aux vieillards et au culte des ancêtres et on fit entourer chaque maison de la nouvelle moitié de terre également plantée de légumes et de mûriers ou employée à l'élevage des volailles et des bestiaux ; c'est, comme l'autre moitié, un témoignage, de la part de la famille, de sa piété filiale ; et ces revenus profitent entièrement aux vieillards et aux ancêtres.

La répartition des terres se fait, avons-nous dit, par groupe de huit maisons ; trois de ces groupes forment une division administrative que les Chinois nomment *hian*. A la tête de chaque *hian* est un chevalier de troisième classe (il y avait trois classes de chevaliers) ; dans le *hian*, ou plutôt à l'entrée du *hian*, se trouvent d'un côté un collège et de l'autre un monument public, sorte de mairie où l'on discute les intérêts de la communauté, où l'on explique les décrets et lois aux habitants, et, ce qui nous importe tout spécialement, où l'on célèbre le culte des ancêtres.

Toutes les fois qu'un chef de famille néglige les cérémonies du culte de ses ancêtres, le chef de *hian* lui inflige une peine, qui consiste probablement dans l'indemnité d'une certaine quantité d'étoffe de chanvre (cette amende

était autrefois très usitée en Chine pour frapper les petites contraventions.)

Les chansons populaires de l'époque nous disent que l'on offrait aux ancêtres des oiseaux et d'autres animaux, ainsi que les légumes et les fruits les plus frais de la saison. On ne leur offrait jamais des bœufs, puisque cet animal était considéré alors comme le premier de tous les animaux. Les souverains seuls pouvaient s'en servir et seulement dans les grandes cérémonies ; mais depuis environ mille ans, au contraire, on le considéra comme inférieur à tous les autres animaux, et il ne paraît jamais sur la table des grands personnages.

Nous ne trouvons nulle part les causes d'empêchement du culte des ancêtres chez les particuliers, mais il nous paraît certain que la mort d'un membre de la famille en était une.

Toutes les règles que nous venons d'examiner furent promulguées en l'an 1120 avant l'ère chrétienne. Elles restèrent en vigueur jusqu'au viii^e siècle avant Jésus-Christ. A cette époque, les seigneurs se rendirent indépendants dans leurs provinces, prirent les armes les uns contre les autres, et les vainqueurs rendirent un culte à leurs ancêtres absolument de la même manière que leurs souverains. Dès lors on vit tomber en désuétude la coutume de faire chaque année une visite à l'empereur.

Cette période d'environ 400 ans, cette première moitié du règne des empereurs de la dynastie de *Tcheou*, nous montrent l'apogée de la civilisation chinoise. Cet état est dû au sage gouvernement de l'empereur Wou-Wang, et de son frère Teheou-Kong-Tang. Confucius les qualifie de saints, parce qu'ils voulurent jeter le fondement d'une bonne monarchie, en adoucissant les mœurs par la création d'innombrables écoles, en garantissant la personne et la propriété par la confection de lois équitables, et en soumettant les hommes de toutes classes, comme les souverains eux-mêmes, à des règles fixes et précises dans les cérémonies officielles et surtout dans les cérémonies en l'honneur des ancêtres. Aussi est-il à remarquer que même de nos jours les principales formalités requises pour la célébration du culte des ancêtres dans la famille impériale en Chine sont presque toutes empruntées au temps de *Tcheou*. C'est toujours au règne de *Tcheou* qu'on se reporte quand on parle de la civilisation et des vertus de l'ancienne Chine.

L'assassinat par *Kénfou* de son souverain, en l'an 759 avant Jésus-Christ, marque l'origine de l'indépendance des seigneurs et le point de départ d'une période de trouble où ils luttent sans cesse les uns contre les autres. De cette époque date aussi leur mépris complet des lois de *Tcheou*. Dès lors jusqu'à l'avènement de *Souwantchi* de *Shin* au trône impérial, environ pendant 600 ans, il est impossible de déterminer les cérémonies obligatoires du culte. C'est seulement à partir de la dynastie de *Shin* que l'histoire retrouve les traces des cérémonies religieuses alors en usage; mais là encore nous ne connaissons guère que les cérémonies en usage dans la famille impériale. Du reste la conversion de l'empereur *Souwantchi* à la religion sentao, l'introduction en Chine du bouddhisme (65 ans après J.-C.), du mahométisme et du christianisme (septième siècle), la domination de la Chine par *Koubiraï-Kin* qui apporta les différentes doctrines de l'Asie occidentale, toutes ces circonstances troublèrent considérablement la croyance du peuple. Il en résulta une multitude de superstitions et de sectes, toutes différentes dans la célébration des cérémonies religieuses; aussi devient-il impossible de décrire les cérémonies du culte des ancêtres en Chine, même après la dynastie de *Shin*.

Cette lecture soulève les observations suivantes de la part de M. CALLEMER :

Dans le dernier paragraphe du mémoire que M. le Ministre de Chine a bien voulu adresser au Congrès, il est question, comme dans le mémoire de M. Ymaïzouni, du culte des ancêtres en Chine.

Je me permets d'appeler spécialement sur ce point l'attention du jeune lettré japonais et de lui demander en quoi consistaient les détails de ce culte.

J'attribue, en effet, au culte des ancêtres une importance majeure pour l'histoire du droit, qui, comme je le disais hier, se confond le plus souvent, lorsqu'il s'agit des peuples primitifs, avec l'histoire de la religion. Je ne m'écarte donc pas trop du sujet que vous devez traiter aujourd'hui en intervenant, comme juriste, dans la discussion des questions relatives aux religions de la Chine.

Le culte des ancêtres joue un très grand rôle dans les législations anciennes. C'est sur lui qui repose toute l'organisation de la famille dans l'Inde et dans l'ancienne Grèce. La loi ou la tradition déterminent avec précision les

obligations qui pèsent sur les descendants à l'égard de leurs ascendants, obligations aussi rigoureuses que celles qui dérivent des contrats et dont l'exécution peut être imposée par des voies juridiques.

Si maintenant nous pouvions déterminer quelles étaient les obligations du culte des ancêtres en Chine, nous verrions s'il y a un rapprochement possible avec les institutions des pays voisins.

Je recommande cette étude à M. Ymaïzoumi, et je lui serais très reconnaissant si, dans une communication ultérieure, il voulait bien nous donner quelques renseignements sur ce point.

Le mémoire de M. le Ministre de Chine, que M. Cordier a bien voulu nous lire, renferme une autre assertion bien notable. Parmi les questions inscrites au programme se trouvait celle-ci : Quelle est la date de la première apparition de la lettre de change en Chine ? M. le Ministre nous donne une réponse aussi nette qu'on peut le désirer. Il nous dit que la lettre de change a été créée dans son pays en 806 après Jésus Christ.

M. le Ministre est beaucoup plus compétent que nous pour exprimer un avis sur les institutions chinoises, et cependant je serais tenté de croire que la date qu'il indique n'est pas exacte. La lettre de change, en Chine comme dans les autres pays d'Orient, doit avoir une origine plus reculée.

Pendant longtemps on a attribué l'invention de la lettre de change aux Juifs du moyen âge. Ils l'auraient créée pour se soustraire aux dangers auxquels ils étaient exposés dans leurs pérégrinations commerciales. — Mais les mêmes causes doivent produire les mêmes effets, et partout où le transport de l'argent a paru difficile, on a dû chercher à l'éviter.

La lettre de change a dû être connue des Romains, bien que nous n'ayons pas de témoignage précis. En Grèce, un texte d'Isocrate ne me laisse aucun doute sur son existence. Pour la Perse et pour l'Assyrie, des découvertes récentes ont mis en notre possession des lettres de change rédigées sept ou huit siècles avant notre ère et contenant toutes les énonciations que contiennent les lettres rédigées aujourd'hui même par un négociant lyonnais. Elles sont écrites sur de petites tablettes d'argile, dont la forme rappelle celle de nos savons de toilette, et qu'on a ensuite cuites dans un four. Ces lettres étaient négociables ; ce que nous appelons *endossement* avait lieu au moyen d'une inscription sur une seconde tablette que l'on adjoignait à la première.

Lorsque, il y a quinze ans déjà, je parlai de lettres de change pour la Grèce, on me répondit que mes prétendues lettres de change étaient seulement des billets à ordre ou des chèques. Il serait déjà digne de remarque que les Grecs du IV^e siècle avant J.-C. eussent connu le chèque, si récemment entré dans nos usages. Mais je crois qu'ils connaissaient la lettre de change, et l'exemple de la Perse et de l'Assyrie me confirme dans cette croyance.

Ainsi, longtemps avant notre ère, beaucoup de peuples orientaux ont utilisé la lettre de change.

Ne faudrait-il pas s'étonner que les Chinois qui, sur tant de points ont devancé les autres peuples de l'Orient, aient ignoré cette forme de crédit jusqu'au IX^e siècle de notre ère?

Je m'incline provisoirement devant l'affirmation de M. le Ministre de Chine, tout en gardant l'espoir que de nouvelles recherches modifieront la date de 806 après J.-C.

M. GUIMET.— Cette question peut se résoudre en comparant les annales chinoises. Elle sera traitée prochainement, et je pense que dans le compte rendu, nous pourrions donner une réponse aux questions posées par M. Caillemet.

Au nom de M. Ymaïzoumi, je dirai à M. Caillemet qu'il n'existe pas de règlements sur le culte des ancêtres, avant l'an 1120, sous la dynastie des Djon, et qu'au moins avant cette époque, le culte des ancêtres ne se composait que d'offrandes faites en nature, en pain, en viandes, en parfums, tout comme chez les anciens Égyptiens. Je m'adresse à l'honorable abbé de Meissas, c'est un atout dans son jeu. Du moment que l'on offre des vivres, cela indique que l'ancêtre existait d'une manière quelconque. Peut-être les Chinois croyaient-ils au *hha*, comme les Égyptiens. Cela indique encore peut-être qu'ils avaient l'idée d'une âme matérielle. Quelle que soit la nature de l'âme que supposaient les Chinois, on peut dire sur elle, ainsi que sur l'âme chez les Égyptiens, que les anciens ne comprenaient pas l'immortalité de l'âme de la même façon que nous; ils n'avaient cependant pas les mots abstraits dont nous nous servons.

Quoi qu'il en soit, nous avons des documents qui peuvent nous aider à élucider la question, et je ferai observer que M. Ymaïzoumi s'occupe avant tout de questions littéraires. M. Ymaïzoumi a résolu le problème au point de vue

des documents écrits de la Chine qu'il a pu se procurer. Il faudra consulter en outre des documents littéraires, les documents archéologiques, et l'on pourra peut-être trouver des renseignements. Il est acquis toujours que l'on faisait des offrandes aux ancêtres; c'est déjà un point qui jette de la lumière sur la question.

M. L'ABBÉ DE MEISSAS. — Ce qui vient d'être dit se rapporte à la croyance actuelle des Chinois. Or, je n'ai voulu parler que de l'état primitif de leurs croyances, et je n'ai voulu protester que contre les suppositions qu'on fait à ce sujet. La vérité ne me plaît pas quelle qu'elle soit. Maintenant, est-il vrai, comme on me l'a insinué, que la croyance à une durée de l'âme au delà de la vie présente ait commencé à une époque relativement moderne? Ce sont des théories évolutionnistes qui se cachent derrière les théories sur les religions. On croit pouvoir induire, en établissant une échelle de perfectionnement de celles-ci, que l'homme a cessé, à un moment donné, de n'être qu'un animal et qu'il n'est devenu qu'à une certaine époque un être ayant une conscience. C'est contre une telle affirmation que je proteste, je le répète, du moins jusqu'à preuve du contraire. On a dit que ces documents chinois auraient été consultés avec soin, je l'admets; j'ai consacré peu de temps aux études orientales; seulement je crois que la question n'est encore éclairée qu'à moitié. Il peut y avoir des théories qui me déplaisent, ou au moins qui me choquent dans l'état actuel de mes idées; mais avec la pauvreté des documents qu'on possède, on ne peut affirmer que telle et telle chose existait à une époque déterminée, surtout quand elle nous paraît sortir du fond de la nature humaine, et conséquemment du fond de la religion de l'homme.

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois que nous rentrons dans la question précédente à laquelle M. Guimet a répondu, ainsi que moi-même.

M. GUIMET. — Je crois qu'il est bon de ne pas lever cette séance sans remercier les orateurs et les savants qui ont bien voulu en faire la parure, et surtout sans remercier M. le Ministre de la Chine, qui nous a envoyé des renseignements fort précieux sur l'état de la religion en Chine. Nous devons remercier encore Son Excellence de ce qu'elle a bien voulu déléguer auprès de nous M. Gordier qui a présidé cette séance avec une sûreté de jugement et de science digne d'être admirée.

TRAVAUX ENVOYÉS AU CONGRÈS

SUR

LES RELIGIONS DE LA CHINE

ÉTUDE DE M. YMAIZOUMI, SUR LE LIVRE DE LA VERTU ET DE LA VOIE

LIVRE PREMIER

CHAPITRE I

La voie qui peut être exprimée par la parole ...

Il sera plus général de dire : La voie qui paraît à l'homme comme la voie.....

CHAPITRE II

Dans le monde, lorsqu'on sut apprécier la beauté (morale), alors la laideur (du vice) a paru.

L'opinion de l'auteur nous paraît très restreinte. La beauté signifie ici la beauté de toutes choses en général, de même que la laideur veut dire la laideur de toutes choses en général.

De là vient que le Saint fait son occupation du Non agir.

Il faut faire consister ses instructions dans le silence.

NOTA. — Les lignes en italique indiquent les parties du travail de M. STANISLAS JULIEN qui sont relevées.

Alors tous les êtres se mettent en mouvement, et il ne leur refuse rien.

Il les produit et ne se les approprie pas.

Il les perfectionne et ne compte pas sur eux.

Ses mérites étant accomplis, il ne s'y attache pas.

Il ne s'attache pas à ses mérites; c'est pourquoi ils ne le quittent point.

Ce que l'auteur a pris pour le sujet, diffère de celui que nous voulons prendre. Nous écrivons ainsi ces lignes d'une manière suivante :

De là vient que le Saint fait son occupation de non-agir.

Il fait consister ses instructions dans le silence.

Alors tous les êtres se mettent en mouvement et ne cessent d'exister.

Ils se produisent et ne s'en servent jamais.

Ils agissent et ne comptent pas sur ce qu'ils ont fait.

Leurs mérites étant accomplis, ils ne s'y attachent pas.

Ils ne s'attachent pas à leurs mérites; c'est pourquoi ils ne cessent pas d'exister.

CHAPITRE IV

Le tao est vide; si l'on en fait usage, il paraît inépuisable.

Le mot que l'auteur a traduit *inépuisable* contient en même temps, et surtout, le sens de « n'est jamais *plein*. »

Oh qu'il est pur!

Le mot que l'auteur a traduit *pur*, renferme en même temps le sens de « immense et éternel. »

CHAPITRE VI

Si l'on en fait usage, on n'éprouve aucune fatigue.

Si l'on en fait usage, on n'y trouve aucun effet.

CHAPITRE VIII

C'est pourquoi (le sage) approche du Tao.

Le sujet de ce passage est encore l'eau et non le sage; mais les passages suivants se rapportent, comme dit l'auteur, au Sage.

CHAPITRE X

Il produit les êtres et les nourrit.

Le mot que l'auteur a traduit *Être* ne contient point ce sens; il se rap-

porte à tout ce qui se trouve écrit aux passages précédents dans ce chapitre ; par conséquent il faut dire : *Il donne naissance aux idées ci-dessus écrites et les nourrit.*

Il les produit et ne les regarde pas comme sa propriété.

Il leur fait du bien et ne compte pas sur eux.

Il règne sur eux et ne les traite pas en maître.

D'après notre observation précédente, ce que l'auteur a pris comme complètement diffère de ce que nous prenons, c'est-à-dire le mot « êtres » doit être remplacé par « idées ci-dessus écrites. » Dans ces trois passages, notre complément doit être le sujet ; aussi nous les expliquons d'une manière suivante :

Elles (ces idées) se produisent, et on ne les regarde pas comme sa propriété.

Elles agissent, et on ne compte pas sur elles.

Elles se forment de plus en plus, et on n'en arrête pas la marche.

(Notre explication de ce passage diffère tout à fait de celle de l'auteur.)

CHAPITRE XV

Il n'est pas plein (de lui-même), c'est pourquoi il garde ses défauts (apparents), et ne désire pas (être jugé) parfait.

Dans le livre, il est écrit simplement de cette manière : Il n'est pas plein, c'est pourquoi les défauts ne se forment pas de nouveau.

CHAPITRE XVI

Les dix mille êtres naissent ensemble.

Le caractère écrit sur le livre veut dire les dix mille êtres ; mais les êtres ne se limitant pas au nombre de dix mille, nous devons traduire, selon le sens, « toutes les créatures. »

Celui qui est juste devient roi.

Celui qui est roi s'associe au ciel.

Celui qui s'associe au ciel imite le tao.

Celui qui imite le tao.....

Le mot que l'auteur a traduit *roi* est bien *roi*, mais ce mot signifie aussi *parfait*. Or nous devons dire ici parfait, ce qui fait ainsi :

Celui qui est juste devient *parfait*.

Celui qui est *parfait*, est *égal* au Ciel.

Celui qui est *égal* au Ciel, est *égal* au tao.

Celui qui est *égal* au tao.....

CHAPITRE XVII

Dans la haute antiquité, le peuple savait seulement qu'il avait des rois.

Le pronom que l'auteur a pris pour *rois* veut dire, à notre avis, homme qui a accompli les conditions écrites dans le chapitre précédent, c'est-à-dire celui qui est arrivé au tao. Aussi les trois passages suivants auront pour complément le Saint.

Les cent familles disaient... .

Le mot que l'auteur a traduit en ce terme est bien *cent familles*; mais selon le sens qu'il contient, on doit traduire ici par *le peuple*.

CHAPITRE XIX

Renoncez à ces trois choses et persuadez-vous que l'apparence ne suffit pas.

La traduction est juste comme sens, mais il est écrit dans le livre sous cette forme :

Si vous remplissez ces trois conditions, l'apparence (contraire de la pureté et de la simplicité) diminuera.

CHAPITRE XXII

Avec peu (de désirs) on acquiert le tao.

Le principe de la doctrine de Lao-Tsen est toujours tao; mais il ne veut pas prononcer ce tao, il parle toujours d'autres choses pour faire comprendre indirectement le tao. Aussi moins on trouve le mot tao, plus le sens est profond et la portée grande. Il ne faut donc pas, à notre avis, ajouter comme le fait l'auteur, le mot tao à la traduction des passages, à moins que ce mot ne se trouve écrit réellement dans le livre. Nous traduisons ainsi ce passage :

Avec peu, on acquiert.

CHAPITRE XXIII

S'il se livre au crime.....

Le mot *crime* doit être remplacé par *défauts* ou *fautes*.

CHAPITRE XXIV

On la compare à un reste d'aliments ou à un goître hideux, qui inspirent aux hommes un constant dégoût.

D'après le livre, nous traduisons ainsi :

On la compare à un reste d'aliments ou à une action inutile ; aussi certains êtres détestent cette conduite. (D'après la doctrine de Lao-Tseu, si tout homme, quoique éclairé, est détesté par quelqu'un, il n'est plus un homme qui est arrivé au tao.)

CHAPITRE XXVIII

Il reviendra la simplicité parfaite (au tao).

Quand la simplicité parfaite (le tao) s'est répandue, elle a formé les êtres.

Le mot simplicité parfaite ne veut pas dire le tao, et le second passage doit être traduit : Quand la simplicité parfaite s'est répandue, elle devient vases (vases noms de toutes les vertus).

Lorsque le Saint est élevé aux emplois, il devient le chef des magistrats. Il gouverne grandement et ne blesse personne.

L'opinion de l'auteur sur ce passage est contraire à la nôtre. Nous traduisons :

Le saint emploie ces vases et les traite comme chef de magistrats (c'est-à-dire le saint applique ce principe suivant les choses, comme la piété filiale envers les parents, la fidélité et le dévouement pour le maître). Aussi quand l'administration se fait grandement et avec harmonie, on ne trouve point de limite (ou de petits règlements forcés et oppressifs) dans les choses.

CHAPITRE XXIX

Les uns se meuvent et les autres s'arrêtent.

Le livre dit : Les uns se mettent au-dessus et les autres tombent.

CHAPITRE XXXI

Entemps de paix, le sage estime la gauche celui qui fait la guerre estime la droite.

D'après le livre :

En temps de paix, le Sage estime la gauche; quand *il* fait la guerre, il estime la droite.

CHAPITRE XXXIV

Tous les êtres comptent sur lui pour naître, et il ne les repousse point.

D'après notre traduction :

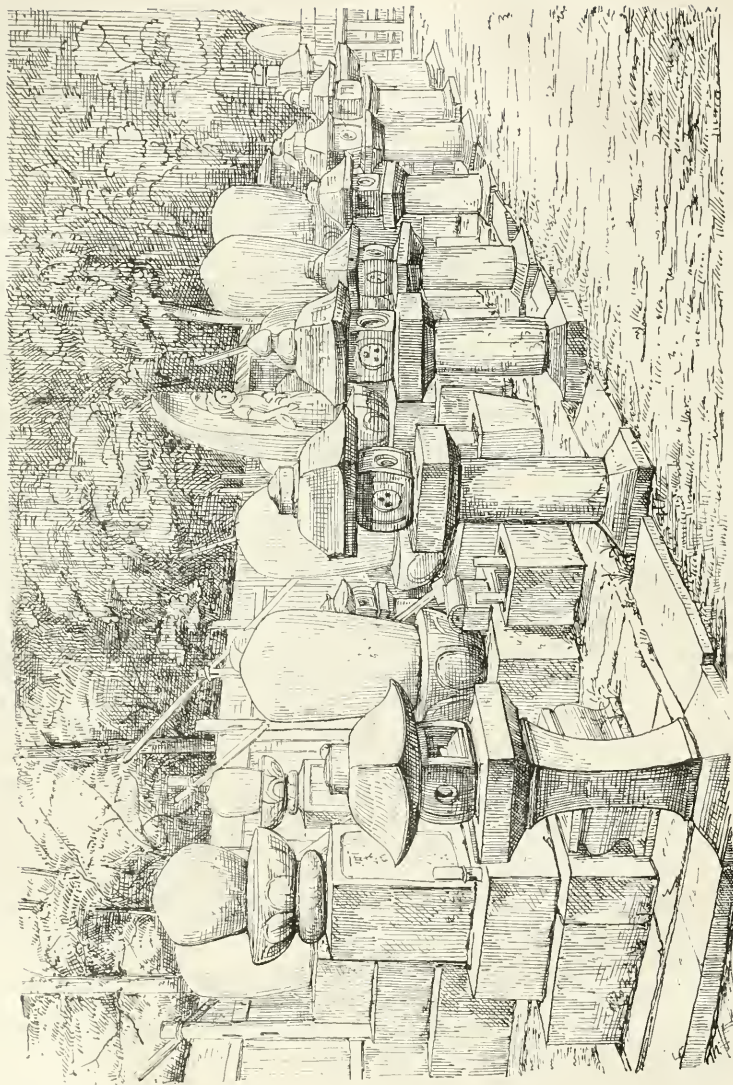
Tous les êtres comptent sur lui pour naître et *ne cessent de subsister* .

CHAPITRE XXXV

Ils accourent, et il ne leur fait point de mal; il leur procure la paix, le calme et la quiétude.

D'après notre traduction :

Ils accourent et *ne trouvent* point de mal; *ils n'ont que* la paix, le calme et la quiétude.



CIMETIÈRE JAPONAIS

— BOUDDHISME —

Séance du Vendredi 6 Septembre

— SOIR —

ORDRE DU JOUR

RELIGIONS DU JAPON

1. Le Japon de nos jours, par M. BOUSQUET.
2. Notes sur les anciennes écritures japonaises, dites Shin-daï-ji, par M. METCHNIKOFF.
3. Histoire de l'écriture du temps des dieux, par M. HARADA.
4. Notice sur la déesse Benzaiten, par M. SOUMITANI.
5. Mémoire sur l'existence du mont Shumi, par M. SOUMITANI.
6. Note sur la prière à Amida Bouddha, par M. SOUMITANI.
7. Dissertation sur le mot Rioo-bou, par M. SOUMITANI.
8. Vie de Daïkokou.
9. Rapport sur un livre de prières du Shinto, par M. YMAIZOUMI.
10. Notice sur les Aïnos, par M. DUCHATEAU.
11. Des couleurs considérées comme symboles des points de l'horizon, par M. DE CHARENCEY.
12. Lettre de M. OPPERT sur les inscriptions commerciales en caractères cunéiformes.
13. Réponse à M. OPPERT par M. DE ROSNY.
14. Le couvent du Dragon vert par M. LEONE D'ALBANO.
15. Examen des questions préparées par le Comité d'organisation.

Vendredi 6 Septembre

RELIGIONS DU JAPON

PRÉSIDENT. . . . M. A. JOURDAN, chef de bataillon du génie, ex-attaché à la mission militaire française, au Japon.

VICE-PRÉSIDENT. M. COIGNET, ex-ingénieur des mines du gouvernement du mikado.

SECRÉTAIRE. . . . M. HÉNON.

Au début de la séance la parole est donnée à M. GUIMET :

M. GUIMET.— Messieurs, cette séance devait être présidée par M. Kouki-Riouitchi, secrétaire général du ministère de l'instruction publique au Japon, qui s'occupe à un haut degré de tout ce qui se rattache à la science. Il s'était fait une fête de venir à Lyon, mais il en a été empêché par l'état de sa santé. La dernière fois que j'ai vu M. Kouki-Riouitchi, à Paris, il était au lit, et il m'a écrit hier que le docteur lui interdisait le voyage. C'est un des hommes qui font le plus en ce moment pour l'instruction populaire au Japon. Je dois dire encore, et ceci est un secret que je vous prierai de garder encore quelques jours, jusqu'à ce que le décret en ait paru à l'*Officiel*, que M. Kouki-Riouitchi va être nommé officier d'instruction publique.

M. LE PRÉSIDENT. — Parmi les livres parus tout dernièrement sur le Japon, un des meilleurs est celui de M. Bousquet, intitulé : *Le Japon de nos jours*.

C'est M. Bousquet qui a donné aux Japonais leur Code civil. De fréquents voyages à l'intérieur joints à sa position exceptionnelle lui ont permis d'étudier à fond le pays et ses habitants. L'ouvrage en deux volumes qu'il nous envoie est la reproduction d'une série d'articles qu'il a publiés dans la *Revue des Deux Mondes* pendant son séjour de quatre ans et son voyage de retour. Ces articles ont été traduits et très appréciés par la presse anglaise de Yokohama. M. Piquet a bien voulu faire sur le travail de M. Bousquet une analyse qu'il va nous lire.

LE JAPON DE NOS JOURS

(2 vol.) PAR M. BOUSQUET

M. PIQUET. — Je n'aborderai pas la critique d'une œuvre aussi étendue que celle de M. Bousquet. Cette tâche serait au-dessus de mes forces et dépasserait la mesure de temps accordé à chacune de vos séances. Je vous dirai seulement quelques mots de l'auteur et des circonstances au milieu desquelles il s'est livré à l'étude du Japon.

Au Japon comme dans le Levant et en Chine, les étrangers vivent sous la protection de traités dont une des stipulations essentielles est celle de l'exterritorialité. C'est en vertu de ce droit que tout étranger échappe à la juridiction japonaise et ne relève, quelque soit la nature du délit, que du tribunal consulaire de son propre pays.

Comme la juridiction est un des attributs essentiels de la souveraineté, aucune des concessions qui lui furent arrachées ne coûta plus cher à l'orgueil national. Il n'en est aucune dont le rappel fut plus ardemment poursuivi lorsque le pouvoir du mikado eut été restauré en 1868. Le gouvernement japonais s'adressa d'abord aux ministres étrangers accrédités auprès du souverain; puis, sa revendication s'étant heurtée à un refus unanime, il envoya aux États-Unis et en Europe une ambassade dont la mission était d'offrir la complète ouverture du Japon et de demander en échange l'abandon formel du droit d'exterritorialité. Cette mission échoua. Son chef Iwakoura, aujourd'hui premier ministre, comprit alors qu'une grande réforme judiciaire et le temps

pourraient seuls rendre au gouvernement japonais la plénitude de ses droits. Il avait pu se convaincre pendant son voyage que les codes français sont ceux qui résument le plus fidèlement et le plus clairement les notions du droit commun à tous les peuples civilisés, et ce fut un membre du barreau de Paris, M. Georges Bousquet, qu'il appela à l'honneur de préparer la réforme de la jurisprudence japonaise. M. Bousquet arriva à Tokio en 1872 et y passa quatre ans. Son séjour dans la capitale ne fut interrompu que par des voyages en province qui lui permirent d'étendre et de généraliser ses aperçus sur le pays.

C'est précisément à cette époque que ce goût des réformes qui a attiré sur le Japon l'attention de tout le monde civilisé atteignit son plus haut degré de ferveur. Dans ses collèges, dans ses écoles spéciales, dans ses arsenaux, dans ses manufactures, dans ses ministères de la guerre, de la marine, de la justice, des finances, de l'instruction et des travaux publics, le gouvernement japonais avait pris à son service des étrangers de toute nationalité. Parmi eux j'ai connu plusieurs professeurs, et j'ai recueilli de leur bouche un témoignage singulièrement flatteur du zèle des étudiants japonais, de leur docilité, de leur politesse, leur empressement à s'instruire et à communiquer ce qu'ils savent sur leur propre pays. Ce témoignage, Messieurs, vous pouvez, grâce à M. Guimet, le vérifier ici même. Enfin, dans cette grande capitale du Japon, si attrayante parce que l'activité humaine s'y déploie avec des caractères si particuliers, quelques-unes des légations servaient de points de réunion à l'élite de la société japonaise et étrangère.

Voilà le milieu dans lequel M. Bousquet recueillit les matériaux du livre que vous avez sous les yeux. Je n'en connais pas qui donne une notion plus juste du Japon de nos jours, et ceux-là mêmes qui l'ont habité le plus longtemps le lisent avec le plus de fruit. On a reproché à M. Bousquet de s'être montré trop sévère pour les classes dirigeantes du Japon. L'avenir seul dira s'il eut tort ou raison. Quoi qu'il en soit, son œuvre est celle d'un écrivain très cultivé, très observateur, très épris de son sujet et singulièrement bien placé pour l'étudier sous toutes ses faces. Elle a un autre mérite qu'il importe de placer très haut, c'est la probité.

M. GUIMET. — M. Metchnikoff, obligé de retourner à Genève, a laissé entre les mains de M. l'abbé de Meissas un manuscrit. Il en a laissé deux au Congrès, l'un sur l'écriture ancienne des Japonais, l'autre sur leur religion nationale.

**NOTICE SUR LA RELIGION NATIONALE DES JAPONAIS, LE CULTÉ
DES KAMI OU LE SINTOÏSME**

PAR M. LÉON METCHNIKOFF

(Lecture faite par M. l'abbé de Meissas)

Les savants qui se sont occupés de la religion nationale des Japonais, tels que Hoffmann dans ses *Annales Japonici*, Klaproth dans ses *Annales*, etc., ont généralement puisé leurs renseignements à la grande histoire de Mitsou-Kouni, prince de Mito, au *Sin-Edaïno-Maki* et quelques autres ouvrages indigènes publiés à l'époque de la Renaissance de la littérature japonaise, qui ne commence qu'avec le xvii^e siècle après J.-C. Tout en restant fidèle aux textes japonais, les savants sus-mentionnés nous ont fait entrevoir la religion nationale de ces insulaires de l'extrême Orient sous un jour faux et qui en cache les côtés les plus originaux et, par conséquent, les plus intéressants à nos yeux. C'est ainsi que tous ils ont parlé de *chaos primordial* (*Kōn ton*), de principe mâle (*yō*) et femelle (*in*), des règnes fabuleux des génies célestes, ou des couples de génies célestes, qui dureraient des 10,010,000 et des 20,020,000 ans, etc.

Ce qui nous avait frappé dès le début de nos études sur l'ethnographie et l'histoire de la civilisation des Japonais, c'est que dans la langue *yamato* qui est le vrai japonais, pur de tout mélange de chinois, il n'existe point de mots pour exprimer les notions de chaos primordial, de principes mâle et femelle et autres sus-mentionnées. Nous savions cependant que l'usage de la langue *yamato* et l'exclusion rigoureuse de l'usage de termes sino-japonais sont obligatoires pour tout ce qui concerne le culte des génies ou des Kami. Cette contradiction fondamentale nous portait naturellement à considérer les nombreux sinologismes que nous trouvions dans les ouvrages de nos japonistes les plus accrédités, comme des additions postérieures faites aux traditions nationales du Japon sous l'influence des idées bouddhiques et confuciennes, et qu'il fallait éliminer afin de nous faire une idée juste de ce qu'était le culte des génies des Japonais avant que l'empire du Soleil-Levant fût envahi par les idées, les mœurs, les institutions, en un mot, par la civilisation continentale.

Le plus ancien monument littéraire du Japon ne date que du viii^e siècle

après J.-C., c'est-à-dire d'une époque où le bouddhisme était déjà érigé en religion d'État par le prince régent désigné tantôt sous le nom du *prince de la porte de l'écurie* (*Oumaya-dano-oci*), tantôt sous celui de prince *aux nombreuses oreilles* (*Togoto-mimino-oci*), tantôt enfin sous son surnom poétique bouddhique et sinico-japonais de *Sio-tok-daï-ei* (prince impérial de la vertu resplendissante). Les études confuciennes, la calendographie, l'astronomie et l'astrologie, la médecine et les autres arts et sciences de l'Empire du Milieu furent aussi implantées au Japon sous cette même régence, c'est-à-dire un siècle avant que fût publié le plus ancien des recueils des traditions religieuses parvenus jusqu'à nos jours. Ce recueil est connu de nos japonistes sous son nom sinico-japonais de *Ko-si-ki*; mais son titre authentique est *Fourou-koto-boumi*, ce qui, en langue yamato, est parfaitement synonyme du *Ko-si-ki* et veut dire *le Livre des choses anciennes*. J'en ai traduit quelques extraits dans le recueil périodique publié par M. François Turrotini à Genève sous ce titre : *l'Extrême-Orient*. J'ai ajouté à ma traduction, dont je reconnais les nombreux défauts, autant d'annotations spéciales que je l'ai cru nécessaire pour faire constater l'authenticité et la compétence de la source à laquelle je puisais mes renseignements sur la religion et l'histoire primitive des Japonais. Ici, je dois m'abstenir de détails par trop techniques et je m'efforcerai de faire ressortir à larges traits les caractères essentiels de la religion nationale des insulaires du Soleil-Levant, dégagée autant que possible de tout mélange hétérogène.

Je me permets cependant d'insister sur ce fait que ce premier recueil écrit des traditions japonaises appartient à une époque relativement récente, et qu'il est composé en caractères chinois (dont plusieurs sont pris idéographiquement) bien que d'après les règles de la syntaxe yamato. Ainsi l'authenticité du *Ko-si-ki* ne me paraît que très relative, et nous devons nous attendre d'avance à y trouver certaines notions et certaines formules qui témoignent d'un degré de civilisation plus avancée que n'était celui des fondateurs du royaume yamato devenu par la suite (vers le 11^e siècle après J.-C.) l'Empire de Nippon ou du Soleil-Levant. L'auteur de cet ouvrage, nommé *Ohono Yasjoumaro*, était un dignitaire du cinquième rang à la cour de l'impératrice *Gen-Sio Tennô*, ce qui nous prouve déjà qu'il avait étudié la philosophie confucienne dans l'une de ces écoles que, depuis le 7^e siècle après J.-C. les empereurs

japonais fondaient dans leurs capitales et dans les provinces pour servir de pépinières d'employés et d'officiers de toute nature.

Le récit du *Ko-si-ki* est loin d'être aussi rationaliste et aussi rationnel que celui reproduit par Jules Klapproth, d'après l'introduction de la grande histoire du prince de Mito *Mitsou-Kouni*. Il débute par une de ces contradictions qui abondent dans les traditions religieuses des peuples barbares : « *Au commencement du ciel et de la terre, les dieux résidaient dans la haute vallée du Ciel.* » (*Taku mano shirani kamou tsmari masj*). Ces dieux (*Kami*) ayant préexisté à la création étaient : 1° *le dieu seigneur du centre céleste*; 2° *le dieu générateur des choses élevées*, et 3° *le dieu générateur des dieux*. Ces trois dieux primitifs ne forment qu'une seule entité dont le corps est invisible.

« Comme le parfum qui se dégage des fleurs, ou comme les jeunes bourgeons qui viennent éclore sur la tige de la plante *aci* », ainsi une dualité divine apparaît sur la face de cette trinité primordiale. Cette dualité est représentée par le dieu *éternellement debout dans le ciel* et le dieu *qui fait naître les bourgeons de la graminée Aci et qui donne la postérité*. Tous les deux ne forment qu'une seule entité dont le corps est invisible.

Viennent ensuite les *sept générations divines*. La première de ces générations est représentée par un seul personnage, le *dieu éternellement debout dans l'Etat*; mais depuis la troisième génération, chaque dieu est accompagné d'une *sœur cadette (imoto)*. Le texte ne nous dit rien de la manière dont ces dieux engendraient les couples qui les suivaient, et surtout le *Ko-si-ki* ne nous autorise guère à considérer ces générations divines comme ayant successivement régné sur la terre. Il nous dit même formellement que toutes ces divinités continuaient à résider dans la haute vallée du ciel.

Plus tard, lorsque les Japonais commencent l'histoire fabuleuse des Chinois, ils cherchèrent à reculer l'origine de leur dynastie impériale à une époque fantastique, et ils mirent les noms de tous ces dieux en tête de la liste des empereurs, en attribuant à chaque couple divin un règne d'une longueur démesurée. — J'insiste sur ce que cet usage est postérieur à l'époque où parut le *Ko-si-ki*; mais j'ignore s'il doit être rapporté au temps de l'empereur *Kouan-Mou*, qui a le plus contribué à transformer l'histoire de son pays à l'image du Céleste Empire. Ainsi, c'est lui qui introduisit l'usage d'inscrire les

empereurs dans les annales dynastiques sous des surnoms posthumes bouddhiques, sous lesquels ils sont connus de nos japonistes. Dans ma description de l'*Empire japonais*, dont la première partie (géographique) vient de paraître, je donne la liste des noms *Yamatho* des souverains japonais, liste que je n'ai trouvée dans aucun des nombreux ouvrages européens sur le Nippon.

La dernière génération divine est représentée par le dieu *Isanaghi* (qui trop encourage) et sa sœur cadette *Isanami* (qui fait naître les désirs). Ayant reçu des dieux du ciel l'ordre de créer l'univers, ce couple s'arma de la lance ou du sceptre qui régit le monde et qui porte à son bout une pierre précieuse de couleur écarlate. Ils remuèrent avec ce sceptre le limon salé, et quelques gouttes de ce limon qui ruisselèrent du haut du sceptre formèrent l'archipel *Ono-goro-cima*. On se sert quelquefois de ce nom pour désigner métaphoriquement le Japon, mais nous verrons plus tard que l'on ne doit attribuer à cet archipel aucune valeur géographique : *Ono-goro-cima* (îles nées spontanément), c'est le monde dans son ensemble.

Après avoir fait le tour du monde qu'ils venaient de créer, Isanaghi et Isanami se rencontrèrent au pied du pilier qui soutient la voûte du ciel. La déesse tomba voluptueusement dans les bras d'Isanaghi. C'est ainsi que fut inventé l'amour charnel. Ils engendrèrent un enfant nommé *Hirougo* (sang-sue) qui aussitôt né s'élança dans une nacelle faite de bois d'*aci* et disparut emporté par le courant. Espérant l'arrêter dans sa course, ses parents jetèrent sur son passage l'île *Ara*, mais la nacelle passa outre. Désolés, Isanaghi et Isanami remontent vers les dieux du ciel qui leur disent que leur fils ne reparaitra plus jamais et que sa disparition est le châtiment de ce que la femme provoqua son mari à la volupté. Ce *Hirougo* est vénéré aujourd'hui sous le nom de *Yebiss* (aïnos, barbare). Une note du *Ko-si-ki* ajoute que ni lui ni l'île d'*Ava* ne doivent être comptés dans la postérité du couple créateur de l'univers.

Puis, Isanaghi et Isanami engendrèrent charnellement et une à une toutes les îles de l'archipel japonais ; ensuite ils se mirent à engendrer des *Kami* ou des dieux terrestres de toute nature, des dieux des montagnes et des forêts, des portes et des fenêtres ; voire même des dieux des latrines. Leur dernier-né fut le dieu du feu. En le mettant au monde, la déesse se brûla le giron et devint

incapable d'engendrer d'autres dieux. La douleur lui arracha une larme ; une déesse en sortit aussitôt. Elle porte le nom de *Naki-Zava-Méno-Kami* (déesse de la mare des larmes) et elle habite le flanc d'une montagne sur la frontière des provinces *Idzmo* et *Hôghi* dans le *San-in-do* actuel.

Le père saisit son glaive et dépêça son fils puiné. De chaque partie du corps du dieu de feu ainsi massacré, il retira un nouveau génie ; le sang de la victime coula vers la province d'*Idzmo*, où il forma la source thermale de *Yomodz*. — En suivant la direction du sang de son fils, *Isanami* vint dans *Idzmo*, où elle se trouva en face d'une divinité terrible qui avait sous ses ordres de nombreux génies malfaisants.

Effarouchée, la déesse s'écria :

« A quoi bon créer des hommes ? ces divinités malfaisantes d'*Idzmo* les feront tous périr. »

Mais *Isanagi* la rassura en disant :

« Chaque fois que ces génies malfaisants auront tué 1000 hommes, je ferai qu'il en naîtra 1,500 autres., et le genre humain ne périra jamais ! »

Mais ils s'étaient rendus impurs (*kitanaki*) par leur séjour dans ce pays d'*Idzmo*. Aussi ils s'empressèrent de se rendre dans la province *Hionga*, et là, dans une vallée d'orangers (*tatsibana*), ils accomplirent un sacrifice d'expiation ou de purification (*micoghi*). Ces sacrifices (*harahi*) furent pendant longtemps les seules pratiques du culte des *Kami*, qui ne s'organisa en religion ayant un rituel et un sacerdoce que plus tard, à l'époque prétendue historique.

Ayant achevé l'œuvre de la création, *Isanagi* et *Isanami* revinrent dans la vallée du ciel ; mais avant de quitter la terre, ils s'étaient lavé l'œil gauche avec de l'eau de la mer purifiée, et ils en retirèrent la déesse qui brille au ciel (*Ama-térassou kami*) ; de leur œil droit sortit la déesse de la lune « qui regarde dans la nuit », et de dessous leur nez (de leur souffle) naquit le dieu *Také-haya-Sousano-ono-Mikoto*. La postérité de ce dernier vainquit les génies malfaisants d'*Idzmo* et elle régna dans la partie septentrionale et occidentale de l'île principale du Japon. Son pouvoir s'étendait jusqu'à *Simano* et jusqu'à la mer d'eau douce (lac *Biva*). — La postérité de la déesse du Soleil s'installa d'abord dans *Hionga* (au S.-E. de l'île *Kin-Sin*) ; mais le descendant en cinquième génération de cette déesse vint se fixer dans le *Yamato*. Lui et

ses descendants sont désignés dans le *Ko-si ki* sous le titre de *Souméra-mikoto* qui, plus tard, fut changé en celui de *Tennô* (Auguste du ciel) imité de la Chine. Ni le titre chinois ni les surnoms posthumes bouddhiques sous lesquels nous connaissons les souverains japonais ne sont jamais mentionnés dans le *Ko-si-ki*, ce qui déjà autoriserait la supposition que ces noms et ces épithètes n'existaient point à l'époque où Oheno-Yasou-Marô publiait son recueil. Mais nous avons des indications plus précises à cet égard : un manuel d'histoire publié en 1875 pour les écoles normales rapporte l'invention des surnoms posthumes bouddhiques à l'empereur Kouan-Mou.

Ainsi, le *Ko-si-ki* débute par des notions assez abstraites de trinité et de dualité divines et invisibles pour retomber dans le polythéisme le plus grossier, voire même dans le fétichisme. Ceci nous fait supposer que Ohono-Yasou-Marô ne formulait pas la tradition authentique et originale, mais qu'il compulsait un ensemble avec des données empruntées aux époques plus ou moins reculées et barbares.

Pour conclure, nous dirons que bien après l'ère présumée de Zin-Mou-Tennô (660 ans avant J.-C.), les Japonais ne distinguent pas encore bien nettement les mortels des immortels. Le *dieu* ou le *chef* s'appellent également *Kami* (ce qui est en haut) ou *Mikoto* (être précieux). Le chef défunt est toujours divinisé. D'ailleurs les mânes des ancêtres sont les divinités principales et spécialement adorées de chaque famille. Le chef de famille était le seul prêtre ou desservant des *harahi* de purification. Nous ferons observer que la dignité de prêtre shintoïste est encore aujourd'hui héréditaire, et le caractère religieux des desservants du culte des *Kami* nous paraît sujet à caution.

La philosophie de la religion *shinto* nous est fort imparfaitement connue. Cependant, il semble que l'idée du bien et du mal y était remplacée par la notion du *pur* et de l'*impur* qui a une grande analogie avec le *tabou* des autres peuples primitifs.

La mort était considérée comme le départ pour un pays inconnu. La vie d'outre-tombe n'impliquait aucune idée de récompense ni de châtiement. On était heureux et considéré dans l'autre monde, non pas en raison de ses vertus, mais en proportion de ses richesses. Aussi s'empressait-on d'enterrer avec le mort des objets précieux, ses femmes, ses esclaves et ses bêtes. Les sacrifices humains à l'occasion des funérailles s'appelaient *ikni-yé* ; on les dis-

tinguait des *himorogli* ou sacrifices qui ne coûtaient la vie à aucun être. Les sacrifices humains furent prohibés pour la première fois vers l'ère chrétienne ; ordre fut donné de remplacer les êtres vivants par des poupées de terre. Mais il y eut plus tard encore des victimes volontaires telles que, par exemple, *Tat-sibana fime*, femme de Yamato et Akéno Mikoto. Le dernier *ikini-yé* mentionné dans le *Kô-si-ki* est celui offert par *Zin-Gou*, la conquérante de la Corée aux mânes de son époux (iv^{me} siècle après J.-C.)

M. L'ABBÉ DE MEISSAS. Je dois ajouter quelques observations au sujet du mémoire de M. Metchnikoff, et je reviendrai même à cette occasion sur ce que j'ai dit hier. Je crois d'autant plus devoir le faire qu'il paraît que j'ai beaucoup de difficultés à me faire comprendre, à en juger d'après les comptes rendus de certains journaux qui me font dire à peu près le contraire de ce que j'ai dit. Je regrette profondément que les sinologues et les japonistes n'aient pu répondre catégoriquement à mes questions, parce que je ne veux pas faire croire que j'appartiens à ces contradicteurs qui aiment à triompher tous seuls et qui sont heureux de l'absence de leurs adversaires. Pendant que M. Metchnikoff était ici, il m'a cherché vainement ; je l'ai cherché aussi, et malheureusement nous n'avons eu qu'une conversation très sommaire. D'après ce qu'il m'a dit et la façon dont il s'exprime, il se confesse partisan de cette idée d'après laquelle l'homme descendrait de quelque commencement infini, qu'il se serait perfectionné peu à peu, et qu'à un moment donné seulement, il serait parvenu au développement de son existence morale et de ses croyances actuelles. On suppose qu'il y a un instant d'évolution entre l'homme primitif et l'homme actuel, dans l'esprit duquel, cependant, selon moi, certains principes moraux forment la base et ont dû se rencontrer partout. Mais M. Metchnikoff a eu la bonté de me laisser un ouvrage qu'il publie à Genève et dans lequel j'ai puisé précisément la science qui me manquait hier. M. Metchnikoff dit qu'il n'y a pas de monument shintoïste antérieur au viii^e siècle de l'ère chrétienne. Vous n'êtes pas, Messieurs, sans avoir remarqué que la croyance à l'immortalité de l'âme et à une vie future avec récompenses et châtements, non pas à raison de la vertu, mais à raison de la richesse, se rapporte à une date antérieure au viii^e siècle de notre ère. Je citerai les propres paroles de M. Metchnikoff :

« Il est impossible de nos jours de restaurer le shintoïsme dans sa pureté primitive. Le premier recueil des traditions shinto n'a été fait que sous l'impératrice Gen Mey..., au commencement du viii^e siècle après Jésus-Christ, c'est-à-dire à une époque où les études chinoises et la religion bouddhique étaient fortement protégées par les souverains japonais. Ce recueil porte le nom de Kosiki, etc... »

Je me demande donc si l'on peut se croire en droit d'affirmer quelque chose sur l'état de la religion au Japon, alors qu'on avoue qu'il n'existe pas de monuments shintoïstes pouvant montrer les altérations que cette religion a subies lors de l'introduction du bouddhisme au Japon. C'est à la suite de ce mélange qu'ont été écrits les livres que nous connaissons. Je ne révoque pas en doute les affirmations de M. Metchnikoff, quoiqu'il n'ait pas cité les livres et les textes sur lesquels il s'appuie pour affirmer que le bonheur des défunts, au Japon, se mesurait d'après les offrandes de leurs descendants, d'après le nombre de bêtes immolées à leurs funérailles et les objets précieux qu'on enterrait avec eux. Cette idée se retrouve chez nos ancêtres, chez les Kimris et les Gaëls. Elle est si peu loin de la croyance à une récompense ou à un châtiement comme conséquence de la vertu ou des vices dont la conscience se trouvera ornée ou chargée au sortir de la vie présente, qu'elle coexistait avec cette croyance chez les anciens habitants des Gaules. Pourquoi ne voulez-vous pas que ces deux idées aient pu coexister également chez les Japonais ? Tous ceux qui ont étudié l'antiquité et l'esprit humain savent que c'est pour ainsi dire une maladie constante de celui-ci de mêler la contradiction à un système parfaitement coordonné. Si nous retrouvons cette tendance chez les peuples civilisés dont l'intelligence est le plus cultivée, comme dans nos États modernes, à plus forte raison nous ne devons pas nous étonner quand nous trouvons cette contradiction chez des peuples dont l'intelligence est inférieure à la nôtre. On n'est donc pas en droit de déclarer que, parce que tel peuple avait un tel système de croyances, il n'en aurait pas pu avoir d'autres qui soient opposées avec celles que nous lui avons trouvées. Sur ce point, je demanderai la permission de répondre en empruntant une formule en usage dans les grandes querelles religieuses qui remplissaient la France et les autres pays au siècle dernier. M. Metchnikoff et d'autres orientalistes sont d'avis que M. Klapproth et ses partisans se sont trompés, parce que les données qu'ils possédaient

n'étaient pas assez complètes. Vous avez donc cherché, vous êtes remontés et vous avez trouvé des documents plus anciens. Ou votre idée s'est changée avant ces recherches, ou vos recherches ont changé vos idées, mais vous ne trouverez jamais au Japon des idées qui soient en contradiction avec ce que je crois être le fondement de la nature humaine.

M. GUIMET.— Je remercie M. l'abbé de Meissas d'avoir bien voulu se faire l'interprète de M. Metchnikoff, et d'avoir ajouté ses considérations personnelles. A celles-ci, je répondrai en deux mots. L'honorable abbé se montre trop exigeant vis-à-vis du Congrès : nous ne sommes que des enfants en science. Nous en sommes à peine à notre troisième session, et l'on pourrait dire de nous ce que les prêtres égyptiens disaient à Solon des Grecs de l'antiquité.

Maintenant l'honorable abbé fait une erreur que je me permets de signaler. Il croit que M. Ymaïzoumi hier et M. Metchnikoff aujourd'hui affirment que telle et telle chose était ainsi. Ces Messieurs n'affirment rien. Ils nous apportent des documents en disant : Voilà ce que nous avons trouvé de plus ancien. M. l'abbé n'apporte pas de documents et affirme, voilà la différence (applaudissements). Je crois qu'il faut rester dans l'esprit du Congrès et ne pas en faire un concile.

Je constate que les traductions et les renseignements fournis par M. Metchnikoff sont conformes à ce que m'ont dit les prêtres shintoïstes. J'ai trouvé dans le mémoire de ce savant une relation de la création identique à celle que j'ai entendue à Kioto, de la bouche même du grand prêtre shintoïste. Je me souviens de l'embarras qu'ont éprouvé ces prêtres, quand ils m'eurent raconté que le premier homme et la première femme, après avoir procréé un certain nombre d'enfants, firent le soleil, et que je leur répondais : « Mais les hommes ne voyaient donc pas clair pendant tout ce temps ? » Les prêtres n'avaient pas prévu cette petite observation.

Plus tard, la vingt-cinquième génération arrive et demande de la nourriture. « Comment donc se nourrissaient les vingt-quatre générations qui précédaient ? »

Ceci est dit simplement afin de faire voir que les religions primitives, ou plutôt les traductions qu'à grand'peine nous venons vous apporter, n'ont pas une grande valeur au point de vue philosophique; mais c'est tout ce que nous

pouvons vous offrir. Nous avons le regret de ne pouvoir affirmer autre chose.

M. L'ABBÉ DE MEISSAS. — Je ne veux pas éterniser la discussion. Tout ce que je demande, c'est qu'il soit bien établi que la science n'est pas en mesure d'émettre des opinions affirmatives, et que, quand on vient dire que les Japonais n'avaient pas d'autres croyances sur la vie future, que celles qu'on a trouvées aujourd'hui, on va plus loin qu'on ne peut aller.

La discussion étant close, M. HARADA donne lecture du travail suivant :

HISTORIQUE DES DIFFÉRENTS CARACTÈRES D'ÉCRITURE EMPLOYÉS AU JAPON

Je n'ai pas la prétention de vous apporter ici un travail comme les savants que vous avez entendus jusqu'ici : je ne suis qu'un simple collégien. Mais en offrant aujourd'hui ces trois livres à M. le Président, j'ai cru devoir vous donner quelques renseignements à ce sujet.

Ces trois volumes traitent de l'écriture qui aurait existé au Japon avant l'introduction des caractères chinois. Cette écriture primitive est composée de quarante-sept lettres, représentant chacune un son, et il y en a deux espèces : les lettres droites et les lettres cursives. Les premières sont des réunions de lignes brisées plus ou moins régulières, et les autres des lignes courbes, affectant la forme de serpent. Ce que rapporte la tradition sur l'origine de toutes ces lettres forme une légende des plus curieuses.

Il y a de cela environ six mille ans, dit cette légende, une déesse nommée Amatérasson ordonna à une divinité inférieure de créer des signes pour faciliter l'échange des pensées. Or, dans ce temps-là, on avait recours pour la prédiction de l'avenir, à la dépouille du cerf; on en retirait la clavicule, et après l'avoir entaillée, on la plongeait dans la flamme. L'action de la chaleur modifiait l'incision et formait sur l'os différents dessins : ce sont ces dessins qui auraient été la source des quarante-sept lettres de cet alphabet primitif.

Beaucoup de personnes et des plus érudites soutiennent que nous n'avions ni caractères ni lettres dans l'antiquité, c'est-à-dire à l'époque antérieure à

l'an 33 avant Jésus-Christ, date à laquelle furent introduits les caractères chinois ; mais il est très douteux que le peuple japonais, qui avait déjà six cent vingt-huit ans d'existence historique, soit resté si longtemps privé de tout moyen de communication. J'ai dit existence historique, parce que si l'on tient compte des périodes légendaires, dites règne des dieux, nous avions passé déjà quelques mille ans. D'ailleurs, Messieurs, des preuves plus palpables vous convaincront de ce que j'avance. La plus décisive, à mon avis, est l'usage actuel de cette écriture par les Coréens.

De tout temps, nous avons eu des relations avec ce peuple : plusieurs objets antiques trouvés dans notre pays de nos jours attestent ce fait, sur lequel pourtant l'histoire garde le silence. La soixante-cinquième année du règne de l'empereur Shujin, le roi de Corée Bokkakoukiossey envoya un ambassadeur au Japon pour nouer des relations amicales et reconnaître même la suzeraineté de l'empereur. Cette ambassade fut le point de départ de rapports fréquents et sympathiques ; c'est à cette époque que notre alphabet primitif, le Hifoumi, fut introduit en Corée, où, je le répète, il existe encore malgré quelques modifications.

La réalité de notre alphabet primitif a reçu tout récemment une éclatante confirmation : dans la province de Boungo (île de Kieussieu), on vient de trouver un livre d'histoire écrit avec cet alphabet. C'est un événement dans le monde archéologique du Japon ; nous espérons que, grâce à lui, la question si controversée de notre alphabet primitif sera promptement résolue, et peut-être même, disons-le en passant, ce livre ancien jettera-t-il un jour nouveau sur l'origine du peuple japonais, origine qui a donné lieu à cent hypothèses, mais qui est toujours à l'état de problème.

Cependant ce peuple coréen dont je vous parlais tout à l'heure se souleva contre nous deux cents ans après Jésus-Christ ; mais l'impératrice Zingoo, femme d'élite, qui avait l'énergique fermeté d'une Isabelle ou d'une Elisabeth, fit reprendre aux Coréens leur rang de tributaires. Si je vous cite, Messieurs, cet épisode de notre histoire, c'est que quatre-vingt-cinq ans après cette soumission, le roi de Corée fit présent d'une belle paire de chevaux à notre empereur : celui-ci, prince lettré, lui demanda un savant. Ce vœu fut exaucé l'année suivante (285 ans après Jésus-Christ) : la philosophie et la morale de Confucius firent leur apparition par les soins du Coréen Wani, qui apportait

encore avec lui un petit livre composé de mille caractères, dit Sênjimon. Nous nous mîmes alors à déchiffrer les caractères chinois qui étaient pour nous des hiéroglyphes ; le savant Coréen nous aidait dans cette étude ; il transcrivait tout de suite les mots chinois en japonais ; de sorte que nous empruntâmes à nos voisins leurs caractères d'écriture, mais que nous gardâmes notre langue. Pourtant tel était le nombre de ces caractères, telle était la variété de leur forme, qu'un petit groupe d'initiés pouvait seul en faire la lecture ; mais tout ce qui n'était pas savant de premier ordre, continua à faire usage du Hifoumi. Six cents ans après Jésus-Christ, la passion du prince Moumayado pour les lettres fit faire un pas immense à la littérature et à la philosophie chinoises ; mais un besoin de réformes ne s'en faisait pas moins vivement sentir. C'est en 754 après Jésus-Christ que l'impératrice Kooken le réalisa : elle envoya en Chine, en 751, un Japonais nommé Kibi ; ce savant consacra trois ans à l'étude approfondie du chinois et du sanscrit. A son retour, il soumit à l'approbation du souverain un alphabet qu'on nomme Katakana. Le Katakana comptait déjà soixante ans d'existence, lorsqu'un prêtre bouddhique, Koobodaïssi, forma un nouvel alphabet, le Hirakana. Dès cette époque, le Hifoumi ou l'alphabet primitif, fut totalement délaissé, et maintenant on ne fait plus usage que du Katakana et du Hirakana. Il ne me reste donc plus, Messieurs, qu'à vous dire quelques mots sur ces deux alphabets et sur leur usage respectif.

Le Katakana est composé de cinquante caractères représentant chacun une syllabe, et la prononciation de ces syllabes a beaucoup de rapports avec celle du chinois et du sanscrit. Pour former les lettres qui représentent ces sons, on a pris des fragments de caractères chinois.

Le Hirakana, inventé pour faciliter l'étude de notre langue aux Chinois, a été formé avec leurs caractères cursifs les plus faciles à tracer. Sa prononciation, d'ailleurs, est identique à celle du Katakana.

Le Katakana et le Hirakana sont tous deux, mais plus spécialement le Katakana, employés pour les ouvrages scientifiques, les décrets et les journaux, toujours concurremment avec les caractères chinois. Voici pourquoi : le génie de la langue japonaise diffère de celui de la langue chinoise. Comme la plupart des idiomes européens, le chinois exprime d'abord le sujet, puis le verbe et enfin le complément ; le japonais, au contraire, suit dans l'énoncé

d'une proposition l'ordre suivant : sujet, complément et verbe. C'est précisément pour indiquer le rôle des mots dans la phrase et aussi pour donner plus de clarté au sens que l'on se sert du Katakana. Quant au Hirakana, la forme déliée et élégante de ses lettres l'a fait adopter par le beau sexe : c'est ainsi que les livres de musique et de chant qui sont spécialement destinés aux femmes, sont écrits en Hirakana. Elles font aussi leur correspondance avec cette écriture; aussi appelle-t-on quelquefois cet alphabet, l'alphabet des femmes.

Je crois donc, Messieurs, qu'il ressort de cette étude, que très probablement nous avons eu un alphabet primitif, le Hifoumi, remontant, selon la légende, à six mille ans; ce qui nous porte à le croire, c'est l'usage actuel de cet alphabet par les Coréens, l'in vraisemblance d'une absence complète d'écriture pendant six cent vingt-huit ans d'existence réelle, établie par l'histoire, enfin la récente découverte archéologique de l'île de Kieussieu. Bien que les caractères chinois pénètrent au Japon vers le premier siècle avant Jésus-Christ, ce n'est que l'an 283 de l'ère chrétienne que l'introduction de la morale de Confucius met en vogue l'étude sérieuse du chinois; c'est à partir de ce moment que s'exerce réellement l'influence de la littérature chinoise. Le Hifoumi est abandonné pour faire place au Katakana et au Hirakana, tous deux alphabets phonétiques syllabiques, mais dont l'usage fut simplement un auxiliaire pour faciliter la lecture si difficile des caractères chinois.

M. GUMET. — J'ai un double remerciement à adresser à M. Harada, d'abord pour le beau cadeau qu'il vient de me faire, ensuite pour sa communication très sérieuse sur l'histoire des caractères japonais. J'ai remarqué dans le travail de M. Harada un mot que je dois relever. Il nous a raconté qu'un empereur du Japon, ayant reçu en présent de l'empereur de Chine un certain nombre de chevaux de prix, doit avoir dit qu'il aurait mieux aimé qu'on lui eût envoyé des savants. Aujourd'hui, le Japon nous envoie un grand nombre d'objets de toute espèce, des curiosités innombrables, il devrait également nous envoyer des savants. Il a déjà commencé, espérons qu'il continuera.

M. LE PRÉSIDENT. — Je n'ai qu'un mot à ajouter. C'est en grande partie à l'école orientale de M. Guimet que nous sommes redevables de voir parmi nous de jeunes Orientaux. M. Harada se destine à l'école de Saint-Cyr, et c'est

grâce aux études que M. Guimet le met à même de faire ici qu'il pourra devenir un bon élève de notre école militaire.

On reprend ensuite les questions inscrites à l'ordre du jour :

M. GUIMET. — Lorsque j'ai parcouru le Japon, j'ai pu entrer, avec la recommandation du gouvernement français et la protection du gouvernement japonais, dans tous les grands temples et converser avec les prêtres de toutes les sectes, qui m'ont donné de nombreux renseignements, soit verbalement, soit par écrit, sur les particularités de leur religion. De plus, comme j'ai entretenu des relations suivies avec plusieurs de ces savants, j'ai reçu d'eux un grand nombre de notices dont je vais présenter quelques-unes au Congrès. Ces messieurs ne savaient rien de notre session, mais les documents envoyés au président peuvent être considérés comme ayant été adressés au Congrès, qui est un peu le résultat de ce voyage.

La première de ces notices concerne la déesse Béntén. Les voyageurs au Japon et ceux qui s'occupent de curiosités japonaises connaissent tous cette déesse qu'on représente jouant de la guitare. Elle fait partie des sept dieux du bonheur. J'ai demandé un jour au grand prêtre de la secte tendai s'il n'avait pas d'éclaircissement à me donner au sujet de cette déesse, et il m'a envoyé une notice, d'après laquelle elle viendrait des Chinois. Voici la description qu'il me donne de la déesse, telle qu'elle est figurée dans son temple.

Elle porte :

« Une robe bleue en soie de Yamamaï ; sa pose ordinaire est de soulever une jambe ; ses ornements sont : l'arc, la flèche, le sabre, son fourreau, la hache, le cercle de lances, la lance et la corde. Elle tient ces objets dans ses huit bras. »

M. Semitani, prêtre de Kioto, envoie au Congrès un travail sur le mont Shumi. M. TOMI, qui en a fait la traduction, dit avant d'en faire la lecture :

Ce document écrit par M. Semitani, est complètement incompréhensible. Vainement nous nous sommes efforcés de nous en faire une idée.

La confusion des diverses paroles étrangères au sujet, l'intervention incessante de mots obscurs, l'absence complète d'union des idées et des phrases

y règne tout en confondant les questions de la religion bouddhiste avec les idées insignifiantes du Shinto et de ses opinions matérialistes personnelles; le prêtre essaye malgré cela d'expliquer l'existence du mont Shumi par des raisonnements qui, suivant nous, n'auraient pas été compris par lui-même.

Mais en général, la mission de desservant en chef ne pouvant être remplie par une personne si incapable, nous devons dire que probablement M. Semitani avait confié à un de ses élèves la composition du présent document qui n'aurait pas été bien — examinée — par lui.

Nous l'avons toutefois traduit en faisant tout notre possible pour saisir les idées, et particulièrement les motifs qui ont permis à notre auteur d'introduire dans le document un grand nombre de phrases n'ayant aucun trait à l'explication du sujet.

FAUT-IL ADMETTRE L'EXISTENCE DU MONT SHUMI

TRAVAIL DE M. SEMITANI TRADUIT PAR M. TOMII

Je ne comprends pas pourquoi les prêtres bouddhiques s'occupent habituellement d'arriver à la dignité si élevée de Hotoké et ne se rendent nullement compte du monde des objets matériels, comme les phénomènes les plus simples qui se produisent, du ciel, de la terre et de l'homme lui-même.

Parmi les diverses manières de rendre culte à Amida, il y en a une dans notre secte djoodo, qui est de s'adresser au soleil en supposant que sa lumière bienfaisante soit la puissance miséricordieuse d'Amida (voir la partie missokonan du livre Kouammourioojukioo).

Dans le livre sacré Mourioojukioo, il est dit : « Le soleil, la lune et les étoiles éclairent la terre et voient tout ce qui s'y passe, et leur remarque divine ne se trompe jamais; de là l'existence des trois mondes inférieurs » (monde des enfers, des démons affamés et des animaux).

Cette existence nous semble résulter du châtement du soleil et de la lune; mais ne trouvant sur ce point aucune explication dans les livres de la religion, j'ai demandé aux prêtres érudits leur opinion, et j'ai appris que les trois pays

(Japon, Chine, Inde) admettent, quoique par les dénominations différentes, l'existence du mont Shumi.

Bien que je ne trouve aucun détail dans les ouvrages du pays, j'ai compris également la vérité de cette opinion qui soutient le mouvement de la terre. A propos de cette opinion, j'admire aussi la vérité de la parole de Shaka qui prédit qu'on prétendrait dans la postérité le mouvement de la terre. J'ai dit plus haut que les trois pays admettent en dénominations différentes l'existence du mont Shumi; ces dénominations sont Shumi dans la langue bouddhique hindoue, Miookoosan dans la langue chinoise, et Koomioosou ou Takamagahara dans la langue japonaise.

Dans le Koziki, livre sacré du Shinto, il est dit : « Ninigni-no-mikoto (dieu de Shintô) habitait Amanoyatimata avant de descendre sur la terre; les dieux d'Assivara (1) demeurent aux mondes de Kamitérou, de Takamagahara et Sitàtérou. »

Le Takamagahara dont parle le livre est situé dans le monde kooritén qui se trouve lui-même sur le sommet du monde Gikotén que nous admettons dans la religion bouddhiste; le monde kooritén contient les trente-trois demeures des Temboux dont huit se trouvent à chacun des quatre côtés de ce monde. Au milieu il y a le chef des Temboux Taïshakoutén qu'on désigne dans le Shinto sous le nom de Minakanoushi. Le mot Ama-no-ya-tchimatats que j'ai prononcé plus haut s'explique ainsi : Ama signifie *ciel* (mot symbolique du Shinto), no veut dire *de*, c'est-à-dire Yatchimatats du ciel. Les Yatchimatats sont les huit voies qui conduisent aux huit mondes des Temboux qui se trouvent eux-mêmes à chacun des quatre côtés du mont Shumi dont le soleil habite la moyenne hauteur.

Le monde Kamitérou que j'ai signalé plus haut est un des dix-huit mondes visibles qui se trouvent sur le sommet du mont Shumi; on le nomme quelquefois monde koo-on-ten.

Le monde simotéron que j'ai indiqué aussi, se trouve au pied du mont Shumi; on l'appelle dans la religion bouddhiste Sitchikonsan.

Enfin, d'après tout ce que je viens de dire, il est facile de comprendre que l'existence du mont Shumi est également admise par les trois pays, bien que les dénominations qu'on lui donne ne soient pas identiques.

¹ Autre dénomination du Japon.

Dans le Nihongi (histoire du Japon), il est dit : « L'empereur Koorei avait envoyé dans la région Tokoyo son officier Yomitchi-no-Mamori pour y chercher des kagou-no-konomis (fruits délicieux qui existent dans toutes les saisons). Yomitchi revint avec ces fruits, les huit bâtons de bambou et les huit tentes qu'il avait trouvés dans la région où il avait été envoyé; mais la mort regrettable de l'empereur précéda son arrivée. Le fidèle envoyé dit alors avec un air abattu : « Moi, par ordre de l'auguste souverain, j'ai traversé
 « 10,000 lieues de mer et rempli ma mission dans une contrée si éloignée
 « qu'on ne peut y arriver qu'avec une haute protection de la Providence.
 « Mon voyage m'a coûté dix ans; et, après avoir supporté d'innombrables
 « peines suscitées par mille circonstances, j'ai pu enfin me diriger à l'est vers
 « ma mère patrie, et c'est grâce à la haute protection des anciens augustes
 « souverains que j'ai eu la chance de revenir au Japon. » D'après ces paroles, je conçois que *To-koyo* n'est autre chose que la moyenne hauteur du mont Shumi à partir de laquelle le soleil éclaire tous les mondes. D'où la tradition d'admettre que le soleil ou du moins le dieu du soleil eût fait chanter dans la vallée de Yvato (lieu fictif qu'on admet dans le Shinto) un coq venant du monde tokoyo. Lorsque Yomitchi dit qu'il avait traversé 10,000 lieues de mer, nous comprenons qu'il avait passé ce que nous appelons dans la religion bouddhique les sept montagnes, les sept fleuves, le mont Sitchikonson et les deux mers se trouvant entre eux. Lorsqu'il dit ensuite : « Région si éloignée qu'on ne peut y arriver que par la protection miraculeuse de la nature », nous comprenons qu'à chacun des quatre côtés du mont Shumi il existe un roi gouvernant son peuple et les quatre Temboux¹ dirigeant² l'âme de chacun des humains qui composent tout ce peuple. A la moyenne hauteur du Shumi, se trouve le soleil et les sujets des quatre Temboux qui sont éclairés par lui. Le soleil et les quatre Temboux se plaçant à la tête de tous les êtres des trois mille mondes physiques, éclairent ces êtres, les dirigent, les instruisent, et leur accordent tous les moyens de perfectionner l'âme. Enfin lorsque Yomitchi dit : « Grâce à la protection divine des anciens augustes souverains », nous voyons qu'il y eut intervention du *tarikhi* (force étrangère), c'est-à-dire, par l'effet de la puissance miséricordieuse de Hotoké. Cette expression de

¹ Temboux arrivés à la dignité de Bossatson.

² Il en a quatre moyens.

Yomitchi s'enchaîne avec celle prononcée en même temps par lui lorsqu'il dit : « Ce voyage m'a coûté dix années de peine. » Cette dernière parole nous montre ce que nous appelons *giriki* dans la religion bouddhique, c'est à-dire la propre force ou conduite volontaire de supporter des peines. Il faut enfin remarquer qu'au fond il n'y a aucune différence entre les deux forces *giriki* et *tarik*.

La question du mouvement de la terre, bien qu'on la traite partout à l'étranger, est presque nulle dans les ouvrages de notre pays. Dans le livre *Kōziki* (histoire du Japon), il est dit : « Le pays (Japon), au commencement de sa formation, se trouvait absolument dans le même état qu'un kouragné (rhizostome de Cuvier), ou une partie de graisse flottant sur l'eau. » Nous y trouvons ensuite une phrase qui dit : « Le dieu Yzanagui et la déesse Yzanami, par l'effet de leur puissance, consolidèrent cet état flottant et formèrent le pays. » Le *Kōziki* dit que le soleil n'éclaire que l'espace qui sépare le ciel de la terre et affirme de là que le monde souterrain est constamment ténébreux, ce qui prouve bien que le soleil n'y envoie pas de la lumière ; d'où la contradiction entre cette idée et la doctrine européenne qui soutient que la terre tournant, le soleil éclaire son intérieur (il doit y avoir là aussi une erreur de M. Semitani). De plus, les philosophes européens et chinois déclarent l'absence complète de la qualité divine chez le soleil, la lune et les étoiles, ce qui est contraire au principe fondamental de notre pays, qui admet que le soleil constitue l'origine du peuple japonais et qui prétend ainsi que le Japon passe au-dessus de tous les pays. D'après la religion bouddhique, les Hotokés et les Kamis (dieux shintoïstes ou dieux du pays) gouvernent les êtres conformément à leur nature, et par conséquent le châtement qu'ils leur infligent varie suivant les cas. C'est absolument comme dans un même pays il y a des provinces différentes les unes des autres, soit au point de vue du climat, soit au point de vue des produits. D'où il n'est point douteux que la vue des Hotokés et des Kamis se porte plus loin que celle des hommes, même les plus sages et les plus érudits. Je n'ai donc plus besoin d'affirmer qu'une distance infinie sépare le monde humain de cette région si miraculeuse des Hotokés ou des Kamis. — Revenons à notre question de mouvement de la terre pour expliquer l'existence du mont Shumi. Au Japon, on rend un culte à Amatérao-Oomikami (qu'on identifie au soleil) qui se

trouve dans la vallée Takamagahara ; en Chine, on prétend qu'il y a aussi dans le soleil le caractère du mot Oo (roi), les images d'un dragon et d'un tigre ; enfin, en Europe, on attribue le soleil à la création de Tenshu (Dieu chrétien). Voici encore un exemple plus pratique : Si nous demandons à un enfant de Kioto, il nous répond qu'il se lève à Adata (montagne à l'est de Kioto) et se couche à Atago (montagne à l'ouest de Kioto). Cette réponse de l'enfant est un fait très pratique ; mais la personne qui connaît les Gokinai (cinq provinces environnantes de Kioto) ne croirait pas certainement pas cette parole.

Il en est de même pour ceux qui croient l'opinion des étrangers et ceux qui ne la croient pas. Cette opinion est précisément d'admettre le mouvement de la terre et l'inverse pour le soleil. Dans un livre intitulé : *Bemmos*, il est dit que l'existence du Shumi est purement fictive et idéale et qu'elle n'est point réelle et matérielle comme l'affirme le prêtre bouddhique Founombou. Je crois que l'auteur de *Bemmos* s'est trompé en interprétant de travers l'un des principes de la doctrine bouddhique qui dit : « Tout provient du propre cœur. » Cette pensée se rapporte exclusivement à la vie future où aboutissent les diverses destinées des êtres des dix mondes, renaissant tantôt dans les mondes supérieurs, tantôt dans le monde humain, tantôt enfin dans les mondes inférieurs. Ces êtres animés et inanimés se transforment de petit en grand comme de grand en petit et de bien en mal comme de mal en bien ; ils subissent ces phénomènes toujours par l'effet de leur propre cœur. Ces êtres sont donc soumis aux lois du nombre et du volume, ce qui prouve qu'ils existent matériellement.

J'en conclus donc que le Shumi est un de ces êtres inanimés qui existent toujours matériellement ; il n'est autre chose que ce qu'on appelle Takamagahara dans la religion shinto. Ceux qui n'admettent pas l'existence du Shumi nient en même temps celle de Takamagahara, et par conséquent ils ne méritent pas de faire partie du peuple japonais ; d'un autre côté, ceux qui, admettant seulement l'existence de Takamagahara, nient celle du Shumi, ne peuvent faire partie des personnes qui s'occupent sérieusement de la religion bouddhique.

Comme il n'y a plus à présent d'ascension de saints, on est arrivé à nier la puissance des miracles, les opinions d'autrui, et n'admettre même plus

l'existence des mondes divins, comme celle du Shumi; on est également arrivé à nier et même à repousser violemment la grandeur de la personne du Hotoké et des Gigokou (les livres sacrés de la religion bouddhique disent que la hauteur du corps du Hotoké est de 160,000 yujuns et que les Gigokous ou enfers se trouvent à 80,000 yujuns au dessous de la terre; enfin, chose insensée, il ne dérive de ces pensées que le système erroné de *voie naturelle du ciel*, en répudiant absolument l'existence du monde divin.

M. TOMI donne ensuite lecture d'un autre travail intitulé :

EXPLICATION DU MOT RIOO-BOU

Composé de RIOO qui signifie *deux* et de BOU qui signifie *parties*

Le livre sacré Hokkékioo considère Shaka du monde makeï comme d'origine et Shaka de l'Inde comme son incarnation. Tel est le Rioo-bou de Bouddha.

L'origine de Bénténshin est le Hotoké Saïhoo-Amida, et son incarnation est le Kami Béntén. Tel est le Rioo-bou du Hotoké et de Kami.

Il y a encore des Rioo-bou parmi les Kamis du ciel comme d'origine et les Kamis de la terre comme leurs incarnations.

En Europe, on considère Thénshu (Dieu créateur) comme d'origine et Yasso (Jésus-Christ), comme son incarnation.

Voilà quelques considérations principales sur le Rioo-bou.

Dans la religion bouddhique, il y a trente et un Thénshus (qui signifient ici Maîtres du ciel). Le Thénshu qu'admet la religion chrétienne équivaut au maître du monde Rokou-yokou (Rokou, six, yokou, passions) qui se trouve six degrés au-dessous de ce monde; il ne peut monter plus haut parce qu'il possède constamment la haine et l'envie.

Il y a aussi plus de cinq cents ouvrages contenant des détails sur un grand nombre de Temboux, tels que le soleil, la lune et les étoiles. Je m'occupe en ce moment-ci d'extraire ces détails d'un livre sacré de la Chine. Le premier précepte de la religion bouddhique est d'admettre que le Hotoké dirige tous les êtres et leur donne la récompense ou le châtiement en s'incarnant dans tous les mondes (Gigokou ou enfer, Gaki ou groupes de démons

privés de nourriture, Tehikoushou, ou monde des animaux, monde des êtres irrités, monde des humains, monde des Temboux, monde des êtres capables d'observer certaines lois religieuses, monde des êtres arrivés à bien comprendre les points principaux de la raison de l'In-goua (monde des Bou-satsoux), d'où il suit que Thénshu et Yasso de la religion chrétienne et Amatérassou-Oomikami du Japon ne sont tous que des incarnations du Hotoké. Aussi depuis la correction des erreurs des hommes et la connaissance de leurs actions (bonnes ou mauvaises, justes ou injustes), jusqu'à la sauvegarde du bonheur et de la paix d'une nation, tout revient à la puissance du Hotoké qui n'a d'autres intentions que de nous accorder la véritable joie dans notre vie future. Enfin, toute personne qui s'occupe de la religion doit se baser sur ce principe et ne jamais perdre de vue la grande charité du Hotoké; je n'ai donc pas besoin de démontrer la raison qu'on a d'interpréter le mot Hotoké en langue sanscrite comme ayant le sens d' « intelligence ».

PRIÈRE A AMIDA BOUDDHA

TRAVAIL DE M. SEMITANI, TRADUIT ET LU PAR M. TOMII

On peut arriver à la dignité de Hotoké au moyen de répétitions incessantes de Namou-amidaboutsou (sans s'occuper de la méditation).

Aussitôt que l'âme se sépare du corps, celui-ci se réduit entièrement en état de corruption. Il est donc certain que l'âme soutient le corps. La respiration constitue l'un des effets de l'âme et se manifeste au moyen de soins (impossible pour nous de comprendre la pensée de l'auteur). D'où il suit que la voix, la respiration et l'âme se donnant un mutuel secours composent une chose commune. Dans l'intérieur, c'est l'âme; dans l'intervalle, c'est la respiration (c'est pour cela que le caractère du mot 息, -Yki, respiration, se compose de deux mots, 自-gi, propre et 心-sin, cœur); à l'extérieur, c'est la voix, au moyen de laquelle on répète le nom de Hotoké (Namou-amidaboutsou) pour perfectionner parfaitement cette nature qui existe dans notre âme et qui tend toujours à arriver à la dignité de Hotoké. Cette nature doit se développer soit par les répétitions de Namou-amidaboutsou, soit par la méditation sur la per-







AMIDA - BOUTSOU

sonne, la physionomie et l'intention du Hotoké. Mais la méditation et la foi ne pouvant se créer facilement dans la plupart des personnes, Amida, qui avait atteint son plus haut degré de perfectionnement de l'âme, se mit à réfléchir longuement sur ce point et montra le désir de sauver tous ceux qui ne cessent de prononcer Namou-amidaboutsou, bien qu'ils ne soient pas en état d'accomplir les dix méditations. C'est à cause de cette volonté miséricordieuse qu'Amida se trouve à la tête de tous les Hotokés, et la croyance sincère que nous avons pour lui ne s'éteindra que lorsque la religion elle-même disparaîtra du milieu de nous.

Que signifient à présent ces mots Namou-a mi-da-boutsou? Namou veut dire se consacrer entièrement; il comprend encore l'espérance de se destiner au Paradis avec le prochain. Les mots A-mi-da-boutsou renferment les préceptes de conduite que nous devons suivre; c'est pour cela qu'en répétant toujours ces mots nous pouvons nous rendre au paradis par la charité d'Amida. Si maintenant nous analysons ces mots a mi-da, *a* comprend tous les Hotokés des dix mondes et des trois vies, *mi* tous les Bossatsoux et *da* tous les huit mille enseignements des Hotokés. J'en conclus donc que ces trois mots contiennent absolument les mérites et les vertus des trois *Takaras* ou, étymologiquement, trésors (Hotokés, enseignements et prêtres arrivés à la connaissance parfaite de la religion). Telle est l'explication des mots a-mi-da, d'après la secte Singon. Si au contraire, nous les expliquons d'après la secte Tendaï, *a* signifie : absence ou vide, c'est-à-dire état d'une personne arrivée à connaître parfaitement que tous les êtres animés et inanimés possèdent la qualité de perfection; *mi* signifie mesure, ou direction graduelle de notre âme vers la dignité de Hotoké; enfin *da* signifie longévité, ou milieu¹. Telle est l'explication des mots a-mi-da d'après le secte Tendaï qui se base sur eux. Toute personne qui s'occupe sérieusement de la religion bouddhique doit avoir pour but de s'assimiler à l'intelligence du Hotoké et d'attirer le prochain à suivre ses commandements. D'abord les Hotokés commandent et leurs commandements deviennent des lois, puis ce sont les prêtres qui appliquent ces lois; tels sont les trois points de vue essentiels sous lesquels on envisage la religion bouddhique. Cela posé, c'est à Amida qu'appartient

¹ Impossible pour nous de comprendre la pensée de l'auteur.

l'honneur d'avoir pratiqué avec foi les deux actes auxquels nous venons de faire allusion, c'est-à-dire actes d'atteindre l'intelligence de Hotoké et de sauver le prochain. Puisque toutes les lois sont comprises dans les trois mots ci-dessus expliqués, Amida accorde à toute personne la charité de se destiner au paradis, pourvu qu'elle ne cesse de prononcer ces mots A-mi-da. La nature de ce monde est le vent qui est la puissance des étoiles gouvernant les effets du soleil et de la lune (tout à fait impossible pour nous de comprendre la pensée de l'auteur). Dans la secte singon, on indique par le mot  (qui se prononce *ha*) la charité de Gizoo-bossatsou, qui désire ardemment envoyer au paradis tous les êtres des six mondes inférieurs. La même secte admet que ce mot  signifie encore la puissance du vent. Or le vent n'étant autre chose que la respiration, l'emploi que l'on en tire en prononçant constamment Namou-amidaboutsou est la voie la plus directe d'arriver dans le monde du Hotoké. Amida ajoutant deux signes au caractère de ce mot , forma le caractère  : (*hirih*) qui qualifie sa vertu de sauver tous les êtres inspirés du principe de Namou-amidaboutsou.

Le 27 octobre de la neuvième année de Meigi.

SEMITANI RIOU-ON

Domicilié à la rue Téramatchi à Kioto (Japon)

PRÊTRE AU TEMPLE SROKOOOI.

Terre originnaire de la sous-secte Tchingei de la secte Djoodo.

M. le baron TEXTOR DE RAVISI. — Je demanderai à M. Guimet si c'est 600 ans avant ou après Jésus Christ que Sakya a dit que les Japonais connaissent le mouvement de la terre.

M. GUIMET. — C'est un autre Sakya; on s'accorde à dire que Sakya-Mouvi vivait 600 années avant Jésus-Christ.

M. le baron TEXTOR DE RAVISI. — Je tiens à établir au Congrès la solidarité de la science: à Saint-Étienne, nous avons examiné la question de savoir à quelle époque les Égyptiens connaissaient le mouvement de la terre. Le premier qui a traité cette question est M. Chabas. J'ai reçu depuis lors soixante textes que je publie. Il est constaté aujourd'hui que les Japonais connaissaient le mouvement de la terre 1500 ans avant Jésus-Christ. Ces mêmes textes établis-

sent que les Japonais connaissaient également l'hémisphère sud et qu'ils prétendaient que le soleil se mouvait d'une certaine manière à lui propre.

Je tenais à attirer l'attention du Congrès sur cette découverte et à constater les grands progrès que deux savants égyptologues ont fait faire à la science, l'un français, l'autre norvégien.

UN MEMBRE. — Est-ce le mouvement de la terre autour du soleil ou le mouvement du soleil ?

M. le baron TEXTOR DE RAVISI. — Voici le texte extrait : « La terre tourne dans ciel, à l'instar du soleil. »

M. GUIMET. — Il y a, paraît-il, deux mouvements différents. Or, les Égyptiens disaient que la terre tournait dans le ciel à l'instar du soleil. Pour nous, nous savons que le soleil tourne sur sa base. Les Égyptiens croyaient l'un et l'autre. M. Maspero nous disait que le soleil se promenait dans les deux hémisphères, d'après les croyances des Égyptiens; par conséquent ils lui faisaient faire autour de la terre un mouvement bien décrit par les textes religieux. Il est probable que dans les inscriptions dont parle M. de Ravisi, c'est de ce mouvement qu'il s'agit.

Cette discussion étant achevée, M. TOMI donne lecture du travail suivant de M. Ymaïzoumi.

DE LA RELIGION SHINTOÏSTE

MESSEURS,

Permettez-moi de vous dire en quelques mots ce que c'est que cette religion officielle du Japon.

La religion shintoïste est originaire du Japon. Elle n'est jamais sortie du pays, et comme ce n'est que depuis la réforme que les étrangers ont librement accès au Japon, c'est à cette époque seulement qu'ils ont pu étudier notre religion.

Cette religion compte aujourd'hui 6287 années d'existence, c'est-à-dire autant que l'histoire en assigne au Japon. C'est le premier couple humain Izanagui-no-Mikoto et Izanami-no-Mikoto, notre Adam et notre Ève, qui l'a reçue directement des mains d'Aménominakamoushi-no-Kami.

Aménominakanoushi-no-Kami est le dieu unique de notre religion. Il est éternel, invisible. C'est une essence dépourvue de toute forme matérielle. Aussi n'est-il jamais représenté sur aucun dessin ni de quelque façon que ce soit.

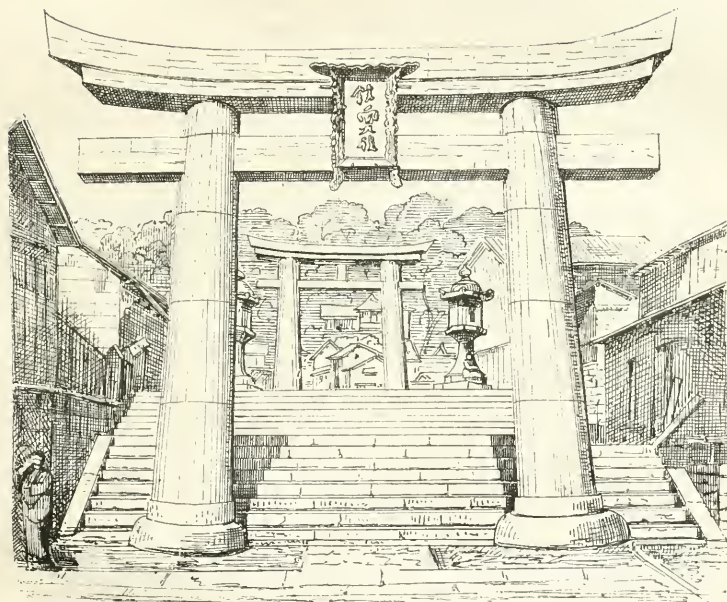
Considéré au point de vue de la création, Aménominakanoushi-no-Kami jouit de deux facultés essentielles. Takamimoussoubi-no-Kami et Kammoussoubi-no-Kami. Ces deux derniers noms sont des noms particuliers dans lesquels entre le mot *Kami* qui veut dire dieu. Pour cette raison sans doute, on a souvent cru que c'étaient là deux dieux; ce ne sont en réalité que les deux attributs d'Aménominakanoushi-no-Kami. Le premier, c'est la puissance de donner l'être à tout ce que nous voyons autour de nous. Tandis que Takamimoussoubi-no-Kami communique ainsi la forme matérielle, Kammoussoubi-no-Kami anime la matière : c'est ainsi qu'il a doté l'homme d'une âme, les animaux d'instincts et les arbres de vie.

Notre religion reconnaît deux facultés de l'âme, Foyumitama et Aramitamama. Foyumitama est le bon principe, Aramitamama, le mauvais principe. C'est là une similitude assez frappante avec la religion persane et ses deux principes Ormuz et Ahriman.

Mais, tandis que chez les Persans le bon principe doit toujours tendre à détruire le mauvais principe, au Japon Foyu-mitama, et Aramitamama doivent toujours coexister, et Foyumitama doit se contenter de dominer Aramitamama. Voici par exemple un individu qui, mal intentionné, vient d'assassiner plusieurs personnes : on le met à mort. L'exécution, en tant qu'homicide, est un acte provenant d'Aramitamama ; mais, comme dans l'espèce Aramitamama agit sous la direction de Foyumitama, la religion shintoïste proclame cela une action légitime. De même, tout acte, alors même qu'il dérive de Foyumitama, est mauvais pourvu qu'Aramitamama domine Foyumatama dans cette circonstance.

Ainsi un individu voyant un homme riche, se crée des relations avec lui. montre du dévouement à ses intérêts, mais dans le but de s'emparer tôt ou tard de sa fortune. Le zèle et le dévouement aux intérêts du prochain constituent un acte de Foyumitama ; mais du moment que Foyumitama agit sous la direction d'Aramitamama, la religion shintoïste réproouve cet individu et le blâme.

Au-dessous de ces deux facultés essentielles de l'âme, se trouve un attri-



ENTRÉE D'UN TEMPLE SHINTOÏSTE

...

but accessoire, la sensibilité, qui intervient dans les actes provenant des deux facultés. La réunion des deux principes bon et mauvais constitue ce qu'on appelle une âme. Cette âme est de même essence qu'Aménominakamoushi-no-Kami et peut s'en rapprocher infiniment par ses mérites; mais dans l'âme d'Aménominakanoushinokami, le bon principe, est toujours maître absolu. Aménominakanoushi-no-Kami n'est pas possible.

Toute la morale du Shinto dérive de la conception des deux principes : elle peut être résumée dans ces préceptes qu'il faut que Fouyunitama domine Aramitama le plus possible; mais il y a une qualité que la religion shintoïste recommande en particulier, c'est la conformité des actions aux paroles.

L'homme qui a mené une vie irrégulière va après sa mort (son âme naturellement) à Nénokoumi Sokonokoumi pour y subir toutes sortes de tourments. Celui, au contraire, qui a bien et honnêtement vécu, celui-là va à Takamagahara, monde des dieux, où son âme vient siéger aux côtés d'Aménominokamouski-no-Kami.

Cette religion a ses temples qui jadis ne renfermaient aucune divinité. Plus tard s'est introduit l'usage d'y placer ce qu'on appelle un *gohéi* (dont on vous a parlé avant-hier soir), c'est-à-dire un morceau de bois muni de papiers découpés, attestant la présence de Dieu. C'est là un usage contraire au principe de la religion shintoïste, qui n'admet la représentation d'Aménominakanoushi-no-Kami sous aucune forme; car, d'après le principe de notre religion, notre âme étant de même essence qu'Aménominakanoushi-no-Kami, nous n'avons qu'à penser à lui, et il est alors à notre présence, sans que pour cela nous puissions le voir.

Les prêtres étaient autrefois choisis par l'État. Plus tard leur sacerdoce est devenu héréditaire; ils mangent, en effet, et se marient absolument de même que les fidèles.

La religion shintoïste est presque entièrement dépourvue de tout cérémonial de culte extérieur; on se contente d'offrir à la divinité des viandes, des poissons, des volailles, des légumes, des céréales, du *saké* ou simplement de l'eau. Après l'offrande, les prêtres dansent, au son d'une musique spéciale au shintoïsme.

La condition première pour être agréable à Dieu, c'est la pureté sous tous

les rapports ; toujours par suite de l'identité d'essence de l'âme humaine et d'Aménominakanoushi-no-Kami, on croit que la pureté en honneur chez les hommes doit l'être auprès de Dieu.

Nous n'avons pas ce qu'on peut appeler la confession. En cas de péché, on fait son examen de conscience et l'on prend son âme même à témoin que désormais l'on tiendra une conduite meilleure : là encore, en s'adressant à son âme, on pense s'adresser en même temps à Aménominakanoushi-no-Kami.

Notre religion, exclusivement japonaise, très nationale, divinise les grands hommes de notre histoire qui ont rendu à l'État des services signalés, et on leur rend absolument les mêmes hommages qu'à Aménominakanoushi-no-Kami. Cet exemple, Messieurs, me doit suffire pour vous montrer quelle affinité il existe au Japon entre la question religieuse et la question politique.

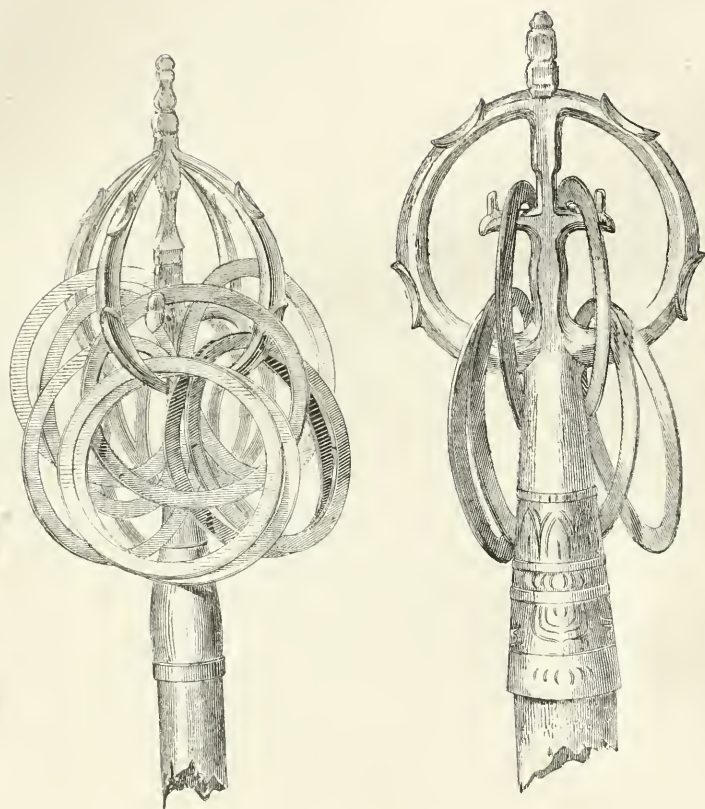
M. TOMII. — J'ai reçu ce matin un journal du Japon qui contient une notification du gouvernement portant suppression des sectes shintoïstes. Ces sectes d'ailleurs ne diffèrent que sur les cérémonies extérieures.

M. LE PRÉSIDENT. — Le gouvernement japonais ne supprime pas ces sectes, il les unifie plutôt.

M. GUIMET. — Je remercie M. Ymaïdzoumi de ses remarques curieuses sur ce livre qui date du commencement du xv^e siècle. Je félicite également M. Tomii de l'aperçu qu'il a bien voulu nous donner à propos de ce livre sur les religions du Japon. A chaque instant on trouve des ressemblances entre le shintoïsme et d'autres religions de l'Asie. Je mentionnerai notamment l'apparition du principe du bon et du principe du mauvais des shintoïstes dans les personnes d'Ormuz et d'Abriman chez les Perses. C'est un point de contact qui doit avoir une origine quelconque que nous devons retrouver en Asie.

M. Duchâteau envoie une notice qui fait double emploi avec l'intéressante communication que M. Metchnikoff nous a faite l'autre jour. Par conséquent il n'y a pas lieu d'en donner un extrait. Il dit exactement la même chose que M. Metchnikoff.

Mais puisque j'ai sur la langue le nom de M. Duchateau, permettez-moi



SISTRES JAPONAIS ACTUELS
— Grandeur réelle —
(Galerie d'anthropologie du Muséum de Lyon)

SISTRES BOUDDHIQUES

d'exprimer mon regret de ce qu'il n'ait pu venir à Lyon, en costume d'employé de l'octroi de la ville de Paris; c'est son état. Il est Orientaliste, il connaît plusieurs langues, et nous a envoyé des travaux sur la Chine, le Japon et le Tibet, qu'il a traduits sur les originaux. Il y a lieu de se féliciter que des personnes sorties du peuple s'occupent de questions intellectuelles; mais il faut regretter qu'un savant de cette valeur soit simplement préposé à un bureau d'octroi.

M. de Charencey nous a envoyé un travail intitulé : *Des couleurs considérées comme symboles des points de l'horizon*.

Ce travail s'occupe de toutes les religions. Je l'ai fait figurer dans la section japonaise, pour rappeler que dans la religion bouddhique, les quatre points cardinaux sont représentés par des guerriers terrassant des dragons, et que ces guerriers sont de couleurs différentes, variant suivant les sectes et selon les pays. Il y aurait une étude intéressante à faire sur la question de savoir ce que signifie la variété des couleurs.

Parmi les questions préparées par le Comité, se trouvait une seule question sur les religions du Japon. Elle était ainsi libellée : Quelles relations pouvaient exister entre le Sen-tao chinois et le Shin-to japonais? Aucun travail ne nous étant parvenu, je demanderai s'il n'y a pas parmi nous des personnes pouvant nous donner des éclaircissements à ce sujet. Pour mon compte, j'ai sollicité tous les Chinois et tous les Japonais que j'ai eu l'honneur de connaître, mais tout ce qu'ils ont pu me dire, c'est que les sacrifices avaient de la ressemblance dans ces deux religions d'un caractère essentiellement différent pourtant.

RELATIONS ENTRE LES SISTRES BOUDDHIQUES ET CERTAINS OBJETS DE L'ÂGE DU BRONZE EUROPÉEN

PAR M. ERNEST CHANTRE

M. E. CHANTRE. — J'ai l'honneur de présenter au Congrès deux objets japonais, sortes de sistres faits d'un tube surmonté d'un disque à jour contenant des anneaux mobiles (planche V). Je dois ces instruments à notre ami M. Imaïzoumi, qui les a fait venir de Yéddo, sur ma demande, pour le Musée

anthropologique de Lyon. Ces sistres, fixés à de longues cannes, présentent un grand intérêt par eux-mêmes d'abord, et ensuite parce qu'ils offrent quelques analogies avec certains objets de l'âge du bronze. Ces instruments étaient portés, me dit-on, il y a peu de temps encore, par les prêtres bouddhistes; ceux-ci les tenaient à la main comme des sceptres rappelant assez les crosses des évêques chrétiens.

On affirme que ces sistres se voient actuellement entre les mains des mendiants bouddhistes qui les emploient pour attirer l'attention des passants ou se faire ouvrir les portes. Ce fait, constaté par tous ceux qui connaissent le Japon, trouve sa confirmation dans un grand nombre de statuettes représentant des personnages bouddhiques et faisant partie du musée de M. Guimet.

On remarquera enfin que la croix gammée dite *swastika*, emblème essentiellement bouddhique, orne fréquemment les socles de ces statues.

La figure 2 de la planche VI montre l'extrémité d'un sistre en bronze doré que porte une petite statuette de Siva.

La planche VII représente un prêtre bouddhiste de Cochinchine, tenant un de ces bâtons armés de sistres et la figure 1, planche VI, une statue de saint de la même religion.

Ces objets seraient aussi, d'après quelques auteurs, un insigne de chef de caravanes ou de directeur de bandes qui présidaient aux pèlerinages.

Je dois ajouter que, de nos jours, certains Indiens portent dans leurs voyages des bâtons armés d'un tube métallique garni de plusieurs anneaux. Ces objets, dont la disposition générale rappelle les sistres bouddhiques, seraient employés par les Indiens, au dire de plusieurs voyageurs dignes de foi, pour éloigner les serpents qui, dans certaines régions, sont aussi abondants que dangereux. On comprend, en effet, que le bruit obtenu par le battement de plusieurs anneaux métalliques puisse chasser des abords des routes ces reptiles dont la morsure donne la mort chaque année à un très grand nombre d'hommes.

Avant d'aborder l'étude de ces sistres, au point de vue de leurs analogies avec ceux que l'on rencontre dans les stations de l'âge de bronze, je demanderais à MM. les Orientalistes qui ont étudié l'Inde et le Japon, s'il est possible de répondre à cette question : L'usage de ces sistres dans l'Inde, pour chasser les serpents descend-il du culte, ou bien cet usage profane a-t-il été élevé au rang d'attributs religieux?



FIG. 1. — Saint bouddhique, 1/10 grandeur réelle. (Collection Cernuschi.)

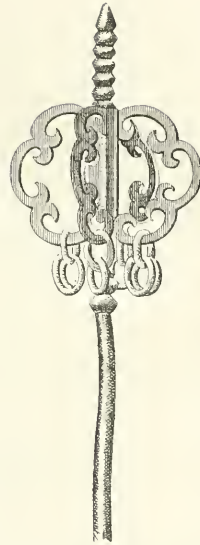


FIG. 2. — Sisire en bronze doré d'un Syva. (Musée Guimet.)

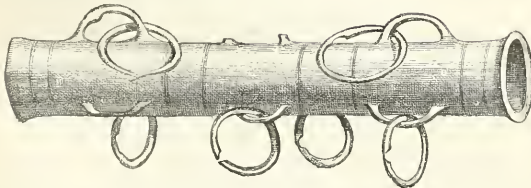


FIG. 3. — Sisire en bronze de la palafitte de Grésine (lac du Bourget), 1/2 grandeur réelle. (Musée de Chambéry.)

SISTRES BOUDDHIQUES



PRÊTRE BOUDDHIQUE DE COCHINCHINE

Gravure extraite du Tour du Monde

VOYAGE DU DOCTEUR MORICE, DE LYON

Quoi qu'il en soit et en attendant une réponse, je fais passer sous les yeux du Congrès les dessins de quelques sistres en bronze provenant des habitations lacustres des lacs du Bourget et de la Suisse, et qui me paraissent fort analogues à ceux de l'Inde et du Japon.

La figure 3 de la planche VI représente un tube à dix anneaux, découvert au lac du Bourget, dans la palafitte de Grésine, avec de nombreux objets de l'âge du bronze, et au milieu de vestiges considérables d'habitations lacustres.

La plupart de ces anneaux offrent des traces d'usure par suite d'une suspension prolongée. La même station a fourni deux autres exemplaires du même genre, mais de dimension plus petite (Musée d'Aix-les-Bains). Le British Museum possède enfin une autre pièce semblable, d'une conservation parfaite et pourvue de trois rangs de quatre bélières portant chacune un anneau mobile. Ce remarquable spécimen viendrait d'Autun (Saône-et-Loire), d'après des notes qu'à bien voulu me fournir M. Franks avec son obligeance habituelle, et il aurait été trouvé avec une hache en bronze qui fait également partie de la collection du Musée britannique.

Si en dehors du bassin du Rhône, nous cherchons des objets analogues à ceux que je viens de décrire, c'est en Suisse, au lac de Neuchâtel, que nous les trouverons d'abord. Les palafittes de ce lac ont, en effet, donné deux pièces qui peuvent se rapprocher des précédentes.

On lit dans le *Compte rendu du Congrès international de paléo-ethnologie*, qui a eu lieu du 22 au 25 août 1865, à Neuchâtel (Suisse) : « M. Ritter montre un très curieux objet trouvé à la station lacustre de Chevroux (lac de Neuchâtel). C'est un manchon orné, fait évidemment pour être fixé à un manche. L'extrémité supérieure, aplatie et cannelée à l'extérieur, est repliée sur elle-même, de manière à former un ovale très allongé, presque horizontal, dont le milieu est traversé par une tringle à laquelle sont enfilés quatre anneaux mobiles. A quoi servait cet objet ? Est-ce un instrument de musique ou un signe de commandement ? Cet instrument a été figuré la même année 1866, par M. le Dr F. Keller, dans son sixième *Rapport sur les habitations lacustres*, planche III, fig. 46². Nous en reproduisons le dessin fig. 1, pl. VIII.

¹ *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, 1866, vol. II, p. 503.

² *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, vol. XV, mémoire 7.

En janvier 1875, M. Grangier¹ signale une pièce tout à fait semblable, provenant d'une autre station lacustre du lac de Neuchâtel, entre le village d'Autavaux et le château de la Combière. Voici, en résumé, la description qu'il en donne : Qu'on se figure un tube de 12 centim. de long sur 2 de diamètre. Ce tube, orné de stries verticales, entremêlé de stries obliques, est surmonté latéralement vers le sommet d'une espèce de bassinet en forme d'entonnoir évasé, cannelé circulairement et percé de part en part dans toute sa longueur. Presque immédiatement au delà du bassinet, l'instrument s'aplatit en lame massive, se jette de côté à angle droit, puis se recourbe en une sorte d'ause, cannelée extérieurement, qui vient se relier à la partie supérieure du bassinet. Cette ause, dont l'ouverture a 10 centimètres de largeur sur 5 de hauteur, est traversée perpendiculairement par une tige assez mince, qui maintient trois anneaux mobiles. M. Grangier, au lieu de poser cette pièce verticalement, comme nous venons de le faire dans la description, la place longitudinalement et en fait, avec doute, une poignée d'instrument.

La palafitte de Møringen, au lac de Bienna, a donné un autre objet qui peut être rapproché des sistres, c'est une grande broche ou épingle dont la tête, faite d'un anneau fixe, supporte trois autres anneaux mobiles. M. Desor, à qui appartiennent ces objets intéressants, fait remarquer, dans son *Bel âge du bronze*, d'où est extraite la figure 2, planche VIII, représentant seulement le haut de la pièce, que c'est là probablement une sorte d'épingle plutôt qu'une arme d'estoc, comme pourrait le faire croire la poignée dont elle est pourvue. Cependant cette série d'anneaux mobiles engagés dans une bélière fixe et placée à l'extrémité d'une tige assez longue, m'engage à rapprocher des sistres cet instrument.

On trouve aussi en Scandinavie des objets que l'on pourrait rapporter à ces sistres ou crécelles. Le musée de Copenhague en possède un modèle assez curieux, venant d'un tombeau du Jutland². Il est composé d'un tube garni, à l'une de ses extrémités, d'un anneau fermé retenant deux disques.

Le musée de Christiania renferme plusieurs ustensiles composés d'anneaux mobiles réunis par une boncle fixée par une douille qui pouvait s'emmancher.

Indicateur d'antiquités suisses, n° 1, p. 571, 1875, avec figure de l'instrument de Chevroux.

² Worsaae : *Catologue du Musée des antiquités du nord de Copenhague*, fig. 256, 1859. — Montelius : *Antiquités suédoises*, fig. 226.

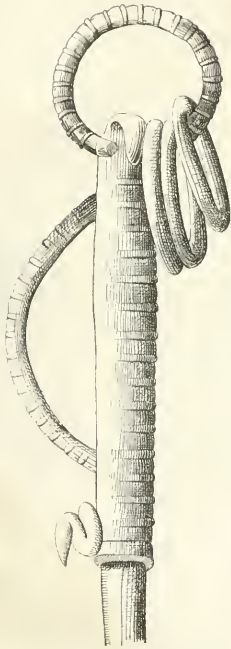


FIG. 2. — Épingle en bronze. Grandeur réelle. Palafitte de Moringen (Suisse). Collection Deser.



FIG. 4. — Matrice en terre pour estamper de swastika. Grandeur réelle. Palafitte de Grésine, lac du Bourget. (Musée de Chambéry.)

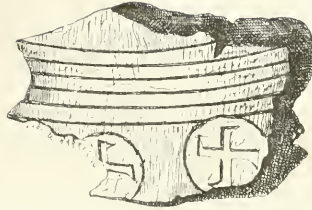


FIG. 3. — Fragment de poterie, orné de swastika. Grandeur réelle, Palafitte de Grésine, lac du Bourget. (Musée de Chambéry.)

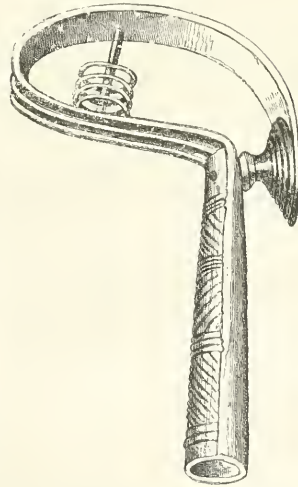


FIG. 1. — Sistro en bronze. 1/2 grandeur. Palafitte de Chevroux, lac de Neuchâtel. (Musée de Fribourg.)

SISTRES ET SWASTIKA DES PALAFITTES

Enfin, parmi les sept cents tumulus qu'a fouillés M. le comte A. Ouvaroff¹, dans les gouvernements de Vladimir et de Yaroslaw (Russie), on a recueilli des objets, les uns en bronze, les autres en fer, dont les formes se rapprochent sensiblement de ceux de la Scandinavie.

Les figures et la description qu'il vient d'être donné de ces pièces de l'âge du bronze, montrent combien est grande l'analogie qui existe entre elles et les sistres japonais et indiens.

Ce serait peut-être s'avancer beaucoup que de vouloir considérer nos sistres lacustres comme des objets appartenant à un culte professé par les habitants de nos palafittes, en les assimilant à ceux que nous avons vus en Orient. Toutefois, si l'on tient compte de la présence dans ces stations du swastika représenté sur des poteries associées à ces objets, on sera porté par ces rapprochements à assigner à ces objets une origine orientale.

On a trouvé plusieurs fois dans les palafittes du Bourget des vases ornés de ce motif ornemental (planche VIII, figures 3 et 4).

Relativement au swastika ou croix gammée, il est bon, je crois, de rappeler que les Indiens, les Chinois et les Japonais, l'emploient non seulement comme emblème religieux, mais encore comme un simple ornement dans la peinture, sur les poteries et ailleurs, de même que nous employons actuellement des grecques, des losanges ou tout autre motif dans nos ornements.

Quoi qu'il en soit, un fait capital ressort des rapports que j'ai signalés entre ces objets, et ils doivent engager les archéologues à jeter leurs regards du côté de l'Inde, quand il s'agit de rechercher le point de départ de l'importation des métaux en Occident.

Puisque dans les stations qui datent des premiers temps de la métallurgie en Gaule, nous retrouvons des objets et des motifs d'ornementation propres au Japon et à l'Inde, et c'est dans cette direction qu'il faudra porter nos investigations.

M. le baron TEXTOR DE RAVISI. — Dans l'Inde, de tous les temps, les porteurs de palankins et les courriers portaient à la main une canne de bambou avec plusieurs anneaux, dont le bruit, les précédant très loin, avait premièrement pour objet d'écarter les tigres et les serpents, et en second lieu

¹ *Les Méviens, leur pays et leur état social et religieux.* Moscou, 1872.

d'avertir les passants de leur arrivée. Les courriers s'en servent encore pour sonner avant d'arriver à leur destination et avertir ainsi de leur arrivée ceux qui doivent porter plus loin leurs paquets. Ces courriers, qui font le service de la poste aux lettres aux Indes, doivent faire 20 kilomètres d'un trait, au pas de gymnastique, et le bruit de leur sistre qu'on entend à un kilomètre, avertit le courrier suivant, qui commence alors à faire un mouvement sur place. Ce système de la poste a été introduit dans le royaume de Pândi par un contemporain de Sésostris, 2400 ans avant Jésus-Christ, car on a trouvé, sur un monument de cette époque, un courrier muni de cet instrument.

Les porteurs de palankins, qui marchent au nombre de six, trois sur le devant et trois sur le derrière du palankin, sont précédés d'un individu qui se sert du même instrument pour écarter les serpents et les tigres.

M. CHANTRE. — Les renseignements que M. le baron de Ravisi vient de nous fournir sont très intéressants pour la question de l'origine du brouze; puisque c'est dans l'Inde qu'on a trouvé la première fois cet instrument à anneaux qu'on appelle un sistre; mais je me demande comment cet instrument utilisé par les employés de la poste aux lettres de l'Inde est devenu un emblème religieux entre les mains des prêtres de certaines sectes bouddhiques, du Japon et de la Cochinchine.

M. PIQUET. — Je crois qu'en général on peut considérer le sistre comme un emblème d'autorité. Un personnage revêtu de quelque charge dans un couvent, au Japon, porte un de ces instruments. En Chine, les agents de police le portent encore; autrefois, au Japon, les agents de police parcouraient les villes par escouades et se faisaient précéder de quelques hommes portant ces instruments.

M. le PRÉSIDENT. — Au Japon, plus généralement, le sistre avertit de laisser libre passage. Les aveugles masseurs qui vont de maison en maison, les gens qui précèdent une procession religieuse font résonner le sistre en frappant le sol et la foule s'ouvre devant eux. Les Japonais qui aiment les pèlerinages se munissent de sistres en bronze qui remplissent le même usage que les clochettes de nos anciens pèlerins. C'est un signe de ralliement pendant les

marches de nuit ou au milieu des bois. L'antiquité employait déjà la forme annulaire pour tirer du bronze frappé plus de sonorité. Quand un char, à Pompéi, s'engageait dans une rue étroite, le conducteur frappait sur un anneau de bronze aplati, suspendu au coin de la rue pour arrêter le collègue qui aurait voulu s'engager à l'autre extrémité. Bien souvent, à cause de sa fabrication plus simple, on a préféré le disque évidé c'est-à-dire le sistre à la clochette; mais les deux formes produisent des ondes sonores concentriques d'une grande intensité, c'est ce qui les a fait choisir pour porter au loin un signal de ralliement ou d'avertissement.

M. GUMET. — Si les avis sont partagés sur l'emploi de ces instruments, c'est qu'ils servaient à plusieurs usages. Nous avons des bâtons de conducteurs marchant à la tête d'une procession de pèlerins; il y a le dieu Jiso, le conducteur des âmes, qui porte une espèce de caducée sonore à la main. C'est donc un instrument pastoral. D'autres fois il ne sert qu'à faire du bruit, comme aux veilleurs de nuit, ou comme aux Indes, aux courriers de la poste pour écarter les serpents et annoncer leur arrivée. Enfin, dans les temples de la Chine et du Japon, des prêtres se servent de sistre à manche très court pour avertir les dieux qu'on s'adresse à eux et qu'ils ont à écouter des prières ou à accepter des offrandes. C'est cet usage qui est représenté sur l'un des tableaux de M. Regamey qui figurent à l'Exposition, au palais du Trocadero.

M. le duc LANCIA DI BROLLO. — Chez les Romains, ces instruments étaient employés à deux usages, la *crepundia* pour l'usage civil, et le *tintinnabulum* pour l'usage religieux. Aujourd'hui on emploie le tam-tam, même en Europe. Lors de la pose du grand câble transatlantique, par le *Great Eastern*, les signaux du bord se faisaient au moyen du tam-tam. En Orient, les musulmans ne toléraient pas autrefois le son des cloches chrétiennes, et il fallait bien, pour appeler les fidèles, recourir au tam-tam; le son des cloches aurait étouffé la voix des muezzins. Cet instrument dont se servaient les chrétiens, ressemble assez à une cloche très évasée.

M. TOMI. — Dans mon pays, avant la réforme, les prêtres pauvres se servaient d'un sistre quand ils allaient demander l'aumône.

M. DA SILVA PANDIT. — C'est ce qui se fait encore à Ceylan, dans des processions qui se font dans le même but.

UN MEMBRE. — Il y a dans la communication de M. Chantre un fait qu'il importe de rechercher, parce qu'il est de nature à jeter une vive lumière sur l'origine de la métallurgie. C'est la coexistence de ces instruments en Orient et dans nos contrées à une époque où l'on ne soupçonnait même pas qu'ils fussent connus. Ainsi on les a retrouvés aux lacs de Bourget et du Léman, et cependant aucune histoire ne consigne des relations entre nos contrées et l'Orient le plus éloigné. M. Chantre est mieux à même que personne de nous éclairer sur l'origine de la métallurgie en Orient, et s'il voulait nous communiquer là-dessus quelques-unes de ses idées, il rendrait un véritable service à la science.

M. CHANTRE. — Il y a plusieurs raisons de croire que les métaux sont arrivés de l'Inde en Occident. Les nombreuses fouilles opérées dans les tombeaux et les habitations lacustres le prouvent. Le bronze est le premier métal qui a succédé à la pierre. On a dû rechercher comment on avait pu obtenir ce métal, et pour cela on a dû se rendre compte de la provenance des minéraux qui entrent dans sa composition. Or, dans l'univers, il n'y a guère qu'à Malacca que l'on trouve à la fois et en grande quantité le cuivre et l'étain. C'est une remarque purement statistique; mais des observations anthropologiques sont venues à l'appui de ce fait. Je voudrais vous faire voir quelques pièces très curieuses de notre musée archéologique, des épées, par exemple, ayant une poignée tellement petite que presque aucun de nous ne pourrait les saisir. J'ai fait constater, au contraire, que nos jeunes Singalais les saisissent parfaitement. M. Gabriel de Mortillet a fait mesurer toutes les épées du musée d'artillerie à Paris; il a trouvé que les poignées les plus petites appartenaient à des armes de l'Inde.

Un autre fait à signaler, c'est la représentation, sur beaucoup de pièces appartenant à l'époque primitive de la métallurgie, d'un signe essentiellement oriental, le swastika. Nous trouvons ce signe sur des pièces qui nous ont été envoyées du Japon, entre les mains des personnages, de prêtres et de saints bouddhiques. Je n'entends pas dire par là que le bronze nous vienne du Japon et qu'il date seulement de l'époque bouddhiste, mais je crois que

c'est vers les régions d'où sont parties les idées bouddhistes qu'il est préférable de rechercher le foyer de l'invention du bronze et par le fait, le point de départ de la métallurgie.

M. NAVILLE. — La question des trois âges a été vivement discutée entre les égyptologues et les géologues, au sujet de l'Égypte. Depuis les époques les plus anciennes, nous avons en Égypte des traces simultanées du bronze, du silex et de la pierre. Le fer s'y retrouve cependant en proportion relativement faible. On a expliqué cela de différentes manières. On a dit entre autres qu'il était fort possible que les instruments en fer eussent disparu par le fait de circonstances climatiques, tandis que les instruments en bronze étaient conservés. C'est une raison qui peut être plausible quand il s'agit de climats comme le nôtre; mais il n'y a pas de raison apparente pour qu'il en soit de même en Égypte, dans un sol sec, qui permet de conserver des monuments pendant de longs siècles.

Je demanderai donc à M. Chantre s'il a aperçu, dans les recherches qu'il a faites au sujet de l'âge du bronze, une trace de cette nouvelle idée. Il a été posé la question de savoir si les anciens auraient eu un procédé de tremper le bronze et s'ils lui auraient donné une dureté extrême en lui faisant subir un traitement analogue à celui auquel nous soumettons le fer pour le changer en acier.

M. CHANTRE. — Nous n'avons aucune trace d'une trempe du bronze; mais nous avons fait des expériences sur les pièces les plus dures avec des outils en pierre et en bronze, et il m'est arrivé de voir qu'on peut parfaitement tailler des pierres dures avec des haches de bronze. On n'a pas fait encore d'expériences pour voir si le bronze a été trempé. Lorsque nous parlons des trois âges de la pierre, du bronze et du fer, il est entendu que ces divisions ne se rapportent qu'à l'Occident, et particulièrement à l'Europe occidentale. Nous ne nous engagerons pas du tout dans la question quant à l'Orient; sous ce rapport, elle reste encore réservée.

M. NAVILLE. — En Égypte, les trois âges existent parfaitement.

Il est possible que les Égyptiens se soient servis du fer pour tailler la pierre, plutôt que du bronze. C'est ce que paraissent démontrer les recherches qu'on a faites au sujet des pyramides.

M. GUIMET. — Le Congrès a reçu de M. Flottard, membre du Comité, un livre intéressant, sur la religion primitive des Indo-Européens.

Messieurs, vous le voyez, nous voilà déjà à la fin de notre Congrès. Nous n'aurons plus demain que la séance de clôture dans laquelle nous voterons sur quelques vœux à émettre et dans laquelle nous tâcherons de résumer les travaux du Congrès.

Je demande à l'assemblée de voter des remerciements à notre Président, qui a bien voulu représenter le Japon à notre Congrès. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que c'est un enfant de Lyon. Vous connaissez tous sa famille, et vous avez tous présents à la mémoire les importants travaux de son père, M. Jourdan, notre regretté doyen de la Faculté des sciences. Le fils marche sur les traces du père et nous devons être fiers de l'avoir eu à notre tête aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT. — Je suis vraiment confus de l'éloge que M. Guimet vient de m'adresser. Après avoir passé tant d'années au Japon, j'ai été heureux en revenant dans ma ville natale de voir l'intérêt qu'on y porte à ce pays si intéressant. Nous devons des remerciements à M. Guimet qui consacre une si grande partie de son temps et de ses moyens d'investigation à l'étude des choses japonaises et à la vulgarisation de leur connaissance.

La séance est levée.



BENTEN

LA GRANDE DÉESSE D'ENOSHIMA

— SHINTO —

TRAVAUX PRÉSENTÉS AU CONGRÈS

NOTICE SUR LA DÉESE BENZÄÏTEN

PAR M. SEMITANI

Dans le livre Chotenden qui contient les biographies de tous les Temboux, on voit cette propre parole de Benzäïten : « Je promets aux propagateurs de la foi d'augmenter la faculté de l'éloquence dont la manière de parler peut avoir le plus d'attrait de la part des auditeurs, de parer les discours, de graduer leurs ornements suivant les circonstances et de leur faire acquérir les grandes connaissances. » Aussi, dans le livre sacré Sensibon, désigne-t-on cette déesse sous le nom de Foukashiriio-koudokongiiijudaïbenten, qui veut dire : Temboux d'une grande éloquence, possédant une intelligence incompréhensible aux hommes et ayant accompli toutes les conduites de la vertu. On voit encore dans un certain livre sacré, le passage suivant des paroles de la déesse : « La religion propageant, si l'on peut entendre ce livre sacré, je donnerai de suite à ces êtres un avantage puissant qui fait réussir dans l'entreprise chacun selon son goût et son désir ; de plus la réunion des facultés d'esprit vraiment merveilleuses et des fortunes incalculables. » Dans le livre Saïssiiooshiio, en parlant de sa demeure, on dit : Bente se trouve dans les endroits rocheux et escarpés des montagnes ou au fond des cavernes, quelquefois sur le passage des

fleuves ou dans les forêts épaisses couvertes de grands arbres. Elle est la sœur aînée (qui signifie maîtresse) du monde embou, qui est dans la direction du mont Shumi; elle porte une robe bleue en soie de Yamamaï; sa pose ordinaire est de soulever une jambe; les objets de ses ornements sont: l'arc, la flèche, le sabre, son fourreau, la hache, le cercle de lances, la lance et la corde portés dans ses huit bras. Les Temboux de Taïchiakou font tout leur possible pour lui procurer de l'agrément, l'admirent, l'honorent et se recommandent tous à elle. Les lions, les tigres, les loups, entourent sa personne, et les bœufs, les moutons et les autres animaux, restent toujours auprès d'elle. Cette déesse protège le monde et aussi les êtres vivants. Dans l'explication du mot Bén (éloquence) qui fait partie de son nom, il y a quatre sortes d'interprétations: 1° Koomougnében qui veut dire que cent mille mots ayant tous une distinction ne sont jamais confondus; cette interprétation est ainsi faite dans le livre sacré: expliquer très bien les différents moyens, qui sont innombrables; 2° Shisnougnében qui veut dire que les explications de toutes les lois étant rapides comme un cours d'eau, ne trouvent jamais d'obstacle; l'explication du livre sacré est ainsi donnée: expliquer et exposer très bien toutes les discussions; 3° Guisnougnében qui veut dire connaissant à fond toutes les lois, réunir les conduites et prouver la vérité; l'explication du livre sacré est ainsi: connaître très bien les divers arts du monde, et n'étant plus soumis à l'action de la vie ou de la mort, obtenir le pouvoir de ne plus reculer et arriver avec certitude à la dignité de Hotoké; 4° Guissétsonmougnében qui veut dire, rémissant les objets, donner l'avantage aux êtres, et faisant équilibre à tout, ne se laisser jamais; l'explication du livre sacré est ainsi: j'augmenterai la faculté de l'éloquence qui peut avoir de l'attrait de la part des auditeurs, et je ferai en sorte que cela ne finisse point.

Il est dit dans le livre sacré appelé Boutsétoussaissiiogokokouvougaïatontokumiihoojudaraniakiïo, traduit en chinois par le prêtre Moukouvou du grade Sanzodaïtchikoo, qu'il existe une Kamie qu'on appelle *Vougassinssio*, qui, depuis les temps les plus reculés, apprend la grande miséricorde et la grande charité, et qui travaille sans cesse à répandre le grand bienfait et la bonne fortune aux êtres. Sa forme est celle d'une Tennio (femme du ciel); elle porte sur sa tête une couronne de trésor; dans cette couronne se trouve un dragon blanc dont la face ressemble à un vieillard, et il a les sourcils blancs.

Le corps de cette déesse est aussi un dragon blanc et d'une limpidité pareille à une boule blanche: elle a huit bras: dans sa première main de gauche, elle tient une boule de trésor, dans la seconde, un vase de trésor, dans sa troisième, un cercle de trésor, et dans la quatrième un arc de trésor; dans la première main de droite, elle a une épée de trésor, dans la seconde un marteau de trésor, dans la troisième *une clef* et dans la quatrième une flèche de trésor; elle a de plus sur sa tête une boule de trésor rayonnante qui reflète les rayons lumineux et qui donne la toute-puissance; elle a aussi à côté d'elle quinze enfants princiers qui ont quelquefois six bras chacun, et ils portent tous les sammaïa ou les boules de la vérité et se placent autour de la déesse; alors celle-ci leur donne l'explication de la sainte parole « ouxou-gaijaia. » Si les hommes récitent toujours ce nom, les fortunes de toute espèce leur sont accordées selon leur désir, et cette déesse s'appelle dans le paradis Mourïouboutson (Hotoké d'une longévité incalculable); dans le monde shaba elle se nomme Gioirinkauvannon (Couvannon du cercle de la vérité); son véritable corps est le soleil et éclaire l'obscurité du Shumi. En se montrant sous la forme de Dakinima (nom d'un des Temboux), elle donne le bonheur et la fortune à tous les êtres; sous la forme de Dasseiténzen (nom d'un des Temboux), elle fait éviter les obstacles des deux vies; enfin, sous la forme de Aizénsuïoo (roi éclairé d'une profonde affection), elle donne de l'affection et la fortune à tous les êtres et les fait parvenir à la dignité de Hotoké.

Il est dit dans le livre sacré Bouhétouougassinmoofoukonémmandaranikiïo: « En ce temps-là Shaka se tournant vers l'ouest a donné la chiquenaude trois fois de suite; alors de la direction nord-ouest vint une déesse d'une beauté sans expression dont la grâce vertueuse exprimait les plus pures pensées; elle portait comme couronne un serpent blanc et elle avait quatre bras; dans la première main de gauche elle tenait la boule qui donne la toute-puissance, dans la seconde le vase de trésor; dans la première main de droite l'épée, dans la seconde le marteau de trésor. »

Or, à l'angle sud-est de ce monde il y a trois dieux: le premier est le dieu affamé, le second est le dieu avare et le troisième est le dieu malfaisant. La forme du premier est comme un squelette, son teint est comme un nuage noir; celle du second est un crapaud et son teint est un mélange des cinq cou-

leurs primitives ; le dieu malfaisant n'a point de forme, mais il a comme caractéristique une couleur jaunâtre.

Dès le commencement ces trois dieux ne quittent point les êtres ; les Hotokés ayant pitié des humains donnent le bonheur, la fortune, l'affection etc. ; mais ces trois dieux se plaçant comme une voûte entre les Hotokés et les êtres, empêchent qu'ils parviennent jusqu'à nous, comme un manteau de pluie ou de neige qui empêche la pluie ou la neige de pénétrer jusqu'au corps.

Shaka s'adressant à la déesse dit ainsi : « Les Hotokés eux-mêmes n'ont pu répandre encore les bienfaits à tous les êtres, comment vous qui n'êtes pas même arrivée à cette perfection, pouvez-vous leur donner ces grands bonheurs ? — Je connais très bien, répondit Vougassinoo, les moyens : le serpent blanc que je porte sur ma tête, c'est pour faire obéir le dieu avare ; l'épée de la main droite c'est pour faire obéir le dieu malfaisant ; la boule de la vérité de la main gauche, c'est pour faire obéir le dieu affamé ; et comme je les surveille me tournant toujours vers le sud-est, ils ne font aucun mal. Boudhha l'approuve, mais lui dit : Faire obéir le dieu malfaisant n'est pas de votre force seulement, cela tient encore de la sainte parole. »

Il est dit dans le livre sacré Boutsétsouessokoussintenfoutokouenmanvougassinio bossatsouhakougiiazigiiaziguénsanjitsougiokoukiio :

« En ce temps-là, Vougassinio de la famille de Riouos (rois des dragons) habitant le bassin d'Anabata, apparaissant sous la forme d'un dragon blanc devant le Boudhha, adressa ces paroles : Quand je fus arrivé à la perfection dans le passé, je m'appelai Shiohoomiionioray (mioray éclairé des lois justes) ; mais pour protéger la religion bouddhique je distribue la fortune aux êtres en changeant leur pauvreté ; c'est pourquoi apparaissant sous ces différentes formes, je leur répands les moyens différents en faisant pleuvoir nuit et jour les sept trésors, et ne cesse de leur donner ainsi l'avantage.

« Si maintenant en entendant mon nom, on m'honore, je demeurerai au coin nord-ouest de la maison et répandrai les bonheurs comme le Riouo (roi du cercle) du mont Shumi en distribue par la puissance de sa boule de vérité.

« Dans ce monde un seul, nommé Soudatsou m'a honoré et a rendu culte à ma forme du dragon blanc, et il devint par cela même un homme favorisé de toutes les fortunes ; comme je suis le gardien des vertus innombrables des Hotokés des trois mondes, c'est moi qui tiens la clef de ce précieux magasin,

et je distribue à mon gré les facultés de l'éloquence. Ainsi si quelqu'un peut voir ma forme d'apparition, il est sûr qu'il devient dans un instant un homme couvert de toutes les fortunes. Ceci est parfaitement vrai et n'est point douteux. »

Malgré les profondes recherches de la vérité sur cette divinité, je ne puis encore distinguer lequel est le véritable de ces livres sacrés, aussi je les expose ici tous les trois.

Le nom de Benteu n'est qu'une abréviation de foukassiguiriïotchkoudokougiojudaiïbenteu, et celui de Vougassinoo n'est qu'une dénomination particulière qu'on lui a donnée. Dans notre pays les endroits où Benteu a apparu sont l'île de Tchikouboussima dans la province d'Oomi et l'île de d'Enossima dans la province de Sagami. A Yssé il y a une petite chapelle consacrée à Vougassin, et dans l'histoire de ce Kami, on dit que ce Vougassin n'est autre que Vougatsoumitamanokami, fils de Sossanoonomikoto. On dit encore que le dieu d'Inariama à qui on rend culte sous le nom d'Inari est aussi Vougatsoumitasnanokami ; or ce dieu Inari est le protecteur des céréales. Il est dit dans un livre shintoïste appelé Sbisiossiio que Vougamitama est justement Vougassin et par conséquent est le même que le Kami de la petite chapelle d'Yssé ; dans ce livre on parle encore de trois Vougamitamas qui ont tous une charge différente ; il faut tâcher de ne pas les confondre, et on les prononce tous Vouga.

Dans le vulgaire on considère toutes ces trois divinités comme Kamis de la fortune ; or comme Vétsoumi se prononce en japonais Vuouga, on les a confondues sans doute avec Vougassin de la religion bouddhique. On considère à Schitrouboussima et à Enoshima les serpents comme les serviteurs du Kami, probablement parce que dans les livres sacrés bouddhiques, on dit que Vougassinoo apparaît sous la forme du dragon blanc. J'ai vu une fois dans certaine province le corps sacré du soi-disant Inari : c'était simplement un dragon blanc ; c'est encore une erreur de la dénomination de Vougassin.

NOTA. — Le mot Dragon signifie ici serpent.

LES CARACTÈRES ANCIENS AU JAPON

PAR M. METCHNIKOFF

Cette écriture, qui se distingue de toutes les autres usitées au Japon, par son caractère alphabétique, est encore aujourd'hui en usage chez les Coréens, et il existe des doutes sur son origine. Les uns, entre autres *Ban-Noboutomo*, croient qu'elle a été empruntée à la Corée; *Hirata Atsutané* la croit, par contre, d'origine japonaise et très ancienne. D'après d'autres recherches, cette écriture fut inventée sous *Ten-Mon* en 683, par *Icitsmi, mourazi* ou commissaire impérial dans la circonscription de *Sakaï*. Elle fut adoptée par *Sin-Boun*, roi de *Siraghi* et se propagea ensuite dans les autres royaumes de la Corée. Il nous paraît peu probable que les Japonais qui, à cette époque, étaient redevables à la Corée de tous leurs progrès, eussent pu doter leurs civilisateurs d'une écriture qui est supérieure à celles dont ils font eux-mêmes usage encore aujourd'hui (le *hirakana* et le *katakana*). Cependant, les Coréens ne connaissent de l'écriture *hi-foumi* que la forme carrée; tandis que, dans les diverses localités du Japon, le *hi-foumi* était employé sous des formes abrégées et cursives. Il s'est conservé dans quelques temples *shinto* des restes de livres écrits en *hi-foumi* tel qu'il est encore aujourd'hui usité en Corée ou sous une de ses formes cursives (A et B).

N° 1

ÉCRITURE HI-FOUMI OU DU LIVRE DU SOLEIL

^	s	거	ke	OT	u	시	si	히	hi
ㅎ	h, k	타	ta	오	o	기	ki	히	hi
ㅈ	t	터	te	어	ye	ㅈ	ru	미	mi
ㅋ	k	ㅈ	u	니	ni	ㅈ	yu	요	yo
ㄴ	n	ㅈ	o	사	i	이	i	이	y
ㄱ	k	ㅣ	i	키	ri	타	tu	마	mu
ㅈ	yau	ㅈ	e	허	he	아	a	나	na
ㅁ	m	ㅈ	a	터	te	ㄴ	nu	파	pa
○	marque de voyelle	노	no	시	so	고	ko		
		마	ma	오	o	도	to		
		아	a	타	ta	모	mo		
		서	se	하	ha	디	ti		
		어	e	기	ki	고	ko		
		호	ho	머	me	라	ra		
		러	re	가	ka	너	ne		


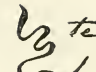
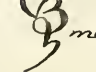

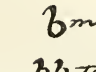
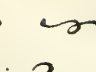

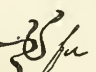
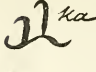
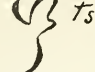
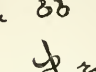
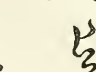
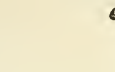

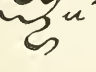
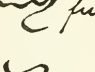
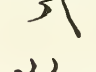
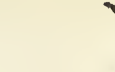
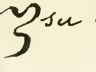
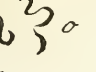
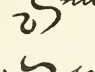
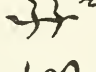
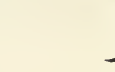
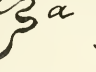
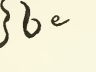
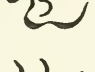


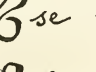
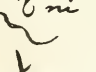

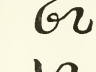
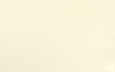
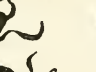
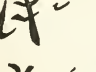
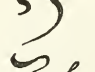
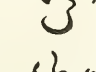
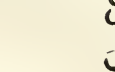
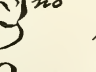
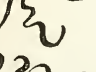

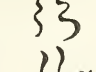

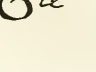
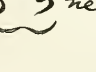
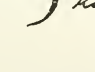
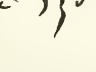
NOTA. — Ces écritures se suivent de droite à gauche par colonnes verticales.

VARIANTE A DU N° 1.

ka	chi	ku	ke	ko	na	mi	mu	me	mo	ta	ti	tu	te	to	sa	si	su	se	so	ka	ki	ku	ke	ko	na	mi	mu	me	mo
カ	チ	ク	ケ	コ	ナ	ミ	ム	メ	モ	タ	チ	ツ	テ	ト	サ	シ	ス	セ	ソ	カ	キ	ク	ケ	コ	ナ	ミ	ム	メ	モ
カ	チ	ク	ケ	コ	ナ	ミ	ム	メ	モ	タ	チ	ツ	テ	ト	サ	シ	ス	セ	ソ	カ	キ	ク	ケ	コ	ナ	ミ	ム	メ	モ

N. B. — L'origine étrangère de cette écriture nous semble suffisamment prouvée par ce seul fait qu'elle contient des signes pour exprimer des sons qui n'existent pas dans la langue japonaise, tels que *tso*, *ti*, *tu*, *te*, *fo* Distincts de *ke*, *ko*, etc.

VARIANTE B DU N° 1.

 ke	 te	 me	 i	 mo	 hi
 fu	 ka	 tsu	 tsi	 fu	 mi
 ma	 u	 fu	 ro	 yo	
 su	 o	 nu	 ra	 i	
 a	 e	 so	 ne	 mu	
 se	 ni	 o	 si	 na	
 e	 i	 ta	 ki	 ya	
 ho	 ré	 ha	 ru	 ko	
 re	 he	 ku	 yu	 to	

B. L'origine étrangère de cette écriture nous semble suffisamment prouvée par ce seul fait qu'elle contient des signes pour exprimer des sons qui n'existent pas dans la langue japonaise, tels que *tsa*, *tso*, *ti*, *tu*, *fè*, *fo*, distincts de *he*, *ho*, etc.

N° 2

ÉCRITURE ANA-ITSI

▽ _a	4 _{ni}	T _{tā}	Γ _{ru}	∩ _{ko}	⊥ _{hi}
≡ _{se}	+ _{sa}	⊥ _{ha}	√ _{yu}	⊥ _{to}	Γ _{fu}
↗ _e	∩ _{ri}	Γ _{ku}	∩ _i	⊥ _{tbi}	∩ _{mi}
≡ _{ho}	≡ _{he}	Γ _{me}	≡ _{tsu}	∩ _{zo}	∩ _{yo}
⊥ _{re}	∩ _{te}	Γ _{me}	∩ _{va}	⊥ _{ra}	∩ _i
◊ _{te}	∩ _{no}	∩ _{ka}	∩ _{nu}	⊥ _{ne}	Γ _{mu}
	⊥ _{ma}	∩ _u	∩ _{so}	⊥ _{si}	≡ _{na}
	Γ _{su}	∩ _{ye}	∩ _o	∩ _{ki}	∩ _{ya}

NOMBRES

∩ ₁₀₀	∩ ₁
∩ ₁₀₀	∩ ₂
	∩ ₃
∩ ₁₀₀₀	∩ ₄
∩ ₁₀₀₀₀	∩ ₅
∩ _{1,000000}	∩ ₆
	∩ ₇
	∩ ₈
	∩ ₉

N° 3

ÉCRITURE HOTSMA

 su	 a	 i	 va	 i
 n	 sa	 no	 ka	 ro
	 ki	 o	 yo	 ha
	 ya	 ku	 ta	 ni
	 me	 ya	 re	 he
	 mi	 ma	 so	 to
	 si	 ke	 ne	 ti
	 e	 fu	 na	 ri
	 hi	 ko	 ra	 nu
	 mo	 ye	 mu	 ru
	 se	 te	 u	 o

La présence du *n* final démontre que cette écriture est postérieure à l'introduction de l'idéographie chinoise.

B. Cette écriture est arrangée dans l'ordre de l'*iroha*, dont on attribue l'invention à *Kooboo-Daï Si*. Les précédentes forment la légende du *Livre du Soleil*: *Hi-foumi yoï mounaya koto motsi*, etc.

La VARIANTE A DU N° 1 est rangée par ordre de voyelles *a, i, u, o, e*, imité du sanscrit.

Séance du Samedi 7 Septembre

— SOIR —

CLOTURE DU CONGRÈS

1. Discours de M. le baron TEXTOR DE RAVISI.
2. Vœux émis par le Congrès.
3. Résumé des travaux du Congrès, par M. GUIMET.

INAUGURATION DU MUSÉE ORIENTAL

4. Discours de M. GUIMET.
 5. Discours de M. le baron TEXTOR DE RAVISI
 6. Discours de M. CAILLEMER.
 7. Discours de M. GUIMET.
-

Samedi 7 Septembre

SÉANCE GÉNÉRALE DE CLOTURE

PRÉSIDENT. M. le baron TEXTOR DE RAVISI.

VICE-PRÉSIDENT. M. GUIMET.

SECRÉTAIRES. { MM. PIQUET.
TOMIL.
HARADA.

Au début de la séance, M. le baron Textor de Ravisi, dans un discours très applaudi, annonce que le prochain Congrès des Orientalistes aura probablement lieu à Nancy ; il remercie la ville de Lyon de l'accueil fait au Congrès ; il espère que ces grandes assises auront largement contribué à développer la tolérance, l'union de tous par l'oubli de toutes les rivalités sur le terrain commun de la science.

« Les congrès précédents, dit l'honorable et sympathique orateur, avaient émis le vœu qu'une école orientale fût fondée en province ; ce vœu a été réalisé par la munificence de M. Guimet, à la suite de son voyage au Japon. C'est là répondre par des actes aux défiances soulevées à Paris contre les savants de province. »

M. Piquet, un des secrétaires généraux, donne lecture au Congrès des vœux qu'il soumet à sa délibération :

I

Le Congrès provincial des orientalistes émet le vœu que des mesures soient prises pour la conservation, la classification et la reproduction des papyrus égyptiens (Proposition de MM. Caillemer et de Marsy).

II

Vœu pour qu'il soit fait une enquête sur le babisme ;

III

Vœu pour que la destruction des ruines assyriennes signalée par le *Times of India* soit l'objet de représentations au gouvernement ture, par les ambassades ;

IV

Vœu pour que l'Institut réserve un de ses prix annuels à la meilleure étude sur le Dharma-Çastra ;

V

Attendu que l'importance des proverbes, en tant qu'ils forment une portion essentielle de la littérature populaire, est aujourd'hui reconnue, le Congrès émet le vœu que des mesures soient prises pour réunir une collection complète des proverbes usités dans les possessions françaises de l'Algérie, du Sénégal et de la Cochinchine, donner les interprétations qui leur sont le plus généralement assignées, déterminer leur usage et faire ressortir quelle lumière ils jettent sur les mots archaïques, la vie sociale et l'histoire du pays (Proposition du Rev. Long).

VI

Le Congrès des orientalistes tenant à Lyon sa troisième session, Considérant que son but et ses ressources ne lui permettent d'autre ensei-

gnement dans ses chaires, que celui déjà très complexe des religions, de la philologie et de l'ethnographie de l'extrême Orient;

Considérant pourtant que rien de ce qui touche même de loin à l'orientalisme ne lui est indifférent; que parallèlement au côté scientifique il n'oublie jamais le côté pratique; qu'il doit se préoccuper sans cesse de l'avenir de nos possessions dont un des principaux moyens de colonisation est pour le colonisateur la connaissance de la langue indigène :

Par ces motifs,

Emet le vœu que le ministère de l'instruction publique, non seulement multiplie les chaires de langue arabe en Algérie, mais qu'il en fonde également une à Lyon et une à Marseille (Proposition de M. Lucien Deyme).

VII

Vœu pour qu'il soit établi à Lyon une chaire de mythologie comparée.

VIII

Vœu pour qu'il soit composé et publié une Géographie illustrée qui, à l'aide des découvertes et des traditions orientales, fournirait son contingent d'enseignement religieux; donnerait *in extenso*, et même quelquefois avec reproduction du texte, toutes les doctrines étrangères sur l'existence de Dieu, la loi naturelle et l'immortalité de l'âme (Proposition de M. l'abbé Tixier).

IX

Vœu pour qu'il soit fait pour le Japon un travail analogue à celui que M. Cordier a publié pour la Chine, c'est-à-dire un catalogue des ouvrages qui ont été publiés dans ou sur ce pays.

X

Vœu pour que nos administrations coloniales de l'extrême Orient publient un travail du même genre que *The illustrated Australian News* dont il est présenté au Congrès un numéro contenant des détails économiques ou pittoresques fort curieux sur la colonie de Victoria. Par une publicité intelligente un ouvrage de ce genre pourrait faire connaître nos poses-

sions asiatiques et inspirer à nos compatriotes le désir d'aller exploiter les richesses jusqu'à ce jour inutilisées de ce pays.

Le Congrès, consulté, adopte à l'unanimité ces différents vœux.

M. le Président donne la parole à M. Guimet, qui résume ainsi les travaux du Congrès :

« MESSIEURS,

« L'Europe possède en ce moment deux grands courants d'études orientales.

« L'un, majestueux, grandiose, prit sa source à Paris. Il a traversé Londres et Saint-Petersbourg, et, dans trois jours, nous le verrons mêler ses idées scientifiques aux flots poétiques de l'Arno. C'est un courant international. L'autre, plus modeste, a aussi son point de départ dans la capitale de la France ou plutôt dans les environs de Paris, à Levallois-Perret, chez M. Léon de Rosny. On l'a vu successivement venir à Saint-Étienne, toucher à Marseille et se diriger sur Nancy en passant par Lyon. C'est un courant provincial.

« Ces deux mouvements d'études s'entraident et se complètent, et Paris d'où ils sortent, s'intéresse à l'un et à l'autre comme à deux enfants de prédilection.

« Notre Congrès de Lyon a été l'objet de vives sympathies de la part des savants de la capitale, et les dernières paroles du doyen de l'orientalisme, la dernière pensée de celui que la science indianiste vient de perdre, ont été pour nous. Il y a huit jours à peine que M. Garcin de Tassy nous envoyait ses vœux, ses encouragements, ses sympathies, et l'on peut penser que les souhaits du maître mourant nous ont porté bonheur.

« Notre œuvre devait trouver un écho bienveillant parmi les professeurs de l'École des langues orientales, les professeurs de l'École des hautes études, les professeurs du Collège de France et parmi les membres de l'Institut.

« Aussi tous les Orientalistes de ces institutions se sont fait un plaisir et un devoir de nous patronner, et le plus grand nombre figure sur la liste de nos membres d'honneur.

« Plusieurs devaient prendre part à vos travaux, mais les vacances,

mais les voyages, mais la santé, la chasse, les eaux, la mer, la famille, que sais-je encore!... De sorte qu'un seul est venu à nous.

« M. Maspero me permettra donc de dire que, grâce à ces abstentions forcées, notre Congrès a bien eu le cachet qu'il devait avoir, que nos travaux sont venus surtout de la province et de notre localité, que, puisque la science officielle lui a manqué, ses résultats scientifiques sont bien le fait des départements et qu'il est par excellence un congrès provincial.

« Dieu me garde d'oublier le concours actif, dévoué, efficace, des étrangers qui sont venus à nous ! Qu'aurait été la science indienne sans la présence de M. Robert Gust, de Londres, et du Révérend Long, de Calcutta ? Qu'auraient été les séances scientifiques, syriennes, indiennes, chinoises et japonaises, sans l'intervention brillante du noble Sicilien qui représente au milieu de nous le congrès de Florence ? Que serait devenue notre séance égyptologique si M. Naville, de Genève, nous avait manqué ?

« Que serait-il advenu des questions japonaises si M. Metchnikoff ne s'en était mêlé ?

« Vous voyez donc que si la victoire s'est décidée en votre faveur, Messieurs, c'est que de savants étrangers étaient avec nous, et que nous avons su nous ménager des alliances au delà des frontières.

« Mais c'est de plus loin encore que les sympathies nous sont arrivées.

« Un des représentants du gouvernement japonais, à l'Exposition, M. Rioutchi Kouki, avait accepté de prendre place ici au fauteuil de la présidence. Le dévouement éclairé, infatigable, passionné, qu'il porte aux choses de l'éducation le poussait à se réunir à nous, et à élucider les questions du passé et les besoins de l'avenir.... Si la maladie l'a retenu, sa pensée n'en est pas moins au milieu du Congrès, et il saura être auprès de S. M. le Mikado l'interprète de vos désirs et de vos remerciements.

« S. Exc. Kouo-Tajen, ministre de la Chine, s'est vivement préoccupé de notre œuvre. Ce grand dignitaire a voulu répondre lui-même à la plupart des questions que vous aviez posées. Autant pour s'éclairer que pour nous instruire, il s'est fait représenter par un jeune et sympathique savant qui est venu discuter ici les idées scientifiques et commerciales que vous aviez agitées.

« C'est là un symptôme excellent, Messieurs. Lorsque deux grands pays

échangeent leurs pensées sur le tapis vert d'une réunion scientifique, on peut prévoir que la pratique suivra la théorie et que des résultats matériels, des rapports amicaux, ne tarderont pas à naître de cet échange de doctrines. Lyon plus qu'aucune autre ville y est intéressée, et c'est une bonne fortune pour notre cité d'avoir été le théâtre de ce rapprochement qui, à coup sûr, sera fécond.

« C'est ce qu'a bien compris notre Chambre de commerce, dont les sympathies nous ont encouragés et dont l'honorable secrétaire a bien voulu présider cette importante séance, dans laquelle vous avez applaudi les larges aperçus de M. Louis Desgrand et les communications si pratiques de MM. Piquet, Hedde, Cordier, Coignet et Tomii.

« L'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon a pris à vos travaux une part active. C'est elle qui a rédigé ce programme scientifique qu'on avait trouvé trop étendu, et qui pourtant n'a pas été au-dessus de vos forces. MM. Faivre, de Castillon, de Ravisi, Bellin, Hignard, Chantre, Brossard, Hénon (toute une pléiade de spécialistes), se sont chargés de jeter la lumière sur les questions posées, et vous n'avez pas oublié la remarquable discussion dans laquelle M. l'abbé Guinand, notre doyen de la Faculté de théologie, et M. Weinberg, notre grand rabbin, ont placé le Congrès à ce niveau élevé et brillant où il a su se maintenir.

« Car c'est un éloge à faire à ces grandes assises orientales, que les sujets religieux, qui y ont été examinés avec une prédilection bien marquée, les ont élevées du premier coup au-dessus des assemblées scientifiques ordinaires. Nous n'avions certes aucun dogme à préciser, et pourtant on sentait planer sur la discussion un sentiment de tolérance, de déférence réciproque, qui a donné à tous les discours une dignité, une élévation qu'on ne peut se refuser à constater.

« Et pourtant que d'écueils se pressaient autour de nous ! Dès qu'on parle de questions religieuses, les inquiétudes naissent à chaque pas, chacun se croit attaqué dans ses croyances, dans sa conscience. Les idées sociales se dressent comme des épouvantes derrière les dogmes consolateurs, l'effroi et la discorde semblent prêts à entrer en scène.

« Comment se fait-il que nous ayons pu discourir pendant toute une semaine sur ces questions brûlantes, sans qu'un seul moment la douce confraternité qui nous unissait ait pu être troublée ?

« C'est que nous avons tous un but commun, la science ! C'est là le talisman qui nous a sauvagardés et qui nous a permis, sans qu'aucun ait à renoncer à ses propres convictions, de faire de toutes nos découvertes philologiques, ethnographiques, archéologiques, un vigoureux faisceau qui restera comme un monument indestructible, comme un exemple et comme un enseignement.

« Honneur à vous, Messieurs, qui avez su résoudre ce singulier problème de réunir des hommes de pays différents, de croyances diverses et de les mettre d'accord sur des questions de religion !

« Honneur à vous, Messieurs Naville et Maspero, qui nous avez dévoilé avec tant de complaisance et tant de clarté les mystères sacrés des bords du Nil !

« Honneur à vous, Messieurs Oppert, Darmstetter, Flottard et tant d'autres, qui nous avez envoyé vos idées sur les religions de la Perse et de l'Assyrie ! à vous, Messieurs du Mazet, Montet, de Marsy, l'abbé de Meissas, Pélagaud, qui nous avez entretenus des croyances arabes et persanes ! A vous, Messieurs Cordier, Metchnikoff, Milsom, Laffite, Weber, Dupuy, Jourdan, qui nous avez parlé des croyances de la Chine et du Japon !

« Honneur enfin à vous surtout, mes chers amis de notre École orientale, dont les travaux consciencieux, éclairés, vous ont valu des succès que je suis fier de constater. Ymaïzoumi, Panditiléké, Tomii, Harada, da Silva, vous venez de fonder à Lyon la science orientale.

« Je dois vous remercier aussi, vous, Messieurs, qui, sans avoir voulu nous présenter de travaux scientifiques, avez animé nos séances par vos observations et vos objections ; vous avez vivifié nos travaux en leur donnant la consécration du démenti qui renverse ou consolide, selon qu'on est faible ou fort, qui est en somme une épreuve à laquelle doit être soumis tout résultat scientifique pour reconnaître s'il est né viable.

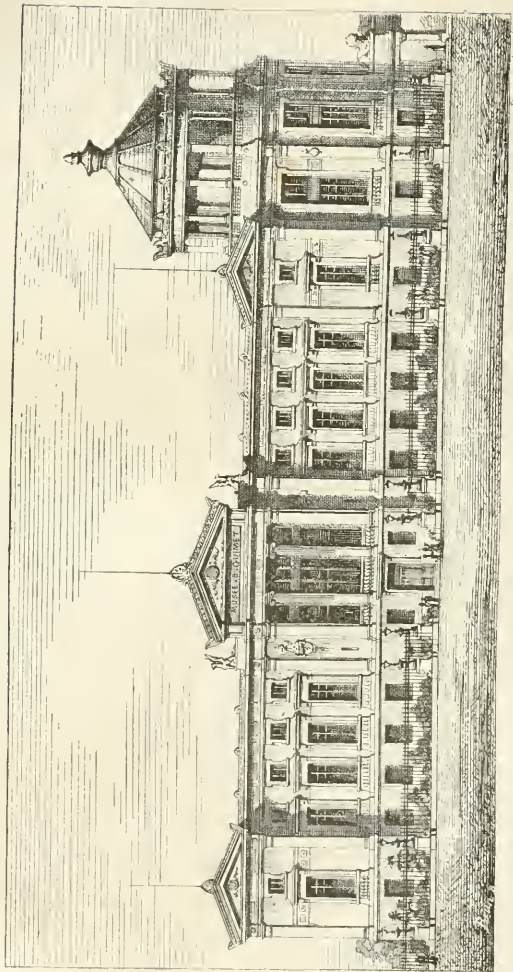
« Au milieu de la richesse de nos procès-verbaux, et vu le peu de temps qui m'a été laissé, je prie ceux que j'oublie aujourd'hui de me pardonner ; ils auront droit plus tard à des remerciements d'autant plus énergiques.

« Messieurs, je vous le demande, êtes-vous satisfaits de votre Congrès ? Pouvez-vous, sans vous faire d'illusion, déclarer que vous avez obtenu de véritables résultats, ou que vous entrevoyez clairement ceux qu'on peut, qu'on doit, qu'on va obtenir encore ? S'il en est ainsi, félicitez-vous vous-mêmes.

Quant à moi, je ne puis que vous témoigner, au nom du comité organisateur, notre reconnaissance la plus complète.

« Il y a huit jours, le Congrès était ouvert par M. Caillemer, notre doyen de la Faculté de droit. Vous avez encore présent à la mémoire le magnifique discours qu'il nous a lu. Aujourd'hui je viens clore le Congrès par un discours écrit à la hâte et dont je suis honteux. En faveur du premier, pardonnez au second. Figurez-vous entendre encore les accents vibrants, les paroles élevées de notre doyen ; je me mets sous son patronage, je me cache sous son égide, et c'est cette pensée seule qui m'a donné le courage de vous parler du Congrès au nom du Congrès lui-même. »

Après ce discours vivement applaudi, la séance est levée.



MUSÉE GUIMET

VISITE AU MUSÉE ORIENTAL

DE

M. ÉMILE GUIMET

Ce Musée, élevé boulevard du Nord près le parc de la Tête-d'Or, couvre une superficie de 3,500 mètres.

L'entrée principale est ornée de portiques grecs et destinée à desservir toutes les galeries du rez-de-chaussée, où seront renfermés les marbres et les céramiques. Au centre un escalier monumental donnera accès aux principales galeries du Musée, où se trouveront exposées les collections de M. Guimet. Une tour gigantesque forme le pivot de tout le monument et sera affectée à la bibliothèque qui embrassera l'étage d'une seule volée. Au-dessus un belvédère, ou lanterne de Diogène, renfermera un diorama représentant les ruines du temple de Karnak vues du sommet du pylône central.

M. Émile Guimet a trouvé dans M. Jules Chatron, l'architecte du monument, un interprète heureux de sa pensée.

Après une excursion dans les diverses parties du bâtiment, a eu lieu la cérémonie d'inauguration.

M. GUIMET, prenant le premier la parole, a prononcé le discours suivant :

« MESSIEURS,

« Je vous suis très reconnaissant de l'honneur que vous me faites de venir inaugurer le Musée Oriental que j'établis dans cette ville. Vous savez que la ville de Lyon est une ville de travail, de travail matériel et aussi de travail intellectuel. On n'y demande qu'à s'instruire, et voilà pourquoi j'ai cherché à établir ici un centre d'études orientales. A Paris, il y a un centre considérable de ces études, mais elles sont portées davantage vers le côté spéculatif de la science.

« Or, j'ai cru qu'une ville commerciale comme Lyon, qui a tant de rapports avec l'extrême Orient, tirerait un grand parti d'une école orientale et d'un musée d'objets orientaux.

« Une autre raison encore m'a guidé. J'ai remarqué que la plupart des élèves de langues orientales à Paris, permettez-moi l'expression, ne *poussent* pas. Ils sont peu nombreux et n'ont guère d'autre avenir que de chercher à succéder un jour à leur professeur.

« J'ai cru devoir me porter vers le côté pratique et chercher à former à Lyon des interprètes susceptibles de lire tous les textes ordinaires et courants, et, tandis que les professeurs arrivent tout au plus à déchiffrer quelques lignes d'un texte quelconque, j'ai cru qu'il valait mieux faire venir du pays même des gens capables de donner une instruction pratique à nos jeunes gens.

« Voilà ce qui m'a guidé dans l'établissement de l'École orientale.

« Ce n'est pas tout, j'ai été désigné par M. le Ministre de l'instruction publique pour faire dans l'extrême Orient des études sur les religions. Ces études ne se font que sur des textes écrits et sur des monuments artistiques.

« Pour faire ces études, il ne suffit pas de voir en voyageant, il faut étudier sur place. Un musée, dans lequel on rassemblerait tous les monuments que je possède ou qui pourront m'être envoyés, m'a semblé pouvoir réaliser ce but. Vous verrez, en visitant le musée d'objets religieux et la bibliothèque traitant de matières religieuses et aussi l'École orientale, que j'ai cherché la meilleure manière de réaliser mon projet.

« Un autre résultat de ma mission, c'est le Congrès auquel vous avez bien voulu assister. Si je n'avais pas fait le voyage dont je viens de parler, notre

réunion n'aurait pas eu l'éclat que vous lui avez donné. Ce voyage m'a permis de m'adresser aux membres de l'Institut, aux professeurs du Collège de France en même temps qu'aux savants de tous les pays, avec une autorité que je n'aurais pas eue autrement; c'est donc au ministre qui m'a envoyé en Orient, à M. Waddington, que revient indirectement l'initiative de tout cet ensemble scientifique.

« Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, d'être venus visiter le musée et surtout d'avoir contribué au succès du Congrès, qui sera une brillante auréole autour de ma mission. »

M. le baron TEXTOR DE RAVISI :

« L'Orientalisme avait formé un vœu bien humble et bien simple, c'était que dans les musées de province, on voulût bien consacrer une chambre ou tout au moins une vitrine aux bibelots orientaux; ce n'est encore qu'un désir, M. Guimet va le réaliser, comme il sait réaliser toutes les choses dont il s'occupe. Il a répondu à ce simple vœu par le palais oriental qu'on inaugure aujourd'hui : Honneur donc à M. Guimet, à qui la ville de Lyon doit de posséder un musée oriental! »

M. GILLEMER dit à son tour :

« MESSIEURS,

« Je ne demande pas la parole comme membre du Congrès, car j'ai peut-être abusé de vos instants en cette qualité; je vous prie de me permettre cette fois de m'adresser à vous comme membre de l'Université (*Très-bien*).

« Grâce à l'absence de M. le Recteur de l'Académie, je suis aujourd'hui le représentant du ministère de l'instruction publique à Lyon, et il me semble que cette cérémonie ne peut pas se terminer sans que des remerciements soient adressés à M. Guimet au nom de l'Université (*Applaudissements*).

« M. Guimet vient de nous dire pourquoi il a fondé ce Musée. A côté des chaires officielles qui ne peuvent former qu'un très petit nombre d'hommes, il faut qu'il y ait des écoles pratiques donnant aux élèves l'enseignement dont ils ont besoin, soit pour développer leurs études théoriques, soit pour acquérir les notions techniques requises par les exigences de la vie quotidienne.

L'œuvre que nous inaugurons se présente donc comme parallèle à celle de l'Université, et elle a droit à toutes nos sympathies.

« L'Université, le Congrès l'a prouvé, n'a pas le monopole des études scientifiques et littéraires. Nous avons eu, dans vos réunions, une part très peu considérable, si on la compare à celle des savants étrangers. Mais, dans notre pays, où l'on a l'habitude de tout personnifier, l'Université est, en quelque sorte, la personnification des hautes études, et, lorsqu'on veut savoir quel est l'état de ces études, c'est l'Université qu'on examine. Quand elle progresse, on dit que la science française progresse; si au contraire elle s'arrête, il semble qu'il y a un temps d'arrêt dans la marche de la science française. L'Université accepte volontiers ce rôle de représentant des grandes études littéraires et scientifiques; mais, pour le remplir convenablement, elle a besoin de beaucoup de ressources.

« Ces ressources lui ont presque toujours fait défaut.

« Je suis déjà, permettez-moi de le dire, un des vétérans de l'enseignement supérieur et j'ai le droit de parler du passé. J'ai appartenu pendant quatorze ans à une Faculté voisine, dans laquelle j'avais d'éminents collègues, un entre autres dont le nom vous est bien connu, M. Boissonade, aujourd'hui chargé de donner des lois au Japon. Plusieurs d'entre nous avaient entrepris de grands travaux d'érudition et envoyaient des Mémoires à l'Institut. Savez-vous, Messieurs, quelles étaient nos ressources? Le gouvernement n'accordait à notre Faculté, pour les acquisitions de livres, qu'une somme annuelle de deux cents francs (*Oh ! oh !*).

« Oui, Messieurs, deux cents francs! J'ai devant moi mon collègue, M. Hignard, qui appartient aux Facultés des lettres, qui doivent se tenir au courant de toutes les œuvres d'érudition publiées en France et à l'étranger. Il vous dira que la Faculté des lettres de Lyon recevait un crédit égal à celui que nous avions à la Faculté de droit de Grenoble : deux cents francs !

« Depuis huit ans, les choses ont bien changé (*Bravos*). Malgré nos malheurs, malgré nos désastres, le budget de l'enseignement supérieur a été plus que doublé. Il est aujourd'hui de neuf millions.

« Mais alors, il était de quatre millions; et encore, si l'État dépensait quatre millions, il en encaissait à peu près autant. La Faculté de droit de Grenoble versait même chaque année au Trésor public un excédent de recettes

de trente mille francs, et sur ces trente mille francs on nous rendait une misérable somme de deux cents francs pour acquisition de livres !

« Voilà les ressources dont nous disposons. Nos jeunes collègues ne se doutent pas des difficultés que nous avons rencontrées, difficultés dont nous sommes les bons juges, nous qui avons réussi à en triompher.

« Je le répète, nous sommes moins malheureux aujourd'hui ; mais nous avons tout l'arrière à regagner, les crédits que l'on met à notre disposition nous permettent de nous tenir au courant du mouvement scientifique général ; mais nous devons regagner tout ce temps perdu pendant lequel nos collections ne recevaient aucun accroissement sérieux.

« L'État, malgré sa bonne volonté, ne peut pas satisfaire complètement à la tâche, et voilà pourquoi nous devons remercier, du plus profond de notre cœur, M. Guimet qui veut bien nous aider (*Applaudissements chaleureux*). Ceux qui consacrent leur fortune au développement de la science ont droit à notre gratitude, et je me permets, comme représentant de l'Université, de remercier M. Guimet.

« Je dirais presque que je le remercie à un second point de vue. Son œuvre restera une œuvre complètement libre, complètement privée : nous devons lui en savoir gré (*Très-bien*).

« Nos grandes collections, musées et bibliothèques, sont placées sous la surveillance du ministère de l'instruction publique, leurs gardiens étant responsables vis-à-vis de ces grandes collectivités qu'on appelle l'État ou la commune, doivent multiplier les précautions lorsqu'il s'agit de communiquer au public les trésors confiés à leur garde. Nous avons maintes fois murmuré contre ce que nous appelons leur bureaucratie ; mais on comprend que des fonctionnaires responsables ne reculent pas devant toutes les mesures qui couvrent leur responsabilité, si gênantes qu'elles soient pour les travailleurs.

« L'œuvre de M. Guimet, œuvre libre, échappera nécessairement à toute cette réglementation. Je suis convaincu que ses collections faciliteront le travail parce qu'elles seront accessibles à tous et que tous pourront en profiter librement (*Bravos*).

« Nous savons, en effet, que le Musée de M. Guimet nous sera ouvert à toute époque, pendant les vacances comme pendant la durée de l'École orientale.

Nous savons également que nous trouverons ici des ressources que nous chercherions vainement ailleurs.

« Nous pourrions donc entreprendre ou poursuivre des travaux que sans lui nous n'aurions jamais pu faire. Aussi suis-je l'interprète de tous mes collègues et du ministère de l'instruction publique en lui exprimant la plus cordiale gratitude (*Applaudissements chaleureux*).

M. GUMET. « Quoique l'ordre des discours soit réglé, je vous demande la permission de ne pas laisser sans réponse les paroles éloquentes et bienveillantes de MM. Textor de Ravisi, Langlade et Caillemer.

« M. Caillemer me fait jouer un rôle que je ne soupçonnais pas ; je voulais réunir mes collections pour en faire profiter toutes les personnes qu'elles peuvent intéresser ; l'honorable doyen me dit : Vous avez donné un exemple, il me dit presque que j'ai à faire rougir l'administration de ce qu'elle ne fait pas. J'accepte la tâche et je tâcherai de m'en rendre digne (*Très-bien*).

« Messieurs, je vous demande de me seconder dans mon entreprise. Aujourd'hui déjà, vous m'avez donné un appui considérable en venant assister à nos travaux scientifiques. Je vais avoir besoin de cet appui d'une manière constante, pour compléter cette collection, pour la classer et enfin pour avoir un personnel de lecteurs, d'auditeurs et d'élèves. Car je cherche à propager la science, à semer de la graine de savants, et si sur cent graines une seule prospère, j'aurai atteint mon but. C'est pour cela que je vous demande votre appui.

« Je vous demande pardon d'abuser de vos moments, mais nous ne devons pas nous quitter sans faire la remarque que nous sommes dans un palais élevé à la science, suivant l'expression de M. Textor de Ravisi et que, sans un architecte de mérite, ce palais ne serait pas aussi bien décoré qu'il l'est. C'est un acte de stricte justice que je rends à M. Chatron, l'architecte qui a si bien su triompher des difficultés et qui a si bien réussi à élever notre Musée Oriental (*Applaudissements*).

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME

Séance du Mercredi 4 Septembre soir

RELIGIONS ANCIENNES DE L'INDE

	PAGES
Allocution de M. le duc LANGIA DI BROLO, président.	1
Extraits du Dathavansa de M. COOMARA SWAMY, lus par M. GUINET.	
Introduction à l'histoire de la Dent relique du Bouddha, par M. GERSON DA CUNHA, lue par M. GUINET	41
Lettre de M. GUILLAUME VOUTE, délégué de Java à l'Exposition universelle de Paris . .	47
Littérature des religions des peuples de l'archipel des Indes Orientales Néerlandaises . .	49
Catalogue des Bouddhas qui ont précédé Sakia-Mouni, par M. PANDITILÉKÉ	20
Visites des Bouddhas à Ceylan par le Rév. ALWYS, de Colombo	22
Langues modernes des Indes par le Dr CUST	22
Lettre de M. le marquis DE CROIZIER	23
Abidammapédipike, dictionnaire pali-anglais, de M. SUBUTI TERRUNANSE, prêtre bouddhiste	23
Du Nirvâné, par M. DA SYLVA	24
Discussion sur ce sujet.	26
Époque de la rédaction des lois de Manou.	29
Le mythe de Votan, par M. DE CHARENCEY	33

Séance du Jeudi 5 Septembre soir

RELIGIONS DE LA CHINE

	Pages
Allocution de M. CORDIER, président.	43
Compte rendu du congrès des Orientalistes de Marseille, déposé par M. BREITMAYER. . .	44
Aperçu sur les religions chinoises, par M. CORDIER.	44
Le Feng-Shoui, par M. E. ETEL, Analyse par M. MILSON	45
Étude critique sur Lao-Tseu, par M. YMAIZOUMI	52
Proverbes recueillis et mis en ordre par M. Paul PERNY	54
Considérations générales sur l'ensemble de la civilisation chinoise, par M. Pierre LAF- FITE	54
Album de personnages bouddhiques	56
Des croyances et des superstitions des Chinois avant Confucius, par M. YMAIZOUMI . . .	56
Discussion sur ce sujet	61
Expédition de M. DUPUIS au Tong-king	65
Textes khmers, par M. AYMIGNIER	66
Du culte des ancêtres en Chine sous la dynastie de Tchéou, par M. YMAIZOUMI	68
Discussion sur ce sujet.	79
Étude sur le livre de la Vertu et de la Voie, par M. YMAIZOUMI	83

Séance du Vendredi 6 Septembre soir

RELIGIONS DU JAPON

Le Japon de nos jours, par M. G. BOUSQUET	90
Notice sur la religion nationale des Japonais, le culte des Kamis ou shintoïsme, par M. L. МЕТСНИКОВ	92
Discussion sur ce sujet.	98
Historique des différents caractères d'écriture employés au Japon, par M. HARADA . . .	101
Le mont Shumi, par M. SEMITANI	105
Explication du mot Rioubou	111
Prière à Amida Bouddha	113
À quelle époque les Japonais connaissaient-ils le mouvement de la terre?	114
De la religion shintoïste, par M. YMAIZOUMI	115
Relations entre les sistres bouddhiques et certains objets de l'âge de bronze européen, par M. E. CHANTRE	119
De l'usage des sistres	123

TABLE DES MATIÈRES

157

	Pages
Notice sur la déesse Ben-Zaïten, par M. SEMITANI	129
Des caractères anciens au Japon, par M. METCHNIKOFF.	
1 ^o Écriture Hifoumi ou du livre du Soleil.	135
2 ^o Écriture Ana-itsi	138
3 ^o Écriture Hotsma	139

Séance du Samedi 7 Septembre soir

CLOTURE DU CONGRÈS

Discours de M. le baron TEXTOR DE RAVISI	141
Vœux émis par le Congrès.	142
Résumé des travaux du Congrès, par M. GUIMET	144

INAUGURATION DU MUSÉE ORIENTAL

Discours de M. GUIMET.	150
Discours de M. le baron TEXTOR DE RAVISI.	151
Discours de M. CAILLEMER.	151
Discours de M. GUIMET.	154



INDEX

DES

MEMBRES DU CONGRÈS

QUI ONT PRIS LA PAROLE DANS LES SÉANCES

MM.

ARDOUIN DU MAZET, t. I, p. 107, 206, 302, 304. — T. II, p. 66.

BELLIN, t. I, p. 131, 139, 152.

BROSSARD, t. I, p. 48, 181, 186, 187.

CAILLEMER, t. I, p. 41, 212, 213, 214, 250, 295, 304, 311, 314. — T. II, p. 29, 31, 79, 151.

E. CHANTRE, t. I, p. 153. — T. II, p. 119, 124, 126, 127

COIGNET, t. I, p. 118, 127.

CORDIER, t. I, p. 87, 111, 120, 203, 211, 213, 234, 301, 302, 307, 310. — T. II, 43, 44, 52, 53, 54, 56, 63, 65, 66, 82.

D^r CUST, t. II, p. 22.

LOCIS DESGRAND, t. I, p. 90.

FAIVRE, t. I, p. 130.

L'abbé FAVRE, t. I, 222, 229.

GACHON, t. I, p. 252, 252, 262.

E. GUIMET, t. I, p. 41, 45, 112, 121, 131, 132, 136, 139, 201, 211, 217, 247, 247, 250, 263, 303, 311. — T. II, p. 2, 11, 20, 22, 25, 27, 44, 52, 54, 56, 63, 64, 66, 66, 81, 82, 89, 91, 100, 104, 105, 114, 115, 118, 125, 128, 144, 150, 154.

L'abbé GUINAND, t. I, p. 187, 198, 200, 306, 309.

HARADA, t. II, p. 101.

HIGNARD, t. I, p. 231, 249, 300.

MM.

- JOUBERT, t. I, p. 31.
 JOURDAN, t. II, p. 90, 104, 118, 124, 128.
 Le duc LANCIA DI BROLLO, t. I, p. 186, 187, 200, 303, 305, 310. — T. II, p. 1, 22, 23, 25, 26, 54, 125.
 LANGLADE, t. I, p. 33.
 Le Rév. LONG, t. I, p. 208, 211, 213, 214, 234.
 Le comte DE MARSY, t. I, 213, 303, 313.
 MASPERO, t. I, p. 235, 247, 247, 253, 259, 262.
 L'abbé DE MEISSAS, t. I, p. 152, 258, 260, 260, 262, 304, 305. — T. II, p. 26, 27, 61, 63, 92, 98, 101.
 LÉON METCHNIKOFF, t. I, p. 218.
 MONTET, t. I, p. 307.
 E. MILSON, t. I, p. 113, 120, 120. — T. II, p. 45.
 NAVILLE, t. I, p. 233, 248, 252, 252, 255, 258, 263, 275. — T. II, p. 127, 127.
 E. PÉLAGAUD, t. I, p. 307.
 E. PIQUET, t. I, p. 83, 115, 118, 119. — T. II, p. 17, 90, 124.
 SÈVÈNE, t. I, p. 47, 122.
 DA SYLVA, t. II, p. 23, 24, 126.
 TOMI, t. I, p. 116. — T. II, p. 56, 68, 105, 111, 112, 115, 113, 125.
 Le baron TEXTOR DE RAVISI, t. I, p. 35, 137, 152, 208, 209, 211, 213, 252. — T. I, p. 27, 31, 114, 114, 115, 123, 141, 151.
 WEINBERG, t. I, p. 195, 199, 213, 217, 260, 260, 310.

INDEX

DES

TRAVAUX PRÉSENTÉS AU CONGRÈS

	Tomes	Pages
MM.		
ALWYS (Le Révérend) DE COLOMBO. — Visites des Bouddhas à l'île de Lanka . . .	II	22
AYMONNIER. — Textes khmers	II	66
BELIN (GASPARD). — Antiquité de la langue sanscrite	I	139
BOUSQUET (GEORGES). — Le Japon de nos jours	II	90
BREITTMAYER. — Compte rendu du Congrès des Orientalistes de Marseille	II	44
BROSSARD. — Étude archéologique sur la nature et l'emploi des fils d'or dans les soieries du moyen âge	I	181
BRUNET (HYACINTHE). — Alphabet universel	I	132
CARTAILHAC (ÉMILE). — L'Age de la pierre en Asie	I	315
DE CASTILLON (Le comte). — Les Kakis	I	123
CHÂNTRE (ERNEST). — De l'Origine orientale de la Métallurgie	I	135
— Relations entre les sistres bouddhiques et certains objets de l'âge du bronze européen	II	119
DE CHARENCEY. — Des couleurs considérées comme symboles des points de l'horizon	II	119
— Le mythe de Votan	II	20
COOMARA SWAMY. — Dathavansa ou Histoire de la Dent relique du Bouddha Gautama	II	2
CORDIER (HENRI). — Narrative of the recent events in Tong-king	II	65
CUST (Le docteur). — Les Langues modernes des Indes	II	22
DARMESTEITER. — Ormuzd et Arhiman	I	314
DUCATEAU. — Les Aïnos	II	113
DUPUIS. — Expédition au Tong-king	II	65
EITEL (Dr E.-J.). Le Feng-Shoui	II	45
FAYRE (L'abbé). — Notice sur un curieux manuscrit rapporté de l'Inde	I	222

	Tomes	Pages
GERSON DA CUNHA. — Histoire de la Dent relique de Ceylan	II	11
GUERRIER DE DUMAST (Le baron). — Fleurs de l'Inde, poésies hindoues	I	132
GUINAND (L'abbé). — Assimilation de la véritable Langue sémitique avec la Langue accadienne	I	187
HARADA. — Historique des différents Caractères d'écriture employés au Japon.	II	401
HEDDE (ISIDORE). — Éphémérides comparées de l'industrie sérigène	I	48
LAFFITE (PIERRE). — Considérations générales sur l'ensemble de la Civilisation chinoise	II	51
LEFÉBURE et GUYESSE. — Le Papyrus funéraire de Soutimès	I	255
LIEBLEIN. — Étude sur le nom et le culte primitif du Dieu hébreu Jahvéh	I	205
MASPERO. — Stèles égyptiennes	I	235
METCHNIKOFF (LÉON). — Les Caractères anciens du Japon	II	134
— Notice sur la Religion nationale des Japonais, le culte des Kamis ou le shintoïsme	II	92
NAVILLE (ÉDOUARD). — Les quatre Stèles orientées du musée de Marseille	I	275
PANDITILÉKÉ. — Bouddhas qui ont précédé Sakya-Mouni	II	32
PERNY (PAUL). — Proverbes chinois recueillis et mis en ordre	II	54
PIQUET. — Mémoire sur l'Oudji	I	83
REBOUX. — L'Ambre préhistorique	I	132
ROBIOU. — Mémoire sur l'Économie politique, l'Administration et la Législation de l'Égypte au temps des Lagides	I	249
SAVARAYALOUNAIKER. — Chants tamouls	I	137
SEMITANI DE KIOTO. — Explication du mot Rioo-bou	II	111
— Le mont Shumi	II	105
— Notice sur la déesse Ben-zai-ten	II	129
— Prière à Amida Bouddha	II	113
SUBUTI-TERRUNANSE DE COLOMBO. — Abidammapépipiké, dictionnaire pali-anglais	II	23
DA SILVA DE COLOMBO. — Du Nirvâné	II	24
TOMI DE KIOTO. — Des produits de l'île d'Yézo et de leur exportation	I	116
WIÉNUKOFF. — Carte ethnographique de la Sibérie	I	131
WEBER (Le docteur). — Album de personnages bouddhiques	II	56
YMAIZOUMI DE TOKIO. — Des Croyances et des Superstitions des Chinois avant Confucius	II	56
— Du Culte des ancêtres en Chine sous la dynastie de Tchéou	II	68
— Étude sur Lao-Tseu, Le livre de la Vertu et de la Voie	II	83
— De la Religion shintoïste	II	115

TABLE GÉNÉRALE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LES DEUX VOLUMES

DU COMPTE RENDU

DU CONGRÈS PROVINCIAL DES ORIENTALISTES

	Tomes	Pages
Abidammapédipliké, dictionnaire pali-anglais, par M. SUBUTI-TERRUNANSE	II	23
Age (L') de la pierre en Asie, par M. E. CARTAILHAC	I	317
Aïnos (Les)	I	247
Album de personnages bouddhiques	II	56
Alphabet (L') universel, par M. Hyacinthe BRUNET	I	432
Ambre (L') préhistorique, par M. REBOUX	I	432
Amida Bouddha (Prière à)	II	413
Ana-Itsi (Écriture), par M. L. METCHNIKOFF	II	438
Babisme (Le)	I	304
Bouddhas qui ont précédé Sakia-Mouni, par M. PANDITILÉKÉ	II	20
Bouddhas (Visites des) à Ceylan, par le Rév. ALWYS	II	22
Canal de Panama, par M. L. DESGRAND	I	91
Caravanes et pèlerinages de la Mecque au point de vue commercial	I	303
Carte ethnographique, par M. WIÉNUKOFF	I	131
Chemin de fer (Le) de Shanghai et la question des coolies, par M. ARDOUIN DU MAZET	I	107
Chemin de fer de Wou-sung	I	87
Chemins de fer russes en direction de la Chine, par M. L. DESGRAND	I	94
Chine (Séance de la)	II	43

	Tomes	Pages
Chinois avant Confucius (Croyances et superstitions des), par M. YMAIZOUMI	II	56
Civilisation chinoise (Considérations générales sur l'ensemble de), par M. P. LAFFITE.	II	54
Comité d'organisation du Congrès	I	3
Commerce et industrie	I	47
Commerce (Le) et l'Industrie au Japon, par M. E. PIQUET	I	118
Confucius (Doctrines de)	I	206
Congrès des Orientalistes de Marseille (Compte rendu du)	II	44
Culte des ancêtres en Chine sous la dynastie de Tchéou, par M. YMAIZOUMI	II	68
Culte des ancêtres en Chine (Discussion sur le)	II	79
Dangers du prosélytisme musulman dans l'Afrique centrale, par M. ARDOUIN DU MAZET	I	296
Dangers qui pourraient menacer la prépondérance de Lyon, par M. L. DESGRAND	I	90
Dates des lois de Manou	I	212
Dathavansa (Extraits du) de M. COOMARA SWAMY	II	2
Déesse Benzaiten (Notice sur la), par M. SEMITANI.	II	129
Délégués du Comité d'organisation.	I	5
Dent Relique de Ceylan (Introduction), par M. GERSON DA GUNHA	II	11
Discours de M. CALLEMER, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit	I	41
Discours de M. GUMET	I	45
Discours de M. JOUBERT, secrétaire général de la préfecture du Rhône	I	31
Discours de M. LANGLAIE, président du Conseil municipal	I	33
Discours de M. le baron TEXTOR DE RAVISI.	I	35
Écriture (Caractères d') employés au Japon, par M. HARADA	II	101
Égypte (Séance de l')	I	233
Égypte sous les Lagides (Mémoire sur l'Economie politique, l'administration et la législation de l'), par M. F. ROBIOU.	I	249
Élection du bureau du Conseil	I	46
Éphémérides comparées de l'industrie séricigène, tant de la Chine et du Japon que des autres pays séricifères, de Lyon surtout, par M. Isidore HEDDE	I	48
Exportation des soieries chinoises, par M. L. DESGRAND	I	92
Feng-Shoui (Le), par le Dr E. EITEL.	II	45
Fils d'or (Étude archéologique sur la nature et l'emploi des) dans les soieries du moyen âge, par M. BROSSARD	I	181
Fleurs de l'Inde, poésies hindoues, par M. le baron GUERRIER DE DUMAST	I	132
Hifoumi (Écriture), par M. L. METCHNIKOFF	II	135
Historique des rapports de Lyon avec l'extrême Orient, par M. L. DESGRAND	I	90
Hotsma (Écriture), par M. L. METCHNIKOFF	II	139
Immortalité (De l') de l'âme chez les Égyptiens	I	253
Inde (Séance de l').	II	1
Indes Orientales Néerlandaises (Littérature des Religions des peuples des)	II	49
Institut des hautes études commerciales, par M. L. DESGRAND	I	93

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

165

Tomes Pages

Islamisme (L') en Chiue, par M. CORDIER.	I	301
Jahvéh (Étude sur le nom et le culte primitif du Dieu hébreu), par M. LIEBLEIN . . .	I	265
Japon (Séance du)	II	89
Japon (Le) de nos jours, par M. G. BOUSQUET	II	90
Kakis (Les) par M. le comte de CASTILLON	I	423
Langues modernes des Indes, par le Dr CUST	II	22
Langue sanscrite (Antiquité de la), par M. Gaspard BELIN	I	139
Langue sémitique (De l'assimilation de la véritable) avec la Langue accadienne, par M. l'abbé GUINAND	I	187
Langue tamoule (La), par M. le baron TEXTOR DE RAVISI	I	137
Lao-Tseu (Étude critique sur), par M. YMAIZOUMI	II	52
Lettre de change en Chine.	I	205
Lettre de M. le marquis de CROIZIER.	II	23
Lettres de M. le baron GUERRIER DE DUMAST.	I	132
Lettre de M. Guillaume VOUTE, délégué de Java à l'Exposition universelle.	II	17
Livre de la Vertu et de la Voie (Étude sur le), par M. YMAIZOUMI	II	83
Livre (Le) des Morts (Papyrus de Soutimés), par MM. LEFÉBURE et GUYESSE	I	255
Lois de Manou (Époque de la rédaction des).	II	29
Lois testamentaires. — Liberté de lotir, par M. L. DESGRAND.	I	100
Lotus (Le) chez les Égyptiens	I	263
Lyon, preuves de la convenance du libre échange, par M. L. DESGRAND.	I	104
Maladies des vers à soie, par M. MILSON.	I	113
Manuscrit rapporté de l'Inde (Notice sur un curieux), par M. l'abbé FABRE.	I	222
Métallurgie (De l'origine orientale de la), par M. E. CHANTRE	I	153
Membres d'honneur.	I	2
Membres du Conseil.	I	7
Membres fondateurs-donateurs.	I	1
Membres souscripteurs.	I	8
Monnaies musulmanes découvertes dans l'île d'Aland.	I	343
Mont Shumi (Le), par M. SEMITANT	II	105
Mort de M. GARCIN DE TASSY.	I	231
Mouvement (Le) de la terre connu par les anciens Japonais	II	114
Musée oriental de M. GUIMET (Inauguration du).	II	149
Nirvâna (Discussion sur le).	II	26
Nirvâné (Étude sur le), par M. DA SYLVA.	II	247
Ombre (L') chez les Égyptiens.	I	247
Ormuzd et Arhiman, par M. DARMSTETTER	I	311
Oudji (Mémoire sur l'), par M. E. PIQUET.	I	83
Papyrus égyptiens.	I	250
Perse et de l'Assyrie (Séance de la).	I	295

	Tomes	Pages
Prêt (le) sur gages en Chine, par M. L. DESGRAND.	I	98
Programme général.	I	25
Proverbes chinois recueillis et mis en ordre par M. Paul PERNY.	II	54
Questions soumises au Congrès.	I	27
Rapports des États-Unis avec la Chine, par M. L. DESGRAND.	I	91
Réformes des rapports financiers avec l'extrême Orient.	I	95
Relations anciennes entre la Chine et les autres pays de l'Asie.	I	205
Relations entre l'Inde et Venise.	I	208
Religions de la Chine (Aperçu sur les), par M. CORDIER.	II	44
Religions des Chinois (Discussion sur les).	II	61
Religion nationale des Japonais (Notice sur la), le culte des Kamis ou shintoïsme, par M. L. METCHNIKOFF.	II	92
Résumé des travaux du Congrès.	II	144
Rioo-hou (Explication du mot).	I	111
Sciences, philologie, histoire et beaux-arts (Séance des)	I	123
Séance d'ouverture.	I	31
Shinto (De la religion), par M. YMAIZOUMI	II	115
Sistres bouddhiques (Relations entre les) et certains objets de l'âge du bronze euro- péen, par M. E. CHANTRE.	II	119
Sistres (De l'usage des).	II	123
Soie (Auteurs du Traité sur la).	I	201
Soies (Les) sauvages exotiques, par M. E. PIQUET	I	1
Soie (Traité sur la).	I	87
Stèles funéraires, par M. MASPERO.	I	235
Stèles orientées du musée de Marseille (Les quatre), par M. E. NAVILLE	I	275
Système monétaire en Chine.	I	88
Tarifs douaniers (Les) en Chine et au Japon, par M. E. PIQUET	I	119
Textes khmers, par M. AYMONNIER	II	66
Tong-king (Expédition au), par M. DUPUIS	II	65
Vœux émis par le Congrès.	II	112
Votan (Le Mythe de), par M. DE CHARENCEY	II	33
Yézo (Des Produits de l'île d') et de leur exportation, par M. TOMIL	I	209
Zend-Avesta (Origine du), par M. le baron TEXTOR DE BAVISI	I	116

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

81
WL
C7
1877

Congrès provincial des
orientalistes. 30, Lyons,
1877

Compte rendu de la
troisième session

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

PJ
21
C7
1878

Congrès provincial des
orientalistes. 3d, Lyons,
1878

Compte rendu de la
troisième session

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
